

Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est une interface vitale entre les politiques mondiales dans les domaines économique et social et l'action sur le plan national. Le Département travaille dans trois principaux domaines interdépendants : i) il compile, produit et analyse une vaste gamme de données et d'informations économiques, sociales et environnementales sur lesquelles s'appuient les États membres pour étudier des problèmes communs et faire le point des politiques possibles; ii) il facilite les négociations des États membres au sein de nombreux organes intergouvernementaux sur les mesures conjointes qui doivent être prises pour s'attaquer à des problèmes mondiaux naissants ou en cours, et iii) il conseille les gouvernements intéressés sur la manière et les moyens de convertir en programmes nationaux, par le truchement de l'assistance technique, les cadres de politique générale mis au point lors des conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies, et d'aider au renforcement des capacités nationales.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tel qu'il est utilisé dans le texte de la présente étude, le mot « pays » peut également désigner un territoire ou une zone, selon le cas.

E/2004/75/Rev.1/Add.1
ST/ESA/291/Add.1

ISBN 978-92-1-209088-7
Publication des Nations Unies
Numéro de vente : S.04.II.C.3

Copyright © Nations Unies, 2007
Tous droits réservés
Imprimé par la Section de la reproduction des Nations Unies
New York

Préface

Cette partie de la *Situation économique et sociale dans le monde, 2004* traite d'un sujet qui touche profondément la structure économique et sociale de toutes les nations : les migrations internationales.

Plus nombreux que jamais dans l'histoire sont ceux qui, aujourd'hui, vivent en dehors de leur pays d'origine, et le nombre de personnes qui passent les frontières à la recherche d'un nouveau foyer ne fera sans doute que s'accroître dans l'avenir. De même, on ressent de plus en plus dans de nombreux pays les conséquences des migrations, ce qui est devenu une question d'intense débat politique.

Ce n'est pas une surprise. Après tout, les migrations s'accompagnent de nombreux problèmes, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des possibilités économiques, en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre et le chômage, l'exode des compétences et l'apport de nouvelles compétences, le multiculturalisme et l'intégration, les flux de réfugiés et les demandeurs d'asile, l'application des lois et la traite des êtres humains, la sécurité des individus et la sécurité nationale.

Il est impossible de ne pas tenir compte des difficultés que posent les migrations en matière de politique générale. Il ne faut toutefois pas perdre de vue leur énorme potentiel en faveur des migrants, des pays qu'ils quittent et de ceux vers lesquels ils émigrent. Il faut, en traitant de cette question, s'assurer que les principes de tolérance et les droits de l'homme sont respectés.

Si les États collaborent dans cet esprit, et nombre d'entre eux le font déjà, les avantages de la migration en seront accrus et ses inconvénients réduits. Je n'ai aucun doute à ce sujet, par le renforcement de la coopération multilatérale, les États peuvent trouver des moyens originaux et légaux de protéger les droits des migrants, et de promouvoir leur intérêt commun à une meilleure régulation de l'émigration, de l'immigration et du transit.

Dans ce contexte, je salue particulièrement la décision d'un groupe de pays développés et en développement de créer une Commission mondiale sur les migrations internationales, et attends avec intérêt le rapport qu'elle doit présenter l'année prochaine. Je me félicite aussi de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies se propose d'organiser, en 2006, une réunion de haut niveau sur les migrations internationales.

On trouvera dans le présent ouvrage une étude approfondie des faits nouveaux intervenus dans le domaine des migrations et des diverses questions qui lui sont associées. Il s'agit d'une entreprise menée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. J'espère que l'information et l'analyse présentées dans le présent volume aideront toutes les personnes s'intéressant aux migrations internationales, et contribueront à promouvoir notre responsabilité commune à traiter de cette question dans l'intérêt de tous.



KOFI A. ANNAN
Secrétaire général

Aperçu général

Les migrations internationales sont l'un des aspects centraux de la mondialisation. Aidés par de meilleurs moyens de transport et de communications, et éperonnés par les inégalités économiques et sociales dans le monde, un nombre accru de personnes franchissent les frontières nationales à la recherche de meilleures conditions de vie, pour elles-mêmes et pour leurs familles. Au cours des dernières décennies, les mouvements internationaux de population ont augmenté, en même temps, quoique dans une moindre mesure, que les flux de marchandises et de capitaux. La migration internationale est un phénomène mondial de plus en plus répandu, mettant en jeu un nombre accru de pays tant comme pays d'origine, que de destination ou de transit. Les forces sous-jacentes de ces tendances ne s'amenuiseront sans doute pas, si bien que ces mouvements internationaux de population vont continuer, et très probablement s'accroître, dans l'avenir.

La mobilité accrue des individus par-delà les frontières nationales ne touche pas seulement les migrants eux-mêmes, mais également l'existence et les conditions de vie de nombreux peuples et sociétés, ainsi que le fonctionnement de certains États et groupes d'États. De même que dans le cas des flux croissants de marchandises et de capitaux, il faut que les gouvernements et la communauté internationale décident de la manière dont ils vont aborder cet aspect du développement mondial. La présente publication examine les antécédents et la nature de cette montée de la migration internationale et ses conséquences générales, et analyse les impératifs politiques que posent ces faits nouveaux.

Les migrations internationales au XIX^e siècle et au début du XX^e

La période allant des guerres napoléoniennes à la Première Guerre mondiale, c'est-à-dire de 1820 à 1914, a été caractérisée par une plus libre circulation internationale des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre, et a été appelée « premier siècle mondial ». Des innovations dans les transports transocéaniques et les transports ferroviaires transcontinentaux ont favorisé d'importants mouvements intercontinentaux de population à la recherche de meilleures conditions de vie dans des économies en expansion.

La principale composante de ces flux migratoires au cours de cette période recouvre ceux qui se sont produits entre les deux parties du monde développé d'aujourd'hui. La rapide croissance économique des Amériques et de l'Océanie a attiré des travailleurs européens, dont le nombre, par rapport à la population des pays de destination, n'a jamais été dépassé depuis. Les données disponibles révèlent que près de 52 millions d'Européens ont émigré vers les principaux pays de destination des Amériques entre 1820 et 1932, dont 32 millions ont été accueillis par les seuls États-Unis d'Amérique. En outre, 3,5 millions ont émigré en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ces flux migratoires ont eu tendance à s'accroître durant les dernières décennies du XIX^e siècle, tandis que de nouveaux pays d'origine en Europe australe, centrale et orientale ont remplacé les premiers pays d'origine situés majoritairement en Europe du Nord.

Ces énormes flux de populations ont joué un rôle majeur dans l'accroissement démographique de certains pays de destination au cours de cette période. En Argentine, par exemple, les migrations échelonnées entre 1870 et 1910 ont accru la population de 60 % et la main-d'œuvre de près de 90 %. En ce qui concerne l'émigration, l'Europe a perdu 11 % de sa population et 13 % de sa population active, quelques pays (l'Irlande et l'Italie) ayant perdu jusqu'à 30 % de leur population active. Les migrations internationales ont contribué

à lier les économies d'Europe occidentale à celles d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Océanie, créant ce qu'il est convenu d'appeler la « grande économie atlantique ».

Les importants mouvements de travailleurs, décidant d'émigrer principalement en raison des différences considérables dans les salaires et les possibilités économiques existant entre les pays d'origine et de destination, ont eu des incidences sur ces salaires relatifs. Effectivement, la migration a été la principale cause de la convergence des salaires dans la grande économie atlantique entre 1880 et 1920, notamment en ce qui concerne les pays d'origine d'Europe occidentale d'une part, et les États-Unis ainsi que d'autres pays de destination d'autre part. On estime que, entre 1870 et 1910, l'émigration a fait augmenter les salaires réels des pays d'origine de près de 9 % et les a fait baisser de 8 % dans les pays de destination, l'ampleur des conséquences pour chaque pays étant directement liée aux flux migratoires relatifs. Malgré ce resserrement de l'écart entre les salaires d'un pays à l'autre, la croissance économique rapide des pays de destination, appuyée par — et en réalité difficilement compréhensible sans — d'intenses flux migratoires, a permis l'amélioration progressive du salaire réel des migrants à faibles revenus dans les pays de destination.

Le XIX^e siècle a également été le témoin de vastes flux migratoires entre pays en développement, notamment les flux de main-d'œuvre sous contrats originaires de Chine et d'Inde et se rendant dans d'autres pays en développement pour travailler dans des exploitations ou des plantations. La grande majorité des migrants indiens se rendant dans d'autres pays en développement était embauchée au titre du « *coolie system* » ou sous contrats individuels qui étaient souvent des formes d'exploitation. Les écarts entre les salaires versés aux travailleurs des secteurs d'exportation et à ceux des exploitations agricoles ou des plantations étaient supérieurs aux écarts enregistrés dans la grande économie atlantique. Cependant, les migrations entre pays en développement étaient entravées par l'écart disproportionné entre leur coût élevé et les revenus : en Chine et en Inde, les revenus étaient tellement bas que peu de travailleurs non qualifiés pouvaient réunir les fonds nécessaires pour émigrer. Les migrations étaient entravées également par la relative immobilité de la main-d'œuvre dans la plupart des sociétés rurales traditionnelles. Ainsi, par rapport à la population des pays d'origine, les flux migratoires étaient nettement plus réduits que ceux des pays européens d'émigration; le retour dans le pays d'origine était également plus important, notamment vers l'Inde.

La demande de main-d'œuvre dans les exploitations agricoles et les plantations était stimulée par l'amélioration des termes de l'échange des produits primaires tropicaux restés valables durant plus d'un demi-siècle. Lorsque les prix des exportations ont commencé à baisser (comme les cours du sucre dans les années 1880 et ceux d'autres produits de base importants durant les décennies suivantes), le recrutement de personnel sous contrat pour les exploitations agricoles et les plantations s'est mis à ralentir en conséquence. Les migrations assistées entre pays en développement ont donc pris fin essentiellement pour des raisons économiques. Les formes les plus abusives d'embauche sous contrat ont également fait l'objet d'opposition politique et ont fini par être abolies.

Ces deux flux migratoires ont largement coexisté en raison de la discrimination flagrante à l'égard de migrants asiatiques dans les pays de destination d'Amérique et d'Océanie. La forte segmentation des flux migratoires européens et non européens est devenue une source majeure des inégalités Nord-Sud qui se sont accumulées durant cette période.

Dans les principaux pays de destination des migrants européens, des politiques de plus en plus restrictives pour l'immigration ainsi que l'hostilité publique envers les migrants ont commencé à apparaître vers la fin du XIX^e siècle, et se sont durcies après la Première Guerre mondiale. Aux États-Unis, la législation restrictive visait les immigrants des « nouveaux » pays d'origine d'Europe australe, centrale et orientale. Ces politiques restrictives pourraient se comprendre comme réaction des autorités politiques des pays de destination défendant les intérêts économiques de leur main-d'œuvre non qualifiée. Bien que la migration transatlantique ait repris brièvement au cours des années 1920, elle est retombée à des niveaux extrêmement bas durant la Grande Dépression.

Migrations durant l'actuelle période de mondialisation

Après une période de stabilité relative, la migration internationale s'est sensiblement accrue, notamment après 1970 (voir tableau 1). Le nombre de migrants internationaux dans le monde a augmenté, passant de 76 millions en 1960 à 82 millions en 1970, pour atteindre 100 millions en 1980 et 154 millions en 1990. La forte augmentation des années 1980 est largement due au fait que les migrants internes de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) sont devenus des migrants internationaux lors de la désintégration du pays. En 2000, on estimait à 175 millions le nombre de personnes vivant hors de leur pays de naissance (voir tableau 2). Sur ce nombre, 16 millions environ étaient reconnus comme des réfugiés fuyant par crainte légitime de persécutions, et 900 000 étaient des demandeurs d'asile.

Tableau 1
Migrants internationaux dans les principaux pays et régions de destination, 1910-2000 (en milliers)

	1910			1930			1960			2000		
	Population	Migrants	%	Population	Migrants	%	Population	Migrants	%	Population	Migrants	%
Australie	4 455	787	17,7	6 630	356	5,4	10 276	1 701	16,6	19 153	4 705	24,6
Canada	7 207	1 587	22,0	10 377	2 308	22,2	17 909	2 766	15,4	30 769	5 826	18,9
États-Unis	91 972	13 516	14,7	122 775	14 204	11,6	186 158	9 735	5,2	285 003	34 988	12,3
Nouvelle-Zélande	1 008	306	30,3	1 534	77	5,0	2 372	334	14,1	3 784	850	22,5
Sous total : Pays traditionnels d'immigration	104 642	16 196	15,5	141 316	16 945	12,0	216 715	14 537	6,7	338 709	46 369	13,7
Argentine	7 885	2 358	29,9	10 922	2 828	25,9	20 616	2 615	12,7	37 074	1 419	3,8
Europe occidentale ^a	143 099	3 348	2,3	158 583	4 233	2,7	151 902	7 002	4,6	183 502	18 836	10,3
Uruguay	1 080	181	16,8	2 538	192	7,6	3 342	89	2,6
Total	256 706	22 083	8,6	310 821	24 006	7,7	391 771	24 346	6,2	562 627	66 713	11,9

Source : Bureau international du Travail, *La statistique des étrangers : étude comparative des recensements 1910-1920-1930*. Études et documents, Série 0 (Migrations), n° 6 (Genève, Bureau international du Travail, 1936) et Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock : The 2003 Revision* (POP/OB/MIG/Rev. 2003 et ESA/P/WP.188), données numériques.

Note : Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

^a Comprenant seulement la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse.

La plupart des pays n'ont pas été des pays d'immigration ou des pays d'émigration pour de longues périodes. Entre 1950 et 2000, sept pays seulement ont invariablement été des pays de migration positive nette tandis que 16 ont toujours connu un solde migratoire négatif. Certains pays d'émigration sont devenus des pays de destination, tandis que dans d'autres les conditions économiques et les événements politiques ont entraîné de manifestes fluctuations des tendances migratoires.

En écho à la nature de plus en plus universelle des migrations, on a constaté une plus grande diversité tant en ce qui concerne les pays d'origine des migrants internationaux que les pays de destination. Cela tient à ce que la tendance dominante depuis les années 1970 a été l'accroissement des flux migratoires de pays en développement vers les pays développés.

pés. Les flux migratoires de migrants intercontinentaux provenant essentiellement d'Europe vers quelques pays d'immigration traditionnels se sont ralentis du fait que des migrants de nombreux pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes, sont arrivés de plus en plus nombreux dans toute l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. L'Europe héberge maintenant le plus grand nombre de migrants internationaux, suivie par l'Asie et l'Amérique du Nord. En termes relatifs, l'Océanie a le plus fort taux de migrants par rapport à la population totale, suivie par l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Afrique. En raison de la diversité accrue des destinations, le nombre de pays dans lesquels les migrants dépassaient 10 % de la population, qui était de 43 en 1960, est passé à 70 en 2000 (bien qu'il s'agisse, pour la plupart, de petits pays). La proximité géographique est un élément important dans la détermination des pays de destination, les liens historiques, notamment coloniaux, perdant de leur importance à cet égard.

Tableau 2
Migrants internationaux par région de destination, 1960-2000 (millions)

Région	1960	1970	1980	1990	2000
Monde	75,9	81,5	99,8	154,0	174,9
Pays développés	32,1	38,3	47,7	89,7	110,3
Pays développés à l'exclusion de l'ex-URSS	29,1	35,2	44,5	59,3	80,8
Pays en développement	43,8	43,2	52,1	64,3	64,6
Afrique	9,0	9,9	14,1	16,2	16,3
Asie ^a	29,3	28,1	32,3	41,8	43,8
Amérique latine et Caraïbes	6,0	5,8	6,1	7,0	5,9
Amérique du Nord	12,5	13,0	18,1	27,6	40,8
Océanie	2,1	3,0	3,8	4,8	5,8
Europe ^b	14,0	18,7	22,2	26,3	32,8
Ex-URSS	2,9	3,1	3,3	30,3	29,5

Source : Nations Unies. Trends in Total Migrant Stock : The 2000 Revision (POP/OB/MIG/Rev.2003 et ESA/P/WP 188) données sous forme numérique.

^a À l'exclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan

^b À l'exclusion du Bélarus, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine

Les tendances passées ont été rompues par l'accroissement de migrants allant d'Europe orientale vers l'Ouest durant la transition qui a suivi la fin du régime communiste en Europe orientale et l'éclatement de l'ex-URSS. Cet éclatement a également entraîné d'importants flux de migrants parmi les États successeurs de l'ex-URSS, déclenchés en partie par le retour de certains groupes ethniques dans leurs pays d'origine, nouvellement indépendants. Ces nouvelles tendances ont modifié les principaux pôles d'attraction en Europe, un certain nombre de pays d'Europe australe étant passés du statut de pays d'origine nets à celui de pays de destination nets.

Bien que les flux migratoires des dernières décennies du XX^e siècle aient été, relativement à la population, plus faibles que durant les dernières décennies du XIX^e siècle et la première décennie du XX^e siècle, ils ont joué un rôle non négligeable dans l'évolution démographique du monde en développement, en raison du faible taux de fécondité de ces pays. Sans l'apport des migrants, l'Europe aurait connu un déclin démographique entre 1995 et 2000, étant donné que, même avec environ 5 millions d'immigrants durant cette période,

sa population n'a augmenté que de 600 000 habitants. L'Amérique du Nord a connu un accroissement démographique naturel positif au cours de la même période, mais la migration nette représentait 43 % de l'augmentation totale. En revanche, la migration négative nette provenant des pays en développement n'a eu que de négligeables conséquences sur l'ensemble des tendances démographiques. En 1995-2000, le taux annuel de migration nette des pays en développement a été de 0,6 %, ce qui est peu par rapport au taux d'augmentation naturelle de 16,7 %.

De par sa nature même, l'immigration clandestine n'apparaît pas clairement dans les statistiques officielles, mais il est encore possible d'avoir une idée de son importance. Aux États-Unis, d'après une diversité de renseignements disponibles, on est fondé de croire qu'il y avait pour le moins 7 millions d'immigrants clandestins lors du recensement de l'an 2000, sur un total de 31 millions d'étrangers se trouvant dans le pays, et qui n'étaient pas citoyens américains au moment de leur naissance. Parmi ces clandestins, près de 4,8 millions étaient mexicains. En Europe, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait à près de 3 millions le nombre d'immigrants clandestins à la fin des années 1990. Toutefois les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, on connaît mal le nombre de migrants clandestins dans les pays d'Europe centrale et orientale; au cours des années 1990, il y avait des pays de transit pour les immigrants clandestins se dirigeant sur l'Europe occidentale, mais ces pays devinrent de fait des pays de destination pour les immigrants qui ne pouvaient poursuivre leur voyage vers l'ouest.

Si l'accroissement du nombre des immigrants internationaux qui se sont installés dans le monde en développement a été lent, cela ne tient pas au fait que les migrations entre pays en développement aient cessé, mais plutôt que les flux migratoires sont en général des mouvements temporaires associés à une croissance économique soudaine dans les pays de destination ou à des événements politiques survenus dans les pays d'origine. L'augmentation du nombre d'immigrants dans certains pays en développement a également été neutralisée par une baisse de l'immigration dans d'autres pays en développement, suite à des crises économiques ou à la normalisation d'événements politiques dans une région donnée. Après la flambée des prix du pétrole en 1973, les pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale ont commencé à recruter un grand nombre de travailleurs étrangers et le Venezuela est devenu un important pôle d'attraction pour les travailleurs provenant de pays voisins. Les pays de l'Est et du Sud-Est asiatique, en voie d'industrialisation rapide, sont également devenus des pays de destination pour les travailleurs migrants dans les années 1980 et 1990. Toutefois, dans les années 1990, l'accroissement des migrations économiquement induites en Asie s'est trouvé annulé par le rapatriement de réfugiés en Afrique, en Amérique centrale et dans le sud de l'Asie centrale.

Ces retours récents illustrent l'importance des déplacements internationaux involontaires dans certaines parties du monde en développement, dus en particulier aux conflits mais également aux catastrophes naturelles. En Afrique, en Amérique centrale et dans certaines parties d'Asie, les mouvements de réfugiés ont été une importante et même parfois l'une des principales composantes des flux migratoires internationaux entre pays en développement. Le nombre de réfugiés relevant du Haut Commissariat des Nations pour les réfugiés (HCR) a augmenté, passant de 2 millions en 1975 à 16 millions en 1990, mais a baissé au cours des années 1990 alors que des conflits de longue durée prenaient fin. Dès l'an 2000, le nombre des réfugiés signalés par le HCR était tombé à 12 millions. En outre, on comptait quelque 4 millions de réfugiés palestiniens bénéficiant de l'aide apportée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Un autre groupe de migrants « involontaires » est constitué par les demandeurs d'asile tentant d'échapper aux menaces auxquelles ils sont exposés dans leur pays d'origine. Contrairement aux mouvements massifs de réfugiés, ces flux sont largement composés d'individus ou de familles préférant émigrer vers des pays développés plutôt que des pays en développement.

Tableau 3

Bilan des effets économiques de la migration sur les pays d'origine

Effets positifs	Effets négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Offre des débouchés aux travailleurs non disponibles dans le pays d'origine. • Peut, sur le marché intérieur, normaliser la fourniture de main-d'œuvre excédentaire. • Transferts financiers et apports de devises. • Transferts de technologies, investissements et capital-risque par l'intermédiaire de la diaspora. • Peut accroître les flux commerciaux entre pays expéditeurs et pays destinataires. • Encouragement à l'investissement dans l'éducation nationale et dans les ressources humaines. • Le retour des travailleurs qualifiés peut accroître le capital humain local, le transfert des compétences et les contacts avec des réseaux étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de travailleurs hautement qualifiés et détérioration de la qualité des services essentiels. • Baisse de la croissance et de la productivité en raison d'une réduction des effectifs de travailleurs hautement spécialisés, et ses effets externes. • Baisse de rendement des investissements publics dans l'éducation. • Une immigration sélective peut accroître les disparités entre les revenus dans le pays d'origine. • Perte de revenus fiscaux provenant de l'imposition des travailleurs. • Les transferts de fonds peuvent diminuer avec le temps.

Source : ONU/DAES en partie repris de l'article de Piyasiri Wickramasekara, intitulé « Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation », Perspectives des migrations du travail, 5F (Genève, Bureau international du travail, 2002).

Effets économiques mondiaux des migrations

Par suite des restrictions imposées sur l'immigration, les effets des migrations internationales sur l'accroissement démographique, l'apport de main-d'œuvre et les marchés de la main-d'œuvre sont plus réduits aujourd'hui qu'ils ne l'étaient durant le « premier siècle mondial ». Les restrictions universelles sur l'immigration contrastent aussi avec le climat de plus en plus propice aux flux d'investissements étrangers directs et de capitaux. Ce déséquilibre dans la mobilité des différents facteurs de production a un effet négatif sur la répartition de la main-d'œuvre, facteur moins mobile. Cet effet, combiné aux modestes incidences que les flux migratoires ont sur la population et la population active de l'ensemble des pays en développement, suppose que, même si les tendances générales sont les mêmes, la migration internationale a peu de chances d'avoir le même effet en termes de convergence des revenus que durant le premier siècle de la mondialisation. En outre, la tendance des pays développés à favoriser l'admission d'immigrants qualifiés renforce la segmentation des marchés du travail en termes de qualification et risque d'engendrer un effet distributif généralisé en faveur de la catégorie la plus mobile de la main-d'œuvre (la main-d'œuvre spécialisée) mais au détriment de la catégorie la moins mobile, celle de la main-d'œuvre non qualifiée.

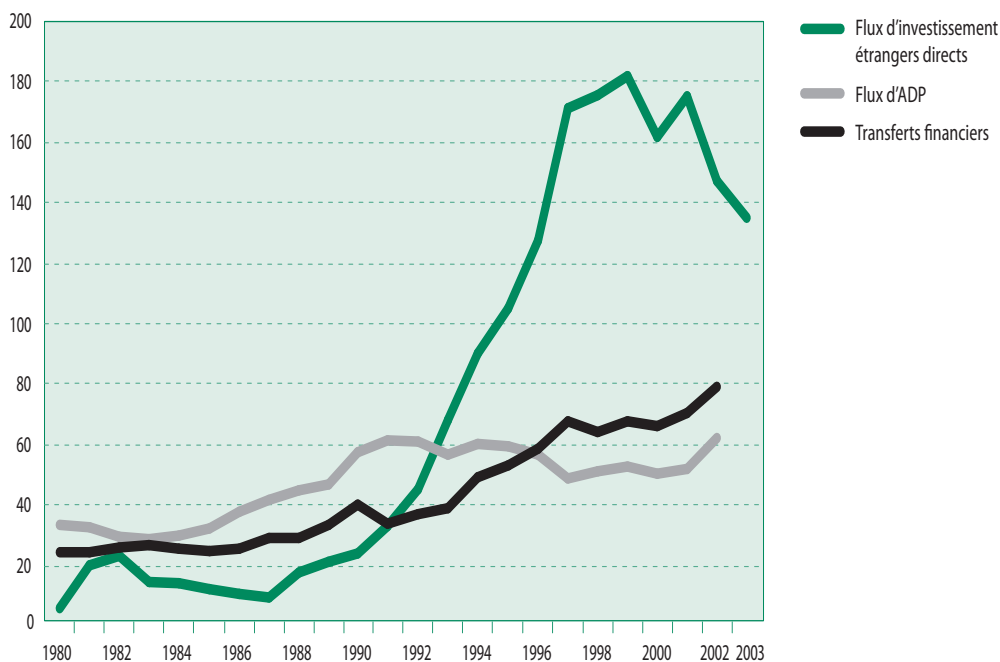
Quant aux pays d'origine ou de destination pris individuellement, l'immigration comporte pour eux un certain nombre d'effets économiques tangibles positifs et négatifs (tableau 3). Dans certains cas, les avantages pour un pays d'origine (destination) ont pour contrepartie un coût égal mais opposé pour le pays de destination (origine), si l'on considère le cas des transferts de salaires. Même dans de tels cas, cependant, les effets peuvent ne pas être égaux en importance ni opposés en signe car les mêmes ressources financières peuvent être utilisées de bien des manières dans les deux pays. Cette différence peut être plus marquée s'agissant du transfert international de ressources humaines que suppose l'immigration : les conséquences de la perte d'une personne qualifiée pour le pays d'origine peuvent être supérieures aux avantages qu'en retire le pays de destination.

Effets économiques des migrations internationales pour les pays d'origine

Ce phénomène souligne l'incohérence qui caractérise les politiques de développement et d'immigration dans les pays développés. L'aide au développement est fréquemment un investissement dans l'éducation, la formation, la santé et les technologies de pointe pour les pays en développement alors que, en même temps, les politiques d'immigration des pays développés encouragent le départ des individus formés, y compris ceux qui possèdent des qualifications recherchées, telles que le personnel de santé. Conscients des contrecoups préjudiciables de ce type d'émigration, certains pays développés ont adopté des mesures et des politiques visant à réduire l'accueil de personnel dont les qualifications sont nécessaires au développement du pays d'origine.

Par opposition à la perte de ressources humaines que représente l'exode des compétences, il faut considérer les transferts financiers effectués vers le pays d'origine, que représentent les fonds envoyés par les migrants à leurs familles. Les données concernant ces transferts sont incomplètes et minimisent très probablement la véritable ampleur de ces transferts car elles ne rendent pas exactement compte des fonds qui transitent par des voies non officielles. Les données disponibles montrent cependant que les transferts de fonds ont augmenté proportionnellement au nombre des migrants internationaux, et leur montant était estimé à 130 milliards de dollars en 2002, dont 79 milliards étaient destinés à des pays en développement (figure 1). Bien que les différentes utilisations des flux financiers rendent la com-

Figure 1
Quelques exemples des flux financiers vers certains pays en développement, 1980-2003
(en milliards de dollars des États-Unis)



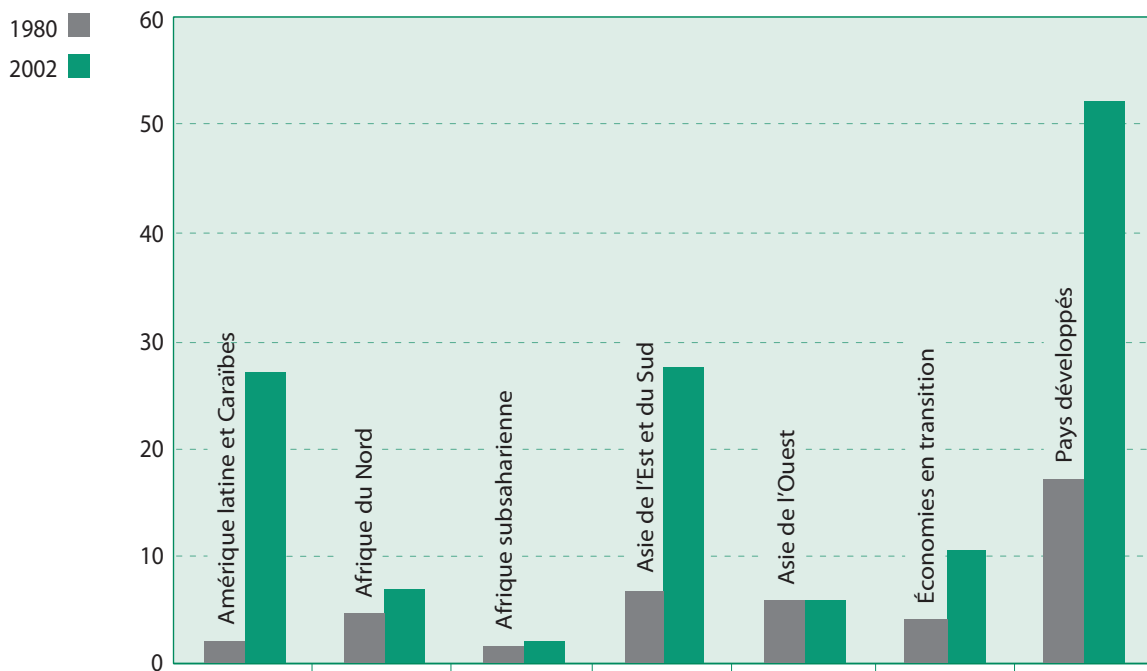
Source : ONU/DAES, d'après le Fonds monétaire international (FMI), Base de données des statistiques de la balance des paiements. Données de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) et Banque mondiale, *Global Development Finance*.

paraison imprécise, pour les pays en développement en tant que groupe, les transferts sont devenus le deuxième flux financier le plus important, plus faible certes que le financement direct étranger mais dépassant l'aide publique au développement (APD). La plus grande part de ces transferts est destinée à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, suivie par l'Asie de l'Est et du Sud (figure 2). L'Afrique subsaharienne ne reçoit que 1,5 % des transferts. L'Union européenne (EU) est la principale source de paiement des transferts, suivie par les États-Unis et certains pays du Moyen-Orient.

Les transferts de salaires servent surtout à la consommation pour la satisfaction des besoins essentiels, mais encouragent l'investissement, notamment en ressources humaines, dans le cadre des dépenses de santé et d'éducation. Les transferts peuvent également servir à l'épargne et à l'investissement, sous la forme de l'achat de biens fonciers, d'outils et de machines, ou à la création d'une entreprise. Il est intéressant de noter la formation d'associations municipales dans les pays de destination grâce auxquelles les migrants réunissent des fonds en vue de les envoyer à la communauté d'origine pour le financement de projets de développement locaux.

Outre les envois de fonds, les migrants sont amenés à entretenir de multiples autres formes de contact avec leur pays d'origine, qui peuvent engendrer des échanges de connaissances, des investissements et échanges commerciaux entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Par exemple, 70 % des investissements étrangers directs en Chine proviennent de la communauté chinoise installée à l'étranger, notamment en Asie du Sud-Est. Certains migrants retournent dans leur pays, apportant avec eux de nouvelles compétences et expériences susceptibles d'améliorer la productivité intérieure et d'accélérer la croissance. Ces formes d'effets bénéfiques des migrations internationales ont encouragé les gouvernements de certains pays d'origine à prendre des dispositions pour faciliter l'émigration. Plusieurs pays d'origine ont pris

Figure 2
Transferts financiers par région, 1980 et 2002



Source : ONU/DAES, d'après le Fonds monétaire international (FMI), Base de données des statistiques de la balance des paiements. Données de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) et Banque mondiale, *Global Development Finance*.

des dispositions pour favoriser les contacts entre migrants à l'étranger et leurs familles, leurs amis, les milieux d'affaires et universitaires du pays d'origine, et pour faciliter aux migrants l'accès aux compétences et à l'investissement lorsqu'ils rentrent dans leur pays.

Effets économiques pour les pays de destination

Dans les pays de destination, la principale préoccupation économique suscitée par les migrations internationales est son effet sur le marché du travail. La crainte de pertes d'emplois ou de réduction des salaires provoquées par les arrivées d'immigrants est souvent un sentiment largement partagé par la population autochtone, en particulier dans les couches de la population qui touchent les plus bas salaires. En dépit des efforts des pays de destination pour attirer une main-d'œuvre migrante qualifiée, de nombreux immigrants temporaires ou clandestins ne sont pas qualifiés et occupent des emplois à bas salaires. Cependant, des études expérimentales montrent que les immigrants n'ont qu'une incidence négligeable sur les salaires et l'emploi. Même dans les cas historiques d'arrivées massives d'immigrants durant une courte période — comme par exemple dans le cas du retour des Français d'Algérie en France en 1962 et du retour au Portugal des Portugais d'Angola et du Mozambique en 1974, ainsi que dans le cas de l'entrée des Cubains à Miami en 1980 —, on n'a pas enregistré d'effets marquants sur le marché local du travail des pays développés intéressés. Toutefois, lorsque les marchés du travail sont moins souples, l'absorption des immigrants peut s'avérer plus difficile et peut avoir des effets nettement préjudiciables sur les travailleurs autochtones.

La raison pour laquelle les immigrants n'ont pas d'impact prononcé sur le marché du travail, notamment à moyen terme, tient essentiellement au fait qu'ils accroissent non seulement l'offre de main-d'œuvre mais également la demande de biens et de services. De plus, certains utilisent leurs aptitudes, leur esprit d'initiative pour créer des entreprises. Ces activités, conjuguées à leurs effets dynamiques et multiplicateurs, accroissent la demande de main-d'œuvre, annulant l'augmentation initiale d'offre de main-d'œuvre que les immigrants engendrent. Vu ces effets, les flux migratoires ont été reconnus comme des facteurs favorables à la croissance économique profitant au pays de destination et à tous ses citoyens. C'est en particulier le cas lorsque les arrivées de travailleurs qualifiés viennent pallier la pénurie de main-d'œuvre dans d'important secteurs du marché du travail. Elles peuvent également accroître l'offre de main-d'œuvre dans les emplois peu qualifiés que les travailleurs autochtones ne veulent pas occuper, ce qui vient en complément de la main-d'œuvre nationale sans se substituer à elle.

Certaines études ont également montré que les immigrants tendent à être des contribuables nets au revenu fiscal : ce que les immigrants dans leur ensemble paient en impôts dépasse ce qu'ils coûtent à l'État en allocations sociales, pour l'éducation, et d'autres services. Les immigrants étant généralement en âge de travailler, ils allègent aussi le fardeau fiscal des générations futures dans les pays à faible fécondité. Il est vrai cependant que l'immigration ne peut être la réponse aux difficultés financières créées par le vieillissement de la population : les gouvernements ne peuvent s'en remettre à l'arrivée constante et rapide de flux migratoires pour produire les revenus nécessaires pour couvrir les coûts de santé et de retraite de la population âgée.

On fait valoir quelquefois que les migrations internationales ont contribué à intensifier les inégalités économiques observées dans certains pays de destination. Toutefois, d'autres facteurs tels que les progrès technologiques liés aux compétences, la baisse des adhésions syndicales, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale et l'expansion du commerce avec des pays riches en main-d'œuvre ont joué un rôle plus important.

Intégration sociale des immigrants

L'immigration a des effets sur la situation sociale du pays d'origine comme du pays de destination. La dynamique des relations sociales entre les immigrants, les sociétés d'origine et d'accueil sont complexes, mais la difficulté majeure pour les pays d'accueil est l'intégration des immigrants dans la société locale. On distingue deux approches principales à l'intégration des immigrants : l'assimilation et le multiculturalisme. L'assimilation suppose que les immigrants adoptent la langue, la culture, les valeurs et les croyances de la société d'accueil. Le multiculturalisme reconnaît les différences ethniques, raciales et culturelles et encourage la diversité au sein de la société d'accueil. Les politiques et programmes visant à promouvoir l'intégration adoptés par les gouvernements des pays de destination varient en fonction des approches choisies.

Depuis les années 1970, l'approche multiculturelle l'emporte sur l'assimilation dans la plupart des pays développés. Le multiculturalisme croissant de nombreux pays de destination a amélioré les perspectives d'interactions sociales bénéfiques entre immigrants et pays d'accueil. Il n'en est pas moins vrai que l'intégration sociale des immigrants dépend largement de la manière dont ils maîtrisent la langue du pays hôte, de leur aptitude à trouver un travail suffisamment rémunéré, de leur statut juridique, de leur participation à la vie civile et politique du pays d'accueil, de leurs possibilités d'accès aux services sociaux et du regroupement familial.

Récemment toutefois, les principes multiculturels ont causé bien des déceptions dans certains pays de destination où le débat s'anime de plus en plus sur la manière d'amener les immigrants à épouser les normes nationales. D'après certains rapports officiels, il ressort qu'il devrait être demandé aux immigrants d'avoir une certaine connaissance de la langue locale et d'adopter les valeurs locales, notamment d'avoir une instruction civique. Certains pays ont également interdit aux immigrants de conserver ou de pratiquer certaines coutumes nationales. D'une manière plus générale, il existe de nombreuses possibilités d'agir pour promouvoir le respect de la diversité culturelle, religieuse et ethnique de la plupart des pays de destination.

Ces tendances montrent que, bien que les immigrants enrichissent les communautés de destination socialement et culturellement en leur apportant des idées, des coutumes, des langues, des valeurs culturelles et religieuses différentes, leur présence peut être source de gêne et de division dans les pays d'accueil. Presque tout nouveau groupe comptant de nombreux immigrants a suscité un certain degré d'opposition, voire de stigmatisation au cours de son intégration. L'expérience de certains migrants rappelle aujourd'hui l'hostilité dont les huguenots étaient l'objet en Angleterre, celle qu'ont subie les Italiens ou les Irlandais aux États-Unis, ou les Chinois aux États-Unis et en Australie. La réaction publique défavorable est avivée si les médias ne montrent que les aspects négatifs de l'immigration internationale, comme la persistance de l'immigration clandestine, les activités criminelles des immigrants ou les problèmes liés à l'intégration. Par ailleurs, le manque d'information risque de conforter le public dans le sentiment que l'immigration internationale et ses conséquences sociales échappent au contrôle de l'État et risquent de donner naissance à des partis politiques anti-immigration.

Les réseaux d'immigrants constituent un précieux moyen d'aide et d'appui, notamment pour les nouveaux immigrants. Étant donné les dispositions favorables au regroupement familial, les familles sont souvent l'unité d'appui vitale, mais l'appui peut aussi venir de voisins et de collègues de travail. Les immigrants potentiels peuvent recevoir des informations sur la vie et les emplois à l'étranger avant d'émigrer et peuvent obtenir des directives, des renseignements et des appuis lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil. En tant que formes spéciales de réseau, les associations nationales dans le pays d'accueil peuvent, tout en servant de canal financier, assurer une aide pour le maintien de la culture des migrants et appuyer l'intégration en servant de lien avec la société d'accueil. Elles facilitent également les échanges d'informations, de biens et de fonds entre le pays d'origine et celui de destination.

Politiques migratoires nationales

Des politiques nationales sur l'immigration internationale ont été adoptées pour traiter tout un ensemble de préoccupations, y compris les effets d'un faible taux de fécondité et du vieillissement de la population, du chômage, de la protection des droits de l'homme, de l'intégration sociale, de la xénophobie, de la sécurité nationale, de l'exode des compétences, des transferts de fonds, de l'octroi d'asile, des mouvements de migration clandestine et de la traite des êtres humains. Ces préoccupations ont conduit à réexaminer les politiques migratoires internationales et les avantages potentiels ainsi que les inconvénients des migrations internationales pour les pays d'origine, de destination et de transit.

Les politiques d'immigration visent surtout à influencer sur la taille et la composition des flux migratoires internationaux. Le nombre de gouvernements adoptant des mesures pour restreindre l'immigration internationale a sensiblement augmenté au cours des dernières décennies : vers 2003, un tiers de tous les pays avaient adopté des politiques pour réduire l'immigration, alors qu'ils n'étaient que 7 % en 1976. De plus, on observe maintenant une similarité entre pays développés et en développement quant à leur tendance à réduire les niveaux d'immigration : dans les deux groupes, près du tiers des pays cherchent à réduire l'immigration.

Bien que la plupart des pays imposent progressivement un contrôle plus strict de l'immigration, les restrictions fondées sur la nationalité sont beaucoup moins importantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient au début et au milieu du XX^e siècle. Pour la majorité des pays développés, le regroupement familial est devenu un facteur essentiel de l'acceptation d'immigrants. En même temps, un nombre croissant de pays développés cherchent à pallier la pénurie de main-d'œuvre en encourageant l'immigration de travailleurs hautement qualifiés et ont ainsi établi des critères d'admission qui mettent l'accent sur les spécialisations. Il s'ensuit que les immigrants légalement admis dans les principaux pays de destination du monde développé pour des motifs autres que le regroupement familial ont de plus en plus fréquemment été des travailleurs qualifiés, mais dans de nombreux pays ils ne sont admis que temporairement. Sauf en ce qui concerne l'immigration liée au regroupement familial, le principe d'immigration permanente n'est accepté que par les pays d'immigration traditionnels (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande).

Même si les politiques d'admission sont devenues plus restrictives, les pays de destination accordent une plus grande importance aux politiques qui s'attachent à l'intégration d'étrangers vivant sur leur sol. En 2003, 61 pays ont signalé que des programmes étaient prêts pour l'intégration d'étrangers, contre 52 en 1996. Les politiques d'intégration d'étrangers sont plus courantes dans les pays de destination développés que dans les pays en développement. Les mesures visant à promouvoir l'intégration des migrants comprennent des programmes destinés à l'amélioration des aptitudes linguistiques et professionnelles, des mesures visant à combattre la discrimination, à faciliter la naturalisation, la reconnaissance de la double nationalité et, dans quelques pays, le droit de vote accordé aux migrants dans les élections locales.

Il importe de signaler que certains pays d'origine ont tendance à élaborer des politiques conçues pour valoriser les avantages qu'ils tirent des migrations internationales et pour réduire les coûts qu'elles leur occasionnent. Ces politiques prévoient notamment des mesures pour faciliter les transferts de fonds effectués par les émigrés, appuyer les réseaux reliant les émigrés avec leur pays d'origine, faciliter le retour au pays, renforcer les services consulaires et, dans quelques pays, accorder la double nationalité et le droit aux migrants de voter à l'étranger dans des élections nationales.

Initiatives de politiques multilatérales

La complexité des migrations internationales et leurs proportions croissantes ont amené nombre de gouvernements à passer d'une approche unilatérale à l'instauration d'une coopération internationale pour la gestion des flux migratoires, qui viendrait compléter les initiatives nationales mentionnées. De ce fait, on a vu durant les années 1990 se manifester, de la part des gouvernements, une nouvelle volonté de déployer des efforts de coopération aux niveaux bilatéral, régional et international, en vue de trouver de nouvelles manières de maîtriser l'immigration.

Les arrangements bilatéraux sur les migrations internationales, en tant que moyens appropriés de répondre rapidement à des tendances migratoires fluctuantes ou à des situations spécifiques, ne sont pas nouveaux, mais depuis 1990 on a vu se multiplier le nombre d'accords conclus. De plus, l'éventail des questions couvertes par les accords bilatéraux s'est élargi jusqu'à inclure la migration de main-d'œuvre temporaire, la lutte contre l'immigration irrégulière, la surveillance des frontières, le retour dans leur pays de migrants en situation irrégulière et la régulation des transferts de fonds. L'approche bilatérale, bien qu'elle soit adéquate pour servir les intérêts de deux gouvernements, n'a généralement qu'une portée géographique étroite et ne représente donc qu'un apport limité à la gestion régionale ou mondiale de la mobilité de la population au niveau international.

La gestion des flux migratoires internationaux est également devenue une haute priorité pour les groupes régionaux et sous-régionaux. L'Union européenne a été à l'avant-garde des initiatives régionales, ayant adopté une approche progressive pour passer des accords concernant la circulation des personnes et des travailleurs dans ses États membres. Ailleurs, un certain nombre de processus consultatifs régionaux sur la migration internationale ont été entamés dans les années 1990, et de tels arrangements existent maintenant dans la plupart des régions du monde, comme le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe et le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest, le Processus de Manille et le Processus de Bali en Asie, ainsi que les Processus de Puebla et de Lima en Amérique latine. Les processus consultatifs régionaux offrent un cadre pour l'élaboration d'approches communes à la gestion des flux migratoires, selon qu'ils se rapportent à un aspect particulier, tel que l'immigration irrégulière ou la traite des êtres humains, questions sur lesquelles il est relativement facile de se mettre d'accord. Ils sont devenus des mécanismes de coopération utiles en ce qu'ils offrent des points de contact permettant aux décideurs régionaux de se consulter régulièrement et d'entretenir un dialogue informel.

Au niveau international, le système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales ont entrepris diverses activités portant sur les questions des migrations internationales. Le système des Nations Unies a participé à la formulation et à l'adoption d'instruments juridiques sur les flux migratoires internationaux (voir tableau 4) et a fourni un cadre au dialogue intergouvernemental sur les questions des migrations internationales. Le Secrétariat de l'ONU, y compris les Commissions régionales, a contribué à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les migrations internationales. Divers autres organismes intergouvernementaux ont pris une part de plus en plus active dans ces domaines, en particulier à la formulation de normes mondiales sur la gestion des flux migratoires. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 ont été ratifiés par un grand nombre de pays, et les protocoles plus récents contre la traite des êtres humains ont reçu une attention croissante. Toutefois, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles n'a été ratifiée que par un nombre restreint de pays et notamment par un très petit nombre de pays de destination. Il importe de noter toutefois qu'il n'existe aucun cadre institutionnel mondial dans lequel pourrait être abordé, de manière générale et systématique, l'ensemble du problème des migrations internationales.

Tableau 4
Instruments juridiques relatifs aux migrations internationales

Instrument	Année d'adoption	Pays ayant ratifié ^a		Dont pays d'immigration nette au moment de la ratification	
		Nombre	Pourcentage ^b	Nombre	Pourcentage ^c
Travailleurs migrants					
Convention de l'OIT n° 97 concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949)	1949	42	21,5	12	28,6
Convention de l'OIT n° 143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions supplémentaires)	1975	18	9,2	8	44,4
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	1990	26	13,3	2	7,7
Trafic et traite					
Protocole relatif à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ^d	2000	54	27,7	16	29,6
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ^d	2000	48	24,6	14	29,2
Réfugiés					
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1951	142	72,8	39	27,5
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	141	72,3	47	33,3

^a À compter de septembre 2004, le nombre de pays comprend des États non membres de l'ONU ainsi que les Gouvernements des îles Cook et Nioué.

^b Des États Membres de l'ONU.

^c Des pays ayant ratifié.

^d Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Perspectives et rôle futur des migrations internationales

À l'instar des économies qui entraient dans l'ère de l'industrialisation au XIX^e siècle, de nombreux pays développés du XXI^e siècle sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, bien que les raisons et leurs conséquences — faibles taux de fécondité et vieillissement de la population engendrant un tassement démographique naturel et des taux de dépendance croissants — diffèrent de celles du passé. De nombreux pays développés manquent de main-d'œuvre dans des secteurs précis, notamment les technologies de l'information et des communications (TIC) exigeant une spécialisation poussée, de personnel qualifié dans le secteur des services, et de travailleurs manuels dans les secteurs agricole, manufacturier et du bâtiment. Sans un accroissement de l'immigration, il sera impossible de satisfaire la demande touchant ce type de travailleurs et le rendement économique comme la prospérité individuelle dans ces pays s'en ressentiront. Moins restrictives, les politiques migratoires peuvent aider à répondre à ces demandes démographiques et professionnelles.

Aujourd'hui, les flux migratoires vont surtout des pays en développement vers les pays développés, mais le besoin de main-d'œuvre migrante se fait également sentir dans certains pays en développement, notamment les nouvelles économies en voie d'industrialisation d'Asie du Sud-Est et des pays riches en pétrole, membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Toutefois, comme il a été signalé précédemment, dans un nombre croissant de pays en développement, les politiques migratoires deviennent plus restrictives. Ces pays

également devront s'intéresser davantage aux profits qu'ils pourraient tirer d'une politique d'admission plus libérale.

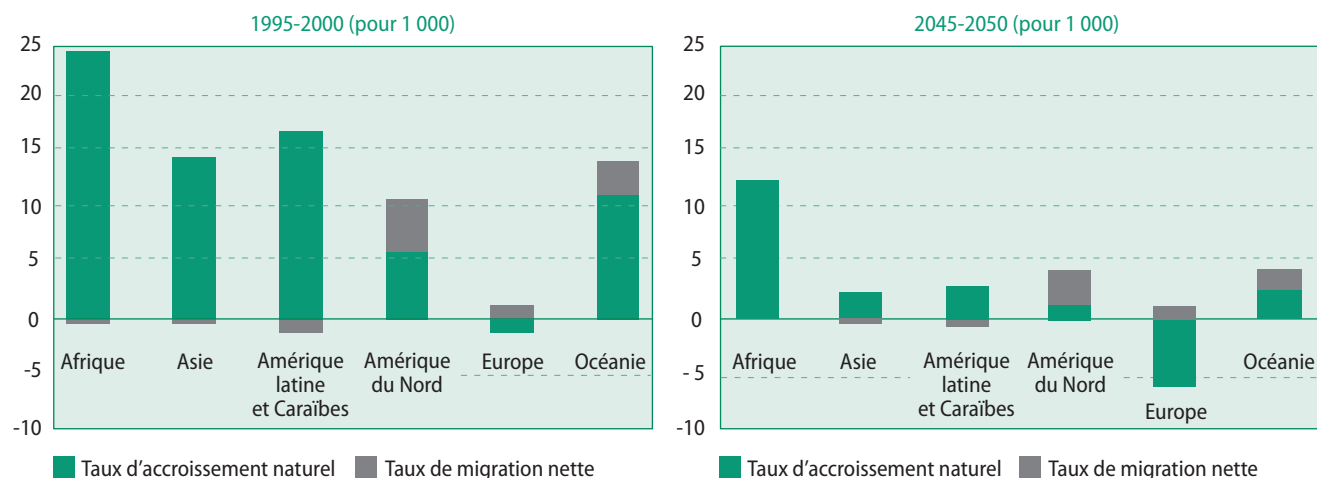
Il est plus difficile de prévoir les futures tendances des migrations internationales que les autres facteurs déterminants de la croissance démographique nationale, parce que, comme on l'a vu au cours de la première moitié du XX^e siècle, elles peuvent être directement et notablement conditionnées par des réformes apportées aux politiques migratoires dans les pays de destination. On ne prévoit pour le moment aucun remaniement radical et substantiel de ces politiques et les forces économiques qui entraînent la migration semblent elles aussi devoir rester relativement stables. Dans ces conditions, on peut raisonnablement s'appuyer sur les tendances migratoires des 40 dernières années pour prévoir les flux migratoires des 40 prochaines années.

Associées aux projections démographiques effectuées jusqu'en 2050, de telles extrapolations permettent de déduire que l'émigration nette continuera de n'avoir, dans l'avenir, qu'un faible impact sur l'accroissement brut de la population des pays en développement. En l'absence d'émigration l'accroissement de la population des régions en développement devrait, d'après les projections, passer à 3 milliards entre 2000 et 2050. Avec une émigration nette, l'accroissement atteindrait 2,8 milliards. La réduction de la croissance démographique due à l'émigration nette sera plus forte dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (13 %) mais sera relativement faible en Asie (5 %) et, en particulier, en Afrique (1 %) (voir figure III).

En revanche, l'accroissement naturel de la population des pays développés devrait être négatif et la migration nette devrait être positive. En l'absence de migration nette, la décroissance de la population des régions les plus développées passerait de 1,2 milliard en 2000 à 1 milliard en 2050, mais la migration internationale nette devrait plus que compenser la décroissance naturelle, ce qui entraînerait une légère augmentation. Parmi les régions développées, la décroissance de la population due à un excédent de décès sera très marquée en Europe, dont la population devrait baisser de 139 millions entre 2000 et 2050. Si l'on considère les niveaux de migration internationale projetés, la population de l'Europe devrait diminuer mais seulement de 96 millions.

Le maintien de niveaux positifs de migration internationale nette peut servir à compenser les réductions naturelles de l'ensemble de la population ou de la population active, mais les flux migratoires ne devraient pas être considérés comme le remède au vieillissement

Figure 3
Contribution de la migration internationale nette à la modification de la population par région, 1995-2000 et 2045-2050



de la population. Les niveaux de migrations internationales nécessaires pour maintenir le rapport de dépendance potentiel (rapport entre actifs et inactifs) sont élevés et il est peu probable qu'ils soient acceptables socialement ou politiquement, ou viables pour toute société. Par exemple, le nombre d'immigrants nécessaires pour maintenir le rapport de dépendance potentiel constant en 2003, dans les 15 États membres de l'UE entre 2000 et 2050 serait de 13,5 millions de personnes par an, à savoir vingt fois plus que les niveaux récemment atteints. Entre 2040 et 2050, l'équivalent d'environ la moitié de l'effectif de l'accroissement annuel de la population mondiale devrait émigrer dans l'UE pour maintenir son rapport de dépendance actuel. Pour que la population active se maintienne aux niveaux actuels, il faudrait accueillir près de 1,6 million d'immigrants par an, soit environ trois fois plus que les flux enregistrés récemment.

Ces estimations montrent que préserver, ou mieux, accroître les flux migratoires peut empêcher la réduction de la population active dans les pays développés. De toute manière, le problème du vieillissement de la population demandera une stratégie touchant tous les aspects, notamment le recul de l'âge de la retraite et du versement des pensions et prestations, et l'accroissement du rendement économique de la population active.

Pour réduire l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre dans les pays développés, on pourrait envisager d'accroître les flux migratoires temporaires. Pour les pays de destination, la migration temporaire présenterait moins de difficultés du point de vue de l'intégration sociale. Pour les pays d'origine, le travail temporaire pourrait réduire le chômage national et représenter une source de transferts de fonds et éventuellement aussi une plus-value sous forme de rapatriement de bénéficiaires; il pourrait aussi amoindrir l'effet de l'exode des compétences si les migrants temporaires retournent dans leur pays d'origine et utilisent les compétences nouvellement acquises.

L'émigration temporaire de travailleurs non qualifiés de pays en développement vers des pays développés promet les bénéfices les plus importants car c'est dans le cas de ces deux groupes de pays que les différences entre les prix des facteurs de production sont les plus grandes, et l'écart entre l'offre et la demande est souvent le plus important en termes absolus. Les accords bilatéraux entre le Mexique et le Canada, et le Mexique et les États-Unis, en ce qui concerne la circulation de travailleurs fournissent des exemples intéressants. Certains pays en développement exportateurs de pétrole ont également des plans bien définis de migration temporaire excluant les possibilités de migration de peuplement.

Il existe également une demande pour des travailleurs temporaires qualifiés ne comprenant pas nécessairement de hautes spécialisations. En considération d'une telle demande, un cadre multilatéral de migration à court terme est déjà en place, sous forme du « Mode 4 » de l'Accord général sur le commerce des services, relevant de l'Organisation mondiale du commerce. Ce « Mode 4 » illustre les avantages du point de vue de la sécurité et de la prévisibilité, qui sont offerts par un instrument multilatéral contraignant, tel que l'Accord général sur le commerce des services, par comparaison aux accords bilatéraux qui sont utilisés pour régir les flux temporaires de main-d'œuvre non qualifiée. Il serait intéressant également de libéraliser le Mode 4 à bien des égards, et le programme de travail de Doha en fournit l'occasion. En simplifiant certains détails techniques de la mise en œuvre du Mode 4 et en étendant son application à la main-d'œuvre moyennement qualifiée, on accomplirait un progrès appréciable.

Amélioration de la condition d'immigrant dans le pays de destination

Pour ce qui est des personnes, les pays d'origine comme les pays de destination doivent faire en sorte que les droits de l'homme des immigrants soient pleinement respectés. Dans le premier cas, tous les pays devront prendre de mesures rigoureuses pour éliminer le trafic

et la traite des immigrants. Après avoir été légalement admis dans un pays, les immigrants devront se conformer aux lois nationales mais devront également être assurés d'une protection de la législation nationale, notamment pour prévenir la discrimination, conformément aux accords internationaux régissant la protection des migrants. Les gouvernements devront garantir que les travailleurs migrants ne seront pas exploités. Une protection spéciale sera accordée aux femmes migrantes, y compris les migrants en situation irrégulière, qui ont été victimes d'exploitation.

Les gouvernements des pays de destination doivent prendre des dispositions pour faciliter l'intégration des migrants de manière à respecter leurs droits fondamentaux et leur dignité et encourager une bonne intelligence entre les immigrants et la société d'accueil. Des programmes et des politiques allant dans ce sens seront élaborés conjointement avec les associations d'immigrants, les employeurs et les syndicats. La prestation de services appropriés d'éducation et de formation professionnelle permettant à tous les groupes d'immigrants d'accéder aux marchés du travail facilitera le processus d'intégration. À cet égard, une attention spéciale sera accordée aux mesures visant à favoriser la naturalisation des immigrants ayant résidé longtemps dans le pays de destination. La décision de certains pays d'autoriser les immigrants à long terme à voter dans les élections locales doit être considérée comme une mesure louable.

Dans de nombreux pays, l'attitude du public vis-à-vis des immigrants demeure hostile. Dans plusieurs États, les politiques et les programmes concernant les immigrants sont ambigus, conduisant à une politisation abusive de la question de l'immigration et déclenchant la formation de mouvements anti-immigration. Les gouvernements devront s'employer activement à inverser cette tendance en mettant en valeur les avantages que représentent les migrants pour le pays hôte, en encourageant la tolérance et la bonne entente et en combattant toute forme de xénophobie.

Il convient de signaler une injustice sociale flagrante commune à de nombreux pays qui refusent de reconnaître aux immigrants la transférabilité des prestations de retraite qu'ils ont acquises. Outre qu'elle est dans l'intérêt de l'immigrant, cette transférabilité peut encourager les immigrants âgés à retourner dans leur pays d'origine. Elle est également dans l'intérêt des employeurs qui veulent attirer des travailleurs migrants internationaux qualifiés. La reconnaissance accrue des niveaux d'études et de qualification professionnelle étrangers ainsi que de l'expérience constituerait aussi une amélioration de la politique des pays de destination. Faute de cette reconnaissance, les immigrants qualifiés sont souvent obligés d'occuper des emplois bien au-dessous de leur potentiel, ce qui représente un gaspillage des ressources humaines.

Accroître les avantages et réduire les coûts des migrations internationales pour les pays d'origine

La soudaine recrudescence d'attention apportée aux transferts de fonds par les dirigeants offre une occasion d'accroître les avantages qu'ils représentent. Il conviendrait dans l'immédiat de réduire les commissions de transfert au moyen d'un ensemble de règlements et d'une compétition accrue, tout en diffusant des informations sur les divers modes de transferts que l'on peut choisir. Il faut cependant veiller à maintenir un équilibre entre les efforts visant à faciliter les transferts de fonds des travailleurs et ceux qui sont déployés pour réduire le blanchiment d'argent et d'autres pratiques financières frauduleuses. Les pays d'origine se doivent d'améliorer leur système financier afin que les fonds transférés puissent être utilement employés. Les mesures requises à cette fin sont semblables à celles qui sont nécessaires pour promouvoir le développement, bien qu'il faille veiller tout particulièrement à la modernisation des services financiers, notamment dans les communautés rurales dont sont originaires de nombreux immigrants.

Les mesures envisagées pour faciliter les transferts de fonds effectués par les immigrants devraient s'inscrire dans un ensemble de politiques générales adoptées par les pays d'origine en vue de valoriser les profits découlant de la migration internationale, l'une des tendances les plus positives ces dernières années, comme nous l'avons vu. Ces politiques devraient également soutenir les associations nationales ainsi que les réseaux commerciaux et universitaires qui maintiennent le contact entre les immigrants et leur pays d'origine; prévoir des dispositions pour faciliter la migration de retour; la promotion d'exportation, à l'intention des communautés d'immigrants, de produits provenant de leur pays d'origine, et la mise en place de mécanismes permettant aux migrants de participer à la vie de leur pays d'origine, ainsi que l'institution de la double nationalité.

La perte de personnel qualifié par les pays en développement (exode des compétences) est liée aux politiques migratoires des pays de destination qui cherchent à attirer des personnes possédant certaines qualifications souhaitées. Pour réduire les effets préjudiciables de l'exode des cerveaux, les pays de destination devront veiller à ce que la sélection de personnel spécialisé n'épuise pas la réserve vitale de travailleurs qualifiés d'un pays en développement donné, notamment dans des domaines tels que la santé, l'éducation et les technologies de l'information. La coordination à cet effet est cruciale. C'est pourquoi les initiatives visant à réduire la fuite du personnel essentiel des pays en développement doivent être prises au niveau multilatéral. À titre de mesure complémentaire et appropriée, les pays de destination pourraient prendre à leur charge les frais de formation s'ils continuent d'attirer des immigrants pour travailler dans des domaines critiques. Les pays d'origine devraient, pour leur part, évaluer l'ampleur de l'émigration de personnel qualifié et, si nécessaire, prendre des mesures pour la contrôler, notamment en formant un plus grand nombre de spécialistes dans les domaines où l'exode est excessif.

Vers une meilleure coopération internationale en matière de migrations

Étant donné que les migrations internationales ne sont pas près de diminuer en volume comme en importance, les gouvernements ont intérêt à continuer de rechercher de nouvelles et utiles formes de coopération internationale en matière de gestion des flux migratoires. Tandis que les approches bilatérales, régionales et multilatérales ont chacune leurs bons et mauvais côtés, une immigration ordonnée exige des efforts à tous les niveaux mais de préférence dans les limites d'un cadre général universellement accepté et appliqué. La ratification massive des conventions et protocoles existants constituerait une sensible avancée dans cette voie.

La gestion des flux migratoires exige en premier lieu une amélioration des conditions et possibilités des immigrants potentiels dans leur pays d'origine et une réduction de l'énorme fossé qui existe entre le niveau de vie du citoyen moyen des pays développés et celui de la plupart des habitants des pays plus pauvres. Le programme global de la communauté internationale en faveur du développement est donc l'une des principales composantes de l'effort général consenti pour la gestion des flux migratoires internationaux. L'amélioration des conditions de vie des habitants des pays en développement par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait, notamment, réduire le grand nombre de personnes prêtes à émigrer si l'occasion s'en présente.

Par ailleurs, les migrations internationales sont elles-mêmes de plus en plus considérées comme une question de développement, bien que les politiques migratoires nationales et internationales ne tiennent pas encore pleinement compte de cet aspect du développement et sont parfois en contradiction avec d'autres perspectives de la politique de développement, surtout dans les pays développés. Il est donc nécessaire d'intégrer les politiques migratoires dans la politique de développement, de manière à assurer une compatibilité et une cohérence

totales entre les deux. Dans les pays d'origine comme dans les pays de destination, la migration ne relève généralement pas du même ministère que les politiques de développement, et il faudra donc peut-être procéder à un remaniement des arrangements institutionnels au niveau national si l'on veut corriger cette incohérence.

Du point de vue du développement, l'orientation de l'actuelle politique relative aux migrations internationales semble limiter les avantages que tous pourraient tirer de flux migratoires plus importants. Pour corriger cette carence, il importe de veiller à ce que toutes les parties intéressées — pays de destination, pays d'origine, pays de transit, les migrants eux-mêmes et ceux qu'ils laissent au pays — reconnaissent que la bonne gestion des migrations internationales peut être mutuellement profitable. Ce faisant, on pourrait mettre en place un processus garantissant la valorisation des gains provenant des migrations internationales, réduisant les coûts et prévoyant un partage équitable des gains et des coûts.

Afin d'améliorer l'analyse nécessaire et la formulation de politiques, on doit pouvoir disposer de données plus fiables sur les migrations. Les concepts et les définitions varient selon les pays et les méthodes de collecte des données ne sont pas uniformes. Les données les plus complètes portent sur l'effectif des migrants mais elles ne sont pas disponibles pour tous les pays. Les données sur les flux migratoires sont encore plus rares bien qu'elles deviennent de plus en plus importantes avec le nombre croissant et la complexité de ces flux. Pour aborder certains de ces problèmes, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a publié un ensemble de recommandations sur la manière d'améliorer les statistiques des migrations internationales. La pénurie des ressources nécessaires à ces travaux est bien connue, mais il serait néanmoins hautement souhaitable de réaliser quelques progrès dans l'établissement de rapports internationaux sur les flux migratoires.

Outre la responsabilité de l'établissement de rapports internationaux qui lui incombe, chaque pays pris séparément, en particulier les pays développés étant donné qu'ils sont le pays de destination de la plupart des immigrants, voudront peut-être envisager d'établir des rapports nationaux sur les migrations internationales. Ces documents pourraient indiquer, par exemple, le nombre d'immigrants internationaux ainsi que certaines particularités telles que l'âge, le sexe, le pays de naissance, la nationalité, le type de statut migratoire, la durée du séjour, le type d'emploi, ainsi que la nature et l'importance des ressources financières et autres transférées dans le pays d'origine.

S'agissant du domaine législatif, tous les pays devraient devenir parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs au trafic et à la traite des personnes, et sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Il convient de signaler que de nombreux pays, y compris la plupart des pays de destination, n'ont pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990 et entrée en vigueur en 2003.

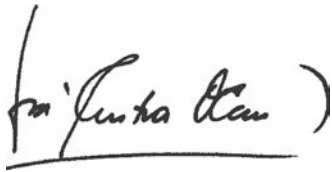
Les politiques internationales doivent également tenir compte de la situation de ceux qui se voient obligés de quitter leur pays pour des raisons de sécurité. Fin 2003, presque les trois quarts des réfugiés dans le monde vivaient dans des pays en développement. Pour alléger le fardeau que ces masses de réfugiés imposent à ces pays, il faut que la communauté internationale revoie les mécanismes relatifs à la répartition des charges, ainsi que le prévoit l'initiative « Convention Plus » du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En plus des conventions et protocoles existants, la communauté internationale a besoin d'un cadre international intégral s'étendant à tous les aspects que comporte la question de la migration internationale. L'UE est, pour sa région, à l'avant-garde dans le règlement de ces problèmes, principalement par la manière dont elle harmonise les politiques et coordonne les initiatives devant être appliquées par ses États membres coopérant en tant que groupe de pays de destination. La migration est un phénomène mondial et transnational, mettant en jeu diverses parties ayant des points de vue et des intérêts différents; elle demande donc une approche et un cadre de caractère mondial.

On a en outre besoin de coopération dans le domaine des mouvements de la population, comme pour les mouvements de marchandises et de capitaux entre pays d'origine

et pays de destination afin de veiller à ce que les grands déséquilibres internationaux entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée ne provoquent pas de bouleversements économiques et sociaux, que ce soit au niveau national, régional ou mondial. On note toutefois que la coopération multilatérale en ce qui concerne les flux internationaux de main-d'œuvre a été insignifiante, en comparaison surtout des progrès réalisés s'agissant des flux internationaux de marchandises ou de capitaux. Cet écart en matière de coopération peut être comblé grâce à un cadre international axé sur les intérêts à la fois des migrants et des communautés d'accueil.

La récente création d'une Commission mondiale pour les migrations internationales est une étape marquante dans les mesures prises pour aborder la migration internationale dans une perspective mondiale. L'Assemblée générale de l'ONU a lancé des appels en faveur d'une conférence internationale sur les migrations, bien qu'aucun accord ne soit intervenu. La réunion de haut niveau sur les migrations internationales qui doit se tenir en 2006 à l'Assemblée générale sera l'occasion d'examiner tous les aspects des migrations internationales en vue de mettre en valeur leur contribution bénéfique au développement plutôt que leurs effets négatifs. Ce sera également une occasion appropriée d'intégrer les résultats de divers processus migratoires nationaux, régionaux et internationaux, de manière à renforcer la coopération entre les membres de la communauté internationale sur cette question d'importance mondiale.



JOSÉ ANTONIO OCAMPO
Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales,
juillet 2004

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	iii
Aperçu général	v
Table des matières	xxv
Notes explicatives	xxxix
Les migrations internationales	1
I. Les migrations entre 1820 et 1920, le premier siècle de la mondialisation	3
Introduction	3
Contexte économique des migrations de masse au XIX ^e siècle	4
Industrialisation et demande de matières premières	4
La révolution dans les transports et la convergence des prix	6
Les grandes migrations transocéaniques durant le premier siècle de la mondialisation ..	7
La poussée migratoire	7
Aspects économiques des migrations transatlantiques	9
Politiques migratoires et déclin des migrations de masse Nord-Nord	13
Les migrations Sud-Sud dans la périphérie	16
Flux migratoires ayant bénéficié d'une aide publique ou privée	16
Écarts entre les salaires et coût des migrations dans la périphérie au XIX ^e siècle ..	17
La fin des migrations assistées dans la périphérie	20
Conclusions	21
II. Tendances des migrations internationales	23
Tendances mondiales depuis 1960	24
Répartition des migrants internationaux au niveau national	28
Analyse de la migration nette	33
Les tendances traditionnelles de l'immigration	37
Migrations internationales en Europe	41
Critères d'admission et caractéristiques des migrants dans les pays développés	47
Migration de la main-d'œuvre en Asie	52
Migration internationale en Afrique	55
Migration internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes	57
Les migrations internationales dans l'avenir	60
Conclusions	65
III. Politiques migratoires internationales	69
Panorama des tendances en matière de politiques migratoires	71
Pays d'immigration permanente	72
États recruteurs de main-d'œuvre	72
Tendances actuelles des politiques migratoires	75
Taux globaux de l'immigration	75

Immigration de travailleurs qualifiés	77
Immigration de travailleurs peu qualifiés	79
Regroupement familial	80
Intégration de non-ressortissants	82
Immigration irrégulière	83
Harmonisation régionale et sous-régionale	85
Migrations et commerce	86
Nouvelles manières d'aborder les migrations depuis septembre 2001	86
Politiques d'émigration	87
Conclusions	94
IV. Impacts économiques des migrations internationales	95
Impacts sur les pays d'origine	97
Émigration	97
Transferts de fonds	103
Impacts sur les pays hôtes	113
Impact sur le marché du travail	113
Effets de l'immigration sur la fiscalité	122
Conclusions	123
V. L'immigration temporaire et ses relations avec le commerce des services	127
Tendances des migrations temporaires	128
Régime international régissant le mouvement temporaire de personnes physiques dans le secteur des services, ou le mouvement temporaire des prestataires de services	132
Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services	132
Utilisation actuelle du dispositif fourni par le Mode 4	133
Encouragements des mouvements temporaires au titre du Mode 4	137
Externalisation : une autre manière de tirer parti des écarts de salaires	140
Conclusions	141
Annexe : État des négociations à l'Organisation mondiale du commerce sur le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services	145
VI. Dimensions sociales de la mobilité internationale	155
Réseaux sociaux de l'immigration	155
Le cercle de famille et d'amis	155
Associations d'immigrants originaires de la même localité	156
Intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil	157
Éducation et aptitudes linguistiques	157
Emplois et rémunérations suffisantes	159
Statut juridique et participation à la vie civile et politique	161
Accès aux services de protection sociale et de soins de santé	163
Regroupement familial	165
Effets sur le tissu social et sentiment public	165
Effets sur les pays d'origine	165
Effets sur les pays d'accueil	166
La réaction du public	167
Conclusions	169

VII. Ampleur et tendances des déplacements internationaux	171
Rappel historique	171
Tendances des flux de réfugiés au cours de la dernière décennie	175
Population de réfugiés	175
Solutions durables	179
Exodes de réfugiés	181
Conclusions	182
Tendances des conditions d'asile dans les pays industrialisés	184
Flux de demandeurs d'asile par pays d'asile	185
Origine des demandeurs d'asile	187
Admission de réfugiés	188
Coopération internationale	189
Innovations récentes	189
Amélioration de la collecte des données	190
VIII. Coopération internationale pour la gestion des migrations	193
Approche bilatérale	194
Approche régionale	196
L'Union européenne	196
Initiatives régionales dans le contexte de l'intégration économique	198
Organisations intergouvernementales régionales	198
Processus consultatifs régionaux	200
Approches internationales	203
Le rôle du système des Nations Unies	203
Élaboration de normes juridiques internationales et d'instruments liés aux migrations internationales	204
Conclusions	211
Annexe : État actuel de la compilation de statistiques sur les migrations internationales	213
Bibliographie	221
Encadrés	
III.1. États-Unis d'Amérique : l'immigration après le 11 septembre	87
III.2. Les Philippins à l'étranger	92
IV.1. Autosélectivité des migrants	98
IV.2. Types de transferts et modes de transmission	104
IV.3. Compétences et niveaux d'études des immigrants dans les pays développés	116
IV.4. Travailleurs étrangers indépendants	119
V.1. Analyses des besoins économiques	135
VII.1. Populations relevant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	172
Figures	
I.1. Termes de l'échange, Royaume-Uni, 1820-1872	5
I.2. Termes de l'échange, Amérique latine, 1820-1938	5
I.3. Nouvelles et anciennes sources d'immigration vers les États-Unis	8

I.4. Immigration vers les principaux points de destination du Nouveau Monde, 1881-1938	8
II.1. Proportion de migrants internationaux par rapport à l'ensemble de la population, par région, 1970	29
II.2. Proportion de migrants internationaux par rapport à l'ensemble de la population, par région, 2000	29
II.3. Migration permanente et de longue durée, Nouvelle-Zélande, 1950-2003	40
III.1. Politiques migratoires gouvernementales, 1976, 1986, 1996 et 2003	78
III.2. Politiques migratoires nationales en fonction de l'importance de l'effectif des immigrants, 2003	79
III.3. Flux d'immigration à long terme dans quelques pays de l'OCDE, par catégorie principale, 2001	81
IV.1. Aperçu de certains flux financiers vers les pays en développement, 1980-2003	107
IV.2. Vingt des pays en développement les plus importants bénéficiaires des transferts, 2002	108
IV.3. Vingt des pays en développement où le pourcentage des transferts dans le PIB est le plus élevé, 2002	108
IV.4. Flux de transferts par région principale d'origine, 1980-2002	110
VI.1. Proportion d'emplois temporaires occupés par des nationaux et par des étrangers dans quelques pays d'accueil, mars-avril 2003	160
VII.1. Réfugiés classés par région d'asile, 1953-2003	174
VII.2. Population de réfugiés relevant du HCR, par région principale, 1994-2003	176
VII.3. Bilan migratoire des réfugiés relevant du HCR, 1994-2003	177
VII.4. Exodes de réfugiés relevant du mandat du HCR, 1994-2003	182
VII.5. Flux nets de réfugiés relevant du mandat du HCR, par région, 1994-2003	183
VII.6. Demandes d'asile déposées dans 38 pays industrialisés, 1994-2003	185
VII.7. Proportion de demandes d'asile déposées dans 38 pays, par région d'origine, 1994-2003	188

Tableaux

I.1. Impact cumulatif de l'émigration de masse, 1870-1910	10
II.1. Indicateurs portant sur les effectifs de migrants internationaux par région principale, 1960-2000	25
II.2. Proportion de femmes parmi les migrants internationaux, par région principale, 1960 et 2000	27
II.3. Principaux pays hôtes de migrants internationaux, 1960 et 2000	31
II.4. Contribution de l'immigration internationale nette à l'évolution de la population, par région principale, 1960-1965 et 1995-2000	32
II.5. Pays ou régions d'au moins 5 millions d'habitants en 2000 classés en fonction de leur statut d'immigration nette, 1950-2000	34
II.6. Admissions d'immigrants en Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis et leur répartition par région de naissance, 1960-2002	39
II.7. Migrants internationaux et réfugiés, par région principale, 1970-2000	43
II.8. Étrangers dans un certain nombre de pays européens, 1980-2001	44
II.9. Étrangers des principales nationalités d'origine, résidant dans les principaux pays de destination en Europe, par pays de citoyenneté, 1980-2001	45
II.10. Principales nationalités d'origine d'immigrants, par pays de destination, 2000	46
II.11. Admissions d'immigrants et de migrants à long terme par catégorie, dans un certain nombre de pays développés, 1991 et 2001	48

II.12. Immigrants qualifiés dans quelques pays, 1991, 1999 et 2001	49
II.13. Travailleurs temporaires admis dans les catégories établies sur la base des qualifications professionnelles, dans quelques pays, 1992-2000.	50
II.14. Participation étrangère dans la main-d'œuvre de quelques pays européens, 1990 et 2001	50
II.15. Participation de la force active par nationalité et par sexe, dans un certain nombre de pays, moyenne pour 2000-2001.	51
II.16. Migrants internationaux parmi les membres du Conseil de coopération du Golfe, 1970-2000	53
II.17. Migrants internationaux dans les principaux pays d'accueil d'Amérique latine et des Caraïbes, 1960-2000.	58
II.18. Projections démographiques avec et sans migrations internationales, par région, par zone principale, 2000 et 2050.	61
II.19. Projections démographiques jusqu'en 2050 et rapports de dépendance avec ou sans migration dans quelques pays ou zones.	62
II.20. Projections d'immigration nette pour quelques pays ou régions, 2000-2050	64
III.1. Positions des gouvernements quant au volume de l'immigration, en fonction du niveau de développement et selon les principales régions, 1976, 1986, 1996 et 2003	70
III.2. Politiques migratoires gouvernementales, par état de développement national et région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003	76
III.3. Programmes de régularisation de migrants clandestins	85
III.4. Position des gouvernements sur les niveaux d'émigration, en fonction du degré de développement national et par région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003	88
III.5. Politiques gouvernementales sur l'émigration, par degré de développement national et région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003	89
IV.1. Bilan des effets économiques de l'émigration sur les pays d'origine	97
IV.2. Pays ou régions affectés par l'exode des cerveaux selon différents rapports	101
IV.3. Entrées de capitaux provenant des transferts, par région, 1980-2002.	109
IV.4. Répartition des employés étrangers et autochtones en fonction des catégories professionnelles les plus courantes aux États-Unis, 2000	114
IV.5. Main-d'œuvre étrangère dans quelques pays de l'OCDE, 2000	120
V.1. Entrée de travailleurs temporaires dans certains pays développés, 1992-2001	129
V.2. Flux de migrants temporaires provenant de quelques pays d'Asie de l'Est et du Sud, à destination de l'Asie de l'Ouest, 1990-1999	130
V.3. Types de personnes physiques fournissant des services (engagements horizontaux), 2003.	134
VI.1. L'emploi de travailleurs étrangers par secteur, moyenne pour 2001-2002.	158
VI.2. Taux de chômage des nationaux et des étrangers, par sexe, dans quelques pays de l'OCDE, moyenne pour 2000-2001.	161
VII.1. Répartition par âge des réfugiés et autres personnes relevant du HCR, par région, 2003.	179
VII.2. Rapatriement volontaire de réfugiés par région d'origine, 1994-2003.	180
VII.3. Les 20 principaux pays d'Europe ayant accueilli des demandeurs d'asile de 1994 à 2003	186
VIII.1. Nombre de gouvernements participant aux processus consultatifs régionaux sur les migrations internationales	202

VIII.2. Principaux instruments juridiques des Nations Unies ayant trait aux migrations internationales	204
VIII.3. Instruments juridiques ayant trait aux migrations internationales	205

Notes explicatives

Les signes suivants ont été employés dans tous les tableaux de l'ouvrage :

- .. **Deux points** indiquent soit que l'on manque d'informations, soit que les informations en question n'ont pas été fournies séparément.
- **Le tiret** indique que le montant est nul ou négligeable.
- **Le trait d'union** indique que la rubrique est sans objet.
- **Le signe moins** indique, sauf mention contraire, un déficit ou une diminution.
- , **Une virgule** indique les décimales.
- / **La barre oblique** indique une campagne agricole ou un exercice financier, par exemple 1990/91.
- **Le trait d'union** entre deux millésimes, par exemple 1990-1991, indique qu'il s'agit de la période tout entière, y compris la première et la dernière années mentionnées.

Sauf indication contraire « **dollars** » (\$) s'entend du dollar des États-Unis.

Sauf indication contraire, « **tonne** » s'entend de la tonne métrique.

Sauf indication contraire, les **taux annuels de croissance** ou de variation sont des taux annuels composés.

Dans la plupart des cas, les prévisions de taux de croissance pour 2001 ont été arrondies au quart de point le plus proche.

Les chiffres ayant été arrondis, les taux ou pourcentages indiqués dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

Les sigles utilisés sont les suivants :

ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASEAN	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
IED	Investissement étranger direct
IGC	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie
IRCA	Immigration Reform and Control Act (États-Unis)
MERCOSUR	Marché commun du Sud.
MIDA	Migration pour le développement en Afrique.
MIDSA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe
MIDWA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest
MRAs	Mutual Recognition Arrangements
NBER	National Bureau of Economic Research (Cambridge, Massachusetts).
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU/DAES	Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
TOKTEN	Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Pour les besoins de l'analyse, les groupes et sous-groupes de pays ont été classés comme suit ¹ :

Pays développés :

Europe, à l'exclusion des pays européens en transition; Canada et États-Unis d'Amérique; Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

Union européenne² :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Pays en transition :

Pays en transition d'Europe centrale et orientale :

Albanie, Bulgarie, Roumanie et les États successeurs de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Slovénie et la Yougoslavie.

Communauté d'États indépendants (CEI) :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Pays en développement :

Afrique

Amérique latine et Caraïbes

Asie et Pacifique (à l'exclusion du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des pays d'Asie membres de la CEI).

Sous-groupes de l'Asie et du Pacifique :

Asie occidentale :

Arabie saoudite, Bahreïn, Chypre, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Yémen.

¹ Les noms et la composition des zones géographiques sont conformes aux codes standards des pays et des zones à usage statistique (ST/ESA/STAT/SER.M/49/Rev.3) à une exception près, qui concerne l'Asie occidentale, comprenant dans le présent ouvrage la République islamique d'Iran (en raison de la place importante occupée par le secteur pétrolier dans l'économie de ce pays), mais pas les pays en transition de la région. En outre, l'appellation « Europe orientale » telle qu'elle est utilisée ici est une forme abrégée désignant l'Europe centrale et orientale. Les pays entrant dans la composition de la région ainsi dénommée ne correspondent pas exactement à son appellation géographique.

² Correspond à la composition de l'Union européenne au 30 avril 2004. Dix pays supplémentaires se sont joints à l'Union le 1^{er} mai 2004.

Asie de l'Est et du Sud :

Tous les pays en développement de l'Asie et du Pacifique (Chine comprise, sauf mention contraire). Ce groupe, dans certains cas, se subdivise comme suit :

Chine

Asie du Sud : Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka;

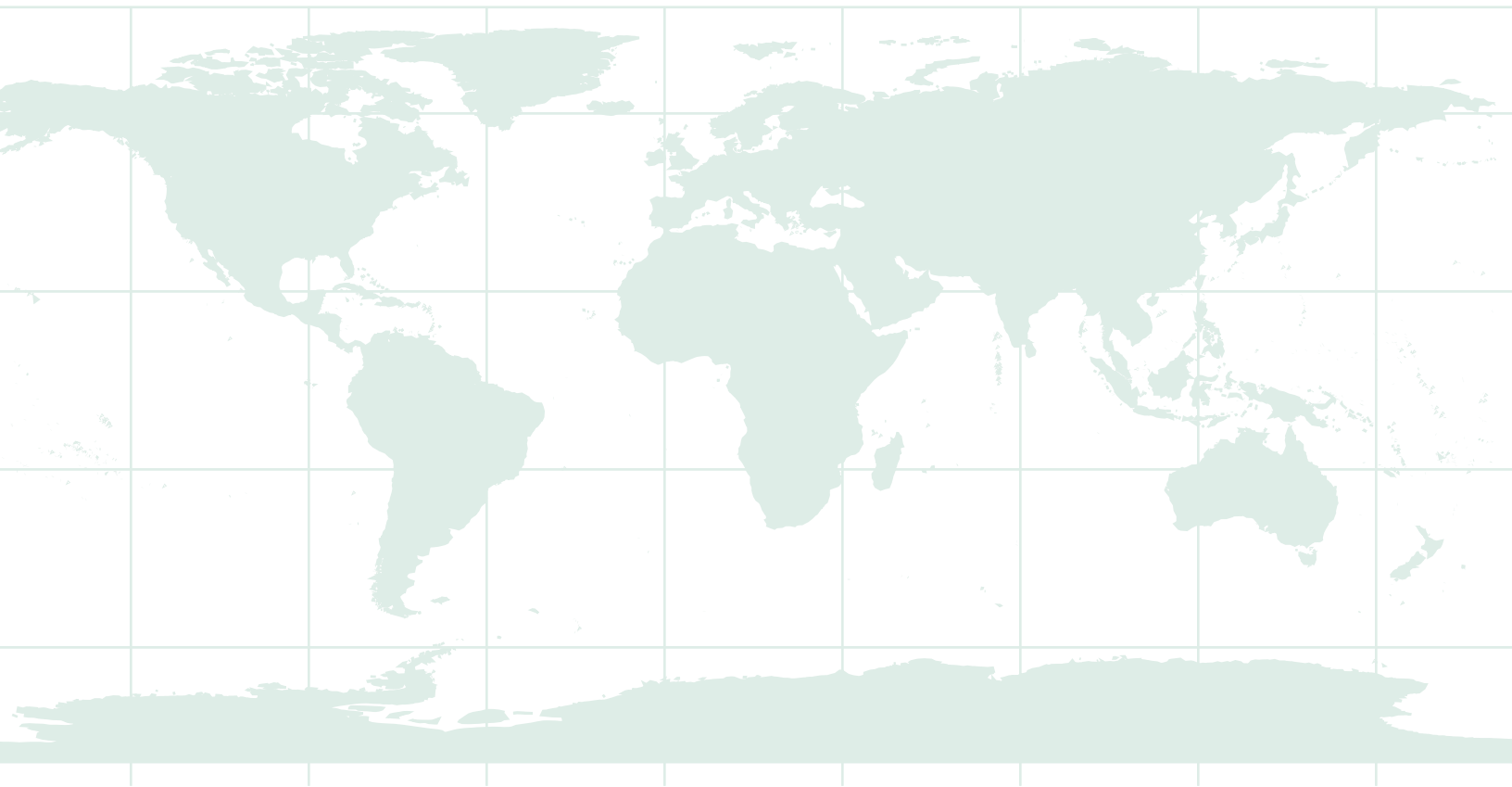
Asie de l'Est : tous les autres pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

Sous-groupe de l'Afrique :

Afrique subsaharienne, à l'exclusion du Nigéria et de l'Afrique du Sud (fréquemment désignée sous la forme abrégée « Afrique subsaharienne »):

Toute l'Afrique, à l'exclusion des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Nigéria, Tunisie.

Les migrations internationales



Chapitre I

Les migrations entre 1820 et 1920, le premier siècle de la mondialisation

Introduction

Dans la deuxième partie de l'étude sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 2004*, sont examinées les conséquences des migrations internationales, phénomène qui a en grande partie déterminé le cours de l'histoire humaine. Bien que l'humanité ait toujours été migrante, les grandes migrations intercontinentales ont commencé au XVI^e siècle à l'ère de l'expansion européenne. L'établissement des colonies a entraîné le déplacement d'un nombre important de sujets des puissances coloniales. Ce processus s'est accéléré au cours du XVIII^e siècle lorsque l'Empire britannique s'est étendu et que l'établissement des colonies outre-mer a gagné du terrain.

En Amérique latine, les besoins en main-d'œuvre au cours de la période coloniale ont été résolus par le travail forcé des populations autochtones, mais l'expansion de l'économie des plantations au XVIII^e siècle, notamment au Brésil, la fondation des colonies françaises, anglaises et hollandaises des Caraïbes et d'Amérique du Sud ainsi que dans les États du sud des États-Unis, a rendu insuffisante la main-d'œuvre locale et a entraîné la migration forcée et la réduction en esclavage de travailleurs africains. Au moins 10 millions de travailleurs africains ont été transférés de force vers les Amériques entre 1700 et 1850, la majorité d'entre eux provenant de la côte ouest de l'Afrique et de Madagascar (Potts, 1990).

Malgré les efforts britanniques pour supprimer la traite des esclaves noirs, ce commerce a continué de prendre de l'ampleur jusque dans la première partie du XIX^e siècle dans des pays dont l'économie reposait essentiellement sur l'emploi d'esclaves, comme le Brésil, Cuba et le sud des États-Unis. Avec la disparition progressive de la traite des Noirs, on s'est tourné vers d'autres méthodes pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire, notamment le système des coolies qui consistait à transporter des travailleurs, souvent sur de longues distances, pour travailler dans l'agriculture ou dans les travaux publics sur leur lieu de destination, au titre d'une diversité de contrats contraignants obligeant les ouvriers à travailler pour un patron durant une période donnée. Entre 1830 et 1930, au moins 12 millions de personnes, surtout des Indiens et des Chinois, ont été engagés au titre du système des coolies (Potts, 1990).

Au XIX^e siècle, en particulier durant la période 1820-1920, on a également assisté à d'importants flux intercontinentaux de personnes cherchant de meilleures conditions de vie dans les économies florissantes des Amériques et l'Océanie. La rapide croissance économique de ces régions a attiré des travailleurs européens en nombres qui, par rapport à la population des pays d'accueil, n'ont jamais été dépassés depuis. Les données disponibles indiquent qu'environ 52 millions d'Européens ont émigré dans les principaux pays d'accueil des Amériques entre 1820 et 1932; dont 32 millions ont été admis par les seuls États-Unis (Thomas, 1959). Un autre groupe de 3,5 millions ont émigré en Australie et en Nouvelle-Zélande (ibid).

Le premier siècle de la mondialisation, qui a commencé après les guerres napoléoniennes et s'est terminé avec la Première Guerre mondiale, s'est caractérisé par une circulation plus libre des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre. Il a été témoin d'une paix

L'une des principales composantes de la première grande vague des migrations intercontinentales a été les 10 millions ou plus d'Africains déportés comme esclaves dans les Amériques

La traite des esclaves a été remplacée par un système au titre duquel 12 millions de personnes ont été transportées comme travailleurs sous contrat

Au cours du XIX^e siècle, près de 52 millions d'Européens ont émigré sur le continent américain

relative en Europe et d'une croissance économique sans précédent liée à une expansion du commerce et à un progrès technologique rapide, doublés d'une révolution dans les transports. Bien que la fin du XIX^e siècle ait vu une montée du protectionnisme et de restrictions croissantes à l'égard de l'immigration, les migrations transatlantiques ont atteint un point culminant durant la première décennie du XX^e siècle. Au cours du premier siècle de la mondialisation, les flux migratoires ont contribué à relier l'Europe occidentale, d'où provenaient une grande partie des migrants, aux grandes économies d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Océanie, pour construire ce que nous appellerons la grande économie atlantique.

Le présent chapitre présente un aperçu des migrations internationales durant le premier siècle de la mondialisation afin de fournir une base historique à l'analyse d'une expérience récente¹. Bien que les migrations, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle diffèrent de diverses manières des migrations du XIX^e siècle et du début du XX^e, le fait que ces deux vagues migratoires se soient produites pendant une ère de mondialisation croissante permet d'établir un parallèle entre elles, notamment en ce qui concerne les aspects économiques.

Contexte économique des migrations de masse au XIX^e siècle

Industrialisation et demande de matières premières

Au cours du XIX^e siècle, l'industrialisation et la démographie ont contribué à éperonner l'immigration en provenance d'Europe

La détérioration des termes de l'échange des pays industrialisés s'est accompagnée d'une demande accrue des produits de base et d'une baisse des coûts des transports...

... qui à son tour a stimulé les migrations internationales

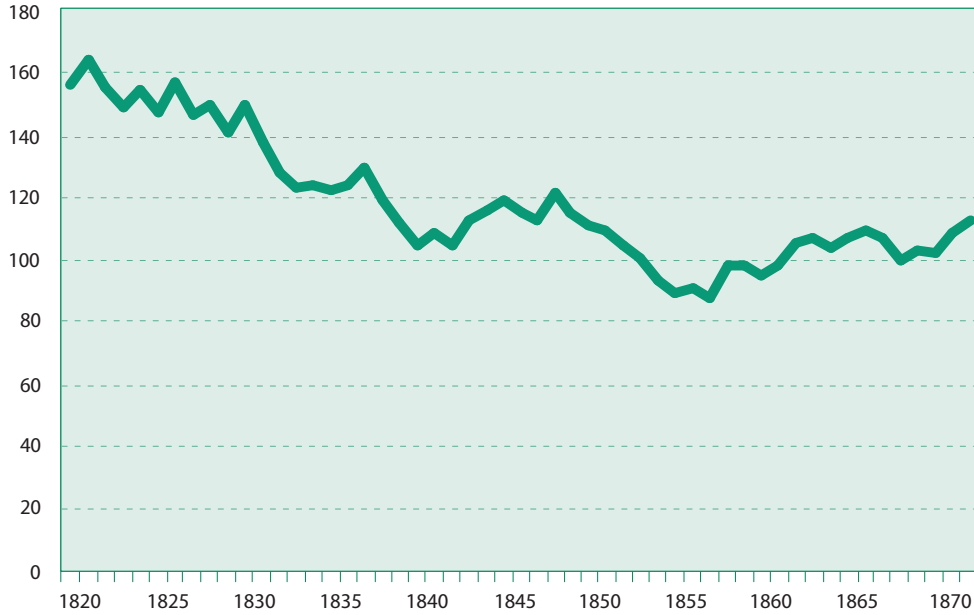
Durant le XIX^e siècle, plusieurs pays européens et les États-Unis ont connu une industrialisation rapide. En outre, au cours du siècle, sont apparues des améliorations dans les domaines de la nutrition, de l'hygiène et de la médecine préventive, qui ont amené une réduction de la mortalité, notamment chez les jeunes, et accéléré la croissance démographique. Ces changements démographiques ont contribué à l'accroissement de la main-d'œuvre disponible en Europe et créé ainsi des conditions favorables à l'émigration.

L'industrialisation qui a conduit à des taux sans précédent de croissance économique dans les pays d'origine et dans certains pays hôtes, notamment les États-Unis, a fait baisser les prix des produits manufacturés tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs, ce qui par contrecoup a conduit à un déclin des termes de l'échange des pays industrialisés, comme le montre le cas du Royaume-Uni (figure I.1). Certains pays se trouvant dans la périphérie des pays européens d'origine et des principaux pays de destination ont profité également du progrès économique qui a entraîné une demande accrue pour les produits agricoles, les ressources minérales et les matières premières. Les termes très favorables de l'échange qui ont accompagné cet essor ont duré plus d'un demi-siècle, jusqu'à environ 1895, comme illustré par l'expérience de l'Amérique latine (figure I.2). Il convient de noter cependant que, bien que cette tendance soit la contrepartie du déclin des termes de l'échange des pays industrialisés, la chute des coûts des transports a contribué à relever les termes de l'échange de tous les pays.

Les migrations internationales ont aidé la périphérie à générer les exportations nécessaires à l'expansion de la grande économie atlantique. L'amélioration des termes de l'échange a permis de faire baisser les prix, ce qui a lancé ce processus dans les parties de la périphérie riches en ressources. Alors que les États-Unis devenaient une grande puissance industrielle au

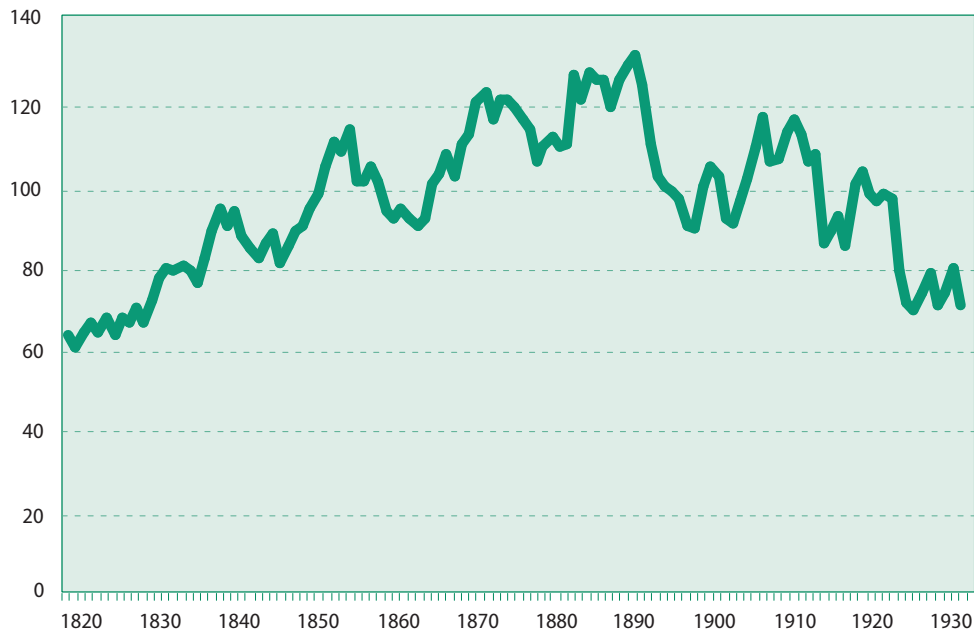
¹ Le présent chapitre s'inspire abondamment d'un document de base rédigé par Timothy J. Hatton, Université nationale d'Australie, et Jeffrey G. Williamson, Université de Harvard, et de leur ouvrage qui doit paraître prochainement (Hatton et Williamson, 2005); ainsi que de Williamson (2004). Toutefois, certaines interprétations diffèrent de celles de ces auteurs. Le chapitre se concentre principalement sur les migrations transatlantiques. Il n'aborde pas, notamment, les migrations russes vers la Serbie et les territoires de l'Est, ni les migrations chinoises vers la Mongolie et les territoires nordiques.

Figure I.1
Termes de l'échange, Royaume-Uni, 1820-1872
 (chiffre de référence : moyenne pour 1852-1854 = 100)



Source : Jeffrey G. Williamson, « Williamson Data Appendix » Department of Economics, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2004.

Figure I.2
Termes de l'échange, Amérique latine, 1820-1938
 (chiffre de référence : 1900 = 100)



Source : Jeffrey G. Williamson, « Williamson Data Appendix » Department of Economics, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2004.

cours du XIX^e siècle, ils avaient encore des traits communs avec les pays de la périphérie, du fait notamment qu'ils étaient fournisseurs de produits alimentaires et de matières premières aux pays européens industrialisés.

La révolution dans les transports et la convergence des prix

Commençant vers les années 1820, les innovations technologiques ont conduit à une baisse rapide des coûts des transports

Les innovations dans le domaine des transports, tant en ce qui concerne la navigation transocéanique que les chemins de fer transcontinentaux, ont rendu possible les migrations de masse du XIX^e siècle et la circulation des marchandises et des matières premières dont avait besoin la grande économie atlantique. Les coûts des transports ont rapidement chuté entre 1820 et 1860 et ont continué de baisser jusqu'à la fin du siècle. Par exemple, entre 1882 et 1914, le coût de transport du riz de Rangoon en Europe est tombé de 74 à 18 % du prix du riz, départ Rangoon, et le coût du transport de sucre par fret de Java à Amsterdam a diminué de 50 à 60 % (O'Rourke et Williamson, 1999, chap. 3). Les coûts des transports ont également été réduits considérablement entre les villes de la périphérie. Pour le charbon, le coût du fret entre Nagasaki (Japon) et Shanghai (Chine) a baissé de 76 % entre 1880 et 1910.

La baisse du coût des transports a contribué à réduire les écarts de prix entre les marchés. Par exemple, les cours du blé à Liverpool en 1870 dépassaient de 58 % ceux de Chicago, mais l'écart n'était plus que de 18 % en 1895. La convergence des prix serait encore plus nette si l'on tenait compte de l'estompage des écarts de prix entre les exploitations agricoles du Midwest et les marchés de Chicago, de même qu'entre les prix de Liverpool et ceux payés par les consommateurs britanniques. Ce resserrement des prix sur les marchés anglo-américains du blé se retrouvait pour les prix d'autres produits alimentaires entre des marchés tels que Londres, Buenos Aires, Montevideo et Rio de Janeiro. Dans l'Empire russe et le reste de la périphérie de l'Europe orientale, les marchés ont également connu une convergence vers les prix mondiaux : les écarts entre les cours pratiqués à Odessa et Liverpool, par exemple, qui s'établissaient à environ 40 % en 1870 avaient pratiquement disparu dès 1906. Les cours des produits de base convergeaient également en Méditerranée orientale. L'écart entre les cours du coton égyptien pratiqués à Liverpool et Alexandrie était nul après les années 1860. Ainsi, les cotations de Liverpool étaient de 63 % supérieures à celles d'Alexandrie entre 1837 et 1846, de 41 % entre 1863 et 1867 et seulement de 5 % entre 1890 et 1899 (Issawi, 1966, p. 447-448).

La baisse des coûts des transports sous-tend la croissance des marchés en voie de mondialisation

La réduction des coûts des transports de l'intérieur d'un pays à un port et de certains ports d'Europe a facilité l'intégration dans les marchés mondiaux des enclaves d'Afrique et d'Asie orientées vers l'exportation. On a vu ainsi les écarts entre les cours du coton brut pratiqués à Liverpool et Mumbai tomber de 57 % en 1873 à 20 % en 1913, et les écarts entre les cours du jute pratiqués à Londres et à Calcutta, tomber de 35 % à 4 %. Des changements similaires ont eu lieu encore plus à l'est, en Birmanie (maintenant Myanmar) et dans le reste de l'Asie du Sud-Est : les écarts entre les cours du riz à Londres et Rangoon sont passés de 93 % à 26 % entre 1870 et 1913. Ces tendances ont eu un impact profond sur la naissance d'un marché asiatique du blé et du riz, ainsi que d'un marché véritablement mondial des céréales (Latham et Neal, 1983).

Plus tard, dans le cours du XIX^e siècle, la baisse du coût des transports a commencé à profiter aux voyageurs, y compris les migrants

Avant le XIX^e siècle, la production transocéaniques était largement déterminée par les besoins des populations autochtones. Au XIX^e siècle, avec la baisse des coûts des transports, les ressources transocéaniques pouvaient être exploitées avec profit par les pays européens en voie d'industrialisation, mais on avait besoin d'une main-d'œuvre autochtone supplémentaire. Comme l'Europe possédait cette main-d'œuvre, l'émigration a été encouragée, commençant avec la protection des passagers à bord de bâtiments en vertu des statuts de 1819 (Ferenczi et Willcox, 1929). Cependant jusqu'au milieu du XIX^e siècle et au-delà, le voyage transatlantique restait long et dangereux. Il n'était pas rare que de 1 à 10 % des émi-

grants meurent soit à bord ou peu après le débarquement. La multiplication des navires à vapeur et la transformation des techniques de navigation ont amélioré la situation. Dès 1870, l'emploi de bateaux à voiles pour transporter des émigrants était devenu rare. En outre, les compagnies maritimes et les agences de transports s'employaient activement à recruter des émigrants potentiels en diffusant des informations alléchantes sur les nombreuses possibilités offertes outre-mer. L'aide des gouvernements aux émigrants a également contribué à accroître l'émigration.

Les grandes migrations transocéaniques durant le premier siècle de la mondialisation

La poussée migratoire

Les migrations transocéaniques liées à la grande économie atlantique se sont intensifiées au cours du XIX^e siècle avec le développement industriel et la baisse du coût des transports. Jusqu'aux environs de 1850, les migrations avaient été déterminées surtout par les conditions régnant dans les pays européens parce que les territoires transocéaniques n'étaient ni bien connus ni attrayants. En outre, le voyage transatlantique était encore cher et dangereux. Toutefois, vers les années 1840, l'émigration s'accroissait en même temps qu'étaient abrogées les restrictions légales touchant l'émigration. Des dépressions économiques périodiques et la montée concomitante du chômage ont encouragé l'émigration. Ce fut le cas de l'Allemagne où une dépression dans les années 1840 a provoqué l'émigration d'environ 1,2 million d'Allemands entre 1844 et 1854 (Ferenczi et Willcox, 1929). De même, la famine due à la maladie de la pomme de terre a dévasté l'Irlande entre 1846 et 1847, entraînant une poussée migratoire. Durant la période allant de 1835 à 1850, plus de 1,4 million d'Irlandais ont quitté leur pays (ibid). Avec ce nombre élevé d'Irlandais, les citoyens britanniques sont devenus le groupe dominant parmi les émigrants européens jusqu'à la fin des années 1870.

Entre 1820 et 1910, la majorité des voyageurs britanniques intercontinentaux partaient pour les États-Unis. Les trois cinquièmes environ de tous les émigrants britanniques se sont rendus aux États-Unis. La deuxième destination la plus importante des émigrants britanniques était le Canada, suivie par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les émigrants se rendant dans les dominions britanniques de l'Océanie bénéficiaient d'une aide de l'État qui payait le voyage. Avant 1840, l'Australie était surtout considérée par le Gouvernement britannique comme une colonie pénitentiaire. De 1787 à 1860, environ 131 000 condamnés ont été déportés vers la colonie pour y purger leur peine (Ferenczi et Willcox, 1929). Vers les années 1840, le départ volontaire de colons pour l'Australie s'accroissait et de très nombreux émigrants britanniques sont partis pour l'Australie dans les années 1850, après la découverte d'or dans la colonie.

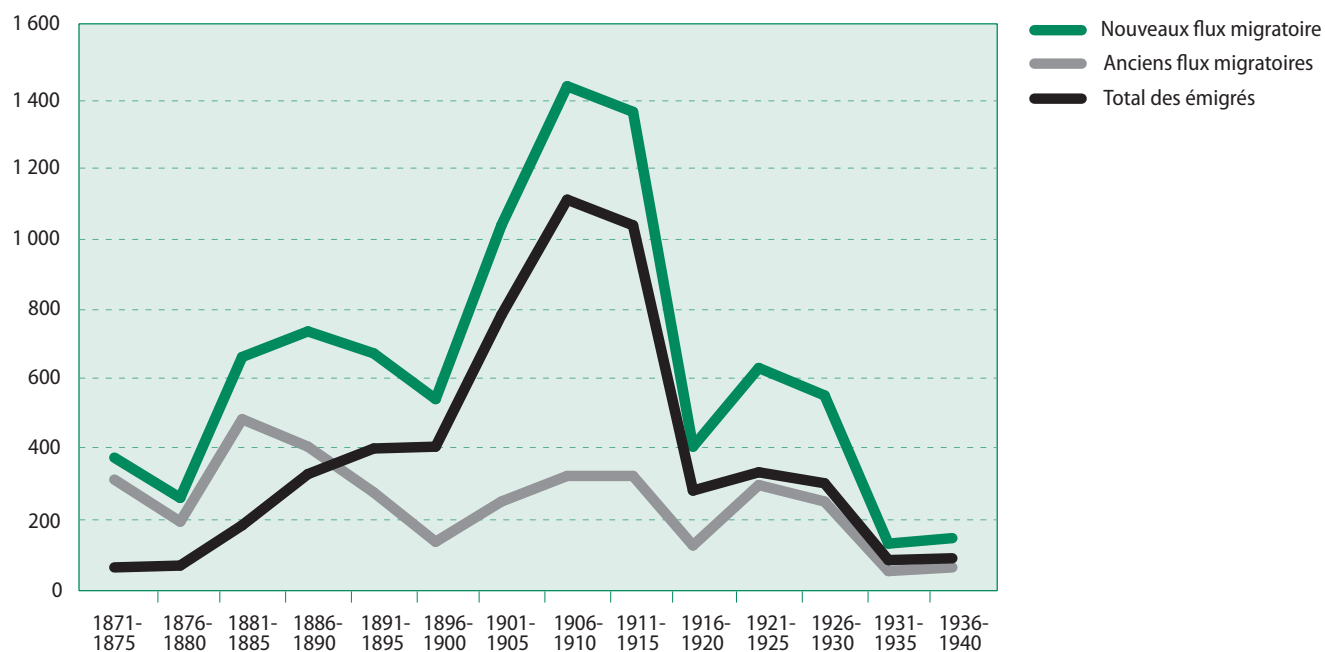
On estime qu'entre 1815 et 1924, environ 18 millions de sujets britanniques ont émigré outre-mer. Au cours de la même période, 5 à 6 millions d'Allemands ont quitté l'Europe. Ces deux groupes auxquels s'ajoutent 2 à 3 millions d'émigrants de pays scandinaves, Danemark, Finlande, Norvège et Suède ont constitué les principaux contingents de colons se rendant outre-Atlantique jusque dans les années 1880. Après 1890, l'émigration en provenance d'Europe méridionale, centrale et orientale (les « nouvelles » sources d'émigrants) est passée au premier rang; il s'agit notamment d'émigrants provenant d'Autriche-Hongrie, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de l'Empire russe et d'Espagne (figure I.3).

La variation des sources d'émigrants a coïncidé avec l'expansion des flux migratoires qui a eu lieu vers la fin du premier siècle mondialiste. En effet, de 1881 à 1915, le chiffre annuel moyen de l'immigration vers les principaux pays de destination atteignait 1 047 000, ce qui représentait une augmentation moyenne annuelle de 378 000 entre 1851 et 1880 contre 188 000 entre 1821 et 1850 (Kenwood et Lougheed, 1999, chap. 3). Toutefois, les

Les grands flux migratoires atlantiques ont réellement débuté aux environs de 1840

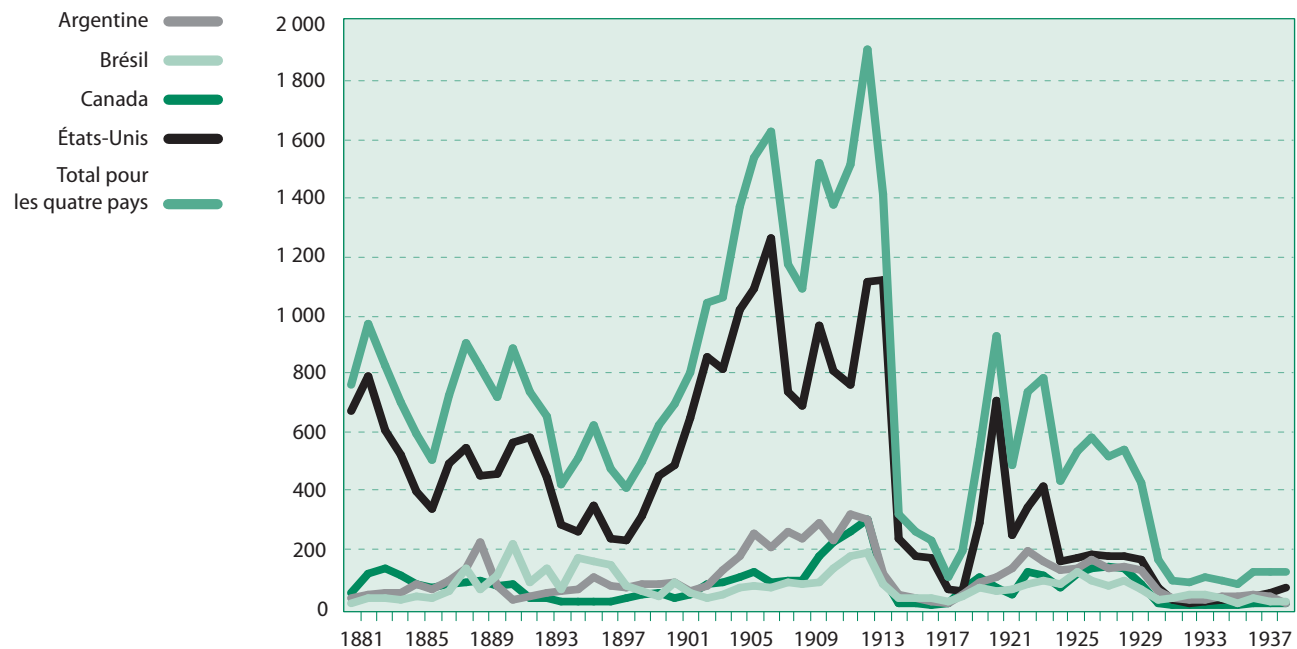
La Grande-Bretagne est venue en tête des pays d'origine durant la première phase (jusque dans les années 1880) des grandes migrations atlantiques; elle fut suivie par l'Allemagne et les pays scandinaves. Durant la deuxième phase, ce furent des pays d'Europe orientale et méridionale qui occupèrent le premier rang

Figure I.3
Nouvelles et anciennes sources d'immigration vers les États-Unis (en milliers)



Source : Kirk (1946), p. 270.

Figure I.4.
Immigration vers les principaux points de destination du Nouveau Monde, 1881-1938
(en milliers)



Source : Ferenczi et Willcox (1929, p. 361, 384-389, 539-540, et 550); Kirk (1946), p. 280.

niveaux de migrations ne sont pas restés uniformément élevés au cours de la période 1881-1915, du fait de la crise économique qui a frappé les États-Unis vers le milieu des années 1890, et causé une chute de l'immigration. La reprise a été rapide cependant, et les niveaux d'émigration sont restés élevés jusqu'à ce qu'ils soient interrompus par l'éclatement des hostilités durant la Première Guerre mondiale (figure I.4).

Quant aux principaux points de destinations des migrants d'outre-mer, la majorité s'est rendue dans les Amériques, où les États-Unis étaient le premier pôle d'attraction. L'Argentine, le Brésil et le Canada ont été d'autres pays de destination importants dans les Amériques (figure I.4). De 1890 à 1900, l'Argentine et le Brésil ont chacun attiré une plus grande part d'émigrants que le Canada, et l'Argentine a été le deuxième des plus importants pays de destination dans les Amériques entre 1900 et 1924. Parmi les autres pays d'Amérique latine recevant un nombre moindre mais tout de même substantiel d'émigrants européens, on compte le Chili, Cuba, l'Uruguay et le Venezuela. En Afrique, l'Afrique du Sud a également été un important pays de destination.

Les migrations ont nettement contribué à la croissance démographique de quelques pays transocéaniques. En Argentine, par exemple, la population s'est accrue de 60 % de 1870 à 1910 et sa population active s'est accrue de 86 % (tableau I.1). La population du Canada s'est accrue de 32 % et sa population active de 44 % durant la même période. Pour les États-Unis l'accroissement proportionnel était plus faible parce que sa base démographique était plus large, mais sa population s'est accrue de 17 % et sa population active de 24 % entre 1870 à 1910. Au total, la population du Nouveau Monde (suivant la définition donnée au tableau I.1) a augmenté de 29 % et sa population active de 40 %. Concomitamment, l'Irlande et l'Italie ont vu leur population décliner de 36 et 31 % respectivement, et le déclin a dépassé 10 % dans trois pays scandinaves. Dans l'ensemble, l'Europe (le « Vieux Monde ») a perdu, du fait des migrations, 11 % de sa population et 13 % de sa force active. Même les grands mouvements migratoires qu'ont connus certains pays depuis 1980 ou 1990 n'ont pas eu des effets similaires sur la taille de la population en général ou de la population active. Par exemple, alors que le taux annuel d'immigration pour les États-Unis était de 11,6 ‰ entre 1900 et 1910, il n'atteignait que 4 ‰ de 1990 à 1995. De même, pour le Mexique, l'un des principaux pays d'immigration, la proportion de la population qui a émigré est comparable à la proportion émigrant des pays scandinaves à la fin du XIX^e siècle et a certainement été plus faible que celle qui a émigré d'Irlande ou d'Italie à la même époque.

Aspects économiques des migrations transatlantiques

Bien que certains États aient versé des subventions pour couvrir les coûts d'émigration, la majorité des migrants ont dû assumer eux-mêmes leurs frais, souvent avec l'aide de parents déjà établis à l'étranger. Il existait d'autres mécanismes d'aide relevant notamment des paroisses et de sociétés philanthropiques, de bonnes œuvres et de particuliers. Le Gouvernement britannique a aidé des émigrants se rendant en Australie et en Nouvelle-Zélande durant les décennies 1840 et 1850 : l'administration des colonies et de l'émigration a défrayé une grande partie des dépenses de transport de près de 340 000 émigrants, y compris des condamnés. L'Allemagne a versé des subventions à des émigrants originaires de Baden (Kenwood et Loughheed, 1999, chap. 3).

Comme dans la plupart des vagues migratoires, les migrants transocéaniques ont été positivement sélectionnés par rapport au reste de la population car ils tendaient à être jeunes, plus capables et ambitieux et avoir plus de ressources (voir par exemple Chiswick, 2000). Tout comme de nos jours, ceux qui étaient réellement pauvres ne pouvaient émigrer car ils ne pouvaient pas payer la traversée. Cependant, avec la hausse des revenus et la baisse du coût des transports un plus grand nombre d'individus ont été en mesure d'émigrer. Par ailleurs, certains émigrés ayant réussi finançaient souvent les frais d'émigration de membres de leur famille (Hatton et Williamson, 1994). La sélectivité liée à l'émigration était également évidente dans le fait que les migrants comptaient plus d'hommes que de femmes. Les

Les États-Unis ont été le principal pays de destination suivis par l'Argentine, le Brésil et le Canada

La première grande migration atlantique a eu un lourd impact démographique tant sur certains pays d'origine que sur certains pays de destination

Les migrants de la première vague étaient généralement jeunes, du sexe masculin, plus capables et disposaient de plus de ressources

chiffres de l'émigration vers les États-Unis indiquent une proportion de 4 femmes sur 10 migrants; la proportion de femmes était encore plus faible parmi les migrants se dirigeant vers d'autres pays.

Tableau I.1
Impact cumulatif de l'émigration de masse, 1870-1910

	Personnes		Population active	
	Taux de migration nette 1870-1910	Impact cumulatif en 1910- (augmentation en pourcentage)	Taux de migration nette 1870-1910	Impact cumulatif (augmentation en pourcentage)
Argentine	11,74	60	15,50	86
Australie	6,61	30	8,73	42
Brésil	0,74	3	0,98	4
Canada	6,92	32	9,14	44
États-Unis	4,03	17	5,31	24
Nouveau Monde	6,01	29	7,93	40
Allemagne	- 0,73	- 3	- 0,96	- 4
Belgique	1,67	7	2,20	9
Danemark	- 2,78	- 11	- 3,67	- 14
Espagne	- 1,16	- 5	- 1,53	- 6
France	- 0,10	0	- 0,13	- 1
Irlande	- 11,24	- 36	- 14,84	- 45
Italie	- 9,25	- 31	- 12,21	- 39
Norvège	- 5,25	- 19	- 6,93	- 24
Pays-Bas	- 0,59	- 2	- 0,78	- 3
Portugal	- 1,06	- 4	- 1,40	- 5
Royaume-Uni	- 2,25	- 9	- 2,97	- 11
Suède	- 4,20	- 15	- 5,55	- 20
Vieux Monde	- 3,08	- 11	- 4,06	- 13

Source : Taylor et Williamson (1997), tableaux 1.3 et 4.

Note : Les taux de migration s'entendent de 1 000 par an. Le signe (-) indique l'émigration. Les moyennes pour le Nouveau et le Vieux Monde ne sont pas pondérées.

**Le principal
encouragement à
l'émigration était l'écart
sensible entre les salaires
des pays d'origine
et de destination**

Il va sans dire que l'émigration était principalement causée par la sensible différence entre les salaires pratiqués dans le pays d'origine et le pays de destination. Durant les années 1850, l'écart le plus important enregistré dans les salaires entre pays d'origine et de destination était celui de la Norvège où les salaires atteignaient 27 % de ceux des pays de destination. Les chiffres correspondants pour les pays mieux nantis s'établissaient entre 44 % pour l'Irlande et 59 % pour l'Angleterre. Le gain potentiel que pouvaient en retirer les migrants était donc substantiel.

La variation des sources de migrants au cours du XIX^e siècle s'explique en partie par les augmentations en termes réels des salaires en Allemagne et au Royaume-Uni, alors que ces pays s'industrialisaient et que leurs excédents de main-d'œuvre s'amenuisaient. Les salaires réels de ces pays tendaient à se rapprocher, sans toutefois les dépasser, des salaires réels des pays de destination, eux-mêmes en voie d'industrialisation rapide. Ainsi, les migrations

internationales ont contribué à la hausse des salaires réels tant en Europe occidentale que, dans une moindre mesure, dans les pays de destination transocéaniques. L'attraction pour ces pays s'est cependant estompée avec la convergence des salaires réels, encore que pour les travailleurs de pays d'Europe méridionale, centrale et orientale, où les salaires restaient bas, l'émigration outre-mer avait toujours un intérêt.

Les écarts entre les salaires n'expliquent pas totalement les taux migratoires pour divers pays. Le développement de réseaux familiaux et sociaux dans le pays de destination constituait aussi un facteur favorable au maintien des flux migratoires même après que les incitations économiques eurent perdu de leur attrait. Par ailleurs, la situation dans le pays d'origine poussait les gens à émigrer, comme ce fut le cas des Irlandais durant les années de famine, ou des juifs en raison des persécutions en Europe orientale. Avant la Première Guerre mondiale, les variations dans les pays d'origine des grands mouvements migratoires provenaient d'une combinaison de facteurs tels que la hausse des revenus dans les pays d'origine les plus anciens, l'effet de la croissance démographique accélérée en Europe, la baisse des coûts des transports, l'attraction mutuellement dynamisante des communautés transnationales et les crises touchant certains pays ou populations, en particulier dans les régions d'origine.

Presque tout au long du XIX^e siècle, on s'était peu préoccupé d'accorder les compétences des travailleurs migrants aux besoins existants. Ces travailleurs ne manquaient cependant pas totalement de compétences; certains possédaient des qualifications particulièrement recherchées dans le pays de destination. Par exemple, de nombreux Allemands émigrés aux États-Unis durant la période 1850-1895 étaient des ouvriers agricoles expérimentés, spécialisés particulièrement dans l'industrie laitière et possédant des compétences artisanales et commerciales recherchées dans les zones urbaines des États-Unis (Grant, 2003). À la fin du XIX^e siècle, de nombreux migrants possédant des qualifications analogues mais moins bien payées sont arrivés d'Europe australe, centrale et orientale. De plus, le territoire ouvert aux établissements humains aux États-Unis se déplaçait vers l'ouest, dans des régions arides moins propices à l'industrie laitière. Cette évolution de la situation, à laquelle s'ajoutait la croissance rapide de l'économie allemande après 1895, se solda par une diminution sensible du nombre d'immigrants allemands aux États-Unis qui, de 123 000 entre 1881 et 1895, était tombé au-dessous de 30 000 entre 1896 et 1910, l'Allemagne passant alors du statut de pays d'origine net à celui de pays de destination net.

À mesure que s'avancait le siècle, la forte demande de main-d'œuvre s'est de plus en plus concentrée sur les zones urbaines où étaient fixées les industries manufacturières. En conséquence, les migrants non qualifiés sont accourus vers les usines et les chantiers de construction. Les immigrants qualifiés ont cependant continué d'arriver aussi. Durant les années 1880, par exemple, des ouvriers qualifiés belges ont mis au point la fabrication du verre à vitre, industrie nouvelle aux États-Unis. Le Royaume-Uni a également fourni nombre des compétences nécessaires à l'industrialisation des États-Unis. Forte de sa propre industrialisation et de la concentration d'une industrie lourde sur la Clyde, l'Écosse a été la source d'une immigration de main-d'œuvre sans précédent vers les États-Unis. Les immigrants qualifiés ont également joué un rôle crucial dans le développement de l'industrie manufacturière en Amérique latine, même dans des pays qui ne recevaient pas de gros flux migratoires.

La migration transocéanique a eu aussi l'effet non négligeable d'absorber le surplus de main-d'œuvre européenne engendré par une combinaison de révolutions agricole et industrielle et la transition démographique en Europe. À leur tour, les migrations ont contribué à la rapide expansion des pays du Nouveau Monde en voie d'industrialisation, où les flux de main-d'œuvre étaient complétés par des entrées également massives de capitaux et la disponibilité de terres agricoles sous-utilisées. Dans tous les principaux pays d'accueil, mais particulièrement dans ceux qui croissent le plus rapidement, tels que l'Argentine et les États-Unis, la croissance économique réalisée eût été impossible sans l'émigration de masse.

En considération de l'important mouvement de main-d'œuvre qui était en jeu, les effets relatifs sur les salaires ont sans nul doute été considérables. On estime que, entre 1870 et 1910, l'immigration a contribué à une augmentation des salaires réels de près de 9 % dans

Par ailleurs, certains migrants ont traversé l'Atlantique pour échapper aux crises agricoles ou aux persécutions

Les migrants transocéaniques du XIX^e siècle ont largement répondu aux besoins de travailleurs qualifiés et non qualifiés des pays de destination

Les flux migratoires transocéaniques ont également absorbé l'excédent de main-d'œuvre engendré en Europe par l'évolution technologique et démographique

D'une manière générale, les migrations transocéaniques du XIX^e siècle ont provoqué la hausse des salaires réels dans les pays d'origine et la baisse de ces salaires dans les pays de destination

les pays d'origine et à une baisse de 8 % dans les pays de destination. Plus les effets étaient sensibles, plus importante était l'immigration. C'est ainsi qu'on a vu les salaires augmenter de près de 30 % en Irlande et en Italie par suite de l'émigration, tandis que ceux de l'Argentine ont baissé de 20 %. Selon cette analyse, les migrations ont été les principales causes de la convergence des salaires pour l'ensemble de la grande économie atlantique entre 1880 et 1920, s'agissant notamment du noyau constitué par les pays d'Europe occidentale qui ont connu une rapide industrialisation, d'une part, puis les États-Unis avec quelques importants pays de destination transocéaniques, d'autre part. En conséquence, on a constaté des effets positifs de répartition sur les premiers et des effets préjudiciables sur les derniers, accentués par les disparités entre les qualifications engendrées par les flux relativement plus courants de main-d'œuvre non qualifiée qui a caractérisé la dernière phase d'immigration (O'Rourke et Williamson, 1999, chap. 8).

Néanmoins, entre 1880 et 1920 environ, les effets défavorables des salaires réels sur l'immigration étaient plutôt insignifiants et compensés par leurs effets sur l'offre de main-d'œuvre. Ainsi, les salaires réels ont augmenté en Argentine de 1 % entre 1880 et 1915 et à un taux beaucoup plus rapide de 7,5 % lors de la reprise de l'immigration au cours des années 1920 (Cortès-Conde, 2000, chap. 9). Les effets distributifs inopportuns liés à l'immigration dans les pays de destination ont été compensés par des facteurs similaires ou même plus puissants tels que l'augmentation des rapports location/salaires pour les pays se spécialisant dans les biens à forte intensité de ressources, la concentration de plus en plus forte de richesses durant l'Âge d'or des États-Unis, et la forte concentration des terres entre les mains des oligarchies en Argentine.

Contrairement aux migrants transocéaniques du XIX^e siècle, les Asiatiques se sont heurtés à une hostilité des plus violentes et ont finalement été totalement exclus de presque tous les pays des Amériques

Même si certains des immigrants provenant de nouveaux pays d'origine européens se sont heurtés à une certaine discrimination dans les pays de destination, ils ne subirent pas une discrimination aussi prononcée que leurs homologues d'Asie. En réalité, les migrants d'Asie ont véritablement été exclus de la grande économie atlantique. Au début du XIX^e siècle, plusieurs pays colonisés par les Européens avaient fait appel à de la main-d'œuvre indienne et chinoise : en Australie, l'État de la Nouvelle-Galles du Sud dans les années 1840, Victoria au début des années 1850 et Queensland, et en Afrique du Sud, le Natal quelques années plus tard; mais l'hostilité à l'encontre des immigrants métis s'est amplifiée à tel point qu'une législation a été adoptée pour restreindre l'immigration des travailleurs indiens et chinois (Huttenback, 1976, p. 75) et finalement les exclure complètement. Victoria a pris la tête de cette action en imposant en 1857 une taxe de résidence, et dans les années 1880 toutes les colonies australiennes ont décidé d'élever le rapport du tonnage des navires au nombre d'immigrants métis autorisés à débarquer, assortissant cette pratique de lourdes amendes. De manière analogue, des flux restreints d'immigrants chinois en Californie donnèrent lieu à la promulgation de la loi de 1882 sur l'exclusion des Chinois. En Colombie britannique, la réaction était analogue, bien que le Gouvernement à Ottawa ait appliqué la règle du rapport tonnage assortie de lourdes amendes en cas d'infraction avant de promulguer, en 1903, une loi entraînant l'exclusion totale des immigrants chinois.

Les flux d'immigrants européens et non européens étaient ainsi rigoureusement différenciés. L'immigration non européenne a été florissante dans des endroits où la main-d'œuvre sous contrat était concentrée dans les économies de plantations, distantes des colonies blanches, notamment sur des îles telles que Cuba, les Antilles, Maurice, la Réunion et Fidji. Dans les zones où les travailleurs asiatiques sous contrat réussissaient à pénétrer dans les colonies européennes et à concurrencer ouvertement les travailleurs d'origine européenne, ils devaient affronter une résistance féroce et souvent victorieuse. Il en est résulté que l'émigration tendait à créer un système de salaires à deux vitesses, s'appliquant d'un côté aux immigrants européens dans la grande économie atlantique et, de l'autre, aux migrations Sud-Sud. Ainsi que le souligne W. Arthur Lewis (1978), ce dualisme dans les flux migratoires mondiaux a influencé la fixation des prix sur les marchés des produits de base, et est devenu l'une des causes majeures des inégalités Nord-Sud qui ont marqué l'économie mondiale durant le premier siècle de la mondialisation.

Politiques migratoires et déclin des migrations de masse Nord-Nord

Tandis que l'on avait précédemment pris des mesures pour exclure les immigrants asiatiques du Nouveau Monde, il y avait également une tendance plus générale, quoique progressive, à ne plus considérer les migrations comme un phénomène positif et à prendre des mesures plus restrictives à leur encontre, après les années 1880. Cette tendance trouve son illustration dans l'évolution des politiques migratoires aux États-Unis, et également en Argentine et en Australie, dans la décennie 1890, ainsi qu'au Canada au début du XX^e siècle (O'Rourke et Williamson, 1999, chap. 10). En 1891, le Congrès des États-Unis a interdit l'entrée du pays aux migrants polygames, atteints de maladies contagieuses, ou condamnés pour un « délit aggravé de turpitudes morales ». Par la suite, après l'assassinat du Président McKinley par un anarchiste polonais, la loi de 1901 relative à l'exclusion des anarchistes dispose que des migrants pourraient être refoulés sur la base de leurs opinions politiques. La dépression de 1893-1898 a suscité de nouvelles réactions contre l'immigration. Un débat sur l'immigration a eu lieu à la Chambre des représentants en 1895 et a conduit en 1897 au premier vote de la Chambre par appel nominal à l'issue duquel 86 % des représentants ont voté pour les restrictions. La loi sur l'immigration adoptée en 1907 prévoit une taxe de 4 dollars par immigrant et l'exclusion, entre autres, des indigents ou de ceux qui pourraient le devenir.

L'évolution législative traduit un sensible retournement de l'opinion publique non seulement contre les migrants asiatiques mais également ceux d'Europe méridionale, centrale et orientale. Cet antagonisme se manifestait dans les « crimes de haine » commis contre des immigrants et par des propos ouvertement racistes tenus contre eux (Jaret, 1999). Le passage à tabac et le meurtre de mineurs chinois étaient courants dans l'ouest des États-Unis; en Pennsylvanie, des milices ont tué ou blessé des douzaines de mineurs slaves et polonais au cours de conflits du travail dans les années 1890, et des centaines d'immigrants italiens ont été délogés par l'incendie de leurs maisons, battus et expulsés de West Frankfort, Illinois, en 1920. Des déclarations dégradantes à l'égard des immigrants provenant de régions méditerranéennes, des Balkans et de Pologne étaient communes même parmi des écrivains sérieux, et des préoccupations suscitées par un équilibre racial changeant étaient ouvertement exprimées.

Avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914, l'immigration européenne dans le Nouveau Monde a commencé à se tarir : l'immigration transocéanique vers les États-Unis est tombée de 1,1 million par an entre 1913 et 1914, à 60 000 en 1918. Les immigrants européens potentiels avaient des difficultés à rejoindre les ports, et les ports eux-mêmes étaient fermés aux activités commerciales. Tandis que la guerre de tranchées se prolongeait, les conditions économiques de plus en plus précaires faisaient que les personnes souhaitant émigrer avaient du mal à réunir les ressources nécessaires. La récession et le chômage qui ont suivi la guerre ont restreint l'émigration durant la période 1919-1920. Avec la reprise économique en 1921, 702 000 immigrants se sont rendus aux États-Unis, chiffre comparable à ceux de 1885 et 1900; seulement, la reprise n'a été que de brève durée. Entre 1922 et 1929, le nombre annuel moyen d'immigrants était de 232 000, soit presque le tiers de la moyenne annuelle enregistrée durant la période 1881-1914. La Grande Dépression a à son tour ralenti l'immigration qui s'établissait à 50 000 en moyenne durant la décennie 1930.

Les figures I.3 et I.4 illustrent l'affaissement des migrations mondiales durant les années 1930. On peut en retenir trois faits marquants. Premièrement, les flux migratoires des années 1920 n'ont jamais pu égaler les niveaux des années 1880 et encore moins ceux de la période 1900-1914, et sont tombés à des niveaux encore plus bas durant les années 1930. Dès les années 1950, les États-Unis n'étaient plus une nation d'immigrants, mais une économie fermée dont la jeunesse était née sur le sol américain. Deuxièmement, cet affaissement tenait également à la chute brutale des flux migratoires provenant de « nouveaux » pays d'origine situés en Europe méridionale, centrale et orientale. L'émigration provenant de « vieilles » sources d'Europe septentrionale a atteint dans les années 1920 des chiffres

Dès la fin du XIX^e siècle, des politiques migratoires de plus en plus restrictives et une hostilité publique à l'encontre des migrants sont apparues dans les principaux pays de destination

Avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale, les migrations transocéaniques commencèrent à se tarir

comparables à ceux d'avant la Première Guerre mondiale et n'a fléchi que durant la décennie 1930. Troisièmement, la reprise de l'immigration dans les années 1920 a été relativement plus forte en Argentine qu'aux États-Unis où la grande récession des années 1930 mis fin à l'ère des migrations de masse (Cortés-Conde, 2000).

Les grandes migrations transatlantiques ont brièvement repris au cours des années 1920 puis sont tombées à un très bas niveau durant la Grande Dépression

La législation anti-immigration a continué de s'amplifier aux États-Unis durant les années 1920

Les modifications de la politique d'immigration aux États-Unis ont été décisives et discontinues, et se sont souvent faites à la suite de longs et houleux débats (Timmer et Williamson, 1998). En 1917, le Congrès a voté une loi sur l'immigration portant à 8 dollars la taxe par immigrant, et ce qui est plus révélateur, imposa un test d'instruction élémentaire aux immigrants. Il fallait donc, pour être admis dans le pays, prouver que l'on savait lire et écrire dans sa propre langue. En outre, la loi de 1917 prévoyait une « zone interdite aux Asiatiques », disposition qui excluait tous les immigrants provenant d'Asie.

En 1921, l'Emergency Quota Act ou Johnson Act (loi d'urgence sur les quotas) mettait des limites à l'immigration en fonction du pays d'origine. Cette loi fut votée à la hâte après l'arrivée de 700 000 immigrants européens cette année-là (ayant réussi le test d'instruction élémentaire). Cette loi limitait le nombre annuel d'immigrants d'une nationalité donnée à un maximum de 3 % de la population de cette nationalité vivant aux États-Unis, d'après les chiffres donnés par le recensement de 1910. Aux termes de la loi de 1921, le nombre d'immigrants d'Europe septentrionale et occidentale ne pouvait pas dépasser 198 000, et le nombre d'immigrants provenant d'autres pays, notamment d'Europe méridionale, centrale et orientale, était limité à un maximum de 158 000, fixant ainsi une limite maximale de 356 000 à l'immigration européenne. La législation visait nettement à limiter le nombre d'immigrants de nouveaux pays d'origine qui, ainsi que l'avait avancé la Commission Dillingham chargée avant la guerre d'examiner les questions d'immigration, étaient considérés comme plus difficiles à assimiler, étaient enclins à la pauvreté et donc passibles d'être pris en charge par l'État, étaient devenus de médiocres citoyens ou n'avaient pas acquis la citoyenneté. Les quotas annuels pour l'Europe méridionale, centrale et orientale étaient dans tous les cas inférieurs à un quart du nombre fixé avant la Première Guerre mondiale. La zone interdite aux Asiatiques a été maintenue jusqu'à la fin des années 1940 et définitivement supprimée par la loi de 1965 sur l'immigration.

La législation des États-Unis sur l'immigration a progressivement restreint l'immigration transocéanique mais pas celle provenant de pays des Amériques

La loi de 1921 avait également un parti pris en faveur de l'hémisphère Sud étant donné que l'immigration en provenance d'autres pays dans les Amériques n'était pas soumise à contingentement. Cette disposition a été adoptée parce qu'il ne semblait pas y avoir de raison de fixer des quotas sur l'immigration provenant de pays voisins et d'Amérique du Sud, trop pauvres et lointains pour devenir une source viable de migrants. De plus, le Canada était membre de l'Empire britannique et les Canadiens étaient pour la plupart d'origine européenne. Enfin, les intérêts agricoles du Sud-Ouest cherchaient à employer des ouvriers mexicains non qualifiés à bon marché pour travailler dans des exploitations agricoles dont les produits allaient alimenter les marchés nationaux et internationaux. En conséquence, les migrants débordèrent les frontières du Canada et du Mexique mais restèrent en dehors des flux réglementés. Dans certains cas, les migrants essayant de passer outre les quotas sur l'émigration européenne ou les restrictions placées sur l'émigration asiatique sont entrés par les frontières de pays voisins. Comme à une époque récente, les estimations du nombre de personnes passant les frontières terrestres des États-Unis étaient élevées. De toute manière, la part d'immigrants légaux aux États-Unis en provenance du Canada et du Mexique a augmenté de 12,9 % durant la période 1910-1919 à 45,4 % pour la période 1920-1929. L'immigration mexicaine à elle seule a augmenté d'environ 320 000 individus tout au long de la décennie, signe avant-coureur de ce qui devait exister plus tard dans le siècle.

La loi de 1921 sur l'immigration a tenu compte de la composante « regroupement familial »

Enfin, la loi de 1921 a également introduit une catégorie migratoire hors quota et sur la base de caractéristiques individuelles (plutôt que de nationalité) qui représenterait la composante « regroupement familial » de l'immigration aux États-Unis; en d'autres termes, les épouses et les enfants de citoyens américains échappent au quota, ce qui fait que le nombre annuel de personnes d'une origine nationale donnée réellement admises au cours des années 1920 était sensiblement plus élevé que le nombre fixé par le quota. Dès 1929, l'immigration

réelle aux États-Unis, provenant d'Europe méridionale, centrale et orientale, était le triple de ce que préconisait le quota (Gemery, 1994, p. 182, tableau 9.4).

Toutefois, la loi de 1921 n'a pas été suffisamment restrictive pour les intérêts anti-immigration, et leur pouvoir au Congrès était de plus en plus puissant. De ce fait, la loi a été revue en 1924 (loi Johnson-Reid) abaissant le quota mondial qui est passé de 356 000 à 165 000, en réduisant la limite supérieure pour les pays d'Europe méridionale, centrale et orientale de 158 000 à 21 000 (Bernard, 1982, p. 96, tableau 3.1). La loi de 1924 a fixé des quotas annuels à 2 % des individus nés à l'étranger selon les nationalités, d'après les chiffres établis par le recensement de 1890.

En raison du regroupement familial, la part des femmes pour l'ensemble des migrants s'est accrue, passant de 30,5 % durant la période 1906-1910 à 43,5 % de 1921 à 1924 pour atteindre 50 % dans les années 1930. Concomitamment, la proportion d'immigrants qui ne faisaient pas partie de la population active (surtout des femmes et des enfants) s'est accrue régulièrement, doublant presque entre 1910 et 1920 et les années 1930. Il en est résulté qu'après environ un siècle au cours duquel les immigrants étaient essentiellement des travailleurs les nouvelles politiques migratoires ont fait que les flux migratoires étaient composés surtout de personnes à charge.

Dans les années 1930, ce fut la Grande Dépression qui mit fin aux migrations de masse vers les États-Unis; on en a pour preuve certaine que même les faibles quotas fixés par la loi de 1924 n'étaient pas atteints durant les années 1930. La plupart des pays d'Europe méridionale, centrale et orientale ne pouvaient tout au plus utiliser que 40 % de leurs quotas entre 1932 et 1937 (Gemery, 1994, figure 9.1).

Une analyse des politiques d'immigration durant la période 1860-1930 indique que les conditions du marché du travail avaient une incidence continue sur la politique migratoire, et ce en fonction des revenus, en termes absolus ou relatifs, encaissés par les travailleurs non qualifiés. La variable explicative la plus cohérente était le rapport entre le salaire des ouvriers non qualifiés et le revenu individuel, ou entre les bas et moyens échelons du barème des revenus. L'inégalité croissante était associée à la politique d'immigration de plus en plus restrictive. Alors que s'accroissait la relative pénurie de main-d'œuvre encourageant des politiques d'immigration plus libérales, le recul de la pénurie relative de main-d'œuvre encourageant des politiques d'immigration plus restrictives, les pays de destination prenaient des dispositions pour protéger les intérêts économiques de leurs travailleurs non qualifiés. Simultanément, des immigrants non qualifiés provenant de nouveaux pays d'origine, en concurrence avec les travailleurs non qualifiés déjà en place étaient considérés comme moins désirables que les « anciens » immigrants, et l'on vit des arguments pro-nationaux et xénophobes renforcer les restrictions frappant les immigrants de nouveaux pays d'origine.

Le fléchissement des flux migratoires mondiaux a eu une incidence non négligeable sur les pays de destination. Offrant le marché le plus important de main-d'œuvre migrante, les États-Unis ont connu le ralentissement le plus notable de l'immigration après 1914. Le taux annuel d'accroissement de la main-d'œuvre aux États-Unis a été divisé par deux, tombant de 2,29 % au cours de la période 1880-1910 à 1,14 % au cours de la période 1910-1940.

L'une des conséquences du recul de l'immigration a été l'ouverture de possibilités pour les travailleurs non qualifiés aux États-Unis, notamment pour les Afro-Américains. Alors qu'après l'émancipation, seulement un demi-million d'Afro-Américains avaient émigré des États du Sud vers les centres urbains du Nord entre 1870 et 1910, près de 3,5 millions montèrent vers le Nord entre 1910 et 1950. Dès 1950, un cinquième de tous les Noirs américains nés dans les États du Sud vivaient dans les États du Nord. Cette migration interne massive permit d'améliorer aussi bien la vie économique des migrants et les salaires de ceux qui étaient restés dans le Sud, étant donné que l'écart entre les salaires du Nord et du Sud s'était sensiblement resserré (Wright, 1986). Il semblerait donc que l'immigration européenne ait enlevé aux Afro-Américains du Sud des emplois mieux rémunérés dans les zones urbaines du Nord et, de manière concomitante, la fin de l'immigration de masse leur a permis d'accéder à ces emplois.

Durant la décennie 1920, on a observé une mutation dans la composition des flux migratoires vers les États-Unis, qui ne comprenaient plus seulement des travailleurs mais leurs personnes à charge

Tout au long de la période 1860-1930, les politiques migratoires seront plus systématiquement alignées sur la fluctuation des conditions du marché du travail

La fin de l'immigration aux États-Unis a ouvert des possibilités accrues d'emplois aux Afro-Américains

Étant donné que le mouvement migratoire vers le nord a nettement amélioré les revenus des Afro-Américains entre 1910 et 1950, il a contribué à relever les revenus dans le deuxième tiers du XX^e siècle et montre comment l'évolution des flux migratoires européens ont concouru à ce relèvement. L'immigration n'a toutefois été que l'un des facteurs ayant eu des incidences sur la répartition des revenus. L'entre-deux-guerres a vu une appréciable amélioration de la répartition des revenus dans l'ensemble du monde industrialisé (voir à cet égard Bourignon et Morrison, 2002), qui peut également être considéré comme l'origine de l'État providence.

Les migrations Sud-Sud dans la périphérie

Flux migratoires ayant bénéficié d'une aide publique ou privée

Les besoins de main-d'œuvre se sont accrus dans plusieurs pays de la périphérie au cours de la première moitié du XIX^e siècle, juste au moment où l'esclavage était progressivement supprimé

La demande croissante et la relative flambée des prix des exportations de produits tropicaux ont accru la demande de main-d'œuvre dans ces régions situées à la périphérie, qui s'efforçaient de satisfaire cette demande après les années 1820, à une époque où l'immigrant potentiel ne pouvait payer le prix de la traversée et où il n'y avait pas de possibilités de crédit pour lui avancer l'argent du voyage. Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre provenant d'autres régions du sud on a eu recours à la solution la plus monstrueuse : les esclaves africains. Cette solution commença à être abandonnée en 1807 lorsque le Parlement interdit à tous les sujets britanniques de participer à la traite des esclaves. En 1834, l'esclavage fut aboli dans les colonies britanniques, et le reste du monde fit de même au cours des décennies suivantes, quoique certains pays qui dépendaient lourdement de la main-d'œuvre servile ne fussent pas pressés d'abolir. Comme solution de rechange, on trouva un moyen terme entre l'esclavage et le travail libre : il s'agissait de contrats au titre desquels l'investisseur payait le coût du voyage, et l'immigrant acceptait de travailler pour cet investisseur (ou son représentant) un certain nombre d'années et moyennant un salaire un peu inférieur à ce qui se pratiquait sur le marché. Théoriquement, le contrat permettait à l'investisseur de rentrer dans ses frais et de réaliser un profit, tandis que l'immigrant avait le droit de récupérer le solde des bonus de salaires produits par l'opération.

Pour répondre aux besoins du marché, on a eu recours de plus en plus à certaines formes de recrutement sous contrat

L'arrangement contractuel le plus courant était le système synallagmatique, mais il existait de multiples autres arrangements dans lesquels la clause la plus importante était la durée du contrat. Plus le coût du voyage était élevé, plus il fallait de temps pour recouvrer l'investissement aux conditions du marché. En 1850, « le contrat de cinq ans était devenu la norme... dans les colonies britanniques... étant entendu que les immigrants se trouvant dans des colonies proches de leur résidence auraient leur voyage de retour payé après cinq ans » (Northrup, 1995, p. 116). Comme les principes politiques du milieu du XIX^e siècle considéraient à juste raison les longs contrats comme proches de l'esclavage et source d'exploitation, une législation progressiste n'a cessé d'insister sur des contrats plus courts. Avec la baisse constante du coût des transports au cours du siècle, les progressistes rencontraient de moins en moins de résistance.

La vaste majorité des émigrants indiens bénéficiaient de contrats de durée variable, les formules de courte durée effective étant devenues typiques des mouvements en Asie du Sud et du Sud-Est. Ce modèle s'appelait le système *kangani* qui s'appliquait à tous les émigrants des régions avoisinantes (Davis, 1951, p. 104). L'émigration vers Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), la Birmanie (aujourd'hui Myanmar) et la Malaisie présentait un contraste notable avec les Antilles. Tous les émigrants vers Ceylan et la Malaisie venaient du Sud et étaient recrutés par des chefs de tribu appelés *kangani*. Les Indiens travaillaient sur les plantations de thé, de café et de caoutchouc. Au cours de la période 1852-1937, 1,5 million d'Indiens ont émigré à Ceylan, 2 millions en Malaisie et 2,5 millions en Birmanie. Après 1920, le système *kangani* de recrutement de la main-d'œuvre a pris fin car il n'y avait presque plus de demande de main-d'œuvre indienne.

Les emplois sur les plantations étaient tributaires de la demande. Tant que s'amélioraient les termes de l'échange pour les économies tropicales, la main-d'œuvre sous contrat était très recherchée; lorsque les prix à l'exportation baissaient, le recrutement de la main-d'œuvre sous contrat pour les exploitations agricoles et les plantations s'en ressentait. Ces migrations donnent un exemple classique de l'élasticité de l'offre de main-d'œuvre, décrite dans les ouvrages de W. Arthur Lewis.

Tandis que la grande majorité des migrants indiens étaient des travailleurs sous contrat et assistés d'autres manières, la grande majorité des migrants chinois, comme les Européens, circulaient librement (Northrup, 1995, p. 52). Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que, depuis des siècles, les travailleurs chinois émigraient vers le sud-est et que leurs successeurs pouvaient se procurer des fonds auprès d'anciens émigrants pionniers établis à l'étranger; ou peut-être encore le marché chinois des coolies était-il suffisamment ancien pour s'être professionnalisé et organisé par opposition au marché indien plus récent, caractérisé par le réseau des auberges, installées partout; on peut penser aussi que le déplacement à partir des provinces chinoises australes de Fukien et Kwangtung en direction de l'Asie du Sud-Est était plus court et prenait moins de temps et était par conséquent moins coûteux que les déplacements partant des principales régions indiennes d'origine.

Écarts entre les salaires et coût des migrations dans la périphérie au XIX^e siècle

D'une manière générale, l'immigrant indien en Guyane britannique, zone de plantations sucrières située dans la partie nord-est de l'Amérique du Sud, gagnait 4,45 dollars par mois en 1869 (Northrup, 1995, p. 129); s'il était resté dans son pays, dans la région de Madras, pour travailler en qualité d'ouvrier agricole, son salaire mensuel aurait été de 1,50 dollar, soit de deux tiers inférieur à celui de la Guyane. Toutefois, outre le salaire qu'il percevait, l'ouvrier sous contrat était logé, nourri et vêtu par son employeur qui payait aussi les soins médicaux. À cette période, un coolie pauvre et non qualifié aurait presque tout dépensé ce qu'il gagnait s'il avait dû se loger, se nourrir et se vêtir à ses frais et n'aurait pas pu épargner de l'argent pour le rapporter chez lui à Madras. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'avec les compensations en nature le salaire mensuel perçu en Guyane atteignait au moins 8 dollars, soit 5 fois plus que le salaire qui aurait été perçu à Madras. Selon cette comparaison entre la Guyane et Madras en 1869, ces écarts salariaux — mesure de la pénurie relative de main-d'œuvre entre les zones exportatrices et l'une des deux principales sources de main-d'œuvre excédentaire attachée aux exploitations agricoles et aux plantations — étaient nettement plus élevés dans la périphérie qu'autour de la grande économie atlantique.

En appliquant le même mode de calcul à d'autres régions, on obtient des résultats analogues ou même plus spectaculaires dans les Caraïbes en 1870 avec un rapport de 4,8; de 7,8 à Trinité-et-Tobago en 1870; de 9 à Hawaï en 1870 (Northrup, 1995; p. 130; Tinker, 1974, p. 186). Nous avons d'autres preuves des écarts entre les salaires : les migrants indiens sous contrat rentrant de Maurice à la fin des années 1870 rapportaient chez eux des économies égales à environ quatre ans de salaire, chiffre qui doit tenir compte d'une plus-value étant donné que nombre d'entre eux transféraient leurs économies sur compte postal tant qu'ils étaient à Maurice, et ramenaient chez eux de l'or, de l'argent et des bijoux (Northrup, p. 137).

Les distances entre l'Inde du Sud et les Caraïbes ou Hawaï sont très importantes, alors que la route empruntée par les coolies chinois pour se rendre des provinces de Chine australe en Asie du Sud-Est était beaucoup plus courte. Il existait cependant un écart entre les salaires. Dans les années 1870, les salaires de la main-d'œuvre non qualifiée entre la Thaïlande et la Chine se caractérisaient par un écart de 1 à 3 environ, en supposant qu'il n'y ait eu aucun changement appréciable dans les salaires réels de la Chine entre 1873 et 1909 (Williamson, 2000, tableau 1).

Au cours du XIX^e siècle, la vaste majorité des migrants indiens travaillaient sous contrat, tandis que les migrants chinois circulaient librement

Un travailleur sous contrat pouvait quintupler son salaire

Les migrants chinois, qui, d'une manière générale se déplaçaient librement, pouvaient également accroître leurs gains de manière substantielle

Il n'empêche que malgré l'augmentation des salaires, les migrants Sud-Sud au XIX^e siècle avaient des conditions de vie très dures...

Cette avantageuse description des gains réalisés par les migrants en qualité de travailleurs sous contrat ne doit pas faire oublier les abondantes preuves de la pauvreté et du rude labeur de ces migrants, de même que l'exploitation dont ils faisaient l'objet en dépit de leurs contrats (Lewis, 1978; Tinker, 1974, chap. 6; Northrup, 1995, chap. 5). Les taux de mortalité sur les bateaux qui transportaient les travailleurs sous contrat indiens et chinois étaient beaucoup plus élevés que ceux des travailleurs libres sur les mêmes trajets et à la même époque. Par ailleurs, les travailleurs libres étaient financièrement beaucoup plus aisés et avaient un taux de mortalité également moins élevé durant le voyage de retour. Il convient de noter également que les taux de mortalité à bord des bateaux ont nettement diminué vers le milieu du siècle et dans les années 1870.

Dans les plantations, les travailleurs sous contrat étaient soumis à de sévères restrictions. Les règles imposées aux émigrants indiens du Natal étaient souvent impitoyables. Dans le but d'encourager ces immigrants à renouveler leur contrat, ils devaient acquitter un impôt de 3 £ par an jusqu'au renouvellement du contrat, bien que 69 % d'entre eux s'y refusaient (Northrup, 1995, p. 135). D'autres mesures discriminatoires imposées aux immigrants indiens entraînaient des révoltes, comme celles qui furent menées par le jeune Mohandas K. Gandhi, ainsi que des violences, si bien que nombre d'entre eux s'en retournèrent chez eux après 1908. La situation aurait pu être pire à Maurice où, en plus d'un impôt de 2 £ 18 s prélevé sur les immigrants indiens « libres », ceux-ci étaient persécutés par les lois anti-vagabondage et des dispositions visant à réduire leurs possibilités économiques à la fin de leur contrat. Les préjugés raciaux à l'encontre des immigrants indiens étaient courants dans de nombreux pays.

... bien que les conditions de travail fussent encore pires dans les pays d'origine

De toute manière, même si les conditions de santé et de travail étaient certes mauvaises dans les exploitations agricoles et les plantations, ces conditions étaient peut-être pires dans le pays d'origine. Alors que les dirigeants et réformateurs signalaient des cas de cruauté physique, de restriction de la liberté, de déductions arbitraires sur les salaires et de sanctions pénales, ils étaient encore plus critiques envers l'emploi des coolies qu'ils ne l'étaient à l'égard des conditions de travail abjectes qui prédominaient dans les régions d'où les immigrants étaient originaires.

Durant un siècle après 1834, près de 30 millions de personnes ont quitté l'Inde et quelque 24 millions y sont retournés

Étant donné les écarts entre les salaires tels que ceux qui viennent d'être évoqués, « le miracle est que l'exode n'ait pas été plus conséquent » (Davis, 1951, p. 102). Sur 30,2 millions de personnes qui avaient quitté l'Inde, 23,9 millions y sont retournés, c'est-à-dire que 6,3 millions seulement d'individus ont quitté l'Inde définitivement entre 1834 et 1937. L'Inde est un immense pays, et de modestes pourcentages correspondent à de grands nombres, mais un nombre de 6,3 millions de personnes ayant émigré définitivement est singulièrement réduit surtout si l'on considère l'intérêt évident qu'il y avait à partir.

La plupart des émigrants indiens se rendaient en Asie du Sud ou du Sud-Est

La plupart de ces migrants indiens sont partis en Asie du Sud ou du Sud-Est : quelque 42,2 % d'entre eux allèrent en Birmanie, 24,0 % à Ceylan et 19,3 % en Malaisie britannique (Davis, 1951, p. 99, 101). Le reste, soit 13,6 %, est allé dans les Caraïbes, le Pacifique et l'Afrique. Cependant, toutes ces migrations nettes au cours du siècle, soit entre 1830 et 1930, n'ont touché que 9,4 % de la population indienne de 1900, faible proportion si on la compare aux migrations en provenance des pays européens (Davis, 1951, p. 98, tableau 34). En outre, d'importantes migrations avaient lieu à l'intérieur de l'Inde, sous la poussée de forces similaires : migrations vers les plantations de thé, de café et de caoutchouc dans le Mysore et l'Assam; migrations vers le Punjab et le Sind où les investissements publics dans les travaux d'irrigation firent regagner des hectares de terres. Les déplacements vers Assam, les plus importants et les plus semblables aux migrations internationales, étaient encouragés par la perspective de bien meilleurs salaires.

De même, l'émigration chinoise au XIX^e siècle était essentiellement Sud-Sud

Les données relatives aux migrations de masse en ce qui concerne l'autre principale zone présentant un excédent de main-d'œuvre, la Chine, ne sont pas aussi bonnes, mais 8,2 millions de Chinois résidaient à l'étranger en 1922 (Ferenczi et Willcox, 1929, p. 149). Comme ce fut le cas pour l'Inde, la plupart des émigrants chinois restaient en Asie : Formose, Hong Kong et Macao, 32,4 %; Java, les colonies du détroit et les Philippines, 28,3 %;

le Siam, 18,3 %; l'Annam, la Birmanie et Ceylan, 16,6 %; et diverses autres destinations, 4,4 %. Bien que 8,2 millions soient un nombre important, il représentait moins de 2 % de la population chinoise de 1910, ce qui n'est véritablement qu'une très petite partie de l'émigration, du moins si on la compare à l'expérience européenne. Cela représentait une plus grosse proportion de la population masculine que de la population féminine, étant donné que peu de femmes émigraient : de 1900 à 1903, près de 89 % des émigrants chinois arrivés à Singapour étaient des hommes (Huff, 1994, p. 154, 402 à 403). De plus, une partie encore plus importante de ces hommes provenaient des régions côtières, d'où la majorité des émigrants chinois étaient originaires. Toujours est-il que le nombre des émigrants restait faible en comparaison de l'importance de la population du pays d'origine.

On peut se demander pourquoi les migrations Sud-Sud au cours du siècle, commençant après 1820, étaient aussi faibles comparées à ce qu'étaient les migrations Nord-Nord. Ce n'est pas le résultat d'une politique qui aurait interdit les migrations : les migrations n'ont pas été arrêtées par des mesures de politique générale prises dans le pays d'origine, pas plus en Chine qu'en Inde.

Une première réponse, et sans doute la plus importante, est que la main-d'œuvre était encore profondément attachée à la terre dans presque toute la périphérie, ce qui revient à dire que, contrairement à ce qui se passait en Europe, l'institution d'un « libre marché de la main-d'œuvre » n'était pas encore très courante dans ces régions². Une deuxième réponse, qui correspond pleinement à l'expérience européenne d'émigration de masse, est que le coût du voyage était si élevé, et le coût de la vie en Chine et en Inde, si bas, que peu d'ouvriers non spécialisés pouvaient réunir les fonds nécessaires à l'exil pour bénéficier des revenus élevés offerts à l'étranger. Le rapport le plus élevé entre le coût du voyage et le revenu annuel par personne, dans le pays d'origine, des émigrants s'en allant aux États-Unis au début du XIX^e siècle était d'environ 0,4 à 0,6 pour les émigrants britanniques. Avec la révolution qui, par la suite, a marqué les transports, ce rapport, pour les émigrants britanniques, n'étaient plus que de 0,1 vers la fin du siècle. Ce même rapport était beaucoup plus élevé en ce qui concerne les travailleurs indiens et chinois qui cherchaient à émigrer (Galenson, 1984, tableau 1) : pour les travailleurs chinois sous contrat qui émigraient aux Caraïbes entre 1859 et 1880, le rapport variait de 5,3 à 9,9; pour les travailleurs chinois sous contrat émigrant en Hawaï entre 1877 et 1880, il était de 6,8, et pour ceux qui émigraient en Californie, il était de 5,5 à 6,8 à la même période. En ce qui concerne les travailleurs indiens sous contrat émigrant dans les Caraïbes entre 1859 et 1901, le rapport était de 3,6-11,8. Ces chiffres sont au minimum 10 fois plus élevés que ceux de la grande économie atlantique.

Peu de pauvres ouvriers indiens et chinois auraient pu émigrer dans de telles conditions de prix, étant donné qu'il leur était impossible d'obtenir des prêts pour payer leur déplacement. Cependant, les exploitants agricoles dans les régions exportatrices, ou leurs recruteurs, étaient disposés à faire l'investissement, notamment du fait que les coûts de transports avaient baissé après 1820 et que la hausse des termes de l'échange avait relevé les coûts de la main-d'œuvre dans les exploitations et les plantations. Effectivement, un indice des rapports relatifs aux coûts du déplacement de migrants sous contrat (recrutement, nourriture à bord et prix du voyage) et le salaire sur le lieu de travail est passé de 4 à 1 durant la période 1852-1874 et 1881-1909.

On pourrait également expliquer les chiffres relativement réduits des migrations Sud-Sud par les raisons qui motivent ces migrations. Dans le cas par exemple du Canada ou des États-Unis, l'intention des dirigeants des États-Unis ou du Canada lorsqu'ils encourageaient l'immigration d'Européens était de « remplir les espaces vides » avec des résidents perma-

Les migrations Sud-Sud au XIX^e siècle étaient entravées par le profond attachement des paysans à la terre et par le coût élevé du déplacement

² Ceci est aussi une raison pour laquelle les économies exportatrices les plus dynamiques devaient pouvoir compter, pour leurs travaux domestiques et agricoles, sur la main-d'œuvre migrante plus que sur la main-d'œuvre locale bien moins mobile. Voir, par exemple, Cardenas, Ocampo et Thorp (2000, chap. 1) pour les effets que l'utilisation de différentes formes de mobilisation de main-d'œuvre avaient sur les expériences relatives des pays d'Amérique du Sud.

nents. Dans le cas des mouvements de travailleurs partant d'Inde pour se rendre en Malaisie, par exemple, l'intention des autorités coloniales en permettant l'entrée de travailleurs sous contrat était de fournir de la main-d'œuvre pour répondre à des besoins précis dans les secteurs d'activité marchande, et non pour remplir les espaces vides.

La fin des migrations assistées dans la périphérie

Les motivations économiques qui stimulaient les migrations de travailleurs sous contrat se sont nettement érodées vers la fin du XIX^e siècle, la plupart des pays d'origine ont décidé de réglementer le commerce des travailleurs sous contrat et, enfin, de l'abolir

Durant les années 1870, la Chine s'est d'abord employée à réglementer puis à abolir le commerce des travailleurs sous contrat. Les autorités portugaises à Macao se sont jointes au mouvement et ont arrêté ce commerce au départ de Macao en 1874; puis Cuba, le Pérou et les États-Unis appuyèrent la décision. Les autorités britanniques sont continuellement intervenues pour fermer le commerce des travailleurs migrants sous contrat en provenance de l'Inde chaque fois que des irrégularités étaient dénoncées. Ces efforts finirent par aboutir à la décision du gouvernement de mettre fin au commerce des travailleurs indiens à compter de mars 1916 (Galenson, 1984 p. 144-145).

Certains facteurs économiques peuvent aisément expliquer la fin des migrations assistées. Premièrement, l'émigration nette de tous les travailleurs indiens, assistés ou non, a nettement diminué à compter des années 1890 jusqu'à la Première Guerre mondiale où de 790 000 personnes entre 1891 et 1895, elle est tombée à 383 000 de 1906 à 1910 et à 59 000 entre 1936 et 1937 (Davis, 1951, p. 99). Ce spectaculaire recul est probablement dû aux mauvaises conditions économiques qui régnaient dans les exploitations agricoles et les plantations, qui se traduisaient par la détérioration des termes de l'échange après le record des années 1870 et 1880. Deuxièmement la migration des travailleurs sous contrat s'est ralentie beaucoup plus tôt et même plus brutalement qu'elle ne l'a fait pour les migrations dans leur ensemble. Les migrations de travailleurs indiens sous contrat avait atteint leur apogée dans les années 1860. Pour la décennie, la totalité des migrations de travailleurs sous contrat, toutes sources confondues — Africains, Chinois, Indiens, Japonais et autres — était passée d'environ 34 000 dans les années 1830 à presque 420 000 dans les années 1850, mais n'a jamais été près de retrouver ce niveau par la suite, retombant à 212 000 dans les années 1880. Les chiffres ont remonté dans les années 1850 à Maurice et à la Réunion, et dans les années 1860 à Cuba, au Pérou et dans les Caraïbes, tandis que les points culminants atteints en Afrique et dans le Pacifique sont survenus assez tardivement pour être restreints par les règlements. En bref, la proportion des Indiens et des Chinois ayant émigré au titre des arrangements contractuels avait sensiblement baissé après les années 1850 et 1860, bien avant que les législations restrictives soient adoptées et appliquées.

Bien que la pratique de l'emploi de travailleurs sous contrat subsistât quelque peu entre les deux guerres mondiales, elle avait été largement abolie durant ou immédiatement après la Première Guerre mondiale. Le brusque tassement des cours du sucre dans les années 1880 ralentit le rythme du recrutement dans les plantations sucrières. D'autres plantations de produits primaires en d'autres endroits des tropiques suivirent la même tendance. En outre, à partir de la fin du siècle et du début du suivant, les mouvements de protestation se sont amplifiés en Inde et dans l'ensemble de l'Empire britannique. Si la tendance politique se tournait contre le recrutement de travailleurs sous contrat et que la demande de ce type de main-d'œuvre se raréfiait, la pénurie de transports due à la guerre fut l'événement qui en définitive porta le coup de grâce à cette pratique en 1917. Les coûts élevés des transports en temps de guerre coïncidèrent avec les manifestations en Inde, deux facteurs qui contribuèrent à tarir l'offre. Le Gouvernement indien invoqua l'abolition formelle du recrutement en Guyane britannique en 1919, à Fidji en 1920 et à Maurice en 1921.

Les facteurs économiques et un certain idéalisme s'allièrent pour sonner le glas du travail contractuel. Les facteurs économiques et les contrecoups se conjuguèrent pour réduire, de manière plus générale, les migrations de masse dans la périphérie pauvre. Ces forces fondamentales avaient incubé durant de longues périodes avant d'exploser et d'entraîner des changements radicaux dans les politiques, ce qui se vérifia aux frontières des établisse-

ments européens. Le déclin de la demande fut l'élément déterminant, mais il s'accompagna de contrecoups, comme le montre la réaction discriminatoire envers les travailleurs qui n'étaient plus sous le régime contractuel dans la périphérie pauvre, et par leur exclusion radicale et quasi totale de la grande économie de la grande économie atlantique. L'immigration à rebours prenait le dessus à la fin du XIX^e siècle tant au centre que dans la périphérie.

Conclusions

Vu le rôle primordial tenu par les migrations durant le premier siècle de la mondialisation, dans la formation de la grande économie atlantique, il convient de tirer les leçons que cette expérience peut enseigner au monde moderne et de tenter de comparer les effets des migrations de masse qui ont eu lieu entre 1880 et 1920 avec ceux qui sont issus des grands mouvements migratoires qui se sont déroulés au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle.

Les différences entre les conditions de premier siècle de la mondialisation et la situation actuelle sont considérables. Au XIX^e siècle, les pays européens étaient en mesure d'exporter leur excédent de main-d'œuvre résultant de leurs révolutions d'abord agraire, puis industrielle et de leur transition démographique de pays obligés d'accroître leur population active et leur population en général. Cette option ne se présente pas actuellement aux pays en développement dont les taux de chômage et de sous-emploi sont élevés. De même, il n'existe pas de pays prêts à recevoir des immigrants permanents en grand nombre. L'histoire de l'Europe et du monde eût été bien différente si les pays européens en voie d'industrialisation avaient dû compter sur leurs propres ressources pour absorber leur excédent de main-d'œuvre au cours du XIX^e siècle et s'il n'y avait pas eu un Nouveau Monde pour absorber leurs émigrants. En ce sens, il est difficile d'imaginer quelle aurait pu être l'alternative aux migrations de masse dans la grande économie atlantique entre 1820 et 1920.

L'expérience du premier siècle de la mondialisation indique que l'immigration peut avoir des incidences sur le niveau des salaires et la répartition des revenus tant des pays d'origine que des pays de destination. Au niveau international, surtout en raison de la croissance du revenu individuel des travailleurs en Europe durant le XIX^e siècle, le revenu moyen de la région fut presque à parité avec celui des États-Unis et des autres pays de destination, bien que ce processus ne fut suffisamment puissant que dans les centres industrialisés d'Europe, ou dans certains pays qui, comme l'Irlande et l'Italie, ont envoyé à l'étranger une importante proportion de leur population. Simultanément, la forte différenciation entre les mouvements migratoires européens et non européens devint une source évidente d'inégalités Nord-Sud qui se sont accrues au cours de cette période.

Plusieurs différences essentielles expliquent pourquoi les effets de l'immigration ne semblent pas être identiques aujourd'hui. Premièrement, les restrictions sur l'immigration sont universelles, entraînant une asymétrie entre les mouvements de main-d'œuvre restreints et la libre circulation des capitaux, d'où un impact fâcheux de la répartition sur les facteurs de production moins mobiles (voir Rodrik, 1997; Ocampo et Martin, eds., 2003). Un tel effet est susceptible de réduire l'impact des migrations sur la convergence des revenus, même si les tendances générales sont analogues. Deuxièmement, en conséquence des restrictions existantes, l'effet des migrations sur l'accroissement de la population et de la fourniture de main-d'œuvre est plus réduit aujourd'hui, dans la grande économie atlantique au cours du premier siècle de la mondialisation. En outre, les tendances démographiques dans les pays de destination sont totalement différentes, et en Europe les migrations compensent largement les taux actuellement faibles voire négatifs d'accroissement des populations autochtones (voir chap. II). Troisièmement, les économies nationales des pays de destination sont plus intégrées qu'elles ne l'étaient au XIX^e siècle. Cette intégration peut neutraliser les effets préjudiciables éventuels de l'immigration sur certaines industries ou implantations en permettant

L'expérience de notre époque en matière de migrations ne peut être la réplique exacte de ce qu'elle était au XIX^e siècle

Les pays qui se sont développés au cours du XIX^e siècle pouvaient exporter leur main-d'œuvre excédentaire; les pays en développement d'aujourd'hui ne le peuvent pas

Plusieurs conditions essentielles dans le monde moderne s'allient pour répercuter l'impact des migrations sur les salaires et la répartition des revenus, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination

Dans le même temps, les marchés contemporains de main-d'œuvre favorisent les salaires des immigrants qualifiés, mais se préoccupent peu des non-qualifiés

La détérioration des marchés de la main-d'œuvre et l'aggravation des inégalités peuvent entraîner une réaction contre l'immigration

l'absorption de travailleurs excédentaires dans d'autres industries ou implantations, et atténuant l'impact des migrations, comme le suggèrent les preuves fournies au chapitre IV.

Il est intéressant de noter que le fractionnement des flux migratoires semble aussi important dans le premier siècle mondialiste, mais le fractionnement lui-même a un caractère différent. Au lieu d'être associé à un clivage entre les flux migratoires Nord et les flux migratoires Sud, le fractionnement repose aujourd'hui sur les compétences, du fait que les pays de destination, notamment ceux du monde industrialisé, favorisent l'admission de migrants qualifiés (voir chap. III). Ce fractionnement peut avoir un effet sur la répartition à l'échelle mondiale en faveur de facteurs plus mobiles (main-d'œuvre qualifiée). Alors qu'il peut être plus facile aux travailleurs qualifiés d'émigrer vers des pays industrialisés, entraînant ainsi un exode des compétences et faisant monter les salaires des travailleurs qualifiés dans le pays d'origine, la mobilité restreinte des travailleurs non qualifiés limite à l'échelle mondiale les effets de leur émigration sur les salaires moyens des ouvriers non qualifiés. Ce dernier effet est renforcé du fait que les migrations de travailleurs non spécialisés sont réduites comparées à l'excédent de main-d'œuvre dans les pays en développement. Par ailleurs, bien que pour une grande part les migrations de travailleurs se déroulent dans le cadre juridique établi par l'État de destination, une proportion non négligeable de toutes les migrations de non-spécialisés est illégale et les salaires des immigrants irréguliers tendent à être inférieurs à ceux des immigrants en situation régulière. Ces deux réalités tendent à réduire les éventuels effets sur les salaires dans les pays d'origine. Les effets du fractionnement du point de vue des disparités entre les compétences dans le contexte migratoire ont une relation d'interdépendance avec d'autres facteurs, en particulier ceux de caractère technologique, pour faire monter les enchères de la compétence sur le marché mondial du travail.

Durant l'époque des migrations de masse entre 1880 et 1920, les autochtones des pays hôtes protestaient contre le fait que les immigrants d'Asie ainsi que d'Europe méridionale, centrale et orientale avaient ôté des travailleurs non qualifiés autochtones du marché du travail. Selon certains analystes, la présence de ces immigrants et le creusement de l'écart entre les revenus des travailleurs qualifiés et non qualifiés, combiné à la dépression économique, a fini par aboutir à l'adoption de lois migratoires restrictives dans les pays hôtes durant les années 1920 (Hirshman, 2001, p. 7221-7226). Dans ce sens, l'expérience passée confirme que les conditions peu satisfaisantes du marché de la main-d'œuvre et la progression des inégalités ont grandement contribué à créer une réaction contre l'immigration. Bien que pour le moment l'impact des flux d'immigrants sur les travailleurs autochtones ou sur la répartition des revenus ait été faible, la réalité économique n'intervient pas nécessairement dans les prises de décisions. Le sentiment aigu dans les pays hôtes que les immigrants peuvent avoir des effets négatifs sur les salaires et aggraver l'inégalité des revenus peut créer un climat propice à de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de l'immigration.

La première période des migrations de masse s'est terminée avec la Première Guerre mondiale, qui a également mis un terme au premier siècle de la mondialisation; mais il est difficile d'imaginer qu'un événement entraînant des bouleversements de cette ampleur puisse se reproduire dans un avenir proche. Par conséquent, malgré les soucis et même l'hostilité que suscite l'immigration, on peut s'attendre à ce que des flux migratoires relativement élevés continuent et que les questions de migration demeurent au cœur des débats internationaux.

Chapitre II

Tendances des migrations internationales

Les principales migrations transocéaniques ont commencé en Europe et ont été interrompues une première fois par la Première Guerre mondiale et ensuite ralenties par la Grande Dépression. Bien que les données soient rares, il semble que les migrations internationales aient atteint un point bas pendant les années 1930. Les migrations internationales ont augmenté au cours de la Seconde Guerre mondiale, au moment où le Reich allemand mobilisait des millions de gens comme main-d'œuvre servile dans les usines allemandes et où des millions supplémentaires étaient transplantés de force en Europe, en Union soviétique (ex-URSS) et en Asie par suite de la guerre. À la fin de la guerre, il y avait de 7 à 8 millions de travailleurs civils étrangers et de prisonniers de guerre travaillant pour le Reich (Potts, 1990) et 1,9 million de Coréens qui avaient été forcés de partir pour travailler au Japon.

La Seconde Guerre mondiale a également eu des répercussions sur les flux migratoires dans les Amériques. Le besoin de main-d'œuvre pendant la guerre avait poussé les États-Unis d'Amérique à permettre l'admission de travailleurs temporaires venus du Mexique, au titre du Programme Bracero lancé en 1942. Lorsque le Programme prit fin en 1964, le nombre de travailleurs migrants non qualifiés venus du Mexique et vivant aux États-Unis s'est sensiblement accru tant en raison des admissions autorisées dans le cadre du Programme qu'en raison de l'émigration clandestine qui s'est développée simultanément.

Les bouleversements démographiques qui se produisirent durant la Seconde Guerre mondiale ont provoqué d'énormes flux de réinstallation une fois la guerre finie. On estime qu'environ 6 millions de migrants se sont réinstallés, dont 4 millions ont émigré dans les pays d'accueil de l'époque (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, États-Unis et Venezuela). D'autre part, près d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Europe. Les données disponibles ne donnent pas de renseignements précis sur les importants mouvements de population qui se produisirent en Afrique et en Asie alors que des personnes, qui avaient été forcées de partir à cause de la guerre, rentraient dans leur pays. Il convient de signaler également que le processus de la décolonisation entraîna aussi des mouvements de population entre les États nouvellement indépendants. La partition de l'Inde, par exemple, s'est accompagnée de mouvements massifs de 7 à 8 millions de personnes entre l'Inde et le Pakistan en 1949 (Thomas, 1959).

Durant les années 1950, alors que les pays d'Europe occidentale connaissaient un redressement économique après les ravages de la guerre, la demande de main-d'œuvre s'est accrue et il y fut répondu par l'accueil de travailleurs venus de pays d'Europe méridionale (Grèce, Portugal et Espagne) ou des colonies ou anciennes colonies (par exemple, l'Algérie dans le cas de la France; l'Inde, le Pakistan et les colonies et ex-colonies des Antilles dans le cas du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Dès les années 1960, les pays importateurs de main-d'œuvre européenne et les pays d'immigration transocéanique sont devenus les principaux pôles d'attraction. Dès cette période, la disponibilité accrue de données de recensement sur les personnes nées à l'étranger, recensées dans chaque pays, permet de mieux déterminer le nombre de migrants internationaux dans le monde. Nous examinerons dans la partie suivante les tendances concernant le nombre estimé de migrants internationaux pour chaque pays du monde entre 1960 et 2000.

Tendances mondiales depuis 1960

L'élévation des chiffres des migrations internationales après la Seconde Guerre mondiale est due à l'interdépendance croissante entre les pays, au maintien et même à l'aggravation des inégalités entre les revenus de ces pays, aux transports à meilleur marché et plus facilement accessibles, et les disparités démographiques croissantes, notamment entre pays développés et en développement. Ces forces engendrèrent une mobilité internationale croissante, en particulier après 1970.

Des estimations du nombre de migrants internationaux, se fondant principalement sur des informations issues de recensements du nombre de personnes nées à l'étranger recensées dans chaque pays¹, indiquent que le nombre de migrants internationaux dans le monde n'avait augmenté que de 6 millions de personnes entre 1960 et 1970, passant de 76 millions à 82 millions, et de 18 millions entre 1970 et 1980, pour atteindre 100 millions en 1980 (tableau II.1). Entre 1980 et 1990, le nombre estimé de migrants internationaux était plus élevé, atteignant 54 millions. Il faut noter cependant qu'au moins la moitié de cet accroissement est dû à l'éclatement de l'ex-URSS, dont les effets ont, pour les besoins de comparaisons, été prédatés à 1990 dans les estimations présentées au tableau II.1. On estime qu'en 1991, lorsque l'ex-Union soviétique s'est morcelée en 15 États indépendants, le nombre de migrants internationaux s'est accru de 27 millions du fait que des personnes qui étaient habituellement considérées comme migrants internes parce qu'elles avaient quitté leur république soviétique natale vers une autre république soviétique, devinrent migrants internationaux lorsque les républiques soviétiques où elles étaient nées devinrent indépendantes. Une discontinuité similaire intervint dans l'évolution du nombre de migrants internationaux lors du morcellement de l'ex-Tchécoslovaquie et de l'ex-Yougoslavie bien que le nombre des individus en jeu ait été plus restreint. La transformation inverse eut lieu également lorsque, par exemple, l'ex-République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne furent réunifiées fin 1990. En prenant 1990 comme date de la désintégration de l'ex-URSS, on assiste à un accroissement notable du nombre des migrants entre 1980 et 1990, et de manière plus modérée, de 21 millions, de 1990 à 2000. Sans compter les effets d'un tel bouleversement, le nombre des migrants internationaux dans le monde aurait augmenté de 18 millions de 1970 à 1980, de 27 millions de 1980 à 1990, et de 21 millions de 1990 à 2000.

En 2000, 175 millions de personnes vivaient hors de leur pays d'origine

En 2000, 175 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays d'origine, et de ce fait 1 personne sur 35 sur cette terre était un migrant international, le rapport était de 1 à 40 en 1960. En 1910, juste après la période de forte migration internationale qui avait caractérisé le début du XX^e siècle, près de 33 millions de personnes vivaient dans des pays autres que leur pays d'origine², ce qui revient à dire que 1 personne sur 48 pourrait être considérée comme un migrant international (Bureau international du Travail, 1936); en d'autres ter-

¹ Ces estimations se fondent sur des données de recensements dans 210 pays ou régions sur 228. Pour 156 d'entre eux, les données portent sur le nombre de personnes nées à l'étranger. Pour 54 autres, les données disponibles se rapportent au nombre d'étrangers. S'agissant des pays en développement, le nombre de réfugiés tel que signalé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été ajouté au nombre de migrants internationaux dénombrés dans les recensements. En principe, les recensements dénombrent toutes les personnes présentes ou vivant dans un pays à un moment donné. Par conséquent, le dénombrement effectué par les recensements n'exclut pas nécessairement les migrants illégaux ou clandestins. L'expérience montre que généralement les recensements incluent les migrants illégaux dans leur dénombrement, fournissant ainsi une bonne base pour l'estimation de tous les migrants internationaux.

² L'estimation produite par l'Organisation mondiale du Travail (OIT) se réfère au nombre d'étrangers dans les pays du monde en 1910. Ainsi, au sens strict du terme, on ne peut le comparer avec les estimations de la population étrangère disponibles depuis 1960.

mes, entre 1910 et 2000, le nombre de migrants internationaux dans le monde avait quintuplé, alors que la population mondiale avait à peine quadruplé, passant de 1,6 milliard à 6,1 milliards. Il s'ensuit que le nombre des migrants internationaux, qui composaient 2,1 % de la population mondiale en 1910, en représentait 2,9 % en 2000. De plus, alors qu'il avait fallu 50 ans pour que le nombre des migrants internationaux soit multiplié par un facteur de 2,3, passant de quelque 33 millions en 1910 à 76 millions en 1960, un accroissement analogue se produisit au cours des 40 années suivantes, de 76 millions en 1960 à 175 millions en 2000.

Tableau II.1

Indicateurs portant sur les effectifs de migrants internationaux par région principale, 1960-2000

Principales régions	Nombre de migrants internationaux (millions)					Taux moyen annuel d'accroissement du nombre de migrants internationaux (pourcentage)				Migrants internationaux comme part de la population (pourcentage)		Répartition des migrants par région (pourcentage)	
	1960	1970	1980	1990	2000	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	1960	2000	1960	2000
Monde	75,9	81,5	99,8	154,0	174,9	0,7	2,0	4,3	1,3	2,5	2,9	100,0	100,0
Pays développés	32,1	38,3	47,7	89,7	110,3	1,8	2,2	6,3	2,1	3,4	8,7	42,3	63,1
Pays développés (à l'exclusion de l'URSS)	29,1	35,2	44,5	59,3	80,8	1,9	2,3	2,9	3,0	4,0	8,3	38,4	46,2
Pays en développement	43,8	43,2	52,1	64,3	64,6	-0,1	1,8	2,1	0,0	2,1	1,3	57,7	36,9
Afrique	9,0	9,9	14,1	16,2	16,3	0,9	3,6	1,4	0,0	3,2	2,0	11,8	9,3
Asie ^a	29,3	28,1	32,3	41,8	43,8	-0,4	1,4	2,6	0,5	1,8	1,2	39,6	25,0
Amérique latine et Caraïbes	6,0	5,8	6,1	7,0	5,9	-0,5	0,7	1,3	-1,7	2,8	1,1	8,0	3,4
Amérique du Nord	12,5	13,0	18,1	27,6	40,8	0,4	3,3	4,2	3,9	6,1	12,9	16,5	23,3
Océanie	2,1	3,0	3,8	4,8	5,8	3,5	2,1	2,3	2,1	13,4	18,8	2,8	3,3
Europe ^b	14,0	18,7	22,2	26,3	32,8	2,9	1,7	1,7	2,2	3,3	6,4	18,5	18,7
Ex-URSS	2,9	3,1	3,3	30,3	29,5	0,5	0,5	22,3	-0,3	1,4	10,2	3,9	16,8

Source : Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Révision* (POP/DB/MIG/Rev.2003), données numériques.

^a À l'exclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

^b À l'exclusion du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République de Moldova et de l'Ukraine.

Pour remettre les faits dans leur contexte, il convient de noter qu'en Inde, le nombre de personnes vivant dans un district autre que celui dans lequel elles étaient nées atteignait 75 millions en 1981, dont 24 millions vivaient en dehors de leur État d'origine, ce qui revient à dire que les migrations d'un État à l'autre touchaient 11 % de la population indienne en 1981 alors que les migrants entre États comptaient pour 3,4 %. Il est certain que les longues distances et les coûts correspondants dans ce type de migration réduisaient considérablement ces réinstallations. Dans cette perspective, la constatation que les migrants internationaux ont représenté au moins 2,5 % de la population mondiale depuis 1960 indique que la prévalence des migrations internationales est comparable à celle des migrations entre États dans une grande et complexe société telle que celle de l'Inde.

Les estimations du nombre de migrants internationaux par grand groupe de développement montre que la répartition entre pays développés et en développement des augmentations du nombre des migrants internationaux dans le monde s'est considérablement modifiée. À l'exclusion de l'ex-URSS, les pays développés ont gagné 6 millions de migrants internationaux de 1960 à 1970, 9 millions de 1970 à 1980, près de 15 millions de 1980 à 1990, et plus de 21 millions de 1990 à 2000, ce qui revient à dire que, durant les années 1960, les pays développés avaient virtuellement absorbé la totalité de l'accroissement du nombre des migrants internationaux dans le monde, mais que, dans les années 1970, ils n'en ont absorbé qu'environ la moitié. Durant les années 1980, lorsque le nombre de migrants internationaux à l'échelle mondiale s'est accru de 27 millions (sans compter les effets de l'éclatement de l'ex-URSS), les pays développés comptaient pour 55 % de cet accroissement; cependant, dès les années 1990, ils avaient absorbé la totalité de cet accroissement, ce qui fait que le contingent de migrants dans les pays en développement restait de fait inchangé.

Le nombre quasi stable de migrants internationaux dans les pays en développement entre 1990 et 2000 ne signifie pas toutefois que les migrations entre pays en développement aient cessé. Nombre des pôles d'attraction qui sont apparus durant les années 1970 et 1980 dans le monde en développement ont persisté, et les flux de réfugiés et autres types de migrants internationaux entre pays en développement se maintiennent. Pendant les années 1990, les augmentations du nombre des migrants internationaux dans certains pays en développement ont néanmoins été contrebalancées par des baisses du nombre de migrants dans d'autres pays en développement, produisant un nombre généralement stable de migrants internationaux dans le monde en développement. Cette stabilité générale cache le dynamisme de flux internationaux dans le monde en développement, où le rapatriement de réfugiés en Afrique, par exemple, contrecarre l'accroissement des migrations économiquement motivées en Asie, ou encore lorsque le rapatriement de travailleurs migrants de pays producteurs de pétrole en Asie de l'Ouest durant la guerre du Golfe a été suivi par de nouveaux flux d'immigration une fois la guerre terminée.

En 2000, 37 % de tous les migrants internationaux vivaient dans un pays en développement, contre 58 % en 1960

En raison de ces tendances, la concentration de migrants internationaux dans le monde en développement s'est accrue. Alors que, en 1960, 38 % de tous les migrants internationaux vivaient dans les pays développés autres que l'URSS et 58 % vivaient dans des pays en développement, dès 2000, 46 % de tous les migrants internationaux vivaient dans le premier groupe de pays et seulement 37 % dans les pays en développement (tableau II.1). Si l'on inclut l'ex-URSS dans les pays développés, la proportion des migrants internationaux dans le monde développé passe à 42 % en 1960 et à 63 % en 2000. Même en tenant compte du fait que certains États successeurs de l'ex-URSS entrent maintenant dans la catégorie des pays en développement, la proportion de tous les migrants internationaux du monde développé reste à environ 60 % en 2000.

23 % de tous les migrants internationaux vivaient en Amérique du Nord en 2000...

Par ailleurs, la concentration de migrants internationaux dans certaines régions s'est également accentuée. En Amérique du Nord, la proportion de migrants internationaux a augmenté, passant de 17 % en 1960 à 23 % en 2000 et celle de l'ex-URSS est passée de 4 % en 1960 à 17 % en 2000. D'une manière générale, la part de toutes les autres régions a baissé, les réductions étant particulièrement marquées en Asie, dont la proportion de tous les migrants internationaux a chuté, passant de 39 % qu'elle était en 1960 à 25 % en 2000. Pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes, la proportion a été réduite de plus de la moitié entre 1960 et 2000, passant de 8 à 3,4 %.

Le fort accroissement du nombre des migrants internationaux en Amérique du Nord est intéressant car ce nombre a plus que triplé de 1960 à 2000, passant de 13 à 41 millions, à un rythme de 3,2 % par an. Les États-Unis dont la population née à l'étranger a plus que triplé, passant de 10 millions en 1960 à 35 millions en 2000, absorbaient la quasi-totalité de l'augmentation dans la région. En conséquence, la proportion des migrants internationaux parmi la population totale de l'Amérique du Nord a plus que doublé : de 6 % en 1960 à 13 % en 2000.

En Europe également, l'ex-URSS non comprise, le nombre de migrants internationaux s'est sensiblement accru, en particulier dans les années 1990. Durant la période allant de 1960 à 2000 il a été porté de 14 millions à 33 millions, et le nombre de migrants internationaux par rapport à la population totale s'est accru de 3,3 à 6,4 %; ainsi, alors qu'en 1960 l'Europe comptait 4 millions de migrants internationaux de plus que les États-Unis, à la fin du siècle, il y a plus de migrants internationaux aux États-Unis qu'en Europe, à l'exclusion de l'URSS.

La majorité des réfugiés dans le monde ont trouvé asile dans certains pays en développement, notamment en Afrique et en Asie. En 2000, les réfugiés représentaient 23 % de tous les migrants internationaux en Asie et 22 % en Afrique. Le nombre de réfugiés relevant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est élevé depuis la fin des années 1970, passant de 2 millions en 1975 à 16 millions en 1990. Au cours des années 1990 avec la fin de longs conflits, en particulier en Afrique ainsi que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il est devenu possible de rapatrier de grands nombres de réfugiés. Dès 2000, le nombre de réfugiés signalés au HCR était tombé à 12 millions et 5 millions supplémentaires relevaient de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Tableau II.2

Proportion de femmes parmi les migrants internationaux, par régions principales, 1960 et 2000 (en pourcentage)

	1960	2000
Monde	46,7	48,6
Pays développés	48,7	51,0
Pays développés à l'exclusion de l'ex-URSS	48,7	50,6
Pays en développement	45,3	44,6
Afrique	42,3	46,7
Asie ^a	46,4	43,3
Amérique latine et Caraïbes	44,7	50,2
Amérique du Nord	49,8	50,3
Océanie	44,4	50,5
Europe ^b	48,5	51,0
Ex-URSS	48,5	52,1

Source : Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2003), données numériques.

^a À l'exclusion de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

^b À l'exclusion du Bélarus, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Ukraine.

Les estimations dont on dispose sur le nombre de migrants internationaux ventilés par sexe montrent que le volume des migrations internationales a été presque égal pour les hommes et les femmes. En 2000 les femmes constituaient près de 49 % de la totalité des migrants internationaux, contre 47 % en 1960 (tableau II.2). La proportion de femmes parmi les migrants internationaux tendait à être supérieure dans les régions développées à ce qu'elle était dans le monde en développement. En 1960, les femmes migrantes composaient 49 % de l'effectif de migrants dans les pays développés et 45 % dans les pays en développement. En 2000, les migrantes étaient légèrement plus nombreuses dans les pays développés que

... remplaçant l'Europe en tant que principale région de destination

Il y a presque autant d'hommes que de femmes dans l'effectif mondial de migrants internationaux

Près de 50 % de tous les migrants internationaux étaient économiquement actifs en 2000

leurs homologues masculins, 51 % contre 49 %, mais leur proportion dans la population migrante des pays en développement avait quelque peu baissé, s'établissant à 45 %. Ceci montre que, bien qu'on ait enregistré une augmentation générale dans la proportion des femmes migrantes à l'échelle mondiale, cette augmentation n'est pas universelle. Il convient de noter en particulier que la proportion des femmes migrantes a baissé en Asie de 46,4 % en 1960 à 43,3 % en 2000. Néanmoins, avant la fin du XX^e siècle, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes parmi la population migrante dans l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord, l'Océanie, l'Europe et l'ex-URSS, bien qu'elles demeurent sous-représentées parmi les migrants internationaux d'Afrique et d'Asie.

L'Organisation internationale du Travail (2004a) estime qu'environ 50 % de tous les migrants internationaux, à savoir 86 millions, étaient dans la vie active en 2000, dont 32 millions dans les pays en développement et 54 millions dans les pays développés. Les taux de participation des actifs parmi les hommes étrangers dans 23 pays développés étaient supérieurs à ceux des hommes autochtones ou ressortissants de ces pays, mais la tendance contraire semblait se vérifier en ce qui concerne les femmes étrangères ou ressortissantes (voir ci-dessous). Dans la plupart des pays développés, les taux de chômage étaient supérieurs pour les étrangers, en particulier les femmes étrangères, à ceux des ressortissants. Bien que la majorité des migrants internationaux parmi les actifs des pays développés fussent non ou semi-qualifiés, un nombre appréciable de ces hommes étaient des cadres ou occupaient des postes de direction. Au cours des années 1990, certains pays hôtes ont surtout privilégié l'admission de migrants sur la base de leurs compétences, et les pays manquant de personnel qualifié ont adopté des politiques favorisant l'admission de personnes possédant les qualifications recherchées.

Répartition des migrants internationaux au niveau national

Tout au long du XX^e siècle, aucun pays n'était fermé aux migrations internationales. De ce fait, la proportion de migrants internationaux dans tous les pays était supérieure à zéro. Malgré tout, de nombreux pays accueillirent de faibles pourcentages de migrants durant les années 1960 comme en 2000, et la concentration de migrants internationaux dans des pays ayant une population de migrants relativement élevée s'est accrue au cours de cette période.

Alors qu'en 1960 on comptait 43 pays où la part de migrants internationaux dans la population excédait 10 %, ce nombre s'étendait à 70 pays en 2000 (figure II.1 et II.2). Les pays ou régions où les migrants internationaux constituaient plus de 60 % de la population en 2000 comprenaient Andorre, les Émirats arabes unis, Guam, Macao (Région administrative de Chine), Monaco, et le Qatar.

Cependant, la plupart des pays ou régions comptaient des proportions élevées de migrants internationaux ont moins d'un million d'habitants. Parmi les 40 pays peuplés de plus de 10 millions d'habitants en 1960, quatre seulement — Argentine, Australie, Canada et Pakistan — avaient une proportion de migrants internationaux dépassant les 10 %. Avant 2000, ce nombre était passé à 9 sur les 78 pays de 10 millions d'habitants ou plus : Arabie saoudite, Australie, Bélarus, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Kazakhstan et Ukraine. En 1960, les quatre pays à forte densité de population ayant la proportion la plus élevée de migrants internationaux comptaient moins de 18 % de la totalité des migrants internationaux dans le monde, tandis qu'en 2000, les neuf pays énumérés comptaient 40 % de tous les migrants internationaux.

Les migrants internationaux sont concentrés dans un nombre relativement restreint de pays

Les migrants internationaux demeurent concentrés dans un nombre relativement restreint de pays. Ainsi, 22 pays représentant 10 % de tous les pays en 1960 comptaient plus des trois quarts de tous les migrants internationaux cette année-là; et en 2000, les 28 pays représentant 12 % de tous les pays comptaient la même proportion (tableau II.3). On a

Figure II.1
Proportion de migrants internationaux par rapport à l'ensemble de la population,
par région, 1970 (en pourcentage)

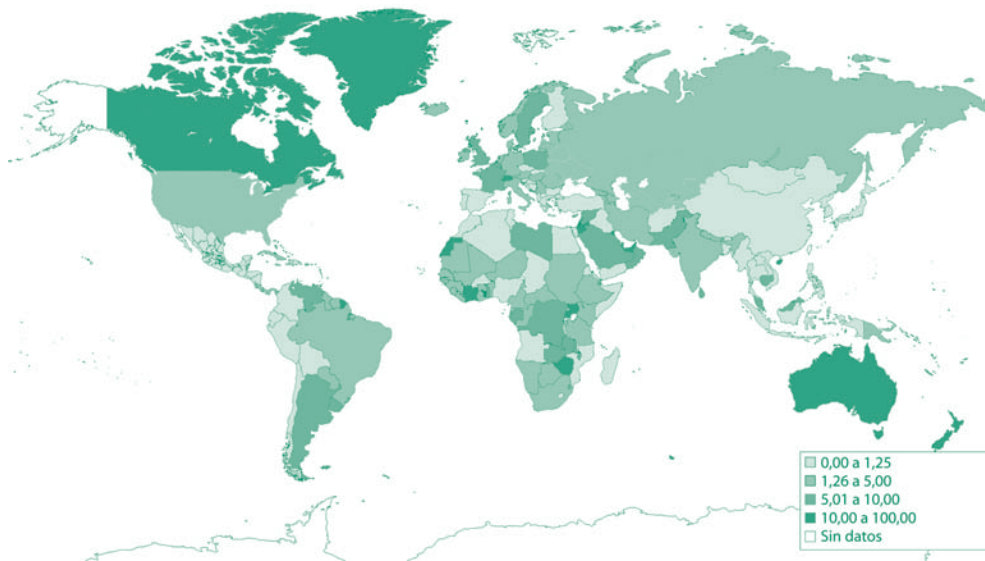
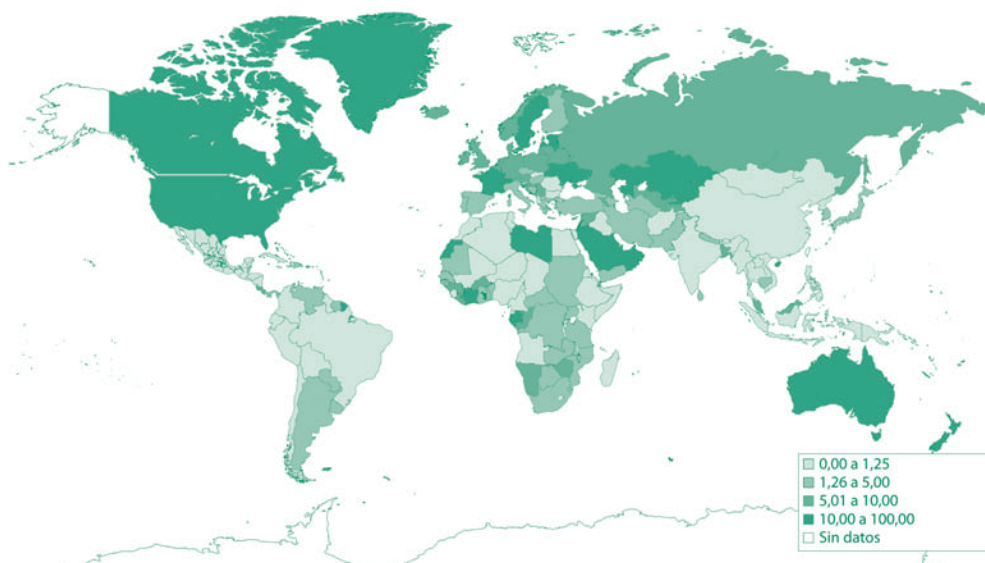


Figure II.2
Proportion de migrants internationaux par rapport à l'ensemble de la population,
par région, 2000 (en pourcentage)



constaté une nette concentration de migrants internationaux dans le principal pays d'accueil, les États-Unis, dont la part de la totalité des migrants internationaux s'est élevée, passant de 13 % en 1960 à 20 % en 2000. On peut citer d'autres pays dont la part de migrants internationaux s'est sensiblement accrue : Allemagne, Australie, Canada, France et Royaume-Uni. De plus, plusieurs pays qui ne figuraient pas sur la liste des principaux pays de destination en 1960, occupaient des places de premier plan sur la liste de 2000, notamment l'Arabie saoudite, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Pakistan et l'Ukraine.

**En 2000,
11 des principaux
pays développés de
destination avaient
absorbé 41 % de tous les
migrants internationaux**

En 1960, les principaux pays d'accueil comprenaient 8 pays du monde développé plus l'URSS, et 13 du monde en développement (tableau II.3). En 2000, les 28 principaux pays d'accueil comprenaient 11 pays développés, 4 États successeurs de l'ex-URSS, et 13 pays en développement. Cependant, bien que la répartition des principaux pays d'accueil par groupes de développement n'ait que peu varié, il y avait un décalage appréciable dans la part de migrants internationaux correspondant à chaque groupe. Ainsi, en 2000, les 11 principaux pays d'accueil du monde développé avaient reçu 41 % de la totalité des migrants internationaux, contre 30 % qui étaient la part des 8 pays développés sur la liste de 1960. De manière concomitante, la part des 13 pays en développement s'était nettement réduite, tombant de 40 % en 1960 à 20 % en 2000, la majeure partie de la différence allant aux principaux pays d'accueil parmi les successeurs de l'ex-URSS, dont la part s'était accrue, passant de 4 à 14 % entre 1960 et 2000.

Ces variations montrent, en termes relatifs, la baisse des migrations internationales dans les pays en développement de destination. Bien qu'un nombre non négligeable de migrants internationaux soient accueillis dans des pays en développement, leur importance, par rapport à l'effectif total des migrants dans le monde et par rapport à la population des pays en développement en général, s'affaiblit. En conséquence, la proportion des migrants internationaux dans la population des pays en développement a baissé, passant de 2,1 % en 1960 à 1,3 % en 2000, illustrant une tendance qui contraste avec les pays développés, où la part de migrants internationaux dans la population s'est élevée, passant de 3,4 à 8,7 % au cours de la même période (tableau II.1).

**Avant la fin
du XX^e siècle,
les migrations
internationales
comptaient pour deux
tiers de l'accroissement
total de la population
dans les régions
développées; elles ont
légèrement réduit le taux
d'accroissement
de la population
dans les régions
en développement**

L'importance des migrations internationales dans les pays développés vient aussi du rôle qu'elles jouent dans la croissance démographique. Durant la période 1960-1965, le taux d'accroissement naturel³ pour l'ensemble des régions plus développées avait été de 10,4 ‰ alors que le taux de migration nette était de 0,5 ‰, il s'ensuit donc que, lorsque l'on ajoute la migration nette au taux d'accroissement naturel, on obtient un taux d'accroissement de 10,9 ‰ (tableau II.4); ce qui revient à dire que l'apport de la migration nette à l'accroissement de la population dans les régions plus développées était faible. Dans les régions moins développées, où le taux d'accroissement naturel était de 24 ‰, l'apport des migrations négatives nettes, à - 0,2 ‰ avait été négligeable au début des années 1960. Cependant, au cours de la période 1995-2000, l'impact relatif des migrations internationales sur l'accroissement démographique dans les régions plus développées a pris une importance notable, la migration nette ayant presque doublé la part de l'accroissement naturel (2,2 ‰ contre 1,2 ‰). Dans les régions moins développées, les migrations nettes, à - 0,6 ‰, continuaient de réduire le taux d'accroissement naturel (16,7 ‰) d'un très faible pourcentage.

³ Le taux d'accroissement naturel indique la rapidité avec laquelle une population s'accroît en raison de l'excédent des naissances sur les décès par rapport à l'effectif de la population; en d'autres termes, il ne tient pas compte de l'influence que peut avoir l'émigration internationale nette sur l'accroissement positif ou négatif de la population.

Tableau II.3
Principaux pays hôtes de migrants internationaux, 1960 et 2000

1960					2000				
Rang	Pays ou région	Effectif de migrants (millions)	Pourcentage de l'effectif mondial de migrants	Pourcentage cumulé	Rang	Pays ou région	Effectif de migrants (millions)	Pourcentage de l'effectif mondial de migrants	Pourcentage cumulé
1	États-Unis	9,7	12,8	12,8	1	États-Unis	35,0	20,0	20,0
2	Inde	9,4	12,4	25,2	2	Fédération de Russie	13,3	7,6	27,6
3	Pakistan	6,3	8,4	33,6	3	Allemagne	7,3	4,2	31,8
4	France	3,5	4,6	38,2	4	Ukraine	6,9	4,0	35,8
5	Ex-URSS	2,9	3,9	42,1	5	France	6,3	3,6	39,8
6	Canada	2,8	3,6	45,7	6	Inde	6,3	3,6	43,0
7	Argentine	2,6	3,4	49,2	7	Canada	5,8	3,3	46,3
8	Pologne	2,4	3,2	52,4	8	Arabie saoudite	5,3	3,0	49,3
9	Indonésie	1,9	2,4	54,8	9	Australie	4,7	2,7	52,0
10	Allemagne	1,7	2,3	57,1	10	Pakistan	4,2	2,4	54,4
11	Australie	1,7	2,2	59,3	11	Royaume-Uni	4,0	2,3	56,7
12	Royaume-Uni	1,6	2,2	61,5	12	Kazakhstan	3,0	1,7	58,4
13	Chine, Hong Kong, RAS ^a	1,6	2,1	63,7	13	Chine, Hong Kong, RAS ^a	2,7	1,5	59,9
14	Brésil	1,4	1,8	65,5	14	Côte d'Ivoire	2,3	1,3	61,2
15	Israël	1,2	1,6	67,1	15	Iran (République islamique d')	2,3	1,3	62,5
16	Sri Lanka	1,0	1,3	68,4	16	Israël	2,3	1,3	63,8
17	République démocratique du Congo	1,0	1,3	69,7	17	Pologne	2,1	1,2	65,0
18	Turquie	1,0	1,3	71,0	18	Jordanie	1,9	1,1	66,1
19	Afrique du Sud	0,9	1,2	72,2	19	Émirats arabes unis	1,9	1,1	67,2
20	Malaisie	0,9	1,1	73,3	20	Suisse	1,8	1,0	68,2
21	Ouganda	0,7	1,0	74,3	21	Territoires palestiniens occupés	1,7	1,0	69,2
22	Italie	0,7	1	75,3	22	Italie	1,6	0,9	70,1
					23	Japon	1,6	0,9	71,0
					24	Pays-Bas	1,6	0,9	71,9
					25	Turquie	1,5	0,9	72,8
					26	Argentine	1,4	0,8	73,6
					27	Malaisie	1,4	0,8	74,4
					28	Ouzbékistan	1,4	0,8	75,2
	Monde	81,5	100,0	100,0		Monde	174,9	100,0	100,0

Source : Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision* (POP/OB/MIG/Rev. 2003), données numériques.

^a Région administrative spéciale.

**Sans l'immigration,
la population de l'Europe
aurait diminué
dans les dernières années
du XX^e siècle**

En d'autres termes, bien que les pays en développement dans leur ensemble aient régulièrement connu une croissance négative en raison des migrations internationales, leur taux général d'accroissement naturel est encore tellement élevé que l'émigration nette n'a eu qu'une faible incidence sur les tendances démographiques. En revanche, dans les pays développés, les flux de migrants internationaux ont été et continueront d'être cruciaux pour l'accroissement de la population et, dans certains cas, pour empêcher les réductions de population. L'Europe, en particulier, aurait connu un recul de 4,4 millions durant la période 1995-2000 sans les flux d'immigrants, étant donné que l'Europe a gagné environ 5 millions d'immigrants entre 1995 et 2000 alors que sa population ne s'accroissait que de 600 000 personnes. Comme le montre le tableau II.4, le taux d'immigration nette de 1,4 ‰ en Europe entre 1995 et 2000 n'a pas suffi à compenser le taux négatif d'accroissement naturel de - 1,2 ‰ enregistré durant cette période. L'apport de la migration nette à l'accroissement de la population a également pris de l'importance en Amérique du Nord où il est passé de 10 % en 1960-1965 à 43 % en 1995-2000. En revanche, la contribution relative de l'immigration nette à l'accroissement de la population a diminué en Océanie, passant de 25 % en 1960-1965 à 21 % en 1995-2000. Au niveau national, la population de l'Allemagne aurait baissé au moins à partir des années 1970 sans les apports de l'immigration internationale nette. À la fin des années 1990, l'immigration internationale positive a contribué aux trois quarts au moins de la croissance démographique de pays tels que l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse.

Tableau II.4

Contribution de l'immigration internationale nette à l'évolution de la population, par région principale, 1960-1965 et 1995-2000 (en milliers)

Principales régions	1960-1965			1995-2000		
	Taux d'accroissement naturel	Taux d'immigration nette	Taux d'accroissement de la population	Taux d'accroissement naturel	Taux d'immigration nette	Taux d'accroissement de la population
Régions plus développées	10,4	0,5	10,9	1,2	2,2	3,4
Régions moins développées	23,7	- 0,2	23,5	16,7	- 0,6	16,1
Afrique	25,6	- 1,0	24,6	24,0	- 0,5	23,5
Asie	22,0	0,0	22,0	14,5	- 0,4	14,1
Amérique latine et Caraïbes	28,6	- 1,1	27,5	16,8	- 1,2	15,6
Amérique du Nord	13,2	1,4	14,6	6,1	4,6	10,7
Europe	9,4	0,2	9,6	- 1,2	1,4	0,2
Océanie	15,9	5,2	21,1	11,1	3,0	14,1

Source : *World Population Prospects: The 2002 Revision*, vol. I, *Comprehensive Tables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XIII.6).

En somme, le nombre d'immigrants internationaux est de plus en plus concentré dans les pays développés et relativement peu de pays absorbent la majorité des migrants internationaux (28 en 2000). Virtuellement, toutes les augmentations de l'effectif des immigrants durant les années 1990 ont été absorbées par des pays développés, notamment des pays d'Amérique du Nord, d'Océanie et d'Europe occidentale. Bien que le nombre de pays où les immigrants internationaux constituent au moins 10 % de la population ait augmenté sensiblement pour atteindre le chiffre de 70 en 2000, la grande majorité de ces pays

n'avaient qu'une population limitée et peu d'immigrants internationaux. L'impact des migrations internationales est particulièrement important pour l'Europe occidentale et les pays d'immigration transocéanique, non seulement parce qu'ils attirent un plus grand nombre d'immigrants internationaux que le reste du monde, mais aussi parce que les migrations internationales contribuent de manière non négligeable à relever leurs faibles taux d'accroissement de la population. Enfin, le rôle des États-Unis en tant que principal pays d'accueil s'est nettement renforcé. En 2000, un immigrant international sur cinq vivait aux États-Unis.

Analyse de la migration nette

Si l'effectif migratoire international mesuré en fonction du nombre de personnes nées à l'étranger dans chaque pays est un indicateur utile de l'impact cumulatif de la migration internationale sur une population, on peut obtenir une meilleure évaluation des dynamiques de la migration internationale en examinant les flux migratoires internationaux. Le mieux serait d'avoir accès, pour chaque pays, aux estimations du nombre d'immigrants qui arrivent et de ceux qui repartent à une période donnée. Dans la pratique, ces estimations n'existent pas. De fait, les estimations de la migration nette qui représente la différence entre le nombre d'immigrants et le nombre d'émigrants sont disponibles pour tous les pays ou zones d'au moins 150 000 habitants en 2000 pour chaque période de cinq ans entre 1950 et 2000 (Nations Unies, 2003e). Ces estimations permettent d'apprécier la situation en matière de migration dans les pays en examinant s'ils ont enregistré une migration nette positive ou négative, ou encore si, et dans l'affirmative, avec quelle fréquence la migration nette a changé de signe, passant du positif au négatif et inversement, au cours de la période 1950-2000.

Selon le tableau II.5, sur 109 pays d'au moins 5 millions d'habitants en 2000, 16 ont régulièrement constaté une immigration nette négative pour chaque période de 5 ans de 1950 à 2000, et 7 seulement ont connu de manière continue une migration nette positive, ce qui revient à dire que 16 pays (y compris l'Inde, l'Indonésie, le Bangladesh et le Mexique par ordre décroissant de taille de la population) sont constamment restés des pays d'émigration, et 7 (États-Unis, France, Canada, Australie, Côte d'Ivoire, Suède et Israël, par ordre décroissant de taille de la population) sont restés en permanence pays d'immigration.

Parmi les autres 86 pays, la migration nette a changé de signe ou a été nulle une fois au moins depuis 1950. La dernière colonne du tableau II.5 présente une classification de chaque pays montrant s'il s'agit essentiellement d'un pays d'émigration (E) ou un pays d'immigration (I). D'une manière générale, les pays qui traversent au moins trois périodes de migration nette négative ont été classés dans les pays d'émigration. Parmi les exceptions se comptent surtout des pays d'Europe et d'Asie qui étaient des pays d'émigration, mais sont récemment devenus des pays d'accueil, ce sont notamment la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne qui étaient habituellement les principales sources de travailleurs migrants pour le reste de l'Europe dans les années 1950 et 1960, mais sont devenus d'importants pays de destination pour les migrants depuis la fin des années 1980; la Finlande, qui jusqu'en 1970 était source de travailleurs pour la Suède voisine; le Royaume-Uni, qui était une importante source d'émigrations transocéaniques avant de devenir essentiellement pays de destination pour les immigrants du Commonwealth et d'autres pays; la Malaisie, dont les travailleurs fournissaient de la main-d'œuvre à Singapour mais qui, actuellement, importe des travailleurs d'autres pays d'Asie du Sud-Est; le Japon, qui est devenu un important pôle d'attraction pour les Japonais ethniques d'Amérique latine et les travailleurs d'Asie; la Fédération de Russie, qui connaît actuellement le retour ou le rapatriement de Russes ethniques provenant d'autres États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI); et la République tchèque et la Hongrie qui, en tant que nouveaux membres de l'Union européenne (UE), continueront sans doute à être des pays de destination intéressants pour des migrants d'autres pays d'Europe orientale et centrale.

Des pays ayant traversé au moins une ou deux périodes de migration nette négative ont généralement été classés comme pays d'immigration, la seule exception étant l'Équateur, qui est devenu un pays d'émigration. Par ailleurs, la République démocratique de Corée est un cas exceptionnel car elle est le seul pays qui limite encore la mobilité internationale et est presque entièrement fermée aux migrations internationales.

Pour de nombreux pays, les migrations internationales peuvent connaître et connaissent effectivement le passage d'une immigration nette à une émigration nette et inversement

Selon le tableau II.5, les migrations internationales sont un phénomène fluctuant dont la direction est variable, c'est-à-dire que, pour la plupart des pays, il n'est pas possible de pré-supposer qu'une longue période de migration nette négative sera nécessairement suivie d'une période durable de migration nette positive. Ainsi que le montrera l'analyse qui va suivre, les causes économiques et politiques des migrations internationales ne changent pas sans heurts et, par conséquent, conduisent souvent à d'importantes et rapides fluctuations des tendances migratoires internationales.

Tableau II.5
Pays ou régions d'au moins 5 millions d'habitants en 2000 classés en fonction de leur statut d'immigration nette, 1950-2000

Nombre de périodes à migration négative nette	Nombre de périodes à migration positive nette	Pays ou région	1950-	1955-	1960-	1965-	1970-	1975-	1980-	1985-	1990-	1995-	Total migration nette 1950-2000 (millions)	Popula-tion en 2000 (millions)	Type de migra-tion	
			1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000				
10	0	Nicaragua	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,4	5	E	
		Haïti	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,8	8	E
		Bulgarie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,9	8	E
		Bolivie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,6	8	E
		Tunisie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,9	10	E
		Cuba	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,0	11	E
		Malí	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,4	12	E
		Burkina Faso	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,5	12	E
		République arabe syrienne	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,4	17	E
		Népal	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,6	24	E
		Pologne	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,4	39	E
		Colombie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2,4	42	E
		Mexique	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-8,7	99	E
		Bangladesh	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,9	138	E
		Indonésie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2,2	212	E
Inde	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-4,4	1 017	E		
9	0	Chili	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	0	-0,5	15	E	
		1	El Salvador	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,0	6	E
		Bénin	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-0,6	6	E
		Burundi	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,2	6	E
		Azerbaïdjan	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,7	8	E

Nombre de périodes à migration négative nette	Nombre de périodes à migration positive nette	Pays ou région	1950-	1955-	1960-	1965-	1970-	1975-	1980-	1985-	1990-	1995-	Total migration nette 1950-2000 (millions)	Popula-tion en 2000 (millions)	Type de migra-tion
			1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000			
		Malawi	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-1	-0,4	11	E
		Yémen	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	0,4	18	E
		Roumanie	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,2	22	E
		Maroc	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,8	29	E
		Algérie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-2,1	30	E
		République de Corée	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,4	47	E
		Turquie	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1,8	68	E
		Chine	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-5,5	1 275	E
8	0	République dominicaine	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,6	8	E
		Guatemala	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,2	11	E
		Sri Lanka	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,3	19	E
	2	Paraguay	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	-1	-1	-0,3	5	E
		Niger	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-0,1	11	E
		Zimbabwe	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	-1	-1	-0,1	13	E
		Égypte	-1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-3,5	68	E
7	0	Madagascar	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,1	16	E
		Philippines	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-4,2	76	E
	1	Papouasie-Nouvelle-Guinée	-1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	0	0	0,0	5	E
	3	Géorgie	1	1	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,4	5	E
		Tadjikistan	-1	-1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,7	6	E
		Honduras	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-0,2	6	E
		Guinée	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	1	-1	-0,2	8	E
		Portugal	-1	-1	-1	-1	1	1	-1	-1	-1	1	-1,8	10	E, I
		Angola	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	-1	1	-1	-0,3	12	E
		Cambodge	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-0,4	13	E
		Mozambique	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	-1	1	1	-0,9	18	E
		Iraq	-1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	-0,5	23	E
		Iran (République islamique d')	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-1	-1	-0,2	66	E
		Pakistan	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-1	-1	-0,3	143	E
6	3	Éthiopie	0	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-1	0,1	66	E
	4	Slovaquie	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	-0,1	5	E, I
		Hongrie	1	-1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	1	-0,4	10	E, I
		Bélarus	-1	-1	-1	1	-1	-1	1	-1	1	1	-0,8	10	E
		Serbie-et-Monténégro	1	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	1	-1	-0,1	11	E

Nombre de périodes à migration négative nette	Nombre de périodes à migration positive nette	Pays ou région	1950-	1955-	1960-	1965-	1970-	1975-	1980-	1985-	1990-	1995-	Total migration nette 1950-2000 (millions)	Popula-tion en 2000 (millions)	Type de migra-tion
			1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000			
		Kazakhstan	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1,4	16	E
		Espagne	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	1	1	0,1	41	E, I
		Italie	-1	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	1	1	-0,8	58	E, I
		Royaume-Uni	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	0,3	59	E, I
		Nigéria	1	1	1	-1	-1	1	-1	-1	-1	-1	-0,2	115	E
		Japon	-1	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	1	0,5	127	E, I
5	0	Pérou	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1,1	26	E
		Viet Nam	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1,8	78	E
	3	Rwanda	0	0	-1	1	-1	-1	-1	1	-1	1	-0,1	8	E
		Kenya	0	0	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-1	0,1	31	E
		Soudan	0	0	-1	-1	1	1	1	-1	-1	-1	0,0	31	E
	4	Ghana	1	1	0	-1	-1	-1	1	-1	1	-1	-0,8	20	E
	5	Finlande	-1	-1	-1	-1	1	-1	1	1	1	1	-0,2	5	E, I
		République démocratique populaire lao	-1	1	1	1	1	-1	-1	1	-1	-1	-0,3	5	E
		Grèce	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	1	1	0,6	11	E, I
		Ukraine	-1	-1	1	1	1	-1	-1	1	1	-1	0,9	50	E
		Fédération de Russie	-1	-1	-1	-1	-1	1	1	1	1	1	2,9	146	E, I
4	1	Afghanistan	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	1	-1	-3,1	21	E
		Brésil	1	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	-1	0,1	172	E
	2	Thaïlande	0	0	0	0	1	1	-1	-1	-1	-1	-1,0	61	E
	3	Tchad	0	0	0	-1	-1	-1	-1	1	1	1	-0,1	8	E
	4	Ouganda	0	0	1	1	-1	-1	-1	1	1	-1	0,0	23	E
	6	République tchèque	1	1	-1	-1	-1	1	1	-1	1	1	0,2	10	E, I
		Malaisie	1	1	1	-1	-1	1	-1	-1	1	1	0,6	23	E, I
		Ouzbékistan	1	1	1	1	1	1	-1	-1	-1	-1	-0,4	25	E
3	1	Myanmar	0	0	0	0	0	0	-1	-1	-1	1	-0,3	48	E
	2	Somalie	0	0	0	0	0	1	-1	-1	-1	1	-0,5	9	E
	4	Cameroun	0	0	0	1	1	1	-1	1	-1	-1	0,0	15	E
	7	Jamahiriya arabe libyenne	-1	1	1	1	1	1	1	-1	-1	1	0,4	5	I
2	0	Équateur	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-1	-0,2	12	E
	5	Zambie	0	0	0	-1	1	1	1	1	-1	1	0,2	10	I
	6	République-Unie de Tanzanie	0	0	1	1	1	-1	1	1	1	-1	0,7	35	I

Nombre de périodes à migration négative nette	Nombre de périodes à migration positive nette	Pays ou région	1950-	1955-	1960-	1965-	1970-	1975-	1980-	1985-	1990-	1995-	Total migration nette 1950-2000 (millions)	Popula-tion en 2000 (millions)	Type de migra-tion
			1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000			
	7	République démocratique du Congo	0	1	1	1	1	1	-1	1	1	-1	0,0	49	I
	8	Jordanie	1	1	1	1	-1	-1	1	1	1	1	1,3	5	I
		Danemark	-1	-1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,2	5	I
		Suisse	1	1	1	1	-1	-1	1	1	1	1	1,1	7	I
		Autriche	-1	-1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,5	8	I
		Sénégal	1	1	1	1	1	1	1	1	-1	-1	0,2	9	I
		Pays-Bas	-1	-1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,8	16	I
		Arabie saoudite	-1	1	1	1	1	1	1	1	-1	1	4,1	22	I
1	0	République démocratique populaire de Corée	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-0,9	22	N
	9	Chine, Hong Kong, RAS ^a	1	1	1	-1	1	1	1	1	1	1	1,9	7	I
		Belgique	1	1	1	1	1	1	-1	1	1	1	0,5	10	I
		Venezuela	1	1	1	1	1	1	-1	1	1	1	1,2	24	I
		Argentine	1	1	1	1	1	-1	1	1	1	1	1,2	37	I
		Afrique du Sud	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-1	1,0	44	I
		Allemagne	1	1	1	1	1	1	-1	1	1	1	9,5	82	I
0	10	Israël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,7	6	I
		Suisse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,7	9	I
		Côte d'Ivoire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,2	16	I
		Australie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,4	19	I
		Canada	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,8	31	I
		France	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,7	59	I
		États-Unis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	32,1	285	I

Source : *World Population Prospects: The 2002 Revision*, données accessibles sous Excel ou PDF (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XIII.8).

Note : Pour chaque période une valeur 1 indique une migration positive nette; une valeur - 1 indique une migration négative nette et une valeur 0 indique que la migration nette est nulle. Chaque type de migration est signalé par un code.

^a Région administrative spéciale.

Les tendances traditionnelles de l'immigration

L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sont parmi les quelques pays du monde qui admettent des immigrants comme résidents permanents. En conséquence, le nombre d'immigrants internationaux s'est considérablement accru dans ces quatre pays entre 1960 et 2000, passant de 14,5 millions à 46,4 millions. Les États-Unis ont enregistré les plus grandes augmentations, allant jusqu'à plus de 25 millions d'immigrants, alors que leur

Au Canada, en Australie et Nouvelle-Zélande, le nombre des personnes nées à l'étranger a pratiquement doublé au cours des 40 dernières années

population née à l'étranger s'est accrue, passant de 9,7 millions à 35 millions⁴. Le Canada a enregistré un gain net de 3 millions de migrants au cours de la période, l'Australie 3 millions également, et la Nouvelle-Zélande environ un demi-million. Avant 2000, le Canada avait accueilli 5,8 millions de personnes nées à l'étranger, l'Australie 4,7 millions et la Nouvelle-Zélande 850 000.

L'immigration vers ces pays a été modelée par les politiques d'admission adoptées par chaque pays. En 1965, les États-Unis ont modifié leurs règlements d'admission en éliminant les quotas fixés par région d'origine qui étaient utilisés jusqu'alors et les ont remplacés par des critères de sélection fondés essentiellement sur les liens de famille avec des citoyens américains ou des résidents permanents (voir chap. III). Dans les années 1970, l'Australie et le Canada ont suivi cet exemple, éliminant leur système de sélection fondé sur les origines nationales et l'ont remplacé par leurs propres versions d'un « système de points » selon lequel diverses caractéristiques d'immigrants potentiels sont évaluées et notées lors de la sélection faite en vue de l'admission. En 1987, la Nouvelle-Zélande a promulgué de nouvelles lois d'immigration qui n'utilisaient plus le pays d'origine comme base de sélection des immigrants. En conséquence de ces changements, les quatre pays ont tous connu une diversification des flux migratoires. Il y a eu toutefois de nettes différences dans les tendances marquant l'admission des immigrants dans chacun des pays (tableau II.6). L'Australie et le Canada, tout comme des pays d'accueil d'Europe occidentale, ont eu de faibles niveaux d'immigration entre 1975 et 1984. Depuis 1985, les tendances dans ces deux pays ont divergé : alors que l'immigration au Canada s'est élevée au-dessus des seuils enregistrés en 1970-1974 et a atteint une moyenne annuelle de 236 000 en 2000-2002, niveau qui dépassait les chiffres prévus par les planificateurs (entre 200 000 et 225 000), en revanche, la moyenne annuelle des immigrants en Australie est restée en dessous de 100 000 tout au long des années 1990.

**On a signalé
environ 7 millions
d'immigrants clandestins
aux États-Unis en 2000**

Les tendances marquant les admissions d'immigrants par les États-Unis ont été différentes : entre 1960 et 1995, le nombre annuel moyen d'immigrants admis s'est régulièrement accru. Le faible déclin enregistré entre 1995 et 2000 a été dû à des retards dans l'examen des demandes. Au cours des années 1990, les États-Unis ont admis une moyenne annuelle de plus de 750 000 immigrants et, dès le début du XXI^e siècle, ce chiffre atteignait près d'1 million d'immigrants par an. En fait, le nombre réel d'immigrants dont les dossiers ont été instruits entre 1989 et 1994 a été supérieur à celui qui apparaît au tableau II.6 parce que le tableau exclut les 2,7 millions d'immigrants dont la situation a été régularisée par suite de l'Immigration Reform and Control Act de 1986 (loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration), dont 75 % étaient des Mexicains. À l'issue de cette régularisation, le nombre de migrants en situation irrégulière aux États-Unis a baissé, passant d'environ 4 millions en 1986 à environ 2,5 millions en 1989. Toutefois, il semble que l'immigration clandestine ait continué de plus belle durant les années 1990, en particulier du fait de l'essor économique des États-Unis. En janvier 2000, le nombre d'immigrés clandestins aux États-Unis était estimé à 7 millions⁵, dont 4,8 millions étaient des Mexicains (United States Immigration and Naturalization Service, 2003).

En Nouvelle-Zélande, le nombre moyen d'arrivées d'immigrants permanents et de longue durée s'est accru régulièrement depuis 1975, mais les taux d'immigration nette dus à l'immigration internationale ont été beaucoup plus bas en raison du nombre de départs de migrants permanents et de longue durée, élevé également (voir figure II.3). Le nombre net de migrants a été négatif durant la période 1975-1989. Depuis 1990, la Nouvelle-Zélande

⁴ Ces chiffres diffèrent de ceux qui sont normalement donnés aux États-Unis parce qu'ils comprennent le nombre de personnes nées à l'étranger recensées aux États-Unis, qui étaient citoyens américains de naissance.

⁵ D'après d'autres estimations, le total de migrants clandestins aux États-Unis en 2000 s'élevait à 8,5 millions et à 9,3 millions en 2002 (Passell, 2002; 2004).

enregistre de nouveau une immigration nette d'immigrants permanents et de longue durée, s'élevant en moyenne à 12 000 par an de 1990 à 2003.

Tableau II.6

Admissions d'immigrants en Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis et leur répartition par région de naissance, 1960-2002

Région de naissance	Pays d'accueil	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2002
Moyenne annuelle (en milliers)										
Toutes régions	Australie	115	147	142	71	95	115	99	87	92
	Canada	102	182	159	130	114	138	236	204	236
	États-Unis	284	359	385	460	565	606	770	746	993
	Nouvelle-Zélande ^a	31	31	55	41	43	45	56	68	84
Répartition par région de naissance (en pourcentage)										
Pays en développement	Australie	6	9	19	40	39	53	60	55	53
	Canada	11	21	42	56	62	71	78	78	78
	États-Unis	41	56	70	81	85	87	79	82	81
Europe orientale et centrale	Australie	8	7	12	5	7	5	7	9	6
	Canada	9	7	5	5	9	10	11	12	12
	États-Unis	7	6	5	3	4	4	11	11	11
Pays développés à l'exclusion de l'Europe orientale et centrale	Australie	86	85	69	55	53	42	32	36	41
	Canada	80	72	52	40	29	19	11	10	10
	États-Unis	52	38	25	19	11	10	10	7	8
Asie	Australie	4	6	12	29	31	41	51	43	40
	Canada	4	11	22	32	44	40	49	54	54
	États-Unis	8	14	29	37	45	43	41	33	30
Amérique latine et Caraïbes	Canada	3	6	15	17	13	16	13	8	8
	États-Unis	34	41	40	41	35	40	35	42	42

Source : Nations Unies, *South-to-North International Migration* (POP/1B/MIG/2001/1), données numériques, SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 2003* (Paris, OCDE, 2004); et United States Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics des États-Unis, *2002 Yearbook of Immigration Statistics* (Washington D.C., United States Government Printing Office, 2003).

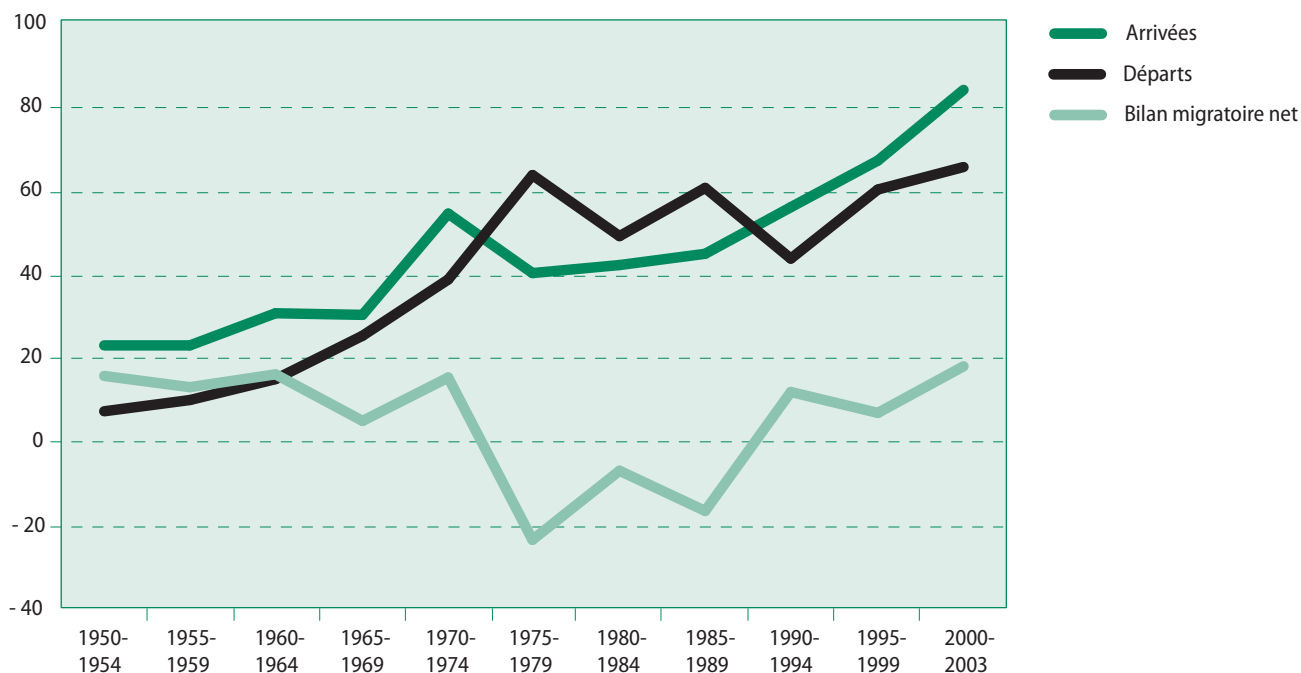
^a Données se rapportant à la période 1960-2003. On ne dispose pas d'une série complète de données classées par lieu de naissance.

Dans tous les pays d'immigration, les flux d'immigrants se sont diversifiés davantage en considération de leur origine. Pour l'Australie, le Canada et les États-Unis, les données montrent que la proportion des immigrants originaires du monde en développement ont augmenté dans ces trois pays, mais spécialement en Australie, où ils sont passés de 6 % en 1960-1964 à 60 % en 1990-1994, et au Canada où les accroissements correspondants vont de 11 % à 78 %. Aux États-Unis, la proportion d'immigrants originaires de pays en développement avait déjà été plus élevée qu'en Australie ou au Canada pendant la période 1960-1964 (41 %) et, après avoir atteint 87 % entre 1985 et 1989, s'est établie à près de 80 % depuis 1990. En fait, si les migrants qui ont régularisé leur situation aux États-Unis par suite de l'Immigration Reform and Control Act avaient figuré dans les statistiques du

Les pays d'origine étaient beaucoup plus diversifiés en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis en 2000 qu'ils ne l'étaient en 1960

début des années 1990, la proportion originaire de pays en développement aurait augmenté considérablement.

Figure II.3
Migration permanente et de longue durée, Nouvelle-Zélande, 1950-2003
 (nombre annuel moyen de migrants en milliers)



Dans les trois pays, on a noté que la proportion de migrants originaires d'Europe orientale et centrale avait eu tendance à augmenter, mais l'augmentation s'est produite plus tôt au Canada (début des années 1980) qu'aux États-Unis (années 1990). En Australie, l'augmentation de la fin des années 1990 ne semble pas s'être maintenue après 2000. En outre, en Australie, la proportion d'immigrants originaires de pays développés s'est sensiblement élevée après la période 1990-1994.

Les immigrants originaires d'Asie représentent une part croissante de personnes nées à l'étranger dans les quatre pays d'immigration, en particulier le Canada

Les immigrants venus d'Asie ont représenté une part croissante des admissions dans les quatre pays d'immigration, mais particulièrement au Canada, où plus de la moitié des immigrants admis depuis 1995 étaient originaires d'Asie. En Australie, les niveaux relatifs les plus élevés de l'immigration asiatique ont été enregistrés entre 1990 et 1994, et une tendance analogue s'est manifestée en Nouvelle-Zélande où l'immigration provenant d'Asie, notamment de Hong Kong (Région administrative spéciale de la Chine), de la Province chinoise de Taïwan et de la République de Corée, s'est accrue brusquement à la suite de l'adoption, en 1991, d'un système de sélection basé sur des points (Bedford, 2003). Aux États-Unis, de fortes proportions d'immigrants sont arrivés d'Asie durant la période 1980-1984 lorsque d'importants contingents de réfugiés d'Indochine ont été réinstallés.

Les immigrants d'Amérique latine et des Caraïbes ont généralement constitué de très fortes proportions des admissions aux États-Unis. Durant les années 1990, leur proportion a dépassé la part des Asiatiques, surtout lorsque l'on tient compte des admissions consécutives aux régularisations autorisées par l'Immigration and Reform Control Act de 1985. Même sans cette régularisation, le Mexique serait encore la principale source d'immigrants vers les États-Unis depuis au moins 1980.

On a noté une grande diversité parmi les sources d'immigrants arrivant dans les pays de destination. Cependant, le Canada et les États-Unis tendaient à recevoir une plus grande diversité d'immigrants que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Parmi les immigrants admis au cours de la période 1990-1994, les trois quarts de ceux qui ont été accueillis aux États-Unis provenaient de 26 pays d'origine, ceux qui sont entrés au Canada provenaient de 24 pays, et ceux qui ont été accueillis par l'Australie et la Nouvelle-Zélande provenaient de 12 pays seulement. L'une des principales composantes de l'immigration en Australie et en Nouvelle-Zélande est la libre circulation des personnes entre les deux pays grâce au Trans-Tasman Travel Agreement (Accord de libre circulation entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie).

Migrations internationales en Europe

Les changements intervenus dans le domaine des migrations ont été particulièrement marqués en Europe depuis les années 1960. Stimulé par la reconstruction d'après guerre, durant les années 1950, les économies de marché d'Europe occidentales connurent une rapide expansion économique qui a accru la demande de main-d'œuvre qui eut pour corollaire une pénurie de main-d'œuvre. Afin de pallier cette pénurie, les gouvernements s'employèrent activement à recruter des travailleurs étrangers provenant notamment de pays voisins, de colonies actuelles ou anciennes et d'Europe méridionale. La Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne sont devenus les principales sources de travailleurs recrutés par d'autres pays européens. Ce recrutement intensif s'est poursuivi durant les années 1960 et s'étendit à un nombre accru de pays, dont le Maroc, la Turquie et l'ex-Yougoslavie. Lorsque commença la récession due à la flambée des cours du pétrole en 1973, les gouvernements des pays qui avaient encouragé l'admission de travailleurs étrangers au cours des décennies précédentes décidèrent de ne plus recruter et autorisèrent les travailleurs migrants déjà présents sur leur sol à rester, tout en facilitant le regroupement familial. C'est ainsi que la « crise du pétrole » a marqué le début de l'installation de populations migrantes. Dans l'ensemble, la population migrante en Europe augmenta, passant de 18,7 millions en 1970 à 22,2 millions en 1980 (tableau II.1). Pour la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède, les statistiques portant sur les flux migratoires montrent que les taux de migration nette sont restés faibles ou même négatifs entre 1975 et 1984. Dans la plupart d'entre eux, la migration négative nette a résulté de pertes touchant d'autres pays développés, alors qu'une immigration nette a continué d'être constatée dans certains pays en développement (Zlotnik, 1998). Le regroupement familial a permis de maintenir un solde migratoire positif avec les pays en développement, alors que le retour de travailleurs migrants dans leur pays d'origine au cours des années 1975-1984 a plus que contrebalancé de nouveaux flux provenant d'autres pays européens.

Dès le début des années 1980, la configuration économique de l'Europe a commencé à changer. La Communauté européenne a approuvé la candidature de la Grèce en 1981. Bien que ce ne soit qu'en 1981 que les travailleurs grecs aient été autorisés à circuler librement, l'admission de la Grèce dans la Communauté était un signe que le pays n'était plus considéré comme un fournisseur de main-d'œuvre. Par ailleurs, l'élargissement ultérieur de l'Union européenne avec l'entrée du Portugal et de l'Espagne n'a contribué à accroître l'émigration de ces pays vers d'autres pays européens lorsque les travailleurs eurent le droit de circuler librement à l'intérieur de la Communauté en 1992. Dans ces trois cas, comme dans celui de l'Italie dans les années 1960, le droit de libre circulation au sein de la Communauté avait été accordé alors qu'il était improbable que les nouveaux membres produisent d'importants flux d'émigration. En fait, c'est le contraire qui s'est produit quand l'Italie, l'Espagne et dans une moindre mesure, la Grèce et le Portugal devinrent des pôles d'attraction pour les citoyens d'autres États membres ainsi que pour des migrants de pays en développement qui, d'une manière générale, restaient dans une situation irrégulière. En Italie par exemple, le nombre

Dès 1990, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal sont passés de la catégorie de pays d'émigration nette à celle de pays d'immigration nette, recevant des immigrants d'autres pays de l'Union européenne et d'ailleurs

d'étrangers s'est accru, passant de 183 000 en 1980 à 781 000 en 1990, alors qu'en Espagne l'accroissement s'est surtout manifesté dans les années 1990; le nombre des étrangers étant passé de 279 000 en 1990 à 1,1 million en 2001. En Europe en général, le nombre de migrants internationaux est passé de 4,1 millions dans les années 1980 à 26,3 millions en 1990 (tableau II.1).

Les entrées en Europe se sont accrues et diversifiées dans le milieu des années 1980; lorsque les régimes communistes dans certains pays d'Europe centrale ont commencé à abroger les restrictions de voyage à l'étranger ou sont devenus plus souples à l'égard de l'émigration de certains groupes ethniques (par exemple, juifs, Grecs pontiques et Allemands ethniques). L'Allemagne, en particulier, a enregistré d'importantes augmentations dans les arrivées de migrants venant d'Europe orientale, centrale et de l'ex-URSS, en raison surtout de leur accueil d'*Aussiedler* (Allemands d'appartenance ethnique) originaires du Kazakhstan, de la Pologne et de la Fédération de Russie. Entre 1985 et 1989, l'Allemagne a reçu en moyenne 284 000 personnes par an qui rentraient dans leur pays ou des migrants venus d'Europe orientale et centrale et de l'ex-URSS, et en 1990-1994 ce chiffre était passé à plus d'un demi-million (Zlotnik, 1998). Dès la fin des années 1990, le flux d'immigration nette provenant de cette région est de nouveau retombé à environ 280 000 personnes par an alors que le nombre d'*Aussiedler* à l'étranger diminuait et que le Gouvernement allemand prenait des mesures pour ralentir le flux d'immigration.

On a enregistré d'autres flux de migrants ethniques comme ceux des Grecs d'Albanie et des États successeurs de l'ex-URSS vers la Grèce, des Hongrois de Roumanie et de Slovaquie arrivant en Hongrie, et de juifs émigrant en Israël ou aux États-Unis, ainsi que le rapatriement de ressortissants russes provenant de divers États successeurs de l'ex-URSS, émigrant en Fédération de Russie. L'assouplissement des restrictions à l'immigration par l'ex-URSS a permis l'immigration de 469 000 juifs entre 1985 et 1991, dont 75 % ont émigré en Israël (Nations Unies, 1995). Au cours de la décennie suivante, de 1992 à 2002, 592 000 personnes supplémentaires ont quitté l'URSS pour aller s'installer en Israël. Pour la Fédération de Russie, une telle émigration a été plus que compensée par l'arrivée de 3,7 millions de personnes entre 1992 et 1998, d'autres États membres de la Communauté d'États indépendants et des États baltes. Près de 80 % de ces migrants étaient des Russes ethniques.

En outre, de 1990 à 2000, les pays d'Europe occidentale ont reçu plus de 2 millions de demandes d'asile de la part de citoyens de pays d'Europe orientale et centrale. La désintégration continue de l'ex-Yougoslavie — la guerre en Croatie en 1991 et la confrontation qui a débuté en Bosnie et Herzégovine en 1992 et 1994 — a provoqué le départ de presque un demi-million de personnes par an entre 1990 et 1994 (Nations Unies, 2002a). Bien que le statut de réfugié n'ait été accordé qu'à un petit nombre de demandeurs, nombre d'entre eux ont été autorisés à rester légalement dans les pays d'asile pour raisons humanitaires. Cependant, des flux des demandeurs d'asile sont devenus sujets à controverse car, du fait que les conflits armés s'apaisaient, il y avait moins de raisons d'admettre de grands nombres de réfugiés et de demandeurs d'asile. Bien que la plupart des États membres de l'UE aient durci leurs règlements avant le milieu des années 1990, certains pays, tels que la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, ont enregistré des augmentations des demandes d'asile vers la fin des années 1990, qui ont persisté jusqu'au début du XXI^e siècle alors que les conflits en Afghanistan, en Asie de l'Ouest et dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne continuaient de faire rage. Ces tendances, avec les événements survenus dans l'ex-URSS, ont entraîné une augmentation sensible de la proportion de réfugiés parmi tous les migrants internationaux d'Europe et l'ex-URSS, de 2,3 % en 1990 à 3,9 % en 2000 (tableau II.7).

Il résulte de cette situation et du meilleur climat économique de la plupart des pays d'Europe occidentale à la fin des années 1990 que le nombre de migrants internationaux en Europe s'est élevé, passant de 6,5 millions dans les années 1990, à 32,8 millions en l'an 2000. Des augmentations ont eu lieu non seulement en termes de population née à l'étranger mais également en ce qui concerne ceux qui restent étrangers, à savoir les non-ressortis-

Durant les années 1990, les pays d'Europe occidentale ont reçu plus de 2 millions de demandes d'asile de la part de citoyens de pays d'Europe orientale et centrale

Le nombre d'immigrants internationaux de l'Europe occidentale a atteint 32,8 millions en 2000

sants des pays dans lesquels ils résident. Comme le montre le tableau II.8, des hausses du nombre d'étrangers ont été particulièrement marquées après les années 1990, notamment dans les pays qui n'entraient pas dans la catégorie des principaux pays de destination dans les années 1960. Ainsi, le nombre d'étrangers résidant en Finlande, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Espagne s'est accru substantiellement, et a, d'une manière générale, au moins doublé entre 1990 et 2000. En Espagne, comme mentionné ci-dessus, la population étrangère a quadruplé. Des augmentations plus modestes ont été observées en Autriche, au Danemark, au Luxembourg et dans le Royaume-Uni. En revanche, le nombre d'étrangers est resté inchangé ou a baissé en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Suède, en raison surtout de la naturalisation. Plus d'un million d'étrangers ont acquis la nationalité française entre 1991 et 2000; plus d'un demi-million de personnes ont été naturalisées aux Pays-Bas et près de 350 000 en Belgique et en Suède (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). En Allemagne, pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'étrangers, l'accroissement de la population étrangère dépend non seulement de l'immigration internationale mais également de l'accroissement naturel, étant donné que les personnes nées en Allemagne de parents étrangers n'ont pas droit à la citoyenneté allemande, bien que la naturalisation soit possible après une certaine période de résidence légale continue (la durée de cette période était de 15 ans avant le 1^{er} janvier 2000 et a été ramenée à 8 ans après cette date). Entre 1990 et 2001, 2,6 millions d'étrangers ont acquis la nationalité allemande par naturalisation. Ainsi, tant la réduction du nombre d'étrangers en France que la modeste augmentation de leur nombre en Allemagne tiennent surtout au grand nombre de naturalisations qui ont eu lieu dans chacun des deux pays depuis les années 1990.

Durant la décennie 1990 un million d'étrangers ont été naturalisés en France, et 2,6 millions l'ont été en Allemagne

Tableau II.7.

Migrants internationaux et réfugiés, par région principale, 1970-2000

Principale zone de destination	Nombre de migrants internationaux à l'exclusion des réfugiés (millions)				Nombre de réfugiés (millions)				Proportion de réfugiés (pourcentage)			
	1970	1980	1990	2000	1970	1980	1990	2000	1970	1980	1990	2000
Monde	77,2	90,2	135,0	158,3	4,3	9,5	19,0	16,6	5,3	9,6	12,3	9,5
Pays développés	37,1	46,2	87,6	107,1	1,2	1,5	2,0	3,2	3,1	3,1	2,2	2,9
Pays en développement	40,1	44,0	47,4	51,2	3,1	8,1	17,0	13,5	7,3	15,5	26,4	20,8
Afrique	8,9	10,5	10,9	12,7	1,0	3,6	5,4	3,6	10,1	25,6	33,0	22,0
Asie	26,1	28,0	31,3	33,9	2,0	4,3	10,4	9,8	7,1	13,3	25,0	22,5
Relevant du HCR	–	–	–	–	0,2	2,0	7,4	5,1	0,6	6,1	17,7	11,6
Relevant de l'UNRWA	–	–	–	–	1,9	2,3	3,1	4,8	6,6	7,2	7,3	10,9
Amérique latine et Caraïbes	5,6	6,0	5,8	5,9	0,1	0,1	1,2	0,0	1,9	2,4	17,1	0,8
Amérique du Nord	12,5	17,4	27,0	40,2	0,5	0,6	0,6	0,6	4,0	3,6	2,1	1,6
Océanie	3,0	3,4	4,6	5,8	0,0	0,3	0,1	0,1	1,5	8,4	2,3	1,1
Europe et URSS	21,2	24,9	55,4	59,8	0,6	0,5	1,3	2,4	2,9	2,1	2,3	3,9

Source : Nations Unies, *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, 2003 (POP/OB/MIG/Rev.2003), données sous forme numérique.

Note : Le trait d'union (-) signifie que la rubrique est sans objet.

On a noté d'importants changements dans les pays d'origine des migrants internationaux à destination de pays européens. On peut évaluer la portée de ces changements en examinant les pays de nationalité de la majorité des étrangers de chacun des principaux pays d'origine. Le tableau II.9 donne le nombre de citoyens provenant des principaux pays d'origine qui, entre 1980 et 2001, vivaient dans des pays d'Europe occidentale figurant au tableau II.8. Durant cette période, le nombre de Polonais dans ces pays a triplé, le nombre de

En Europe, les effectifs de migrants se sont de plus en plus diversifiés de par leur origine

Marocains s'est accru de 74 % et le nombre de citoyens britanniques, de Turcs et de citoyens provenant des États successeurs de l'ex-Yougoslavie s'est accru de près de 40 % chacun. En revanche, de faibles augmentations ou même de fortes réductions se sont manifestées parmi les populations expatriées de Grecs, d'Italiens, de Portugais et d'Espagnols, nationalités qui durant les années 1960 et 1970 avaient constitué l'essentiel des travailleurs migrants dans d'autres pays européens. Il y eut également une réduction dans le nombre d'Algériens et peu de changements dans celui des citoyens américains. Le tableau II.9 indique également que le nombre total d'étrangers de toutes les principales nationalités d'origine représente une proportion décroissante de la population étrangère totale dans les pays d'Europe occidentale durant la période 1980-2001, laissant supposer qu'il y avait une plus grande diversification de l'origine des immigrants dans ces pays. Des informations plus détaillées indiquent que le nombre de migrants en provenance du Brésil, de Chine, de République dominicaine, du Pérou, du Sénégal, de Sri Lanka et de Roumanie s'est accru.

Tableau II.8

Étrangers dans un certain nombre de pays européens, 1980-2001 (en milliers)

Pays	1980	1985	1990	1996	2001
Allemagne	4 453	4 379	5 343	7 314	7 336
Autriche	209	309	456	728	711
Belgique	887	847	905	912	847
Danemark	98	117	161	238	267
Espagne	183	242	279	539	1 109
Finlande	13	17	27	74	99
France	3 634	3 670	3 597	3 371	3 193
Irlande	29	45	80	118	182
Italie	183	423	781	1 096	1 363
Luxembourg	95	98	113	143	167
Norvège	82	102	143	158	196
Pays-Bas	520	553	692	680	690
Portugal	42	67	108	173	224
Royaume-Uni	1 739	1 731	1 723	1 934	2 681
Suède	413	389	484	527	476
Suisse	893	940	1 100	1 338	1 419
Total	13 474	13 926	15 990	19 340	20 948

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels, 1993 et 2003 (Paris, OCDE, 1994 et 2003).

Malgré la plus grande diversification des pays d'origine des migrants internationaux, celle-ci ne s'est pas maintenue pour les pays de destination vers lesquels se rendent les migrants d'une origine donnée. Ainsi que le montre le tableau II.10, presque tous les migrants algériens sont en France, alors que la plupart des Grecs, des Polonais et des Turcs sont en Allemagne. Il existe une diversification plus prononcée dans les pays de destination européens où se rendent des migrants provenant d'Italie, du Maroc, du Portugal, d'Espagne, de l'ex-Yougoslavie et des États-Unis. Cependant, la moitié des migrants portugais et 45 % de tous les Marocains sont en France, et plus de 40 % des Italiens et des citoyens issus des États successeurs de l'ex-Yougoslavie sont en Allemagne. Les Espagnols sont à peu près uniformé-

ment répartis entre la France et l'Allemagne et les ressortissants des États-Unis se répartissent entre l'Allemagne et le Royaume-Uni. La tendance de personnes de certaines nationalités à se regrouper dans quelques pays européens de destination montrent les puissants liens existant entre pays d'origine et pays de destination sur le plan des migrations, et laisse penser que bien que possible, la diversification des pays de destination demande du temps pour se réaliser.

Tableau II.9

Étrangers des principales nationalités d'origine, résidant dans les principaux pays de destination en Europe, par pays de citoyenneté, 1980-2001

Pays de citoyenneté	1980	1985	1990	1996	2001
Nombre de citoyens en Europe (en milliers)					
Italie	1 833	1 595	1 557	1 504	1 474
Portugal	1 001	914	929	1 009	1 037
Espagne	738	616	542	488	436
Grèce	319	287	345	382	378
Royaume-Uni	..	328	364	420	449
États-Unis	..	361	340	381	384
Ex-Yougoslavie	930	949	1 156	1 628	1 293
Pologne	142	198	336	379	457
Turquie	1 845	1 879	2 333	2 696	2 606
Algérie	816	738	625	529	459
Maroc	640	785	1 030	1 082	1 116
Nombre total d'étrangers, tous pays	13 474	13 926	15 990	19 340	20 948
Pourcentage d'étrangers au total					
Italie	13,6	11,5	9,7	7,8	7,0
Portugal	7,4	6,6	5,8	5,2	4,9
Espagne	5,5	4,4	3,4	2,5	2,1
Grèce	2,4	2,1	2,2	2,0	1,8
Royaume-Uni	..	2,4	2,3	2,2	2,1
États-Unis	..	2,6	2,1	2,0	1,8
Ex-Yougoslavie	6,9	6,8	7,2	8,4	6,2
Pologne	1,1	1,4	2,1	2,0	2,2
Turquie	13,7	13,5	14,6	13,9	12,4
Algérie	6,1	5,3	3,9	2,7	2,2
Maroc	4,7	5,6	6,4	5,6	5,3
Totalité d'étrangers des principales nationalités d'origine en pourcentage du total d'étrangers	61,3	62,1	59,8	54,3	48,2

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels 1993 et 2003 (Paris, OCDE, 1994 et 2004), graphique 1.2.

Note : Le signe deux points (..) signifie que les données ne sont pas disponibles.

Tableau II.10
Principales nationalités d'origine d'immigrants, par pays de destination, 2000

Pays de citoyenneté	Principaux pays de destination	Proportion d'immigrants dans les pays de destination en 2000(%)	Proportion cumulative (%)
Algérie	France	98,4	98,4
Grèce	Allemagne	95,3	95,3
Pologne	Allemagne	78,8	78,8
Turquie	Allemagne	73,4	73,4
	France	8,1	81,4
Portugal	France	52,2	52,2
	Suisse	13,1	65,3
	Allemagne	12,6	77,9
Ex-Yougoslavie	Allemagne	47,7	47,7
	Autriche	24,9	72,6
	Suisse	15,1	87,6
Maroc	France	44,5	44,5
	Espagne	16,8	61,4
	Italie	13,4	74,8
Italie	Allemagne	41,3	41,3
	Suisse	21,3	62,6
	France	13,0	75,6
Espagne	France	34,8	34,8
	Allemagne	29,2	64,0
	Suisse	18,6	82,6
États-Unis	Allemagne	29,4	29,4
	Royaume-Uni	28,4	57,8
	Italie	11,4	69,1
	France	6,7	75,9

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel 2003 (Paris, OCDE, 2004).

De nombreux pays européens ont eu recours à l'amnistie comme l'un des moyens de régulariser la situation d'immigrés illégaux

Les données présentées jusqu'ici sont extraites de sources statistiques officielles qui généralement ne concernent que les immigrants en situation régulière. De par sa nature même, l'immigration clandestine n'apparaît pas nettement dans les statistiques. Il existe néanmoins certaines sources statistiques qui éclairent sur l'étendue de l'immigration clandestine. C'est par les résultats des programmes de régularisation que l'on connaît ces chiffres. L'Italie et l'Espagne par exemple ont procédé à un certain nombre de campagnes de régularisation depuis la fin des années 1980. En Espagne, 44 000 demandes de régularisation ont été déposées entre 1985 et 1986 et 133 000 en 1991, dont 110 000 ont été régularisées (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 1998). Des ressortissants d'Argentine, de la République dominicaine, du Maroc et du Pérou constituaient les principaux groupes ayant présenté des demandes de régularisation. Plus récemment, près de 600 000 demandes ont été déposées en Espagne à l'occasion de deux programmes exceptionnels de régularisation organisés en 2000 et 2001 (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). En Italie, 105 000 immigrants ont fait régulariser leur situation au cours d'une

campagne menée entre 1987 et 1988, et 216 000 ont obtenu la résidence temporaire à la suite d'un programme de régularisation exécuté en 1990. Les groupes les plus nombreux à avoir été régularisés étaient des ressortissants du Maroc, de Tunisie, du Sénégal, des Philippines et de l'ex-Yougoslavie, par ordre d'importance (Nations Unies, 1998e). En Italie, les régularisations les plus récentes ont eu lieu en 2002 lorsque 700 000 demandes ont été déposées durant les trois premiers mois du programme. En 2000, le nombre d'immigrants ayant régularisé leur situation était estimé à 4 % de tous les immigrés en France, 14 % au Portugal et en Espagne, et 25 % en Grèce et en Italie (Salt, 2002).

Les estimations du nombre général d'immigrants clandestins en Europe occidentale varient considérablement. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a estimé ce nombre à 3 millions à la fin des années 1990 (Organisation internationale pour les migrations et Nations Unies, 2000). L'Organisation internationale du travail fait valoir que si l'on suppose que les immigrants en situation irrégulière constituent 15 % de la population étrangère de l'Europe occidentale, il y aurait eu 3,3 millions d'immigrants illégaux en 2000 alors que la région était estimée avoir 22 millions de résidents étrangers (Organisation internationale du travail, 2004). On rapporte que Europol avance le chiffre d'environ un demi-million d'immigrants clandestins qui entreraient chaque année dans l'Union européenne (ibid.)

En outre, les estimations des immigrants illégaux entrés dans chaque pays varient considérablement. Par exemple en France, on estimait à 140 000 ou 500 000 le nombre d'immigrants illégaux entrés en France à la fin des années 1990 (Delaunay, 1998; OIM et Nations Unies, 2000). De récentes estimations du nombre de travailleurs clandestins entrés en Suisse s'échelonnent de 70 000 à 180 000 (Piguet et Losa, 2002). Dans la Fédération de Russie, le Ministère de l'intérieur estimait en septembre 2003 qu'il y avait 5 millions d'étrangers dont la situation légale n'était pas nette et, sur ce nombre, il y en avait 1,5 million dont la clandestinité ne faisait pas de doute (Organisation internationale du travail, 2004a).

Avec l'assouplissement des restrictions de voyage dans les pays d'Europe orientale et centrale au cours des années 1980, plusieurs d'entre eux sont devenus des pays de transit pour les immigrants illégaux se dirigeant vers des pays occidentaux, ou des pays de destination finale pour ceux qui ne pouvaient aller jusqu'au terme de leur voyage. La République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont servi de pays de transit, mais leur récente entrée dans l'Union européenne devrait renforcer leur capacité à décourager les immigrants illégaux. L'expansion de l'Union européenne vers l'est devrait réduire les séjours à court terme de citoyens de pays voisins qui se livrent à de petits commerces et autres activités économiques illicites. Bien que ces mouvements ne soient pas considérés comme des migrations, ils semblent constituer une importante source de revenus pour les ressortissants des pays concernés (Okolski, 1998).

Critères d'admission et caractéristiques des migrants dans les pays développés

Les pays traditionnels d'immigration ont pour point commun de reconnaître l'importance des liens familiaux dans la sélection des immigrants (voir chap. III). L'admission sur la base du regroupement familial est donc une composante importante de l'accueil d'immigrants dans ces pays. Toutefois, comme le montre le tableau II.11, il existe encore de profondes différences entre eux en ce qui concerne l'importance attribuée au regroupement familial. Aux États-Unis, le regroupement familial compte pour 70 % ou plus de l'immigration totale, tandis qu'au Canada cette proportion est d'un peu plus de 60 % et en Australie considérablement moins élevée puisqu'elle s'établit en dessous de 50 %. Une comparaison avec les pays européens indique que le Danemark, la France et la Suède admettent aussi de 50 à 70 % de leur immigrants à long terme sur la base du regroupement familial. De plus, étant donné que les réfugiés constituent aussi une forte proportion des immigrants reçus dans ces pays,

On estimait à quelque 3,3 millions le nombre d'immigrants en situation irrégulière en Europe occidentale en 2000...

... mais ces estimations peuvent varier énormément d'un pays à l'autre

Le regroupement familial est le principal critère pris en considération pour autoriser l'entrée dans les pays développés...

la part de l'immigration à des fins économiques (en d'autres termes, la part des travailleurs admis) s'échelonne de 2 % en Suède à 20 ou 30 % au Danemark et en France. Les modalités d'admission sont différentes en Suisse et au Royaume-Uni, où les proportions d'immigrants à long terme admis pour travailler sont élevées tandis que la part de ceux qui sont admis au titre du regroupement familial reste généralement inférieure à 50 %. Ainsi, non seulement on observe des variations considérables entre les pays traditionnels d'immigration en ce qui concerne les types d'immigrants admis mais la diversité des circonstances est analogue à celle qui caractérise les pays européens, à savoir que l'on constate entre ces deux groupes de pays de plus en plus de similarités dans la gestion des migrations.

Tableau II.11

Admissions d'immigrants et de migrants à long terme par catégorie, dans un certain nombre de pays développés, 1991 et 2001 (en pourcentage)

Pays d'accueil	Travailleurs		Regroupement familial		Réfugiés	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Australie	45	55	47	23	8	12
Canada	18	26	64	62	18	12
États-Unis	10	19	75	70	15	11
Danemark	20	22	60	53	20	25
France	27	20	58	69	15	11
Suède	2	2	62	65	36	33
Suisse	47	55	51	42	2	3
Royaume-Uni	49	54	42	35	9	11

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels, 1998 et 2003 (Paris, OCDE, 1998 et 2004, graphique 1.2).

... mais les qualifications professionnelles sont de plus en plus importantes

L'admission de travailleurs qualifiés est un autre domaine de convergence entre les pays d'accueil du monde développé. Ainsi, le nombre et le pourcentage des personnes officiellement admises comme immigrants dans les pays d'immigration traditionnels a eu tendance à s'accroître entre le début et la fin des années 1990, et des tendances analogues ont marqué les admissions de personnel qualifié en Suède et au Royaume-Uni (tableau II.12). Dès 2001, les immigrants qualifiés et les membres de leur famille constituaient plus de la moitié des entrées d'immigrants en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande et près du tiers des migrants de longue durée reçus par le Royaume-Uni.

Une autre manière de recourir à de la main-d'œuvre étrangère qualifiée est de la faire venir avec un visa ou permis temporaire. Tous les pays d'immigration traditionnels prévoient ce type d'entrée à titre temporaire de travailleurs qualifiés et, comme le montre le tableau I.13, ils ont tous fait appel à un grand nombre de travailleurs temporaires qualifiés. Les tendances croissantes à l'admission de personnel temporaire spécialisé se remarquent nettement en France et au Royaume-Uni. Il existe toutefois des différences évidentes parmi les pays quant au nombre d'entrées : les États-Unis ont enregistré plus d'un demi-million d'entrées en 2000; l'Australie et le Royaume-Uni plus de 100 000 chacun, le Canada un peu moins de 100 000, et la Nouvelle-Zélande près de 50 000. La France, avec moins de 10 000, est une anomalie. Le manque de comparabilité entre les données peut être la cause d'une telle hétérogénéité de résultats, mais il est clair encore que les migrations temporaires de travailleurs spécialisés sont très importantes et représentent une part non négligeable des entrées dans les pays d'accueil du monde développé.

Il existe également des différences notables parmi les pays développés dans le niveau d'études des migrants internationaux. Selon les renseignements tirés des recensements et d'autres enquêtes sur les ménages, la proportion de migrants possédant un diplôme de fin d'études secondaires est plus élevée en Australie (27 % en 1996), au Canada (25 % en 1996) et aux États-Unis (15 % en 2001) que dans l'Union européenne (15 % en 2001) [Nations Unies, 2003d]. Cependant, alors que personnes nées à l'étranger avaient une éducation équivalente à celle des autochtones en Australie et au Canada en 1996, elles étaient nettement moins éduquées aux États-Unis en 1990. Ces différences ont été attribuées aux divers critères posés pour l'admission appliqués par ces pays ainsi qu'aux différences dans la répartition des immigrants par pays d'origine (Borjas, 1994; Duleep et Regets, 1992). Le niveau d'instruction des étrangers étaient également nettement au-dessous de celui des autochtones de certains des principaux pays d'accueil d'Europe occidentale, à savoir la Belgique, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

En 1990, près du quart de tous les immigrants venus en Australie, au Canada et aux États-Unis avaient un diplôme d'études secondaires

Tableau II.12
Immigrants qualifiés dans quelques pays, 1991, 1999 et 2001

Pays	Nombre (en milliers)			Part de tous les immigrants (pourcentage)		
	1991	1999	2001 ^a	1991	1999	2001 ^a
Australie ^b	41	35	54	37	42	60
Canada ^c	41	81	137	18	47	55
Nouvelle-Zélande ^d	..	13	36	..	47	68
États-Unis ^d	12	57	175	18	22	17
Suède	0	3	4	6	8	10
Royaume-Uni	4	32	40	7	33	32

Sources : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels, 1992, 2001 et 2003 (Paris, OCDE, 1992, 2001 et 2004), Organisation de coopération et de développement économiques (2001); United States Department of Justice, Immigration and Naturalization Service (1991, 1999) et United States Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics (2003).

Note : Le signe (..) signifie que les données ne sont pas disponibles.

^a Données pour les États-Unis se rapportant à 2002.

^b Catégorie des travailleurs qualifiés comprenant les membres de leurs familles avec certaines qualifications professionnelles et aptitudes linguistiques avérées.

^c Catégorie des travailleurs qualifiés comprenant des parents dont les qualifications ne sont pas vérifiées.

^d Catégorie reposant sur les préférences d'emploi, y compris les membres des familles des travailleurs qualifiés.

Les travailleurs étrangers restent une part importante de la population active de nombreux pays développés. D'après le tableau II.14, les travailleurs étrangers constituent au moins 5 % de la population active dans 8 des 16 pays européens figurant sur la liste. Au Luxembourg, petit pays, 62 % de la main-d'œuvre est étrangère; mais dans la Suisse où la densité de population est plus forte, la proportion de main-d'œuvre étrangère est de 18 % et de 11 % en Autriche. De plus, dans virtuellement tous les pays disposant de données courantes, la proportion de la main-d'œuvre étrangère s'est accrue entre 1990 et 2000. Cette augmentation a été particulièrement marquée, en terme relatifs, parmi les plus récents pays de destination : Irlande, Italie, Norvège, Portugal et Espagne. Une forte présence dans la population active est la caractéristique de la main-d'œuvre étrangère dans la plupart des pays européens. Parmi les pays disposant de données, tous sauf un avaient au moins 45 % de leur main-d'œuvre étrangère dans la population active en 2001. En Autriche, en France, en Italie, en Norvège, en Espagne et en Suisse, plus de la moitié de la population étrangère était économiquement active, corroborant l'opinion selon laquelle les considérations économiques continuent d'être une raison importante d'immigration en Europe occidentale.

La proportion de la main-d'œuvre étrangère dans la population active des pays européens, est en augmentation

Tableau II.13

Travailleurs temporaires admis dans les catégories établies sur la base des qualifications professionnelles, dans quelques pays, 1992-2000 (en milliers)

Pays	1992	1997	1998	1999	2000
Australie	41	82	93	100	116
Canada	70	75	80	85	94
Nouvelle-Zélande	..	27	30	39	48
États-Unis ^a	143	..	343	423	505
France	5	5	4	6	8
Royaume-Uni	54	80	89	98	124

Sources : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels, 1992, 2001 et 2003 (Paris, OCDE, 1992, 2001 et 2004). Organisation de développement et de coopération économiques, 2001; United States Department of Justice, Immigration and Naturalization Service (1991, 1999); et United States Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics (2003).

a Les statistiques reflètent le nombre d'admissions au titre des visas H-1B, non le nombre de personnes. Le double comptage est possible si une personne entre aux États-Unis plus d'une fois au cours de l'année fiscale.

Tableau II.14

Participation étrangère dans la main-d'œuvre de quelques pays européens, 1990 et 2001 (en pourcentage)

Pays	Proportion de la population étrangère dans la vie active		Proportion de main-d'œuvre étrangère dans l'ensemble de la population active	
	1990	2001	1990	2001
Allemagne	..	49,3	..	9,1
Autriche	50,3	50,6	7,4	11,0
Belgique	..	47,1	..	9,1
Danemark	42,8	37,7	2,4	3,5
Espagne	30,6	54,7	0,6	3,4
Finlande	..	46,0	..	1,7
France	43,1	50,7	6,2	6,2
Irlande	42,5	45,2	2,6	4,6
Italie	35,2	58,8	1,2	3,8
Luxembourg	74,9	..	45,2	61,7
Norvège	32,3	63,6	2,3	5,0
Pays-Bas	28,5	..	3,1	..
Portugal	48,1	46,8	1,0	2,0
Royaume-Uni	51,2	45,8	3,3	4,4
Suède	50,9	47,7	5,4	5,1
Suisse	60,8	52,1	18,9	18,1

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendance des migrations internationales*, rapport annuel 2003 (Paris, OCDE, 2004).

Note : La première colonne indique la population étrangère totale et non la population étrangère en âge de travailler. Le signe (..) signifie que les données ne sont pas disponibles.

Tableau II.15.

Participation de la force active par nationalité et par sexe, dans un certain nombre de pays, moyenne pour 2000-2001
(en pourcentage)

Pays	Taux de participation à la main-d'œuvre					
	Hommes			Femmes		
	Ressortissants	Étrangers	Différence	Ressortissants	Étrangers	Différence
Italie	73,6	87,7	- 14,1	46,6	50,7	- 4,1
Grèce	76,2	89,2	- 13,0	49,0	56,0	- 7,0
Hongrie (2001)	67,6	77,8	- 10,2	52,2	51,8	0,4
République tchèque	78,7	87,8	- 9,1	63,3	56,3	7,0
Espagne	77,3	85,4	- 8,1	50,9	59,1	- 8,2
Autriche	78,9	85,1	- 6,2	62,4	63,3	- 0,9
Luxembourg	74,0	79,7	- 5,7	47,7	57,7	- 10,0
États-Unis ^a	80,7	85,6	- 4,9	71,4	61,7	9,7
Finlande	79,4	83,1	- 3,7	74,6	60,2	14,4
Portugal	79,0	81,5	- 2,5	64,0	65,3	- 1,3
Slovaquie	76,9	79,4	- 2,5	63,2	51,8	11,4
France	75,1	76,6	- 1,5	63,3	48,6	14,7
Suisse	89,2	89,5	- 0,3	73,3	68,6	4,7
Belgique	73,3	72,4	0,9	57,0	41,0	16,0
Allemagne	78,9	77,6	1,3	64,7	50,7	14,0
Irlande	79,2	77,0	2,2	55,9	56,2	- 0,3
Norvège	84,6	82,1	2,5	76,8	67,2	9,6
Canada (1996) ^a	73,8	68,4	5,4	60,2	52,9	7,3
Royaume-Uni	83,1	75,6	7,5	68,4	55,8	12,6
Australie ^a	75,0	67,0	8,0	59,1	48,2	10,9
Danemark	84,1	71,2	12,9	76,2	53,0	23,2
Suède	78,0	63,1	14,9	74,2	60,3	13,9
Pays-Bas	84,9	69,5	15,4	67,2	49,0	18,2

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel 2003 (Paris, OCDE, 2004).

Note : Les données couvrent la population active âgée de 15 à 24 ans à l'exception de l'Australie et du Canada (15 ans et plus) et des États-Unis (16 ans et plus).

^a Se réfère aux ressortissants et à la population étrangère.

On observe d'importantes différences dans les taux de participation des étrangers et étrangères à la vie active de même qu'entre les taux de participation à la vie active, des ressortissants et des étrangers dans les pays développés. Le tableau II.15 présente les taux moyens de participation à la vie active de personnes âgées de 15 à 64 ans classés par sexe et nationalité. Les pays sont énumérés en fonction des écarts entre le taux de participation à la vie active de leurs ressortissants hommes et celui de leurs étrangers hommes, commençant par le pays qui présente l'écart négatif le plus élevé et terminant par le pays qui a l'écart positif le plus élevé. Dans 13 des 23 pays énumérés, les étrangers hommes avaient un taux de participation plus élevé que celui des nationaux. Des différences de 8 points de pourcentage ou plus existaient en République tchèque, en Grèce, en Hongrie, en Italie et en Espagne, toutes

destinations récentes de travailleurs migrants. Cependant, aux États-Unis, principal pays de destination du monde, les hommes nés à l'étranger ont un taux de participation à la main-d'œuvre supérieur de cinq points de pourcentage. Au Canada et en Australie, en revanche, les taux de participation à la vie active des hommes nés à l'étranger étaient inférieurs à ceux des autochtones, et dans les deux pays la différence entre les deux catégories était élevée, au moins 5 points de pourcentage. Parmi les autres pays où le taux de participation des autochtones à la vie active dépassait celui des étrangers de plus de 5 points de pourcentage, on distingue le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.

Dans les pays développés, les taux de participation à la vie active sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes, notamment parmi les étrangers

Dans les 23 pays développés considérés, les taux de participation des hommes à la vie active étaient supérieurs à ceux des femmes, et les différences entre les sexes étaient particulièrement marquées chez les étrangers. En outre, les étrangères sont généralement moins actives économiquement que les femmes autochtones. Ainsi, dans seulement 7 des 23 pays considérés, le taux de participation des femmes étrangères dépassait celui des femmes autochtones. En Grèce, au Luxembourg et en Espagne, les taux de participation des étrangères à la vie active a dépassé celui des femmes autochtones d'au moins 4 points de pourcentage. On dénombre cependant 10 pays où la différence entre les deux était au moins de 10 points de pourcentage en faveur des femmes autochtones. Même en Australie, au Canada et aux États-Unis, les taux de participation des femmes autochtones à la vie active ont surpassé par une marge appréciable ceux des femmes nées à l'étranger. Dans nombre de ces pays, les taux de participation des étrangers sont inférieurs à ceux des nationaux en raison de la notable différence qui existe entre les taux de participation des femmes autochtones et étrangères.

Migration de la main-d'œuvre en Asie

En 2000, quelque 25 % des migrants du monde vivaient dans un pays asiatique

En 1960, l'Asie comptait pour 39 % de l'effectif mondial de migrants (tableau II.I). En 2000, cette part s'était réduite à 25 %, bien que l'Asie ait connu une forte augmentation du nombre de réfugiés (de 2 millions en 1970 à 9,8 millions en 2000) et ait vu le nombre d'autres types de migrants internationaux passer de 26 millions à 34 millions (tableau II.7). Toutefois, les tendances diffèrent notablement d'un pays et d'une sous-région à l'autre dans ce continent vaste et varié. En effet, en majeure partie, l'accroissement du nombre des migrants internationaux de 1960 à 2000 s'est produit en Asie occidentale et les économies nouvellement industrialisées de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

En 2000, de 25 à 70 % des populations du Conseil de coopération du Golfe étaient nées à l'étranger

À la suite de la brusque augmentation des prix du pétrole en 1973, les pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale ont accéléré le recrutement des travailleurs étrangers dont la participation était nécessaire à la construction des infrastructures. Le nombre de migrants internationaux dans les six États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) — Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis — s'est accru, passant d'environ 1 million en 1970 à 4 millions en 1980 et ensuite à 9,6 millions en 2000, sur lesquels 5,3 millions résidaient en Arabie saoudite (tableau II.16). On estime qu'en 2000 les migrants internationaux constituaient 38 % de la population du Bahreïn, 49 % de celle du Koweït, 26 % de celle d'Oman, 70 % de celle du Qatar, 24 % de celle de l'Arabie saoudite, et 68 % de la population des Émirats arabes unis (Nations Unies 2004c). Au fil du temps, on a recruté des travailleurs provenant de pays de plus en plus éloignés. Alors qu'en 1970 ces travailleurs migrants provenaient essentiellement d'autres pays arabes, à la fin des années 1970 ces travailleurs ont été recrutés au Bangladesh, en Inde et au Pakistan et donc dans plusieurs pays d'Asie de l'Est et Sud-Est, en particulier la République de Corée, les Philippines et, plus tard, l'Indonésie, le Sri Lanka et la Thaïlande.

L'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 a eu un effet non négligeable sur la population étrangère au CCG. Au cours des quatre premiers mois de l'invasion, on estime que plus de 2 millions d'étrangers ont quitté l'Irak, le Koweït et l'Arabie saoudite (Russell, 1992). Peu après la fin de la guerre en 1991, les travailleurs étrangers ont commencé à revenir au

Koweït et en Arabie saoudite. Cependant, des changements de tendances politiques durant la crise ont conduit au rapatriement de groupes importants d'étrangers, dont des Jordaniens, des Palestiniens et des Yéménites, et au recrutement de travailleurs venant d'Égypte, ainsi que des principaux pays sources d'Asie orientale et d'Asie du Sud-Est, pour occuper les emplois abandonnés par ceux qui partaient.

Tableau II.16

Migrants internationaux parmi les membres du Conseil de coopération du Golfe, 1970-2000
(en milliers)

Pays	1960	1970	1980	1990	2000
Arabie saoudite	64	303	1 804	4 220	5 255
Bahrein	27	38	103	173	254
Émirats arabes unis	2	62	737	1 556	1 922
Koweït	91	468	964	1 560	1 108
Oman	32	40	180	450	682
Qatar	12	63	157	345	409
Total	228	974	3 946	8 305	9 630

Source : Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2003), données sous forme numérique.

Durant les 30 dernières années, les migrations de travailleurs vers les États membres du CCG ont évolué en fonction des emplois concernés et de la participation des femmes. Une fois achevée la mise en place de l'infrastructure, les travailleurs migrants ont commencé à délaisser les emplois du secteur de la construction pour ceux du secteur des services. Considérant la demande croissante de travailleurs pour occuper des emplois dans le secteur des services, les femmes ont commencé à être recrutées comme travailleurs migrants, principalement comme domestiques chez des particuliers. En conséquence, leur nombre s'est accru, bien que la main-d'œuvre étrangère des pays du CCG soit restée essentiellement masculine. Ainsi, au début des années 1990, les femmes constituaient 25 % de la main-d'œuvre étrangère au Koweït, 10 % en Oman et 9 % au Qatar (Nations Unies, 2003a, p. 21, tableau 10).

Un autre pôle d'attraction d'Asie occidentale a été Israël qui a accueilli des immigrants juifs à titre permanent depuis sa création en 1948. Au cours des années 1960, une majorité d'immigrants en Israël venait d'Afrique du Nord, surtout du Maroc et, dans une plus faible mesure, d'Europe orientale (Nations Unies, 2003a). Toutefois, depuis les années 1970, la principale source de nouveaux arrivants a été l'ex-URSS, en particulier au début des années 1990, alors que grossissait le flux des juifs qui émigraient et que se désintégraient l'Union soviétique. Entre 1989 et 1991, près de 350 000 juifs d'Union soviétique sont arrivés en Israël, augmentant la population de 7 % (Nations Unies, 1998c). Un total de 925 000 juifs soviétiques ont émigré en Israël entre 1990 et 2002. Outre l'accueil d'immigrants juifs, Israël a également commencé à admettre des travailleurs étrangers à la fin des années 1980, en partie pour ne plus dépendre autant des travailleurs palestiniens. Dès 1994, on comptait environ 30 000 travailleurs étrangers en Israël et leur nombre s'est accru pour atteindre près de 88 000 en 2001. Les principaux pays d'origine de ces travailleurs, employés surtout dans la construction et l'agriculture, étaient les Philippines, la Roumanie et la Thaïlande.

Dans les années 1980, la croissance économique soutenue du Japon et des pays nouvellement industrialisés d'Asie de l'Est et du Sud-Est a commencé à attirer des travailleurs étrangers de pays de la région moins prospères. Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine) et Singapour qui avaient longtemps été importateurs de travailleurs migrants, à l'instar du Japon, de la Malaisie, de la République de Corée et de la province chinoise de

Les femmes étaient de plus en plus nombreuses dans la main-d'œuvre des pays du Conseil de coopération du Golfe

La migration de main-d'œuvre s'accroît considérablement dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est dont la croissance économique est plus élevée

Taiwan, fournissaient une destination possible aux travailleurs non qualifiés de pays tels que la Chine, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande. Tout comme dans d'autres pays d'accueil, les travailleurs migrants se sont surtout investis dans la construction et certaines industries manufacturières, comme l'automobile au Japon et l'électronique en République de Corée et dans la province chinoise de Taiwan. Les travailleurs immigrés en Asie de l'Est et du Sud-Est comptaient de très nombreuses femmes qui ont trouvé à s'employer principalement dans le secteur des services, surtout comme domestiques.

En 2001, il y avait au Japon 1,8 million de résidents étrangers légaux

Le Japon mérite une attention spéciale car, jusqu'au début des années 1980, il avait réalisé une croissance économique rapide sans faire appel à des travailleurs étrangers. Cependant, à mesure que les travailleurs japonais devenaient plus aisés et délaissaient certains travaux mal payés, des travailleurs étrangers sont arrivés pour occuper ces emplois. Entre 1975 et 2001, le nombre d'étrangers ayant obtenu le droit de résider légalement a plus que doublé au Japon, passant de 750 000 à 1,8 million (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 1992 et 2004). L'accroissement du nombre d'étrangers de descendance japonaise, provenant principalement du Brésil et du Pérou, représentait près de la moitié de l'accroissement de l'effectif des immigrés au Japon entre 1985 et 1995; mais une grande partie de cette croissance était due également à l'admission de citoyens de pays asiatiques, recrutés comme stagiaires ou en leur qualité d'étudiants étrangers autorisés à travailler à temps partiel. Par ailleurs, dès 2001, on comptait plus de 250 000 étrangers en situation irrégulière au Japon (Japon, Ministère de la justice, 2001).

Le nombre de résidents étrangers légaux en République de Corée a plus que quadruplé entre 1988 et 2001

La République de Corée a également commencé à connaître une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie au cours des années 1980, devenant ainsi un pôle d'attraction tant pour les travailleurs légaux que pour des travailleurs clandestins. Dès 1988, on comptait 45 000 étrangers en République de Corée et le nombre de visas délivrés au titre de l'emploi en 1989 a atteint 162 000. En 2001, le nombre de résidents étrangers avait plus que quadruplé, atteignant 230 000, dont 129 000 étaient économiquement actifs (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). En outre, selon certaines autorités de la République de Corée, le nombre de migrants en situation irrégulière était passé de 65 000 en 1992 à 148 000 en 1997 (Uh, 1999) et, malgré une diminution de l'immigration irrégulière due à la crise financière de 1997, leur nombre a continué d'augmenter après 1999 pour atteindre près de 255 000 personnes en 2002. Afin de limiter l'immigration clandestine, une campagne de régularisation a été menée en 2002 et le gouvernement avait l'intention d'expulser ceux qui se trouvaient encore en situation irrégulière en 2003 (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004).

En 2000, la province chinoise de Taiwan a admis plus de 300 000 travailleurs étrangers sous contrat

La province chinoise de Taiwan a également dû recourir à la main-d'œuvre étrangère pour maintenir son expansion économique. En 1991, elle avait recruté 3 000 travailleurs sous contrat, tous destinés à l'industrie du bâtiment. En 1993, le nombre des entrées de travailleurs sous contrat avait augmenté pour atteindre 98 000, dont 74 % étaient employés par l'industrie manufacturière. Il y avait une augmentation continue du nombre de travailleurs sous contrat admis chaque année et, en 2000, le chiffre atteignait 316 000 dont 58 % étaient employés dans le secteur manufacturier, 12 % dans le bâtiment et 30 %, surtout des femmes, dans les services de santé et comme personnel de maison. En 2000, les travailleurs sous contrat provenaient essentiellement de Thaïlande (46 %), des Philippines (36 %) et d'Indonésie (17 %). La majorité des travailleurs dans le secteur des services étaient philippins (Tsay, 2000; Tsay et Lin, 2001).

En 2000, près de 15 % de la main-d'œuvre malaisienne était née à l'étranger

La Malaisie fait depuis longtemps appel à des travailleurs étrangers, surtout de l'Indonésie voisine, qui sont employés comme ouvriers agricoles dans les plantations du pays. La main-d'œuvre étrangère en Malaisie était estimée à 1,2 million de personnes en 1993, soit environ 15 % de la population active nationale (Lim, 1996). Lors de la crise financière qui a touché l'Asie en 1997, de nombreux travailleurs indonésiens en situation irrégulière en Malaisie ont dû retourner chez eux. La population d'immigrés en Malaisie était cependant estimée avoir atteint 1,4 million de personnes en 2000. La Malaisie a en outre été une importante source de travailleurs migrants pour Singapour, son voisin, et l'émigration trans-

océanique de la Malaisie s'est accrue sensiblement au cours des années 1980 et 1990. L'une des principales destinations des émigrants malaisiens a été l'Australie, où 87 000 personnes nées en Malaisie ont été dénombrées en 2001.

Par suite de la crise financière de 1997, plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont fixé des contingents à l'admission de travailleurs étrangers. Cependant, de récentes données permettent de penser que les restrictions imposées par la crise sur les flux réguliers de travailleurs migrants vers les principaux pays de destination de la région ont été temporaires (Nations Unies, 2003a).

Ces dernières années, la croissance économique rapide de la Chine a attiré un nombre important de travailleurs étrangers. La Chine ne dispose pas de données sur le nombre d'étrangers qui résident dans le pays, mais le Ministère de la sécurité publique a délivré 119 000 visas de travail en 2001. Les sociétés étrangères, qui ont investi près de 270 milliards de dollars en Chine entre 1997 et 2004, figurent parmi les principaux employeurs de la main-d'œuvre expatriée. La plupart des travailleurs étrangers en Chine occupent des emplois comme techniciens, cadres et gestionnaires. Cependant, la Chine reste surtout un pays d'émigration dont les ressortissants émigrent vers des destinations de plus en plus diversifiées en Asie et outre-mer.

À l'instar des autres régions du monde en développement, une proportion non négligeable de toutes les migrations internationales en Asie est irrégulière. Les dirigeants de plusieurs pays sont généralement conscients de la présence de main-d'œuvre clandestine, mais cette présence est tolérée. Au Japon, par exemple, les autorités surveillent le nombre de personnes qui prolongent leur séjour au-delà de la date d'expiration de leurs visas. Ce nombre s'est maintenu à 224 000 en 2001. De même, en République de Corée, on a dénombré 255 000 personnes ayant excédé la durée de leur séjour en 2001. Plus souvent, des migrants clandestins ont franchi des frontières mal surveillées sans subir de contrôle et se sont mêlés à la population autochtone. Selon certaines estimations, l'Asie aurait plusieurs millions de migrants en situation irrégulière. Les plus nombreux étaient probablement des Népalais et des Bangladais en Inde; des Afghans au Pakistan et en République islamique d'Iran; des Indonésiens et des Philippins en Malaisie, et des migrants du Myanmar en Thaïlande (Organisation internationale du travail, 2004a).

Une proportion non négligeable des migrations internationales en Asie est irrégulière

Migration internationale en Afrique

Les migrations entre les pays du monde en développement sur lesquelles on est le moins bien documenté sont celles des pays africains. La rapidité avec laquelle certains mouvements commencent ou s'inversent indique qu'ils sont rarement convenablement pris en compte dans les recensements. Par ailleurs, les récents recensements n'ont pas produit autant de données sur la population née à l'étranger que les recensements antérieurs. Il s'ensuit que la détermination des récentes tendances caractéristiques de l'effectif migrant des pays africains n'est bien souvent qu'une question de conjecture. Néanmoins, elles indiquent que, dans l'ensemble, la part de l'Afrique dans l'effectif migratoire international a diminué. Ainsi, dans les années 1960, les 9 millions de migrants internationaux d'Afrique ont constitué 12 % des migrations internationales dans le monde; mais en 2000, avec 16,3 millions de migrants internationaux, l'Afrique ne comptait que pour 9 % de tous les migrants internationaux dans le monde (tableau II.1). L'une des caractéristiques constantes des migrations en Afrique a été la forte proportion de réfugiés parmi ses migrants internationaux. Déjà en 1970, lorsque le nombre de réfugiés en Afrique s'établissait à 1 million, ceux-ci constituaient déjà 10 % de l'effectif migratoire sur le continent (tableau II.7). En 1980, les 3,6 millions de réfugiés en Afrique représentaient 26 % de tous les migrants internationaux sur le continent. En 1990, la part des réfugiés a atteint 33 %, alors que leur nombre atteignait 5,4 millions. En 2000, tant le nombre que la proportion des réfugiés s'étaient abaissés à 3,6 million et 22 %

Malgré l'insuffisance des données, on est fondé à penser que le nombre de migrants internationaux en Afrique s'est accru durant les années 1990, bien que lentement

respectivement, essentiellement par suite de rapatriements volontaires facilités, vers la fin des années 1990, par le règlement de conflits de longue durée. Néanmoins, l'instabilité politique et les conflits continuent d'affecter de nombreux pays africains et les forces qui génèrent les réfugiés et les migrations forcées en général ne sont pas près de faiblir dans la région dans un avenir proche.

Bien que les mouvements de réfugiés aient constitué une composante importante des migrations internationales en Afrique, d'autres types de migrations ont représenté l'essentiel des migrants internationaux dans la région, dont le nombre s'élevait à 8,9 millions en 1970, à 10,5 millions en 1980 et à 10,9 millions en 1990 (tableau II.7). En 2000, 12,7 millions des migrants internationaux en Afrique n'étaient pas des réfugiés, autrement dit, la plus importante augmentation générale de la migration de non-réfugiés sur le continent s'est produite entre 1970 et 1980 et de 1990 à 2000. Durant cette dernière décennie, des augmentations du nombre des migrants internationaux se sont particulièrement concentrées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, en Jamahiriya arabe libyenne, au Mozambique, au Nigeria et en Afrique du Sud (Nations Unies, 2004c).

Les principaux flux d'émigration venant d'Afrique du Nord se sont dirigés vers l'Europe et les pays du CCG

Les migrations internationales démarrant dans certaines parties d'Afrique se sont le plus souvent faites en direction d'autres régions du monde. Ainsi, des migrants d'Afrique du Nord ont eu tendance à se diriger vers l'Europe et les pays producteurs de pétrole, membres du CCG en Asie de l'Ouest. Au sein de la région, les Égyptiens et les Tunisiens sont allés à différentes reprises travailler en Jamahiriya arabe libyenne, mais on a enregistré des fluctuations dans les relations internationales entre les pays intéressés, qui ont été à l'origine des grands flux de retour qui ont eu lieu à différentes époques.

En Afrique de l'Ouest, les migrations ont été largement caractérisées par des flux de travailleurs agricoles, y compris des travailleurs saisonniers provenant de pays enclavés à la frontière du Sahel jusqu'aux pays côtiers. Le principal pays d'accueil en Afrique, la Côte d'Ivoire, a attiré des migrants de pays limitrophes, notamment le Burkina Faso et le Mali, pour travailler dans les plantations de café et de cacao ou comme domestiques. Selon les recensements successifs, la population étrangère de Côte d'Ivoire s'est accrue de près d'un million et demi en 1975 à 3 millions en 1988, atteignant ensuite 4 millions en 1996. Cependant la dégradation des conditions économiques dans les années 1990 semble avoir causé une importante migration de retour vers les pays d'origine [Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), 1995]. De plus, à la fin des années 1990, le Gouvernement ivoirien a adopté des mesures pour régulariser les immigrants et expulser ceux qui se trouvaient en situation irrégulière. Ces mesures, associées aux vagues de violence qui se sont déchaînées contre les étrangers les premières années du XXI^e siècle, et les troubles politiques qui ont éclaté en 2002, ont déclenché de grands mouvements de retour. On estime qu'en 2000, le Burkina Faso était devenu un important pays d'accueil de migrants internationaux, surtout après le retour de ses ressortissants nés à l'étranger.

D'autres pays d'Afrique de l'Ouest accueillent des migrants internationaux en grand nombre. Parmi ceux-ci, le Ghana et le Nigéria ont été des pôles d'attraction dans les années 1960 et 1970 respectivement, mais tandis que leur situation économique se détériorait, les deux pays ont recouru à l'expulsion de masse des migrants internationaux en situation irrégulière. Le Ghana a pris ces dispositions en 1969 et le Nigéria en 1983 (Nations Unies, 1985). On manque d'informations récentes sur le nombre de migrants internationaux dans ces pays; cependant, le Ghana passe pour avoir eu environ 600 000 personnes nées à l'étranger en 2000 et le Nigéria environ 750 000 (Nations Unies, 2004c).

On estime qu'en Afrique du Sud le nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière s'élèverait entre 3 à 5 millions

En Afrique centrale, le Gabon, pays riche en ressources naturelles, a accueilli plus de 100 000 migrants internationaux au début des années 1990, mais des lois sévères promulguées en 1995 et exigeant que les étrangers paient des droits de résidence ont conduit à l'expulsion de plus de la moitié de ces immigrants (Organisation internationale pour les migrations et Nations Unies, 2000).

En Afrique australe, l'industrie extractive d'Afrique du Sud reposait grandement sur la main-d'œuvre migrante provenant des pays voisins, recrutant une moyenne annuelle de

300 000 travailleurs au début des années 1970, chiffre qui est descendu à environ 200 000 dans les années 1980 et le début des années 1990. (Afrique du Sud, Chamber of Mines, 1987 et 1993). Cette réduction était due à la fois à la décision de l'Afrique du Sud de ne plus dépendre autant des travailleurs migrants et à des restrictions imposées par un certain nombre de pays d'origine sur l'émigration des travailleurs. L'Afrique du Sud a attiré également des colons blancs d'origines diverses; cependant sa population née à l'étranger a diminué à la fin des années 1980. Selon un recensement, le nombre de résidents sud-africains nés à l'étranger est tombé de 1,9 million en 1985 à 1,2 million en 1991. Des faits récents semblent montrer que les flux d'immigration auraient augmenté après l'abolition de l'apartheid en 1994. Les migrations strictement réglementées de travailleurs destinés à des emplois spécifiques coexistent maintenant avec une importante immigration clandestine de travailleurs non spécialisés et les entrées légales de personnes qualifiées. Le nombre d'immigrants en situation irrégulière semble très élevé. Selon une estimation de 1997, il varierait entre 3 et 5 millions (Afrique du Sud, Ministry of Home Affairs, Task Team on International Migration, 1999).

Migration internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Ne comptant que 5,9 millions de migrants internationaux en 2000, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a l'une des plus faibles parts de l'effectif mondial de migrants (3,4 %). Contrairement aux pays d'Afrique, la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont des séries relativement complètes de données de recensements sur la population née à l'étranger. Le fait que le nombre de migrants internationaux de la région soit resté pratiquement stable au cours des années 1960-1980, s'est accru au cours des années 1980 pour diminuer ensuite passant de 7 millions en 1990 à 5,9 millions en 2000, est donc évocateur (tableau II.1). Tant l'accroissement au cours des années 1980 et la diminution subséquente sont principalement dus aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées en Amérique centrale, qui ont quitté leurs pays d'origine durant les conflits qui ont déchiré la région au cours des années 1980, et sont ensuite revenus une fois que des solutions durables eurent été trouvées à ces conflits.

Peu de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont d'importantes populations de migrants internationaux (tableau II.17). Parmi ceux qui font exception, l'Argentine, le Brésil et le Venezuela ont tous eu des politiques, quelquefois remontant au XIX^e siècle, favorisant l'installation de migrants européens sur leurs territoires. Après les contrecoups de la Seconde Guerre mondiale, ces pays ont attiré de modestes flux de migrants transocéaniques, mais ces arrivées avaient pratiquement cessé en 1960. Depuis 1970 au moins, le Brésil n'avait pas été l'un des principaux pays de destination des migrants internationaux, et l'Argentine et le Venezuela ont surtout attiré des migrants de pays voisins. De plus, durant les années 1980, comme les trois pays connaissaient des difficultés économiques, de nombreux migrants d'origine européenne et leurs descendants sont repartis pour l'Europe. En conséquence du vieillissement et de la migration de retour, le nombre de migrants transocéaniques diminua, passant de 4 millions dans les années 1960 à quelque 2,5 millions en 1990 (Villa et Martinez Pizarro, 2001). Alors qu'en 1970 les migrants d'Amérique latine représentaient 25 % de l'effectif total des migrants de la région, en 1990 ils en représentaient plus de la moitié.

L'Argentine a traditionnellement reçu le plus grand nombre de migrants internationaux d'Amérique latine et des Caraïbes, mais ce nombre n'a cessé de diminuer depuis 1960. À cette époque, le pays comptait 2,6 millions de migrants internationaux dont 77 % étaient nés en Europe et 18 % provenaient de pays voisins : Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay. Durant les années 1970 et au début des années 1980, à mesure que se dégradait la situation économique et politique de l'Argentine, l'émigration et l'immigration de retour commencèrent à s'accroître mais également l'immigration de travailleurs provenant de pays voisins

La proportion de migrants internationaux que détiennent l'Amérique latine et les Caraïbes est comparativement faible

Les migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes sont de plus en plus été originaires de la région; en 1990, les migrants d'Amérique latine représentaient plus de la moitié de l'effectif total des migrants

En 2002, il y avait en Argentine quelque 800 000 immigrants en situation irrégulière

qui venaient occuper les postes que les ressortissants délaissaient. En 1980, on comptait 1,9 million d'immigrants internationaux en Argentine, dont 57 % étaient nés en Europe et 40 % dans les pays voisins. La part de ces derniers a été portée à 48 % en 1991 lorsque la population argentine née à l'étranger s'établit à 1,7 million. Bien que les résultats des recensements les plus récents ne soient pas encore diffusés, il semble probable que, vers 2000, plus de la moitié de tous les migrants internationaux en Argentine aient été originaires de pays limitrophes. Du fait que la plupart des migrants de ces pays étaient arrivés et avaient travaillé sans permis, l'Argentine a procédé périodiquement à des amnisties ou à des campagnes de régularisation de leur situation. Des lois d'amnistie ont été promulguées en 1958, 1964, 1974 et 1984 (Balan, 1992). En 1974, au moins 148 000 migrants avaient régularisé leur situation et 142 000 ont fait de même en 1984. Au cours des années 1990, la prospérité de l'Argentine a sans doute continué de représenter un pôle d'attraction pour les travailleurs de la région, mais plus récemment, les difficultés économiques du pays ont engendré une migration de retour. On estime néanmoins qu'en 2002, le nombre d'immigrants irréguliers provenant essentiellement de pays limitrophes, s'élevait à 800 000 (Organisation internationale du travail, 2004a).

Tableau II.17

Migrants internationaux dans les principaux pays d'accueil d'Amérique latine et des Caraïbes, 1960-2000 (en milliers)

Pays	1960	1970	1980	1990	2000
Argentine	2 615	2 252	1 948	1 662	1 419
Venezuela	510	589	966	1 024	1 006
Brésil	1 404	1 270	1 214	809	546
Mexique	223	195	294	701	521
Porto Rico	64	189	271	322	383
Costa Rica	33	25	69	418	311
Paraguay	50	73	146	183	203
Chili	106	90	82	108	153
République dominicaine	45	34	78	103	136

Source : Nations Unies, *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision* (POP/DB/MIG/Rev. 2003), données numériques.

Au Venezuela, la phase d'expansion pétrolière des années 1970 a attiré de nombreux travailleurs migrants des pays voisins, notamment de Colombie. La population née à l'étranger s'est brusquement accrue au Venezuela, passant de 0,6 million en 1970 à 1 million en 1980. Du fait que de nombreux immigrants latino-américains au Venezuela se trouvaient en situation irrégulière, le gouvernement a lancé un programme de régularisation en 1980 en relation avec l'adoption de dispositions réglementaires sur les conditions d'entrée et de résidence permanente des étrangers. Dans le cadre de ce programme, 267 000 demandes de régularisation ont été déposées, dont 92 % par des Colombiens. Au cours des années 1980, la population vénézuélienne née à l'étranger s'est légèrement accrue et son niveau n'a probablement pas beaucoup changé durant les années 1990. Selon le recensement de 1991, 25 % des immigrants au Venezuela étaient nés en Europe, surtout en Espagne, au Portugal et en Italie, par ordre d'importance. La part européenne dans la population migrante s'était réduite avec le temps, en partie par suite de l'émigration de retour vers les pays d'origine. En 1991, les immigrants venant d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes représentaient au Venezuela 67 % de la population née à l'étranger, et le nombre de personnes nées en Colombie, s'élevant à 530 000, constituait plus de la moitié des personnes nées à l'étranger vivant dans ce pays.

Le Brésil a eu une longue tradition de pays d'immigration lorsqu'il ouvrit ses portes aux Européens s'expatriant après la Seconde Guerre mondiale; mais après une période relativement courte, les flux d'immigration européenne cessèrent. Entre 1960 et 1980, les niveaux d'immigration étaient pratiquement inexistantes et l'émigration également s'était ralentie. Dans les années 1980, cependant, au lieu d'attirer des immigrants de l'étranger, le pays commença à connaître une émigration notable.

Deux autres pays d'Amérique du Sud comptaient d'importantes populations d'immigrants en 2000 : le Paraguay et le Chili (tableau II.17). Près de la moitié des 203 000 immigrants du Paraguay venaient du Brésil. Parmi les autres, les personnes nées en Argentine étaient les plus nombreuses. Certaines de ces dernières pouvaient éventuellement être les enfants d'émigrants paraguayens qui avaient passé en Argentine une partie de leur vie professionnelle. Au Chili également, des personnes nées en Argentine constituaient une importante part de tous les migrants internationaux dans d'autres pays voisins, y compris la Bolivie et le Pérou.

Comme le montre le tableau II.17, le Mexique et Costa Rica constituaient le groupe suivant de pays à accueillir un nombre appréciable de migrants en 2000. Dans ces deux pays, le nombre de migrants internationaux avait nettement augmenté dans les années 1980, surtout en raison de conflits et d'autres drames sociopolitiques touchant El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua durant cette période. En ce qui concerne l'Amérique centrale et le Mexique dans leur ensemble, le nombre de migrants internationaux s'est accru, passant de 0,6 million en 1980 à 1,9 million en 1990 (Nations Unies, 2004c), et le nombre au Costa Rica, au Guatemala, en Honduras et au Mexique s'est accru de 1,2 million, équivalent au nombre approximatif de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. Au cours des années 1990, la résolution des divers conflits a permis le rapatriement volontaire de nombre de ces réfugiés et personnes déplacées, notamment en El Salvador, Guatemala et Nicaragua. De la même manière, le nombre de migrants dans les quatre principaux pays hôtes de la région avait diminué de 0,7 million au cours de la période 1990 à 2000. Dès 2000; l'Amérique centrale et le Mexique avaient 1,1 million de migrants internationaux dont plus d'un million au Mexique et 311 000 au Costa Rica. Au Costa Rica, les immigrants constituaient 8 % de la population en 2000. Les principaux pays d'origine dans la région étaient principalement El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua (Villa et Martinez Pizarro, 2001).

Dans les Caraïbes, la petite taille des populations des pays ou zones de la région, conjuguée à la longue tradition de mobilité internationale de leurs populations, semble indiquer que les migrations internationales ont eu un impact notable sur la composition de leurs populations. Dans la moitié des pays ou zones des Caraïbes, les migrants internationaux constituent plus de 10 % de la population, et à Aruba, dans les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes et les îles Vierges (États-Unis), ils constituent près du tiers (Nations Unies, 2004c). La majorité des migrants internationaux dans les Caraïbes sont originaires d'autres pays des Caraïbes (Villa et Martinez Pizarro, 2001). L'immigration de travailleurs agricoles haïtiens en République dominicaine est une tendance ancienne. Les planteurs recrutent traditionnellement des Haïtiens pour travailler pendant la saison des récoltes et ils sont de plus en plus nombreux à s'installer dans le pays. On estime qu'en 2000 dans les Caraïbes la République dominicaine venait au deuxième rang des pays d'accueil, distancée seulement par Porto Rico. En raison de son statut d'État associé aux États-Unis, l'immigration au Porto Rico relève de la législation américaine. Vu sa prospérité économique et ses affinités culturelles avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Porto Rico est devenu une importante destination pour les migrants hispanophones admis par les États-Unis.

Depuis les années 1960, les migrations internationales dans les Amériques ont été dominées par les flux à destination des États-Unis, et à un moindre degré, du Canada. Par comparaison, les migrations entre les pays d'Amérique latine sont ralenties. Parmi les pays d'Amérique latine, le Mexique détient le record des flux vers les États-Unis. Au début des années 1960, lorsque le programme Bracero prit fin, les États-Unis admettaient environ 40 000 Mexicains par an. Vers la fin des années 1980 ce nombre était passé à 73 000, sans

Dans les années 1980, pays d'immigration nette, le Brésil est devenu pays d'émigration

En 2000, l'Amérique centrale et le Mexique comptaient environ 1,1 million d'immigrants, dont la moitié environ vivait au Mexique

Au cours du dernier demi-siècle, les principaux flux migratoires internationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont effectués à partir de la région vers l'Amérique du Nord

compter les Mexicains légalisés au titre de l'Immigration Reform and Control Act de 1986. Dès la fin des années 1990, l'immigration annuelle légale du Mexique vers les États-Unis atteignait en moyenne 139 000 personnes par an, à l'exclusion des entrées autorisées par la loi précitée. En outre, entre 1987 et 1997, plus de 2 millions de Mexicains ont obtenu le statut d'immigrant légal aux États-Unis en application de la loi ci-dessus mentionnée. En conséquence, la population mexicaine née aux États-Unis s'est accrue, passant de 750 000 en 1970 à 4,3 millions en 1990 et à près de 10 millions en 2000 (United States Census Bureau, 2001). Malgré la forte immigration légale provenant du Mexique, on estimait que près de la moitié des Mexicains nés aux États-Unis en 2000, soit 4,8 millions, se trouvait en situation irrégulière (United States Immigration and Naturalization Service, 2003). Ainsi, en dépit des espoirs qu'avait fait naître l'Accord de libre-échange nord-américain de faire baisser l'immigration en provenance du Mexique, les flux n'ont cessé de croître.

Les États-Unis ont également été le principal pays de destination des émigrants originaires des Caraïbes, notamment ceux venant de Cuba, de la République dominicaine, de la Jamaïque et d'Haïti. En 2000 on comptait 873 000 Cubains de naissance aux États-Unis, 688 000 nés en République dominicaine, 553 000 de la Jamaïque et 419 000 d'Haïti. En outre, en 2000; il y avait près de 2 millions de migrants d'Amérique centrale aux États-Unis, surtout d'El Salvador (817 000) et du Guatemala (481 000). Pour ces deux pays en particulier, les transferts de fonds effectués par les émigrés depuis les États-Unis ont nettement contribué à maintenir la stabilité durant les années 1990.

Les migrations internationales dans l'avenir

Ainsi que nous l'avons déjà noté, les migrations internationales sont devenues un facteur clef de l'accroissement de la population dans un nombre de plus en plus élevé de pays, notamment dans le monde développé où les taux de fécondité sont actuellement très bas et peu enclins à remonter à 2 enfants par femme dans un avenir proche. En conséquence, en l'absence de migrations internationales, les taux actuels et prévisibles de fécondité et de mortalité vont entraîner des réductions de population dans un avenir plus ou moins proche. Dans ce contexte, les migrations internationales peuvent être utiles pour prévenir ou reporter les réductions de population et ralentir le vieillissement. Étant donné l'inhérente instabilité des flux migratoires internationaux, on ne peut prévoir avec certitude les niveaux effectifs qu'enregistrera chaque pays, mais les projections démographiques dont nous disposons peuvent permettre d'évaluer les éventuelles conséquences que peuvent avoir les migrations internationales sur l'accroissement de la population dans l'avenir si les flux migratoires qu'ont connus la plupart des pays à la fin des années 1990 se maintiennent dans les décennies à venir.

Les projections démographiques faites jusqu'à 2050 permettent une comparaison de deux scénarios : la variante moyenne des projections, et le scénario de migration nulle. La variante moyenne intègre des niveaux constants de migration internationale positive nette pour la majorité des pays de 2000 à 2050, se fondant essentiellement sur les niveaux de migration observés ou calculés pour la fin des années 1990. Le scénario de migration nulle part des mêmes données démographiques que la variante moyenne en 2000 mais établit une projection se fondant sur une migration internationale nulle jusqu'en 2050 (Nations Unies, 2003c); en d'autres termes, le scénario de migration nulle illustre l'effet que l'accroissement naturel de la population (c'est-à-dire l'accroissement résultant de l'excédent des naissances sur les décès) aurait sur l'accroissement de la population. On trouvera au tableau II.18 une comparaison des résultats des deux scénarios, avec une évaluation de l'impact relatif que les migrations internationales continues devraient avoir sur l'accroissement de la population dans les différentes régions du monde et dans certains pays.

D'une manière générale, considérant les niveaux de migration nette projetés pour la période 2000-2050, l'émigration réduira d'environ 5 % l'accroissement naturel des régions

les moins développées, mais les réductions varieront considérablement d'une région à l'autre, étant de l'ordre de 1 % pour l'Afrique, 5 % pour l'Asie et de 13 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cela revient à dire que, sans les migrations, la population des régions moins développées atteindrait 7,8 milliards en 2050, tandis qu'avec les migrations leur population en 2050 serait de 7,7 milliards. L'écart relatif le plus large s'appliquerait à l'Amérique latine et aux Caraïbes dont la population devrait atteindre 286 millions sans migrations au lieu de 247 millions avec migrations.

En revanche, en ce qui concerne les régions plus développées, la migration nette est positive tandis que l'effet de l'accroissement naturel est négatif; autrement dit, sans une migration nette, la population des régions plus développées baisserait, passant de 1,2 milliard à un milliard entre 2000 et 2050. Avec les migrations leur population s'accroîtrait très légèrement. En conséquence, l'effet de l'immigration internationale nette dans les régions plus développées équilibre largement les déficits dus à l'accroissement naturel négatif. Comme avec les régions moins développées, l'impact du solde migratoire n'est pas uniforme au niveau régional. En Amérique du Nord, la population diminuera légèrement sans migration (de deux millions environ) mais, avec migration, elle pourrait s'accroître de 134 millions ou plus de 40 % de l'actuelle population. En Europe, on s'attend à ce que la réduction de population soit plus sévère sans migration, atteignant environ 139 millions entre 2000 et 2050. Même avec les niveaux de migration nette projetés, la population européenne devrait encore se réduire, mais seulement de 96 millions, autrement dit, les niveaux projetés de migration, qui atteignent une moyenne annuelle de près de 600 000 migrants, ne suffiraient pas à enrayer le déclin. Enfin, en Océanie, la migration nette contribuerait à une augmentation de 6 millions de plus que les 9 millions d'accroissement prévus grâce à l'accroissement naturel.

On prévoit qu'au cours du prochain demi-siècle la migration nette réduira de 5 % l'accroissement naturel dans les régions en développement

Au cours de cette même période, l'immigration va presque neutraliser les réductions de population projetées en raison des taux négatifs d'accroissement naturel dans les pays développés

Tableau II.18

Projections démographiques avec et sans migrations internationales, par région, par zone principale, 2000 et 2050 (en milliers)

Région principale	Population en 2050			Différence 2000-2050		Écart entre variante moyenne et migration nulle	Migration comme facteur d'accroissement de la population ^a (pourcentage)
	Population en 2000	Variante moyenne	Variante migration nulle	Variante moyenne	Variante migration nulle		
Pays développés	1 194	1 220	1 032	26	- 162	187	(116)
Pays en développement	4 877	7 699	7 837	2 822	2 960	- 138	- 5
Afrique	796	1 803	1 817	1 008	1 022	- 14	- 1
Asie	3 680	5 222	5 303	1 542	1 623	- 81	- 5
Amérique latine et Caraïbes	520	768	806	247	286	- 38	- 13
Amérique du Nord	316	448	314	132	- 2	134	(6 763)
Europe	728	632	589	- 96	- 139	43	(30)
Océanie	31	46	40	15	9	6	67

Source : *World Population Prospects: The 2002 Revision*, vol. 1, *Comprehensive Tables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E03.XIII.6).

^a Les chiffres entre parenthèses représentent l'effet des migrations dans la réduction de l'accroissement naturel négatif.

À l'échelon national, les migrations internationales ont un profond impact sur les niveaux d'accroissement projetés pour de nombreux pays, notamment ceux du monde développé. Si l'on se concentre seulement sur 15 pays, où la différence entre la population en 2050 telle que projetée dans la variante moyenne et selon le scénario de migration nulle est

la plus grande, la liste ne contient que 4 pays ou zones en développement : Afghanistan, Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), Koweït et Arabie saoudite. Comme le montre le tableau II.19, les États-Unis, principal pays d'accueil de migration internationale, est en tête de liste. Selon le scénario de migration nulle, la population des États-Unis demeurerait pratiquement inchangée entre 2000 et 2050, avec 287 millions. Avec la migration, par contre, la population des États-Unis devrait, selon les projections, dépasser 400 millions d'ici à 2050. Toujours selon les projections, aucun autre pays ne devrait connaître de tels hauts niveaux de migration, même si l'on s'attend à ce que les migrations puissent prévenir ou ralentir le déclin démographique de plusieurs autres pays. La population de l'Allemagne, par exemple, devrait baisser et passer de 82 millions en 2000 à 64 millions en 2050 si ce n'était que la migration apporterait 15 millions de personnes supplémentaires, ramenant la population à 79 millions en 2050. En ce qui concerne l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, les migrations entre 2000 et 2050 devraient contribuer à un accroissement de la population au cours de la période plutôt qu'à une diminution ou à une stabilisation.

Tableau II.19
Projections démographiques jusqu'en 2050 et rapports de dépendance avec ou sans migration dans quelques pays ou zones (en milliers)

Pays ou région	Population en 2000	Population en 2050		Écart entre les variantes moyenne et migration nulle	Rapport de dépendance (pour 100)		Rapport de dépendance en 2050 (pour 100)		Écart entre les variantes moyenne et migration nulle
		Variante moyenne	Variante de migration nulle		1950	2000	Variante moyenne	Variante de migration nulle	
États-Unis d'Amérique	285	409	287	122	54	52	61	66	5
Allemagne	82	79	64	16	49	47	76	85	9
Canada	31	39	27	12	60	46	70	79	9
Royaume-Uni	59	66	54	12	49	54	65	72	7
Afghanistan	21	70	62	7	83	86	53	53	0
Australie	19	26	19	7	53	49	67	73	6
Arabie saoudite	22	55	50	4	83	73	47	49	2
Espagne	41	37	33	4	52	46	93	100	7
Japon	127	110	106	4	68	47	98	101	2
France	59	64	61	4	52	53	73	73	0
Fédération de Russie	146	101	98	4	54	44	71	72	1
Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine)	7	9	6	4	49	37	79	101	22
Italie	58	45	42	3	53	48	90	90	0
Pays-Bas	16	17	15	2	59	47	68	72	4
Koweït	2	5	3	2	64	39	57	59	1

S'agissant de la stabilité économique, des changements dans la répartition par âge, et en particulier, les variations du rapport de dépendance (rapport entre la population âgée de 0-14 ans et 65 et plus et la population âgée de 15-64 ans) comptent certainement plus que les changements de taille de la population. Comme le montre le tableau II.19, le rapport de dépendance est susceptible d'augmenter dans la plupart des pays développés durant la période allant de 2000 à 2050 en raison du vieillissement de la population, en dépit des migrations internationales. Celles-ci, toutefois, même avec les migrations internationales prévues entraîneront de nettes réductions du rapport de dépendance dans certains pays tels que l'Australie, le Canada, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les migrations réduiraient le rapport prévu de dépendance en 2050, de 85 à 76 pour 100 personnes en âge de travailler en Allemagne, de 79 à 70 pour 100 personnes actives au Canada, et de 72 à 65 pour 100 personnes dans la vie active au Royaume-Uni. En Allemagne, par exemple, les migrations internationales ajouteraient près de 11 millions de personnes actives à la population durant la période allant de 2000 à 2050, tandis qu'elles n'ajouteraient que 1,5 million de personnes âgées de 65 ans et plus et 3,4 millions de personnes dans le groupe d'âge 0-14 ans. Le cas de l'Espagne mérite d'être signalé car il est prévu que l'Espagne aura les plus hauts rapports de dépendance du monde en 2050 : 93 pour 100 personnes actives dans le cadre de migrations internationales ou 100 personnes pour 100 actifs sans migrations internationales. Les migrations internationales devraient ajouter 2,6 millions de personnes de 15 à 64 ans durant la période allant de 2000 à 2050, tout en ajoutant moins de 600 000 personnes âgées de 65 ans et plus. L'apport des migrations internationales à la population active est notable dans la plupart des pays développés. Les États-Unis, par exemple, gagneraient, grâce aux migrations internationales, 59 millions de personnes en âge de travailler et seulement 8 millions âgées de 65 ans et plus. Cependant, les réductions du rapport de dépendance associées aux migrations internationales aux niveaux projetés sont plutôt modestes aux États-Unis et dans tous les autres pays développés énumérés au tableau II.19.

Ces résultats corroborent la principale conclusion d'une simulation plus détaillée exécutée en 2000 et publiée dans un rapport intitulé *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Population?* (Nations Unies, 2001). Le rapport présentait les résultats d'un certain nombre de scénarios incorporant les flux migratoires internationaux nécessaires pour aboutir à des résultats spécifiques. Les scénarios portaient sur huit pays : France, Allemagne, Italie, Japon, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis, et sur deux régions, l'Europe et l'Union européenne de 15 États membres. Tous les scénarios présentés dans cette publication s'appuient sur la population de 1995 telle qu'elle est estimée dans la révision de 1998 de *World Population Prospects* (Nations Unies, 1999). Le tableau II.20 présente les résultats de quelques scénarios extraits de ce rapport. Le scénario B suppose que les migrations internationales varieront de telle sorte que se maintiendra la taille de la population totale au plus haut niveau possible en l'absence de migrations après 1995. Le scénario C suppose que les migrations internationales varieront de telle sorte que sera maintenue la taille de la population active (15-64 ans) au plus haut niveau qu'il eût atteint après 1995 en l'absence de migrations, et le scénario D retient l'hypothèse que les migrations internationales varieront de manière à maintenir le rapport potentiel actifs/inactifs, à savoir le rapport de la population âgée de 15 à 64 ans à la population âgée de 65 ans et plus, au plus haut niveau qu'il aurait atteint après 1995 en l'absence de migration. En outre, à titre de comparaison, les résultats de la variante moyenne de la révision de 2002 du *World Population Prospects* sont présentés en tant que scénario A (Nations Unies, 2003c). Ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, la variante moyenne ou scénario A suppose que les niveaux de migration internationale nette, resteront dans l'ensemble constants, approximativement au niveau atteint à la fin des années 1990.

Selon le scénario B, le nombre de migrants nécessaires pour maintenir constants les effectifs de la population totale à longue échéance dépasse le nombre prévu dans le cadre du scénario A pour cinq des huit pays considérés — Allemagne, Italie, Japon, République de Corée et Fédération de Russie — ainsi que pour l'Europe et l'Union européenne. L'Italie, par

L'immigration devrait parvenir à compenser le vieillissement de la population dans les pays développés

Certain pays devront accroître l'immigration dans des proportions considérables pour éviter une réduction de leur population au cours des cinquante prochaines années

exemple, aurait besoin de 12,6 millions d'immigrants internationaux entre 2000 et 2050, soit 251 000 par an pour maintenir sa population à un niveau constant, alors que, d'après le scénario A, il faudra admettre une moyenne annuelle de 64 000 immigrants ou 3,2 millions entre 2000 et 2050. Selon le scénario A, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis devraient voir s'accroître leur population, étant entendu que le nombre de migrants que ces pays ont reçu à la fin des années 1990 devrait suffire, sans autre modification, pour éviter une réduction de population durant la première moitié du XXI^e siècle.

Tableau II.20

Projections d'immigration nette pour quelques pays ou régions, 2000-2050 (en milliers)

Pays ou région	Scénario A	Scénario B	Scénario C	Scénario D
Total				
France	3 750	1 473	5 459	89 584
Allemagne	10 550	17 187	24 330	181 508
Italie	3 182	12 569	18 596	113 381
Japon	2 696	17 141	32 332	523 543
République de Corée	- 390	1 509	6 426	5 128 147
Fédération de Russie	2 500	24 896	35 756	253 379
Royaume-Uni	6 790	2 634	6 247	59 722
États-Unis	55 750	6 384	17 967	592 572
Europe	28 949	95 869	161 346	1 356 932
Union européenne	34 008	47 456	79 375	673 999
Moyenne annuelle				
France	75	29	109	1 792
Allemagne	211	344	487	3 630
Italie	64	251	372	2 268
Japon	54	343	647	10 471
République de Corée	- 8	30	129	102 563
Fédération de Russie	50	498	715	5 068
Royaume-Uni	136	53	125	1 194
États-Unis	1 115	128	359	11 851
Europe	579	1 917	3 227	27 139
Union européenne	680	949	1 588	13 480

Sources : *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01 XIII.19); *World Population Prospects: The 2002 Revision*, vol. 1, *Comprehensive Tables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03 XIII.6).

Note : Le scénario A est la variante moyenne de *World Population Prospects: The 2002 Revision*. Le scénario B montre le nombre de migrants nécessaires pour maintenir l'effectif démographique constant. Le scénario C montre le nombre de migrants nécessaires pour maintenir l'effectif de la population active constant.

Il faut s'attendre à ce que le nombre de personnes actives décline plus rapidement que la population totale dans les pays considérés si l'immigration est nulle. En conséquence, le nombre d'immigrants nécessaires pour annuler les réductions dans la population active (scénario C) est nettement plus élevé que celui qui servirait à annuler la diminution de la population en général. C'est seulement dans les cas du Royaume-Uni et des États-Unis que

le scénario A, c'est-à-dire la projection de la variante moyenne, que la population active augmente entre 2000 et 2059. Pour les États-Unis, cela signifie que les niveaux de migration nette doivent se maintenir aux alentours d'un million de personnes par an entre 2000 et 2050.

En ce qui concerne la France, où les taux de fécondité devraient, selon les projections, se maintenir légèrement au-dessous du taux de renouvellement, les niveaux d'immigration nette d'environ 100 000 personnes par an devraient dépasser légèrement ceux que l'on avait observés durant les années 1990 pour prévenir une réduction de la population active. En revanche, les pays dont les taux de fécondité sont moindres, comme l'Allemagne, l'Italie et le Japon, devront avoir une immigration plus élevée, de 400 000 à 600 000 par an, pour obtenir le même résultat. En 2000, les 15 États membres de l'Union européenne auront besoin d'une immigration nette de 1,6 million de personnes par an entre 2000 et 2050 de manière à éviter les réductions de population active, au lieu des 680 000 projetés sur la base des niveaux observés au cours des années 1990 (scénario A). Bien que la différence entre les deux niveaux projetés de migration soit importante, on peut concevoir que l'apport de migrants de l'UE soit relevé dans l'avenir et aide à compenser le faible taux de fécondité dans une mesure non négligeable.

On ne voit pas, cependant, comment ces niveaux acceptables d'immigration pourraient annuler complètement les effets du vieillissement de la population. Ainsi, les niveaux d'immigration nécessaires pour maintenir une base vitale constante (scénario D) sont très élevés et probablement inacceptables ou non viables pour toute société. Par exemple, le nombre annuel d'immigrants nécessaire pour maintenir à un niveau constant le rapport potentiel actifs/inactifs dans les 15 États membres de l'UE en 2001 serait de 13,5 millions par an, chiffre 20 fois supérieur aux niveaux enregistrés récemment. Entre 2040 et 2050, l'UE devrait absorber environ la moitié de la croissance démographique annuelle sous forme d'immigration nette pour conserver un rapport actifs/inactifs constant. À elle seule, l'Allemagne devrait absorber 3,6 millions d'immigrants par an, ou un total de 181,5 millions d'immigrants entre 2000 et 2050.

En conséquence, alors que le maintien des niveaux de migration internationale positive peuvent contribuer à prévenir des réductions de l'ensemble de la population ou de la population active, ils ne sont pas un antidote viable au vieillissement de la population. Les difficultés que pose le vieillissement de la population demandent une évaluation générale de questions pertinentes, y compris l'âge approprié de la retraite, les manières d'accroître la participation de la force active au monde du travail, le type et le montant des pensions de retraite, et le fonctionnement des systèmes de retraite. Les migrations internationales devront probablement être encouragées pour les autres avantages économiques qu'elles apportent, mais il est peu probable que leur ultime effet qui est de ralentir le vieillissement de la population, devienne le moteur de cette croissance dans les décennies à venir.

Conclusions

Au cours des cinquante dernières années du XX^e siècle, la population est devenue nettement plus mobile. Comme on l'a vu dans ce chapitre, l'une des mesures de la mobilité internationale, l'effectif des migrants internationaux, est passé de 76 millions en 1976 à 175 millions en 2000, ayant plus que doublé au cours de ces 40 années. Les données présentées montrent également que le nombre de migrants internationaux ne s'est pas accru au même rythme dans toutes les régions du monde. Même sans les effets de l'éclatement de l'URSS, le rythme de croissance de l'effectif des immigrants internationaux a été plus rapide dans les régions développées que dans le monde en développement. En fait, les estimations portant sur les années 1990 montrent que le nombre d'immigrants internationaux dans les pays en développement, dans leur ensemble, a à peine changé. Les résultats devraient mitiger les idées

Il faudrait que les flux d'immigration s'accroissent davantage encore pour compenser les effets du vieillissement de la population

À elle seule l'immigration ne sera probablement pas une solution viable au problème du vieillissement de la population

L'effectif mondial des immigrants internationaux a plus que doublé au cours des 40 dernières années, mais toutes les régions ne sont pas touchées

souvent ressassées concernant le caractère envahissant et mondial de plus en plus marqué des migrations internationales.

S'agissant de la présence des femmes dans les migrations internationales, les estimations actuelles montrent que, dans toute la mesure où nous pouvons l'évaluer, leur participation a été élevée, notamment lorsque les migrations étaient dirigées vers les pays développés. Alors qu'il est vrai que la présence des femmes dans certains types de flux s'est accrue, on constate généralement que, depuis les années 1960 au moins, l'immigration féminine a presque atteint la parité avec l'immigration masculine.

La plupart des migrants internationaux demeurent concentrés dans un nombre comparativement faible de pays développés

Le XX^e siècle a été le témoin de certains changements radicaux dans les tendances des migrations internationales. Tout d'abord, l'accroissement régulier et rapide du nombre d'immigrants internationaux dans le monde développé a mené à une plus grande concentration de l'effectif des migrants internationaux dans les pays développés. Les États-Unis, en particulier, reçoivent 1 sur 5 immigrants internationaux du monde. La plupart des immigrants internationaux demeurent concentrés dans quelques pays (28 selon les dernières estimations) et, bien que leur nombre ait augmenté, cet accroissement a été lent.

Les migrants internationaux représentent une forte proportion (10 % ou plus) de la population d'un nombre croissant de pays ou de zones, dont beaucoup ont une faible population et ont eu de fortes proportions de migrants internationaux depuis 1960. On a vu d'importants changements dans les pôles d'attraction de certaines régions. L'une des transformations les plus importantes a été l'évolution d'un certain nombre de pays européens qui de pays d'origine nets sont devenus des pays de destination nets. En outre, des flux de migrants provenant d'Europe occidentale ont pris de l'ampleur en même temps que le changement se produisait dans les anciens pays communistes, et ces flux sont devenus des composantes majeures de l'admission dans un certain nombre de pays occidentaux. Parallèlement, l'ouverture des frontières entre les pays d'Europe orientale et centrale et l'éclatement de l'URSS ont produit d'importants flux migratoires entre les pays de ces régions, du fait surtout du retour de certains groupes ethniques dans leur république d'origine.

Une autre transformation a été l'apparition dans les années 1980 et 1990 des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, pays nouvellement industrialisés, comme pays de destination pour les travailleurs migrants, notamment parce que ces pays ont été d'importantes sources d'émigrants juste une décennie plus tôt. En fait, certains d'entre eux, tels que la Malaisie et la République de Corée, ont ensemble enregistré d'importants flux d'émigration de citoyens et d'immigration de travailleurs étrangers.

Les migrations internationales n'ont jamais été à sens unique, bien que le manque général de données sur l'émigration conduisent souvent à la conclusion erronée que des pays recevant des migrants étrangers ne sont pas eux-mêmes à l'origine des flux d'émigration. Même les États-Unis, principal pôle d'attraction dans le monde, sont estimés perdre 200 000 émigrants par an, et on rencontre dans les pays européens d'importantes populations d'origine américaine.

On note également des changements quant à l'origine des migrants : il y a une certaine diversification des pays qui sont la principale source des émigrants vers les pays développés, même si l'effectif migratoire de chaque pays d'accueil continue d'être dominé par une poignée de nationalités. Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les immigrants sont admis ont évolué. Dans les années 1990, des pays développés ont soit commencé à faire appel à des travailleurs étrangers temporaires qualifiés, ou ont redoublé d'efforts pour les attirer, de manière à satisfaire la demande de secteurs particuliers de l'économie. En conséquence, les admissions temporaires de travailleurs qualifiés se sont accrues dans un certain nombre de pays.

Il va de soi que les migrations internationales ont évolué en même temps que la situation économique, sociale et politique changeait. Avec l'apparition de nouveaux États indépendants, les possibilités d'immigration internationale s'accroissent. D'autre part, étant donné la persistance des disparités économiques entre les pays, les mouvements de population répondent aux possibilités qui s'offrent, que ce soit dans les pays développés ou dans les

pays en développement. Les différences touchant les dynamiques démographiques jouent également un rôle, alors que les pays mieux nantis tendent à avoir des taux de fécondité plus faibles et connaissent un rapide vieillissement de la population. Les migrations internationales contribuent déjà à prévenir ou à ralentir la réduction d'un certain nombre de populations dans le monde développé, et on espère qu'elles continueront à s'accroître et à jouer un rôle dans l'avenir, bien qu'elles ne parviendront pas à compenser pleinement le puissant effet de la baisse de fécondité comme elles l'ont fait, et continueront de le faire, sur le vieillissement de la population et, en particulier, sur la taille relative de la population active de nombreux pays développés.

Chapitre III

Politiques migratoires internationales

Étant donné l'actuelle visibilité des questions relatives aux migrations internationales, il peut paraître surprenant de noter que les migrations n'ont pas toujours figuré de manière aussi évidente dans les programmes nationaux et internationaux. Lorsque les Nations Unies ont commencé à suivre les options et politiques gouvernementales sur la population en 1976, les migrations internationales sont devenues un sujet de grande préoccupation pour la plupart des gouvernements. Des enquêtes quinquennales et des évaluations périodiques menées par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU) révèlent des différences notables entre les politiques gouvernementales depuis 1976. On observe des changements notables dans la manière dont les gouvernements ressentent les tendances migratoires qui ont eu lieu à partir de 1975 jusqu'au début des années 1980, alors que les préoccupations des gouvernements vis-à-vis des conséquences démographiques, économiques, sociales et politiques de l'immigration se sont amplifiées. Alors qu'en 1976 seulement 7 % des gouvernements estimaient que les taux d'immigration étaient trop élevés, la proportion atteignait 20 % en 1986 (tableau III.1). En 2003, 21 % des gouvernements trouvaient que le taux d'immigration était trop élevé.

Tous les gouvernements ont le droit de déterminer qui ils veulent admettre dans leur juridiction et sur quelles bases. Alors que les États sont obligés d'accepter leurs propres citoyens, l'admission de non-citoyens est la prérogative de chaque gouvernement. Pour garantir sa souveraineté, chaque État a adopté ses politiques et ses procédures pour déterminer qui entre sur son territoire. Certaines politiques et procédures sont plus effectives que d'autres, et la mesure dans laquelle ces dispositions sont appliquées dépend de facteurs tels que les besoins déterminés par les États en matière de protection de leurs frontières, de restrictions financières et de ressources humaines. Certains pays ont formulé des politiques explicites pour modifier les flux ou la composition des populations immigrantes et émigrantes. Les gouvernements ont adopté ces dispositions à des degrés divers, et elles sont appliquées conformément aux objectifs nationaux et à la volonté politique.

Le présent chapitre, qui porte spécialement sur les politiques migratoires, traite des principales caractéristiques migratoires récentes. Les initiatives régionales et internationales adoptées par chaque pays, telles que les instruments de l'Union européenne (UE) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont abordées au chapitre VIII consacré à la coopération internationale. L'une des principales caractéristiques de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population durant les trois dernières décennies a été l'accent mis sur le suivi de la mise en œuvre de leurs objectifs et recommandations. En conséquence, les données concernant les politiques migratoires sont souvent présentées pour les années 1976, 1986 et 1996 dans le présent chapitre — autrement dit, pour les deux années qui ont suivi les conférences sur la population tenues à Bucarest, à Mexico et au Caire, respectivement —, ainsi que pour 2003.

Au cours des vingt-cinq dernières années du XX^e siècle, la proportion de gouvernements qui ont considéré l'immigration comme excessive s'est accrue, passant de 7 à 21 %

Tableau III.1

Positions des gouvernements quant au volume de l'immigration, en fonction du niveau de développement et selon les principales régions, 1976, 1986, 1996 et 2003

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faible	Suffisant	Trop élevé	Total	Trop faible	Suffisant	Trop élevé	Total
En fonction du niveau de développement								
Monde								
1976	11	129	10	150	7	86	7	100
1986	6	125	33	164	4	76	20	100
1996	4	148	41	193	2	77	21	100
2003	9	145	40	194	5	75	21	100
Régions plus développées								
1976	1	27	6	34	3	79	18	100
1986	0	26	8	34	0	76	24	100
1996	1	31	16	48	2	65	33	100
2003	5	32	11	48	10	67	23	100
Régions moins développées								
1976	10	102	4	116	9	88	3	100
1986	6	99	25	130	5	76	19	100
1996	3	117	25	145	2	81	17	100
2003	4	113	29	146	3	77	20	100
Pays les moins avancés								
1976	2	39	1	42	5	93	2	100
1986	1	40	7	48	2	83	15	100
1996	0	41	8	49	0	84	16	100
2003	0	44	5	49	0	90	10	100
Par région principale								
Afrique								
1976	5	41	2	48	10	85	4	100
1986	1	39	11	51	2	76	22	100
1996	0	46	7	53	0	87	13	100
2003	1	45	7	53	2	85	13	100
Asie								
1976	4	32	1	37	11	86	3	100
1986	1	30	7	38	3	79	18	100
1996	1	35	10	46	2	76	22	100
2003	1	31	15	46	2	66	32	100
Europe								
1976	0	24	5	29	0	83	17	100
1986	0	22	7	29	0	76	24	100

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faible	Suffisant	Trop élevé	Total	Trop faible	Suffisant	Trop élevé	Total
Par régions principales (suite)								
1996	0	27	16	43	0	63	37	100
2003	4	29	10	43	9	67	23	100
Amérique latine et Caraïbes								
1976	1	25	1	27	4	93	2	100
1986	4	23	6	33	12	70	18	100
1996	2	26	5	33	6	79	15	100
2003	1	28	4	33	3	85	12	100
Amérique du Nord								
1976	0	2	0	2	0	100	0	100
1986	0	1	1	2	0	50	50	100
1996	0	2	0	2	0	100	0	100
2003	1	1	0	2	50	50	0	100
Océanie								
1976	1	5	1	7	14	71	14	100
1986	0	10	1	11	0	91	9	100
1996	1	12	3	16	6	75	19	100
2003	1	11	4	16	6	69	25	100

Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XIII.3).

Panorama des tendances en matière de politiques migratoires

Les pays diffèrent dans leurs dispositions concernant l'admission d'immigrants et leur droit de séjour. Ces dispositions ont évolué avec le temps au gré des nouveaux besoins des pays hôtes. Des facteurs d'ordre économique, politique, social et démographique ont largement façonné les politiques migratoires nationales. Les facteurs expliquant les flux migratoires, pourquoi certains pays acceptent des migrants et les conséquences qui en résultent pour les pays d'origine font l'objet du chapitre IV. Au cours des dix dernières décennies, le nombre de pays accueillant des migrants s'est accru sensiblement et ces pays comprennent maintenant des pays de migration permanente, des pays recrutant de la main-d'œuvre et un nombre croissant de pays en développement.

La plupart des migrants ont tenté d'entrer dans des pays développés où des régimes d'immigration bien définis ont été établis : pays d'immigration permanente, États recrutant de la main-d'œuvre et pays qui, du statut de pays d'origine, sont passés à celui de pays de destination (Freeman, 2003). Les dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Nations Unies, 1954) sont abordées au chapitre VIII, car les demandeurs d'asile et les réfugiés constituent un autre régime juridique. D'importantes modifications des poli-

tiques migratoires sont intervenues à des moments critiques de l'histoire, comme la Seconde Guerre mondiale et la crise du pétrole de 1973 (Schindlmayr, 2003).

Pays d'immigration permanente

Durant les années 1960, les pays traditionnels d'immigration ont abandonné leurs politiques de préférence européenne et ont commencé à accueillir, sur un pied d'égalité, des migrants de tous les pays

Durant la période qui a suivi immédiatement la Seconde Guerre mondiale, l'immigration signifiait installation permanente ou absence prolongée du pays d'origine. Le voyage était long et coûteux. De ce fait, la résidence à l'étranger tendait à s'étendre sur une longue période ou à devenir permanente. Les pays d'immigration traditionnels — Australie, Canada, États-Unis d'Amérique et Nouvelle-Zélande — avaient adopté des politiques reconnaissant et facilitant le séjour de longue durée des immigrants, et cherchaient surtout à attirer des immigrants européens. En fait, l'Europe était la principale source d'immigrants désireux de s'établir dans d'autres parties du monde après la Seconde Guerre mondiale, et souvent encouragés par des programmes d'installation. Le ralentissement de l'émigration européenne qui a débuté à la fin des années 1950, conjugué avec les critiques dont faisaient l'objet les politiques migratoires de ces pays d'immigration traditionnels favorisant les personnes de race blanche, aboutit à une modification des politiques migratoires de ces pays qui s'ouvrirent à des immigrants provenant d'autres régions. Par exemple, les règlements établis par le Canada en 1962 en matière d'immigration interdisaient toute discrimination fondée sur la race, la religion et l'origine. Le Canada institua un système de points s'appuyant sur les besoins enregistrés en 1967. Les États-Unis abolirent leur système de quotas en 1965, qui avait donné la préférence à des immigrants d'origine européenne, et établit des critères généraux fondés sur les compétences et les liens familiaux. En 1966, l'Australie supprima un certain nombre de restrictions touchant les immigrants non blancs et, en 1973, abandonna la politique qu'elle appliquait depuis longtemps, à savoir la politique de l'« Australie blanche » (Appleyard, 1977), tandis que la Nouvelle-Zélande libéralisait sa politique en 1978. Ce revirement des politiques migratoires en faveur de pratiques non discriminatoires modifia nettement la composition des flux migratoires vers ces pays ainsi que la composition ethnique de la population.

Avec les nouveaux critères d'admission, ces pays commencèrent à privilégier les liens familiaux, la connaissance de la langue, le niveau d'instruction, les compétences professionnelles et d'autres qualifications. L'Australie instaura un système d'évaluation numérique en 1979 en vue de répartir les migrants en quatre groupes. Un cinquième groupe fut constitué en 1982 : regroupement familial, main-d'œuvre qualifiée et compétences en matière de gestion d'entreprise conformément aux besoins, travailleurs indépendants (personnes dotées de qualifications utiles et rares), réfugiés et critères d'admissibilité spéciaux. Cette même année, l'Australie a modifié son programme. Le système de points reste la base de sélection de migrants permanents en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, bien que les critères pour l'allocation de points soient régulièrement révisés et modifiés. Ces pays voient de plus en plus les qualifications des migrants comme le critère principal ouvrant droit à l'immigration permanente et temporaire (voir ci-dessous). Aux États-Unis, la loi relative à l'immigration (1990) a augmenté le nombre de migrants permanents autorisés à entrer dans le pays. Sur la base de ces critères favorisant le regroupement familial, le but était aussi d'élever les niveaux d'instruction et de qualification des migrants. Le nombre annuel d'immigrants permanents a atteint 675 000 personnes depuis 1995.

États recruteurs de main-d'œuvre

De nombreux pays ont accepté, et continuent d'accepter, des travailleurs migrants sur une base largement temporaire. En France et en Suisse, par exemple, la pratique de recrutement des travailleurs remonte au XIX^e siècle. Le principe dominant des politiques de migration temporaire est que les travailleurs restent tant que des emplois sont offerts et repartent lorsque ces emplois ne sont plus disponibles (Hansen, 2003). Historiquement, ce sont en

général les travailleurs faiblement qualifiés qui étaient le plus recherché, mais de plus en plus de personnes sont recrutées à de meilleurs niveaux de compétence.

Au fur et à mesure de l'amélioration de leurs économies dans les années 1950, de nombreux pays européens ont commencé à recruter des migrants sur une base temporaire pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre. Les gouvernements européens ont encouragé la migration de travailleurs provenant de pays du bassin méditerranéen, et à cette fin, ont conclu des contrats collectifs avec la Turquie et l'Afrique du Nord et les États d'Europe méridionale. Ils ont attiré une grande majorité de travailleurs peu qualifiés pour effectuer des travaux dédaignés par les autochtones. Comme les gouvernements étaient persuadés que les travailleurs retourneraient dans leur pays d'origine lorsque les emplois ne seraient plus disponibles, ces programmes dépendaient essentiellement du marché avec une participation gouvernementale minimale. La France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont attiré un nombre important de travailleurs de leurs anciennes colonies.

Les crises qui ont suivi les chocs pétroliers des années 1970 ont entraîné un resserrement des contrôles de l'immigration, auparavant plutôt laxistes, caractéristiques de la période d'après guerre. Les changements de politiques ont contribué à abaisser sensiblement le nombre de travailleurs migrants admis dans des pays développés à économie de marché (Appleyard, 1977) et ont entamé une ère nouvelle dans la formulation de politiques migratoires, de nombreux pays européens cherchant à stabiliser leurs populations étrangères. Dans la plupart des pays importateurs de main-d'œuvre d'Europe septentrionale et occidentale, le recrutement de main-d'œuvre migrante a pratiquement cessé. Les gouvernements ont essayé en vain de décourager le regroupement familial et de promouvoir le rapatriement. En vue de protéger le marché du travail interne dans le contexte d'un chômage rampant, l'Allemagne, par exemple, a offert des encouragements aux travailleurs migrants pour qu'ils retournent dans leurs pays d'origine. Ces programmes n'ont eu qu'un succès limité (Stalker, 2002), bien que, dans l'ensemble, le nombre de rapatriés au moins temporaires atteignait quelques centaines de milliers. L'amélioration progressive en matière de productivité et de concurrence, conjuguée à la relance économique des années 1980, a poussé la plupart des pays d'Europe occidentale à reprendre le recrutement de main-d'œuvre étrangère, quoique sur une échelle plus modeste.

Dès les années 1990, la migration de la main-d'œuvre vers l'Europe avait de plus en plus tendance à refléter les anciens liens coloniaux semblables à ceux qui unissaient l'Amérique latine à l'Espagne et au Portugal. Dans le cadre d'une intégration européenne accrue, les flux migratoires des années 1990 comprenaient également un mélange de cadres européens à revenu élevé, de travailleurs contractuels d'Europe orientale et de travailleurs migrants non qualifiés d'Afrique du Nord et d'Asie.

En Asie, au cours des années 1970, on a vu se préciser de nouveaux modes migratoires. Les migrations de main-d'œuvre en Asie de l'Ouest ont pris leur essor dans les années 1970, puis se sont ralenties vers 1990. Dans les années 1970, certains pays ont commencé à importer de la main-d'œuvre pour la première fois. Après la flambée des prix du pétrole, d'ambitieux projets ont été lancés pour construire des infrastructures de base et mettre en place des installations modernes dans les pays exportateurs de pétrole d'Asie de l'Ouest. La modeste dimension des populations nationales, les faibles taux de participation féminine dans la vie active, la condition précaire des travailleurs manuels et une certaine réticence à travailler dans le secteur privé ne sont pas propices à satisfaire la demande de main-d'œuvre. En conséquence, les pays producteurs de pétrole de la région du Golfe persique sont devenus la principale destination des travailleurs migrants venus d'autres pays arabes et d'Asie. Vers la fin des années 1980, on comptait quelque 6 millions de travailleurs migrants en Asie de l'Ouest. L'éclatement de la guerre du Golfe en août 1990 a conduit à réduire brusquement leur nombre, ce qui a porté préjudice aux pays d'origine. Près de 2 millions de migrants sont retournés dans leurs pays d'origine immédiatement avant la guerre.

Tandis que la demande de main-d'œuvre migrante en Asie de l'Ouest se tassait, le recrutement s'orientait vers des pays dont l'économie était en croissance rapide comme le

Après la Seconde Guerre mondiale, la migration de main-d'œuvre vers l'Europe septentrionale et occidentale a commencé au cours des années 1950

À partir de 1975, la migration de main-d'œuvre vers l'Europe a été de plus en plus restreinte

Dans les années 1990, la migration de main-d'œuvre vers l'Europe avait de plus en plus tendance à refléter les liens avec les anciennes colonies

Dans les années 1990, la demande de main-d'œuvre migrante s'est déplacée vers l'Asie de l'Est

Japon, la république de Corée et les pays nouvellement industrialisés d'Asie du Sud-Est. Ces gouvernements ont favorisé les contrats d'importation de main-d'œuvre avec des organes de recrutement publics ou privés parce qu'il était plus facile de gérer et contrôler des organismes plutôt que des immigrants individuels. À l'instar de la plupart des pays européens, le Japon et la République de Corée n'ont légalement admis que des migrants possédant des qualifications professionnelles recherchées. En revanche, les économies florissantes du Brunéi Darussalam, de la Chine, de Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande dans les années 1990 ont enregistré une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.

La portée et les caractéristiques de la migration internationale de la main-d'œuvre en Asie sont devenues de plus en plus complexes. Les investissements par des sociétés multinationales dans toute l'Asie se sont accompagnés d'importants flux de main-d'œuvre qualifiée provenant tant de pays de l'Ouest que d'Asie (Nations Unies, 2003a). Alors que quelques pays peuvent être qualifiés soit d'importateurs nets ou d'exportateurs nets de main-d'œuvre, un nombre accru de pays asiatiques — par exemple l'Inde, la Malaisie, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande — sont les deux à la fois. Il existe toutefois des accords bilatéraux entre certains pays d'origine et de destination dans la région du Golfe, mais ces accords n'ont qu'un effet réduit sur la condition des travailleurs migrants dans le pays d'accueil. En Asie de l'Ouest, il est à noter que les travailleurs migrants sont recrutés dans le cadre d'un plan consacré aux travailleurs invités temporaires, qui limite leurs droits. Les agences de recrutement et de placement qui, jusqu'à une date récente, se sont occupées de l'immigration de main-d'œuvre en Asie, n'étaient pas chargées d'intervenir vis-à-vis des conditions d'abus ou d'exploitation auxquelles étaient exposés certains travailleurs migrants. Généralement recrutés sur la base d'un contrat d'un an avec possibilité de prolongation, les travailleurs migrants n'ont pas le droit de changer d'employeur, et seulement certaines catégories de travailleurs peuvent amener leur famille. Ces dispositions sont surtout préjudiciables aux femmes qui souvent se consacrent aux soins du ménage. Dans certains cas, leurs papiers sont confisqués par leur commanditaire, ce qui leur vaut le risque d'être pénalisées dans le pays hôte. La législation de certains pays autorise le transfert des travailleurs autochtones d'un commanditaire à un autre, imposant aux travailleurs migrants des termes et conditions différents de ceux dont il avait été convenu, quelquefois à leur détriment (Nations Unies, 2004f).

L'Afrique du Sud possède un important effectif d'immigrants en situation irrégulière

En Afrique, certains pays avaient dans le passé cherché à attirer des immigrants. Ce fut le cas de la Côte d'Ivoire qui, jusque dans les années 1990, encouragea l'immigration en provenance de pays voisins pour des travaux agricoles dans les plantations. Le Gabon a recruté des immigrants provenant de pays limitrophes et d'Europe pour travailler surtout dans le secteur pétrolier, tandis que le Botswana a attiré de nombreux travailleurs migrants après avoir modifié ses lois sur l'immigration dans les années 1990 (Organisation internationale pour les migrations, et Nations Unies, 2000). Adoptant le principe d'unité panafricaine, la Jamahiriya arabe libyenne a admis plus d'un million d'immigrants au cours des années 1990, bien que cette politique soit à présent largement abandonnée. Le géant économique du continent, l'Afrique du Sud, a pour sa part attiré et continue d'attirer de nombreux immigrants, tout en restant un important exportateur de main-d'œuvre qualifiée (voir ci-dessous). L'immigration de la main-d'œuvre vers l'Afrique du Sud s'est sensiblement accrue du fait de l'élimination de sanctions sévères contre les immigrants irréguliers à la suite de l'abolition de l'apartheid en 1994. Ceci s'est produit malgré des amendements à la loi de 1995 sur la réglementation de la présence des étrangers, qui continue de freiner vigoureusement l'immigration (Organisation internationale pour les migrations, 2001). L'Afrique du Sud admet maintenant essentiellement des immigrants temporaires mais semble tolérer un grand nombre d'immigrants clandestins. La loi de 2002 sur l'immigration énonce diverses dispositions et conditions portant sur l'immigration de main-d'œuvre dans le pays, créant un système de quotas pour la délivrance de permis de travail privilégiant la main-d'œuvre qualifiée ainsi que les nouveaux tribunaux de l'immigration.

En Amérique latine, plusieurs pays, notamment l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Venezuela et l'Uruguay, avaient attiré dans le passé des millions de migrants provenant d'Europe. Au cours des dernières décennies, les politiques migratoires ont cherché surtout à renforcer les capacités du gouvernement à régulariser et à protéger leurs frontières au moyen d'accords bilatéraux et régionaux, comme on le verra au chapitre VIII. Ces accords ont également permis aux autochtones des pays signataires de travailler dans tout autre pays signataire. Pour gérer l'immigration, un certain nombre de pays (par exemple l'Argentine, le Costa Rica et le Venezuela) ont aussi essayé de maîtriser les mouvements importants d'immigrants clandestins en appliquant des mesures unilatérales telles que des programmes de régularisation. De toute l'Amérique centrale et du Sud, ces pays comptent les pourcentages les plus élevés de la population née à l'étranger.

Tendances actuelles des politiques migratoires

L'analyse des politiques d'immigration s'articule normalement autour de huit questions essentielles : taux globaux de l'immigration, travailleurs qualifiés, travailleurs non qualifiés, regroupement familial, intégration des non-ressortissants, immigration irrégulière, régionalisation des politiques, migrations et commerce.

Taux globaux de l'immigration

La première et la plus fondamentale des questions est le taux global de l'immigration. La plupart des pays ne divulguent pas les politiques qu'ils ont adoptées pour modifier les taux actuels d'immigration. Simultanément, dans le dernier quart du XX^e siècle, de moins en moins de pays ont indiqué si leurs politiques d'immigration étaient « non interventionnistes » ou favorable au statu quo. Toutefois, dans les premières années du XXI^e siècle on a constaté un revirement dans la proportion des pays partisans du statu quo ou de la non-intervention. En outre, en 2003, près d'un tiers tant des pays développés que des pays en développement souhaitaient réduire leurs taux d'immigration. Ceci contraste avec 1976, lorsque quelques gouvernements ont adopté des politiques rigoureuses pour modifier les flux migratoires; 7 % avaient pris des dispositions pour réduire l'immigration, tandis qu'en revanche 7 % souhaitaient l'augmenter (tableau III, 2; figure III.1).

Cependant, la proportion de pays plus avancés cherchant à réduire l'immigration a baissé partiellement depuis 1986, en raison des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, d'une économie mondiale en expansion et des tendances à long terme au vieillissement de la population. Dès 2003, quatre pays développés ont adopté des politiques visant à accroître les taux d'immigration en fonction des besoins nationaux, à savoir le Canada, la République tchèque, l'Ukraine et le Royaume-Uni. Par comparaison, parmi les régions moins avancées, la proportion de pays souhaitant réduire l'immigration s'était élevée, passant de 3 % en 1976 à 34 % en 1996, et le même pourcentage s'était maintenu en 2003.

L'ouverture de certains pays aux nouveaux immigrants reflète, du moins en partie, certaines tendances migratoires antérieures et l'attente du public de voir s'accroître l'immigration. Si l'on décompose les données relatives aux politiques migratoires par taille des effectifs d'immigrants, on s'aperçoit que la propension à une réduction de l'immigration est plus marquée dans les pays où la proportion de ces effectifs se classe dans la catégorie intermédiaire, c'est-à-dire 1 à 4,9 % de la population totale (figure III.2). Parmi ces 70 pays, quelque 40 % souhaitent faire baisser l'immigration. En revanche, une majorité de pays où la proportion d'immigrants s'établit à 5 % ou plus de la population totale souhaitent baisser les taux d'immigration ou les maintenir à leur niveau actuel.

Plus du tiers des pays adoptent des politiques tendant à modifier les pourcentages actuels d'immigration

Tableau III.2

Politiques migratoires gouvernementales, par état de développement national et région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Accroissement	Maintien/ pas intervention	Réduction	Total	Accroissement	Maintien/ pas intervention	Réduction	Total
Par niveau de développement								
Monde								
1976	11	129	10	150	7	86	7	100
1986	6	125	33	164	4	76	20	100
1996	8	107	76	193	4	55	40	100
2003	10	119	65	194	5	62	34	100
Régions plus avancées								
1976	1	27	6	34	3	79	18	100
1986	0	21	13	34	0	62	38	100
1996	1	18	29	48	2	37	60	100
2003	4	28	16	48	8	58	33	100
Régions moins avancées								
1976	10	102	4	116	9	88	3	100
1986	6	104	20	130	5	80	15	100
1996	7	89	49	145	5	61	34	100
2003	6	91	49	146	4	63	34	100
Pays les moins avancés								
1976	2	39	1	42	5	93	2	100
1986	1	43	4	48	2	90	8	100
1996	1	35	13	49	2	72	27	100
2003	1	37	11	49	2	75	22	100
Par région principale								
Afrique								
1976	5	41	2	48	10	85	4	100
1986	1	41	9	51	2	80	18	100
1996	2	35	16	53	4	66	30	100
2003	2	38	13	53	4	72	25	100
Asie								
1976	4	32	1	37	11	86	3	100
1986	1	30	7	38	3	79	18	100
1996	2	23	21	46	4	50	46	100
2003	2	22	23	46	4	47	49	100
Europe								
1976	0	24	5	29	0	83	17	100
1986	0	16	13	29	0	55	45	100
1996	0	15	28	43	0	35	65	100

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Accroissement	Maintien/ pas intervention	Réduction	Total	Accroissement	Maintien/ pas intervention	Réduction	Total
2003	3	24	16	43	7	56	37	100
Par région principale (suite)								
Amérique latine et Caraïbes								
1976	1	25	1	27	4	93	4	100
1986	4	25	4	33	12	76	12	100
1996	3	20	10	33	9	60	30	100
2003	1	23	9	33	3	70	27	100
Amérique du Nord								
1976	0	2	0	2	0	100	0	100
1986	0	2	0	2	0	100	0	100
1996	0	1	1	2	0	50	50	100
2003	1	1	0	2	50	50	0	100
Océanie								
1976	1	5	1	7	14	71	14	100
1986	0	11	0	11	0	100	0	100
1996	1	13	2	16	6	81	12	100
2003	1	11	4	16	6	69	25	100

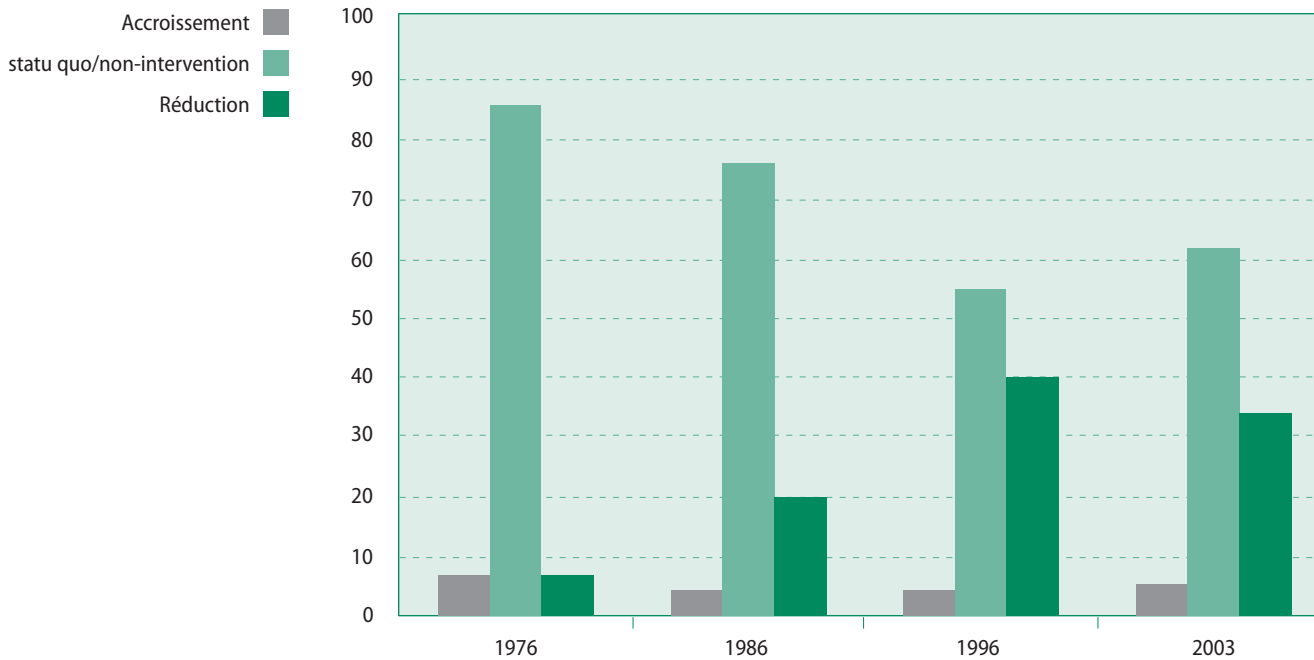
Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XIII.3).

Immigration de travailleurs qualifiés

La deuxième catégorie de politiques migratoires est la promotion générale de l'immigration de travailleurs qualifiés. Les restrictions plus strictes envers l'immigration en général imposées par les pays de destination traduisent une évolution vers une sélectivité accrue, favorisant l'admission de migrants répondant à certains critères de spécialisation dans des domaines tels que les sciences et la technologie, possédant des qualifications rares et apportant des capitaux à investir. Dans le cadre soit de catégories préférentielles comme aux États-Unis, ou de systèmes de points comme en Australie et au Canada, vers le début des années 1990, certains pays d'immigration permanente ont promulgué des lois mettant particulièrement l'accent sur les qualifications des immigrants. Le recrutement de main-d'œuvre étrangère se fondant sur les compétences a eu une influence non négligeable sur l'origine et la nature des flux migratoires en général. En vertu du système actuel de préférence, les nouveaux immigrants aux États-Unis proviennent plus couramment d'Asie et d'Europe, tandis qu'en Australie et au Canada, le poids numérique attribué à des facteurs comme l'éducation, la formation, la profession et les aptitudes linguistiques a réduit la proportion de l'immigration fondée sur les relations familiales.

Figure III.1

Politiques migratoires gouvernementales, 1976, 1986, 1996 et 2003 (en pourcentage de pays)



Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XII.3).

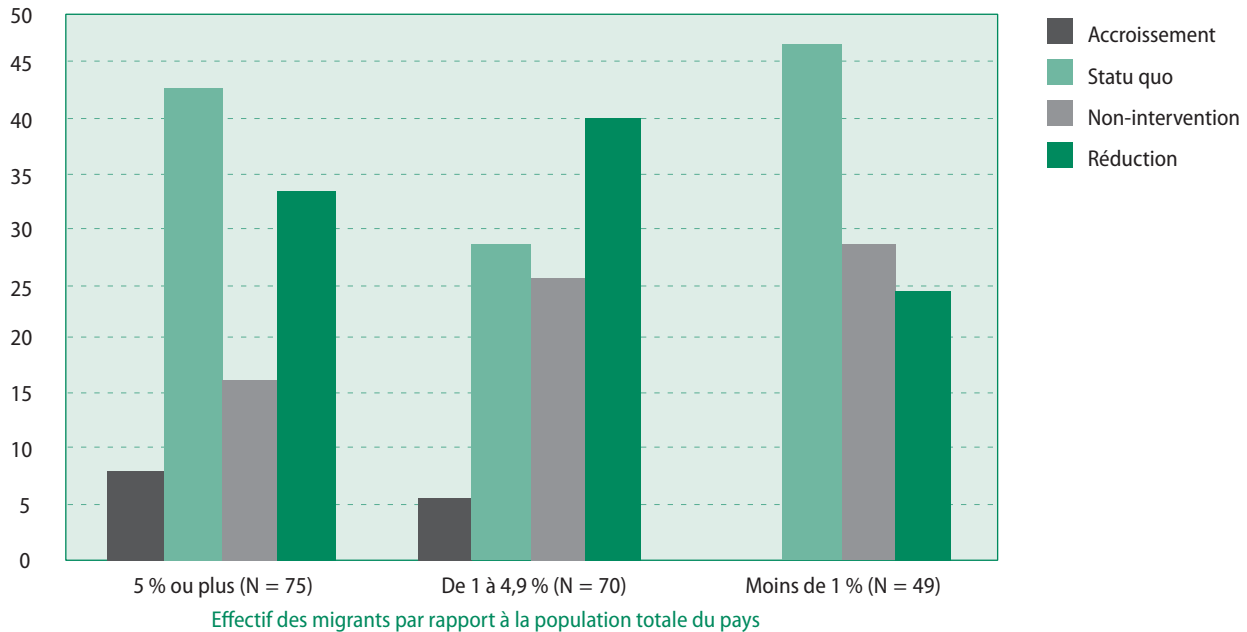
Certains pays d'immigration ont de plus en plus tendance à favoriser l'entrée de migrants hautement qualifiés

La migration de la main-d'œuvre s'est complexifiée étant donné que les compétences que les immigrants apportent avec eux déterminent leurs chances d'être admis dans les pays hôtes. Les dispositions prises à l'égard des travailleurs qualifiés diffèrent sensiblement entre pays d'établissement permanent et pays développés importateurs de main-d'œuvre. Dans les pays d'immigration permanente, les travailleurs qualifiés n'ont généralement droit qu'à une résidence temporaire, alors que, dans les pays développés importateurs de main-d'œuvre, la durée de leur séjour peut nettement dépasser la durée des séjours accordés à d'autres types de professions. Près de 24 pays ont des politiques favorisant l'immigration de travailleurs qualifiés (Nations Unies, 2003c). Bien que la plupart des immigrants aux États-Unis continuent d'entrer en vertu du regroupement familial, un très grand nombre de migrants hautement qualifiés sont admis au titre de visas de trois ans (visas H1-B). En 2001, près de la moitié des immigrants titulaires de visas H1-B travaillaient dans le domaine des technologies de l'information et provenaient d'Inde (Martin et Midgley, 2003). En 2003, le quota pour ces visas était fixé à 195 000. Plusieurs pays cherchent également à attirer des étudiants étrangers et, une fois que ces étudiants sont diplômés, leur offrent un traitement préférentiel : ils peuvent rester dans le pays en permanence ou pour une période prolongée. En Australie par exemple, plus de 50 % des demandeurs retenus dans le cadre du programme relatif à l'immigration de personnes qualifiées ont été étudiants dans ce pays (Maiden, 2004).

D'importantes pénuries de main-d'œuvre dans un certain nombre de secteurs, dues au manque de compétences, au vieillissement de la population et à son accroissement négatif, ont favorisé l'admission d'un plus grand nombre de travailleurs migrants dans la plupart des pays européens, même si cette admission est limitée à des travailleurs hautement qualifiés et s'effectue sur une base temporaire. Parmi les solutions proposées pour pallier ces pénuries, on peut citer l'initiative « carte verte » prise par l'Allemagne en 2000 en faveur de spécialistes des technologies de l'information; le programme relatif aux migrants spécialisés mis en œuvre au Royaume-Uni en 2002, et le projet pilote tchèque lancé en décembre 2002 à l'intention

de migrants qualifiés. Un récent rapport publié par la Commission des communautés européennes en 2003 signale que « la perspective de flux migratoires permanents est de plus en plus réaliste et nécessaire ».

Figure III.2
Politiques migratoires nationales en fonction
de l'importance de l'effectif des immigrants, 2003 (en pourcentage de pays)



Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XIII.3).

Immigration de travailleurs peu qualifiés

Le troisième point est le recrutement de travailleurs peu qualifiés. Bien que les pays d'accueil aient insisté sur la nécessité d'attirer des travailleurs hautement qualifiés, le vieillissement de la population et les fortes perspectives d'emploi font apparaître un manque de main-d'œuvre dans des domaines n'exigeant pas de qualifications spéciales comme les emplois dans l'agriculture, le bâtiment et les services domestiques. Le niveau d'instruction des migrants en Europe occidentale et en Amérique du Nord est moins élevé que celui de la population autochtone, alors qu'en Europe méridionale, les migrants tendent à avoir un niveau d'instruction plus élevé (Nations Unies, 2003c). Un colloque transatlantique, « Immigration de travailleurs peu qualifiés au XXI^e siècle : perspectives et politiques », tenu à Bruxelles les 16 et 17 juin 2003, auquel participaient les représentants de gouvernements et d'organisations internationales, a conclu qu'il fallait accorder une priorité plus élevée à l'immigration de travailleurs peu qualifiés (Lowell et Kemper, 2004).

Plusieurs pays ont répondu à ce déficit d'emploi en tolérant l'immigration irrégulière et en autorisant les séjours au-delà de l'expiration des visas bien que les gouvernements se gardent de faire de la publicité à ce sujet. D'autres pays, par exemple en Europe méridionale, ont signé des accords bilatéraux avec la Pologne, la Roumanie et l'Ukraine pour recruter des travailleurs étrangers, tandis que l'Allemagne, la Suisse et les États-Unis offrent des visas pour travailleurs saisonniers (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). Certains pays, y compris l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-

En outre, de nombreux pays continuent de tolérer l'entrée de travailleurs migrants peu qualifiés et souvent en situation irrégulière pour combler leur déficit de main-d'œuvre

Uni et les États-Unis offrent également des programmes d'emplois de vacances, pour donner à de jeunes étrangers la possibilité de travailler et de voyager dans ces pays.

Regroupement familial

Le quatrième point est la promotion du regroupement familial. Pour un certain nombre de pays, l'immigration familiale ou le regroupement familial est l'un des principaux moyens d'assurer l'entrée légale. La plupart des pays recevant des travailleurs migrants ont pris certaines dispositions de base pour le regroupement familial, ce qui permet à des particuliers de rejoindre les membres de leur famille déjà installés dans le pays. Non seulement ces dispositions sont considérées comme répondant aux principes de la démocratie libérale mais elles constituent aussi un mécanisme efficace d'adaptation des migrants à la société d'accueil. Bien qu'il n'existe aucun instrument international établissant universellement le regroupement familial comme un droit, le paragraphe 3 de l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) [résolution 217A (III) de l'Assemblée générale] déclare que la famille a droit à la protection de la société et de l'État. Néanmoins, le regroupement familial n'est pas accepté partout. De nombreux contrats de travail interdisent l'admission de membres de la famille. Dans de nombreux pays importateurs de main-d'œuvre, de multiples débats ont porté sur le coût de la protection sociale des personnes à charge des travailleurs migrants (assurance maladie, éducation et prestations sociales).

Une majorité de pays d'immigration acceptent certains immigrants sur la base du regroupement familial, et certains pays lui donnent nettement la préférence

La famille se définit de différentes manières, critères définissant les conditions d'admission et les droits reconnus aux immigrants entrant dans le pays au titre du regroupement familial. D'une manière générale, les dispositions régissant le regroupement familial s'appliquent au conjoint et aux enfants à charge mineurs et célibataires. Il n'existe cependant pas de consensus sur l'âge des enfants. Les unions polygames peuvent être exclues, tandis que les droits des concubins au regroupement familial peuvent être reconnus dans certaines conditions et dans un nombre croissant de pays. Dans certains pays, les droits des parents, des frères et sœurs et d'autres parents peuvent également être reconnus dans certaines conditions de dépendance, d'âge et de parrainage. Le regroupement familial est souvent lié à l'immigration essentiellement masculine. Dans certains pays, il est difficile ou même impossible à des femmes d'amener leur mari et leurs enfants (Nations Unies, 2004f).

Durant les dernières décennies, le regroupement familial a de plus en plus remplacé la migration de la main-d'œuvre comme justification d'admission

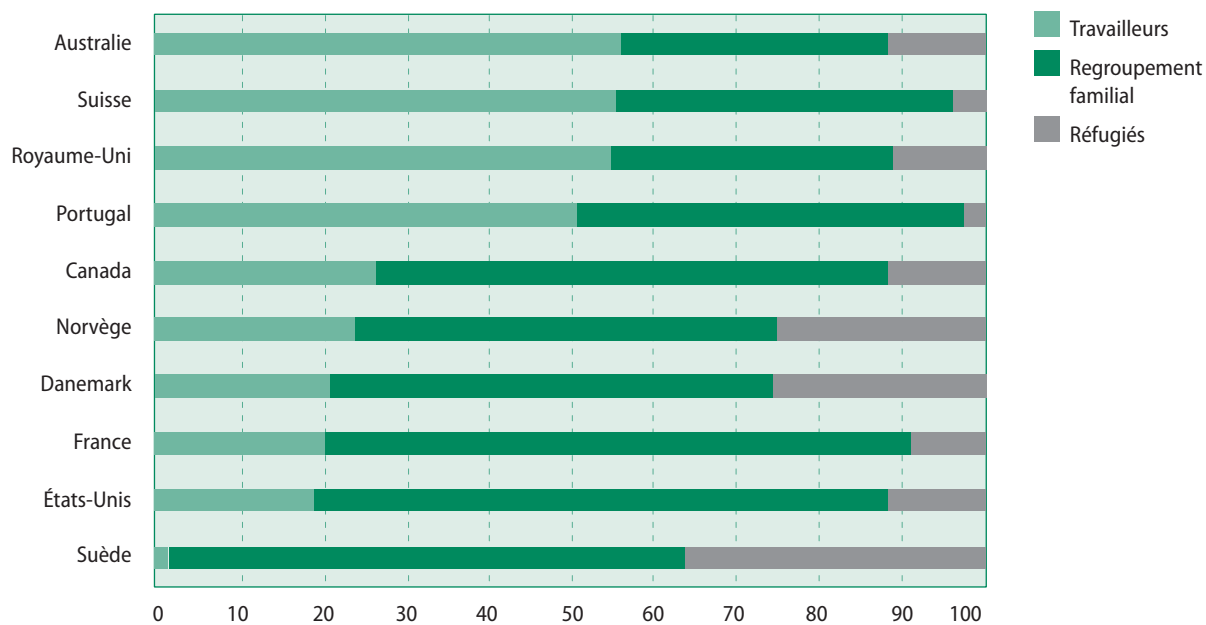
Bien que l'immigration de main-d'œuvre dans les pays développés ait été limitée pendant plus de 25 ans, la main-d'œuvre étrangère s'est sensiblement accrue durant cette période. Ce paradoxe apparent tient au fait que de nombreux travailleurs étrangers sont entrés dans le pays d'accueil en qualité de membres de la famille, et représentent maintenant une grande proportion des flux migratoires dans les pays d'accueil membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (figure III.3). Depuis les années 1980, le regroupement familial justifie la majorité des entrées d'immigrants, en grande partie à cause des restrictions limitant l'immigration des travailleurs, imposées vers le milieu des années 1970. Avec la demande d'asile, le regroupement familial est devenu la principale justification légale de l'immigration.

Avec la pénurie de main-d'œuvre, les pays ont besoin de faire appel à des travailleurs migrants. Le recours à de la main-d'œuvre migrante temporaire peut avoir et a souvent des conséquences imprévues. Fondant ses observations sur l'expérience européenne, Hansen (2003) note que l'immigration d'hommes jeunes dans les années 1950 et 1960 donnait lieu en définitive au regroupement familial dans le pays d'accueil. On voit ainsi que ce qui était prévu à l'origine comme immigration temporaire se terminait en immigration permanente. Une étude des programmes relatifs aux travailleurs étrangers temporaires dans six pays d'immigration permanente (Ruhs, 2003) a signalé que ces programmes avaient eu cinq conséquences imprévues : *a*) la création de « secteurs immigrants » sur le marché de la main-d'œuvre du pays d'accueil; *b*) le risque des travailleurs migrants d'être exploités lors de leur recrutement pour un emploi; *c*) l'accroissement du nombre des immigrants qui dépassent la

durée autorisée de leur séjour; d) l'opposition des travailleurs autochtones à l'immigration; et c) l'accroissement de l'immigration irrégulière.

Ne se considérant pas comme pays d'immigration (Stalker, 2002), plusieurs pays d'Europe occidentale ont mis fin au recrutement de main-d'œuvre en vue de supprimer l'immigration (Kasasa, 2001) [Commission des communautés européennes, 2003]. Ainsi la recrudescence d'immigration due au regroupement familial au cours des années 1990 a surpris bien des gouvernements. Ce n'est que durant la seconde moitié des années 1990 que la question de l'immigration motivée par le regroupement familial a été systématiquement examinée. Les taux élevés d'immigration liée au regroupement familial demeurent controversés dans de nombreux pays européens. La plupart des immigrants vers le Canada, le Danemark, la France, la Norvège, la Suède et les États-Unis sont maintenant admis au titre du regroupement familial (figure III.3).

Figure III.3
Flux d'immigration à long terme dans quelques pays de l'OCDE,
par catégorie principale, 2001 (en pourcentage)



Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, 2003 (Paris, OCDE, 2004), graphique 1.2.

L'importance de l'immigration au titre du regroupement familial a conduit certains pays européens à reconnaître le regroupement familial comme un droit fondamental. La Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne ont modifié leur législation en ce sens durant la seconde moitié des années 1990. Le Conseil de l'Europe a promulgué six recommandations et en a adopté deux sur le droit au regroupement familial. À l'intérieur des frontières de l'UE, le droit au regroupement familial pour les citoyens européens est reconnu depuis 1998.

Dans tous les pays, les membres d'une famille qui représentent une menace éventuelle pour l'ordre public ou la sécurité nationale ne sont pas admis. Cependant, la minutie des vérifications peut varier d'un pays à l'autre. Peu de pays exigent des pièces justificatives (casier judiciaire), tandis que d'autres ne retiennent que les preuves de certains délits. Des débats ont eu lieu, portant sur l'opportunité de prendre des dispositions réglementaires s'ap-

Dans certains pays européens, l'immigration au titre du regroupement familial est reconnue comme un droit de l'homme

pliant aux réfugiés qui ne peuvent fournir les pièces justificatives nécessaires ou peuvent avoir été condamnés au pénal.

Dans certains pays, les membres d'une famille ne peuvent être admis si leur dossier médical montre qu'ils sont un danger pour la santé publique ou une charge pour le système de protection sociale. À la fin des années 1980 par exemple, quelques pays ont interdit l'entrée à des migrants sidaïques en vue d'éviter la propagation de la maladie. Aujourd'hui, 60 pays exigent des tests obligatoires, notamment la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis. Alors qu'une majorité de pays n'exigent ces tests que pour ceux qui veulent rester dans le pays, certains pays rendent également les tests obligatoires pour de courts séjours. À ces raisons peuvent s'ajouter l'invalidité, une condamnation pénale antérieure, l'âge et la mauvaise santé.

Alors que le regroupement familial assure l'intégrité de la famille et constitue un droit fondamental, c'est un type d'immigration qu'il est difficile de contrôler. Il se prête à quantité d'irrégularités par le biais de parodies de mariage qui exploitent les dispositions propres au regroupement familial comme moyen de trafic. De tels abus ont amené certains pays à poser des conditions à l'immigration de conjoints.

Intégration de non-ressortissants

Le cinquième point de la politique migratoire est l'intégration de non-ressortissants. Pour faciliter l'immigration, les pays d'accueil adoptent de plus en plus des politiques favorisant l'intégration des migrants. En 2003, 61 pays ont signalé qu'ils avaient des programmes visant à l'intégration des non-ressortissants (Nations Unies, 2004c). Ces programmes se rencontrent le plus souvent dans les pays plus avancés. Alors que l'assimilation est un moyen d'intégration reconnu, de nombreux pays développés reconnaissent maintenant et favorisent les avantages que leur société peut tirer de la diversité. Pour assurer le respect des droits de l'homme, de nombreux pays ont adopté des dispositions non discriminatoires protégeant la liberté de culte et la pratique d'autres langues. Ces protections sont également applicables aux migrants dans la plupart des cas. D'une manière générale, les pays qui encouragent l'immigration ont adopté des mesures d'intégration comprenant notamment la naturalisation, tandis que ceux qui ont une vue restrictive de l'immigration sont moins ouverts dans leur approche (Lynch et Simon, 2003).

Dans la plupart des pays, les non-ressortissants ne jouissent pas des mêmes droits fondamentaux que les ressortissants; ainsi ils ne peuvent participer pleinement à la vie civique et politique du pays dans lequel ils vivent. De plus, il est fréquent qu'ils n'aient pas droit aux prestations sociales. Ce n'est que par la naturalisation que les immigrants peuvent partager les mêmes responsabilités et jouir des mêmes privilèges que les nationaux. La plupart des gouvernements ne se considèrent pas comme des pays d'accueil et ont de longue date adopté des politiques visant à décourager les non-ressortissants à acquérir la résidence permanente. Pour redresser la situation, l'Allemagne, l'Irlande et la Lituanie ont récemment simplifié leurs lois relatives à la nationalité afin de faciliter le processus de naturalisation, renforçant ainsi le sentiment des immigrants d'appartenance et permettant leur participation à la vie politique.

Devant l'élévation des taux d'émigration, un nombre accru de pays d'origine ont été amenés à offrir la double nationalité. De telles dispositions corroborent la loyauté des immigrants et fournissent aux pays la possibilité de bénéficier des avantages offerts par leur diaspora (Martin et Aleinikoff, 2002). La plupart des pays de l'OCDE reconnaissent la double nationalité, ce qui permet aux migrants de maintenir des liens avec leur pays d'origine en même temps qu'ils participent à la vie de leur société d'adoption. L'Australie, la Colombie, la République dominicaine, l'Inde, le Mexique et les Philippines ont adopté le système de la double nationalité permettant à leurs ressortissants de conserver leur sens de l'identité lorsqu'ils sont à l'étranger et de favoriser le développement socio-économique de leur pays d'origine. Certains pays ont modifié leurs dispositions législatives en vue d'accorder la na-

Dans une majorité de pays, les non-ressortissants ne jouissent pas des mêmes droits fondamentaux que les nationaux

tionalité à des enfants d'immigrants afin qu'ils bénéficient de la double nationalité, celle du pays de leurs parents et celle de leur pays de naissance. Toutefois, dans certains pays, les femmes immigrées subissent une discrimination à cet égard étant donné que c'est la nationalité du père et non celle de la mère qui déterminera la nationalité de l'enfant.

Le non-respect des droits de l'homme risque de rendre les immigrants vulnérables dans leur pays d'adoption. Les femmes n'ont que trop fréquemment à se plaindre de telles circonstances. Victimes de violence au foyer, par exemple, elles savent qu'elles doivent continuer à subir ces mauvais traitements sous peine d'expulsion (Nations Unies, 2004f).

Immigration irrégulière

La réduction de l'immigration irrégulière (y compris le traite et la contrebande des êtres humains) constitue le sixième point d'intérêt pour les politiques migratoires de la plupart des pays d'accueil. Les immigrants irréguliers sont ceux qui sont, soit entrés dans le pays non munis des papiers nécessaires ou qui sont restés dans le pays après l'expiration de la période légalement autorisée (par exemple, les étudiants, touristes, travailleurs temporaires). La tendance à la hausse de l'immigration irrégulière reflète, entre autres, les conditions d'admission de plus en plus restrictives exigées par les pays d'accueil, les mouvements de population intensifs à l'intérieur des pays d'origine, et le relâchement des contrôles de l'immigration en Europe orientale et dans les États successeurs de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les pays développés ont généralement adopté une approche favorable au respect de la loi vis-à-vis des flux d'immigrants en situation irrégulière, surtout en raison de la nature transnationale de ce type d'immigration et du commerce de contrebande qui l'appuie. L'immigration clandestine se fait en général dans le cadre d'opérations de contrebande et de traite d'êtres humains, entreprise illégale dont le chiffre d'affaires atteint quelque 10 milliards par an, et qui prend en charge près de la moitié des migrants clandestins (Organisation internationale pour les migrations, 2003c). Les professionnels de la traite vont du simple exploitant qui assure le transport et le passage des frontières, aux réseaux de crime international qui fournissent toute une gamme de services, y compris des faux papiers, le transport et une aide pour franchir les frontières ainsi qu'une résidence et un emploi illégal dans le pays de destination. Les pays sont souvent préoccupés par les activités criminelles associées comprenant le trafic des stupéfiants, le commerce illicite des armes et le terrorisme (Programme international sur les politiques relatives aux migrations, 2000).

On a criminalisé la contrebande, ce qui est un fait nouveau car, jusqu'à une date récente, de nombreux pays ne la considéraient pas comme un crime. Les femmes soumises à la traite se trouvent souvent piégées : contraintes à la prostitution, au mariage, à des travaux de domestiques, à des emplois de galère et à d'autres formes d'exploitation. Progressivement, les sanctions visent également toute tierce personne qui assiste des immigrants clandestins. Les pays hôtes sont de plus en plus nombreux à négocier des accords de réadmission avec les pays d'origine, les obligeant à réadmettre leurs ressortissants qui ne sont pas en règle afin de faciliter leur expulsion. À titre d'exemples récents on peut citer les accords entre l'Allemagne et l'Albanie, et entre l'Espagne et la Mauritanie (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004).

On a essayé de lutter contre l'immigration clandestine notamment au moyen d'accords bilatéraux entre les pays de transit et les pays de destination. En raison de leur situation géographique, les pays de transit tels que ceux du Maghreb, des îles des Caraïbes, l'Estonie, le Mexique et la Turquie, qui servent de passerelle entre les principaux pays d'origine et de destination, ont dû renforcer leur réglementation pour endiguer le flux de migrants clandestins traversant leurs frontières. Les accords entre le Maroc et la Tunisie et quelques pays membres de l'UE, par exemple, disposent que ces deux pays du Maghreb devront réadmettre les étrangers qui, après avoir transité par leur territoire, résident maintenant dans l'UE sans autorisation (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). Le Maroc, qui

L'immigration irrégulière prend de l'ampleur et devient une préoccupation majeure pour la plupart des pays hôtes

Le trafic et la traite des migrants internationaux constituent un commerce dont le chiffre d'affaires annuel est estimé à 10 milliards de dollars

Des mesures ont été prises pour lutter contre l'immigration clandestine, notamment par des accords bilatéraux passés entre les pays d'origine et de destination ainsi qu'avec les pays de transit

avait passé un accord avec l'Espagne en 1992 pour réadmettre ses propres ressortissants et les personnes qui avaient transité par le Maroc avant d'entrer en Espagne, a momentanément suspendu le programme en 2003 (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004). Le programme a repris en 2004.

Depuis le milieu des années 1990, les pays de l'OCDE ont soit promulgué de nouvelles sanctions soit renforcé les peines appliquées aux immigrants clandestins, aux passeurs et à ceux qui les emploient. Par exemple, la loi du Royaume-Uni relative au droit d'asile et à l'immigration (1996) punit les employeurs qui embauchent un individu sans permis de travail, tandis que l'United States Immigration in the National Interest Act (1995) énonce les sanctions prises à l'encontre des trafiquants et prévoit des dispositions concernant la responsabilité des transporteurs (Organisation internationale pour les migrations, 1996). De même, la loi promulguée par l'Afrique du Sud sur l'immigration (2002) interdit d'employer des personnes non munies d'un permis de travail et engage les employeurs à ne pas embaucher des clandestins.

D'autres mesures ont été prises pour lutter contre les migrations clandestines, parmi lesquelles le renforcement des sanctions, l'utilisation de documents infalsifiables...

Ces dernières années, de nombreux immigrants clandestins sont probablement entrés dans des pays à l'aide de faux papiers, de faux passeports établis à partir de passeports vierges volés dans les consulats. Pour lutter contre ces pratiques, les gouvernements ont utilisé des visas-tampons infalsifiables, des passeports protégés contre la falsification et des documents de voyage lisibles en machine, s'appuyant sur une technologie réputée pour assurer une sérieuse garantie contre les falsifications de documents de voyage officiels. Il existe d'autres innovations telles que les micropuces qui permettent d'enregistrer des données biométriques comme les empreintes digitales et des images de l'iris sur les passeports. Eurodac, le premier système européen automatisé d'identification des empreintes digitales, a été inauguré en 2003 pour enregistrer les empreintes digitales des demandeurs d'asile et certaines catégories d'immigrants clandestins arrivant dans les États membres de l'UE, en Islande et en Norvège.

... et des campagnes d'information

Des campagnes d'information, visant à décourager les immigrants clandestins, ont été lancées par les principaux pays d'accueil tant dans les pays d'origine que de transit. Les États-Unis, par exemple ont mené des campagnes d'information pour dissuader les migrants clandestins potentiels, les mettant en garde contre les dangers qu'ils courent en traversant le rio Grande et les déserts du Sud-Ouest. D'une manière analogue, en 2002, le Gouvernement néo-zélandais a commencé à distribuer des brochures dans les ports indonésiens et les villes, avertissant des risques que représentent les tentatives d'atteindre la Nouvelle-Zélande par bateau. Ces campagnes n'ont généralement qu'une efficacité limitée et n'ont pas réussi à dissuader les intéressés (Organisation internationale pour les migrations, Bureau de l'évaluation des programmes, 1999). L'information est considérée comme particulièrement importante dans les cas de traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Dans ce contexte, on sait que l'information concernant la situation dans les pays d'accueil peut avoir un impact considérable s'agissant de décourager la traite des femmes d'une manière générale. D'autres mesures prises visaient les transporteurs et les sanctions à leur appliquer, la surveillance accrue des eaux territoriales et le renforcement du contrôle aux frontières, ainsi que des sanctions contre les immigrants clandestins, les passeurs et les employeurs.

Bien que de nombreux pays aient récemment pris des mesures pour restreindre l'entrée d'immigrants clandestins, d'autres ont largement passé outre; ce sont le plus souvent ceux qui connaissaient une pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs tels que l'agriculture et les services, où les compétences requises aussi bien que les salaires sont comparativement bas. Bien qu'elle enfreigne les règlements en vigueur, l'immigration clandestine est quelquefois tolérée par les gouvernements pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. En Argentine, par exemple, de nombreux immigrants provenant des pays voisins ont été admis tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle, bien qu'il ait été illégal d'employer des personnes de passage (Parrado et Cerrutti, 2003). De nombreux immigrants irréguliers provenant de pays limitrophes comme le Malawi ont trouvé et continuent de trouver du travail dans les mines d'Afrique du Sud.

Un nombre non négligeable de gouvernements ont offert des amnisties pour régulariser les migrants clandestins (voir chapitre II et tableau III.3). Par exemple, en 1986, les États-Unis ont accordé la résidence permanente au titre de l'Immigration Reform and Control Act (1986) à 2,7 millions d'immigrants irréguliers qui étaient entrés dans le pays avant 1982. De même, au début de 2004, le Gouvernement argentin a mis en œuvre un programme pour régulariser la situation d'environ 750 000 travailleurs clandestins entrés dans le pays. On est fondé de croire que les programmes de régularisation encouragent l'arrivée d'un plus grand nombre de clandestins (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2003).

Tableau III.3

Programmes de régularisation de migrants clandestins

Pays	Année ou période
Argentine	2004
Belgique	2000
Costa Rica	2000
France	1981-1982, 1997-1998
Grèce	1997-1998, 2001
Italie	1987-1988, 1990, 1996, 1998, 2002
Malaisie	1989, 1991, 1996-1997
Portugal	1992-1993, 1996, 2001
Afrique du Sud	1996, 2000
Espagne	1985-1986, 1991, 1996, 2000, 2001
Suisse	2000
Thaïlande	1999-2000
États-Unis d'Amérique	1986, 1997-1998, 2000, 2004 (proposé)
Venezuela	2004

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, 2003 (Paris, OCDE, 2004); et banque de données sur les politiques démographiques, tenue par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU.

Harmonisation régionale et sous-régionale

Le septième point est l'harmonisation des politiques d'immigration entre les gouvernements. La création de processus régionaux et sous-régionaux (y compris les accords bilatéraux), existant dans pratiquement toutes les régions a facilité les échanges d'informations et amélioré la coopération régionale.

Des processus consultatifs ont été adoptés à l'échelon national et international pour endiguer le flux des migrants clandestins. Il s'agit du processus de Puebla concernant le Canada, l'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis, et des consultations menées à titre de suivi lors de la Conférence ministérielle de Bali sur le trafic des migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, en vue de renforcer les liens dans la région de l'Asie et du Pacifique. Par ailleurs, deux protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) notamment le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe III), et le Protocole contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des per-

sonnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe II), récemment entré en vigueur. Ces dispositions ainsi que d'autres initiatives sont de nouveau abordées au chapitre VIII.

Migrations et commerce

L'adoption de l'Accord général sur le commerce des services¹, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1994), constitue le huitième point. L'accord sera examiné plus en détail au chapitre VIII.

Nouvelles manières d'aborder les migrations depuis septembre 2001

Après les événements du 11 septembre 2001, de nombreux pays accordent un rang de priorité élevé à la surveillance des personnes qui entrent sur leur territoire. On cherche de plus en plus, pour des raisons de sécurité, à s'informer de manière détaillée sur les antécédents des demandeurs de visas. Préoccupés par la menace du terrorisme international, les gouvernements ont renforcé leur compétence juridique. La loi intitulée Antiterrorism, Crime and Security Act promulguée au Royaume-Uni en 2001, par exemple, renforçait les dispositions prises par le gouvernement en ce qui concerne la détention des personnes suspectes de terrorisme et permettait de conserver pendant au moins dix ans les empreintes digitales de manière à pouvoir s'assurer au besoin qu'il n'y avait pas d'identités multiples. Aux États-Unis, la loi de 2001, intitulée Patriot Act, a permis de débloquent des ressources supplémentaires allouées au contrôle des frontières et aux activités d'inspection et a autorisé la détention d'étrangers sans inculpation, tandis que la loi intitulée Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act de 2002 intensifie la surveillance et permet le dépistage des étrangers aux États-Unis, ainsi qu'une coopération accrue dans le domaine du contrôle des frontières (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004).

La sécurité nationale est devenue une préoccupation majeure dans les politiques d'immigration

Depuis le 11 septembre 2001, nombre de gouvernements ont imposé des conditions plus strictes à l'octroi de visas pour les ressortissants de pays qui, d'une manière générale, sont des pays d'origine de migrants illégaux. Les mesures prises par les États-Unis comptent parmi les plus strictes (encadré III.1). Beaucoup d'autres suivent cet exemple. Parmi les pays qui utilisent des technologies d'identification physique ou biométriques pour améliorer les mesures de sécurité, on compte Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), Oman et Singapour. Plusieurs pays ont soumis la délivrance de visas à des règles plus strictes et redoublé de vigilance aux points d'entrée. Un certain nombre d'États, comme la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, commencent à mettre en place des systèmes électroniques de filtrage des passagers de lignes aériennes qui entrent dans le pays. Au début de 2004, l'UE a annoncé un projet au titre duquel les compagnies aériennes seraient tenues de remettre aux autorités de l'Union les informations concernant les voyageurs. D'autres dispositions législatives tendant à réduire le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants illégaux sont en instance d'approbation par plusieurs gouvernements. Certains gouvernements affirment qu'il est nécessaire de protéger leur pays, alors que des critiques rétorquent que ces mesures ont peu d'incidences sur l'amélioration de la sécurité mais par contre imposent des coûts excessifs sur le commerce et les investissements internationaux (Santangelo Group, 2004), découragent les étudiants étrangers et constituent une violation des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

¹ Le texte complet de l'accord peut être consulté à l'adresse électronique suivante : http://www.wto.org/english/tratop_elsw_elsatintr_e.htm.

Encadré III.1

États-Unis d'Amérique : l'immigration après le 11 septembre

Après le 11 septembre 2001, les États-Unis d'Amérique ont ouvert la voie à l'adoption de nouvelles mesures pour suivre et contrôler les personnes entrant dans le pays. À ce titre, les conditions d'entrée des visiteurs sont devenues plus strictes; un Department of Homeland Security a été créé, et la surveillance des personnes nées à l'étranger, séjournant aux États-Unis, s'est resserrée. Les demandeurs de visas sont soumis à des enquêtes et des interrogatoires de plus en plus rigoureux sur leurs antécédents.

À partir de janvier 2004, les États-Unis ont commencé à filtrer les voyageurs dans les aéroports dans le cadre du US-VISIT Program. Tous les étrangers entrant aux États-Unis par un aéroport ou un port maritime sont photographiés et leurs empreintes digitales sont relevées, sauf les ressortissants de 27 pays considérés à « faible risque » (programme dispensant de l'obtention d'un visa). En avril 2004, le gouvernement a annoncé que le US-Visit Program s'appliquerait aux pays restant à compter du 30 septembre 2004 au plus tard. Seuls les diplomates et les voyageurs en provenance du Canada et du Mexique en seraient exemptés.

En outre, en vertu d'un accord conclu en décembre 2003, toutes les informations (y compris les données détaillées des cartes de crédit) concernant les voyageurs partant de l'UE pour les USA, seront remises aux autorités américaines. En définitive, tous les transporteurs sont tenus de fournir ces informations sur les voyageurs.

Politiques d'émigration

Tant les pays développés qu'en développement ont les mêmes vues et politiques concernant l'émigration. Malgré l'accroissement considérable du nombre des migrants, la proportion de pays désireux de réduire l'émigration est restée stable, d'environ un quart depuis 1980. En 2003, près des trois quarts des pays, qu'ils soient développés ou en développement, ont estimé que leur niveau d'émigration était satisfaisant (voir tableau III, 4) et un pays sur quatre prenait des mesures pour réduire l'immigration (voir tableau III.5). Seulement 6 % des pays cherchaient à élever leur niveau d'émigration. La proportion de pays en développement considérant leur niveau d'émigration comme trop élevé s'est accrue régulièrement entre les années 1970 et 1995, avec une crête de 30 % en 1996. Cependant, ce pourcentage a chuté depuis et s'établit actuellement à 23 %.

L'émigration crée à la fois des avantages et des difficultés pour les pays en développement. La plupart des pays d'origine, les transferts de fonds des travailleurs représentent une importante source de devises et pour certains pays l'une des principales sources de revenu. À l'échelle mondiale, les transferts de fonds effectués par les travailleurs émigrés dépassent maintenant le montant de l'aide publique au développement (APD). De plus, la perte de main-d'œuvre compétente ou l'exode des cerveaux posent des difficultés dans des domaines critiques et le processus de développement peut en pâtir. Dès 1970, plusieurs pays en développement se heurtaient aux conséquences de la forte émigration de leurs nationaux vers les pays développés. En tout état de cause, à la date de 2003, plus des deux tiers des pays en développement soit n'intervenaient pas sur le plan de l'émigration, soit cherchaient à maintenir le niveau actuel (tableau III.5).

En Océanie, le nombre de gouvernements amenés à considérer l'émigration comme trop élevée n'a fait qu'augmenter pour atteindre 38 % en 2003. En revanche, en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes, les préoccupations suscitées par la forte émigration se sont atténuées dans la seconde moitié de la décennie 1990 et au début du XXI^e siècle. La proportion de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant adopté des politiques pour réduire l'émigration a baissé, passant de 45 % en 1986 à 21 % en 2003 (tableau III.5), en partie à cause de l'importance des transferts de fonds effectués par les migrants.

La grande majorité des pays développés et en développement estime que leur niveau d'émigration est satisfaisant

Tableau III.4

Position des gouvernements sur les niveaux d'émigration, en fonction du degré de développement national et par région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total
Par degré de développement								
Monde								
1976	6	125	19	150	4	83	13	100
1986	9	124	31	164	5	76	19	100
1996	5	133	55	193	3	69	28	100
2003	7	142	45	194	4	73	23	100
Régions plus développées								
1976	1	28	5	34	3	82	15	100
1986	2	29	3	34	6	85	9	100
1996	1	35	12	48	2	73	25	100
2003	0	36	12	48	0	75	25	100
Régions moins développées								
1976	5	97	14	116	4	84	12	100
1986	7	95	28	130	5	73	22	100
1996	4	98	43	145	3	68	30	100
2003	7	106	33	146	5	73	23	100
Pays les moins avancés								
1976	0	39	3	42	0	93	7	100
1986	1	39	8	48	2	81	17	100
1996	1	37	11	49	2	76	22	100
2003	2	40	7	49	4	82	14	100
Par région principale								
Afrique								
1976	1	44	33	48	2	92	6	100
1986	3	41	7	51	6	80	14	100
1996	2	40	11	53	4	75	21	100
2003	2	44	7	53	4	83	13	100
Asie								
1976	4	31	2	37	11	84	5	100
1986	3	28	7	38	8	74	18	100
1996	2	31	13	46	4	67	28	100
2003	5	31	11	47	11	66	23	100
Europe								
1976	1	23	5	29	3	79	17	100
1986	1	26	2	29	3	90	7	100

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total
Par région principale (suite)								
1996	1	31	11	43	2	72	26	100
2003	0	32	11	43	0	74	26	100
Amérique latine et Caraïbes								
1976	0	18	9	27	0	67	33	100
1986	2	17	14	33	6	52	42	100
1996	0	18	15	33	0	55	45	100
2003	0	23	10	33	0	70	30	100
Amérique du Nord								
1976	0	2	0	2	0	100	0	100
1986	0	2	0	2	0	100	0	100
1996	0	2	0	2	0	100	0	100
2003	0	2	0	2	0	100	0	100
Océanie								
1976	0	7	0	7	0	100	0	100
1986	0	10	1	11	0	91	9	100
1996	0	11	5	16	0	69	31	100
2003	0	10	6	16	0	62	38	100

Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XIII.3).

Tableau III.5

Politiques gouvernementales sur l'émigration, par degré de développement national et région principale, 1976, 1986, 1996 et 2003

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total
Par degré de développement								
Monde								
1976	6	125	19	150	4	83	13	100
1986	8	120	36	164	5	73	22	100
1996	6	142	45	193	3	74	23	100
2003	11	137	46	194	6	71	24	100
Régions plus développées								
1976	1	28	5	34	3	82	15	100
1986	2	28	4	34	6	82	12	100
1996	1	35	12	48	2	73	25	100
2003	1	35	12	48	2	72	25	100

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total
<i>Par degré de développement (suite)</i>								
Régions moins avancées								
1976	5	97	14	116	4	84	12	100
1986	6	92	32	130	5	71	25	100
1996	5	107	33	145	3	74	23	100
2003	10	102	34	146	7	70	23	100
Pays les moins avancés								
1976	0	39	3	42	0	93	7	100
1986	0	39	9	48	0	81	19	100
1996	1	39	9	49	2	79	18	100
2003	2	38	9	49	4	77	18	100
<i>Par région principale</i>								
Afrique								
1976	1	44	33	48	2	92	6	100
1986	2	41	8	51	4	80	16	100
1996	2	42	9	53	4	79	17	100
2003	1	43	9	53	2	81	17	100
Asie								
1976	4	31	2	37	11	84	5	100
1986	5	25	8	38	13	66	21	100
1996	3	32	11	46	7	70	24	100
2003	8	24	15	47	17	51	32	100
Europe								
1976	1	23	5	29	3	79	17	100
1986	1	24	4	29	3	83	14	100
1996	1	30	12	43	2	70	28	100
2003	1	30	12	43	2	70	28	100
Amérique latine et Caraïbes								
1976	0	18	9	27	0	67	33	100
1986	0	18	15	33	0	55	45	100
1996	0	23	10	33	0	70	30	100
2003	1	25	7	33	3	76	21	100
Amérique du Nord								
1976	0	2	0	2	0	100	0	100
1986	0	2	0	2	0	100	0	100
1996	0	2	0	2	0	100	0	100
2003	0	2	0	2	0	100	0	100

Année	Nombre de pays				Pourcentage			
	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total	Trop faibles	Adéquats	Trop élevés	Total
Par région principale (suite)								
Océanie								
1976	0	7	0	7	0	100	0	100
1986	0	10	1	11	0	91	9	100
1996	0	13	3	16	0	82	19	100
2003	0	13	3	16	0	82	19	100

Source : *World Population Policies, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XIII.3).

Quelques pays développés pâtissent également de pénurie de main-d'œuvre dans des domaines critiques en raison de l'émigration de personnel qualifié. Du fait qu'ils offrent de plus grandes possibilités d'emploi et des salaires plus élevés, le Canada et les États-Unis ont reçu des scientifiques, des ingénieurs, des informaticiens et des universitaires provenant de pays développés. Certains gouvernements d'Europe orientale se sont déclarés inquiets de la perte potentielle de personnel compétent provoquée par l'élargissement de l'UE en mai 2004.

Bien que l'émigration soit un droit reconnu au regard du droit international, plusieurs États pratiquent en fait la discrimination à l'encontre de femmes qui souhaitent émigrer : ils empêchent celles-ci d'émigrer sans le consentement de leur tuteur, ou fixent des limites d'âge ne s'appliquant qu'aux femmes. En raison des mesures prises pour les protéger contre l'exploitation, il peut être difficile aux femmes de s'expatrier, mais ces précautions peuvent aussi les encourager à quitter leur pays clandestinement, ce qui leur fait courir de plus grands risques d'exploitation (Boyd et Grieco, 2003; Nations Unies, 2004f).

En 2003, 11 pays ont indiqué qu'il avaient adopté des politiques visant à accroître l'émigration (Nations Unies, 2004c). D'autres gouvernements tolèrent le départ de grands nombres de leurs ressortissants, bien qu'il y ait lieu de déplorer la perte de personnel compétent et hautement qualifié. Certains pays ont créé des unités administratives pour contrôler les flux migratoires, comme par exemple le Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation professionnelle au Bangladesh, et le Bureau indien de protection des émigrants (Castles, 2000). Plusieurs pays d'émigration, dont le Mexique et les Philippines, ont pris des mesures pour protéger leurs ressortissants à l'étranger, par exemple, s'agissant de prévenir l'exploitation et notamment d'offrir des services pour faciliter et réduire les coûts de transferts de fonds et fournir une aide en cas de maladie, de mauvais traitements et de décès (encadré III.2). Certains pays d'émigration ont conclu des accords bilatéraux avec les États de destination pour que soit assurée aux travailleurs l'application de normes minimales. En fait les opérations de suivi sont laissées à la discrétion des responsables consulaires qui, quelquefois, n'ont pas les moyens de mener à bien toutes leurs activités. D'autres pays encouragent les émigrants à envoyer des fonds et à investir dans leur pays d'origine. Ces programmes ont eu des résultats mitigés (Waddington, 2003). Le Chili, la Colombie, El Salvador, le Mexique, le Pérou et le Venezuela ont récemment lancé des programmes de liaison avec leurs ressortissants à l'étranger (Organisation internationale pour les migrations, 2003c).

La brusque augmentation de l'émigration de travailleurs qualifiés a incité certains pays à faire face à la difficile situation créée par l'exode des compétences en prenant des mesures pour encourager le retour de leurs ressortissants qualifiés résidant à l'étranger. Dans l'ensemble, 53 pays avaient élaboré des politiques et des programmes en 2003 pour faire revenir ces ressortissants, contre 59 en 1996. La plupart se situaient dans les régions moins développées, notamment en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes (Nations Unies, 2004e).

Ces politiques reposent sur la supposition qu'elles auront un impact positif sur les pays d'origine grâce au transfert des connaissances et des technologies, ainsi que grâce aux inves-

L'exode des cerveaux demeure préoccupant dans certains pays

Encadré III.2 Les Philippins à l'étranger

Les Philippines sont l'un des principaux exportateurs de main-d'œuvre. Près de 8 % de la population des Philippines vivent à l'étranger, apportant des avantages à leur pays d'origine sous forme de transferts de fonds. Les travailleurs philippins à l'étranger passent pour des héros et héroïnes sans célébrité, et le gouvernement reconnaît leurs mérites chaque année au cours d'une cérémonie de remise de trophées (O'Neil, 2004).

Le gouvernement encourage l'émigration temporaire dans le cadre de procédures officielles et encourage également le retour et la réinstallation des migrants. Le gouvernement ne permet aux Philippins de quitter le pays officiellement que s'ils sont recrutés par les recruteurs patentés ou des organismes gouvernementaux, ou sont titulaires d'un contrat approuvé par l'Administration de l'emploi à l'étranger. Au cours de séminaires préparatoires à l'expatriation, le gouvernement offre des services tels que des plans d'assurance vie, de retraite et d'assurance maladie aux émigrants légaux. Ces prestations sont payées par les organismes de recrutement. Le personnel des consulats offre une aide aux Philippins en cas de besoin lorsqu'ils sont à l'étranger; et le gouvernement commande des tournées d'artistes du spectacle afin de maintenir les liens avec les Philippines (O'Neil, 2004).

La promotion de l'émigration a apporté une solution appréciable au chômage élevé. Le pays n'est cependant pas sans problèmes. Par exemple, les Philippines manquent cruellement de professionnels de la santé (Choo, 2003). Par ailleurs, les nombreux Philippins qui vivent à l'étranger de manière illégale travaillent en général dans des secteurs très vulnérables, tels que les services domestiques.

tissements et au commerce qu'elles pourront engendrer. Dans certains pays, les décideurs ont essayé de se fier aux informations obtenues notamment par l'intermédiaire des réseaux de diaspora et les mesures prises pour encourager la migration de retour. Par exemple, en Afrique du Sud, le Network of Skills Abroad (SANSA), réseau très actif comptant plus de 2000 membres, créé par la National Research Foundation, s'oriente particulièrement sur la valorisation des ressources humaines en vue d'adapter les compétences des migrants sud africains aux projets. Grâce à son site Web, le projet thaïlandais visant à inverser l'exode des cerveaux fournit aux migrants thaïlandais qui souhaitent investir dans leur pays des incitations à l'investissement, des informations sur l'activité économique et les entreprises. Le Gouvernement de la République de Corée s'est activement employé à promouvoir les contacts entre scientifiques et ingénieurs à l'étranger et ceux qui sont restés dans le pays. Il a subventionné et appuyé des associations professionnelles au Canada, en Chine, en Europe, au Japon et aux États-Unis. Il existe d'autres réseaux de la diaspora tels que le Chinese Scholars Abroad, le réseau colombien de scientifiques et de chercheurs professionnels (Red Caldas), la Silicon Valley Indian Professionals Association, et le réseau de la diaspora africaine pour les entrepreneurs africains.

Les Gouvernements uruguayen et argentin ont créé des organisations et mis sur pied des programmes dont le but principal est d'amener les scientifiques et universitaires nationaux émigrés à reprendre contact et à travailler avec des groupes et des projets de développement existant dans ces deux pays. En Argentine par exemple, le Conseil national de la recherche scientifique et technologique a créé une catégorie de diplôme de « Membre correspondant de la recherche scientifique et technologique » au titre duquel les citoyens émigrés peuvent recevoir des titres honorifiques. Ces chercheurs ou universitaires peuvent être recrutés pour de courtes périodes, ou pleinement incorporés dans une carrière de chercheurs s'ils décident de rentrer en Argentine.

La Province chinoise de Taïwan a incité de nombreux émigrés à revenir à Taïwan, par exemple par le lancement d'une opération d'investissements dans l'infrastructure de la recherche. Les rapatriés ont fondé plus de la moitié des entreprises du parc industriel des sciences Hsinchu qui fournit maintenant près de 10 % du produit national brut (PNB) de

De nombreux pays de toutes les régions ont adopté diverses mesures visant à encourager le retour d'émigrés qualifiés

la Province chinoise de Taïwan. Le Gouvernement de la République de Corée a mis sur pied un programme de réinstallation à l'intention des rapatriés. Au cours des six premiers mois du déroulement de ce programme, on a signalé que 4 000 travailleurs y avaient participé. Des programmes analogues sont également mis en œuvre au Mexique. En Uruguay et en Argentine, les gouvernements ont pris des dispositions pour encourager le retour des émigrés, en exonérant d'impôt les produits rapportés par les rapatriés. Avec l'appui de l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM), le Gouvernement uruguayen a créé la Commission nationale de rapatriement qui appuie le retour des émigrés, en particulier des scientifiques et cadres ayant des liens avec les milieux universitaires. En 1990, la création de la Commission sectorielle de la recherche scientifique a permis de prendre des initiatives visant à inverser la fuite des compétences, comme par exemple un programme visant le recrutement de scientifiques uruguayens, et le programme d'aide économique aux rapatriés, en vue de faciliter leur réintégration dans le milieu universitaire.

La migration de retour a été encouragée par plusieurs pays et par la communauté internationale. Par exemple, depuis 1977, dans le cadre du programme intitulé Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), relevant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le travail d'émigrants hautement qualifiés dans leur pays d'origine est financé pour une période de 3 à 12 semaines. Au cours de cette période, des experts pourraient travailler dans l'administration, les universités, ou dans des entreprises publiques et privées. Le programme prend en charge les frais d'un voyage aller-retour par avion et les frais de subsistance pour la durée de la période de service.

Pour atténuer les effets de l'exode des compétences et faciliter la migration de retour en Afrique, l'OIM a créé le Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN). De 1983 à 1999, le programme a aidé le retour de plus de 2 000 migrants hautement spécialisés dans 11 pays participants. Une évaluation du programme a révélé que les rapatriés avaient contribué de façon non négligeable à la croissance financière des organisations avec lesquelles ils travaillent, grâce à la création d'activités rémunératrices et de mesures d'économies. Leurs contributions positives au transfert des connaissances, de la technologie et des compétences en matière de gestion est également démontrée (African Centre for Technology Studies, 2002). En 2000, le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA) a été établi comme suivi du RQAN. Le programme est un partenariat avec l'OIM, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, dans des États africains participants ainsi que dans les pays hôtes. Le but est de permettre aux expatriés africains de transférer des compétences et des ressources vitales à leurs pays d'origine afin de soutenir le développement local.

Le fait que relativement peu de ces programmes aient réussi peut expliquer que de plus en plus de gouvernements s'en sont désintéressés. L'Afrique pâtit particulièrement de l'émigration de ses ressortissants compétents qui émigrent généralement en Afrique du Sud, ou hors du continent. L'Afrique du Sud elle-même connaît une intense pénurie de main-d'œuvre en raison de la forte émigration universitaire et dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et de la technologie de l'information, ainsi que des sciences et techniques (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004; Woeke et Klein, 2002). Le Royaume-Uni a accepté de juguler le flux de personnel médical provenant d'Afrique du Sud, en arrêtant le recrutement de ce personnel sud-africain. Au lieu d'arrêter le flux, ces mesures n'ont fait que le détourner vers l'Australie, les États-Unis et d'autres pays. Le Gouvernement sud-africain utilise aussi Internet pour contacter ses travailleurs spécialisés résidant à l'étranger. De même, le Président du Nigéria s'emploie activement à exhorter les Nigériens spécialisés à participer au développement de leur pays (Mutume, 2003).

Ces dernières décennies, l'Amérique latine et les Caraïbes sont devenues des régions d'émigration de premier plan. Les pays de cette région attachent une attention accrue à l'émigration de leurs ressortissants et à leur protection à l'étranger. Durant la même période, certains pays des Caraïbes n'ont épargné aucun effort pour encourager la migration de retour et pour assurer le respect des droits de leurs ressortissants à l'étranger (Programme interna-

Les mesures prises pour enrayer la fuite des cerveaux sont souvent inefficaces

tional sur les politiques relatives aux migrations, 2003). Par exemple, au cours de la décennie 1990, la Jamaïque a mis au point un programme sur le retour des compétences afin de faciliter le retour des Jamaïcains de talent. D'autres gouvernements comme celui de la Grenade ont eu recours à des incitations fiscales pour encourager le retour de leurs nationaux.

Nioué, État insulaire du Pacifique dont la population de 1 600 habitants ne fait que s'amenuiser, a mis au point des initiatives financières et des plans de création d'emplois pour encourager le retour de ses ressortissants, expatriés principalement en Nouvelle-Zélande avec laquelle Nioué a un statut d'association libre. Le gouvernement a récemment invité les Tongans et Samoans qui ont un patrimoine commun avec les Niouéens, à venir vivre sur l'île afin d'accroître sa population.

Conclusions

Les questions internationales et nationales liées aux migrations comme l'exode des compétences et l'apport de compétences, les transferts de fonds et les mouvements de population illégaux sont venus recouper des préoccupations nationales telles que le faible taux de fécondité et le vieillissement de la population, le chômage, les droits de l'homme et les droits des États, l'intégration sociale, l'asile, la xénophobie et la sécurité nationale. Ensemble ces problèmes ont conduit à un nouvel examen des politiques migratoires internationales et des inconvénients éventuels qui en découlent en ce qui concerne les pays d'origine, de destination et de transit. En conséquence, le nombre de pays qui, au cours des décennies passées, ont adopté des mesures pour aménager les migrations s'est sensiblement accru. Dès 2003, un tiers des pays avaient adopté des politiques pour réduire l'immigration, comparés à seulement 7 % en 1976. Depuis le milieu des années 1970, les pays des régions plus développées aussi bien que des régions moins avancées ont eu tendance à limiter l'immigration; Bien que certains pays imposent progressivement des mesures plus restrictives vis-à-vis de l'immigration, un nombre croissant cherchent en même temps à remédier à leur pénurie de main-d'œuvre en favorisant l'immigration de certaines catégories de migrants, en particulier ceux qui sont hautement qualifiés. Pour nombre de pays d'accueil, le regroupement familial demeure le fondement de l'admission de migrants.

En 2003, 61 pays, contre 52 en 1996, signalaient qu'ils avaient mis en place des programmes consacrés à l'intégration de non-ressortissants. Les mesures visant à l'intégration des non-ressortissants sont plus courantes dans les pays d'accueil des pays de régions plus développées que dans ceux de régions en développement. Les migrations internationales sont de plus en plus considérées comme d'importants facteurs de développement socio-économique des pays d'origine car elles favorisent notamment les apports de devises par le biais des transferts de fonds. Malgré le volume croissant des migrations, la proportion des pays qui cherchent à réduire l'émigration est restée fixée à environ 1 sur 4 depuis le milieu des années 1980. De plus, certains pays se sont montrés moins enclins à encourager le retour de ressortissants résidant à l'étranger. Au lieu de cela, certains pays d'origine ont de plus en plus tendance à nouer des liens avec ces nationaux expatriés.

Depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Nations Unies, 1995, chap. I, résolution 1, annexe) en 1994, on a de plus « en plus tendance à admettre que les migrations internationales et le développement sont inexorablement liés et tiennent une place prééminente dans le programme mondial. Il apparaît clairement que, pour récolter les fruits et atténuer les conséquences préjudiciables des migrations internationales, il faut renforcer la coopération internationale. Cela demande l'organisation des migrations pour qu'elles s'effectuent, d'une part, dans des conditions de sécurité, d'ordre et de réglementation et, d'autre part, avec l'appui des États qui ont conscience de leurs obligations et protègent les droits des migrants en même temps que les migrants sont avertis de leurs droits et de leurs responsabilités, ainsi que de leur obligation de respecter le droit national et international.

Chapitre IV

Impacts économiques des migrations internationales

Dans le présent chapitre, on examinera l'impact des migrations sur les pays d'origine et les pays d'accueil. Les effets positifs et préjudiciables sur les migrants, le marchés de la main-d'œuvre et les pays seront examinés vis-vis de l'ampleur, de la dynamique et des éléments de vérification des flux migratoires mondiaux actuels.

Les migrations touchent d'abord et surtout, les individus qui ont choisi de vivre à l'étranger. Parce que leurs décisions sont fondamentalement personnelle, elles mettent en jeu de nombreux éléments qui échappent à l'intervention gouvernementale. Bien que les émigrants se heurtent souvent aux préjugés et occupent souvent des emplois en dessous de leurs qualifications et de leur expérience professionnelles, ils cherchent à améliorer leurs conditions de vie (notamment leurs revenus) et celles de leurs familles. Dans l'ensemble, les mouvements de population sont de complexes expressions de comportements et de choix individuels, et cette complexité soulève la question de savoir qui assume le coût ou tire profit de la migration, et quand. Pour comprendre les politiques nationales et mondiales qui influent sur les décisions des migrants potentiels et les coûts et avantages de l'immigration pour les particuliers et l'ensemble du pays, il faut procéder à un examen délicat mais critique.

La migration de travailleurs hautement qualifiés, même si elle est avantageuse pour les pays d'accueil, est source de préoccupation pour les pays d'origine, du fait que « l'apport de compétences » pour l'économie d'accueil représente une « fuite des compétences » pour le pays d'origine. La perte immédiate est celle de l'investissement public dans l'éducation et la formation des migrants, ainsi que des impôts que ces personnes qualifiées payaient. En outre, ce qui importe plus encore est que la perte de ce capital humain suppose que le pays d'origine est obligé de recourir à de la main-d'œuvre semi-qualifiée ou non qualifiée, diminuant ainsi les possibilités d'atteindre un niveau plus élevé de croissance. L'effet de l'exode des cerveaux sur le développement a été mis en valeur dans les textes traitant de la « théorie de la nouvelle croissance », selon laquelle les connaissances acquises par une personne ont un effet positif sur la productivité d'une autre, dont les connaissances ont par réciprocity un effet sur la productivité de la première personne. Le départ de travailleurs ayant fait des études poussées, non seulement représente une perte de savoir pour le pays, mais aussi compromet la productivité de ceux qui sont restés au pays, et en dernier ressort du pays lui-même.

La migration de main-d'œuvre semi-qualifiée et (prétendument) non qualifiée est également importante pour les pays d'origine. Tout d'abord, les niveaux de qualification et d'éducation tendent à dépasser la moyenne nationale du pays d'origine. Deuxièmement, nombre de ces migrants avaient un emploi avant d'émigrer et, en particulier s'ils sont nombreux, leur départ représente une perte de contributions fiscales ainsi que d'investissements publics faits antérieurement dans l'éducation et les soins de santé qu'ils ont reçus.

Toutefois, l'émigration de travailleurs peut également avoir des conséquences positives pour le développement. Tout d'abord, le fait avéré que les migrants qualifiés sont capables d'obtenir des emplois bien payés dans les pays développés peut encourager ceux qui restent à poursuivre des études plus poussées. Deuxièmement, les transferts de fonds, en particulier les transferts effectués par les émigrés de familles pauvres à leur pays d'origine, peuvent contribuer à réduire la pauvreté. D'après des enquêtes sur les ménages on sait que l'incidence de la pauvreté est plus faible dans les « foyers d'émigrants » et que les ménages qui reçoivent les transferts d'argent de l'étranger, ou d'autres régions du même pays, ont de meilleures

Pour être appropriées et efficaces les politiques migratoires doivent reposer sur une évaluation rigoureuse des coûts et des bénéfices imputés aux pays d'origine et de destinations

chances d'envoyer leurs enfants à l'école que les ménages qui ont un revenu similaire mais ne reçoivent pas de fonds. La plus forte propension à consommer constatée dans les ménages bénéficiaires de ces transferts aura également un impact plus net sur l'ensemble de l'économie en raison de l'effet multiplicateur.

On examinera dans le présent chapitre l'impact des migrations sur l'économie d'accueil. Une considération appréciable dans le pays de destination est l'impact éventuel des migrations sur la répartition des revenus. Toutes choses égales par ailleurs, les arrivées de travailleurs immigrants sur le marché du travail tendent à réduire le revenu des autochtones qui se trouvent en concurrence avec les travailleurs immigrants, et à accroître les revenus des utilisateurs des services fournis par les immigrants. L'importance de la répartition dépend d'abord de la manière dont les salaires des travailleurs qualifiés et non qualifiés réagissent aux arrivées d'immigrants, ainsi que de la place que tiennent les travailleurs qualifiés dans la population active.

Toutefois, même si l'effet net de l'immigration sur le pays hôte s'avère négligeable, les effets distributifs dans certaines localités ou pour certains travailleurs spécialisés peuvent être appréciables¹. De nombreuses études examinent ainsi les effets de l'immigration sur une localité en particulier ou sur un type de profession de manière à déterminer les voies par lesquelles l'économie locale ou certains secteurs en particulier peuvent être touchés.

Il existe une autre considération qui peut influencer sur la formulation de la politique d'immigration, même si l'impact net de l'immigration est marginal ou nul. D'une part, on s'attend à ce que les gouvernements fournissent des services sociaux, par exemple en assurant à tous l'emploi et l'éducation de manière appropriée, en offrant une assurance sociale et médicale et la protection sociale aux pauvres. D'autre part, cependant on a souvent l'impression que les immigrants utilisent ces services plus qu'ils n'y contribuent financièrement. Il s'ensuit que les gouvernements sont souvent appelés à établir un équilibre entre le besoin d'immigrants sur le plan national et l'opinion des électeurs qui demandent une réglementation plus stricte de l'immigration.

Ces arguments ont cependant le tort de ne pas reconnaître la contribution réelle ou potentielle qu'apportent à l'économie les immigrants ou les travailleurs temporaires qui apportent des savoir-faire qui font défaut sur le marché du travail interne, par exemple le savoir-faire des ingénieurs informaticiens, du personnel scientifique, médical, enseignant, agricole ou domestique.

De plus, en dépit des réticences du public à l'égard des politiques d'immigration dans les pays développés, notamment en ce qui concerne les immigrants non qualifiés, l'impact économique général net de l'immigration de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, certes positif, est relativement mineur en comparaison des revenus nationaux des économies d'accueil.

Le présent chapitre aborde principalement les mouvements migratoires légaux et à motivation économique. Parallèlement à ces mouvements, il y a des gens qui immigreront illégalement, tandis que d'autres sont obligés d'immigrer pour des raisons politiques, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile. Comme l'incidence économique de ces catégories d'immigrants sur l'économie est analogue, si ce n'est que les immigrants clandestins n'apportent aucune contribution aux impôts directs (bien qu'ils soient soumis à l'impôt indirect), le présent chapitre ne fera pas de distinction entre ces types d'immigration.

¹ Par exemple, les flux d'entrées des immigrants dans une grande ville peuvent avoir un effet négatif sur l'emploi ainsi que sur les salaires des autochtones, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des services qui attirent de la main-d'œuvre migrante.

Impacts sur les pays d'origine

Émigration

Le principal effet direct de l'émigration est la réduction du nombre de travailleurs dans les pays d'origine. Les chercheurs ont travaillé en profondeur sur cette question, eu égard notamment à la perte de travailleurs hautement qualifiés, phénomène que l'on appelle également exode des cerveaux, qui sont précieux pour la productivité et la croissance économique de leur pays d'origine (voir par exemple, Lowell et Findlay, 2001). À part la perte de compétences, il peut y avoir aussi d'autres coûts tels qu'un manque à gagner sur les investissements réalisés dans l'éducation (voir tableau IV.1). Les gouvernements dépensent des sommes considérables dans l'éducation de cadres hautement spécialisés tels que les médecins, les ingénieurs et les universitaires. Lorsque ces cadres émigrent, les pays subissent une perte de compétences et perdent en même temps l'investissement qu'ils avaient consenti pour l'éducation et la formation de ces nationaux. La perte de ces indispensables compétences, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, s'ajoute aux coûts financiers. Cependant, ces effets négatifs potentiels peuvent être mitigés par les bénéfices de la migration, s'agissant en particulier des transferts de fonds, des transferts de techniques, des investissements, du commerce et de la migration de retour.

Tableau IV.1

Bilan des effets économiques de l'émigration sur les pays d'origine

Effets positifs	Effets négatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Offre aux travailleurs de débouchés qui n'existent pas dans leur pays d'origine. • Peut atténuer l'effet sur le marché interne de l'offre de main-d'œuvre excédentaire. • Transferts financiers et apports de devises. • Transfert de technologies, investissements et capital-risque par le canal de la diaspora. • Peut améliorer les échanges commerciaux entre pays d'origine et de destination. • Incitation à l'investissement dans l'éducation nationale et dans le capital humain individuel. • Le retour des travailleurs qualifiés accroît le capital humain local, le transfert des compétences et les contacts avec les réseaux étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de travailleurs hautement qualifiés et dégradation des services essentiels. • Réduction de la croissance et de la productivité en raison de la réduction de l'effectif des travailleurs hautement qualifiés, et ses effets externes. • Manque à gagner sur les investissements publics consentis dans l'éducation nationale. • La migration sélective risque d'accroître les disparités de revenus dans le pays d'origine. • Perte de revenus d'impôts provenant des travailleurs. • Les transferts de fonds peuvent diminuer avec le temps.

Source : ONU/DAES, partiellement repris de Piyasiri Wickramasekara, « Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation », *Perspectives des migrations du travail*, Bureau international du Travail, Genève, 2002).

L'équilibre général de ces effets économiques éventuellement défavorables et les ajustements opportuns déterminent l'impact économique des migrations sur le pays d'origine. On s'interroge sur la complexité et la méconnaissance des relations qui existent, d'une part, entre les différentes dynamiques des migrations et, d'autre part, la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

L'impact de l'émigration sur le pays d'origine est complexe et multiforme

Effets économiques défavorables

L'un des principaux effets de l'émigration est probablement l'exode des cerveaux, qui représente la perte de travailleurs actifs qualifiés

L'exode des cerveaux. L'impact des migrations de travailleurs sur la croissance dans le pays d'origine dépend des compétences des émigrants et des conditions du marché du travail. Si les émigrants sont peu qualifiés, leur absence n'aura qu'un effet insignifiant sur le pays d'origine. En outre, si l'émigration laisse une place libre pour les chômeurs et/ou si une forte proportion d'émigrants proviennent de ménages pauvres, l'émigration ne devrait pas avoir d'effet considérable sur le développement du pays, sauf que le mode de vie de ces travailleurs et de leurs familles devrait s'améliorer. D'autre part, si les émigrants sont des actifs hautement qualifiés dont la contribution à la vie économique est importante, les effets directs de l'émigration peuvent être négatifs, au moins temporairement (en supposant qu'il n'y aurait que des effets positifs nuls ou seulement modestes). Étant donné qu'il y aura sans doute une « sélection positive » des migrants, en d'autres termes les travailleurs hautement qualifiés seront plutôt appelés à émigrer de pays en développement (Lowell, 2001, chap. 2²), pour certains pays, l'exode des cerveaux peut avoir un effet préjudiciable sur l'économie (voir encadré IV.1 pour un commentaire sur l'autosélectivité des émigrants).

Encadré IV.1

Autosélectivité des migrants

Ainsi que peut le laisser supposer une sélection positive, les immigrants tendent à posséder un niveau d'éducation supérieur à ceux qui restent au pays, bien que ce niveau soit probablement inférieur à celui des autochtones du pays d'accueil (Coppel, Dumontin et Visco, 2001^a). La majorité des émigrants vers les États-Unis d'Amérique, provenant de pays en développement, ainsi que ceux qui émigrent vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont au moins un niveau d'instruction secondaire et les flux de migrants ne possédant qu'un niveau primaire sont très réduits, tant en termes absolus que par rapport à la taille de la population du pays d'accueil dans les catégories pertinentes d'éducation (Carrington et Detragiache, 1998). Les individus dont le niveau d'instruction est rudimentaire ou qui n'ont pas d'instruction ne sont généralement pas candidats à l'émigration. En 2000, 68 % de tous les immigrants aux États-Unis et 89 % de ceux qui se dirigent vers les autres pays de l'OCDE ont un niveau d'études secondaires ou plus élevé (Adams, Jr., 2003). Le chiffre pour les États-Unis aurait été encore plus proche de la moyenne de l'OCDE si le grand nombre de migrants ayant un faible niveau d'instruction provenant d'un seul pays, le Mexique, qui comptait pour 50 % des immigrants, avait été exclu. Le Mexique est un cas à part en raison de la frontière commune: de ce fait, il est beaucoup plus facile, même pour des Mexicains pauvres, de se rendre aux États-Unis que pour des personnes venant de pays plus lointains. Le même avantage frontalier s'applique aux pays d'Afrique du Nord et d'Europe orientale qui se trouvent à proximité des membres de l'Union européenne (UE).

^a Par exemple, 49,3 % de « nationaux » avaient un niveau d'études de fin du secondaire aux États-Unis entre 1995 et 1998, comparés à 40,9 % « d'étrangers ». Inversement, 35 % des étrangers n'avaient qu'un niveau secondaire de premier cycle comparés à 15,7 % des nationaux. Une tendance similaire a été observée dans d'autres pays de l'OCDE, l'Italie étant une exception.

² Évaluant dans quelle mesure les migrants de certaines régions tendent à posséder un haut niveau d'éducation, l'étude indique qu'environ 75 % de tous les émigrants provenant d'Afrique ont un haut niveau d'instruction, suivis par plus de 50 % de la région de l'Asie et du Pacifique, et par près de 50 % pour l'Amérique du Sud. Un autre indicateur, qui est le nombre de travailleurs émigrés ayant atteint un haut niveau d'instruction par rapport à ceux qui sont restés au pays, montre que la proportion de la main-d'œuvre émigrée hautement qualifiée est plus élevée en Afrique (7 %), suivie par l'Asie (5 %) et l'Amérique du Sud (3 %).

S'agissant de qualifications observables, les immigrants provenant du Mexique étaient issus principalement du milieu de la distribution et non de la base (Chiquiar et Hanson, 2002). Le tableau qui présente des données sur l'éducation des migrants adultes dans des pays hôtes développés, classés par pays d'origine, révèle que d'une manière générale les émigrants ont tendance à avoir un meilleur niveau d'éducation que ceux qui restent au pays. Les émigrants se trouvant dans des pays développés avaient 7,2 années de scolarisation de plus que les adultes restés au pays, tandis que les émigrants mexicains (surtout ceux qui ont émigré aux États-Unis) n'avaient que 1,2 année de scolarisation de plus que ceux qui vivent au Mexique. Les données contenues dans le tableau ne rendent pas compte du fait que les immigrants sont plus jeunes que la moyenne des adultes restés au pays ou du fait que les immigrants peuvent avoir suivi des cours dans le pays d'accueil après leur arrivée. Il est cependant clair que la disparité entre migrants et non-migrants est nettement plus réduite en ce qui concerne les Mexicains, proches des États-Unis, et pour les Européens d'Europe orientale, les immigrants provenant des Balkans et les Turcs, proches des États membres de l'Union européenne. Il semble que la sélection positive apparente soit plus faible parce que, en tant que part du revenu, les coûts de l'émigration baissent radicalement avec le niveau de qualification, atténuant les effets de la sélection positive d'une inégalité plus prononcée à la source.

L'expérience des États-Unis montre bien comment les coûts élevés de la migration favorisent la sélection positive, et comment les faibles coûts de migration favorisent la sélection négative. Les distances plus longues, moins d'inégalités dans les pays d'origine, l'influence moindre de parents ou d'amis et (pour les régions les plus pauvres) les contraintes imposées par la pauvreté, tout indique que les émigrants provenant d'un lieu éloigné devraient être plus positivement sélectionnés. Ainsi, la proportion d'immigrants possédant un diplôme de fin d'études secondaires reçus par les États-Unis en 1990 comptait trois fois plus d'Asiatiques et d'Africains que de Mexicains et de ressortissants d'Amérique centrale, et la disparité en matière d'éducation entre les émigrants et ceux qui restent au pays était plus prononcée chez les Asiatiques et les Africains.

Niveau d'éducation des migrants et résidents dans leur pays d'origine, vers 1990 (années de scolarité)

Région ou pays hôte (nombre de pays d'origine)	Migrants dans les pays d'accueil	Résidents dans les pays d'accueil	Différence (migrants-résidents)
Afrique (4)	15,4	4,6	10,8
Mexique (1)	7,5	6,3	1,2
Caribbes et Amérique centrale (14)	11,2	5,4	5,8
Amérique du Sud (10)	12,5	5,9	6,6
Asie (15)	14,4	5,8	8,6
Europe orientale, Balkans et Turquie (3)	12,6	7,8	4,8
Moyenne (47)	12,9	5,7	7,2

Source : d'après Hendricks (2002), tableau B1.

Note : Tous les chiffres sont des moyennes non pondérées. La colonne des résidents s'inspire de Barro-Lee (1996), tandis que la colonne des migrants est établie d'après des recensements effectués par l'OCDE vers 1990. Les deux colonnes se fondent sur des observations fournies par les pays si ces informations concernent à la fois les résidents et les migrants.

On note par ailleurs que l'exode des cerveaux est en augmentation dans l'économie mondiale. Par exemple, pour les États-Unis d'Amérique (le principal pays de destination), l'effectif d'immigrants hautement qualifiés provenant d'un groupe échantillon de pays en développement s'est accru, passant de 1,7 million en 1990 à 4,2 millions en 2000 (calculs fondés sur Carrington et Detragiache, 1998; Adams, Jr., 2003).

**L'exode des cerveaux
s'accroît dans l'économie
mondiale**

L'exode des cerveaux peut coûter cher aux pays d'origine, notamment lorsqu'il est intense et que le pays est comparativement petit

Si l'on analyse l'étendue de l'exode des cerveaux des pays en développement, on s'aperçoit que, dans un échantillon de 24 pays, 10 ont connu l'exode des compétences (voir tableau IV.2, rapport A) [Adams, Jr., 2003]³. Les résultats d'une autre analyse de 61 pays en développement indiquent des rapports supérieurs à 10 % pour 18 pays (voir tableau IV.2, rapport B) [Carrington et Detragiache, 1998]⁴.

En analysant l'ampleur de l'impact qu'exerce l'exode des cerveaux, on constate un effet potentiel négatif sur la croissance économique lorsque le taux de migration des personnes ayant atteint un niveau d'études élevé dépasse 20 % et/ou que la proportion de la population totale de niveau d'études élevé dépasse 5 % (Beine, Docquier et Rapoport, 2002)⁵. Selon ce critère, l'exode des cerveaux n'a eu qu'un impact négatif sur les 19 pays énumérés au tableau IV.2 sous la rubrique rapport C. L'analyse souligne que, alors qu'un plus grand nombre de pays étaient reconnus comme « perdants », en raison de l'exode des cerveaux, que comme « gagnants », les pays reconnus comme bénéficiaires comprenaient les plus grands pays, représentant près de 80 % de la population des pays en développement. Les gagnants sont ceux qui bénéficient des transferts de fonds et de l'encouragement à l'éducation que présente la possibilité d'émigrer. Un examen plus poussé des expériences nationales ne fait que confirmer que l'exode des cerveaux peut être un problème pour certains pays. On estime que chaque cadre africain qui émigre représente une perte de 184 000 dollars pour l'Afrique (Pang et Haines, 2002, p. 409-500), et que l'Afrique du Sud a perdu depuis 1997 plus de 5 milliards de dollars par l'émigration de main-d'œuvre hautement qualifiée (McClelland, 2002, p. 793). D'après une autre étude, l'émigration, au cours des années 1990, de main-d'œuvre qualifiée provenant d'Europe orientale aurait ralenti la croissance économique dans certains de ces pays (Lowell et Findlay, 2001).

L'émigration des personnes hautement qualifiées (par exemple, les plus qualifiés parmi les diplômés universitaires) est probablement la plus onéreuse pour les pays d'origine car ce qu'ils perdent en termes de d'innovation et de créativité dépasse les pertes subies en termes de productivité économique. L'effectif utilisé du capital humain mondial peut produire des gains nets dans l'ensemble du monde, étant donné que le « dessus du panier » des émigrants hautement qualifiés seraient vraisemblablement appelé à occuper, dans les pays de destination, des postes où les compétences peuvent être mieux utilisées et développées. Par exemple, les immigrants hautement spécialisés travaillant dans les domaines de la science et de la technique non seulement seront mieux payés mais seront également en mesure d'accroître leurs capacités par l'utilisation d'installations d'universités confortablement financées et de laboratoires de grandes entreprises, ainsi qu'en participant aux travaux d'équipes de recherche de haut niveau et en entretenant des rapports avec ces dernières.

³ Se fondant sur le recensement de la population exécuté aux États-Unis en 2000; et sur les estimations fournies par le Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE, l'étude évalue le niveau d'exode des cerveaux de 24 pays exportateurs de main-d'œuvre. Les données sur lesquelles s'appuie l'étude comprennent les pays en développement qui ont reçu plus de 500 millions de dollars provenant de transferts de fonds officiels effectués par les travailleurs émigrés en 2000. Sur la base de données issues du recensement de la population des États-Unis et l'ensemble des données Barro-Lee (2000) sur le niveau de scolarisation atteint dans certains pays en développement, l'étude définit l'exode des cerveaux comme l'émigration de plus de 10 % des personnes d'un pays donné, possédant un niveau d'études supérieures du troisième cycle. On peut consulter ces données à l'adresse suivante : <http://www.cid.harvard.edu/ciddata/ciddeta.html> (consulté le 25 octobre 2004).

⁴ L'étude n'a pas elle-même appliqué le critère des 10 %.

⁵ Se fondant sur un échantillon de 50 pays en développement, l'étude a mesuré l'effet de l'exode des cerveaux sur l'encouragement à poursuivre des études dans le pays d'origine, ainsi que son incidence sur le PIB de ces pays. L'analyse fait valoir que l'accroissement du PIB desdits pays, conjugué aux faibles niveaux de capital humain et aux faibles taux de migration de travailleurs, pourrait être avantagée par l'exode des cerveaux. Sur un échantillon de 50 pays en développement, les pays ci-après passent pour avoir bénéficié de l'exode des compétences : Brésil, Chine, Colombie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Inde, Pakistan et Paraguay.

L'exode des compétences provoqué par l'émigration de personnel hautement qualifié est souvent aussi le résultat de politiques migratoires sélectives de la part des pays développés. Certains pays, comme l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis sont dotés de systèmes très bien organisés au moyen desquels ils attirent des migrants spécialisés, allant d'infirmières anglophones provenant des Philippines et de la Jamaïque à des spécialistes des technologies de l'information, originaires d'Inde et du Pakistan (Stalker, 2001).

Tableau IV.2
Pays ou régions affectés par l'exode des cerveaux selon différents rapports

Rapport A ^a	Rapport B ^b	Rapport C ^c
El Salvador	El Salvador	Bolivie
Guatemala	Fidji	Chili
Jamaïque	Gambie	Costa Rica
Maroc	Guatemala	Équateur
Mexique	Ghana	République dominicaine
Philippines	Guyana	El Salvador
République dominicaine	République dominicaine	Argentine
Sri Lanka	Honduras	Guayana
Tunisie	Iran (République islamique d')	Jamaïque
Turquie	Jamaïque	Mexique
	Kenya	Nicaragua
	Mexique	Panama
	Nicaragua	Pérou
	Panama	Philippines
	Sierra Leone	République de Corée
	Taïwan (Province chinoise de)	Thaïlande
	Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago
	Ouganda	Uruguay
		Venezuela

Source : ONU/DAES, sur la base d'études mentionnées ci-dessous et dans le corps du chapitre.

^a R. H. Adams, Jr. (2003) en supposant que le taux d'émigration supérieur à 10 % de personnes possédant une éducation supérieure de troisième cycle produit pour le pays d'origine un exode des cerveaux.

^b Carrington et Detragiache (1998), la classification se fondant sur le critère de 10 % appliqué par R. H. Adams, Jr.

^c Beine, Docquier et Rapoport (2002).

Conséquences financières et fiscales. Les pertes financières découlant de l'émigration, notamment de travailleurs qualifiés, préoccupent les pays en développement. Premièrement, ces pertes se posent en termes de faible récupération de l'investissement public dans l'éducation, en ce sens que ce sont les gouvernements (et les contribuables) qui ont financé l'éducation de ces travailleurs qui émigrent. Par exemple, les dépenses publiques afférentes à la formation de diplômés de haut niveau ayant par la suite émigré aux États-Unis ont été estimées à 640 millions rien que pour un an (Stalker, 2001). Deuxièmement, l'émigration peut se solder par une perte de revenus fiscaux actuels et futurs. Par exemple, un examen de l'émigration de travailleurs indiens hautement qualifiés aux États-Unis a montré que, bien que ces migrants ne représentaient qu'une faible proportion de la population indienne, leur absence a conduit à une perte potentielle de 700 millions de dollars de revenus fiscaux pour

L'émigration de travailleurs qualifiés entraîne une perte d'investissements dans l'éducation et de revenus d'impôts que ces émigrés auraient payés

l'Inde, soit 12 % du revenu fiscal émanant des contribuables nationaux (Desai, Kapur et McHale, 2000).

Effets économiques favorables

L'émigration peut avoir des effets positifs sur le pays d'origine (voir tableau IV.1). Premièrement, l'émigration peut avoir un effet positif sur l'emploi et les salaires. Deuxièmement, le transfert des connaissances ou de technologies effectué par les émigrés de retour dans leur pays d'origine peut également contribuer à la croissance économique. Troisièmement, l'émigration peut accroître les flux commerciaux et les investissements entre pays d'origine et de destination. Enfin, la migration de retour peut ramener au pays de nouvelles compétences, une expérience nouvellement acquise et des investissements susceptibles d'accélérer la productivité. Il conviendrait de promouvoir ces types d'effets positifs de l'émigration. En effet, les gouvernements de pays qui en fait diffèrent considérablement par leur taille, leur capital humain et leur revenu par habitant, tels que le Bangladesh, la Barbade, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, l'Inde, la Jordanie, le Mexique, le Maroc, le Nicaragua, le Pakistan, les Philippines, la Tunisie, la Turquie et le Viet Nam, ont encouragé l'émigration de travailleurs pour diverses raisons dont les possibilités d'emploi inexistantes dans le pays d'origine et la possibilité d'accroître les réserves de devises (Teitelbaum, 2002, p. 159); voir aussi chap. III, la section intitulée « Politiques d'émigration »).

L'émigration est susceptible d'aider à lutter contre le chômage et à relever les bas salaires dans le pays d'origine

L'émigration peut avoir des effets positifs sur l'emploi et les salaires si elle contribue à la réinstallation dans des zones à hauts salaires et à forte demande de main-d'œuvre des travailleurs provenant de zones de bas salaires et où l'offre de main-d'œuvre l'emporte largement sur la demande. Lorsque l'émigration internationale porte sur d'importantes tranches de la population active, il pourrait se faire qu'en réduisant l'excès d'offre de main-d'œuvre dans les pays d'origine à faibles salaires, l'émigration contribue à atténuer la tendance des salaires à la baisse. Cette proposition a été confirmée par des recherches sur les flux migratoires de masse d'Irlande et de Suède au XIX^e siècle et au début du XX^e (O'Rourke et Williamson, 1999, chap. I). Toutefois, en d'autres occasions, plus récentes, le lien occasionnel entre émigration et augmentation des salaires est apparu moins nettement. Au Mexique, par exemple, malgré les vagues d'émigration vers les États-Unis, les salaires réels sont encore plus bas qu'il y a dix ans. Dans ce cas, des facteurs autres que l'émigration ont peut-être agi de manière plus radicale sur les salaires.

L'émigration peut faciliter les flux de connaissances, les investissements, les apports de biens et de services dans le pays d'origine

On s'attend que les émigrants continuent d'entretenir des relations, non seulement avec leurs familles mais également avec un groupe plus large de personnes dans leur pays d'origine. En tant que membres d'un groupe d'expatriés, qui forment une diaspora, ils peuvent générer un flux de connaissances, d'investissements, de biens et de services vers et en provenance de leur pays d'origine. On connaît une quarantaine de réseaux de diasporas dans le monde, dont le but véritable est de permettre à des entrepreneurs, des spécialistes, et des étudiants émigrés d'entretenir des relations soit entre eux, soit avec leur pays d'origine, et de promouvoir des échanges de compétences et de connaissances (Meyer et Brown, 1999). Certains de ces réseaux sont directement appuyés par les gouvernements des pays d'origine. En faisant circuler l'information, ces réseaux facilitent les transferts de technologie et le commerce et encourage l'investissement étranger direct (IED) dans le pays d'origine. Si l'on examine l'émigration de Chine et d'Inde vers les États-Unis, on constate l'importance potentielle des réseaux des diasporas. Près de 18 % des émigrés ont investi dans leur propre entreprise de démarrage ou dans des opérations de capital-risque dans leur pays d'origine. En outre, 40 % ont aidé à la prise de contacts avec les milieux d'affaires de leur pays d'origine (Institute of Public Affairs, 2002, p. 30). Près de 70 % de la totalité des flux d'IED en Chine proviennent de la diaspora chinoise, en particulier d'Asie du Sud-Est (Rozelle, Pray et Huang, 1998; Lucas, 2001). Par ailleurs, les émigrants peuvent accroître les échanges commerciaux de et vers leur pays d'origine. Par exemple, une augmentation de 10 % du nombre des émigrants au Canada provenant d'un pays donné a été associée à un accroissement des

exportations de 1 % et à un accroissement des importations de 3 % en provenance dudit pays. Les réseaux chinois ont un impact sur le commerce grâce à des mécanismes d'information sur le marché, à des services d'aiguillage et à l'effet de l'application officieuse de règles de conduite (Trindade et Rauch, 2000).

Les avantages du retour au pays d'origine pour l'économie de ce pays dépendent de facteurs divers, tels que les raisons du retour (par exemple, retraite par opposition à investissement dans la création d'une entreprise), et de la longueur du séjour à l'étranger. Lorsque les travailleurs retournent au pays, ils peuvent accroître la productivité de leur pays en engageant et appliquant les compétences et l'expérience acquises dans le pays hôte. Une analyse de l'impact de la migration de retour en Égypte, en Albanie et en Europe orientale révèle une incidence positive sur la productivité de la main-d'œuvre et sur l'investissement, notamment dans les zones urbaines, et montre que l'accumulation du capital et l'expérience acquise à l'étranger peuvent jouer un rôle dans le développement (Kule *et al.*, 1999; Leon-Ledesma et Piracha, 2001; McCormick et Wahba, 2002). Certains observateurs pensent que ces taux de retour sont suffisamment élevés pour permettre de mettre un terme à l'exode des cerveaux (Lowell et Findlay, 2001).

Transferts de fonds

Les décideurs ont reconnu l'importance croissante des transferts d'argent comme source de financement extérieur. D'un point de vue de politique publique, il est intéressant d'identifier les facteurs affectant les transferts.

Au niveau individuel, plusieurs types de motivations ont été retenus pour expliquer le désir des émigrants d'effectuer des transferts. Un examen montre que les émigrants tendent à accroître les transferts durant les périodes de crise dans le pays d'origine mais aussi qu'ils échelonnent leurs transferts pour maximiser les rendements attendus et avérés qu'ils reçoivent (Hysenbegasi et Poza, 2002). Par ailleurs, on est fondé de croire que les émigrants envoient plus probablement de l'argent à des parents ou des frères et sœurs en vue de préparer l'avenir (on voit là une illustration de ce que l'on a coutume d'appeler des mécanismes d'autodiscipline familiale) [Clark et Drinkwater, 2001; Stark et Lucas, 1988, p. 465-481; Russell, 1984, p. 595-615; Hoddinott, 1996, p. 459-476]. De plus, les transferts peuvent s'entendre comme un remboursement d'un prêt implicite contracté par les émigrants durant leur jeunesse pour faire de meilleures études (Poirine, 1997, p. 589-611).

Certains facteurs macroéconomiques peuvent éventuellement avoir une incidence sur le montant des transferts et/ou leur fréquence. Un taux de chômage élevé dans le pays hôte découragerait les immigrants d'envoyer de l'argent chez eux. La disparité des taux d'intérêt entre le pays d'origine et le pays d'accueil ainsi que les taux d'inflation relativement élevés dans le pays hôte peuvent avoir une influence sur les flux de transferts (par exemple, des taux d'intérêt élevés dans le pays d'accueil encourageraient les immigrants à opérer des transferts, alors que des taux d'inflation élevés dans le pays d'accueil auraient un effet contraire). De même, la dévaluation de la monnaie du pays d'origine peut agir de manière positive ou négative sur les sommes transférées, positive si l'expéditeur profite du pouvoir d'achat plus élevé de la monnaie du pays d'accueil, et négative si l'expéditeur, décidant de conserver le même type et la même quantité de marchandises qu'avant la dévaluation, a moins besoin de la monnaie du pays hôte (supposant un taux d'inflation nul dans le pays hôte).

Certains facteurs démographiques tels que l'âge, le rapport de dépendance et la situation matrimoniale des migrants passent aussi pour influencer sur les transferts d'argent. On constate que les émigrés mexicains sont plus susceptibles d'effectuer des transferts lorsqu'ils sont mariés, ont moins de 40 ans et ont des liens étroits dans la société du pays d'accueil (Durand *et al.*, 1996, p. 249-264). Le revenu des émigrés, leur éducation et leur niveau de compétence, ainsi que la durée de leur émigration sont également des facteurs qui influent sur le volume et la fréquence des transferts de fonds. Il faut signaler également que la facilité avec laquelle les fonds peuvent être transférés, le coût des opérations, ainsi que de l'accès aux

Les transferts sont une source importante et croissante de financement externe pour les pays d'origine

Les transferts sont très sensibles aux facteurs macroéconomiques

Les émigrants plus jeunes, mariés, sont plus enclins à effectuer des transferts de salaires

différents moyens de transfert ont une influence sur le volume et la fréquences des envois de fonds. Pour les différents types de transferts et les moyens de transmission utilisés, on se référera à l'encadré IV.2.

Encadré IV.2

Types de transferts et modes de transmission

Types de transferts

Le présent encadré est consacré aux transferts de fonds. Les transferts peuvent toutefois s'effectuer en nature, mais dans ce cas on estime que les opérations sont de valeur plus modeste que les envois de fonds. Il est difficile également d'établir des statistiques sur l'importance des transferts en nature.

Nature des voies de transmission

Les **voies officielles** de transferts de fonds sont les établissements financiers reconnus par les pouvoirs publics dans le pays de l'expéditeur comme dans le pays du destinataire, y compris les banques commerciales, les agents d'organismes de transferts de fonds et les bureaux de poste. Les années 1990 ont vu s'accroître le volume des transferts effectués par des institutions autres que les établissements bancaires, comme les agents d'organismes de transferts de fonds.

Les **voies officieuses** vont de la remise de la main à la main de fonds (soit par les migrants eux-mêmes ou par leurs parents et amis) aux systèmes parallèles d'envoi d'argent fondés sur des critères de confiance, de proximité ou d'accessibilité, comme les services *hawala* et *hundi* offerts en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Ces systèmes officieux relèvent souvent d'un bureau de change, d'une entreprise d'import-export ou d'un commerce de détail et font appel aux services d'un agent dans le pays de l'expéditeur et d'un homologue dans le pays du destinataire, qui se chargera de verser les fonds. Les systèmes parallèles n'entraînent que peu ou pas de formalités (formulaire papier ou électroniques) (Sander, 2003; Shehu, 2003; pour de plus amples détails, voir aussi Buencamino et Gorbunov, 2002).

Choix des modes de transfert

Bien que l'on ne dispose pas d'estimations fiables sur la valeur totale des transferts effectués par des voies officieuses, on croit savoir qu'une part appréciable des transferts mondiaux emprunte des voies officieuses. De récentes enquêtes portant sur les destinataires d'envois de fonds dans divers pays montrent cependant que le volume total des transferts effectués par l'intermédiaire de systèmes officiels et officieux varie considérablement d'un pays et d'une région à l'autre (Sander, 2003). Dans certains pays comme le Bangladesh, les systèmes officieux traitent plus de la moitié de la valeur totale des transferts, alors que dans d'autres pays ou régions, comme les Philippines et l'Amérique latine, les systèmes officiels se chargent du gros de ces transactions.

Le choix des modes de transmission dépend de plusieurs facteurs, en particulier : *a*) le degré de fiabilité et de sécurité attribué à ces modes; *b*) le statut juridique des immigrants (les immigrants illégaux choisissent invariablement des voies officieuses ou non bancaires); *c*) la rapidité du transfert et la facilité d'accès à un mode spécifique dans le pays de l'expéditeur comme dans celui du destinataire; et *d*) le coût du transfert. S'agissant du coût des transferts, on fait observer que les immigrants utilisent des modes officieux afin d'éviter les commissions élevées prélevées par les établissements financiers privés et publics. Bien que les commissions appliquées sur les virements aient récemment commencé à diminuer, en raison surtout d'une supervision plus rigoureuse de la part des banques centrales et de l'intervention des banques commerciales et des unions de crédit dans les virements de fonds, il subsiste encore de sensibles écarts entre les coûts, même entre pays appartenant à la même région géographique (voir tableau).

Ces variations sont dues à des degrés divers de concurrence (ou de manque de concurrence) sur le marché des transferts d'argent de différents pays. Ce manque de concurrence peut être attribué à plusieurs raisons, dont : *a*) les commissions élevées des intermédiaires pour des montants généralement modestes des transferts courants (ils peuvent de ce fait revenir plus cher à traiter que

des transferts de montants supérieurs); b) le risque de change et le rigoureux contrôle des changes pratiqué dans certains pays; et c) l'absence d'institutions financières fiables et efficaces dans le pays d'origine (Solimano, 2003a)^a.

Les immigrants ont tendance à choisir des modes de transferts officiels et non bancaires lorsque le secteur financier de leur pays d'origine est faible, inspire la méfiance et/ou est inefficace, et lorsque de sévères contrôles des changes sont appliqués soit dans le pays d'origine soit dans le pays d'accueil. En revanche, on peut faire valoir que la libéralisation, associée à des mesures de renforcement du secteur financier interne, encourage les immigrants à mieux utiliser les voies officielles de transferts (Sander, 2003). En outre, l'accès aux organismes de transferts dans le pays de l'expéditeur comme du destinataire joue un rôle critique dans le choix de ces organismes. On sait par exemple que les immigrants ayant atteint un niveau d'études élevé, qui généralement ont des parents dans le pays d'origine vivant dans des zones urbaines, ont plus souvent recours aux banques et autres voies officielles que les familles rurales qui ont tendance à se tourner plus volontiers vers les voies officielles, étant donné que les zones rurales sont souvent mal desservies en organismes du secteur financier officiel (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2002).

Bien que les types de voies officielles varient d'une région à l'autre, leur utilisation est souvent déterminée par des traditions sociales anciennes, des relations entre parents et amis et l'existence de réseaux de l'emploi, ainsi que le manque ou l'insuffisance d'agents se chargeant des transferts de fonds et de banques qui offrent les services nécessaires et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les destinataires d'avoir accès à des systèmes financiers d'une manière générale; plus les destinataires ont de difficulté à accéder à des voies officielles, surtout dans les zones rurales, plus les émigrés vont recourir aux voies parallèles.

Enfin, il convient de noter que les services officiels, ainsi que de nombreux agents de transferts, ne se conforment pas toujours aux normes internationales concernant l'obligation de rendre des comptes et de transparence (y compris ceux qui se livrent au blanchiment d'argent et à la fraude fiscale). Néanmoins, comme les systèmes officiels fournissent des services essentiels là où les systèmes officiels font défaut ou sont inefficaces, il faudrait que les efforts déployés pour obtenir une meilleure application de l'obligation redditionnelle soient « contrebalancés par des informations sur le véritable risque que présente l'utilisation inconsidérée des systèmes officiels d'une part, et sur le risque et le coût d'une répression des services officiels vu leur effet sur les flux et le coût des transferts, d'autre part... [car ils] peuvent avoir de fortes incidences sur les niveaux de vie » (Sander, 2003, p. 11).

Coût moyen des transferts de 200 dollars É.-U.

Pays	Pourcentage des montants transferts
Mozambique	1,0
Turquie	4,9
Portugal	5,0
Équateur	5,6
Pakistan	5,7
El Salvador	6,0
Colombie	6,2
Pérou	6,5
Grèce	7,1
Inde	8,1

^a L'auteur fait également valoir que les banques commerciales se montrent plutôt réticentes à travailler avec des immigrants économiquement faibles qui sont souvent illégaux » (p. 17).

Pays	Pourcentage des montants transferts
Philippines	8,2
Bolivie	8,4
République dominicaine	8,4
Mexique	9,2
Venezuela	10,5
Égypte	13,8

Source : Manuel Orozco, *Workers Remittances: The Human Face of Globalization* (Washington, D.C., Multilateral Investment Fund, Inter-American Development Bank, 2002), p. 23 et 31; et Andres Solimano, Division du développement économique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Remittances by Emigrants: Issues and Evidence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E 03.G.152), p. 35).

Ampleur des transferts

Au cours des dernières décennies, le volume des transferts effectués par l'effectif de migrants s'est gonflé. On pourrait noter d'autres facteurs agissants comme la libéralisation du contrôle des changes dans certains pays en développement (éventuellement en remplaçant l'utilisation de systèmes officieux par celle de systèmes officiels), et la baisse des commissions prélevées sur les transferts, ainsi que l'amélioration des données statistiques sur les transferts (Kapur, 2003).

On estime qu'à l'échelle mondiale en 2002 le volume des transferts a atteint 130 milliards de dollars, soit plus que le montant de l'aide publique au développement (APD)

Comme il n'existe pas d'estimations fiables du montant total des transferts effectués par l'intermédiaire de systèmes officieux, la présente section ne s'appuie que sur les données officielles⁶. Les transferts sont estimés à environ 130 milliards de dollars pour l'année 2002, dont près de 60 % soit 79 milliards vont aux pays en développement. Bien que des comparaisons des différents types de flux de capitaux soient imprécises, étant donné les différentes utilisations des fonds, pour les pays en développement en tant que groupe, les transferts sont devenus le deuxième des plus importants types de flux financiers; ils sont plus modestes que les flux d'IED mais ont surpassé l'aide publique au développement (APD) depuis 1996 (voir figure IV.1). De même, en comparaison des flux d'IED dans les pays en développement, les transferts semblent être une source plus stable de financement extérieur et répartis de manière plus égale entre et dans les pays⁷.

60 % de la totalité des transferts vont aux pays des régions en développement

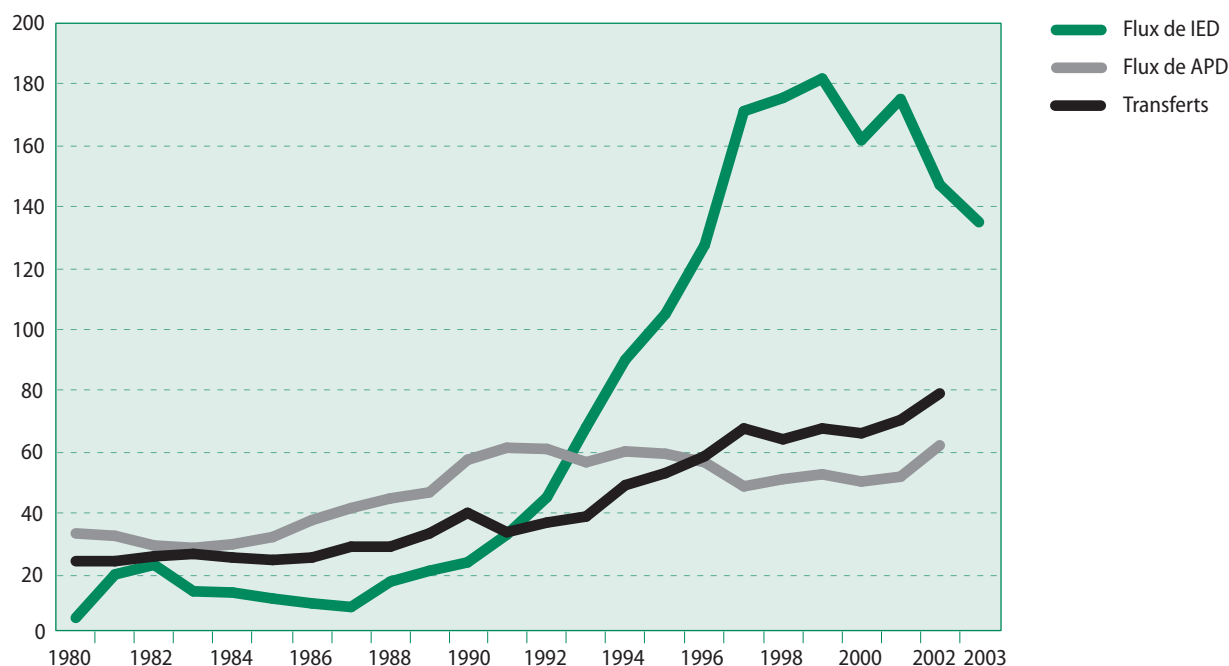
En termes absolus, la plupart des transferts vers les pays en développement se font à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Asie de l'Est et du Sud (voir tableau IV.3). Comparée aux autres régions en développement, l'Afrique subsaharienne a reçu

⁶ Les données officielles internationales sur les transferts sont consignées par le Fonds monétaire international (FMI) dans le *Balance of Payments Statistics Yearbook*. Le FMI divise les transferts en trois catégories : a) rapatriement de salaires classés sous la rubrique « transferts courants » dans la balance des paiements courants; b) rémunération des employés, qui comprend les traitements et salaires et autres prestations versées aux travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs non résidents (comme les employés locaux des ambassades), et figure sous la rubrique « recettes » de la sous-catégorie de la balance courante; et c) les envois de fonds effectués par les émigrés, inscrits sous la rubrique « transferts de fonds » dans le compte des opérations en capital de la *Balance of Payments Statistics Yearbook* du FMI (codes 2391, 2310 et 2431 respectivement). Les données utilisées dans la présente section se rapportent à ces trois catégories mais ne comprennent pas les transferts parallèles. Les chiffres indiqués pour la plupart des pays semblent donc sous-estimés [d'après une étude de D. Ratha (2003) qui fournit également un exposé et une analyse plus détaillés des transferts (chap. 7, p. 171)].

⁷ La relative stabilité des transferts en tant que source de devises s'est vérifiée à la fin des années 1990, lorsqu'en conséquence de la crise financière d'Asie les autres sources de flux financiers vers les pays en développement ont diminué (voir également figure IV.1 et Gammeltoft, 2002).

Figure IV.1

Aperçu de certains flux financiers vers les pays en développement, 1980-2003 (en milliards de dollars É.-U.)



Source : ONU/DAES, d'après la base de données des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), données de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Commission d'aide au développement OCDE/CAD et *Global Development Finance*, Banque mondiale.

la part la plus faible des flux de transferts, à savoir 1,5 % en 2002. De plus, pour la période 1980-2002, les parts régionales des économies en transition pour l'Afrique du Nord, l'Afrique sub-saharienne et l'Asie de l'Ouest ont diminué, cela tenant à l'accroissement des flux destinés à d'autres régions plutôt qu'à une diminution absolue de la totalité des transferts.

La part des transferts dans le PIB pour l'année 2002 était plus élevée en Afrique du Nord (3,1 %) et plus faible en Afrique subsaharienne (0,6 %) (voir tableau IV.3)⁸. Nombre des principaux pays destinataires des transferts en termes absolus ont été des pays à revenu moyen (voir figure IV.2). Comme proportion du PIB, les transferts ont été plus importants dans les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur (voir figure IV.3).

Pour un certain nombre de pays en développement, les transferts sont devenus une importante source de devises étrangères et un élément majeur de la balance des paiements. Par exemple, au cours des années 1980, les transferts ont servi à financer 80 % du déficit courant au Botswana; ils atteignent près de 75 % du total des recettes d'exportation de produits de base au Soudan et plus de la moitié des recettes en devises au Lesotho (Sander et Maimbo, 2003, p. 15-16). Au Moyen-Orient, les transferts ont aidé à financer les déficits courants et le service de la dette extérieure, améliorant ainsi la capacité d'amortissement de la dette (Burney, 1987, p. 756). En ce qui concerne El Salvador et le Nicaragua, le montant des transferts atteignait près de 60 % de la totalité des recettes en devises provenant des exportations de biens et de services (Banque interaméricaine de développement, 2001). La relative importance des transferts, comparée à d'autres apports internationaux, varie d'un pays à l'autre. Par exemple, en Asie de l'Ouest, les transferts représentaient une part relativement

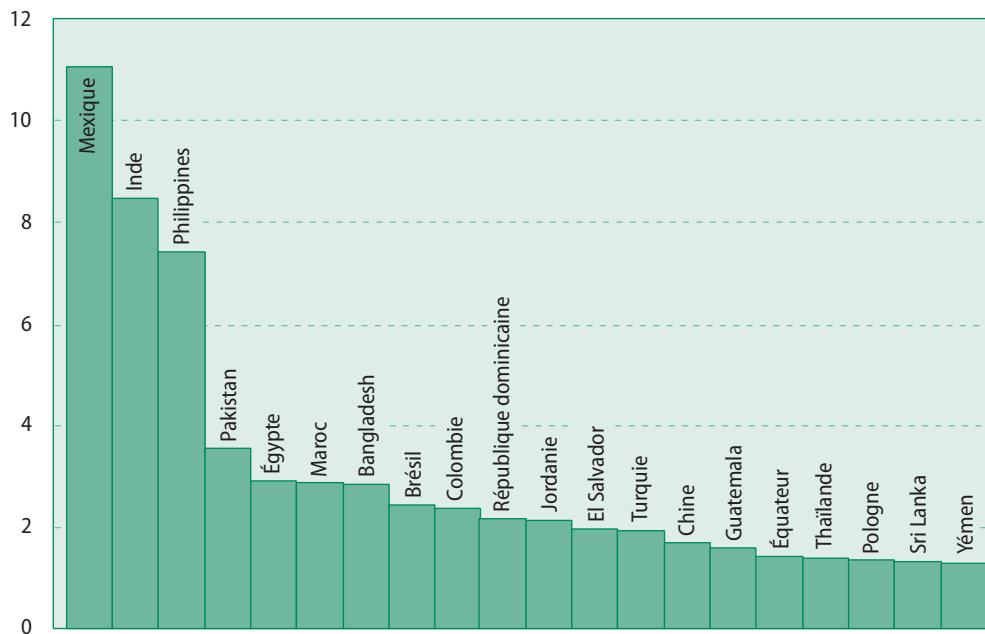
Pour l'ensemble des pays en développement, les transferts composent un peu plus de 1 % du PIB

Dans certains pays en développement plus petits, notamment, les transferts de salaires peuvent constituer 5 % ou plus du PIB

⁸ Pour une analyse détaillée des transferts en Afrique, voir Sander et Maimbo (2003).

Figure IV.2

Vingt des pays en développement les plus importants bénéficiaires des transferts, 2002
(en milliards de dollars des É.-U.)



Source : ONU/DAES, d'après la base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI.

Figure IV.3

Vingt des pays en développement où le pourcentage des transferts dans le PIB est le plus élevé, 2002
(en pourcentage)



Source : ONU/DAES, d'après la base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI, et *World Development Indicators*, Banque mondiale.

considérable (50 %) de la totalité des flux financiers internationaux dans la région en 2002. Pour d'autres pays en développement tels que ceux de l'Afrique subsaharienne, les transferts ont été relativement bas. Par exemple, en 2002, l'Éthiopie a reçu 1,3 milliard de dollars en APD en comparaison de 33 millions de transferts officiels. La même année, le Rwanda a reçu 356 millions de dollars en APD et 7 millions en transferts. Pour la République-Unie de Tanzanie, les données indiquent une somme de 1,2 milliard en APD et 7 millions en transferts. Ces chiffres indiquent que les transferts ne joueront probablement pas un rôle notable dans l'amélioration des problèmes financiers extérieurs de certains pays, et qu'ils ne remplaceront pas l'APD.

Tableau IV.3

Entrées de capitaux provenant des transferts, par région, 1980-2002*(en milliards de dollars et pourcentage)*

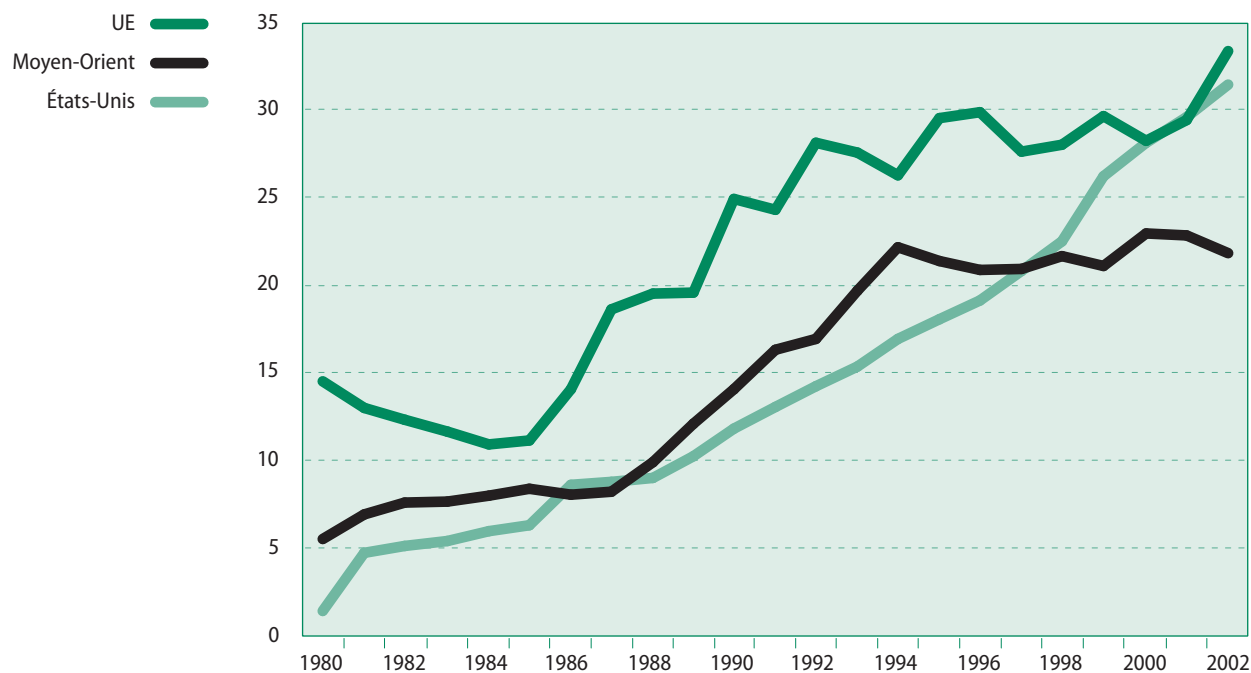
		1980	1990	1995	2000	2001	2002
Amérique latine, Caraïbes	Valeur	1,9	5,7	13,3	19,5	23,2	26,9
	Part du total mondial	4,7	7,6	14,0	17,6	19,6	20,5
	Part du PIB	0,01	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6
Afrique du Nord	Valeur	4,5	7,2	5,9	5,8	7,1	0,8
	Part du total mondial	10,9	9,5	6,2	5,2	6,0	5,2
	Part du PIB	3,5	4,2	3,2	2,4	3,0	3,1
Afrique subsaharienne	Valeur	1,4	1,6	2,7	1,9	2,2	2,0
	Part du total mondial	3,4	2,2	2,8	1,7	1,9	1,5
	Part du PIB	0,6	0,5	0,8	0,6	0,7	0,6
Asie de l'Est et du Sud	Valeur	6,6	9,5	19,1	23,2	23,0	27,3
	Part du total mondial	16,0	12,6	20,1	21,0	19,4	20,8
	Part du PIB	1,1	0,9	1,1	1,1	1,0	1,1
Asie de l'Ouest	Valeur	5,8	6,6	7,0	8,4	6,6	5,7
	Part du total mondial	14,1	8,7	7,4	7,5	5,6	4,4
	Part du PIB	1,7	1,7	1,4	1,3	1,1	..
Économie en transition	Valeur	4,1	9,5	5,4	7,2	8,1	10,3
	Part du total mondial	10,0	12,5	5,7	6,5	6,8	7,9
	Part du PIB	..	0,9	0,7	1,0	0,9	1,1
Sous-total	Valeur	24,3	40,1	53,4	66,0	70,3	79,1
	Part du total mondial	59,0	53,1	56,2	59,6	59,4	60,3
	Part du PIB	..	0,9	1,0	1,1	1,1	..
Pays développés	Valeur	16,8	35,5	41,6	44,7	48,0	52,0
	Part du total mondial	41,0	46,9	43,8	40,4	40,6	39,7
	Part du PIB	..	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	Valeur	41,1	75,6	95,1	110,8	118,2	131,1

Source : ONU/DAES d'après la base de données des statistiques de la balance des paiements du FMI, *World Development Indicators*.

Note : le signe (..) signifie que l'on ne dispose pas des données.

Figure IV.4

Flux de transferts par région principale d'origine, 1980-2002 (en milliards de dollars É.-U.)



Source : ONU/DAES, d'après la base de données des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI).

Dans l'UE, les immigrants sont la source la plus considérable des transferts

Sur le plan régional, l'UE reçoit le montant le plus substantiel de transferts, suivie par les États-Unis et les pays du Moyen-Orient (voir figure IV.4).

Le flux des transferts a été positivement corrélé avec la croissance dans les pays hôtes. Les paiements de transferts provenant de deux des pays d'origine les plus notables, les États-Unis et l'Arabie saoudite, ont augmenté au cours de périodes de forte croissance économique dans ces économies et se sont contractés au cours de périodes de récession⁹. Par ailleurs, les transferts peuvent être ponctuels compte tenu de la croissance dans les pays d'origine; autrement dit, en raison de leur caractère altruiste, ils peuvent s'accroître dans des situations de crise économique (dans les pays d'origine). En outre, lors d'une crise économique dans le pays d'origine, l'émigration peut s'accroître ainsi que les transferts dans ce pays. Par exemple, à la suite d'une crise économique en Équateur à la fin des années 1990, une grande proportion de la population a émigré au cours d'une période de deux ans. Les transferts effectués à destination de l'Équateur ont plus que doublé, passant de 643 millions de dollars en 1997 à plus de 1,4 milliard en 2001, équivalant à 10 % du PIB national (Kapur, 2003).

Incidences économiques des transferts

La plus grande partie des transferts sert aux achats de première nécessité; l'éducation est un autre poste de dépense important

Les transferts sont le plus souvent utilisés pour la consommation de biens de première nécessité. Par exemple, on estime que 80 % des ménages bénéficiaires en Turquie dépensent les fonds transférés aux achats quotidiens (Koc et Onan, 2001). Toutefois, les transferts en-

⁹ Par exemple, la tendance à la diminution des transferts provenant du Moyen-Orient dans le milieu des années 1980 s'explique par la récession durant la décennie suivant l'écrasement des prix, entraînant un retour des travailleurs dans leur pays d'origine (voir Wahba, 1991, p. 42).

couragent aussi l'investissement dans le capital humain, soins de santé et éducation. À titre d'illustration, on a estimé que, dans les zones urbaines d'El Salvador, l'argent des transferts avait sur la durée de la scolarisation dix fois plus d'effet que les autres sources de revenus des ménages, le même rapport étant de 2,6 dans les zones rurales (Edwards et Ureta, 2001, révision). Les enfants de familles mexicaines dans lesquelles un ou plusieurs membres ont émigré sont restés de 0,7 à 1,6 an de plus à l'école que les enfants de famille dont aucun membre n'avait émigré (*Dialogue: Dial Newsletter*, 2003). Les transferts peuvent également servir à l'épargne et à l'investissement (activités rémunératrices ou génératrices d'emploi comme les achats de terrains, d'outils, de machines, la création d'une entreprise et autres activités à effets multiplicateurs) [voir par exemple Adams, Jr., 1998, p. 170; Stahl et Habib, 1989, p. 283]. Par exemple, plusieurs pays d'Asie ont consacré à l'épargne des pourcentages relativement élevés des transferts, allant de 15 % aux Philippines à 44 % au Sri Lanka, et à 58 % en Thaïlande (Puri et Ritzema, 1999)¹⁰.

Il convient de noter en outre que les fonds transférés servent aussi à investir dans le pays d'origine dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les associations communales. Par l'intermédiaire de ces associations dans le pays d'accueil, les immigrants mettent en commun les fonds qu'ils veulent transférer pour les allouer à des projets communautaires de développement dans leur pays d'origine. Des Dominicains, Guatémaltèques, Mexicains, Haïtiens et Salvadoriens sont parmi les groupes qui ont fondé des associations communales aux États-Unis. Dans un État du Mexique, les administrations locale, fédérale et de l'État doublent chaque dollar transféré par des associations communales pour financer de petits projets d'infrastructure. Dans le cadre de ce programme, plus de 400 projets ont été menés à bien en huit ans. L'investissement total fait par des migrants dans ces projets s'élevait à près de 4,5 millions. Outre qu'ils ont transféré les fonds par l'intermédiaire des associations communales, les émigrants ont eux-mêmes mis leurs compétences au service de ces projets (Torres, 2002). Un autre État du Mexique travaille avec des associations communales des États-Unis pour investir dans de petites fabriques de vêtements sises dans les villes d'origine des migrants. Dans le cadre du programme intitulé « Ma communauté », les investissements d'un minimum de 60 000 dollars sont gérés par des professionnels. Durant la phase de démarrage, l'État offre trois mois de salaire et des prêts à faible intérêt (Lowell et de la Garza, 2000).

Le Gouvernement philippin a créé un programme LINKAPIL (Lingkod sa Kapwa Pilipino) qui permet aux émigrés à l'étranger d'appuyer dans leur pays d'origine des projets de développement consacrés à l'infrastructure, à l'éducation et aux soins de santé. Les contributions versées par les émigrés philippins à LINKAPIL se monteraient à plus d'1 milliard de dollars (Addy, Wijkström et Thouez, 2003).

On peut citer un cas dans lequel on a pu concrétiser et améliorer l'accès aux services de transfert et baisser le coût de réception des fonds transférés en établissant une liaison entre les coopératives de crédit de travailleurs agricoles syndiqués avec une grande banque commerciale américaine, dotée d'un vaste réseau de succursales aux États-Unis, au Mexique et dans plusieurs pays d'Amérique centrale (Ratha, 2003). Cette collaboration a abouti à réduire considérablement le coût des transferts d'argent.

Pour intensifier l'impact des transferts sur le développement, le gouvernement a émis des obligations porteuses d'intérêts à l'intention des émigrants en vue d'encourager les transferts, et lancé de nouveaux programmes d'investissement comme des régimes de retraites (voir notamment Sander, 2003; et Solimano, 2003a). Par ailleurs, les pays destinataires ont

les associations communales jouent un rôle important pour mobiliser les transferts

Les gouvernements et les banques commerciales fournissent de plus en plus fréquemment des services de transferts pour faciliter ce type d'opérations

Les transferts de salaires ont un effet multiplicateur non négligeable sur l'activité économique

¹⁰ Dans la même étude, il est mentionné que les taux élevés d'épargne s'expliquent par le fait que contrairement aux émigrants en Europe, qui souvent restent longtemps dans le pays d'accueil, les émigrants d'Asie qui s'expatrient pour des contrats de courte durée tendent à avoir l'épargne comme objectif. Les familles de migrants asiatiques doivent considérer les transferts de fonds comme un revenu transitoire et, par conséquent, tendent à épargner le plus possible.

commencé à comprendre qu'il était de leur intérêt d'éviter d'imposer les transferts, étant donné qu'il s'agit généralement de virements effectués par des émigrés économiquement faibles à des parents économiquement faibles également dans le pays d'origine. Une telle imposition pourrait contribuer à réduire l'ensemble des transferts ou à encourager un accroissement des opérations de transfert illégales.

L'action positive des transferts sur la croissance économique se manifeste par les effets de la demande globale et de la production visibles dans la consommation, ainsi que sur l'épargne et l'investissement¹¹. Par exemple, au Mexique, on estime que les transferts qui atteignent 2 milliards de dollars ont généré pour une valeur de 6,5 milliards de dollars en activité économique supplémentaire, représentant 3 % du PIB (Durand, Parrado et Massey, 1996, p. 440-441)¹². De même pour l'économie égyptienne, on a estimé qu'une augmentation de 10 millions de dollars des virements effectués par les émigrés, entraînait une augmentation du PNB de 22 millions de dollars (Kandil et Metwally, 1990, p. 164). Dans la plupart des pays d'Amérique centrale, les transferts ont accru le revenu moyen par habitant de 7 à 14 % [Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2003a]. On peut considérer la création d'emplois dans le pays d'origine comme un autre élément de l'effet multiplicateur.

La permanence des envois de fonds a également d'appréciables incidences sur la croissance économique dans les pays d'origine. La continuité de l'émigration (en supposant que les transferts individuels diminuent avec le temps), ainsi que des transferts est cruciale. Par ailleurs, la croissance rapide des pays en développement, les écarts entre les salaires par rapport au pays d'accueil peuvent se réduire. En conséquence, l'envie d'émigrer pourrait s'en trouver modérée et la relative importance des transferts réduite.

À plus long terme, les transferts devraient améliorer la répartition des revenus et atténuer la pauvreté

Un examen de l'impact des transferts sur la répartition des revenus et la pauvreté amène à plusieurs conclusions générales. On constate que les flux initiaux d'émigration ne sont pas nécessairement constitués par des travailleurs issus des ménages les plus pauvres, mais plutôt par des jeunes parmi les mieux éduqués, comme le laisserait supposer la théorie de la « sélection positive » (voir encadré IV.1). En conséquence, les transferts peuvent avoir un effet négatif sur la répartition des revenus, puisque la plupart de ces opérations sont en majorité destinées à des familles à revenu plus élevé, et les ménages pauvres n'en bénéficieraient pas directement (voir par exemple, Adams, Jr., 1989, p. 69). Par exemple, en Turquie, seulement 5 à 20 % des familles bénéficiaires des transferts sont des familles pauvres (Koc et Onan, 2001). On constate toutefois à la longue que les transferts réduisent les inégalités de revenus à mesure qu'est facilitée l'émigration de travailleurs pauvres grâce aux informations et à l'assistance fournies par les réseaux de migrants dans les pays d'accueil (Taylor, 1999). Ainsi, par le biais des transferts de fonds aux membres de familles pauvres qui restent au pays, ces opérations peuvent, sur le plan social, jouer un rôle de filet de sécurité et contribuer à atténuer la pauvreté. Une étude de 74 pays en développement a confirmé l'impact positif sur la réduction de la pauvreté, indiquant qu'une augmentation moyenne de 10 % de la part des transferts dans le PIB d'un pays ferait baisser de 1,6 % le taux de pauvreté (autrement dit, une réduction du nombre des personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour)¹³.

¹¹ Pour de plus amples détails sur les deux cas et les effets multiplicateurs, voir Solimano (2003b).

¹² Voir également Dilip Ratha (2003), selon lequel les conclusions d'une autre étude indiquent que pour chaque dollar envoyé par des émigrés, le produit national brut du Mexique (PNB) s'est accru de 2,69 à 3,17 dollars.

¹³ En outre, une augmentation de 10 % de la proportion des émigrés dans la population d'un pays amènerait une réduction de 1,9 % de la pauvreté.

Impacts sur les pays hôtes

Du point de vue du pays hôte, l'immigration soulève trois questions essentielles. La première a trait à l'impact de l'immigration sur le marché de la main-d'œuvre dans les pays hôtes, où la crainte de perdre des emplois ou de voir se réduire leur pouvoir d'achat à cause des immigrants est souvent un sentiment général parmi la population de souche, en particulier de la part de ceux qui se trouvent défavorisés sur le marché du travail. La deuxième question concerne l'impact de l'immigration sur la croissance économique et la troisième se rapporte aux conséquences fiscales de l'immigration, ce qui prend de l'importance dans le contexte du vieillissement de la population des pays développés, en Europe et au Japon notamment.

Impact sur le marché du travail

Dans les pays développés, le débat populaire à propos des politiques migratoires tourne essentiellement autour du marché du travail. Il est courant chez les autochtones des pays accueillant des immigrants de penser que l'immigration risque d'aggraver le chômage et d'abaisser les salaires pour les autochtones. Cette préoccupation est particulièrement manifeste dans les pays européens où les taux de chômage sont élevés et la proportion des chômeurs à long terme est importante.

Situation actuelle du marché du travail

Avant d'aborder les questions théoriques, on se propose d'examiner la situation des immigrants sur le marché du travail des pays développés. L'immigration a pris son essor dans la dernière décennie du XX^e siècle, mais les revenus des immigrants par rapport aux autochtones ont baissé. Par exemple, les hommes immigrés aux États-Unis gagnaient 4,1 % de plus que les hommes autochtones en 1960, mais 16,3 % de moins en 1990 (Borjas, 1999, p. 1724). Cela tenait à l'écart entre le niveau d'études atteint par les immigrants et les autochtones; cependant, même lorsque cet effet est supprimé, le salaire relatif ajusté a tout de même baissé de 13,3 % au cours de ces 30 années. Les immigrants récents sont toujours désavantagés sur le plan des salaires avant de s'assimiler, mais leur salaire relatif initial s'est détérioré de 24 points de pourcentage durant ces 30 années.

Les chiffres pour les États-Unis montrent comment l'absorption des immigrants se fait de manière disproportionnée au bas de l'échelle du marché du travail. La répartition de ceux qui sont nés à l'étranger et de ceux qui sont nés dans le pays, en fonction des catégories professionnelles les plus courantes aux États-Unis en 2000, est présentée au tableau IV.4. Le tableau montre que les hommes et les femmes nés à l'étranger sont toujours sous-représentés dans les deux catégories supérieures comprenant l'une les « postes de direction, d'administration et de gestion » et l'autre « spécialités professionnelles », et étaient surreprésentés au bas de l'échelle des catégories professionnelles, qui comprennent les « emplois dans le tertiaire », la « production de précision, les métiers de type artisanal et les réparations », les « machinistes, fabricants et ouvriers » et les « emplois dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ». De plus, alors que les autochtones devenaient plus nombreux dans la catégorie des « postes de direction, d'administration et de gestion », passant de 14,4 % à 15,3 % entre 1996 et 2000, la proportion des personnes nées à l'étranger employées dans cette catégorie a baissé, passant de 10,6 % à 9,9 % durant la même période (Mosisa, 2002, tableau 8).

Les revenus moyens, généralement hebdomadaires (en dollars constants) pour des travailleurs de 25 ans et plus tendent à être relativement inférieurs pour les étrangers indépendamment de leur niveau d'études (Mosisa, 2002, tableau 6). Par exemple, les étrangers ne possédant pas un diplôme de fin d'études secondaires gagnaient 314 dollars par semaine en 1996 et 322 dollars en 2000, tandis que, dans les mêmes conditions, des autochtones gagnaient 376 dollars par semaine en 1996 et 389 dollars en 2000. Les étrangers titulaires

Les gains des immigrants ont eu tendance à diminuer par comparaison à ceux des travailleurs autochtones

Les travailleurs immigrés sont de manière disproportionnée classés dans les catégories professionnelles inférieures

d'un diplôme universitaire gagnaient par semaine 789 dollars en 1996 et 852 dollars en 2000, tandis que le salaire hebdomadaire des autochtones s'établissait à 841 dollars en 1996 et 902 dollars en 2000.

En Europe, la situation dans laquelle se trouvent les immigrants varie d'un pays à l'autre. En Allemagne, les immigrants et en particulier ceux qui arrivent dans le cadre des plans de travailleurs invités sont caractérisés par une segmentation économique et une surreprésentation au bas de l'échelle professionnelle (Kogan, 2004, p. 18). Au Royaume-Uni, le chômage est pour les immigrants un problème plus grave que les préjugés professionnels ou salariaux. Toutefois, les immigrants provenant de Chine, d'Irlande et d'Inde semblent soutenir la concurrence sur un pied d'égalité avec les Britanniques de souche de même milieu social et de niveau d'études équivalent, tandis que d'autres, comme les Noirs des Caraïbes et les Pakistanais, semblent désavantagés sur le marché du travail salarié mais moins sur le marché de la main-d'œuvre manuelle.

Tableau IV.4

Répartition des employés étrangers et autochtones en fonction des catégories professionnelles les plus courantes aux États-Unis, 2000

(en pourcentage des travailleurs dans chaque catégorie)

Catégories professionnelles	Hommes		Femmes	
	Étrangers	Autochtones	Étrangères	Autochtones
Direction, administration et gestion	9,8	15,8	10,0	14,8
Spécialité professionnelle	12,9	13,6	14,5	18,5
Emploi dans le tertiaire	13,4	9,5	26,9	16,4
Production de précision, artisanat et réparations	12,2	6,5	22,2	14,8
Machinistes, fabricants et ouvriers	22,7	18,8	13,5	6,1
Agriculture, sylviculture et pêche	6,3	3,3	1,6	1,1

Source : Abraham T. Mosisa, « The role of foreign-born workers in the U.S. Economy », *Monthly Labor Review*, vol. 125, n° 5 (mai), tableau 5.

En Allemagne, les travailleurs migrants sont concentrés dans les emplois peu qualifiés

Dans la seconde moitié des années 1990, les immigrants entrant au Royaume-Uni et les immigrants entrant en Allemagne ont suivi différents régimes professionnels. Au Royaume-Uni, les immigrants ont des carrières semblables à celles des autochtones. Ce pourrait être dû en partie au fait que de nombreux immigrants viennent de pays du Commonwealth, qu'ils sont anglophones et possèdent des qualifications ou diplômes officiels reconnus par les autorités britanniques. En Allemagne, les professions ouvertes aux immigrants se répartissent en métiers manuels, essentiellement de cols bleus non qualifiés. En Allemagne, les immigrants ont un emploi et des carrières moins stables, avec des changements d'emploi plus fréquents que les autochtones. Au Royaume-Uni, la répartition des professions entre étrangers et autochtones semble converger, bien qu'il y ait d'autres facteurs responsables des conditions professionnelles désavantageuses des immigrants. Par exemple, les médecins immigrés se concentrent dans des spécialisations médicales qui ne sont pas populaires parmi les médecins autochtones blancs, et doivent s'installer dans des localités géographiquement moins recherchées du Royaume-Uni (Kogan, 2004).

Au Royaume-Uni, certains groupes d'immigrants réussissent à concurrencer efficacement les autochtones

La ségrégation professionnelle en Allemagne ne peut s'expliquer qu'en partie par l'insuffisance du niveau d'études des immigrants, parce que les qualifications conventionnelles des immigrants semblent n'avoir qu'une importance négligeable sur le marché du travail allemand. Au Royaume-Uni, les qualifications conventionnelles semblent avoir une plus grande importance pour les immigrants, comme indiqué ci-dessus. Alors qu'au Royaume-Uni les

risques que courent les immigrants de perdre leur emploi est le même que pour les autochtones, en Allemagne ce risque est plus élevé chez les immigrants, du fait qu'ils occupent des emplois vulnérables. De même, sur le marché du travail allemand, les emplois de cols blancs sont quasiment fermés à tous les immigrants chômeurs quel que soit leur niveau d'études, alors qu'au Royaume-Uni les immigrants semblent concurrencer les autochtones dans des conditions plus semblables (Kogan, 2004).

Les migrations et le marché du travail : considérations théoriques et pratiques

L'analyse ci-dessus relative aux modes migratoires modernes traitent des diverses incidences que peuvent avoir les immigrants sur les marchés du travail locaux et sur la manière dont leur participation varie avec le temps. Toutefois, l'analyse théorique a en grande partie débuté avec une étude statique qui ne réussit pas à englober tous les aspects de l'adaptation des immigrants aux marchés du travail locaux au fil du temps. Dans une première tentative d'évaluation, cette analyse statique a indiqué que l'immigration a pour effet d'accroître l'apport de main-d'œuvre en termes économiques, déplaçant la courbe vers l'extérieur par la proportion de main-d'œuvre représentée par les immigrants¹⁴. Si la demande totale de main-d'œuvre reste inchangée — hypothèse improbable, comme nous allons le voir —, un nouvel équilibre s'établit sur un marché du travail compétitif à un niveau supérieur d'emploi et à un niveau de salaire plus bas qu'avant l'immigration. Si un petit nombre seulement d'autochtones acceptaient de travailler pour un salaire inférieur, l'immigration aurait pour effet de réduire le nombre des autochtones employés. Le nombre d'emplois perdus par les autochtones sera cependant inférieur au nombre d'emplois pris par les immigrants pour la bonne raison qu'avec des salaires inférieurs le marché du travail engendrera un plus grand nombre d'emplois. L'immigration réduira davantage les salaires si les immigrants sont disposés à travailler pour des salaires inférieurs à ceux des autochtones. Cela semble plausible dans le cas d'immigrants illégaux, par exemple parce que l'arrivée de ces immigrants non seulement infléchit l'offre de main-d'œuvre, mais la rend plus souple (Friedberg et Hunt, 1995). L'hypothèse selon laquelle les marchés du travail sont compétitifs est peut-être fausse si, par exemple, les salaires sont figés par des arrangements institutionnels tels que les conventions collectives. Dans ce cas, l'immigration aura un impact sur le niveau d'emploi des autochtones plutôt que sur les salaires.

Toutefois, les immigrants ne sont pas homogènes en termes de qualifications et ainsi ils entrent dans diverses catégories du marché du travail. Pour rendre compte de cette situation, il conviendrait d'appliquer le même raisonnement à de nombreuses catégories professionnelles pour lesquelles l'offre porte plus nettement sur des compétences plus fréquentes chez les immigrants. Dans ce cas, l'effet de l'immigration sur différentes catégories professionnelles dépend des compétences des immigrants et de la manière dont elles peuvent concurrencer celles des autochtones. En outre, les immigrants, en palliant à la fois les pénuries de main-d'œuvre cycliques et structurelles, ne sont pas mis en concurrence avec les autochtones. (Pour une analyse des niveaux d'études et des compétences des immigrants modernes, voir encadré IV.3.)

Le degré de comparativité entre les compétences des immigrants et des autochtones repose sur plusieurs facteurs dont les politiques migratoires pratiquées dans le pays hôte, le niveau de qualification commun à la main-d'œuvre autochtone ainsi qu'à celle du pays d'origine, pour les raisons examinées aux chapitres I et III. S'agissant des critères retenus par les pays d'accueil pour déterminer le niveau de compétence des immigrants, certains pays comme l'Australie, le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis ont ouvert leur marché du travail de manière sélective à des immigrants hautement qualifiés. Deuxièmement, le degré de compétence de la main-d'œuvre autochtone s'est, au fil du temps, élevé

L'effet de l'immigration de main-d'œuvre ne se limite pas à un accroissement du nombre des travailleurs, et à la baisse des salaires

¹⁴ Pour une analyse détaillée, voir G. J. Borjas (1999), pp. 1697-1760.

tant en termes absolus que relatifs par rapport à celui des immigrants dans les pays d'accueil. Depuis leur création, les États-Unis ont accueilli des immigrants et le degré de compétence de sa population active s'est progressivement amélioré au fil du temps. Aujourd'hui, aux États-Unis, un travailleur peu qualifié a entre 9 et 11 ans de scolarisation, ce qui n'était pas le cas au début du XX^e siècle. À cette époque, le degré de qualification des immigrants, venus généralement d'Europe, était tout à fait comparable à celui des travailleurs autochtones. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les salaires des immigrants venus du Royaume-Uni étaient supérieurs à ceux des autochtones. Le remplacement des immigrants européens par des immigrants d'Asie et des îles du Pacifique, comptant des individus non anglophone et peu aptes à s'intégrer, a modifié l'équilibre et les immigrants gagnent maintenant moins que les autochtones (Winkelmann, 2000). Troisièmement, les pays d'origine des immigrants ont une influence sur le niveau de qualification des immigrants par un processus d'autosélection (voir encadré IV.1). On croit savoir que les immigrants venant de pays où les qualifications ne sont pas particulièrement prisées ont tendance à être qualifiés, tandis que les immigrants provenant de pays où les qualifications sont cotées tendent à être moins qualifiés. Par ailleurs, étant donné que les immigrants doivent couvrir eux-même directement les frais de l'immigration, les travailleurs qualifiés sont plus susceptibles de disposer des ressources nécessaires pour partir. Ces deux faits aident à expliquer pourquoi les immigrants actuels sont à la fois plus qualifiés et moins qualifiés, mais ne sont pas issus des couches les plus pauvres de la société de leur pays d'origine.

Encadré IV.3

Compétences et niveaux d'études des immigrants dans les pays développés

Les zones les plus développées du Nord sont les principaux aimants qui attirent les nombreuses compétences du monde entier désireuses d'expérimenter les dernières technologies ou idées, caractéristique notable des professions dans le secteur tertiaire dans des domaines tels que l'informatique, le droit, la finance et la gestion en marketing, et les soins de santé. On s'attend à ce que subsiste un déficit de main-d'œuvre dans certains secteurs clé comme les services médicaux. Aux États-Unis d'Amérique, on prévoit un déficit encore plus prononcé pour les 25 prochaines années parce que la réserve de médecins est à sec dans des régions où les perspectives de croissance démographique sont le plus élevées, tandis que la capacité excédera la demande dans les régions où la croissance démographique est en baisse ou à son minimum (Hallock, Seeling et Norcini, 2003). De plus en plus de médecins quittent l'Inde pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis ou le Canada; ou le Pakistan pour les États-Unis ou le Canada et l'Afrique du Sud pour le Canada.

On signale moins souvent, cependant, que du personnel moyennement et peu qualifié, comme les infirmières et les gardes d'enfants, est également demandé dans les pays développés, et les postes demandant ce type de personnel sont souvent remplis par des immigrants de pays en développement^a. Par exemple, l'Autriche prévoit une pénurie de 31 000 infirmières d'ici à 2006 et, étant donné la politique du Gouvernement philippin qui encourage l'émigration d'infirmières, l'Australie recrute des infirmières philippines (Armstrong, 1998; Glaessel-Brown, 1998; Xu, 2003). En 1989, les États-Unis ont adopté une loi relative à l'immigration d'infirmières supplétives (Immigration Nursing Relief Act) pour remédier au manque d'infirmières à la fin des années 1980. Durant l'an 2000, les États-Unis comptaient environ 100 000 infirmières formées à l'étranger. Des infirmières chinoises émigrent aux États-Unis, se joignant au flux plus constant des infirmières philippines. De même, en Europe, les pénuries de main-d'œuvre sont fréquemment signalées dans les entreprises du secteur tertiaire et dans l'enseignement (Doudiejns et Dumond, 2003, p. 4-5).

^a Il convient de noter que, dans le cas des États-Unis, les membres du plus grand groupe d'immigrants, dont le nombre s'élève à 3,7 millions, ont terminé leurs études secondaires et occupent des emplois peu qualifiés (Carrington, 1999, p.165)

Certains emplois dans le secteur manufacturier et l'agriculture représentent pour les immigrants un créneau sur le marché du travail des pays développés. Dans ce sens, la pénurie de main-d'œuvre, que connaissent certains pays développés, porte sur la main-d'œuvre semi-qualifiée ou peu qualifiée, en particulier dans les activités saisonnières ou cycliques. Par exemple, 85 % au moins de tous les employeurs de l'industrie du bâtiment en France ont fait part de leurs difficultés de recrutement. En Belgique, les organisations d'employeurs confirment que les besoins les plus urgents concernent les emplois demandant du personnel peu ou non qualifié. Aux Pays-Bas, 50 % de tous les postes vacants difficiles à remplir intéressent du personnel peu ou non qualifié. En Norvège, on s'attend à une pénurie croissante dans les emplois de faible qualification de l'agriculture, la pêche, l'hôtellerie et la restauration. Au Canada, 50 % de tous les postes difficiles à remplir se trouvent hors des secteur de haute technologie, principalement dans le commerce de détail et dans les services de la consommation (Doudejins et Dumond, 2003).

Le niveau d'études des migrants est très variable. Contrairement à certaines idées reçues, la proportion d'immigrants aux États-Unis ayant suivi des études universitaires de premier cycle n'a fait qu'augmenter. En revanche, avant 1970, cette catégorie représentait 19,3 % de la totalité des immigrants, la proportion est montée à 23,6 % durant la période 1970-1979 et à 28,9 % pour la période 1990-1996. Cependant, la proportion d'immigrants aux États-Unis ne possédant pas un diplôme universitaire de premier cycle s'est également accrue, passant de 30,7 % avant 1970, à 35,8 et 36,8 % durant les périodes 1970-1979, 1980-1989 et 1990-1996 respectivement (United States Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, Bureau of Census, 1997). Deux extrêmes sont progressivement apparus s'agissant du degré d'instruction des immigrants, au sommet et en bas, plutôt qu'en bas seulement (Williamson, 2004). Les étrangers sont anormalement excédentaires par rapport aux autochtones considérant les degrés d'instruction les plus bas (ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires) mais sont à peu près à égalité avec les autochtones considérant les degrés d'instruction supérieurs, les hommes comme les femmes (ceux qui possèdent au moins un diplôme universitaire) [Nations Unies, 2003d].

Degré d'instruction des autochtones et des personnes nées à l'étranger en Allemagne, en Suède et au Royaume-Uni, 1995 (en pourcentage)

	Degré d'instruction le plus bas		Degré d'instruction le plus élevé	
	Autochtones	Étrangers	Autochtones	Étrangers
Allemagne				
Hommes	8,4	22,8	35,0	22,9
Femmes	13,7	34,7	21,8	21,7
Royaume-Uni				
Hommes	22,7	47,5	26,7	28,9
Femmes	27,6	54,7	24,0	24,2
Suède				
Hommes	13,0	13,5	23,5	24,1
Femmes	10,2	11,3	31,9	34,3

Source : Christel Kesler, « Defining migrant status and assessing employment outcomes in Europe ». Mai 2004, article non publié.

Pour l'Union européenne (UE), les données de 2001 indiquent des tendances analogues à celles qui ont été relevées aux États-Unis, mais avec une proportion légèrement plus élevée d'autochtones que d'étrangers, hommes et femmes, possédant au moins un diplôme universitaire. Ainsi, 17,9 % et 14,2 % des autochtones hommes et femmes, respectivement, possédaient au moins un diplôme universitaire, contre 15,1 et 14,1 % respectivement d'étrangers, hommes et femmes. À l'autre extré-

mité de l'échelle, 38,1 et 44,1 % des autochtones, hommes et femmes respectivement, n'avaient pas terminé leurs études secondaires ou en deçà, tandis que les chiffres comparables concernant les étrangers étaient de 45,1 et 48,1 % (Nations Unies, 2003d). Pour l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni, les chiffres sont donnés dans le tableau ci-dessus et montrent que, d'une manière générale, les taux d'éducation supérieure parmi les immigrants sont plus ou moins similaires dans ces trois pays, et que, à l'exception de l'Allemagne, le niveau d'études supérieures est plus commun parmi les immigrants que parmi les autochtones du même sexe (Kestler, 2004). Comme dans le cas des États-Unis il existe une concentration d'immigrants, par comparaison aux autochtones, aux plus bas degrés d'instruction (n'ayant pas de diplôme de fin d'études secondaires) en Allemagne et au Royaume-Uni, mais pas en Suède.

Après leur arrivée, de nombreux immigrants continuent de progresser dans leur carrière et leurs spécialisations et ont apporté un précieux concours dans les domaines scientifiques et de haute spécialisation. Par exemple, en 1955, 40 % de tous les lauréats de doctorats en science et ingénierie d'universités américaines étaient citoyens de pays étrangers, contre seulement 27 % en 1985. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que 56 % de tous les lauréats de doctorats en ingénierie aux États-Unis en 1995 étaient des étrangers qui avaient obtenu leurs diplômes universitaires de premier cycle à l'étranger. Les étrangers sont devenus de plus en plus nombreux à obtenir leur doctorat dans des disciplines hautement spécialisées comme la physique, l'informatique, la biologie, les mathématiques et la chimie (pour un rapport complet, voir National Science Foundation, 1996). Les étrangers diplômés trouvent facilement du travail : le taux de chômage des étrangers (hommes) titulaires d'un diplôme universitaire ou supérieur n'était que de 2,1 % aux États-Unis en 2000, soit environ la moitié du taux de chômage national.

Non seulement les immigrants contribuent à l'accroissement de la population active mais également à celui de la demande de biens et de services

Quelles que soient leurs compétences, le fait que les immigrants non seulement viennent accroître la population active et renforcer l'offre, mais aussi qu'en retour ils demandent des biens et des services contribue à accroître la demande de main-d'œuvre (voir encadré IV.4). Les immigrants accroissent également la diversité des biens et des services à la disposition des consommateurs, et contribuent à la régularisation du marché du travail en fournissant des services que les autochtones ne sont plus enclins à fournir aux prix courants du marché. Ils aident ainsi à élargir le champ de production, à supprimer les contraintes pesant sur l'activité économique et à accélérer la croissance économique.

Ces considérations montrent qu'une approche statique peut ne pas refléter pleinement les réalités de la migration internationale. L'impact de l'immigration sur le marché du travail est appelé à varier avec le temps à mesure que les immigrants acquièrent de nouvelles compétences et de l'expérience sur le marché du travail local. De plus, comme les salaires relatifs changent, l'investissement dans l'éducation et la formation tant du côté des autochtones que des immigrants est aussi appelé à un ajustement; par ailleurs, les compétences des immigrants ont tendance à être sous-employées pour un certain temps après leur arrivée dans les pays hôtes; autrement dit, ils acceptent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. À mesure qu'ils s'assimilent dans le marché du travail et obtiennent des emplois répondant mieux à leur formation, l'impact sur les emplois demandant peu de qualifications s'amenuise. Une fois qu'ils se sont établis dans des situations mieux adaptées à leurs compétences, ils pourront concurrencer les autochtones pour ces emplois hautement qualifiés.

De toute manière, certains résultats empiriques montrent que les immigrants n'ont qu'une modeste incidence tant sur les salaires que sur l'emploi. Cette incidence reste la même que les travailleurs migrants soient ou non en règle. La réalité sur ce sujet peut être interprétée de deux manières : ou bien il s'avère que l'impact sur le marché du travail local se manifeste par un accroissement soudain de l'offre de main-d'œuvre, ou bien on ne peut qu'estimer l'impact des flux migratoires sur plusieurs décennies.

Certains événements récents ont fourni d'utiles « expérimentations naturelles » pour le premier groupe d'études de cas, dont la majorité ont abouti à la conclusion que l'immigration n'avait pas d'incidences notables. Par exemple, en 1962, 900 000 personnes d'origine européenne vivant en Algérie sont venues s'installer en France, accroissant ainsi la population

Les résultats empiriques montrent que les immigrants n'ont qu'un modeste impact sur les salaires et l'emploi dans les pays d'accueil

active française de 1,6 %. Une analyse fondée sur les observations montre qu'une augmentation d'un point de pourcentage a réduit de 0,8 % les salaires d'une région et accru le taux de chômage des autochtones de 0,2 point de pourcentage (Hunt, 1992, p. 556-572). En 1974, 600 000 colons sont rentrés au Portugal après avoir quitté les colonies africaines d'Angola et du Mozambique. L'analyse pratique n'a pas été en mesure de détecter un quelconque impact sur le marché du travail (Carrington et de Lima, 1994). Entre avril et septembre 1980, près de 125 000 Cubains sont arrivés à Miami, accroissant de 7 % la population active locale. Lorsque l'impact de cette situation sur la main-d'œuvre non qualifiée de différentes ethnies a été évalué, seuls les Cubains sont apparus comme ayant été désavantagés. Il est possible, toutefois, que les nouveaux immigrants aient gagné moins et aient pâti d'un chômage plus élevé, ce qui a contribué à baisser les chiffres moyens concernant les Cubains (Card, 1990, p. 245-257). Entre 1989 et 1995, plus de 600 000 migrants possédant un degré élevé d'instruction ont quitté l'ex-Union soviétique pour Israël, accroissant la population israélienne de 13,6 %, sans affecter le marché du travail (Friedberg, 1997).

Encadré IV.4

Travailleurs étrangers indépendants

Le travail indépendant est l'une des options ouvertes aux immigrants. En effet, dans un certain nombre de pays d'accueil, la création d'une entreprise ou l'exploitation d'une activité individuelle est une manière courante pour les travailleurs étrangers de s'intégrer dans le monde du travail. Les travailleurs indépendants sont nombreux dans des pays comme le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, mais moins en Autriche, Grèce, Italie et Suisse.

Le nombre relativement important d'entrepreneurs étrangers s'explique par le caractère sélectif de la migration, la suggestion étant que les immigrants sont plus dynamiques et moins réticents à prendre des risques que les autochtones. Il y a cependant peu de preuves concrètes pour confirmer cet argument en ces termes. Une autre proposition, contraire à la première, met en relief le cas des étrangers qui rencontrent des difficultés particulières à trouver des emplois salariés, non en raison de leurs qualités intrinsèques, cependant, mais plutôt en raison de la discrimination, des barrières linguistiques ou d'un accès insuffisant à l'information. Dans de tels cas, les étrangers sont appelés plus que les autochtones à créer leur propre entreprise. Le développement d'activités économiques axées sur les communautés d'immigrants (entreprises ethniques) constitue une troisième explication d'autonomie pour le travail indépendant parmi les travailleurs étrangers. De telles activités peuvent inclure la prestation de services, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la restauration, ou bien elles peuvent porter sur le renforcement du commerce des marchandises avec les pays d'origine. Les activités de type communautaire débordent souvent de la communauté ethnique et quelquefois encouragent l'intégration dans la société d'accueil. Par exemple, les spécialités culinaires asiatiques, indiennes, italiennes et turques ont essentiellement été introduites par des immigrants et font maintenant partie intégrante des habitudes gastronomiques du monde entier.

Par contraste, la complexité de la législation dans les pays d'accueil, conjuguée à la difficulté d'obtenir des crédits, peut parfois limiter la possibilité des étrangers à créer une entreprise. Les étrangers peuvent également avoir des difficultés à embrasser certaines professions à cause des dispositions institutionnelles en vigueur (procédures de certification, par exemple, dans la profession médicale) ou la spécificité des connaissances utiles dans la profession médicale.

Certains pays d'accueil ont des programmes d'immigration spécifiques visant à attirer des investisseurs étrangers, mais ils sont généralement restreints à cause de l'importance des garanties financières nécessaires. En 2000 par exemple, le Canada a reçu 1 390 investisseurs étrangers, chacun d'entre eux apportant au moins 800 000 dollars canadiens, et plus de 1 600 entrepreneurs. Dans le cas de l'Australie, 7 250 personnes, chacune avec au moins 250 000 dollars australiens à investir, sont entrés dans le pays en 2000-2001.

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, édition de 2002 (Paris, OCDE, 2003).

Des études axées sur les flux migratoires ont également montré que l'immigration n'a pas d'incidences sur les salaires et l'emploi des autochtones, même lorsque la population active compte une forte proportion d'immigrants (voir tableau IV.5). On a eu recours à plusieurs méthodologies pour mesurer l'impact de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil, mais toutes aboutissent aux mêmes conclusions : *a*) on ne constate pas de réduction notable de l'emploi des autochtones; et *b*) une augmentation de 1 % du nombre des immigrants dans la population réduit les salaires des autochtones tout au plus de 0,1 %. Ces autochtones eux-mêmes, qui pourraient se substituer directement aux travailleurs immigrants, n'ont pas eu à pâtir notablement de l'accroissement de l'immigration (Borjas, 2003)¹⁵.

Tableau IV.5
Main-d'œuvre étrangère dans quelques pays de l'OCDE, 2000

Pays	Main-d'œuvre étrangère (en milliers)	Pourcentage de la totalité de la main-d'œuvre
Allemagne	3 546,0	8,8
Australie	2 364,5	24,5
Canada ^a	2 839,1	19,2
États-Unis	17 400,0	12,4
France	1 577,6	6,0
Nouvelle-Zélande ^a	..	18,9
Royaume-Uni	1 229,0	4,4
Suède	222,0	5,0

Source : Base de données de l'OCDE concernant tous les pays sauf la Nouvelle-Zélande, Winkelmann (2001) pour la Nouvelle-Zélande.

^a Les données se rapportent à 1996.

**Les immigrants ont
dans l'ensemble
contribué à améliorer
l'efficacité du marché
du travail aux États-Unis...**

Outre que les effets directs de l'immigration sur les salaires et l'emploi sont confirmés, les observations faites à propos des États-Unis semblent montrer que les immigrants peuvent contribuer à assouplir le marché du travail. En décidant de se rendre dans les États qui offrent les salaires les plus élevés pour les compétences qu'ils possèdent, les immigrants représentent une part extrêmement importante des travailleurs marginaux qui, par le choix qu'ils font du lieu où ils veulent vivre, réduisent l'écart des salaires sur les marchés du travail; en d'autres termes, l'immigration améliore l'efficacité du marché du travail. En ce qui concerne les États-Unis, on estime que le produit de cette meilleure efficacité du marché de la main-d'œuvre s'élève à 10 milliards de dollars, dont une partie profite aux autochtones, ce qui semble indiquer que les avantages de l'immigration sont sous-estimés (Borjas, 2001).

... mais pas en Europe

L'immigration peut améliorer l'efficacité du marché du travail lorsque ce marché est compétitif, mais peut en accentuer les faiblesses dans le cas contraire. Les études tendent à conclure que l'immigration a des effets plus conséquents en Europe où le marché du travail est moins flexible qu'aux États-Unis. Il semble que l'absorption des immigrants pâtisse de la rigidité du marché. Cette situation peut s'expliquer également par le peu de créations d'emplois dans la plupart des pays occidentaux au cours des deux dernières décennies, tandis que l'emploi des immigrants s'est considérablement accru, de telle sorte que les emplois qu'ils occupent viennent au détriment de ceux des autochtones (Angrist et Kugler, 2001).

¹⁵ On a cependant observé récemment aux États-Unis une conséquence plus manifeste faisant qu'une augmentation de 1 % de l'offre de main-d'œuvre réduirait les salaires de 0,3 à 0,4 % (Borjas, 2003).

L'expansion de l'Union européenne (UE) de 15 à 25 membres, et le flux potentiel d'immigrants d'Europe orientale, pourrait être l'occasion d'assouplir les marchés du travail européens (voir également chap. VIII). Sauf restrictions en matière d'immigration, on estime qu'en moyenne 220 000 à 350 000 personnes émigreront d'Europe orientale vers l'Europe occidentale chaque année : l'Allemagne devrait recevoir plus de 60 % de ce flux. Une telle affluence aurait un impact net de 0,1 point de pourcentage sur la croissance démographique de l'UE des Quinze et d'environ 0,2 point de pourcentage pour l'Allemagne. L'impact direct sur la population active serait donc faible. Cependant, l'immigration pourrait fournir à l'Europe des Quinze une occasion de relever son potentiel de croissance, en permettant une croissance plus rapide de sa population active à une époque de vieillissement de la population et de réduction du taux d'accroissement naturel. Alors que le chômage est élevé dans l'Europe des Quinze, certains secteurs connaissent cependant une pénurie de main-d'œuvre qui pourrait être palliée par de la main-d'œuvre immigrée. L'immigration en provenance des nouveaux États membres de l'UE peut s'avérer utile à long terme car elle peut contribuer à la flexibilité des conventions salariales, et à faire baisser l'âge moyen de la population active. Néanmoins, les frictions sociales créées par l'immigration demandent des mesures vigilantes d'ajustement des coûts (Zimmerman, 1995).

Immigration, inégalité des revenus et croissance dans les pays d'accueil

On reproche entre autres à l'immigration d'accentuer avec le temps l'inégalité des revenus. On a assisté au cours des trois dernières décennies à un accroissement de l'inégalité des revenus dans les pays développés. Cependant, les progrès technologiques engendrés par les compétences et les échanges avec des pays riches en main-d'œuvre sont susceptibles de faire baisser les salaires, et on fait valoir que le premier facteur plutôt que le dernier a été déterminant dans la modification de la structure des salaires ces dernières années (Adams, 1997). Tout en admettant le rôle des progrès technologiques, une étude a conclu que la montée des inégalités s'expliquait en grande partie par d'autres facteurs tels que la baisse du salaire minimum et le recul des syndicats (Card, 1990)¹⁶. On peut rétorquer que les échanges aussi bien que les migrations internationales affectent tant le salaire minimum que le pouvoir de négociations des syndicats. Alors que les échanges s'accroissent et que s'amplifient les flux migratoires, il est plus facile de remplir des emplois avec des travailleurs d'autres pays dans la mesure où, comme on l'a laissé entendre, les salaires des travailleurs peu qualifiés sont fixés à Beijing tandis que ceux des travailleurs hautement qualifiés sont fixés à New York (de Ferranti *et al.*, 2003). Pour ceux qui n'ont pas les qualifications propres à rendre leur remplacement difficile, il en résulte une plus grande insécurité économique (Rodrik, 2001).

L'évaluation des effets de l'immigration sur la croissance dépend essentiellement des hypothèses retenues. Une enquête a conclu que, alors que de récentes études théoriques tendaient à expliquer les liens possibles entre immigration et croissance, les quelques études expérimentales entreprises n'avaient pas abouti à des résultats probants (Borjas, 1995, p. 39). Une étude plus récente a fait valoir qu'en général il ressortait de ces modèles que l'immigration devrait activer la croissance, tant endogène que conjoncturelle. Ceci se vérifie d'autant plus si les nouveaux arrivants sont des travailleurs hautement qualifiés (Drinkwater *et al.*, 2002, p. 39). Il faut tenir compte du capital humain des immigrants, mais il est en même temps difficile d'évaluer dans quelle mesure des entrepreneurs immigrants dynamiques comme James Watt, Nathan Mayer Rothschild et des entrepreneurs indiens et chinois de la Silicon Valley contribuent à la croissance. Néanmoins, l'expérience semble montrer que les immigrants ont une influence positive sur la croissance.

L'immigration de main-d'œuvre est probablement moins un facteur d'accroissement des inégalités des revenus que le sont les changements technologiques et les échanges avec des pays à bas salaires

¹⁶ Friedbert et Hunt (1995) ont mis en évidence le fait qu'aux États-Unis l'immigration pouvait répondre tout au plus d'un quart de l'accroissement de l'inégalité des salaires parmi les travailleurs sur la base des qualifications.

D'après des situations concrètes, on voit que l'immigration a une influence positive sur la croissance économique

En ce qui concerne les États-Unis, on a estimé qu'une augmentation d'un point de pourcentage du taux d'immigration net était associée à une augmentation de 0,1 point de pourcentage du taux de croissance (Borjas, 1995, p. 41). Le Gouvernement britannique a considéré que l'immigration nette contribuait pour environ 0,4 point de pourcentage de ses perspectives de croissance à long terme d'environ 2,75 % par an. Un accroissement démographique de 1 % du fait de l'immigration pourrait produire une augmentation de 1,15 % du produit intérieur brut (PIB) [*Financial Times*, 2004, p. 6]. Une autre analyse concernant les *Länder* allemands de l'Ouest a estimé que le PIB en 1992 avait été de 6 % supérieur à ce qu'il eût été sans l'immigration, que 30 000 emplois avaient été créés, et que l'immigration avait généré un surplus de 14 milliards de marks dans le secteur public par comparaison avec les données de référence (Giaseck, Heilemann et von Loeffelholz, 1995).

Effets de l'immigration sur la fiscalité

Une autre préoccupation qui détermine les politiques migratoires est l'effet de l'immigration sur la situation fiscale, considérant notamment les tendances démographiques. Sans immigration, les populations de nombreux pays de l'UE seraient en voie de décroissance (voir également chap. II). En 2001, plus des trois quarts de l'accroissement de la population de l'UE étaient dus à l'immigration, et 80 % dans le cas de l'Espagne, pays qui a le plus faible taux de fécondité d'Europe (Collado, Iturbe-Ormaetxe et Valera, 2003, p. 2). Étant donné que dans la situation de réduction de la population de nombreux pays européens et du Japon, une part de cette population vieillit rapidement, la proportion des retraités par rapport aux actifs va s'accroître rapidement au cours des prochaines décennies. Dans ces conditions, il paraît évident que l'immigration va fournir la main-d'œuvre nécessaire pour prendre en charge la population plus âgée.

L'immigration a une importance particulière pour les pays dont la population vieillit

L'immigration aura des conséquences sur la position fiscale des pays d'accueil, partiellement liées aux effets sur le marché du travail et sur la croissance. Au cours de leur vie, les immigrants contribueront également à l'accroissement des dépenses publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, ainsi que sur l'approvisionnement en biens publics tels que la défense, l'application des lois et l'infrastructure, si une population plus nombreuse exige des dépenses pour de tels biens.

La comptabilité par génération demande que la valeur actuelle de tous les futurs paiements d'impôt nets par les générations présentes et futures soit suffisante pour couvrir la valeur actuelle et future des dépenses publiques ainsi que le service initial net de la dette. Le calcul de ces flux au fil du temps sans les immigrants et avec les immigrants fournit la valeur actuelle nette de la contribution fiscale nette des immigrants au pays. Dans ces calculs, beaucoup dépend de la future orientation de la politique fiscale, notamment, si l'on s'attend à un déficit qui donnera lieu à une augmentation immédiate des impôts ou si la politique ne va changer que lorsque le déficit deviendra effectif. L'âge et le degré de qualification des immigrants arrivant dans le pays sont également importants car un immigrant instruit n'absorbera pas les ressources éducatives du pays d'accueil et parce que des travailleurs qualifiés trouveront plus vraisemblablement que les non-qualifiés des emplois bien rémunérés. Toutefois, les enfants d'immigrants devront être scolarisés dans le pays d'accueil et rejoindront sans doute la population active. Enfin, on a évalué l'augmentation des dépenses publiques qu'occasionnerait l'immigration, dans le secteur des biens et des services, dépenses imputées par exemple à la construction de nouvelles routes, de nouveaux hôpitaux et de nouvelles écoles¹⁷.

¹⁷ Voir Borjas (1994, p. 1706-1707), qui montre que la manière dont la dépense imputée à des régimes de prestations non subordonnées au niveau des ressources est supposée se répartir entre immigrants et autochtones peut être déterminante pour le calcul de la contribution fiscale des immigrants.

D'une manière générale, de telles analyses tendent à montrer que les immigrants contribuent notablement à l'allègement de la charge fiscale pour les générations futures dans les pays européens à faible taux de fécondité (voir par exemple Collado, Iturbe-Ormaetxe et Valera, 2003), et Bonin, 2002). Pour l'Allemagne, les calculs montrent que ce que gagnent les autochtones à accueillir des immigrants est potentiellement important et que, si la totalité des paiements nets effectués par les immigrants est répartie parmi les autochtones à naître, leur charge fiscale nette baisserait d'environ 30 %, sur la base d'un flux migratoire annuel constant représentant 0,25 % de la population résidente initiale (Bonin, Raffelhüschen et Walliser, 2000). Cette incidence positive proviendrait de deux sources. Premièrement, en raison de la classe d'âge favorable à laquelle appartiennent les immigrants, leur contribution moyenne au secteur public serait positive, même si l'on tient compte des dépenses publiques supplémentaires pertinentes. Deuxièmement, l'immigration accroîtrait les futures générations d'autochtones qui partageraient la charge fiscale supplémentaire nécessaire pour couvrir les contraintes budgétaires.

Les États-Unis ne sont pas, comme l'Europe et le Japon, menacés par un problème aigu de vieillissement de la population, et des études relatives à l'impact budgétaire de l'immigration ont des résultats moins positifs. Tout en concluant à un effet positif, une étude a établi que cet effet sur le solde budgétaire était négligeable par rapport au déséquilibre budgétaire lui-même. Ainsi, l'immigration ne devrait être considérée ni comme une cause majeure du déséquilibre existant ni comme un remède potentiel à ce déséquilibre (Auerbach et Oreopoulos, 1999, p. 180).

D'autres études ont montré que l'immigration avait des effets positifs sur les finances publiques des pays d'accueil traditionnels. Une étude portant sur la contribution des immigrants au trésor public en Nouvelle-Zélande est parvenue, après déduction des dépenses publiques imputables à la population d'immigrants, à un chiffre de 1,7 milliard de dollars néo-zélandais par an, en comparaison à la contribution des autochtones qui s'élève à 5,3 milliards de dollars néo-zélandais (New Zealand Department of Labour, 2003, p. 34, tableau 6.1). Chaque émigrant, compte tenu de son âge, paie 3 240 dollars néo-zélandais d'impôts par an, contre 2 980 payés par les Néo-Zélandais autochtones. Seuls les nouveaux immigrants d'Asie et des îles du Pacifique n'apportaient pas de contribution positive, situation qui se trouvait inversée après plus de cinq ans de séjour.

Alors que les immigrants peuvent contribuer aux recettes fiscales, ils ne peuvent fournir de solution à long terme aux difficultés financières d'une population vieillissante. Pour que les nouveaux immigrants puissent verser au trésor public des contributions destinées à couvrir les dépenses de santé et les pensions de la population âgée existante, il faudrait que se succèdent des flux massifs de nouveaux immigrants en nombre toujours plus élevé pour satisfaire les besoins de chaque génération (voir chap. II). Un pays dont les habitants, y compris les premières et récentes générations d'immigrants, ne se reproduisent pas au taux de remplacement ne peut compter sur l'immigration pour maintenir sa population jeune (Rowthorn, 2004, p. 11).

Conclusions

Dans l'étude de l'impact économique de l'immigration sur les pays en développement, l'exode des cerveaux et les transferts de salaires sont les facteurs les plus importants. La mesure dans laquelle les transferts de fonds peuvent compenser les pertes de production que les pays en développement peuvent subir par suite de l'émigration de travailleurs, en particulier ceux qui sont hautement qualifiés, dépend en fin de compte des circonstances propres à chaque pays.

Pour les pays dans lesquels il n'y a pas d'équilibre entre l'exode des cerveaux et les transferts de salaires, il reste à créer des emplois pour les travailleurs cherchant à immigrer

Les immigrants contribuent de manière substantielle à l'allègement de la charge fiscale qui pèse sur les futures générations des pays à faible taux de fécondité

Toutefois, la contribution positive qu'apportent les immigrants à la situation financière de pays à la population vieillissante n'est pas une solution permanente

pour des raisons financières et/ou professionnelles. Les initiatives visant à améliorer le climat économique devraient être mises en œuvre dans les secteurs où l'exode des compétences entraîne dans les pays concernés des coûts économiques et sociaux, y compris en particulier, des investissements par les pays d'accueil dans le secteur de l'éducation des pays d'origine de la main-d'œuvre qualifiée. L'exode des cerveaux, s'agissant des travailleurs du secteur des soins de santé, ainsi que des universitaires et des enseignants, semble demander une attention spéciale. Ces initiatives devraient être appuyées par les partenaires de développement.

Que ce soit par contact direct ou par l'intermédiaire des soi-disant associations communautaires (associations d'immigrants originaires d'une même localité), la diaspora des immigrés peut être une source non négligeable et initiatrice de transferts de technologies, de connaissances, de compétences et de transferts financiers, ainsi que des facilitateurs d'IED dans les pays d'origine. L'effet multiplicateur des contacts et ressources de la diaspora par les décideurs, ainsi que par le secteur privé des pays en développement, devrait être encouragé, de même que la collaboration entre, par exemple, le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU (TIC) et ses associés dans le réseau numérique de la diaspora des entrepreneurs africains. D'autres politiques et initiatives axées sur le renforcement des réseaux de diasporas et des associations communautaires des villes d'origine devraient être mises au point en vue d'amplifier leur action sur le développement.

La migration de retour peut être utile aux pays d'origine et peut être l'occasion de nouveaux investissements et de nouveaux transferts de compétences. Certains pays ont mis au point des approches novatrices pour encourager la migration de retour, comme la création d'un système de capital-risque, et d'investissement accru dans l'infrastructure de recherche. Au niveau international, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'efforcent d'encourager la migration de retour. Ces types d'initiatives aux niveaux national et international devraient être examinés et encouragés plus avant.

Un nombre accru de gouvernements ont reconnu l'impact des transferts de salaires sur le développement (voir également chap. VIII). Les politiques visant à réduire les coûts des transferts de salaires et à accroître leurs effets économiques positifs peuvent être mises en œuvre tant dans les pays expéditeurs que destinataires. Les pays expéditeurs peuvent adopter des politiques visant à accroître l'efficacité des méthodes officielles, comme par exemple : *a*) réduire les obstacles posés par les agents de transferts et autres intermédiaires, en particulier en accélérant les opérations de certification et en réduisant les coûts; *b*) encourager les banques commerciales à baisser leurs commissions sur les virements et à offrir de nouveaux produits spécialement conçus pour les migrants; et *c*) prendre des dispositions pour accélérer la régularisation du statut juridique des immigrants afin qu'ils puissent utiliser les services bancaires officiels (Solimano, 2003a, p. 20-22).

Certains pays en développement ont encouragé l'émigration de travailleurs et appuyé leurs ressortissants à l'étranger à l'aide de politiques spécifiques. Il serait bon de continuer à analyser ces politiques et leurs effets. D'une manière générale, les transferts de salaires peuvent contribuer à atténuer temporairement la pauvreté dans les pays en développement. Le volume des transferts de salaires, la régularité de leur croissance au fil du temps et leur caractère ponctuel en font une source appréciable de fonds extérieurs. Pour les pays d'origine, il convient d'associer les transferts de fonds plus directement avec les investissements productifs et le développement, de manière à ne pas réduire la dépendance vis-à-vis des transferts par une restriction des possibilités d'immigration. De plus, la communauté internationale devrait être consciente du fait que le niveau relativement bas des transferts vers un certain nombre de pays pauvres montre que les transferts ne peuvent se substituer à l'APD, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés. D'une manière plus générale, les transferts ne peuvent détourner les pays des engagements pris à l'égard du versement de l'APD, au titre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (Nations Unies 2002b, chap. I, résolution 1, annexe) et la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

Il faudra de nouveau encourager les banques, tant privées que publiques, dotées de vastes réseaux de succursales nationales à multiplier et à faciliter les opérations de transferts de fonds et à réduire les frais d'envoi. La formation d'associations plus étroites entre les banques des pays expéditeurs et destinataires et une collaboration bilatérale plus étroite entre les gouvernements des pays expéditeurs et les pays destinataires serait souhaitable¹⁸.

La part relativement faible des transferts de salaires utilisée pour les investissements montre non seulement que les fonds sont absorbés pour la consommation immédiate des familles destinataires dont les moyens sont réduits, mais également les difficultés d'accès aux services financiers et les faibles capacités de développement de l'entreprise. Les gouvernements se doivent d'adopter des politiques capables de promouvoir l'affectation de fonds provenant des transferts à des activités productives, ce qui serait dans l'intérêt du pays d'origine. Certains pays ont mis au point des programmes spécifiques tels que les fonds de contrepartie pour des projets financés au moyen des transferts de salaires. Une analyse plus approfondie de ces types d'initiative, ainsi que de nouveaux mécanismes, y compris ceux de la communauté des donateurs internationaux, pour stimuler l'utilisation productive et l'impact des transferts sur le développement, devraient être encouragés.

Le présent chapitre a également montré que, malgré des préoccupations ou des protestations exprimées par le public contre l'immigration, notamment l'arrivée d'immigrants non qualifiés, dans les pays développés, l'impact net de l'immigration, travailleurs qualifiés et non qualifiés, était positif quoique modeste par rapport au revenu national du pays d'accueil. D'une manière générale, les immigrants contribuent positivement au revenu national des pays d'accueil. Les immigrants qualifiés ou non remplissent de nombreux emplois que le marché du travail autochtone ne peut assumer de manière suffisante, aux conditions salariales en vigueur. Ils contribuent à la croissance économique du pays hôte en accroissant la demande effective et en fournissant la main-d'œuvre nécessaire pour atteindre et peut-être étendre le niveau de production actuel. Cela doit être placé en regard du fait que les arrivées d'immigrants non qualifiés peuvent avoir un effet quelque peu préjudiciable sur les salaires des autochtones non qualifiés ou les écarter du marché de la main-d'œuvre. Par ailleurs, contrairement à ce que certaines personnes des pays d'accueil peuvent être amenées à croire, les immigrants sont généralement des contributeurs nets au trésor public du pays d'accueil. Les immigrants faisant partie de la population active peuvent en outre aider à réduire le degré de dépendance des pays développés confrontés à plus ou moins long terme au vieillissement de leur population. On ne peut toutefois s'attendre à ce que l'immigration fournisse une solution à long terme face au défi que pose le vieillissement de la population.

Tout effet préjudiciable de l'immigration peut être minimisé s'il est traité dans le cadre du marché national de la main-d'œuvre et des politiques nationales du pays d'accueil. Par exemple, lorsque le marché du travail est inflexible, l'impact négatif sur l'emploi de travailleurs autochtones est plus prononcé. Un programme national pour la formation professionnelle permanente, assorti de quelques encouragements financiers de participation, devrait rendre le marché du travail plus souple en accroissant l'employabilité des travailleurs peu qualifiés et en fournissant aux travailleurs qualifiés les toutes dernières connaissances pratiques et technologiques. Le même programme aiderait les immigrants à valoriser leur capital humain. Cette politique entraînerait des frais pour le public durant la période où l'immigrant n'a pas été assimilé à la société de son nouveau pays, mais à la fin du programme, les immigrants dotés de qualifications supérieures seraient appelés à contribuer au revenu national et à la productivité, ce qui compenserait les dépenses précédemment consenties.

¹⁸ Par exemple, les Gouvernements du Mexique et des États-Unis ont récemment coopéré pour fournir de meilleurs services aux émigrés mexicains (y compris les illégaux) afin qu'ils puissent recourir couramment et sans difficulté aux services des banques commerciales, en particulier lorsqu'il s'agit de virements électroniques aux familles restées au Mexique, à des taux moins élevés que ceux qui sont normalement en vigueur (voir Banque mondiale, 2003, p. 165-166).

Afin de maximiser les bénéfices apportés par l'immigration, les décideurs devront mettre au point des approches novatrices. Tant qu'ils y auront intérêt, en raison de la grande disparité entre les niveaux de vie des pays développés et en développement, les gens vont essayer d'émigrer. Les politiques d'immigration restrictives vont réduire les flux mais ne pourront les arrêter complètement. En outre, de telles politiques risquent d'encourager l'immigration clandestine (Bhagwati, 2004, chap. 14).

Durant les 50 dernières années, les gouvernements dans le monde entier ont pris diverses mesures de libéralisation dans le domaine des biens, des services et des capitaux, multilatéralement et unilatéralement. Le principe de base de ces politiques est de maximiser l'efficacité économique aux niveaux national et mondial. Toutefois, les mouvements internationaux de population sont largement influencés par les politiques migratoires restrictives promulguées par les pays développés, ce qui entraîne une perte d'efficacité (Rodrik, 2001). Alors que les considérations d'efficacité ne devraient pas constituer la seule base de formulation des politiques migratoires aux niveaux national et international, il faudrait reconnaître à cet égard que les immigrants apportent une contribution positive à la croissance et au développement de leurs nouveaux pays et aident à générer des ressources financières externes pour les pays d'origine. Pour étayer ces avantages, le monde a besoin d'une architecture internationale capable d'assurer les flux migratoires dans des conditions d'ordre et de prévisibilité.

Chapitre V

L'immigration temporaire et ses relations avec le commerce des services

L'immigration temporaire de main-d'œuvre présente certains avantages potentiels à long terme. Les politiques et programmes consacrés aux migrations ont par conséquent accordé une attention accrue à la migration temporaire de main-d'œuvre, et les flux de migrants temporaires ont pris de l'essor.

Les principales catégories de migrants temporaires sont des personnes hautement qualifiées, des ouvriers saisonniers travaillant dans l'agriculture, le bâtiment et le tourisme, ainsi que des employés en stage de formation¹. Le travailleur temporaire a un contrat à durée déterminée qui précise la nature de l'emploi autorisé, l'employeur et la zone géographique dans laquelle l'employé travaillera. Pour les travailleurs non qualifiés, la durée approuvée du séjour est souvent inférieure à un an. Les immigrants temporaires n'ont pas automatiquement droit aux prestations liées à leur emploi, pas plus qu'ils n'ont droit au regroupement familial dans le pays hôte².

Pour les pays d'accueil, l'immigration temporaire peut remplir un déficit offre-demande passager correspondant à une période ou à un lieu. L'avantage supplémentaire que représente le caractère temporaire est que le renouvellement des immigrants réduit certaines des attitudes et réactions négatives de certaines parties de la population autochtone envers l'immigration permanente et aplanit les difficultés de l'intégration sociale dans le pays hôte. On peut cependant objecter que les immigrants temporaires devraient acquérir un statut plus permanent.

Pour les pays d'origine, le travail temporaire a les avantages habituels de réduire le chômage interne et de contribuer à assurer un flux financier par les transferts de salaires (voir chap. IV). Un autre avantage de l'immigration temporaire est non seulement de contenir l'exode des cerveaux (parce que les immigrants retournent dans leur pays après un laps de temps) mais également de favoriser un apport de compétences du fait que les immigrants acquièrent de nouvelles qualifications (et vraisemblablement aussi une plus-value sous la forme de rapatriement de capitaux) qui, à leur retour, bénéficient à leur pays.

Les gains provenant de l'exploitation de mouvements plus temporaires de travailleurs sont particulièrement élevés pour les travailleurs non qualifiés, étant donné que c'est à un bas niveau de compétences que l'écart des salaires entre pays développés et en développement est le plus prononcé (Winters *et al.*, 2002; Stiglitz et Charlton, avec l'Initiative for Policy Dialogue, 2004).

Outre ses avantages, la migration temporaire a été facilitée par le développement de moyens de transports plus rapides et moins coûteux. Les immigrants temporaires peuvent

L'immigration temporaire de main-d'œuvre a des avantages potentiels par rapport à l'immigration à long terme.

Les travailleurs temporaires immigreront dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour occuper des postes autorisés

Dans les pays d'accueil, la main-d'œuvre immigrante temporaire peut aider à répondre à certains besoins spécifiques de la main-d'œuvre sans ajouter à l'effectif des immigrants à long terme

Dans les pays d'origine, l'immigration temporaire peut réduire le chômage et contribuer aux transferts de salaires, et peut réduire les pertes occasionnées par l'exode des compétences

Les avantages peuvent être plus élevés pour les immigrants temporaires peu qualifiés

¹ Les étudiants sont aussi considérés comme des immigrants temporaires, mais il n'en sera pas tenu compte dans la présente analyse. Une autre catégorie qui comporte des organisateurs de loisirs, permet un accès partiel au marché du travail et n'exige généralement qu'un niveau d'instruction minimum. Plusieurs pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont des accords bilatéraux relatifs à ce type d'entrées temporaires afin d'accroître la mobilité entre les pays membres (voir SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004).

² Les immigrants illégaux qui séjournent dans le pays hôte pour une courte durée ne sont pas pris en compte dans la présente étude

travailler dans leur pays et résider dans un autre avec leur famille. De telles communautés transnationales sont de plus en plus courantes; à part les travailleurs agricoles saisonniers, elles tendent à se composer essentiellement de travailleurs hautement qualifiés et de spécialistes bien rémunérés.

Le présent chapitre s'attachera tout d'abord à illustrer l'ampleur du mouvement de travailleurs temporaires. Deuxièmement, il examinera les promesses que réserve, dans le domaine des échanges commerciaux, le commerce des services au titre duquel la personne qui fournit les services est mobile, en vertu du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services³. Troisièmement, une brève digression abordera la question de l'externalisation, autre domaine potentiel d'exportation pour les pays en développement. Enfin, le chapitre se terminera sur des conclusions et recommandations de mesures à prendre.

Tendances des migrations temporaires

Les États-Unis d'Amérique sont actuellement le pays d'accueil du plus grand nombre d'immigrants temporaires

Les flux de migrations temporaires vers les pays développés ont été réguliers au cours de la dernière décennie et se sont accompagnés de modifications des textes législatifs des principaux pays d'accueil (voir tableau V.1). Au début des années 1990, l'Allemagne a été le principal pays d'accueil de main-d'œuvre temporaire et le flux vers ce pays est demeuré à peu près constant. Entre-temps, le flux de main-d'œuvre temporaire vers les États-Unis a presque quadruplé depuis le début des années 1990, s'accroissant d'environ 50 % entre les seules années 1998 et 2001. Cet accroissement s'illustrait par la délivrance en 2001 de plus de 163 000 visas temporaires de travailleurs hautement qualifiés, accroissement de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. Les flux de travailleurs temporaires dans tous les autres pays développés pour lesquels existent des données, à part la Suisse, se sont également élevés, quoique dans une moindre mesure.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux pays industrialisés a amené un assouplissement des conditions d'entrée des travailleurs migrants

Vu la nécessité de répondre à de sévères pénuries de main-d'œuvre dans les pays industrialisés, on a constaté une tendance croissante à un assouplissement des conditions d'entrée pour certaines catégories de travailleurs étrangers dans ces pays. Le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, par exemple, a augmenté les approbations de permis de travail qui sont passées de 58 200 en 1999 à 85 600 en 2000 et à 115 700 en 2001. Les secteurs dans lesquels l'augmentation a été la plus marquée ont été l'éducation (100 %), les soins de santé (plus de 40 %) et la technologie informatique (environ 25 %). Au Japon, le nombre d'étrangers (essentiellement des artistes du spectacle) ayant obtenu des permis de résidence temporaire pour des raisons professionnelles s'élevait à 142 000, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2000 et de près de 40 % par rapport à 1998. En Allemagne, le programme de « cartes vertes » institué en août 2000 a abouti à tripler l'emploi des étrangers dans le secteur des soins de santé et à la délivrance de plus de 13 000 cartes vertes à des informaticiens étrangers. Aux États-Unis d'Amérique, le quota de visas temporaires pour des personnes hautement qualifiées s'est sensiblement accru en 2001. La tendance est même apparente dans certains pays en développement plus avancés. En République de Corée, par exemple, le nombre de travailleurs étrangers qualifiés s'est élevé, passant de 17 700 en 2000 à près de 28 200 en 2001.

De nombreux pays développés font de plus en plus appel à de la main-d'œuvre migrante non qualifiée, pour travailler dans l'agriculture en particulier

Plusieurs pays développés ont fait appel à un nombre considérable de travailleurs étrangers non qualifiés, en particulier dans le secteur agricole et sur une base saisonnière. Dans la plupart des pays sur lesquels existent des données, on observe que les flux de travailleurs saisonniers ont généralement eu tendance à s'accroître depuis le début des années 1990. Actuellement, le secteur agricole de l'Union européenne (UE) emploie près de 500 000 travailleurs

³ Le texte intégral de l'Accord général sur le commerce des services peut être consulté à l'adresse électronique suivante : http://www.wto.org/english/tratop_elserv_e.htm (depuis le 15 novembre 2004).

migrants provenant de pays extérieurs à l'Union des Quinze. En Allemagne, 260 000 travailleurs saisonniers ont obtenu des permis de travail en 2001; la plupart d'entre eux venaient de Pologne, et 95 % étaient employés dans l'agriculture. L'accroissement du nombre des travailleurs saisonniers munis de permis de travail est devenu particulièrement marqué ces dernières années, même dans des pays comme la Suisse où l'on constatait auparavant une tendance à la baisse (voir tableau V.1). Une exception possible est donnée par les États-Unis où les données officielles accusent une montée en flèche du contingent de travailleurs agricoles saisonniers à la fin des années 1990, suivie d'un fléchissement, peut-être passager, en 2001 (SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations, 2004)⁴.

Tableau V.1

Entrée de travailleurs temporaires dans certains pays développés, 1992-2001 (en milliers)

	1992	1998	1999	2000	2001
Allemagne	332,6	244,0	274,1	331,6	..
Australie	40,5	92,9	99,7	115,7	128,5
Canada	70,4	79,4	85,4	93,7	93,1
États-Unis d'Amérique	143,0	342,7	422,5	505,1	536,3
France	18,1	11,8	13,4	15,4	20,4
Japon	..	151,7	156,0	183,9	201,1
Nouvelle-Zélande	..	29,5	32,5	43,1	54,6
Royaume-Uni	63,8	98,4	109,0	115,4	132,0
Suisse	127,8	40,3	46,1	50,3	56,2

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), 2004.

Note : Le signe deux points (..) signifie que les données ne sont pas disponibles.

Bien que moins nombreux, les immigrants peu qualifiés se trouvent aussi dans d'autres secteurs que le secteur agricole. Aux États-Unis, ce type d'immigration a augmenté de 50 % en 2000 et a atteint 72 400 personnes en 2001. L'admission de travailleurs temporaires dans le secteur des services s'est également accru dans d'autres pays développés, notamment dans les affaires et les services d'aide à domicile. Étant donné le vieillissement de la population de ces pays, les travailleurs étrangers vont, dans l'avenir, jouer un rôle de plus en plus important comme domestiques dans de nombreux pays industrialisés. Certains de ces pays, comme le Japon, accordent aussi un nombre important de visas à des stagiaires⁵ dans l'industrie. Cette catégorie s'est amplifiée au Japon et comportait 59 100 personnes en 2001. De même, la République de Corée comptait plus de 100 000 stagiaires en 2000 et 2001.

Alors que la plupart des mouvements temporaires vont des pays en développement vers les pays développés, on note des flux considérables de travailleurs temporaires entre pays en développement. La plupart des pays producteurs de pétrole d'Asie de l'Ouest par exemple,

Dans le secteur des services également, il a de plus en plus été fait appel à de la main-d'œuvre temporaire peu qualifiée

Les flux d'immigrants temporaires sont en majorité des pays en développement vers les pays développés, mais ils se font également entre pays en développement

⁴ Ces données ne portent que sur les immigrants légaux, il y a également des travailleurs non qualifiés qui traversent les frontières nationales pour occuper des emplois temporaires sans avoir à passer par les voies officielles. Dans certains pays, ces flux dépassent probablement le nombre d'immigrants temporaires non qualifiés officiellement déclarés.

⁵ À titre d'anecdote provenant de pays d'origine, on sait que certains pays hôtes se servent de la catégorie « stagiaires » comme d'une porte dérobée pour faire entrer des travailleurs étrangers qui sont alors employés à des corvées ou comme « animateurs de spectacles ». Cette pratique constitue une violation de leur contrat, mais ils l'acceptent sans rien dire car ils tiennent à travailler dans le pays étranger en question.

Les flux de migrants temporaires sont parfois régis par des accords bilatéraux et multilatéraux

ont abondamment recours à de la main-d'œuvre étrangère pour des services peu payés qui n'intéressent pas la main-d'œuvre autochtone. Il n'existe pas de données spécifiques sur ces flux passagers, mais la plupart des immigrants légaux employés dans les pays producteurs de pétrole d'Asie de l'Ouest sont considérés comme des travailleurs temporaires, si bien que les données correspondant à la totalité des immigrants fournissent une approximation du nombre des migrants temporaires. D'après ces données, on peut déduire qu'environ un million d'immigrants temporaires originaires d'Asie de l'Est et du Sud travaillaient en Asie de l'Ouest durant la première moitié de la décennie 1990 (voir tableau V.2). Ce chiffre est important si on le compare avec celui des immigrants temporaires de l'ensemble des pays développés, proche de 1,5 million. Il semblerait également que ces flux temporaires se soient de plus en plus féminisés au cours de la dernière décennie.

Plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur portant non seulement sur les mouvements de personnes mais aussi sur diverses activités économiques, se sont avérés utiles dans la gestion des migrations contemporaines. Par exemple, un certain nombre de pays ont passé des accords bilatéraux concernant en particulier les travailleurs peu qualifiés ou saisonniers; il s'agit notamment de pays limitrophes. Devant le besoin accru de prestataires de soins de santé, certains pays ont passé des accords spéciaux de recrutement intéressant les infirmières et d'autres professionnels de la santé. Il existe un accord de recrutement entre les Gouvernements philippin et britannique visant à faciliter le recrutement de professionnels philippins de la santé pour répondre aux besoins du Royaume-Uni dans ce domaine. Il précise les modalités de recrutement (publicité préliminaire, annonces, modalités de sélection, permis de travail et formalités de visas, préparatifs de voyage), et énonce les droits et privilèges (honoraires et indemnités conformes à la législation britannique et aux règlements régissant l'immigration) relatifs à l'emploi des infirmières philippines. Le contrat est valable pour trois ans et automatiquement renouvelable, sauf révocation par l'une des parties.

Tableau V.2

Flux de migrants temporaires provenant de quelques pays d'Asie de l'Est et du Sud, à destination de l'Asie de l'Ouest, 1990-1999 (en milliers)

Pays d'origine	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999
Bangladesh	48,8	74,8	145,4	..
Chine	30,1	29,5	5,0	..
Inde	206,5	133,9	285,3	..
Indonésie	15,8	49,5	47,9	123,7
Pakistan	121,0	76,7	142,4	..
Philippines	232,4	254,1	290,1	237,2
Sri Lanka	..	17,9	49,9	154,5
Thaïlande	49,1	64,9	21,2	17,2

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), 2004.

Note : Le signe deux points (..) signifie que les données ne sont pas disponibles.

Le Programme de travailleurs agricoles saisonniers (Canada, Caraïbes et Mexique) auquel participent le Canada, la Jamaïque, le Mexique, Trinité-et-Tobago, la Barbade, Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, et Saint-Vincent-et-les Grenadines, mis en œuvre dans l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse, a été élaboré pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre agricole canadienne; ainsi, certains besoins doivent être vérifiés avant que des employeurs reçoivent l'autorisation d'embaucher des travailleurs étrangers. Dans les cas où ils ne trouvent

pas à recruter des Canadiens, les employeurs présentent une demande précisant le nombre de travailleurs nécessaires, la durée de l'emploi et le lieu d'affectation ainsi que les conditions de travail et de vie. L'employeur peut soit accepter des demandes d'emploi individuelles présentées par des travailleurs eux-mêmes, ou laisser le recrutement à la discrétion des gouvernements participants qui se chargeront de recruter et sélectionner les travailleurs dans le pays d'origine. Les demandes de permis de travail sont alors traitées par l'ambassade ou les autorités consulaires canadiennes locales. Le programme est strictement saisonnier et permet de séjourner au Canada pour une durée maximum de huit mois. Il n'ouvre aucun droit à un statut de résidence plus permanente mais offre la possibilité d'une nouvelle admission dans le cadre du programme si les travailleurs se sont bien conduits, autrement dit, s'ils se sont conformés aux conditions fixées pour le programme. Cela explique en partie le nombre restreint de ceux qui prolongent leur séjour, par comparaison avec les participants à d'autres programmes similaires. Durant leur présence sur le sol canadien, les travailleurs ne peuvent chercher un autre emploi, ni cumuler les emplois ou se faire transférer sur une autre exploitation agricole, sans l'approbation du gouvernement.

Parmi les arrangements commerciaux régionaux, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) prévoit des dispositions pour faciliter la circulation temporaire de citoyens des parties à l'Accord. L'accès est limité à quatre catégories de haute qualification : négociants et investisseurs, personnel transféré à l'intérieur d'une entreprise, personnes en voyage d'affaires et certaines catégories spécifiques de cadres. Ces groupes ne sont pas limités à ceux qui sont engagés dans les services et peuvent comprendre des personnes ayant des activités liées au secteur agricole ou manufacturier. Les certificats professionnels ou les évaluations du marché du travail ne sont pas nécessaires, mais les permis de travail sont exigés, sauf pour les hommes d'affaires de passage. Les visas et autres conditions d'immigration sont obligatoires, et l'entrée peut être refusée si les autorités estiment que cela puisse s'avérer préjudiciable au règlement d'un conflit du travail en cours sur le lieu d'affectation prévu, ou à l'emploi de toute personne partie à un tel différend. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, les États-Unis fournissent des visas « Trade NAFTA » (TN) pour les cadres, qui sont valables pour un an et renouvelables. Les Canadiens peuvent obtenir un visa TN au port d'entrée sur présentation d'une lettre de l'employeur américain. Les Mexicains doivent obtenir de leur employeur qu'il remplisse une demande de conditions de travail, et doit ensuite solliciter un visa à l'ambassade des États-Unis au Mexique.

L'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) donne un autre exemple d'arrangement destiné à faciliter l'entrée d'hommes d'affaires de passage. L'APEC ne délivre aucun droit d'entrée mais a établi un plan pour simplifier l'entrée des hommes d'affaires invités au titre d'un arrangement de l'APEC, qui délivre une carte de voyages d'affaires. Cette carte est valable trois ans et donne droit à de multiples entrées de courte durée, à savoir une période de deux à trois mois à compter du jour d'arrivée. Les détenteurs de cette carte doivent présenter un passeport mais bénéficient de formalités rapides à l'aéroport et doivent présenter une demande séparée pour se faire délivrer un visa d'affaires. Les économies participantes s'engagent à appliquer le plan sur une base de bonne intention et sont autorisées à respecter les conditions d'octroi de visas d'affaires pour les visiteurs. Toutes les économies ont en outre le droit de refuser un individu sans avoir à fournir d'explications, et même de refuser à la frontière l'entrée à des détenteurs de cartes de voyage d'affaires APEC.

Dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, l'Organisation mondiale du commerce prévoit des dispositions visant la prestation de services par la présence de personnes physiques ressortissantes de l'un des États membres de l'Organisation mondiale du commerce sur le territoire d'un autre État membre. La section suivante est consacrée à ce moyen particulier de faciliter le commerce des services, dénommé Mode 4.

L'Accord de libre-échange nord-américain comprend des dispositions visant à faciliter le mouvement temporaire de citoyens des parties à l'Accord

La carte de voyages d'affaires délivrée par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique facilite les voyages d'affaires de courte durée

L'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce prévoit des dispositions relatives à la migration de personnel temporaire, au titre du Mode 4.

Régime international régissant le mouvement temporaire de personnes physiques dans le secteur des services, ou le mouvement temporaire des prestataires de services

Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services

Migration et commerce apportent un surplus d'efficacité. Ce qui les différencie, c'est que dans le cas de la migration, un facteur de production, la main-d'œuvre, se déplace, tandis que, dans le cas du commerce, c'est le produit contenant les facteurs de production qui se déplace. Plus récemment, cependant, un lien supplémentaire a été établi entre migration et commerce dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services. Cet accord a été envisagé en tant qu'élément de l'un des principaux accords passés sous l'autorité de l'Organisation mondiale du commerce lorsque cette organisation a été créée et lorsqu'il fut décidé que l'Organisation mondiale du commerce, à la différence de son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) devrait inclure le commerce des services dans son mandat général.

À cette fin, l'Accord général sur le commerce des services est entré en vigueur le 1er janvier 1995. L'Accord propose quatre modes selon lesquels les services peuvent être échangés. Dans le contexte du présent chapitre, il convient d'aborder la question du Mode 4 (Mouvement des personnes physiques) qui régit la fourniture de services par un prestataire se trouvant dans l'un des pays membres et qui se déplace dans le pays du consommateur afin de lui offrir ce service⁶.

Le champ d'application de l'Accord général sur le commerce des services est très précis : il se réfère seulement aux prestataires de services en tant que personnes physiques ou employés de prestataires, qui entrent dans un pays pour fournir un service particulier. Leur séjour est temporaire, bien que l'Accord ne précise pas ce qu'il faut entendre par temporaire. La durée du séjour peut aller de deux mois à plusieurs années, les permis pouvant être renouvelés en fonction des obligations du membre. Toutefois, ni le Mode 4 ni aucune autre partie de l'Accord ne donnent à un individu le droit d'accéder au marché du travail d'un pays étranger, pas plus qu'il ne contient de dispositions relatives à la naturalisation, à la résidence ou à l'emploi permanents.

Au premier paragraphe de l'annexe sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'Accord (ci-après dénommée « l'annexe ») il est précisé que le Mode 4 s'applique au mouvement de deux catégories de personnes physiques : *a*) les personnes physiques qui sont des *prestataires de services* d'un membre (prestataires contractuels indépendants); et *b*) les personnes physiques qui sont *employeurs d'un prestataire de services* d'un membre. Ces derniers peuvent être employés soit : *a*) par une société étrangère qui a une présence commerciale dans le pays hôte (filiales); ou *b*) par une société située hors du territoire d'un membre⁷, dont l'employé est envoyé dans l'autre pays membre pour fournir un service. Il faut préciser que l'Accord général sur le commerce des services ne prévoit aucune restriction à priori touchant une profession ou un degré de compétence.

L'Accord général sur le commerce des services est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995

Le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services porte spécialement sur le mouvement temporaire d'individus (personnes physiques) ou d'employés de prestataires de services

L'annexe sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'accord détaille avec précision les termes et conditions touchant les travailleurs qui relèvent du Mode 4

⁶ Les autres modes sont le Mode 1 (Fourniture transfrontalière), où des prestataires de service situés dans un pays fournissent des services à des consommateurs situés dans un autre pays; le Mode 2 (Consommation à l'étranger) correspond au cas où le consommateur se rend dans un autre pays pour y obtenir un service, et le Mode 3 (Présence commerciale) concerne l'établissement par un prestataire de services d'un pays membre d'une présence commerciale sur le territoire d'un autre membre (voir Organisation mondiale du commerce, 1999, p. 286-287).

⁷ Le contrat est passé entre l'entreprise du pays d'origine et un pays hôte consommateur (prestataire contractuel juridique de services).

L'annexe dispose en outre que l'Accord général sur le commerce des services ne s'applique pas aux personnes qui cherchent à accéder au marché du travail d'un membre, ni aux mesures concernant la citoyenneté, la résidence ou l'emploi à titre permanent. L'Accord ne constitue pas un instrument autorisant des ressortissants étrangers à franchir les frontières à la recherche d'un emploi. Il vise plutôt à créer un cadre multilatéral favorable à un échange prévisible et temporaire de compétences et d'expertise. Les gouvernements sont libres de réglementer l'entrée dans le pays et le séjour temporaire, pourvu que ces mesures n'annulent ni ne faussent les engagements. La note de bas de page 1 dans l'annexe indique que les divergences dans les modalités de délivrance de visas ne doivent pas être regardées comme annulant ou altérant les avantages inhérents à un engagement spécifique.

D'après les statistiques actuelles, le Mode 4 n'a pas un caractère très contraignant dans l'application de l'Accord général sur le commerce des services. Selon l'Organisation mondiale du commerce, le commerce des services relevant du Mode 4 ne représente que 1 % du commerce mondial des services, alors que le Mode 3 représente plus de la moitié de ce commerce, le Mode 1 environ le quart et le Mode 2 moins d'un cinquième (OMC, 2002)⁸.

Il est difficile de mesurer la valeur économique du Mode 4. Les données utilisées portent sur la rémunération des employés et les données concernant les transferts de salaires des travailleurs; ces deux catégories de données ont leurs limites et risquent de surestimer ou sous-estimer la valeur générée par le Mode 4. Le Mode 4 s'occupe du mouvement des prestataires de services mais pas de tous les mouvements de travailleurs (il exclut par exemple les travailleurs du secteur des biens et les employés étrangers d'entreprises nationales) et porte sur les mouvements temporaires (pouvant couvrir une période allant de deux mois à cinq ans, selon les obligations spécifiques du pays). D'une part, les données sur la rémunération des employés et les transferts de salaires des travailleurs risquent de surestimer la valeur économique du Mode 4, car elles ne font pas la distinction entre activités liées aux biens et activités liées aux services. Par ailleurs, ces mesures peuvent également sous-estimer les mouvements du Mode 4 au sens que la rémunération des employés ne porte que sur des mouvements de moins d'un an, et exclut les visites d'hommes d'affaires, tandis que les transferts de salaires des travailleurs ne portent que sur des mouvements de plus d'un an et ne retiennent que les transferts effectués par des voies légales.

Les efforts visant à parfaire la collecte et le suivi des données sur le commerce des services ont abouti à la publication conjointe par l'Organisation mondiale du commerce, la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'OCDE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du *Manuel des statistiques du commerce international des services* (Nations Unies, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et Organisation mondiale du commerce, 2002). Le *Manuel* établit un cadre international concerté pour répondre au besoin de statistiques présentant une meilleure comparabilité sur le commerce des services. Les recommandations exposées dans le *Manuel* aideront les pays à développer progressivement leurs structures d'information sur le commerce des services dans un but de comparabilité internationale.

Utilisation actuelle du dispositif fourni par le Mode 4

Malgré les avantages qu'ils peuvent tirer de l'utilisation du Mode 4, les pays ont pris moins d'engagements vis-à-vis du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services que vis-

Le Mode 4 ne porte que sur une très modeste proportion du commerce des services en général

Il est difficile de mesurer la valeur économique du Mode 4 du commerce des services

Le Manuel des statistiques du commerce international des services est conçu pour parfaire les connaissances en matière de comparabilité et d'application

Les pays ont eu moins souvent recours au Mode 4 qu'aux trois autres modes

⁸ Cependant, de par leur nature même, les services fournis au titre du Mode 3 engendrent une valeur économique plus élevée en raison de la masse des activités en amont et en aval, qui entre en jeu lors de l'installation de la présence commerciale.

Les pays ont eu tendance à imposer des limites sur les catégories de travailleurs relevant du Mode 4

à-vis des trois autres Modes. D'une manière générale, les obligations contractées au titre du Mode 4 de l'Accord ont un caractère restrictif : elles portent principalement sur un ensemble restreint de catégories de prestataires de services, généralement hautement spécialisés et liés à une présence commerciale. Outre cette restriction, certains pays posent, par exemple, des conditions de préemploi, des conditions de nationalité et de résidence, de qualification et d'enregistrement et exigent des évaluations de besoins économiques.

Le mouvement de personnes physiques étrangères vers un autre pays est limité par un certain nombre de restrictions indiquées dans les listes d'engagements spécifiques établies par chaque pays. Le *nombre limité de catégories de travailleurs* à propos desquelles les pays ont pris des engagements ainsi qu'une préférence pour le mouvement lié au Mode 3 (qui a contribué à l'établissement du modèle suivi pour formuler les engagements se rapportant au Mode 4) constituent un obstacle à l'élargissement des engagements liés au Mode 4 (voir tableau V.3). Actuellement, certains pays ont contracté des engagements à propos des catégories suivantes : *a*) personnes transférées à l'intérieur d'une société : essentiellement des cadres de direction, gestionnaires et autres spécialistes; *b*) autres cadres de direction et de gestion ne faisant pas nécessairement partie du personnel transféré; *c*) personnes en voyage d'affaires; et *d*) fournisseurs de services contractuels (soit comme indépendants ou comme employés de personnes morales). Près de 60 % des 108 pays adhérant au Mode 4 font état de mouvements de personnes transférées à l'intérieur d'une société, tandis que 14 % seulement ont des engagements relatifs aux fournisseurs de services contractuels.

Tableau V.3

Types de personnes physiques fournissant des services (*engagements horizontaux*), 2003^{a, b}

Catégorie	Pourcentage	Nombre de pays
Personnes transférées à l'intérieur d'une société	57	62
Autres personnels de direction, gestion, spécialistes ^c	21	23
Personnes en voyage d'affaires pour instituer une présence commerciale	18	19
Personnes en voyage d'affaires chargées de négocier la vente d'un service	26	28
Autres types de personnes en voyage d'affaires	12	13
Fournisseurs de services contractuels (employés de personnes morales)	14	15
Fournisseurs de services contractuels (fournisseurs indépendants)	6	7
Sans spécification de catégorie ^d	14	15

Source : Organisation mondiale du commerce (2002).

^a Les membres de l'Organisation mondiale du commerce peuvent établir des listes d'engagements spécifiques dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et cela de deux manières : horizontalement auquel cas les limitations/engagements s'appliquent à tous les secteurs/sous-secteurs spécifiques pour lesquels le Membre a contracté un engagement, et b) engagements sectoriels aux termes desquels les limitations/engagements ne s'appliquent qu'à un secteur/sous-secteur spécifique. La majorité des engagements contractés par les Membres de l'Organisation mondiale du commerce au titre du Mode 4 sont des engagements horizontaux en tant que mesure positive, n'indiquant que son degré de consolidation relativement à certaines catégories spécifiques de personnes, à la durée du séjour, à d'autres conditions d'entrée, etc. En conséquence, leur engagement sectoriel relatif au Mode 4 doit être libellé dans les termes suivants : non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale.

^b Pour un nombre total de 108 pays qui ont inscrit des engagements au titre du Mode 4 dans la section horizontale de leurs listes. Les pourcentages n'atteignent pas 100 en raison des entrées multiples.

^c Compte tenu des engagements concernant les professions de direction et de gestion; les intervenants n'ont cependant pas précisé si la catégorie concernait les personnes transférées à l'intérieur d'une société.

^d Ce qui est le cas pour les pays qui avaient inscrit les engagements horizontaux liés au Mode 4 mais n'avaient précisé aucune catégorie de personnel. Néanmoins, les engagements se réfèrent à des réglementations et des conditions relatives à l'entrée, notamment, les conditions à remplir, analyses des besoins économiques, procédures administratives, etc.

Encadré V.1

Analyses des besoins économiques

Les analyses des besoins économiques (qui, comme le terme l'indique, sont des prescriptions fondées sur les besoins économiques d'un pays) sont employées par les Membres de l'Organisation mondiale du commerce pour restreindre l'accès au marché. Pour le Mode 4, on applique un certain type d'analyse du marché du travail, autrement dit, les sociétés doivent prouver qu'elles n'ont pas trouvé de personnel compétent sur le plan local après avoir procédé à des recherches intensives et fait connaître leurs besoins par voie d'annonces. L'Accord général sur le commerce des services autorise l'analyse des besoins économiques mais demande que leurs critères d'application soient expliqués par les pays qui y ont recours. Le fait que la majorité des pays ne se soient pas conformés à cette prescription ouvre la voie à des applications discriminatoires et compromet les conditions de prévisibilité et de certitude d'accès au marché. Pour le Mode 4, l'analyse des besoins économiques a, en tant que prescription, été liée à certaines catégories de mouvements mais pas à d'autres, les pays s'étant généralement montrés plus favorables aux personnes transférées à l'intérieur d'une société. Les experts comme les négociateurs s'accordent à reconnaître qu'il faut éliminer ou réduire la demande de personnel transféré, et si cela n'est pas possible, fournir des explications détaillées sur leur demande. D'aucuns ont également suggéré l'utilisation de plafonds numériques comme autre solution.

Il pourrait s'avérer difficile aux pays d'accepter totalement l'élimination du transfert de personnel car ces transferts peuvent servir des objectifs légitimes, étant donné notamment les cycles économiques que traversent les pays. À cet égard, certains pays peuvent à titre prioritaire essayer d'empêcher, dans les négociations, que l'on revienne sur les politiques relatives au Mode 4 de l'Accord sur le commerce des services, et veiller à ce que la consolidation des conditions existantes se poursuive. Le transfert de personnel à l'intérieur d'une même société peut être un moyen de contracter des engagements qui ne le seraient pas autrement; ils ne sont pas nécessairement de nature discriminatoire et peuvent s'appliquer en se fondant sur le traitement national.

Les échanges d'informations visant à instaurer une plus grande transparence en ce domaine pourraient porter sur les meilleures pratiques nationales et éclairer davantage le débat sur la manière de minimiser l'épreuve imposée aux prestataires de services. La question de la transparence pourrait être inscrite au programme des négociations sur les engagements spécifiques, comme moyen d'obtenir des renseignements exacts sur toutes les prescriptions relatives au Mode 4. Les pratiques optimales et des exemples de suppression des transferts de personnel à l'intérieur des sociétés par certains pays développés, comme la Norvège, des membres de l'Union européenne (UE), le Canada et le Japon, doivent être étendues, approfondies et reproduites au profit de pays en développement.

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2003.

L'absence de définitions concertées ou de description précise des types de personnes physiques auxquelles l'accès est accordé au titre du Mode 4 constitue également un obstacle car l'admission des personnes est dans ce cas laissée à la discrétion de l'administration, ce qui n'est pas compatible avec les conditions de prévisibilité des entrées. Soumettre le mouvement des travailleurs temporaires aux procédures générales du pays hôte en matière d'immigration, autrement dit, à des conditions où l'on ne fait pas de distinction entre mouvement temporaire et mouvement permanent, entrave également l'établissement de visas d'entrée à l'intention des fournisseurs étrangers de services temporaires. Si l'on considère que certains services sont urgents et doivent être fournis immédiatement, tout retard causé par la délivrance de visa fait obstacle à la fourniture de services au titre du Mode 4.

Certaines limitations plus spécifiques inscrites dans les listes portent entre autres sur les évaluations de besoins économiques ou les évaluations du marché du travail, en tant que conditions de l'accès accordé aux fournisseurs étrangers de services. Les évaluations des besoins économiques, en liaison avec l'existence de quotas, de monopoles et de fournisseurs exclusifs de services, figurent parmi les limitations que les pays sont autorisés à imposer, si elles sont expressément indiquées sur leur liste, dans la colonne réservée aux restrictions d'accès au marché. Le paragraphe 9 des lignes directrices pour l'établissement des listes d'engagements spécifiques dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)

L'absence de définition concertée de la personne physique constitue un autre obstacle à l'application du Mode 4

Le manque de clarté à propos de l'analyse des besoins économiques peut également entraver l'application plus large du Mode 4

Les procédures administratives visant à vérifier les aptitudes professionnelles dans le but de fixer des conditions de préemploi et de réglementer la parité des salaires, ainsi que les régimes de sécurité sociale, peuvent constituer des obstacles supplémentaires pour les engagements contractés au titre du Mode 4

(publié sous la cote S/L/92 en date du 28 mars 2001) précise que « s'agissant de l'analyse des besoins économiques, les entrées doivent indiquer les principaux critères sur lesquels elles se fondent ». Cependant, les pays inscrivent l'exécution d'une analyse des besoins économiques comme une condition requise sans toutefois indiquer les critères sur lesquels elle se fonde. Sans précision de critères spécifiques, toute condition est sujette à une application arbitraire et peut devenir un obstacle pour l'accès au marché (voir encadré V.1 pour de plus amples détails sur l'analyse des besoins économiques).

Les pays sont en outre libres de vérifier si une personne physique étrangère répond à certains critères d'éducation et de qualification professionnelle, avant de lui octroyer une licence ou un permis de travail (en application des *fonctions de réglementation incombant à l'Administration*). Ces procédures d'évaluation de vérification des qualifications, des compétences et de l'expérience peuvent constituer des obstacles à l'entrée, en particulier dans le secteur des services professionnels, car elles risquent soit d'empêcher l'accès au marché aux fournisseurs de services d'autres pays ou d'obliger des fournisseurs de services à accepter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Les conditions à remplir pour être *accrédité* (ou *autorisé*) par les corps professionnels locaux avant d'avoir le droit d'exercer une profession, peuvent également désavantager les travailleurs étrangers et leur imposer des complications inutiles.

Il existe également des *conditions de préemploi*, s'appliquant par exemple à une personne ayant été employée par une entreprise durant un nombre donné d'années immédiatement avant son transfert, ce qui peut se produire dans le cas de personnes transférées à l'intérieur d'une société, et dans une certaine mesure, dans le cas de fournisseurs de services contractuels. Alors que l'intention est de veiller à ce que l'emploi dans cette entreprise ne serve pas de prétexte pour faciliter l'accès au territoire d'un autre pays, cette condition risque par contre de poser un obstacle à l'entrée. De plus, il existe des *quotas ou des plafonds numériques*, en vertu desquels l'entrée d'étrangers (personnes physiques) est limitée à un nombre donné ou, dans certains cas, à un certain pourcentage du nombre d'employés locaux. Les conditions d'octroi de la résidence et de la nationalité sont également fixées, eu égard notamment à la composition du personnel de direction, comme les membres d'un conseil d'administration, ou de professions spécialisées (chef cuisinier ou moniteur de ski).

Les *prescriptions relatives à la parité des salaires*, ou l'application de la législation nationale sur les salaires⁹, désavantagent les personnes physiques étrangères par rapport aux nationaux, car de telles mesures annulent le rapport coûts-avantages dont bénéficient les fournisseurs étrangers. Les *contributions de sécurité sociale* qui, faute de portabilité, représentent une dépense supplémentaire pour les fournisseurs de services étrangers et constituent de facto une mesure discriminatoire.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont contribué à un resserrement accru des mesures d'entrée aux frontières, qui étaient déjà extrêmement rigoureuses vis-à-vis de certains pays. D'une manière générale, les pays hôtes imposent des restrictions à l'entrée, de crainte que l'accès facile n'entraîne un flux désordonné d'étrangers qui pourraient s'installer définitivement. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la sécurité, à l'utilisation de services infrastructurels, aux sensibilités culturelles, aux conditions du marché du travail, à l'impact sur les salaires des autochtones et à d'autres préoccupations liées à l'application des lois.

Le maintien des dispositions bilatérales concernant la main-d'œuvre arrange certains pays car ces dispositions assurent une plus grande souplesse que les engagements

⁹ Dans leurs listes d'engagements spécifiques certains pays subordonnent l'accès de certains prestataires de services étrangers au paiement par l'employeur du même salaire qu'il verserait à du personnel local/résident. Certains analystes ont objecté qu'une telle pratique écornait l'avantage comparé de certains pays en développement en fournissant des services à bon marché et de haute qualité, décourageant ainsi les employeurs de rechercher de nouveaux fournisseurs de services (sauf s'il y a pénurie de prestataires locaux pouvant offrir le même service).

multilatéralement contraignants. Certains pays attachent également une grande importance à leurs liens historiques et culturels de longue date, qui se traduisent par des pratiques linguistiques et religieuses communes, et sont plus tolérants dans leurs politiques relatives aux mouvements de population provenant de pays avec lesquels ils partagent un patrimoine historique commun. D'autres pays facilitent le mouvement des prestataires de services au niveau régional. Néanmoins, au nom de la prévisibilité et de la sécurité des conditions d'accès au marché, et pour profiter de la libéralisation du mouvement des personnes physiques, certains pays en développement continuent d'encourager de grands pays importateurs à renforcer les engagements multilatéraux qu'ils ont souscrits au titre du Mode 4 durant le présent cycle de négociations.

Encouragements des mouvements temporaires au titre du Mode 4

On a à la fois des raisons politiques et économiques de libéraliser fortement les échanges effectués en application du Mode 4. On remarque déjà un mouvement mondial croissant de travailleurs provenant principalement de pays en développement et que les pays développés ont des besoins de main-d'œuvre non satisfaits pour des emplois clés spécialisés, notamment dans les domaines des soins de santé et de l'informatique. Pour répondre à ces besoins, on peut tirer parti des possibilités qui se présentent actuellement de libéraliser le Mode 4 dans le cadre des négociations de Doha sur le commerce. Les dispositions bilatérales en vigueur sont tout à fait appropriées pour certains pays, mais la sécurité et la prévisibilité propres à l'Accord général sur le commerce des services justifient la prise d'engagements multilatéraux contraignants.

Il serait utile de clarifier durant ces négociations certaines questions relatives au champ d'application du Mode 4. Il s'agit tout d'abord de l'emploi par des ressortissants étrangers dans des entreprises nationales du pays d'accueil. D'un point de vue pratique de politique nationale, il est possible de ne pas faire de différence entre le fait qu'une personne entre dans une entreprise avec un contrat de service ou un contrat d'emploi. Ce point est important pour les pays en développement car les mouvements actuels reposent sur des contrats d'emploi (par exemple, en ce qui concerne les Philippines, on s'est aperçu que près de 99 % de leur flux d'émigration ont été motivés par des contrats d'emploi). Il serait utile de clarifier cette question car les pays en développement ont un réel intérêt à un élargissement du champ d'application du Mode 4, notamment en ce qui concerne les prestataires de services contractuels. Deuxièmement, on doit se préoccuper de la question connexe qui est de savoir en quoi consiste un service pour obtenir cet impact sur la portée de l'Accord général sur le commerce des services. Le cas des travailleurs agricoles temporaires et des ouvriers d'usine qui fournissent un service lié à l'agriculture ou à l'industrie relève également du Mode 4. En conséquence, il serait opportun d'appliquer le Mode 4 à d'autres activités que celles des fournisseurs de services, afin d'inclure les travailleurs associés à l'agriculture ou à l'industrie. La formulation de l'Accord général sur le commerce des services et son annexe relative au Mode 4 permet l'intégration des catégories ci-dessus mentionnées. Un tel élargissement serait aussi une manière de tenir compte de la réalité commerciale du commerce des services dans le cadre du Mode 4 et des migrations.

À l'occasion des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, les propositions initiales relatives à la libéralisation du Mode 4 n'ont pas été très prometteuses (voir annexe au présent chapitre). Certains pays ont toutefois déjà fait des offres sur des catégories qui ne sont pas liées à la présence commerciale et qui peuvent être avantageuses pour les pays en développement (voir annexe pour les principales questions en cours de négociation). D'autres pays ont également éliminé les critères de nationalité et précisé l'application des analyses économiques, ce qui prouve qu'il y a encore place pour des améliorations. À cet effet, les négociations en cours devraient aborder les questions ci-après :

La libéralisation du Mode 4 du commerce des services est fortement justifiée

Les actuelles négociations de Doha offrent une occasion intéressante de libéraliser le Mode 4; plusieurs questions demandent des éclaircissements

Des initiatives pour libéraliser le Mode 4 ont été prises, mais il reste encore beaucoup à faire pour élargir la portée des engagements et réduire les limites du traitement national

Élargir le champ d'application des engagements de la manière suivante : *a) en élargissant la portée et l'application des engagements à ceux qui ne sont pas liés à la présence commerciale, de manière à inclure l'engagement relatif aux services contractuels des prestataires de services (pour les employés de personnes morales comme pour les prestataires de services indépendants) de toutes catégories de compétences confondues¹⁰; b) en élargissant les secteurs auxquels ces engagements s'appliquent.* On devra s'entendre aussi sur les *catégories communes* (de préférence conformément à la Classification internationale type des professions (CITP) prescrite par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et en veillant à incorporer les mouvements de personnes moins qualifiées. Dans les cas où l'engagement se limite à des secteurs, sous-secteurs spécifiques, les secteurs qui sont le plus avantageux pour les pays en développement (par exemple, le tourisme, le bâtiment, les services d'entretien et de nettoyage, entre autres) devraient être pris en considération. Il serait souhaitable d'adopter des *définitions communes* pour chaque catégorie, ce qui contribuerait à la prévisibilité des engagements et faciliterait davantage les renvois aux dispositions législatives nationales et aux procédures administratives.

Limites du traitement national. Les listes actuelles stipulent en outre de nouvelles conditions requises ayant trait à la nationalité et à la résidence, à la parité des salaires et aux cotisations de sécurité sociale. Sur ces deux derniers points, comme elles visent à l'égalisation des coûts, les conditions requises amoindrissent l'avantage comparé des prestataires de services des pays en développement, et il conviendrait de se pencher sur cette question. La portabilité de l'assurance de sécurité sociale ou le remboursement des paiements ont été proposés.

Plans pour faciliter l'entrée. Cette proposition comprend des suggestions telles qu'une liste modèle pour les engagements relevant du Mode 4, en vue d'établir un visa pour l'Accord général sur le commerce des services ou les fournisseurs de services¹¹, l'élimination des analyses des besoins économiques, la formulation de directives multilatérales sur l'application des analyses des besoins économiques et des mesures visant à simplifier et faciliter la participation des pays en développement à des arrangements de reconnaissance mutuelle. Il a en outre été suggéré à propos des enseignements qui pourraient être tirés des arrangements bilatéraux sur le travail, notamment pour ce qui est d'obtenir que les pays d'origine acceptent de souscrire à l'obligation/engagement de coopérer pour attester et répondre de la personnalité et des capacités du prestataire de services et assurer que son séjour dans le pays hôte sera temporaire.

Transparence accrue. Pour accroître la transparence, les règlements en vigueur, y compris les obstacles et limitations contrôlant la circulation des personnes physiques, devraient se répercuter dans les engagements des pays, soit à propos de l'accès au marché/traitement national ou, le cas échéant, sous forme d'une colonne supplémentaire de la liste des engagements, ou sous la forme d'un document de référence. S'agissant d'une meilleure application des engagements relatifs au Mode 4, il serait souhaitable que les pays fournissent des informations détaillées à l'Organisation mondiale du commerce, sous forme d'une synthèse,

Il faut prendre des mesures pour faciliter l'entrée au titre du Mode 4, éventuellement sous la forme de visas délivrés pour les besoins de l'Accord général sur le commerce des services, ou par l'élimination des analyses des besoins économiques

¹⁰ Les engagements relatifs aux fournisseurs de services contractuels peuvent entrer dans la catégorie des engagements horizontaux, étant donné que les services fournis par des prestataires sur la base d'un contrat peuvent porter sur des activités intersectorielles (y compris celles qui relèvent des secteurs agricole et manufacturier). Cette catégorie peut très bien aussi être assimilée au travail temporaire puisque le contrat est lié à une durée spécifique.

¹¹ Dicté par des impératifs de réglementation et de sécurité associés à une plus grande liberté de circulation des prestataires de services, ce plan distinguerait entre mouvements temporaires et permanents et assouplirait les conditions d'entrée pour ce dernier. Certains pays ont entrepris des réformes pour faciliter les formalités de permis de travail. Le Royaume-Uni est un bon exemple en la matière et, récemment, la Suisse a annoncé que le canton de Zurich appliquait maintenant un système de permis électroniques (e-permis) grâce auquel les permis de travail peuvent être traités en 48 heures, sous réserve que le dossier fourni à l'appui soit complet.

de toutes les mesures (notamment administratives) régissant l'admission temporaire de personnes physiques visées par les engagements. Le document de synthèse pourrait contenir des renseignements sur les preuves matérielles que doit présenter un candidat à l'admission temporaire ainsi qu'une description du processus complet de présentation, examen et approbation de la manière dont les limitations de l'accès au marché et l'entrée temporaire des personnes physiques sont administrées par les autorités du pays.

Outre ce qui précède, il pourrait être utile de poser des jalons pour les négociations consacrées au Mode 4 (CNUCED, 2003) :

- Poursuivre le dialogue sur les cadres conceptuels, directeurs, juridiques, institutionnels et administratifs facilitant la circulation des personnes physiques pour fournir des services comme moyen d'échange régulier d'information, y compris sur la recherche, la mise à jour de données d'expérience et la mise en commun des meilleures pratiques. Cela pourrait faire appel à une multiplicité d'organisations s'occupant directement ou indirectement de la circulation des personnes ou de celles qui s'intéressent à des questions telles que la CNUCED, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'OIT et l'Organisation mondiale du commerce et les parties prenantes : représentants gouvernementaux (ministères compétents et organismes de réglementation), le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les prestataires de services et, dans une certaine mesure, les universitaires;
- Contribuer à l'amélioration des statistiques sur le Mode 4 afin de faire que les négociations se poursuivent en connaissance de cause sur la base d'un ensemble commun d'évaluations. La compilation du *Manuel des statistiques du commerce international des services* devrait servir de phase initiale de compilation et de données d'harmonisation qui sont nécessaires à une évaluation constructive de la libéralisation du commerce des services;
- Contribuer au renforcement des capacités de gouvernements de pays en développement dans la gestion du programme concernant le commerce lié au Mode 4, y compris l'apport d'appui pour :
 - L'application progressive des réformes nationales de politique générale, assurant la présence régulière d'une population saine et d'une main-d'oeuvre instruite et qualifiée, par un investissement dans le capital humain, notamment en assurant l'accès à l'éducation, à l'assainissement, à l'eau potable et aux soins de santé primaires;
 - La formulation de politiques novatrices de l'emploi et de programmes de formation, y compris la valorisation des ressources humaines afin de favoriser la compétitivité et de relancer les exportations, ce qui ne peut être réalisé qu'avec une libéralisation accrue des engagements liés au Mode 4;
 - La création de structures et de cadres appropriés pour gérer de manière adéquate la circulation des personnes physiques, y compris en ce qui concerne la migration de retour, l'exode des compétences, la maximisation des gains résultant des transferts de fonds, et tempérant les effets socio-économiques de tels mouvements sur le prestataire de services et sa famille;
 - La création de capacités institutionnelles permettant l'appréciation des qualifications à tous les niveaux dans ces services, compte tenu du potentiel que réserve ce Mode en matière d'exportations;
- Analyser les expériences nationales et régionales actuelles en matière de traitement et de libéralisation du Mode 4 dans le cadre de plans concernant l'intégration, les zones de libre-échange et les accords bilatéraux, afin de tirer des enseignements utiles au traitement du mouvement des personnes physiques au niveau multilatéral.

Les organismes et organisations intéressés doivent poursuivre le dialogue sur le Mode 4, et les statistiques appropriées doivent être complétées et harmonisées

Il reste encore beaucoup à faire au niveau national également

Externalisation : une autre manière de tirer parti des écarts de salaires

L'externalisation des pratiques commerciales est l'une des principales méthodes de remplacement du Mode 4

L'amplification des opérations et le désir de maximiser les profits ont conduit quelques grandes sociétés à sous-traiter à l'étranger d'importantes parties de leurs activités commerciales, une pratique quelquefois appelée externalisation. Certaines études ont montré que la mise à profit des services de qualité et à bon marché offerts par des travailleurs qualifiés et spécialisés pouvait réduire les coûts de fonctionnement jusqu'à 60 % pour certaines sociétés. Des pays en développement comme l'Inde, la Chine, les Philippines et quelques États des Caraïbes ont tiré parti de cette possibilité pour se classer parmi les principaux acteurs de l'externalisation des processus d'affaires, fournissant des services comme l'application et la production de logiciels, ainsi que des services de gestion financière et comptable. On estime que les dépenses consacrées à cette externalisation dans le monde s'élèvent actuellement à 320 milliards de dollars (2003) et vont atteindre 827 milliards en 2008. Rien que pour les logiciels et services informatiques, les dépenses correspondant à l'externalisation dans le monde vont passer de 10 milliards en 2003 à 31 milliards de dollars en 2008, ce qui représente un taux annuel de croissance de 26 %.

On se demande avec préoccupation si l'externalisation peut conduire à une perte définitive d'emplois dans les pays qui pratiquent cette sous-traitance extérieure

On s'est inquiété surtout des rapports de l'externalisation avec la délocalisation du travail et la migration de l'emploi hors du pays d'origine vers le pays hôte, et des écarts de salaires entre main-d'œuvre faiblement et hautement qualifiée dans les pays d'origine. D'après Forrester Research (2002), il est estimé que l'externalisation va déplacer 3,3 millions d'emplois des États-Unis vers les pays en développement d'ici à 2015, et sur ce chiffre, 2,31 millions d'emplois devraient aller en Inde. Il s'agit d'un équivalent de 136 milliards en salaires, chiffre faramineux comparé à ce qu'il était en 2000 avec 4 milliards de dollars.

Toutefois, certains pays qui en sont venus à dépendre lourdement de l'externalisation des processus d'affaires continuent de bénéficier d'une forte demande interne en ce qui concerne les services

Toutefois, certaines autres études ont montré que la demande pour les services fournis par les États-Unis demeurait élevée et s'était accrue entre 1997 et 2003. Les États-Unis ont un excédent commercial dans les services de haute valeur, notamment financiers, juridiques, d'ingénierie et de production de logiciels. Certaines sociétés sont très actives à leur siège, vu que le nombre et les types d'emplois se prêtant à l'externalisation sont intrinsèquement limités. Cela signifie que l'expansion de l'emploi pour les cols blancs est menacée par l'externalisation, qui ne fait actuellement que s'accroître (par exemple, le nombre de professions liées à l'informatique et aux mathématiques s'est accru de 6 %, et le nombre de professions commerciales et financières de 9 % entre 1999 et 2003).

D'après certaines études, les pays qui ont recours à l'externalisation de processus d'affaires devraient être gagnants en termes de croissance économique et aussi de création d'emplois

Parmi les préoccupations suscitées par l'impact négatif de l'externalisation, plusieurs études montrent que les pays pourraient en fait bénéficier de son action sur l'accroissement de la productivité, la réduction de l'inflation, tout en accroissant le pouvoir d'achat des consommateurs. Les estimations indiquent que pour chaque dollar externalisé par des sociétés américaines vers l'Inde, les États-Unis gagnent 67 % en économies et recettes directes ainsi qu'un supplément de 45 cents en valeur nouvelle résultant du redéploiement de main-d'œuvre des États-Unis (autrement dit 1,12 dollar ou 79 % du bénéfice total), alors que l'Inde gagne 33 cents par dollar du fait de l'accroissement de l'emploi et de l'investissement. On estime par ailleurs que l'impulsion donnée à l'activité économique par une productivité accrue a conduit à la création nette de 90 000 emplois supplémentaires aux États-Unis en 2003; on prévoit que ce chiffre atteindra 317 000 en 2008.

Certains secteurs de l'économie vont devoir essayer des pertes mais dans l'ensemble les gains seront supérieurs, surtout pour les pays en développement capables de profiter des possibilités offertes par l'externalisation. Les gains réalisés sur les transferts de fonds et de technologies alimentent les investissements et d'autres activités productives, générant de l'emploi et renforçant la capacité générale des gouvernements à réaliser leurs objectifs de développement.

Conclusions

Il est reconnu généralement que la libéralisation des mouvements de population (travailleurs et prestataires de services) dont le but n'est pas de se réinstaller serait profitable à l'économie mondiale et, en particulier, à la plupart des pays en développement. Certains observateurs ont fait valoir que ces profits seraient supérieurs à la totalité de ceux que l'on pourrait attendre de toutes les autres initiatives qui font l'objet de débats dans le cadre du programme de travail de Doha.

On aurait tout intérêt à mieux gérer les flux de migrants temporaires. Pour ce faire, on pourrait appliquer ces dispositions aux moins qualifiés, ce qui est déjà le cas, dans une certaine mesure, pour les travailleurs saisonniers, spécialement en agriculture, qui viennent chaque année pour quelques mois exécuter des tâches bien définies. Le mouvement de travailleurs non qualifiés de pays en développement vers les pays développés promet les meilleurs gains car c'est là que la différence entre les coûts de facteurs de production est la plus élevée et que les possibilités de mouvements sont les plus grandes. Par exemple, dans une étude, il a été calculé que les gains atteindraient environ 200 milliards de dollars si l'on établissait et mettait en œuvre un programme de délivrance de visas multilatéral afin que les travailleurs qualifiés ou non provenant de pays en développement (moyennant un quota fixé à 3 % de la population active d'un pays) puissent être employés dans les pays développés pour une période de trois à cinq ans, et être remplacés à l'issue de leur contrat, par une nouvelle vague de travailleurs (Rodrik, 2002).

Néanmoins, une partie de la population autochtone demeure prudente quant à l'efficacité des politiques migratoires et des mécanismes existants pour gérer convenablement la migration temporaire. En effet, la crainte que les mouvements temporaires ne soient qu'un premier pas vers une installation permanente dans le pays hôte reste vivace. Ce sentiment tend à être corrélé par les vicissitudes de la conjoncture et, durant les périodes de ralentissement, la pression se fait plus forte pour réduire l'entrée de travailleurs étrangers/fournisseurs de services. Toutefois, réduire ou arrêter les mouvements de prestataires de services temporaires réduirait le potentiel de croissance nationale et ne semble pas être la meilleure manière de progresser; de plus, une telle approche ne semble pas être en mesure de décourager les gens de circuler (sauf au prix de coûteuses mesures draconiennes de dissuasion). Elle sera peut-être au contraire un encouragement à l'immigration illégale (qui suscite également des réactions négatives mais est plus difficile à contrôler).

Les craintes exprimées au sujet de la durée du séjour des travailleurs/prestataires de services sont en partie légitimes. Ce type de personnel a souvent tendance à passer du statut de temporaire à celui de permanent, ce que les employeurs encouragent. Pour leur part, les employeurs deviennent tributaires de ces employés/fournisseurs de services, qui souvent acceptent des salaires moins élevés que ceux des autochtones et risquent moins de partir pour un meilleur choix. Pour leur part, étant donné la faiblesse des appareils chargés de l'application des lois et l'existence d'un marché du travail pour les clandestins, ces travailleurs/prestataires de services ont la possibilité de rester au-delà de l'expiration de leur permis afin de tirer le meilleur parti de leur déplacement. Les programmes de travail temporaire doivent tenir compte du fait que certains immigrants temporaires deviendront permanents et qu'il faut se préparer à une telle éventualité en incitant les immigrants illégaux à opter pour un statut légal. Ils doivent en même temps prendre en considération les encouragements touchant employeurs et immigrants, comme indiqué ci-dessus.

En réfléchissant à la manière de mieux gérer l'immigration, on doit tenir compte de trois principes. Premièrement, les politiques gouvernementales décident de la manière dont les immigrants arrivent et de leur nombre, de la manière dont ils seront traités dans le pays d'accueil, et s'ils doivent retourner dans leur pays d'origine ou rester. Deuxièmement, d'une manière générale, les bénéfices économiques des travailleurs immigrants sont réels car les immigrants et leurs employeurs sont plus prospères et le produit intérieur brut (PIB) s'accroît, tandis qu'un plus grand nombre de travailleurs obtiennent des emplois mieux rémunérés.

La libéralisation accrue de la migration temporaire de main-d'œuvre recèle un riche potentiel pour l'économie mondiale, mais qui reste inexploité

Un important élément de dissuasion à cette libéralisation est la crainte que les travailleurs migrants temporaires ne deviennent des immigrants permanents

Les participants à des programmes de travailleurs temporaires migrants (employeurs et travailleurs migrants) ont nettement avantage à ce que les travailleurs se convertissent en permanents

La question de savoir comment sont gérés les programmes d'immigration de main-d'œuvre est cruciale

Dans la gestion des programmes de travailleurs migrants temporaires on peut, pour faire appliquer les règlements, recourir soit à des mesures coercitives plus rigoureuses, soit à des encouragements économiques

Il existe un choix d'incitations économiques pour encourager les immigrants à retourner dans leur pays d'origine

Il est également possible d'exploiter les bénéfices du commerce par l'application du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services

Troisièmement, l'immigration légale et ordonnée de travailleurs est la meilleure des conditions pour toutes les parties.

Les directives de politique générale peuvent créer des encouragements pour les différentes parties, employeurs et migrants en particulier, pour respecter les programmes d'immigration temporaire. De tels mécanismes pourraient soit améliorer les mesures d'application des règlements ou être de nature économique. Par exemple, l'accord bilatéral passé entre le Canada et le Mexique sur la fourniture pour l'agriculture de travailleurs migrants saisonniers donne un exemple de la manière dont l'application de mesures coercitives peut être efficace; il est fort probable que ni le Gouvernement mexicain ni les travailleurs saisonniers migrants ne voudront prendre le risque de compromettre l'avenir du programme. Dans de nombreux cas cependant, les mesures coercitives peuvent s'avérer difficiles ou coûteuses et il serait préférable de les remplacer par des encouragements économiques.

Les encouragements économiques peuvent s'appliquer aux employeurs aussi bien qu'aux travailleurs migrants. Par exemple, de nombreux programmes existants disposent que l'employeur justifie son choix de recruter à l'étranger plutôt que localement; il peut être invité à prouver qu'il ne trouve pas d'autochtones pour remplir le poste. Cependant, tant que l'employeur aura un intérêt économique à recruter à l'étranger, il trouvera le moyen de le faire. On pourrait en revanche prendre des mesures pour réduire cet avantage, par exemple en assortissant d'un impôt le recrutement de migrants; un impôt suffisamment modeste pour ne pas décourager le recrutement à l'étranger s'il est absolument nécessaire, mais suffisamment élevé pour décourager les entreprises de ne recruter qu'à l'étranger. Il convient de noter cependant qu'une telle mesure ne serait viable que s'il n'y avait pas possibilité de recruter des clandestins.

D'autres encouragements pourraient être prévus pour inciter les migrants à retourner dans leur pays à l'expiration de leur contrat; certains impôts et autres prélèvements effectués durant leur séjour (notamment les retenues pour les cotisations de sécurité sociale et les pensions) pourraient leur être intégralement ou partiellement remboursés ou une épargne obligatoire pourrait être capitalisée et conservée soit dans le pays hôte soit dans le pays d'origine. De tels arrangements encourageraient à la fois le retour volontaire des migrants et constitueraient un capital financier utilisable dans le pays d'origine. Force est de reconnaître que ces plans peuvent également inciter les immigrants désireux de rester dans le pays d'accueil pour un séjour de longue durée à se convertir en clandestins au début de leur séjour afin qu'un plus faible montant de leur épargne soit immobilisé. On pourrait aussi prendre des dispositions pour que la responsabilité du retour des employés incombe aux employeurs, qui pourraient avoir à prouver qu'ils ne recrutent pas de travailleurs illégaux¹².

Il serait possible également de charger des intermédiaires de fournir de la main-d'œuvre migrante afin de s'assurer un respect plus strict des règlements en vigueur et de protéger les immigrants contre l'exploitation¹³. Dans les États du Golfe persique, par exemple, plus d'un million de travailleurs ont effectué de courts séjours durant les deux décennies de l'essor de la construction qui a suivi la flambée des cours du pétrole en 1973.

On peut également exploiter les bénéfices des échanges dans le cadre du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, qui prévoit le mouvement de personnes physiques appelées à fournir des services. On sait que la libéralisation des conditions posées à la circulation des prestataires de services, notamment les moins qualifiés, peut receler des avantages potentiels non négligeables. Des pays en développement ont en outre fait savoir que cet assouplissement était crucial pour leurs exportations, et c'est dans cette perspective qu'une libéralisation commercialement intéressante des conditions de circulation des personnes physiques en vertu de l'Accord général sur le commerce des services serait un préalable à la

¹² Ce qui est le cas, par exemple, en Grèce et Israël (OIT, 2004).

¹³ Ce mode de recrutement ayant donné lieu à l'exploitation d'immigrants, la sélectivité des organisations est recommandée.

réalisation de l'objectif de développement du programme de travail de Doha (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2003).

À ce jour cependant, exploiter les bénéfices des échanges en appliquant le Mode 4 reste l'un des aspects les plus négligés de la mondialisation. Les négociations sur le Mode 4 ne progressent que très lentement, mais il faut reconnaître que l'on observe quelques avancées positives comme il ressort des offres relatives aux fournisseurs de services et des consultations qui se poursuivent sur la manière de concilier au mieux l'immigration nationale et les pressions faites en faveur de la libéralisation des mouvements de population. La participation accrue de responsables officiels spécialistes des questions d'immigration aux entretiens consacrés aux mouvements des personnes physiques est bon signe et sert indubitablement à redonner confiance et à atténuer les craintes que suscitent les pressions internes et les préoccupations liées à l'immigration (surtout à l'immigration permanente).

Par ailleurs, les pays développés aussi bien que les pays en développement ont intérêt à assouplir le rigorisme administratif touchant l'entrée de prestataires de services étrangers, en apportant plus de transparence dans les règlements. Il existe aussi des échanges concernant l'adoption, dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, de certaines formes d'arrangements régionaux sur la facilitation des mouvements de population. Pour atteindre leur but, de tels arrangements doivent reposer sur le partage des responsabilités entre les pays d'origine et les pays de destination soucieux d'assurer le déroulement ordonné de ces mouvements (ce qui suppose une sélection préalable et des dispositions pour assurer le retour). Si ce partage des responsabilités pouvait se faire dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services (et, si, par la même occasion, des questions liées à la clause de la nation la plus favorisée pouvaient être effectivement abordées), on pourrait entrevoir des progrès plus tangibles dans la formulation d'engagements plus libéraux au titre du Mode 4.

Enfin, il s'agit de créer, pour le commerce des services, un cadre international qui soit juste, équitable, équilibré, plus ouvert, plus fiable et plus transparent. Avec la libéralisation de mouvements temporaires de fournisseurs de services, en particulier les mouvements de personnel semi et moins qualifié, la mondialisation pourrait prétendre avoir été « une force pour le bien » (Department of Trade and Industry, Royaume-Uni, 2004) tant pour les pays en développement que pour les pays développés.

Les négociations sur le Mode 4 ne progressent que lentement

Le potentiel du Mode 4 est extrêmement riche

ANNEXE

État des négociations à l'Organisation mondiale du commerce sur le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services

Propositions présentées au cours des négociations actuelles^a

Sept propositions ont été présentées pour les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. On trouvera ci-après les principaux points soulevés dans ces propositions.

Les documents soumis par les États-Unis d'Amérique (Organisation mondiale du commerce, 2000b), les Communautés européennes (Organisation mondiale du commerce, 2001a) et le Canada (Organisation mondiale du commerce, 2001b) s'accordent tous à reconnaître la nature délicate du mouvement des personnes physiques et donc préconisent le renforcement des réglementations et une plus grande transparence pour assurer l'application des engagements relatifs à l'accès au marché. La proposition des États-Unis souligne qu'il faut faciliter l'accès à l'information et assurer la transparence des règlements, ce qui a probablement une incidence sur la capacité des personnes physiques, en qualité de prestataires de services, à être compétitives sur le marché de l'éventuel pays hôte. S'agissant des restrictions horizontales touchant le mouvement des personnes physiques, domaine très réglementé du commerce des services, les États-Unis préconisent l'adoption d'une approche adaptée aux besoins.

Dans diverses communications, les Communautés européennes ont établi des directives afférentes aux entretiens sur la libéralisation du Mode 4; en d'autres termes, elles recommandent de limiter les discussions à celles qui touchent le mouvement temporaire des personnes transférées à l'intérieur d'une société, ainsi qu'aux fournisseurs de services contractuels^b. Elles soulignent également que les consultations sur le mouvement temporaire de fournisseurs de services sont un sujet sensible en raison de l'importance qu'attachent les pays à la régularisation de la présence d'étrangers sur leur territoire (Organisation mondiale du commerce, 2001a). Le document des Communautés européennes propose en outre les domaines de réflexion suivant : harmonisation des définitions et/ou description des catégories des services du Mode 4, en particulier en ce qui concerne les personnes transférées à l'intérieur d'une société; spécification des examens des besoins du marché du travail non spécifiés dans le cadre de nouveaux engagements afin d'assurer la libéralisation effective du Mode 4, et à rendre les analyses des besoins économiques plus précises, transparentes et impartiales.

Dans les négociations en cours sur le Mode 4, les États-Unis d'Amérique, les Communautés européennes et le Canada préconisent tous l'affermissement des réglementations et une plus grande transparence

Les Communautés européennes ont insisté sur les personnes transférées à l'intérieur de l'entreprise et les fournisseurs de services contractuels

^a Parmi les pays participant aux entretiens, figurent ceux qui ont présenté des propositions spécifiques sur le mouvement des personnes physiques. Le Kenya et la Colombie avaient aussi soumis des propositions mais de portée très limitée et visant principalement à réitérer l'appui de ces pays à l'élargissement, par les membres, des engagements relevant du Mode 4.

^b Définis comme employés d'une société non installée sur le territoire du pays membre, qui fournissent des services contractuels.

Le Canada recommande une sensible amélioration des engagements relevant du Mode 4

La proposition du Canada exprime la nécessité de consolider l'obligation d'une plus grande transparence énoncée dans l'Accord général sur le commerce des services, ce qui, estime le Canada, avantagerait surtout les prestataires de services indépendants ainsi que les petites et moyennes entreprises. Il recommande que les pays élargissent la portée des engagements qu'ils ont contractés au titre du Mode 4, tant horizontaux que sectoriels, et que les pays prennent des engagements sur les personnes en voyage d'affaires ainsi que sur les professionnels indépendants, y compris ceux qui entrent pour fournir des services contractuels non assujettis à la présence commerciale. Pour les besoins d'une plus grande transparence et prévisibilité des engagements actuels et nouveaux relevant du Mode 4, les pays devraient notamment porter leur attention sur les lois et règlements de l'immigration, y compris sur l'information en matière de procédure, qui ont trait aux mouvements temporaires; sur les programmes touchant les travailleurs étrangers et les critères d'admission correspondants; sur les conditions applicables à l'examen des besoins économiques, et sur la durée maximum des séjours et d'autres restrictions à l'accès aux marchés mentionnées dans les listes d'engagements (Organisation mondiale du commerce, 2001b).

Le Japon met l'accent sur le transfert d'employés au sein de l'entreprise

La proposition du Japon insiste sur la réduction des restrictions imposées au transfert des personnes au sein d'une entreprise et appelle à une plus grande transparence ainsi qu'à la simplification des procédures d'immigration concernant les travailleurs temporaires. En outre, elle invite les pays à restreindre le recours aux examens des besoins économiques ou, si cet examen est inévitable, de bien exposer les critères utilisés à cette fin (Organisation mondiale du commerce, 2001c).

L'Inde a proposé, entre autres, l'introduction d'un visa spécial, propre à l'Accord général sur le commerce des services

La communication de l'Inde (Organisation mondiale du commerce, 2000a) propose l'inclusion d'une catégorie séparée ayant trait aux professionnels indépendants et donc de découpler les engagements d'avec le Mode 3. L'Inde suggère en outre l'introduction d'un visa spécialement adapté à l'Accord général sur le commerce des services à l'intention des prestataires de services temporaires qui devraient être séparés de la main-d'œuvre permanente, laquelle serait la seule assujettie aux procédures normales d'immigration. De plus, la proposition de l'Inde recommande ce qui suit : classification plus précise et plus fine des catégories de personnel, dont le contenu doit être élargi; utilisation de la Classification internationale type des professions comme base d'élargissement du mouvement des travailleurs étrangers (en d'autres termes, pour inclure les professionnels de niveau intermédiaire et inférieur); et établissement des critères d'application des examens des besoins économiques, ainsi que des normes multilatérales relatives à l'appréciation des qualifications liées à la formation universitaire et celles qui sont acquises en cours d'emploi, afin de satisfaire au besoin de transparence, de minimiser l'arbitraire et d'assurer un degré de certitude plus élevé. L'Inde a également réitéré la nécessité d'une évaluation de la libéralisation du Mode 4 afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services ont été réalisés.

Ces propositions de négociation visent toutes à traiter divers aspects de la libéralisation du Mode 4 du commerce des services. Certaines se concentrent spécialement sur l'élargissement et l'approfondissement des engagements liés au Mode 4, tandis que d'autres traitent des moyens de faciliter davantage les mouvements, même en découplant le Mode 4 de la présence commerciale (Mode 3). Au niveau des offres dans les négociations sur les services^c,

^c Les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont adopté la procédure de demande-offre pour ce cycle de négociations sur les services, au cours duquel les membres sont censés soumettre à leur(s) partenaire(s) bilatéral (aux) des requêtes confidentielles concernant la libéralisation, après quoi les offres seront tabulées. Les dates limites indicatives pour la soumission de ces demandes et offres étaient fixées à juin 2002 et juillet 2003, respectivement, mais les membres pouvaient encore présenter des demandes/offres durant les négociations.

les pays devraient se pencher sur ces questions, notamment sur les requêtes présentées par les pays en développement.

Offres

Dès septembre 2004, 48 membres de l'Organisation mondiale du commerce (62 pays si l'on compte chacun des membres de l'Union européenne) avaient présenté des offres initiales concernant la libéralisation du commerce des services. Sur les 47 (non européens), seulement 12 avaient rendu leurs offres publiques. Quelques analyses préliminaires de ces offres dont la teneur avait été divulguée révèlent des améliorations telles que : l'inclusion de catégories supplémentaires de personnes physiques ou la présentation de définitions détaillées pour chaque catégorie; la prolongation de la durée du séjour; la proposition de critères relatifs à la demande d'application de l'examen des besoins économiques, et l'élimination des restrictions antérieures (par exemple, celles qui ont trait aux permis de travail, aux qualifications, au niveau d'instruction requis, aux critères de nationalité, etc.).

Certains pays ont pris de nouveaux engagements ou amélioré ceux qu'ils avaient déjà contractés à propos des prestataires de services contractuels, tant en ce qui concerne les prestataires indépendants que les employés de prestataires de services, en prolongeant la durée des séjours, autorisant le renouvellement de permis et en ajoutant des sous-secteurs auxquels s'appliquent les engagements relatifs aux fournisseurs de services contractuels. Les engagements concernant les fournisseurs de services contractuels présentent un intérêt notamment pour les pays en développement, car les mouvements de travailleurs contractuels sont découplés du Mode 3 et les mouvements de travailleurs semi ou peu qualifiés peuvent être négociés au titre de l'engagement se rapportant aux services contractuels (en fonction des secteurs/sous-secteurs pour lesquels les pays sont prêts à souscrire des engagements). Les critères d'application des examens des besoins économiques ont également été mentionnés dans certaines offres.

Dans une évaluation initiale des offres, un groupe de 18 pays en développement font valoir que les offres actuelles ne présentent pas d'améliorations suffisantes par rapport aux engagements existant au titre du Mode 4. Seules quelques-unes des offres ont présenté des catégories séparées de la présence commerciale, alors que certains pays en développement n'ont cessé de rappeler qu'ils gagneraient à ce que les pays ouvrent leurs marchés à des catégories telles que les prestataires de services contractuels et aux prestataires contractuels indépendants. En outre, un nombre appréciable de restrictions horizontales et sectorielles imposées par certains pays sont toujours en vigueur. La délivrance de permis de travail et les formalités de visa n'ont été abordées dans aucune des offres, même parmi les demandes de certains pays en développement que ces questions soient traitées dans un contexte de règlements plus transparents (qui pourraient figurer dans la colonne consacrée aux engagements additionnels), pas plus que l'introduction d'un visa spécial propre à l'Accord général sur le commerce des services ou visa pour les prestataires de services.

Perspectives concernant le Mode 4

Discussions au sein du Conseil du commerce des services

En juillet 2003, 15 pays en développement ont fait distribuer au Conseil du commerce des services un document intitulé « Proposition de libéralisation du Mode 4 dans le cadre des négociations au titre de l'AGCS ». Le document met en relief l'asymétrie entre les engagements actuels en faveur des mouvements liés à la présence commerciale et le besoin qu'ont les pays de remédier à cette situation en contractant des engagements décisifs envers d'autres

Dès septembre 2004, 12 membres de l'Organisation mondiale du commerce avaient fait des offres publiques sur la libéralisation du commerce des services

Certains pays ont contracté de nouveaux engagements ou amélioré ceux qu'ils avaient déjà contractés sur les prestataires de services contractuels

D'une manière générale, les pays en développement ont considéré que les nouvelles offres ne présentaient que peu d'amélioration

Au Conseil du commerce des services, 15 pays en développement ont appelé à une libéralisation accrue du Mode 4, au-delà des services liés à la présence commerciale

catégories de prestataires de services, découplés de la présence commerciale (par exemple, des professionnels indépendants et d'autres fournisseurs de services contractuels). Le document souligne aussi qu'il faut compléter les engagements horizontaux des pays avec des engagements sectoriels spécifiques pour pousser plus avant la libéralisation ou l'inclusion de catégories de personnes non prises en compte dans la section horizontale. D'autres éléments apparaissent, comme par exemple :

- Prise en considération des formalités administratives concernant les visas et les permis de travail, la transparence des réglementations et les analyses des besoins économiques, en vue de faciliter plutôt que de décourager l'entrée de prestataires de services étrangers.
- Dispositions visant à reconnaître les qualifications de la manière suivante : *a)* Mise au point de réglementations au titre du paragraphe 4 de l'article VI, de l'Accord général sur le commerce des services; *b)* prise de nouveaux engagements au titre de l'article XVIII; *c)* consolidation du cadre relatif à la reconnaissance des qualifications au titre de l'article VII de l'Accord; et *d)* conception d'une liste modèle qui servirait de cadre à l'uniformisation des engagements.

Outre cette instance officielle, il existe un groupe organisé par plusieurs pays, appelé les Amis du Mode 4, qui étudie les questions liées au Mode 4.

Dans quels domaines peut-on faire des progrès ?

À l'Organisation mondiale du commerce, les pays développés comme les pays en développement reconnaissent qu'il importe de faciliter le commerce dans le contexte du Mode 4 et qu'il est de leur intérêt commun de faire avancer les négociations.

Engagements complémentaires sur des catégories de personnes déjà prises en considération

La plupart des pays souhaitent élargir la portée des engagements concernant les employés de prestataires de services, alors que les pays en développement souhaitent des engagements plus concrets sur des mouvements qui ne sont pas liés à la présence commerciale, par exemple les fournisseurs de services contractuels (notamment les prestataires de services indépendants) et sur l'inclusion de personnel semi ou peu qualifié. Cependant la demande pour ce type de services faiblement qualifiés, tels que les ouvriers du bâtiment, les dispensateurs de soins et aides à domicile émanant de pays développés comme de pays en développement, est actuellement satisfaite dans le cadre d'arrangements bilatéraux ou régionaux. C'est pour une raison de flexibilité que l'on a évité de consolider ces engagements dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services : les arrangements bilatéraux sont plus faciles à administrer et à négocier et les pays intéressés ne sont pas soumis à l'intervention de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce. Certains pays également sont plus disposés à contracter des engagements contraignants vis-à-vis de professionnels ou de personnel hautement qualifié car il y a de plus grandes probabilités que ces personnes retourneront dans leur pays d'origine plutôt que de devenir des immigrants permanents.

On a fait observer qu'il devrait y avoir un modèle pour les catégories de personnes visées, et la Classification internationale type des professions de l'Organisation internationale du travail (OIT) a été mentionnée comme moyen d'élargir ces catégories et niveaux de compétence pouvant être négociés. Il a été objecté que la Classification compliquerait les choses, étant donné le manque de concordance avec les systèmes nationaux de classification actuels. On s'est accordé à reconnaître qu'il fallait définir clairement les catégories de personnes visées, y compris celles qui sont concernées par les engagements horizontaux (par exemple, les personnes en voyage d'affaires, les employés transférés au sein de leur entreprise et les

**On a besoin
d'un élargissement
des catégories de
personnes concernées
par le Mode 4 du
commerce des services,
et de parvenir à un
accord commun sur les
définitions des catégories
de personnes intéressées**

fournisseurs de services contractuels), et établir leur concordance avec les régimes nationaux d'immigration.

Les mouvements visant à des engagements authentiques pour les fournisseurs de services sont possibles^d, mais le besoin se fait sentir d'une attitude commune et de nouvelles demandes concrètes par les pays en développement s'agissant de trouver un accès réel et productif au marché.

Élimination/Réduction d'autres formes de limitations

Dans leurs offres, certains pays ont, dans une mesure restreinte, répondu à l'appel visant à réduire d'autres limitations touchant le Mode 4 du commerce des services (y compris les prescriptions concernant la nationalité et la citoyenneté, l'application des examens des besoins économiques, l'obligation de recruter du personnel local et les quotas). Il existe d'autres domaines dans lesquels les pays pourraient faire des améliorations, comme par exemple les conditions relatives au préemploi et à la durée du séjour pour chaque catégorie de prestataires de services, les impôts arbitraires, les conditions régissant la parité des salaires et les cotisations obligatoires à la sécurité sociale.

Arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications

L'évaluation des qualifications et compétences peut aussi bien faciliter que restreindre l'entrée. En fonction des critères utilisés, le fournisseur de services peut obtenir un emploi correspondant à ses qualifications ou se retrouver dans une situation moins satisfaisante.

L'article VII de l'Accord général sur le commerce des services permet aux pays de passer des accords bilatéraux ou plurilatéraux de reconnaissance mutuelle et d'abandonner, en ce domaine, le principe de la nation la plus favorisée (NPF); ceux qui ont déjà passé des accords ou sont en voie de le faire ont une obligation de notification et de donner à d'autres pays la possibilité d'entrer dans des négociations en vue de devenir parties à de tels accords ou à des accords comparables. Il n'y a jusqu'à présent que 39 notifications déposées par 19 pays de l'Organisation mondiale du commerce, mais ce chiffre ne correspond pas à la totalité des arrangements de reconnaissance mutuelle qui ont été négociés. D'une manière générale, la notification a pour but d'accroître la transparence dans ce domaine, et les pays en développement ont intérêt à ce que les notifications soient complètes et se fassent dans les délais requis. L'élaboration de disciplines en vertu du paragraphe 4 de l'article VI de l'Accord pour déterminer le caractère arbitraire d'une réglementation nationale serait également une manière d'améliorer les possibilités de reconnaissance des qualifications, mais seulement si l'on s'est entendu sur des définitions de base.

Des arrangements de reconnaissance mutuelle sont le plus souvent conclus entre des pays ayant des systèmes de formation et des dispositions réglementaires semblables et, jusqu'à ce jour, les réglementations ont été élaborées par des partenaires de pays en développement. Le fait qu'il pourrait être difficile à des pays privés de systèmes nationaux de reconnaissance, d'associations et d'organismes professionnels, d'accéder à un arrangement explique le fait que les pays en développement insistent sur l'élaboration de directives multilatérales sur des arrangements de reconnaissance mutuelle. Alors que la question actuelle est de reconnaître les équivalences de diplômes obtenus, il serait utile aux pays en développement que l'on examine à l'échelon multilatéral la possibilité de reconnaître l'expérience et d'autres aspects non scolaires, y compris le savoir-faire d'autres groupes de travailleurs qui ne sont pas classés parmi les travailleurs hautement qualifiés. Dans le même ordre d'idées, les pays en développement auraient avantage à obtenir des informations au niveau multilatéral en matière de

Dans leurs offres, les pays ont fait quelques progrès s'agissant de réduire certaines limitations au Mode 4 du commerce des services, dans des domaines tels que les conditions imposées à la citoyenneté et le recours aux analyses des besoins économiques

Il serait de la plus grande utilité de compléter les arrangements de manière à tenir compte de la reconnaissance mutuelle de l'équivalence des niveaux scolaires

^d La plupart des engagements souscrits au titre de l'AGCS ne s'appliquent qu'à une catégorie limitée de personnes ou de sous-secteurs, essentiellement des services professionnels (ingénierie, architecture, urbanisme) et services informatiques.

prescriptions et de procédures touchant les qualifications, et des précisions sur la marche à suivre pour obtenir cette reconnaissance, ainsi que sur la manière d'accélérer les procédures en matière de licences, d'autorisations et d'équivalence des qualifications, et sur les frais correspondants.

Transparence

Certains pays ont fait valoir (dans leurs propositions relatives au Mode 4, ou dans des documents séparés) la nécessité d'assurer une totale transparence à l'égard des dispositions réglementaires nationales afin de faciliter le mouvement des fournisseurs de services. Le Canada a proposé que les pays ajoutent des notes de bas de page dans leurs engagements, indiquant où l'on peut se procurer des renseignements sur chaque catégorie de personnes faisant l'objet d'engagements consignés sur la liste, afin de rendre transparent le contexte réglementaire d'un engagement particulier et de préciser comment il se rattache aux chapitres correspondants des règlements administratifs (Gouvernement canadien, 2003)^e. Il s'agirait du même type d'information qu'un pays pourrait s'attendre à recevoir de l'organisme officiel de renseignements d'un autre pays si une demande d'information était présentée en vertu du paragraphe 4 de l'article III de l'Accord général sur le commerce des services (Transparence).

Autres approches possibles

Parmi d'autres approches proposées, on distingue les arrangements s'appliquant aux visites de courte durée au titre du commerce des services, un visa spécialement délivré dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, et une normalisation des engagements de transparence

Il a été proposé que les pays qui souscrivent à des engagements au titre du Mode 4 adoptent une liste englobant les éléments suivants (Mattoo, Chauduri et Self, 2003) :

a) Accès intégral au marché, et traitement national des engagements pour : i) transferts à court terme à l'intérieur de l'entreprise; ii) détachements de courte durée pour remplir un contrat en tant qu'employé et iii) affectations à court terme pour remplir des contrats en tant que professionnel indépendant;

b) Visa propre à l'Accord général sur le commerce des services^f dont les caractéristiques seront les suivantes : i) uniquement réservé à des personnes possédant des compétences avérées; ii) preuve de contrat et de nationalité; iii) droits proportionnels aux coûts; iv) validité de trois ans, et par tranches d'un an maximum; v) sans conditions de parité des salaires; vi) les séjours entrant dans les catégories ii et iii ci-dessus pouvant être sujets à renouvellement, mais avec preuve des termes et conditions, de la valeur ou de l'invitation; vii) sans possibilité de conversion en une autre catégorie de non-immigrant; viii) les visas des catégories i et ii seront délivrés dans des délais raisonnables; ix) garanties spéciales contre les utilisations abusives par les entreprises; et x) application de sanctions (par exemple suspension d'un an) pour utilisation illicite des visas des catégories i et ii;

c) Une annexe ou des engagements additionnels sur la transparence et les dispositions réglementaires, comportant les éléments ci-après : i) publication sous forme regroupée de toutes les dispositions pertinentes; ii) possibilité de formuler des observations sur les mo-

^e Le document présenté sur le Mode 4 par 15 membres de l'Organisation mondiale du commerce au Conseil du commerce des services mentionne également la transparence comme l'un des éléments nécessaires pour faciliter le mouvement des personnes physiques.

^f Ce fut tout d'abord l'idée de Mark Hatcher du Forum européen des services, reprise ensuite par d'autres auteurs, en particulier Aaditya Mattoo, Richard Self et Sumantha Chauduri. Comme il n'y a pas de distinction entre les conditions requises pour les mouvements permanents et temporaires, les demandes concernant les prestataires de services à court terme/temporaires deviennent fastidieuses et coûteuses, notamment pour les prestataires de services qui ne font que de courts séjours professionnels. Un visa correspondant spécialement à l'Accord général sur le commerce des services serait une solution à ce problème.

difications de régimes proposées; iii) application, dans la mesure du possible, de normes internationales pour les qualifications, à moins que des dispenses soient justifiées, ou, au besoin recours à des tests de vérification des compétences; iv) formation et expérience, le cas échéant, pour rattraper avec objectivité les lacunes scolaires.

La liste modèle tient compte des obstacles qui s'opposent actuellement au mouvement des personnes physiques et préconise des moyens de faciliter ces mouvements. Puisque la liste modèle est conçue pour être acceptée par l'ensemble des membres de l'Organisation mondiale du commerce, on s'attend à ce qu'elle soit « équilibrée » du point de vue des attentes ou souhaits des pays. S'agissant par exemple des catégories, l'accès intégral au marché et le traitement national sont limités à trois groupes de prestataires de services (et ils ne se rapportent pas directement à des mouvements de personnel peu qualifié). Le visa particulier à l'Accord général sur le commerce des services, conçu pour faciliter l'entrée et la transparence, est également assorti d'éléments clefs. Il reste à voir comment les pays vont réagir au modèle exposé lorsqu'il sera officiellement proposé.

Liens entre le Mode 4 et les autres modes

Le Mode 4 est important non seulement en lui-même mais également en raison de son interdépendance avec d'autres modes (Chanda, 2003).

Une étude sur la relation entre commerce des services au titre du Mode 4 et des autres Modes (Organisation mondiale du commerce, 2004)⁹ a conclu qu'une augmentation de 10 % du mouvement temporaire de population accroissait de 3,1 % les importations de services au titre du Mode 1^h, et de 2,9 % les exportations, et était corrélée par une augmentation de 8 % des entrées, et de 3,5 % des sorties d'investissements étrangers directs (IED) [variable de remplacement du commerce des services au titre du Mode 3]. La portée de l'impact attendu du mouvement des personnes sur les flux d'IED peut s'expliquer en partie par le fait que la relation entre l'IED et le Mode 4 est bidirectionnelle : les mouvements temporaires plus amples de personnes entraînent des flux d'IED plus importants, et inversement. Il n'y a pas de rapport notable entre le commerce des services du Mode 2 et celui du Mode 4.

La relation entre les Modes 4 et 3 est bien attestée : les transferts à l'intérieur d'une même société montrent que les pays veulent encourager les flux d'IED dans leurs économies et souhaitent donc faciliter les transferts de personnel et l'entrée de personnes en voyage d'affaires afin d'établir une présence commerciale. Le commerce aux termes du Mode 3 a une valeur limitée pour les pays en développement étant donné que, d'une manière générale, ils n'ont pas la capacité financière d'installer une présence commerciale. Quant à la relation entre les Modes 2 et 4, la circulation des ressortissants d'un pays dans d'autres pays constitue une opportunité commerciale qui pourrait conduire à un accroissement du tourisme et à l'utilisation des services de santé, par exemple.

La tendance croissante à l'externalisation des services et la pénurie actuelle et prévue de travailleurs dans la plupart des pays développés (10 millions aux États-Unis en 2001) fournit l'occasion d'amplifier le commerce effectué au titre du Mode 4 et du Mode 1, tandis que l'externalisation a accru l'intérêt pour les relations réciproques entre les deux Modes, étant donné que les pays en développement accueillent la plupart des services actuellement externalisés par les pays développés. Les économies hôtes bénéficient le plus de l'externalisation de diverses manières, se traduisant entre autres par la création d'emplois et la diversification,

Un accroissement du commerce au titre du Mode 4 tend à entraîner une augmentation du commerce au titre du Mode 1 et de l'investissement étranger direct (IED).

L'IED peut être considéré comme un remplacement du commerce au titre du Mode 3

Le développement des possibilités d'externalisation favorise l'essor du Mode 4 du commerce des services.

⁹ Le commerce bilatéral des services dans le cadre des différents modes s'appuie sur l'équation traditionnelle de gravité, avec en plus une mesure de mouvement temporaire de travailleurs. En raison du manque de données, cette étude se réfère uniquement aux États-Unis et au Royaume-Uni.

^h La valeur des importations de services commerciaux au titre du Mode 1 représente la valeur des importations de services de voyages (Mode 2) moins la valeur des importations totales de services.

des taux de salaires plus élevés, et de meilleures possibilités d'investissements stratégiques (y compris les subventions locales, les co-entreprises et l'installation de centres de recherche-développement); d'autres bénéfices découlent du transfert et de l'amélioration des savoir-faire et de la technologie ainsi que de la consommation des entreprises de sous-traitance.

Les pays qui sous-traitent certaines activités réalisent aussi des bénéfices, surtout par la réduction des coûts, pouvant atteindre de 40 à 60 % pour les entreprises des pays développés. L'externalisation d'activités en Inde aurait rapporté aux services bancaires et financiers des États-Unis environ 8 milliards de dollars entre 2001 et 2003. Ces activités de sous-traitance accroissent la productivité, se traduisant, entre autres, par une rapidité moyenne accrue des réponses aux centres d'appel, la réduction du nombre d'erreurs dans le traitement des données et la meilleure qualité de transcription.

Les suppressions d'emplois résultant de l'externalisation sont source de préoccupations. La justification de ces préoccupations n'est cependant pas attestée par les données relatives à l'emploi, qui montrent que les plus lourdes pertes d'emplois touchent plutôt le secteur manufacturier et les postes de direction.

Les liens existant entre les Mode 4 et Mode 1 devraient être examinés en considération de la question de savoir si les deux modes sont substituables ou complémentaires (Chanda, 2003). Cela dépend essentiellement de l'activité externalisée et du niveau du prestataire de services intéressé. À mesure que l'on s'élève sur l'échelle de valeurs des services fournis dans le contexte du Mode 1, ce dernier tend à devenir plus complémentaire du Mode 4.

Les activités externalisées de faible valeur (relatives aux centres d'appel, aux services de facturation et de traitement de textes) peuvent se substituer (mais pas complètement) à des emplois locaux dans le pays sous-traitant; ce fait touche donc indirectement le mouvement des personnes physiques s'il y a pénurie de ces dernières. On s'attend à des mouvements de personnel étant donné que certaines sociétés envoient des effectifs sur le lieu de travail de leur client, en général du personnel de direction et des techniciens, pour qu'ils se familiarisent avec les méthodes de travail et les pratiques du client.

À mesure que les pays pratiquent l'externalisation d'activités de plus grande valeur et l'externalisation de processus d'affaires, leur besoin de mobilité transfrontalière ne diminuera pas, mais va plutôt s'orienter vers des fournisseurs de services de plus haut niveau (par exemple des personnes en voyage d'affaires et des personnes transférées à l'intérieur de leur société). Les pays qui pratiquent l'externalisation peuvent s'efforcer de privilégier les services à finalité plus élevée du fait qu'ils n'auront pas à souffrir de restrictions sur le mouvement de ces fournisseurs de services. Ils risqueront probablement moins d'affronter une opposition alimentée par la menace qu'ils posent aux emplois locaux dans l'économie d'externalisation, car les volumes en cause seront plus modestes et ne se rapporteront plus qu'à des services spécialisés ou à des créneaux particuliers de services. La menace de chômage suscitée par les Modes 1 et 4 sera probablement plus vigoureuse pour l'externalisation d'activités de faible valeur où les volumes sont plus importants et où la relocalisation des emplois vers des centres bon marché est directement visible.

Dans un contexte plus large, on s'est rendu compte que la libéralisation du Mode 4 profiterait à tous les partenaires commerciaux et, sous certaines conditions, serait également avantageuse en raison de ses liens avec les Modes 1, 2 et 3. En conséquence, les obstacles au marché dans le cadre du Mode 4 nuisent au développement du Mode 1 et à l'exécution de certains types de contrats d'externalisation (ceux qui comportent une substantielle valeur ajoutée). Les limitations communes à tous les modes portent sur la reconnaissance des conditions requises, les prescriptions relatives à la nationalité et à la résidence, à la présence commerciale et sur d'autres prescriptions touchant la sécurité (protection des données, responsabilités, confidentialité).

Afin de faciliter le commerce relevant des Modes 1 et 4, on a fait valoir que les pays en développement devaient rechercher des engagements relevant du Mode 1, exempts de restrictions, sur une base forfaitaire ou sur la base d'une liste sectorielle positive. Ils devraient, au cours d'entretiens au niveau gouvernemental et des entreprises, se prémunir contre les

Plus les activités externalisées ont de valeur, plus elles sont complémentaires du Mode 4 du commerce des services

Dans un contexte plus large, la libéralisation du Mode 4 profiterait à tous les partenaires des échanges de services

efforts visant à interdire l'externalisation, et fournir des précisions sur les catégories de visas et les conditions requises pour les délivrer, rechercher des conditions libérales d'accès au marché pour les personnels transférés à l'intérieur de leur entreprise (outre les professionnels indépendants et les fournisseurs de services contractuels), découpler les Modes 1 et 4 de la présence commerciale, et instaurer la transparence dans la considération et la facilitation des arrangements de reconnaissance mutuelle.

Chapitre VI

Dimensions sociales de la mobilité internationale

Les cadres directeurs et les négociations en cours portent essentiellement sur certains aspects des migrations internationales tels que l'organisation méthodique des flux migratoires internationaux, la réduction de l'immigration irrégulière, la discrimination pratiquée à l'encontre des immigrants, le produit des transferts de salaires et les effets de l'immigration sur les pays d'origine sur le plan du capital humain. En offrant une perspective sociale de la mobilité internationale, le présent chapitre tente d'introduire dans la discussion les dimensions sociale et humaine des migrations. Les éléments clefs de la complexe dynamique des relations sociales entre immigrants et sociétés d'origine et d'accueil sont : les réseaux sociaux d'immigrants (voir par exemple Woolcock et Narayan, 2000)¹, l'intégration de migrants dans des sociétés d'accueil, les effets de l'immigration sur le tissu social, et la manière dont l'immigration est ressentie par le public.

Réseaux sociaux de l'immigration

Le cercle de famille et d'amis

La famille est le premier maillon dans la chaîne des entités prêtes à aider les immigrants dans leur voyage vers les pays de destination où ils ont projeté de se rendre. C'est dans leur pays d'origine que les futurs migrants reçoivent de membres de leur famille les renseignements, les conseils et l'appui moral qui rendra leur départ possible. Dans le pays de destination, les immigrants sont accueillis, reçoivent des informations sur les emplois, et sont présentés à d'autres immigrants par des membres de leur famille. Les membres de la famille nucléaire ou de la famille élargie sont généralement les premiers à apprendre qu'un parent a décidé d'émigrer outre-mer; ils peuvent donc se proposer d'offrir une assistance pour préparer le voyage. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que l'immigration est souvent arrangée en famille, si bien que l'aide et les responsabilités sont réparties entre l'immigrant et les membres de sa famille (Stark, 1991).

De plus, les futurs immigrants peuvent recevoir de l'aide de la part de voisins, d'amis et de collègues, en particulier lorsque les membres de leur famille n'ont pas toujours les ressources nécessaires à investir dans le projet d'immigration. En général, et bien qu'il n'existe pas de règle dominante, les immigrants provenant de zones urbaines, et surtout les plus instruits d'entre eux, auront plus probablement recours à l'appui du cercle d'amis (relations et voisins) plutôt qu'à celui du cercle familial. Il faut reconnaître cependant qu'un immigrant utilisera tous les appuis qui se présentent pour se trouver un gîte et un travail dans le pays de destination. Bien que plus anonyme que le cercle familial, le réseau d'amis et de connaissances débouche, dans le pays de destination, sur un ensemble plus large de relations, notamment dans les grandes villes. Le fait de trouver un meilleur travail par l'intermédiaire de connaissances offre à l'immigrant de meilleures chances de résider dans un bon voisinage et de se faire de nouvelles relations qui lui rendront la vie plus facile et à partir desquelles il se créera une base d'épanouissement personnel dans le pays d'accueil (Tilly, 1988).

La famille joue un rôle central dans l'appui fourni aux immigrants

Les membres de la communauté locale dans laquelle se trouve l'immigrant peuvent avantageusement compléter la famille

¹ Appelés également capital social de l'immigration.

Les réseaux d'amis ne font que compléter le cercle familial. Malgré les débouchés limités du cercle familial, l'appui de la famille implique de fortes responsabilités sociales et économiques que les immigrants vont honorer dans un esprit de réciprocité et d'engagement futur envers la famille. Les immigrants deviennent une sorte d'assurance sociale pour la famille du pays d'origine en remboursant les prêts réalisés pour payer les frais d'immigration, tout en transférant de l'argent pour l'entretien des plus âgés, l'éducation des enfants, les frais de santé, la construction d'une maison et la création d'une petite entreprise (de Braw, Taylor et Rozelle, 2003).

Si toutefois le motif de l'immigration tient à la différence entre les salaires pratiqués respectivement dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, le cercle de famille et celui des connaissances et amis sont les principaux instruments des flux migratoires. Ils facilitent l'immigration en fournissant les ressources nécessaires à la réalisation du projet d'expatriation. Ils soutiennent en outre l'immigration en mettant en œuvre des projets sociaux et économiques dans le pays d'origine (réalisables par exemple grâce aux transferts de fonds destinés à des objectifs divers), et dans les pays d'accueil (par exemple en faisant entrer un plus grand nombre d'immigrants); ces projets peuvent inclure la création d'une entreprise dans l'un ou l'autre de ces pays.

D'une manière générale, la famille joue un rôle plus important au début du processus migratoire; les réseaux d'amis prennent de plus en plus d'importance à mesure que s'allonge la durée du séjour dans le pays hôte

Les immigrants d'origine urbaine et ayant fait des études universitaires ont tendance à s'appuyer sur des amis plutôt que sur leur famille; cependant, la durée de leur résidence dans le pays hôte est également un facteur important. Plus l'immigrant reste dans le pays d'accueil, plus il se fait d'amis et de relations. Le cercle familial joue un rôle crucial au début, mais à mesure que le temps passe, le cercle d'amis et de relations prend le dessus. Dans le pays d'accueil, des collègues, des amis et des personnes venant de la même ville se rencontrent pour des réjouissances, pour parler travail ou logement et pour s'entraider ou préparer des projets d'assistance économique mutuelle.

Associations d'immigrants originaires de la même localité

Les réseaux sociaux des immigrants prennent souvent la forme d'associations de personnes originaires de la même localité

C'est dans ce contexte que des immigrants originaires de la même localité ont fondé des associations dans le pays d'accueil. Ces initiatives aident les immigrants non seulement à conserver et fêter leurs traditions mais également à faciliter leur intégration institutionnelle dans le milieu social de leur pays d'accueil. De plus, ces associations organisent des manifestations dans le but de collecter des fonds qui seront envoyés dans les localités d'origine en vue, par exemple, de construire un pont, une école ou un dispensaire, ou d'apporter des secours en cas de catastrophe naturelle². Ces associations expliquent clairement le développement transnational de communautés dynamiques dans les pays d'origine et d'accueil, tandis que la synergie consécutive, associée au développement communautaire, dépasse les efforts individuels consentis par les immigrants pour envoyer de l'argent à leur famille. La solidarité avec leur pays, mêlée au désir d'être reconnus dans leur localité d'origine, encourage les immigrants à participer aux activités transnationales de ces associations (Guarnizo, 2003). Par ailleurs, les associations d'immigrants pourraient avoir des objectifs différents dans des contextes différents. Par exemple, des ressortissants indiens qui émigrent dans les pays du Golfe pour un emploi temporaire peuvent créer des associations de travailleurs immigrants bien que ces pays interdisent ce type d'organisations. Ces associations sont utiles pour prévenir certains abus, comme les prix excessivement élevés que prennent les organismes chargés de préparer les dossiers des futurs immigrants, les salaires inférieurs à ce qui avait été promis avant le départ, les sévices sexuels infligés aux domestiques, etc. (D'Sami, 2000).

² Pour différents travaux publics financés par les associations d'immigrants originaires de la même localité, voir Alarcón (2002).

Les réseaux d'associations d'immigrants originaires d'une même localité sont ainsi engagés dans l'échange et la circulation, entre les pays d'origine et d'accueil, de personnes ainsi que d'informations, d'argent et de biens générés par les immigrants, leurs familles, les habitants de leurs villages et leurs amis. Les informations concernant les emplois, les taux de salaires, l'éducation et les possibilités de réussite sociale font l'aller et retour entre les pays d'origine et de destination. Des fonds sont transférés au profit des familles, des villes d'origine, par les immigrants, les associations et les diasporas (voir chap. IV) pour stimuler le développement économique et social et financer les frais d'immigration d'autres membres du réseau. Les voitures et les appareils électriques figurent parmi les articles exportés des pays hôtes vers les pays d'origine, tandis que les produits alimentaires traditionnels du terroir sont les articles le plus généralement exportés des pays d'origine vers les pays hôtes.

En résumé, les réseaux sociaux sont souvent le lien principal entre les immigrants et le milieu institutionnel du pays de destination. Ils aident les immigrants à se familiariser avec le marché du travail et le système juridique du pays d'accueil. C'est par ce moyen que les immigrants peuvent faire face aux fluctuations et aux aléas de marchés du travail actuellement instables, et s'assurer un revenu plus régulier pour eux-mêmes et leurs familles dans le pays d'origine et/ou d'accueil. Les réseaux permettent ainsi de réduire le chômage de leurs membres tout en offrant à certains d'entre eux une protection socio-économique dans les périodes de difficultés financières.

Pour autant que les réseaux sociaux puissent être d'une grande utilité en ce qui concerne le niveau de vie des immigrants, ils n'en sont pas moins imparfaits et limités. Lorsqu'un membre de la famille émigre, cela signifie que pour au moins un certain temps les relations normales de la famille seront rompues, quelquefois vis-à-vis du conjoint et des enfants. Les membres de la famille vont inévitablement essayer de préserver de loin les relations sociales qui existaient antérieurement au départ : ils vont s'efforcer de maintenir la vitalité des liens sociaux, d'exercer le même contrôle qu'auparavant sur les projets économiques, la gestion et le montant des ressources. Il peut maintenant être question de savoir, par exemple, si les transferts doivent être utilisés en dollars ou en euros. Le profond attachement aux réseaux ethniques notamment risque de démotiver les immigrants d'apprendre la langue du pays d'accueil ou d'y prendre contact avec des réseaux plus dynamiques. Par contre, un immigrant peut avoir envie d'étendre son réseau de relations et de rencontrer des autochtones plutôt que de se cantonner dans son milieu initial, sachant qu'en s'incorporant à des réseaux mieux intégrés il peut progresser plus rapidement sur l'échelle sociale (Cordero-Guzman, Smith, Grosfoguel, 2002). Dans la section suivante, on trouvera une analyse plus détaillée de ces phénomènes à travers l'examen de l'intégration des immigrants dans le pays d'accueil, s'appuyant par exemple sur l'apprentissage de la langue, l'emploi et les questions juridiques, l'accès aux services sociaux, etc.

Les associations d'immigrants originaires d'une même localité peuvent renforcer à la fois les liens avec le pays d'origine et le pays hôte

Il peut arriver dans certains cas, que les associations d'immigrants originaires d'une même localité freinent l'établissement de liens entre ces derniers et le pays d'accueil

Intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil

Le degré d'intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil dépend largement de leur maîtrise de la langue du pays hôte, de l'existence d'emplois suffisamment rémunérateurs, de leur situation légale, de leur participation à la vie civile et politique, de leur accès aux services sociaux et des possibilités de regroupement familial.

Éducation et aptitudes linguistiques

L'éducation est le service social de base le plus largement offert à toutes les catégories d'immigrants et d'enfants d'immigrants. Elle est aussi le secteur qui s'est le plus efforcé de répondre aux besoins spéciaux des enfants d'immigrants en matière linguistique et culturelle.

Tableau VI.1
L'emploi de travailleurs étrangers par secteur, moyenne pour 2001-2002
 (pourcentage de l'emploi étranger total)

	Agriculture et pêche	Industries extractives/ Industries manufacturières & énergie	Construction	Commerce de gros et de détail	Hôtellerie et restauration	Éducation	Service de santé et autres services communautaires	Domesti- ques	Autres services
Autriche	1	24	13	15	11	2	6	<1	25
Belgique	<1	21	9	16	8	4	8	<1	32
République tchèque	3	31	11	19	7	3	5	–	18
Finlande	–	15	8	14	11	11	11	–	27
France	3	17	17	11	7	3	5	7	28
Allemagne	1	33	8	13	11	3	7	<1	24
Grèce	3	18	28	11	10	2	2	17	9
Irlande	3	17	7	10	14	5	10	–	30
Japon	<1	62	2	9	–	–	–	–	27
Luxembourg	<1	10	16	14	8	2	6	3	38
Pays-Bas	4	21	5	15	8	4	12	–	31
Norvège	–	16	6	12	7	9	21	–	23
Espagne	9	11	16	11	16	3	2	15	17
Suède	–	19	3	11	6	8	19	–	32
Suisse	<1	23	10	18	7	5	12	1	23
Royaume-Uni	–	12	4	12	11	8	14	1	37
Australie	2	17	7	17	5	6	10	3	31
Canada ^a	2	19	5	14	7	6	9	<1	37
États-Unis	3	17	8	20	10	6	11	1	23

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, 2003 (Paris, OCDE, 2004), tableau 1.12.

^a 2001.

L'éducation et en particulier l'aptitude à parler la langue du pays hôte améliorent les perspectives des immigrants.

Bien souvent, le manque d'aptitudes pour la langue officielle du pays hôte, par exemple l'anglais, n'empêche pas les immigrants de trouver un travail ou un logement dans le pays de destination, mais cette lacune réduit nettement leurs possibilités d'avancement dans leur profession et mine leurs possibilités de promotion sociale dans l'avenir. Les restrictions mises aux emplois temporaires, qui caractérisent les marchés du travail actuels, sont plus fréquentes lorsque les travailleurs immigrants ne possèdent pas bien la langue que parlent les habitants du pays hôte. La pratique de la langue du pays hôte peut garantir à l'immigrant l'accès à des sources d'informations plus riches et plus complètes que celles qu'il peut trouver dans les journaux et communications sociales publiés dans sa propre langue.

Les enfants d'immigrants ont généralement de meilleures chances que leurs parents de maîtriser la langue du pays d'accueil. Certaines études montrent néanmoins que les politiques régissant l'immigration, l'enseignement et le travail jouent un rôle primordial dans l'amélioration de ces chances. Le degré d'assimilation effective varie d'un pays hôte à l'autre. Alors que les États-Unis ont de tout temps eu la réputation de réaliser une bonne assimila-

tion des immigrants, les inégalités économiques qui n'ont cessé de s'aggraver au cours des 35 dernières années rendent le succès de la dernière vague d'immigration plus contestable. De même, on a fait valoir que l'âge auquel débute la scolarité et les types d'emplois ouverts aux immigrants en Allemagne sont indubitablement liés aux risques de discrimination encourus par les immigrants. L'expérience de ce pays a donné des résultats mitigés³.

Emplois et rémunérations suffisantes

L'immigration est généralement motivée par la recherche d'emplois mieux rémunérés. La preuve que de nombreux immigrants trouvent des emplois mieux rétribués réside dans le fait qu'ils trouvent moyen de transférer chez eux de considérables sommes d'argent : d'après les chiffres officiels, le montant des transferts était estimé à 130 milliards de dollars pour l'année 2002, dont 80 milliards sont allés à des pays en développement (voir chapitre IV). Ces sommes faramineuses ne doivent cependant pas dissimuler les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs migrants dans un pays étranger.

Dans un passé récent, l'attention des pouvoirs publics s'est tournée surtout vers l'immigration de personnel hautement qualifié répondant à des besoins spécifiques de main-d'œuvre, mais une très grande majorité de travailleurs migrants se trouvent dans les catégories socioprofessionnelles du pays hôte les moins qualifiées (voir tableau VI.1) et sont de ce fait hors de l'échelle des salaires et soumis à de dures conditions de travail. Ils ont également tendance à occuper des emplois temporaires et sont les premières victimes du chômage en période de récession (voir ci-dessous, et figure VI.1).

Duplicité, discrimination, exploitation et parfois mauvais traitements constituent l'opprobre qui est souvent et de plus en plus le lot réservé sur le lieu de travail aux immigrants peu qualifiés (Taran et Geronimi, 2003). Si cette situation s'explique en partie par la xénophobie qui sévit actuellement dans de nombreuses sociétés, elle est due également à la position des immigrants sur le marché du travail et à la non-application dans le pays des normes relatives au travail.

L'embauche de migrants dans des conditions inférieures aux normes relatives au travail permet à de petites et moyennes entreprises qui n'ont pas la possibilité d'externaliser leurs opérations, de s'offrir une main-d'œuvre à bon marché et adaptable. La présence de nombreux immigrants en situation irrégulière, conséquence imprévue de politiques migratoires restrictives, a sensiblement contribué à cette tendance. Par ailleurs, la forte concurrence économique associée à diverses formes de libéralisation de l'économie mondiale a encouragé davantage les chefs d'entreprises à embaucher des immigrants en règle et en situation irrégulière à des salaires inférieurs aux tarifs officiels et avec des conditions de travail ne répondant pas aux normes prescrites.

Dans la plupart des pays, les immigrants n'ont qu'un accès restreint aux marchés du travail, et leurs activités professionnelles sont limitées. Il peut arriver que ces restrictions ne soient que temporaires, comme c'est le cas lorsque les immigrants n'ont pas le droit de changer d'employeur ou d'emploi durant leur première année de résidence. Cette restriction peut toutefois devenir permanente pour les immigrants recrutés au titre de contrats de travailleurs invités. Dans ces conditions, les travailleurs migrants restent confinés dans un secteur d'activité; privés de mobilité professionnelle même s'il leur arrive de perdre leur emploi⁴. En l'absence de certification officielle de qualifications répondant aux normes pres-

Les immigrants moins qualifiés sont souvent exploités sur le lieu de travail

Les immigrants, en particulier ceux qui sont recrutés au titre de contrats de travailleurs invités, n'ont qu'un accès extrêmement limité au marché du travail

³ Pour le cas mentionné aux États-Unis, voir Massey, Durand et Malone (2002). Pour le cas mentionné en Allemagne, voir Pries (2003).

⁴ Pour l'immigration dans le cadre de contrats de travailleur invité dans les États du Golfe, voir Organisation internationale pour les migrations (2003d).

**Les droits économiques
et professionnels
des immigrants sont
souvent contournés**

crites, l'appréciation des capacités du travailleur migrant est laissée à la discrétion de parties privées, circonstance propice à l'exploitation.

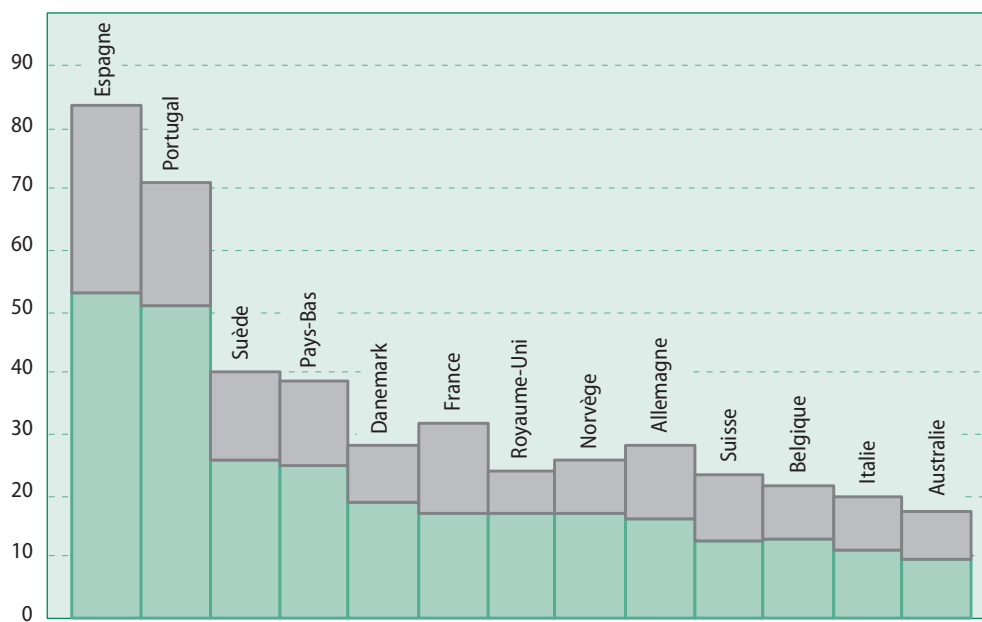
Si les lois relatives à l'immigration déterminent les droits économiques des immigrants, elles prévoient rarement l'application des droits de ces derniers. Il est par conséquent souvent difficile de trouver une procédure régulière pour faire respecter ces droits. Cela pose des difficultés pour les immigrants qui sont expulsés ou pour ceux qui ont quitté le pays hôte à l'expiration de leur contrat de travail, car ils ont beaucoup de mal à se faire payer les arriérés de salaires ou autres rémunérations qui leur sont dus.

Par ailleurs, il est prouvé que les immigrants sont souvent parmi les premiers à être licenciés en période de crise économique, et qu'ils sont les derniers à être réembauchés lorsque la situation s'améliore. Il en résulte que des taux de chômage élevés ont été constatés parmi les travailleurs immigrants en Europe occidentale et dans d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [voir tableau VI.2]. Aux États-Unis, on a pu constater que des retournements négatifs dans l'emploi en général avaient eu des conséquences plus que disproportionnées sur les cas en instance concernant la protection sociale des immigrants.

Toutefois, la dérégulation du marché du travail, tant *de jure* que *de facto*, a permis à un grand nombre d'immigrants clandestins de trouver du travail en dépit des taux de chômage élevés des pays développés. En revanche, la discrimination liée à l'emploi a fait que les immigrants en situation régulière ont eu du mal à trouver du travail ou à changer d'emploi. Les rares preuves dont on dispose indiquent que la discrimination à l'encontre des immigrants est un phénomène général à l'échelle mondiale : des enquêtes menées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en Belgique, Allemagne, Pays-Bas et Espagne ont montré que plus d'une demande d'emploi sur trois présentées par des immigrants et des membres de minorités étaient rejetées ou n'étaient pas prises en considération (Zegers de Beijl, 2000).

Figure VI.1

Proportion d'emplois temporaires occupés par des nationaux et par des étrangers dans quelques pays d'accueil, mars-avril 2003 (en pourcentage)



Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, 2002 (Paris, OCDE, 2003), graphique 1.14.

Tableau VI.2

Taux de chômage des nationaux et des étrangers, par sexe, dans quelques pays de l'OCDE, moyenne pour 2000-2001 (en pourcentage)

Pays	Hommes		Femmes	
	Ressortissants	Étrangers ^a	Ressortissantes	Étrangères
Autriche	3,9	8,4	3,9	8,6
Belgique	4,6	14,2	7,0	16,5
Danemark	3,6	12,2	4,9	7,2
Finlande	10,0	24,2	11,2	29,9
France	7,1	17,1	10,7	23,9
Allemagne	7,2	13,4	7,8	11,7
Grèce	7,2	7,6	16,2	17,6
Irlande	4,1	5,1	3,8	6,2
Italie	8,0	7,4	13,9	21,3
Pays-Bas	1,9	4,7	2,9	7,0
Norvège	3,7	5,3	3,4	4,5
Portugal	3,1	8,4	5,1	9,6
Espagne	9,3	12,9	19,8	17,2
Suède	5,5	16,1	4,6	13,0
Suisse	1,3	4,3	2,6	6,4
Royaume-Uni	5,5	9,8	4,4	7,9
Australie	6,7	6,6	5,8	6,9
Canada	10,3	9,9	9,5	11,6
États-Unis	4,9	4,4	4,1	5,6

Source : SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, 2003 (Paris, OCDE, 2004), tableau 1.14.

^a Non-nationaux (Europe) ou nés à l'étranger (Australie, Canada, États-Unis).

Statut juridique et participation à la vie civile et politique

Avec un emploi et un revenu convenables, un statut juridique bien défini et reposant sur un fondement solide est un élément critique de la situation sociale du migrant international. Un permis de résidence ou de travail temporaires suffit normalement à donner un sentiment de sécurité à des immigrants bénéficiaires d'un contrat à court terme. Soucieux de maîtriser les flux d'immigration, de nombreux pays d'accueil ont pris des mesures pour clarifier et simplifier leurs règles et procédures relatives à la résidence et à l'emploi. Ces dispositions valent également pour les demandes d'asile, étant donné que le flou des réglementations régissant les travailleurs migrants et les demandeurs d'asile a mis les individus concernés et leurs familles dans des positions très difficiles. Il n'empêche que, mis à part leur grande diversité selon les pays, les conditions de séjour sont souvent vagues et appliquées de manière contradictoire dans chaque pays. S'agissant des immigrants à long terme désireux de se faire naturaliser, les obstacles, les délais et les modalités ne se sont guère améliorés ces dernières années.

Les immigrants en situation régulière tout comme les clandestins sont en butte à un statut juridique défavorable

Le statut juridique généralement réservé aux immigrantes est particulièrement défavorable

Un nombre accru de pays accordent aux immigrants le droit de voter aux élections locales et de participer à la vie politique locale en tant qu'élus

Étant donné qu'un grand nombre de pays, y compris la majorité des pays développés, ont resserré les mesures de contrôle des entrées d'étrangers sur leurs territoires, et qu'un nombre accru d'individus se sont sentis obligés d'émigrer, ou y ont été forcés, le flux d'immigrants clandestins peut avoir augmenté récemment. Sans statut juridique dans le pays d'accueil, nombre de ces immigrants deviennent la proie des trafiquants, qui souvent leur confisquent leur passeport et autres papiers faisant preuve de leur identité et de leur nationalité. Les cas de femmes notamment, amenées par la contrainte dans cette situation de totale dépendance et de complète vulnérabilité, abondent, et les formes de discrimination spécialement pratiquées à l'encontre des femmes migrantes sont multiples : discrimination salariale, travail non rémunéré (aides familiaux/ethniques), interdiction d'épouser un ressortissant du pays hôte, refus d'accorder le statut de résident, révocation de contrat et expulsion en cas de grossesse, perte de la garde des enfants en cas de divorce et violences physiques, sexuelles et verbales (Plant, 2002).

Dans la plupart des pays, les règlements régissant l'immigration s'appliquent aux personnes des deux sexes. Cependant, jusqu'à une date récente, les dispositions réglementaires régissant ce domaine avaient tendance à considérer que les immigrantes étaient des immigrants secondaires venant rejoindre d'autres immigrants plutôt que comme des personnes ayant de leur propre initiative décidé d'immigrer, position qui est de plus en plus contestée par les faits et un ensemble de plus en plus important de recherche. Cette conception, qui reflète les stéréotypes traditionnels relatifs à la condition et au rôle de la femme dans la famille et la société, a été lourde de conséquences pour les femmes migrantes tant en ce qui concerne leur admission que leur condition après leur arrivée (Zlotnik, 2004)⁵.

C'est la prérogative souveraine de l'État de décider qui entrera et restera sur le territoire national, et quels seront les droits accordés à des non-citoyens admis dans le pays. Il n'est donc pas surprenant que le droit international ne réglemente que très peu les migrations internationales : les migrations internationales relèvent essentiellement de la législation nationale. Cependant, la question du traitement discriminatoire et quelquefois des exactions pratiquées à l'encontre des travailleurs migrants figure depuis longtemps à l'ordre du jour international. Comme on le verra plus en détail au chapitre VIII, trois instruments principaux ont été adoptés à ce sujet : deux d'entre eux sont des conventions élaborées sous les auspices de l'OIT et le troisième est une convention des Nations Unies. Il faut noter toutefois que la ratification de ces trois instruments a été lente et parcimonieuse.

En complément et en application des trois conventions, il y a eu un processus continu de codification des droits de l'homme des migrants, question traitée au chapitre VIII. C'est cependant l'application des droits au niveau national qui compte, plutôt que des normes juridiques. Dans de nombreuses régions du monde, la prise de conscience par les gouvernements des questions de respect des droits des migrants l'emporte sur le nombre de mesures annoncées pour remédier à la situation.

Par ailleurs, l'idée que les immigrants devraient avoir certains droits politiques, comme celui de participer aux élections locales, a pris corps ces dernières décennies dans plusieurs pays développés. Dans une mesure appréciable, cette nouveauté tient au fait que l'on se rend de plus en plus compte que la résidence à long terme d'une nombreuse population d'étrangers sur le sol national est devenue une situation qui s'établit dans la durée. Il y a trois raisons pour accorder des droits politiques à des non-résidents. Premièrement, certains protagonistes de cette idée font valoir que la participation à la vie politique de la communauté où l'on réside est un droit fondamental. Deuxièmement, l'octroi de droits politiques aux immigrants peut être une manière de leur montrer que leur participation à la prospérité du pays d'accueil est appréciée. Troisièmement, promouvoir l'intégration économique, so-

⁵ Une réfutation de l'argument concernant la disparité entre les sexes est donnée par Zachariah et Rajan (2001).

ciale et culturelle des immigrants sans faciliter leur participation à la vie politique pourrait conduire à des tensions et conflits sociaux.

Dans quelques pays européens (dont le Danemark, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède), les résidents étrangers de pays tiers ont droit, sous réserve d'une durée minimum de résidence, de voter et de se présenter aux élections locales, bien que seuls les nationaux aient le droit de participer aux élections nationales. D'autres pays, (comme l'Espagne, la Finlande, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont accordé le droit de vote à certaines nationalités ou sur la base d'accords de réciprocité avec certains pays.

Le 5 février 1992, le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature une Convention sur la participation d'étrangers à la vie publique au niveau local, dans le but principal d'encourager l'intégration de résidents étrangers dans les communautés locales, notamment en leur accordant le droit de vote. La Convention, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 1997, a été ratifiée par sept pays seulement : Danemark, Finlande, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède (Conseil de l'Europe, 2004).

Plusieurs gouvernements ont rétorqué que la participation d'immigrants à la vie civile et politique des pays hôtes devait se faire par voie de naturalisation. Seulement, dans de nombreux pays, les possibilités de naturalisation sont limitées : les conditions générales requises pour acquérir la nationalité restent restrictives et ne s'appliquent pas de manière égale à tous les membres de la famille. De plus, de nombreux immigrants seraient obligés de renoncer à leur nationalité d'origine car de nombreux pays n'admettent pas la double nationalité pour leurs ressortissants.

Depuis la fin des années 1960, de nombreux pays développés, surtout des pays européens, ont institué des assemblées ou conseils aux niveaux national et local, chargés de présenter aux pouvoirs publics les doléances des communautés d'immigrants. Malheureusement, comme les immigrants n'ont pas le droit de vote, ces instances n'ont pas réussi à susciter beaucoup d'intérêt pour les communautés qu'elles représentent et n'ont pas obtenu de résultats concluants.

Les arrangements concernant le vote par procuration sont limités dans la majorité des pays. En conséquence, la plupart des nationaux vivant à l'étranger n'ont guère voix au chapitre s'agissant du débat public. Cependant, dans un certain nombre de pays en développement qui comptent de nombreux expatriés, la question du vote par procuration a acquis une importance politique et suscité l'intérêt bien que peu de changements soient intervenus.

Accès aux services de protection sociale et de soins de santé

L'accès aux services de protection sociale est devenu une question capitale, tant pour les immigrants eux-mêmes que pour les pays hôtes. La protection sociale des immigrants est une question qui se trouve souvent au cœur du débat sur les migrations. Appliquer le régime de protection sociale en vigueur aux immigrants est considéré par beaucoup comme une manière d'amoindrir les bénéfices économiques de l'immigration pour le pays hôte. Dans les pays en développement qui n'offrent à leurs nationaux que des services sociaux et de protection sociale très élémentaires, la question des coûts de la protection sociale des immigrants devient parfois encore plus épineuse.

Fondamentalement, le droit des immigrants à la protection sociale dépend de la question de savoir s'ils répondent aux critères d'emploi ou de résidence, autrement dit s'ils vivent dans un pays (comme l'un des anciens pays importateurs de main-d'œuvre d'Europe occidentale) où les droits à la protection sociale dépendent d'abord du fait d'être employé et d'avoir contribué au régime de sécurité sociale, ou dans un pays où les avantages sociaux sont accordés sur la base de la résidence, comme dans l'un des pays traditionnels de réinstallation, l'un des pays scandinaves ou les États-Unis. Dans ce dernier groupe de pays, le droit aux avantages sociaux est en grande partie tributaire du statut spécifique de l'intéressé, à savoir par exemple s'il est le principal titulaire d'un visa, ou personne à charge ou réfugié, et des

Le Conseil de l'Europe a adopté une Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local

De nombreux pays développés ont instauré des organes consultatifs où les communautés d'immigrants peuvent être représentées

Les migrants de nombreux pays qui ne prévoient pas le vote par procuration se trouvent de ce fait laissés pour compte

Le coût des services de protection sociale pour les immigrants est une question litigieuse dans de nombreux pays hôtes

Les droits à la protection sociale varient d'un pays à l'autre tant en ce qui concerne le niveau que les conditions

L'impossibilité pour les immigrants de transférer leurs prestations de retraite est une pratique très répandue et source de préoccupations grandissantes

Les soins de santé sont en principe accessibles à tous les immigrants, mais leur étendue et leur qualité peuvent varier considérablement

La concentration des travailleurs migrants dans des métiers dangereux les expose à de plus grands risques d'accidents

conditions de temps. Les prestations peuvent varier selon le pays d'origine de l'immigrant, étant donné que les dispositions relatives à la protection sociale sont souvent énoncées dans des traités bilatéraux. Dans les États fédéraux, les programmes d'aide sociale peuvent varier d'une administration internationale à l'autre. En général, les mesures prises à l'égard des immigrants sur le plan social peuvent varier tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre.

La non-transférabilité des prestations de retraite figure parmi les diverses questions d'équité soulevées en matière de protection sociale des immigrants, et elle retient de plus en plus l'attention. Peu de pays permettent de transférer les prestations de retraite. Bien que de nombreux accords bilatéraux aient été signés, un grand nombre d'immigrants, notamment de pays en développement, ne sont pas touchés par ces accords et ne peuvent bénéficier de leur retraite s'ils quittent le pays hôte. L'impossibilité de transférer les prestations de retraite a pris un regain d'importance par suite de l'essor du recrutement international et de la mobilité des travailleurs qualifiés.

Bien que les soins de santé soient à la portée de tous les immigrants, même des clandestins en cas d'urgence, l'étendue de la couverture et la qualité des services auxquels ils peuvent prétendre varient considérablement d'un pays à l'autre. Il est notable également que les immigrants hésitent quelquefois à faire valoir leurs droits et à utiliser les services de santé à leur disposition, cela pour des raisons mal définies mais pouvant inclure leur connaissance insuffisante de la langue, ou le manque d'informations sur les divergences culturelles, et diverses formes de discrimination.

Pour les immigrants, les risques de santé sont aggravés par un accès plus limité à l'information, à la promotion sanitaire, aux services de santé et à l'assurance maladie. Il convient de noter en outre que les immigrants en général sont plus que tout autre groupe exposés aux accidents et maladies professionnelles, et courent de plus grands risques parce que leurs besoins fondamentaux en matière de santé ne sont généralement pas pris en considération ou au sérieux, si bien qu'ils ne sont pas traités comme il convient (Organisation internationale du travail, 2004).

La crainte suscitée par l'état de santé des immigrants éventuellement porteurs de maladies qui n'auraient pas été soignées, maladies infectieuses et transmissibles est depuis longtemps une priorité pour les responsables de la santé publique. Il y a quelques années, une attention considérable était apportée par le public et les médias sur le lien existant entre le VIH/sida et l'immigration. Bien que cette polémique se soit apaisée dans une majorité de pays, l'attention se tourne maintenant vers les menaces imaginaires ou réelles que posent les immigrants clandestins. On se livre en outre à des spéculations sur la question de savoir si les prestations de soins de santé offertes dans le pays d'accueil, en particulier l'accès à des traitements qui n'existent pas dans le pays d'origine des immigrants, ne constitue pas un motif d'immigration. Il est souvent allégué que la prestation de soins de santé à des immigrants alourdit les contraintes financières que supportent des systèmes de santé publique déjà surchargés et débordés. En général, les tribunaux refusent d'ordonner l'expulsion d'un immigrant pour des raisons de santé.

L'état de santé des immigrants est une question triplement délicate car elle pose des problèmes fondamentaux en matière de justice sociale, de santé publique et de droits de l'homme. Dans le contexte actuel, sujet à controverse, il n'est pas facile de résoudre ces problèmes, bien que la situation dramatique des immigrants soit évidente. Par exemple, en Europe, les taux d'accidents du travail sont en moyenne deux fois plus élevés chez les travailleurs migrants que chez les autochtones. Le cas le plus tragique est celui des travailleurs agricoles saisonniers (Bolloni et Siem, 1995). Dans les pays en développement comme dans les pays développés, de nombreux travailleurs agricoles migrants contractent des maladies du fait qu'ils sont exposés à l'action de pesticides toxiques. La grande majorité de ces migrants n'ont pas d'assurance maladie et ne peuvent bénéficier des services de santé.

Des travaux entrepris par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les maladies mentales ont conclu que les immigrants et les réfugiés se classaient parmi les groupes les plus anormalement touchés (Grondin, 2004). Bien que l'on ne connaisse pas bien l'état de santé

mentale des immigrants, on est tout de même fondé de penser qu'ils subissent en général de profondes atteintes psychologiques dues au déracinement, au bouleversement de la vie de famille et au milieu social hostile dans lequel ils se trouvent. Une majorité d'immigrants ne peuvent bénéficier des soins de santé mentale, soit parce qu'ils sont exclus des arrangements donnant droit à ces services ou parce que plus de 40 % de pays sont dépourvus de ce type de services.

Regroupement familial

La très grande importance qu'attachent les pays d'immigration nette au regroupement familial comme fondement juridique de leur entrée pour un séjour de longue durée renforce indiscutablement l'influence du cercle familial sur le processus migratoire. Cette question a été abordée en détail au chapitre III.

Effets sur le tissu social et sentiment public

Effets sur les pays d'origine

Dans les pays d'origine, l'émigration peut être perçue comme une manière d'alléger la pression démographique. Cependant, pour de grands pays d'émigration comme la Chine et l'Inde, les effets sont nécessairement faibles. Même dans le cas du Mexique, pays de grande émigration vers les États-Unis, les études estiment que l'accroissement annuel de la population n'est que de 1,8 à 1,5 %. De même, l'impact de l'émigration sur le chômage/sous-emploi est sans doute modeste. Dans des pays comme le Koweït ou le Sénégal, le chômage est trop profondément ancré pour pouvoir être atténué, même légèrement, par une intense émigration (Organisation internationale du travail, 2004a).

Lorsque les vagues d'émigrants emportent de nombreux travailleurs qualifiés, alors peuvent se poser les problèmes associés à la fuite des cerveaux. Cette question a été étudiée au chapitre IV.

Outre qu'ils facilitent l'émigration, les cercles de famille et les réseaux d'amis (voir plus haut) dans le pays d'origine sont eux-même touchés par l'émigration qui souvent transforme la structure du cercle de famille et crée de nouvelles relations. Du point de vue de la famille, même si la famille finit par se regrouper, dans de nombreux cas elle doit subir une séparation temporaire, parfois prolongée. Il faut du temps à un immigrant pour trouver un travail stable, épargner de l'argent et engager les frais administratifs ou économiques à régler pour parrainer l'immigration d'un membre de la famille. Dans le cas d'immigrants clandestins, la séparation d'avec la famille peut être plus longue et incertaine.

Bien que les membres de la famille nucléaire puissent éventuellement rejoindre l'immigrant dans le pays d'accueil, les membres de la famille élargie resteront peut-être dans le pays d'origine et se trouveront définitivement séparés de l'immigrant ou même le perdront complètement de vue. Cette relation distante entre membres de la famille nucléaire et de la famille élargie peut entraîner des modifications des liens familiaux. De même, de nouveaux amis, collègues de travail et voisins vont probablement combler le vide social laissé par les anciens amis restés au pays. D'un point de vue social, les transferts de salaires destinés aux membres de la famille modifient les relations entre expéditeurs et bénéficiaires : l'expéditeur gagne en prestige, tandis que le bénéficiaire gagne en ressources économiques. Enfin, en l'absence de l'émigrant, les relations familiales dans le pays d'origine peuvent se transformer sur la base d'une nouvelle distribution des rôles et la création de nouveaux liens entre ceux qui restent. Cela peut également se produire dans le pays d'accueil où, de plus, les relations familiales sont maintenant immergées dans un nouveau milieu de relations sociales et culturelles.

L'émigration peut contribuer à modifier les relations entre les cercles de famille dans le pays d'origine de l'émigrant

Effets sur les pays d'accueil

Chercheurs, dirigeants et immigrants ont des vues diverses sur les forces qui modèlent l'interaction entre les immigrants et la société d'accueil. Des cadres interprétatifs mettant l'accent sur des facteurs d'ordre économique, social, culturel, juridique ou politique ont été proposés. Trois paramètres ont joué un rôle déterminant sur cette interaction au cours des années 1980 et 1990 : l'évolution du sentiment public sur l'immigration, la tendance accrue à l'installation permanente et l'expansion de l'identité ethnique.

En Europe, la concentration spatiale des immigrants a progressivement été considérée comme une menace à la cohésion sociale des communautés hôtes, de même que la conception de la citoyenneté qu'ont les immigrants. On ne sait pas exactement dans quelle mesure la concentration des immigrants résulte d'une discrimination sociale ou d'une stratégie d'adaptation pour tirer parti des ressources ethniques. On ne comprend pas non plus très bien dans quelle mesure la concentration spatiale ou ethnique aide les immigrants à s'intégrer socialement et économiquement à moyen terme. L'examen de l'immigration dans le passé donne des exemples aboutissant à des conclusions opposées.

Dans certains pays, la concentration d'immigrants dans des enclaves résidentielles est devenue source de préoccupation

Une recherche menée par les États-Unis semble indiquer que la présence de grandes communautés d'immigrants géographiquement concentrées et économiquement diversifiées tend à faciliter l'intégration de nouveaux immigrants, ce que ne font pas les petites communautés, dispersées ou composées essentiellement de travailleurs manuels. Il faut noter cependant que la présence de l'une ou l'autre communauté semble dépendre, dans une large mesure, de l'attitude des responsables officiels, à savoir de leur réceptivité, ou de leur indifférence, et de la réaction partielle ou sans préjugés de l'opinion publique (Portes, 1995). Certaines de ces conclusions semblent être corroborées par plusieurs études européennes sur les réussites comparées de quelques groupes ethniques dans divers pays. Par exemple, alors que dans certains pays des Turcs de la deuxième génération étaient chargés d'initiatives éducatives et professionnelles devant conduire à leur intégration sociale, dans d'autres pays ils risquaient de devenir une sous-classe (Crul et Vermeulen, 2002). Quoi qu'il en soit, la plupart des recherches passées et contemporaines montrent que l'assimilation est une question de générations (Smith et Edmonston, 1997).

Jusqu'aux années 1970 la ligne généralement suivie pour l'intégration des immigrants allait de l'assimilation à l'intégration avec l'homogénéisation culturelle comme objectif principal. L'immigration était perçue comme désirable à condition qu'elle n'affecte pas le tissu social du pays hôte (Castles, 2002). L'essor de l'identité ethnique a conduit à l'adoption de politiques favorables au multiculturalisme, d'abord au Canada, puis en Australie et aux États-Unis, et finalement dans plusieurs pays d'Europe. Par contre, dans les pays qui considéraient l'immigration comme un moyen d'importer de la main-d'œuvre, les immigrants n'étant considérés que comme des résidents temporaires ne sont pas encouragés à s'intégrer.

Dans de nombreux pays d'immigration on a changé de cap pour passer de l'assimilation au multiculturalisme

Avec l'adoption d'approches multiculturelles, les politiques d'intégration sociale qui visaient à faciliter l'adaptation des immigrants à leur nouveau cadre de vie se sont orientées vers l'interaction entre les immigrants et la société d'accueil. Au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle, le modèle politique de l'intégration, qui reposait sur une approche unique et une orientation exclusive, ne considérant que le travail salarié et l'éducation, s'est trouvé de nouveau contesté, car il est apparu évident que la conception de l'intégration variait entre les différents groupes d'immigrants et qu'ils n'avaient pas tous les mêmes possibilités d'intégration sociale et de mobilité.

Les modalités de l'intégration, ou de l'exclusion, sont établies et appliquées aux niveaux local et communautaire. Par exemple, en Suède, les immigrants sont juridiquement pris en considération mais socialement exclus, notamment parce que leur mauvaise connaissance de la langue leur vaut le refus des employeurs. Par contre, en Italie, les immigrants clandestins sont juridiquement exclus mais le secteur non institutionnalisé leur offre la possibilité d'être socialement incorporés (Commission européenne, 2003).

Le recul de la pauvreté chez les immigrants dépend essentiellement de leur succès sur le marché du travail du pays de destination et, s'ils décident de rester, de la rapidité avec laquelle ils s'affranchissent d'emplois mal rémunérés et précaires, et de la manière dont leurs enfants réussissent par leur éducation à progresser sur l'échelle sociale. L'expérience semble montrer que leurs qualifications initiales et leur détermination à valoriser leur capital humain avec l'apprentissage de la langue et d'autres formations sont des atouts majeurs qui permettent aux immigrants une rapide ascension économique et sociale. Force est de constater cependant que l'acquisition de compétences parmi les nouvelles cohortes d'immigrants est plus faible que par le passé. Cette situation laisse planer le doute sur leur future réussite sociale.

La réaction du public

Malgré les effets positifs que l'immigration peut avoir sur les pays d'origine ou les pays d'accueil, qu'il s'agisse de pays important une main-d'œuvre temporaire ou de pays qui traditionnellement attirent des immigrants permanents, l'immigration s'est acquis une réputation controversée. Les médias fixent leur attention sur les « flux » incontrôlés de gens à la recherche d'un travail ou demandeurs d'asile, sur les immigrants clandestins, les activités criminelles des trafiquants et des passeurs, ainsi que sur l'intégration des immigrants dans le milieu local.

La réaction du public peut être l'expression de réels problèmes et de réelles préoccupations, mais elle traduit aussi l'ignorance, les préjugés et la peur. Par ailleurs, l'opinion publique varie avec la conjoncture et subit une grande variété d'influences. La majorité a tendance à changer d'opinion en fonction des fluctuations de la situation économique, mais est également sensible aux informations et au message politique émanant des pouvoirs publics. On estime par exemple que les régimes politiques et les cycles économiques ont influé sur les flux migratoires à destination de l'Argentine tout au long du XX^e siècle (Solimano, 2003). De même, durant la période de reconstruction de l'Europe (1945-1973), la forte croissance économique a déclenché une immigration interne et internationale de personnes venant chercher du travail dans les principaux pays européens, et a favorisé la signature d'accords bilatéraux entre pays d'origine et pays de destination, ce qui a entretenu une perception positive de l'immigration. Cette situation est comparable également à l'expérience traditionnelle des États-Unis où l'attitude du public vis-à-vis de l'immigration a toujours été ambivalente : le ralliement du public à la cause de l'immigration et l'enthousiasme durant les périodes d'immigration à grande échelle ont alterné, au cours d'autres périodes, avec une grande méfiance et une hostilité à l'égard des immigrants⁶. De même, les dirigeants et leurs partis politiques sont attentifs à l'opinion et aux réactions du public à l'égard de l'immigration, surtout quand ils ne veulent pas déplaire à leur électorat.

Avant les années 1970, les migrations internationales ne préoccupaient pas outre mesure les gouvernements en général (voir chap. III). Cependant, dans le contexte de la récession mondiale consécutive au premier choc pétrolier du milieu des années 1970, les gouvernements se sont davantage penchés sur les conséquences économiques et sociales de l'immigration. Plusieurs pays développés ont adopté des politiques visant à réduire l'immigration, inaugurant de ce fait une tendance qui, aux environs de 1990, s'était étendue à de nombreuses parties du monde. En 2003, le tiers des pays tant développés qu'en développement avaient instauré des politiques tendant à réduire les niveaux d'immigration (voir chap. III, sect. C).

La poussée des flux de réfugiés au cours des années 1980 et au début des années 1990, phénomène déclenché par la multiplication de politiques migratoires restrictives, a entraîné

La manière dont le public réagit à l'immigration tend à varier considérablement selon les époques

Ces réactions traduisent les conditions économiques dominantes et de nombreux autres facteurs également

⁶ En ce qui concerne l'Europe, voir Garson et Loizillon (2003). En ce qui concerne les États-Unis, voir Smith et Edmonston (1997).

de nouveaux changements dans l'approche des pouvoirs publics. Alors que par le passé les gouvernements considéraient le droit d'asile et l'immigration comme deux questions séparées, les politiques relatives au droit d'asile se trouvent maintenant, dans de nombreux pays, au cœur des débats sur l'immigration. La fin de la guerre froide a entraîné d'autres aménagements : les restrictions sur l'émigration ont été levées en Europe orientale et centrale, si bien que les gouvernements de certains pays de l'Union européenne (UE), en particulier, ont eu de nouvelles raisons de prendre des dispositions pour restreindre davantage l'immigration. Ces dispositions se sont étendues avec l'entrée de nouveaux membres dans l'Union européenne en 2004 (Wallace, 2000)⁷.

Dans certains pays, l'attitude publique à l'égard de l'immigration est devenue extrêmement politisée

Dans de nombreux pays, notamment en Europe (Lloyd, 2003), on assiste à une aggravation de la violence contre les immigrants et l'immigration devient extrêmement politisée. Immigrants et étrangers ont souvent été les boucs émissaires tenus pour responsables des difficultés économiques et sociales existantes ou pressenties, allant du chômage à la criminalité (Eurobaromètre, 1997). Dans d'autres parties du monde également, les immigrants sont mal vus : selon un sondage d'Associated Press, 40 % des Mexicains interrogés estimaient que les immigrants enlevaient les emplois aux autochtones. Il convient d'admettre cependant que, si les facteurs économiques et l'emploi comptent pour beaucoup dans l'appréciation des coûts aussi bien que des avantages de l'immigration, ce ne sont pas les seuls motifs de la préoccupation générale. Des craintes moins tangibles suscitées par l'impact de l'immigration sur le tissu social et culturel semblent jouer un rôle. Les attitudes envers l'immigration reposent sur l'existence, réelle ou pressentie, d'une compétition des immigrants, même si quelquefois il est prouvé que l'immigration a une incidence économique positive.

À la suite des événements du 11 septembre 2001, on a assisté à une montée de l'hostilité dirigée contre des immigrants originaires de pays musulmans

Par ailleurs, l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 aux États-Unis a attisé l'idée que les immigrants, en particulier les musulmans et/ou les immigrants d'origine arabe, étaient une menace pour la stabilité sociale. Dans un rapport du 3 janvier 2003 sur la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre 2001 (E/CN.4/2003/23), le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée constate que, dans la plupart des pays non musulmans mais spécialement en Amérique du Nord et en Europe, les actes de violence et de discrimination commis contre des personnes originaires du Proche et Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est étaient devenus plus fréquents. Ils ont peut-être été facilités par « le climat de suspicion et de méfiance entretenu ouvertement non seulement par certains hommes politiques et certains médias, mais aussi et surtout peut-être par tout un courant de pensée à travers lequel une partie des intellectuels n'a pas craint de légitimer une intolérance qu'on croyait d'un autre âge ».

Nombreux sont les gouvernements de pays d'immigration qui manquent de politiques claires et convaincantes à l'égard de leurs populations migrantes

L'absence d'une information immédiatement disponible et fiable contribue aussi à renforcer le sentiment que les tendances migratoires actuelles échappent au contrôle des pouvoirs publics, et affaiblit en outre la crédibilité des déclarations de politique générale. De plus, dans de nombreux pays, les positions officielles prises sur les migrations internationales ne semblent pas refléter une politique claire, cohérente et ferme, ce qui en amoindrit la crédibilité. La formulation d'une telle politique, bien qu'elle soit difficile compte tenu de la nature changeante des flux migratoires, et du fait que de nombreux pays sont en même temps pays d'émigration, d'immigration et de transit, donne la possibilité de dissuader l'opinion publique d'embrasser des vues simplistes et fausses.

Les médias peuvent avoir une influence déterminante sur la manière dont le public ressent l'immigration

Les médias ont une influence sur la manière dont le public ressent l'immigration. Alors que les médias sont enclins à insister sur les mauvaises nouvelles qui tendent à renforcer les préjugés, ils traitent aussi de questions qui méritent d'être abordées telles que les conditions de vie médiocres des immigrants ainsi que des actes de violence et de discrimination qu'ils subissent. Paradoxalement, bien que le sondage d'Eurobaromètre en 1997 ait révélé des sentiments nettement négatifs à l'égard des immigrants, il a montré par contre qu'une majorité

⁷ Estonie, Hongrie, Slovaquie, Malte, Chypre, Pologne, République tchèque, Lettonie, Lituanie et Slovaquie.

des personnes interrogées (71 %) pensaient que les autorités devraient faire des efforts pour améliorer la situation des membres de groupes de minorités. L'hypothèse selon laquelle la fréquentation engendre la tolérance a également trouvé ses partisans en Afrique du Sud, où une forte majorité de personnes ont déclaré avoir des relations positives avec les étrangers (Crush et Pendleton, 2004). Dans le même ordre d'idée, on peut aussi supposer que dans les pays d'accueil l'opinion publique gagnerait nettement à être mieux informée sur l'apport des travailleurs migrants à l'économie et à la société.

Il y a longtemps que l'on a reconnu l'importance de promouvoir une sensibilisation mutuelle aux cultures, civilisations et religions et d'instaurer entre elles une interaction et une interfécondation. La nécessité de s'attacher concrètement à favoriser le respect de la diversité et du pluralisme culturel, religieux et ethnique est devenue encore plus cruciale dans le contexte de la mondialisation et de la mobilité accrue, ainsi que le fait observer, dans le rapport précité, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (PNUD, 2004). À cette fin, le Rapporteur spécial demande qu'une attention spéciale soit accordée à l'éducation interculturelle, ainsi qu'à la manière dont l'histoire a été écrite et enseignée.

Conclusions

Le cercle de famille et les réseaux d'amis ainsi que les associations d'immigrants originaires d'une même localité sont les mécanismes les plus dynamiques et influents de l'immigration. Ils aident les immigrants à rassembler toutes sortes de ressources nécessaires à l'immigration à ses débuts et à son maintien. Dans le cadre d'un ensemble d'entreprises individuelles, d'aide sociale et de réciprocité, ces relations facilitent les échanges transnationaux d'informations, de ressources économiques et de personnes, tout en favorisant le perfectionnement personnel des immigrants et le développement de leurs communautés dans les pays d'origine. Ce que doivent réussir ces types de relations, c'est de nouer des liens avec des réseaux plus anciens établis dans les pays hôtes et ainsi contribuer à l'intégration sociale, politique et économique des immigrants.

L'intégration des immigrants dans les sociétés hôtes est l'aboutissement de divers facteurs comme l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, les possibilités de s'assurer un revenu stable, de poursuivre des études supérieures, de participer dans une certaine mesure à la vie civile et politique, et de bénéficier des services sociaux. Bien que la plupart des pays possèdent des instruments juridiques pour faciliter et protéger l'intégration d'immigrants dans les sociétés d'accueil, ce processus a demandé d'énormes ressources et a constitué un exploit culturel tant pour les immigrants que pour les sociétés d'accueil. Des programmes conçus pour faciliter l'intégration d'immigrants ont rencontré des fortunes diverses. Les politiques migratoires restrictives ont généralement coïncidé avec une réduction des programmes et services sociaux offerts aux immigrants, ce qui a accentué la ségrégation sociale.

Les migrations ont des effets positifs et négatifs sur les sociétés d'origine et les sociétés d'accueil. La séparation des membres de la famille et la fuite des cerveaux sont compensées par les effets positifs des transferts de salaires, l'acquisition de nouvelles compétences et les possibilités de développement communautaire que les immigrants procurent à leur famille et localité d'origine. Bien que les possibilités économiques et les programmes sociaux à l'intention des immigrants aient souvent été médiocres, partiellement à cause des restrictions budgétaires dans les villes comprenant une importante population d'immigrants, des succès ont été remportés à des degrés divers en matière d'adaptation culturelle. Les immigrants ont aidé à créer des sociétés plus diversifiées et plus ouvertes dans les pays hôtes.

Chapitre VII

Ampleur et tendances des déplacements internationaux

Le plus souvent, les déplacements massifs de population sont le résultat de décisions volontaires prises par les individus eux-mêmes et sont généralement motivés par la perspective d'un gain économique. Il arrive cependant que la crainte de persécution ou de mort oblige certaines personnes à quitter leur pays d'origine pour se mettre en sûreté ailleurs. Les déplacements dus à la guerre ou à des persécutions d'ordre politique, religieux ou social ont toujours existé au cours de l'histoire et peuvent ne mettre en cause qu'un petit nombre d'individus qui se déplacent de manière indépendante. Il existe aussi des déplacements de masse qui aboutissent à l'établissement de vastes camps de réfugiés dans les pays d'accueil. Ces mouvements massifs de réfugiés sont généralement causés par des événements bien précis, comme le déclenchement d'un conflit ou un changement de régime, et sont de ce fait sporadiques. Dans ces déplacements de masse, les réfugiés ont généralement du mal à s'intégrer dans leur pays de destination ou même à subvenir à leur besoins.

Considérant les raisons exposées ci-dessus pour de tels mouvements, il est souvent difficile d'en préciser exactement l'ampleur surtout lorsqu'il s'agit de réfugiés. Pourtant, avec la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui sont les organismes internationaux chargés de s'occuper de ces déplacements, des données plus systématiques sont accessibles. Dès la fin de 2003, l'UNRWA apportait son assistance à 4,1 millions de personnes et le HCR était chargé de près de 17,1 millions de personnes (voir encadré VII.1) dont 9,7 millions étaient des réfugiés.

Le présent chapitre s'appuie sur les données qui sont devenues consultables, pour offrir un aperçu de l'ampleur des déplacements internationaux, et commenter certains aspects de récentes lignes d'action. On trouvera dans la première section un rappel historique des mesures prises sur le plan institutionnel et des fluctuations du nombre des réfugiés. La deuxième section traite des tendances des mouvements de réfugiés à l'échelon mondial et régional au cours de la dernière décennie ainsi que des progrès réalisés dans la recherche de solutions durables aux difficiles situations créées par les nouveaux flux de réfugiés. Dans la troisième section sont analysées l'étendue et la direction des flux de réfugiés vers les pays industrialisés. La quatrième section traite de diverses questions de politique générale, notamment de la coopération internationale, de l'impact des réfugiés sur les pays hôtes et des données.

Rappel historique

La Seconde Guerre mondiale et ses lendemains ont été les témoins du déplacement de plus de 40 millions de personnes en Europe, sans compter les millions envoyés aux travaux forcés en Allemagne, les Allemands de souche chassés d'Europe orientale et tous ceux qui fuyaient la domination communiste (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2000b). Pour répondre à ces énormes déplacements sans précédent, la communauté internationale a créé en 1943 l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, remplacée en 1947 par l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR). Bien que limitée aux réfugiés européens, l'OIR a été le premier organisme international chargé de protéger et d'assister les réfugiés et de trouver des solutions durables.

Encadré VII.1

Populations relevant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Réfugiés : Personnes reconnues comme réfugiées au titre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés^a et son Protocole de 1967^b, au titre de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique^c ou conformément au Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés^d, personnes dotées d'un statut humanitaire et celles qui ont droit à une protection temporaire. Leur nombre atteignait 9,7 millions à la fin de 2003.

Demandeurs d'asile : Personnes qui ont demandé le droit d'asile ou le statut de réfugié mais n'ont pas encore reçu de réponse définitive (985 000 à la fin de 2003).

Réfugiés rapatriés : Réfugiés rentrés dans leur pays d'origine (1,1 million en 2003).

Personnes déplacées à l'intérieur de territoire : Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et auxquelles le HCR accorde protection et/ou assistance par suite d'une demande spéciale déposée par un organisme compétent des Nations Unies. Les déplacés se trouvent quelquefois dans une situation plus précaire que les réfugiés faute de protection et d'assistance internationales. Les 4,2 millions de déplacés bénéficiant de la protection du HCR en 2003 ne constituaient qu'une faible proportion de tous les déplacés.

Déplacés de retour : Déplacés qui ont regagné leur lieu d'origine (232 000 en 2003).

Autres personnes relevant du HCR : Personnes prises en charge par le HCR et qui ne font pas partie des catégories ci-dessus, notamment les « émigrants forcés » (Fédération de Russie), les apatrides (Biélorus, Koweït, Kazakhstan, Ukraine), résidents locaux en danger (Kosovo, Serbie-et-Monténégro), Sahraouites (Mauritanie), Afghans demandeurs d'asile (Fédération de Russie, estimation du HCR), Érythréens refoulés (Soudan), musulmans des Philippines (Malaisie), Colombiens (Venezuela), etc. (912 000 à la fin de 2003).

^a Nations Unies, *Recueils des Traités*, vol. 189, n° 2545.

^b Ibid. vol. 606, n° 8791.

^c Ibid. vol. 1001, n° 14691.

^d Résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe.

**Le régime mondial
des réfugiés remonte
à la fin des années 1940,
début des années 1950**

À la suite du conflit arabo-israélien de 1948 et de l'exode massif de réfugiés palestiniens du territoire, devenu Israël, vers les zones limitrophes, l'Assemblée générale, dans sa résolution 194 (III) du 11 décembre 1948, a créé la Commission de conciliation pour la Palestine. Elle était chargée « de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités » (par. 11). À l'époque, les observateurs estimaient le retour des réfugiés imminent. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949 (par. 7) pour compléter le mandat de protection confié à la Commission de conciliation en exécutant des programmes de secours direct et de travaux pour les réfugiés de Palestine, et préparer les pouvoirs publics locaux à prendre la suite de l'aide internationale. L'UNRWA est entré en fonction le 1^{er} mai 1950. En l'absence d'une solution au problème des réfugiés palestiniens, l'Assemblée a régulièrement renouvelé le mandat de l'UNRWA, le prolongeant récemment jusqu'au 30 juin 2005. Des gouvernements participent maintenant à l'UNRWA pour lui permettre de fournir un appui à long terme plutôt qu'une aide à court terme.

En décembre 1949 également, l'Assemblée générale, dans sa résolution 319 (IV) du 3 décembre, a décidé de créer pour une période initiale de trois ans un Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en tant qu'organisme international doté d'un mandat étendu, prévoyant la protection juridique des réfugiés. Simultanément avec la créa-

tion du HCR, fut adoptée en 1951 la Convention relative au statut des réfugiés, par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoquée par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 429 (V) du 14 décembre 1950. C'est la Convention de 1951 qui, pour la première fois, donna au terme « réfugié » une portée universelle (c'est-à-dire qu'il ne s'appliquait plus seulement à une nationalité particulière) et, étant donné la portée du concept, s'étendant à des situations de déplacements de masse, le terme s'est appliqué aux cas de persécutions individuelles. La Convention définit les droits des réfugiés en général et établit un cadre juridique pour leur protection internationale. Toutefois l'article 1) D de la Convention stipule que « cette Convention ne sera pas applicable aux personnes qui bénéficient actuellement d'une protection ou d'une assistance de la part d'un organisme ou d'une institution des Nations Unies autre que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ». Le statut du HCR, adopté par l'Assemblée générale le 14 décembre 1950, est formulé dans des termes similaires. Étant donné que les Palestiniens qui reçoivent l'appui de l'UNRWA bénéficient déjà de la protection et de l'assistance d'organismes des Nations Unies existants, la protection prévue par la Convention relative au statut des réfugiés ne s'applique pas à eux. En 1967, un Protocole à la Convention de 1951 est entré en vigueur. Ce Protocole a annulé les limites géographiques et temporelles, conférant ainsi à la Convention un caractère d'universalité dans son application. En octobre 2004, plus de 140 pays avaient adhéré à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967.

Le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME) a été créé à une conférence internationale des migrations, tenue à Bruxelles en 1951 et 1952, et a été converti en un Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, qui devint par la suite l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), initialement mise en place en tant qu'organisme temporaire. L'OIM fut créée en dehors du système des Nations Unies et ouverte seulement aux États partisans de la libre circulation des personnes.

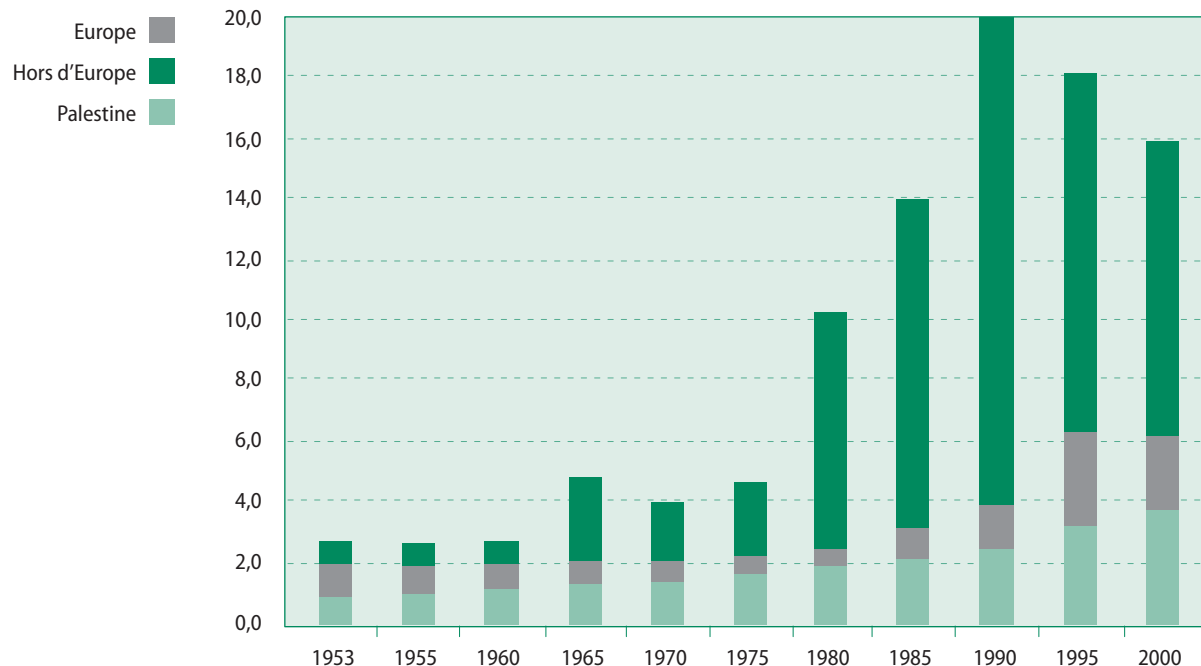
L'OIM était en même temps préoccupée par le surcroît de population en Europe suite aux déplacements entraînés par la Seconde Guerre mondiale. La priorité absolue de l'OIM en termes d'activités et de ressources était de transporter hors d'Europe 800 000 émigrants — réfugiés, personnes déplacées ou immigrants nationaux — en l'espace de cinq ans. La réinstallation permanente de réfugiés était également du ressort de l'OIM.

Vu la persistance des flux migratoires, le mandat de l'OIM a été prolongé. Sa première opération d'urgence était une réponse à l'exode de masse qui a suivi l'invasion de la Hongrie par l'Union soviétique en 1956. En 1979, une résolution du Conseil affirmait la nécessité pour l'Organisation de dispenser ses services dans le monde entier. En 1984, il a été décidé de réviser la constitution de l'OIM afin de l'aligner sur les réalités de sa tâche. Entrée en vigueur le 14 novembre 1989, la Constitution amendée supprimait toute limitation géographique et la ligne d'action centrée sur les migrations européennes a été remplacée par un mandat de portée mondiale. Depuis lors, la composition de l'OIM est passée de 35 États membres et 22 observateurs à 105 États membres, et l'Organisation possède actuellement 160 bureaux extérieurs.

Du fait de la stagnation des négociations israélo-palestiniennes, l'UNRWA a peu à peu ajusté ses programmes pour répondre aux besoins sur le long terme de ses populations de réfugiés. Il est maintenant le principal dispensateur de services de base — éducation, santé et services sociaux — aux réfugiés officiellement enregistrés au Moyen-Orient. Le nombre total de réfugiés palestiniens dont s'occupe l'UNRWA est passé de 914 000 en 1950 à près de 4,1 millions en 2003 (voir figure VII.1). Sur ce chiffre, 1,7 million étaient en Jordanie, et environ 1,5 million dans le Territoire palestinien occupé, 400 000 en République arabe syrienne, et 390 000 au Liban. Les réfugiés relevant de l'UNRWA ne sont pas compris dans les statistiques du HCR et ne sont de ce fait, sauf indication contraire, pas pris en compte dans l'étude des récentes tendances et composition des flux de réfugiés à l'échelle mondiale.

Au cours des années 1950, il y avait environ 1 million de réfugiés relevant de l'UNRWA et près de 2 millions relevant du HCR, essentiellement en Europe

Figure VII.1
Réfugiés classés par région d'asile, 1953-2003



Le nombre total de réfugiés relevant du HCR dans les années 1950 était estimé à 2 millions tout au plus, dont la majorité vivait en Europe (voir figure VII.1). Mise à part la période 1964-1966, lorsque plus de 1 million de réfugiés chinois ont été signalés dans la Région administrative spéciale de Chine à Hong Kong, qui était sous mandat britannique, le nombre total des réfugiés n'a pas dépassé les 3 millions jusqu'au milieu des années 1970. Dans la seconde partie des années 1970, le nombre total des réfugiés a presque triplé, passant de 3 millions en 1975 à 8,4 millions en 1980. Durant cette période, de très nombreux réfugiés éthiopiens se sont enfuis en Somalie et au Soudan, atteignant le chiffre record de 2,6 millions durant les années 1980. La fin des années 1970 a vu le début d'énormes flux de réfugiés afghans gagner la République islamique d'Iran ou le Pakistan, se chiffrant à plus de 6 millions au début des années 1990. La crise des réfugiés vietnamiens a été la troisième crise majeure de réfugiés survenue durant cette période. Le nombre de réfugiés vietnamiens s'est accru jusqu'à 400 000 entre 1978 et 1979.

C'est vers la fin des années 1970 que les flux de réfugiés ont commencé à s'étendre au monde entier, avec une prédominance dans les régions en développement

Durant les années 1980, le nombre des réfugiés n'a cessé d'augmenter, pour atteindre près de 18 millions au début des années 1990. Outre les crises de réfugiés survenues en Afghanistan (5 millions de réfugiés), en Éthiopie (1,5 million) et au Viet Nam (de 350 000 à 400 000), un certain nombre de situations nouvelles sont apparues. La crise au Mozambique a créé plus de 1 million de réfugiés à la fin des années 1980. L'Angola a continué de produire de nombreux réfugiés pendant la décennie 1980 (environ 400 000), bien que le nombre ait été légèrement inférieur à ce qu'il était à la fin des années 1970. Dès 1990, le HCR signalait plus de 500 000 réfugiés soudanais, soit 30 000 de plus qu'en 1983. Une autre situation nouvelle a été celle de Somalie. Après l'année 1992, où le nombre des réfugiés somalis avait atteint le chiffre record de 800 000, il a progressivement diminué jusqu'à 400 000 fin 2003. Au cours de la seconde moitié des années 1980, le nombre de réfugiés iraquiens, d'abord accueilli par la République islamique d'Iran, s'est accru brusquement jusqu'à 1 million au début des années 1990. Parmi les pays d'origine produisant des masses de plus en plus

importantes de réfugiés au cours des années 1980, on compte le Burundi, le Tchad, la République démocratique populaire lao (depuis 1975), le Libéria, El Salvador, le Nicaragua, le Rwanda, l'Ouganda et le Sahara occidental.

Étant passé de 4,1 millions en 1976-1980 à plus de 12 millions en 1986-1990, le nombre de réfugiés des pays développés s'est stabilisé durant la période 1991-1995 et est tombé à environ 8 millions au cours de la période 1996-2000. Dans les pays plus développés cependant, la population de réfugiés a doublé, passant de 1,7 million environ durant la décennie 1980 à près de 3,4 millions durant la plus grande partie des années 1990 par suite de l'effondrement de l'Union soviétique, de l'éclatement de la Yougoslavie et de l'affluence des demandeurs d'asile et de la réinstallation de réfugiés de pays de premier asile. Parmi les pays ayant produit d'importants nouveaux flux de réfugiés pendant la décennie 1990, on peut compter l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Fédération de Russie et la République fédérale de Yougoslavie. En Afrique, plus de 1 million de réfugiés mozambicains sont retournés dans leur pays, tandis que le nombre de réfugiés éthiopiens a sensiblement baissé. En Afrique, de nouveaux conflits ont cependant produit de nouvelles et importantes vagues de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo, d'Érythrée, du Libéria et de la Sierra Leone. Plus de 2 millions de réfugiés rwandais ont fui leur pays à la suite du génocide de 1994. En Asie, certains pays d'origine ont, durant les années 1990, produit de grands nombres de réfugiés; il s'agit notamment du Bhoutan, de la Chine (Tibet), de la République islamique d'Iran, du Sri Lanka et du Myanmar. Dans l'ensemble, le nombre des réfugiés s'est réduit progressivement pendant la décennie 1990 et s'élevait à 10 millions en 2003.

Dès les années 1990, le nombre des réfugiés des régions en développement avait commencé à diminuer, mais de nouvelles vagues apparaissaient dans les régions développées

Tendances des flux de réfugiés au cours de la dernière décennie

Population de réfugiés

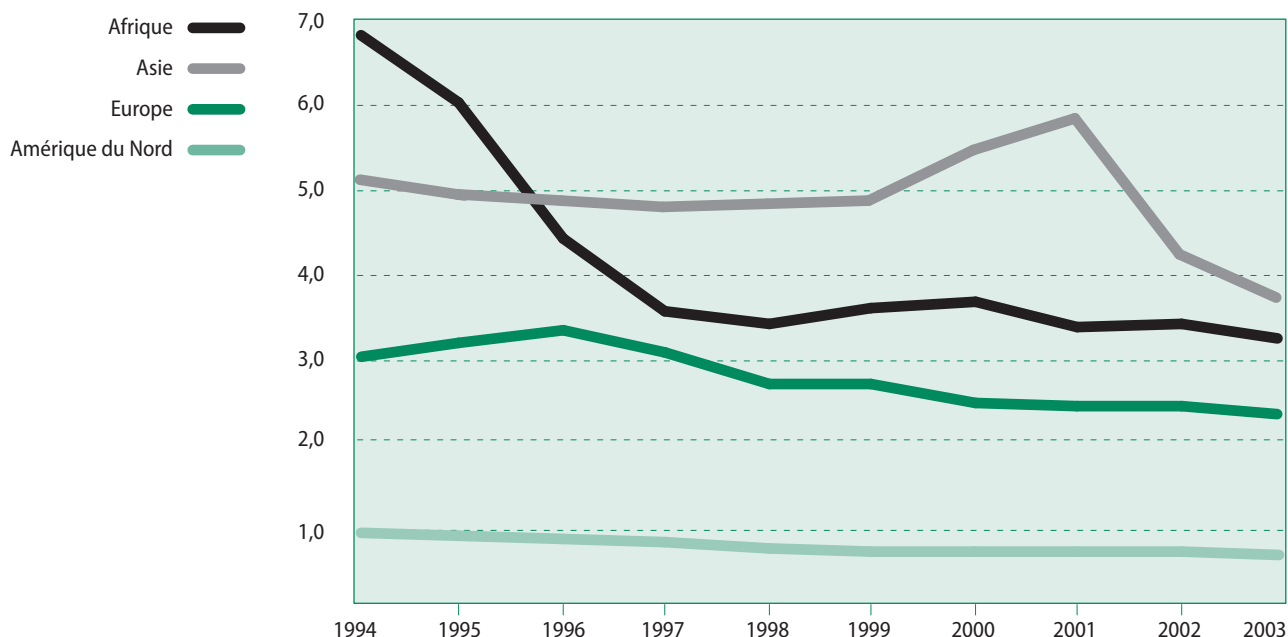
Durant la période 1999-2003, la population annuelle de réfugiés relevant du HCR était de 17 % inférieure à ce qu'elle était entre 1994 et 1998. Le nombre de réfugiés a diminué dans toutes les régions, mais c'est l'Afrique qui a enregistré la plus forte diminution en termes absolus, de 4,8 millions entre 1994 et 1998, la population de réfugiés est tombée à 3,4 millions entre 1999 et 2003. La deuxième baisse des plus importantes a été observée en Europe qui comptait 600 000 réfugiés de moins en 1999-2003 que durant la période 1994-1998. La population annuelle de réfugiés en Asie et en Amérique du Nord est tombée à 100 000.

Le recul relativement le plus fort de la population de réfugiés ressortant au HCR entre 1999 et 2003 par rapport à la période 1994-1998 a été enregistré dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (- 51 %) suivie par l'Afrique (- 29 %), l'Europe (- 20 %) et l'Amérique du Nord (- 15 %). La population de réfugiés en Asie, la plus vaste région d'asile depuis 1996, est tombée brusquement en 2002 et 2003 en raison du rapatriement volontaire de plus de 2,6 millions de réfugiés afghans (voir figure VII.2).

Du fait que la plupart des réfugiés demandent asile aux pays voisins, ces tendances de la population de réfugiés dans les pays hôtes sont généralement apparentes lorsque l'on tient compte de l'origine des réfugiés. Au cours de la période 1999-2003, le nombre annuel moyen de réfugiés originaires d'Amérique latine et des Caraïbes a baissé de 37 % par comparaison avec la période 1994-1998, le nombre de réfugiés africains a baissé de 24 %, alors que le nombre de réfugiés d'Europe a diminué de 21 %. Le nombre annuel moyen de réfugiés venant d'Asie au cours des 10 dernières années est toutefois resté assez stable (- 1 %).

Le nombre total de réfugiés dans le monde tend à baisser depuis la fin des années 1990

Figure VII.2
Population de réfugiés relevant du HCR, par région principale, 1994-2003



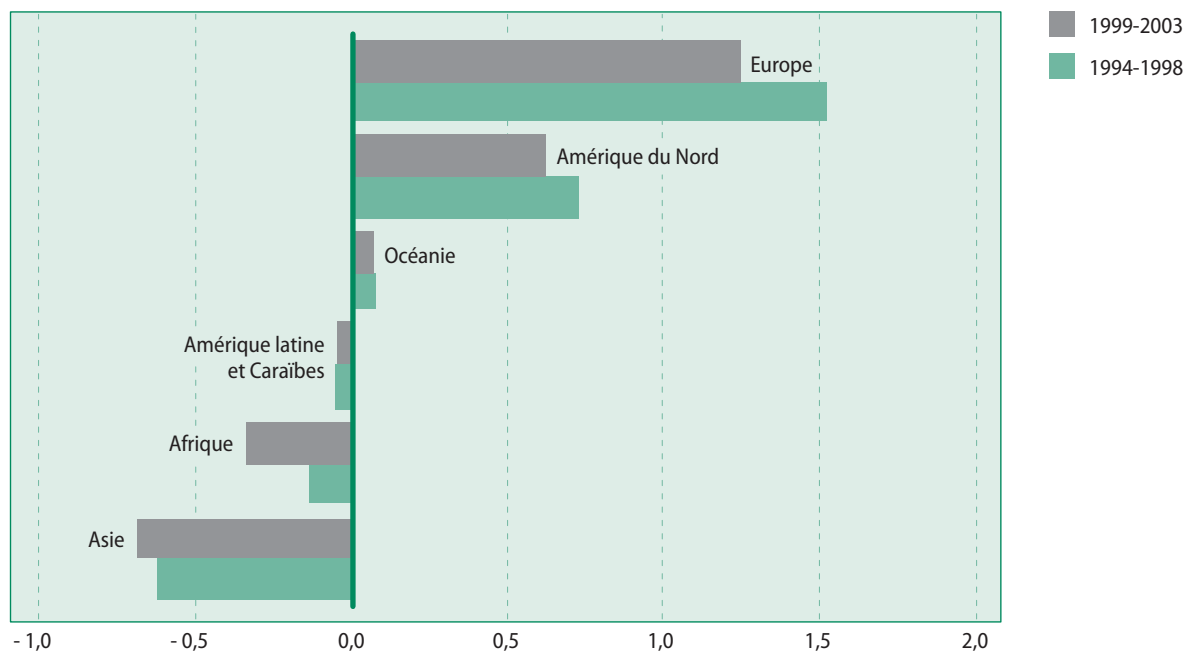
Non seulement les changements survenant dans la population de réfugiés qui relève du HCR sont causés par des faits d'état civil tels que naissances, décès et par des mouvements internationaux, mais ils résultent aussi de faits juridiques comme l'octroi du statut de réfugié et la naturalisation. Pour des raisons multiples, il est souvent difficile d'imputer ces changements à un facteur particulier. Comme les populations de réfugiés sont extrêmement mobiles, comparées à d'autres groupes de migrants internationaux, les nouveaux flux d'arrivants et les mouvements de retour sont généralement les déterminants clés de la taille de la population de réfugiés et sont donc examinés plus en détail ci-après.

Bien que les tendances des mouvements de réfugiés par région d'asile et d'origine soient similaires, elles ne sont pas identiques. Si le nombre total de réfugiés originaires d'une région, indépendamment de leur pays d'asile, est plus grand que le nombre de réfugiés reçus dans cette région, indépendamment de leur pays d'origine, la région peut être considérée comme ayant « un bilan migratoire de réfugiés » négatif. Au demeurant, les régions qui reçoivent plus de réfugiés qu'elles n'en produisent peuvent être considérées comme ayant un bilan migratoire de réfugiés positif.

Au cours des 10 dernières années, l'Europe a été une région où la majorité des réfugiés provenaient de l'extérieur

De 1994 à 2003, l'Europe a enregistré le plus fort bilan migratoire de réfugiés positif. Au cours de cette période, la moyenne annuelle de la population de réfugiés en Europe était de 2,7 millions, alors que seulement 1,3 million étaient originaires de cette région. De même, bien que l'Amérique du Nord et l'Océanie aient accueilli beaucoup moins de réfugiés que l'Europe, peu d'entre eux étaient originaires de ces régions. En conséquence, ces deux régions ont, elles aussi, affiché un bilan migratoire de réfugiés positif bien que l'une d'elles fût nettement plus réduite que celle d'Europe. En revanche, en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique et l'Asie, le nombre de réfugiés originaires de ces régions est plus élevé que celui des réfugiés qu'elles accueillent. Si l'on examine la situation par période de cinq ans, on s'aperçoit que le bilan migratoire de réfugiés net s'est réduit pour les régions développées, mais élargi pour les régions en développement (voir figure VII.3).

Figure VII.3
Bilan migratoire des réfugiés relevant du HCR, 1994-2003



Ces bilans migratoires de réfugiés suggèrent que les régions en développement tendent à générer plus de réfugiés qu'elles n'en accueillent, tandis que les régions développées sont dans une situation opposée. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance des flux de réfugiés de régions en développement vers les régions développées. Il a été mentionné plus haut que la grande majorité des réfugiés trouvent asile dans leur région d'origine. Considérant que la plupart des pays générateurs de réfugiés se trouvent dans les régions en développement, la majorité des réfugiés sont également accueillis dans ces régions. On peut donc dire que la grande majorité des réfugiés du monde sont non seulement originaires mais également hôtes de régions en développement. Vers la fin de 2003, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes étaient les régions d'origine de quelque 8,2 millions de réfugiés dans le monde, mais à elles trois ces régions ont hébergé 6,8 millions de réfugiés, soit environ les deux tiers du total mondial. Près de 2,5 millions de réfugiés, c'est-à-dire le quart de tous les réfugiés, sont hébergés par des pays parmi les moins avancés. Les pays subsahariens hébergent 2,9 millions de réfugiés, soit 30 % environ des réfugiés mondiaux. Cela contraste avec la situation d'il y a 50 ans lorsque les flux de réfugiés étaient essentiellement un phénomène européen.

La baisse de la population mondiale de réfugiés de 1994 à 2003 se retrouve également dans le nombre de pays qui génèrent un grand nombre de réfugiés. Le nombre de pays ayant produit plus de 25 000 réfugiés est tombé de 43 en 1994 à 36 en 2003. Le nombre total de réfugiés provenant de ces principaux pays d'origine a encore plus diminué, passant de 13,7 millions en 1994 à 8,9 millions en 2003 (- 35 %).

Par contraste avec la baisse du nombre de réfugiés, on estime que la durée moyenne des principales situations de réfugiés dans les pays en développement a presque doublé, passant de 9 ans en 1993 à 17 ans en 2003 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2004b). Le nombre de situations de longue durée et prolongées, concernant plus de 25 000 personnes et s'étendant sur cinq ans ou plus, a augmenté, passant de 27 en 1993 à 38 à la fin de 2003. Toutefois, dans la ligne du repli mondial, la population de réfugiés se trouvant dans des situations à long terme s'est réduite, passant de 7,9 millions en 1993 à 6,2 millions

La grande majorité des réfugiés du monde sont originaires de régions en développement et sont également accueillis par ces mêmes régions

Depuis les dernières décennies notamment, les réfugiés gardent leur statut de plus en plus longtemps

en 2003. L'accroissement récent de la durée de ces situations est en grande partie attribuable à deux facteurs. Premièrement, sur un nombre assez considérable de nouvelles situations de réfugiés apparues au début des années 1990, peu avaient été entièrement résolues en 2003. Deuxièmement, le nombre de nouvelles situations d'urgence causées par les réfugiés au cours de la période 1994-2003 était relativement réduit.

Le partage des responsabilités entre pays est un principe capital de la protection internationale des réfugiés. La défense de la cause des réfugiés se traduit principalement de deux manières : en donnant asile aux réfugiés, et en fournissant une aide internationale aux pays pauvres qui hébergent d'importantes populations de réfugiés. Pour les pays en développement qui, en raison de leur proximité avec des zones de conflit, accueillent d'importants groupes de réfugiés, s'occuper des réfugiés entraîne pour eux un surcroît de charges pesant sur leur fragile économie. Pour alléger ce fardeau, des pays à revenu élevé apportent une aide par l'intermédiaire du HCR, d'autres organisations internationales ou bilatérales. Les pays industrialisés eux aussi accueillent des réfugiés, soit au moyen de programmes planifiés de réinstallation ou en acceptant des demandeurs d'asile.

Le partage des charges pour les réfugiés va de l'assistance internationale et des politiques nationales sur le droit d'asile, à des considérations comme l'impact sur l'environnement, l'accès à la terre et le marché du travail ainsi que l'utilisation des services. Pour évaluer la charge incombant aux pays d'accueil des réfugiés par rapport à leur capacité, on peut comparer la population de réfugiés avec le produit intérieur brut (PIB) par habitant et la population nationale.

Pourtant, l'analyse utilisant ces deux variables, comme celle qui est présentée ci-après, ne comprend pas la contribution positive qu'apportent les réfugiés à l'économie du pays hôte, qui peut être appréciable lorsque les réfugiés sont autorisés à s'intégrer localement.

Le Pakistan a accueilli le plus grand nombre de réfugiés par rapport à son revenu national par habitant : 3 800 réfugiés par dollar des États-Unis du PIB par habitant entre 1999 et 2003. Sur cette base, la République démocratique du Congo a assumé la deuxième des plus lourdes charges : 2 800 réfugiés par dollar des États-Unis du PIB par habitant, suivie par la République-Unie de Tanzanie (2 500), l'Éthiopie (2 000) et la République islamique d'Iran (1 000).

Plus les réfugiés restent longtemps, plus leur impact sur la société hôte se fait sentir. Sur les cinq pays ayant supporté la plus lourde charge en rapport à leur PIB par habitant durant la période 1999-2003, quatre se trouvaient également parmi les cinq premiers durant la période 1994-1998. Treize des 20 pays ayant le plus grand nombre de réfugiés par dollar des États-Unis du PIB par habitant entre 1999-2003 étaient africains. En bref, les mêmes pays en développement ont assumé la charge de la plupart des réfugiés ces dernières années.

Si l'on compare le nombre de réfugiés dans un pays au nombre des habitants, on constate par exemple que l'Arménie a accueilli le plus grand nombre de réfugiés pour 1 000 habitants (87) durant la période 1999-2003, suivie par la Serbie-et-Monténégro (39), la Guinée (35), Djibouti (34) et le Congo (27). Les pays chargés d'un grand nombre de réfugiés par rapport à leur population sont géographiquement dispersés. Parmi les pays dont le fardeau est le plus lourd, la moitié se trouvent en Afrique, huit en Europe et deux en Asie. Peu de choses ont changé avec le temps pour les pays qui hébergent le plus grand nombre de réfugiés par rapport à leur population (HCR, 2002b). Si les 4 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'UNRWA sont compris dans l'analyse, la Jordanie, le Liban et le Territoire palestinien occupé seraient classés parmi les quatre principaux pays d'accueil de réfugiés par rapport à leur population nationale.

En 2003, le HCR a reçu une ventilation démographique pour plus de 10 millions de personnes. Bien que dans l'ensemble l'étendue des données se soit nettement améliorée ces dernières années, la plupart des pays industrialisés ne donnent toujours pas au HCR de statistiques ventilées par sexe et par âge, faute d'un enregistrement approprié des réfugiés.

Près de la moitié (48 %) de la population relevant du HCR sont des femmes de tous âges. La proportion du sexe féminin est très proche de la moyenne dans les groupes d'âge

L'Arménie héberge plus de réfugiés par habitant que tout autre pays

Près de la moitié de tous les réfugiés dont s'occupe le HCR sont des femmes

0-4 (49 %) et 5-17 (48 %). Les femmes sont surreprésentées dans le groupe le plus âgé, des 60 ans et plus (53 %), ce qui atteste de l'espérance de vie des femmes en général.

La répartition par âge des réfugiés et autres personnes qui dépendent du HCR confirme les structures démographiques mondiales (voir tableau VII.1). La proportion de réfugiés qui sont des enfants de moins de 5 ans est la plus élevée en Afrique (19 %), un aspect des taux élevés de fécondité dans la région. La faible proportion de réfugiés âgés en Afrique reflète une faible espérance de vie dans les pays africains.

Tableau VII.1

Répartition par âge des réfugiés et autres personnes relevant du HCR, par région, 2003
(en pourcentage)

Région	Groupe d'âge 0-4	Groupe d'âge 5-17	Groupe d'âge 18-59	Groupe d'âge 60 +
Afrique	19	36	42	4
Asie	12	34	48	6
Europe	3	23	57	18
Amérique latine et Caraïbes	3	17	75	5
Océanie	12	36	48	4
Total	13	33	47	7

Pour l'Europe, on remarque une structure démographique opposée. Près de 20 % des réfugiés sont âgés de 60 ans et plus, tandis que moins de 5 % sont des enfants de moins de 5 ans. De même, la structure démographique de la population de réfugiés ressemble à celle de la population résidente, caractérisée par de faibles taux de natalité et une importante proportion de la population vieillissante. Une grande partie des informations sur l'âge des réfugiés en Europe est donnée par la Communauté d'États indépendants (CEI) et les Balkans, où la population vieillissante est d'âge particulièrement avancé.

Solutions durables

Le rôle du HCR est à la fois de protéger et d'assister les réfugiés et de trouver des solutions permanentes à leur détresse. Ces solutions comprennent le rapatriement volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine, leur complète intégration dans le pays d'asile, et la réinstallation dans un pays tiers.

Rapatriement volontaire

Le rapatriement volontaire est la solution durable qui est généralement préférée et de loin la plus importante numériquement parlant. Au cours de la période 1994-2003, environ 14,6 millions de réfugiés ont pu rentrer dans leur pays d'origine, soit avec l'assistance du HCR ou spontanément (voir tableau VII.2). Tandis que la plupart des retours de réfugiés ont eu lieu en Afrique (53 %) et en Asie (36 %), un nombre appréciable de retours ont eu lieu en Europe (12 %).

On estime qu'environ 6,3 millions de réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine durant la période 1999-2003, ce qui représente 23 % de moins que durant la période 1994-1998. Au cours des cinq ans écoulés entre 1994-1998, l'Afrique était le principal pays de rapatriement volontaire, avec 75 % du flux de rapatriés à l'échelle mondiale. Les principaux pays qui ont accueilli leurs rapatriés pendant cette période étaient le Rwanda (3,1 millions), l'Afghanistan (1 million), le Mozambique (965 000) et le Burundi (500 000).

Au cours de la dernière décennie, près de 15 millions de réfugiés ont pu retourner dans leur pays d'origine

Tableau VII.2

Rapatriement volontaire de réfugiés par région d'origine, 1994-2003 (en milliers)

Région	1994-1998	1999-2003	Total
Afrique	6 169,6	1 502,7	7 672,3
Asie	1 608,4	3 565,4	5 173,8
Europe	398,8	1 277,9	1 676,7
Amérique latine et Caraïbes	36,3	3,5	39,8
Total	8 213,1	6 349,5	14 562,6

De 1999 à 2003, le centre de convergence des solutions durable est passé de l'Afrique à l'Asie où les plus gros flux de réfugiés étaient rapatriés (56 %). Le nombre de réfugiés ayant regagné leur pays d'origine en Europe (20 %) était presque équivalent à celui des réfugiés rentrés en Afrique (24 %). Le plus grand nombre de réfugiés ont été rapatriés en Afghanistan (3,2 millions), en Serbie-et-Monténégro (981 000), en Angola (262 000), en Sierra Leone (246 000) et au Timor-Leste (226 000).

Réinstallation

La réinstallation dans des pays tiers contribue de manière limitée mais décisive dans la gestion de la situation des réfugiés à l'échelle mondiale

Bien que comme solution durable la réinstallation soit quantitativement limitée, elle tient un rôle non négligeable dans l'effort des pays développés pour partager le fardeau que représente les réfugiés. La réinstallation consiste à transférer les réfugiés de pays d'asile temporaire ou de premier asile vers des pays tiers, où ils sont admis sur une base permanente. Bien que le HCR cherche à accroître le nombre de pays qui acceptent d'accueillir des réfugiés de manière définitive, la majorité d'entre eux ne sont admis que dans un petit nombre de pays industrialisés ouverts à l'immigration, en particulier l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Bien que la réinstallation de nombreux réfugiés se fasse sous les auspices du HCR, elle peut également être le résultat d'un accord bilatéral entre le pays de réinstallation et le réfugié, ou se faire avec l'intervention d'autres organisations.

Les principaux pays de réinstallation sont l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique

Le processus de sélection pour la réinstallation sous les auspices du HCR comporte une série de démarches. Tout d'abord, les réfugiés sont convoqués à un entretien individuel dans le but de vérifier s'ils remplissent les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié. Ensuite, les candidats à la réinstallation devront satisfaire à l'une des conditions de réinstallation (femmes exposées à des risques, regroupement familial, enfants et adolescents, besoins médicaux, besoins de protection juridique ou physique, réfugiés âgés, impossibilité d'intégration locale, survivants d'actes de violence ou de torture). Troisièmement, les préparatifs de départ des réfugiés reçoivent un rang de priorité allant de normal à urgent. Les quotas de réinstallation fixés par les pays d'accueil peuvent également être assortis de critères de préférence, fondés notamment sur la région d'origine ou un type particulier de vulnérabilité (par exemple celui de femmes exposées à des risques).

Entre 1994 et 2003, près de 267 000 réfugiés se sont réinstallés sous les auspices du HCR. Des réfugiés originaires d'Asie composaient la majeure partie de ceux qui bénéficiaient de ce type de solution durable (46 %), suivis par des réfugiés d'Afrique (38 %) et d'Europe (16 %). La réinstallation de réfugiés africains est, d'une manière générale, en augmentation depuis 1994, mais elle a diminué en ce qui concerne l'Asie et l'Europe.

Alors que le rapatriement volontaire est souvent une solution s'adressant à tout le monde, la réinstallation est plus sélective. Chaque réfugié hébergé dans un camp peut bénéficier d'une réinstallation en l'absence d'une solution pratique convenant à la majorité des réfugiés du camp. Les tendances caractérisant la réinstallation suivent tantôt les besoins de protection des réfugiés, tantôt les préférences des pays de réinstallation.

La baisse des réinstallations de réfugiés européens était étroitement liée à la fin du conflit en ex-Yougoslavie. Durant la période 1995-1997, près de 20 000 réfugiés provenant de Bosnie-Herzégovine ont été réinstallés par le HCR. L'affluence des départs d'Asie en 1994 correspondait aux initiatives de réinstallation menées en application du Plan central d'action pour les réfugiés en Asie du Sud-Est. Pour la seule année 1994, 12 200 réfugiés du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao ont été réinstallés sous l'égide du HCR. Le recul des réinstallations de réfugiés d'Afrique en 2001 et 2002 était largement dû à des procédures de filtrage très rigoureuses de la part des États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

Les États-Unis ont été le principal pays de réinstallation de réfugiés. En 2003, près de la moitié de tous les réfugiés réinstallés sous la responsabilité du HCR se sont établis aux États-Unis. Le Canada a été le deuxième des principaux pays d'accueil (16 %), suivi par l'Australie (15 %), la Norvège (6 %), la Suède (3 %), le Danemark (2 %) et la Finlande (2 %).

Intégration locale

L'intégration locale, troisième solution pour les réfugiés, peut prendre diverses formes. Dans certains pays d'asile, les possibilités d'une éventuelle intégration locale sont limitées, subordonnées à un effort de la communauté internationale pour subvenir aux besoins quotidiens des réfugiés hébergés dans des camps. Dans d'autres pays, les réfugiés peuvent avoir la liberté de circuler librement et de s'installer parmi la population locale, tandis que l'accès à la propriété foncière et au marché du travail peut les aider à devenir économiquement autonomes. La naturalisation peut être considérée comme la démarche finale et décisive vers l'intégration locale de réfugiés. En obtenant la citoyenneté du pays d'accueil, les réfugiés bénéficient de la protection intégrale de leur nouveau pays de citoyenneté. Bien qu'il soit difficile de mesurer la réalité de l'intégration économique et sociale, certains pays fournissent des statistiques sur la naturalisation.

Malgré la pauvreté des données, il est évident que des dizaines de milliers de réfugiés bénéficient chaque année de la naturalisation. Parmi les principaux groupes de réfugiés ayant récemment acquis la citoyenneté du pays d'accueil, on peut citer les réfugiés arméniens en Azerbaïdjan (188 000 en 2000), les réfugiés azerbaïdjanais en Arménie (48 000 en 1999-2002), les réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie en Serbie-et-Monténégro (42 000 en 1998) et les réfugiés du Guatemala au Mexique (17 000 entre 1998 et 2002). Dans les pays en développement, la plupart des réfugiés sont intégrés localement. Après avoir acquis le statut de résident à long terme, ils obtiennent finalement la nationalité du pays d'accueil.

Exodes de réfugiés

Tandis que des centaines de milliers de réfugiés trouvent chaque année une solution durable à leurs difficultés, les nouveaux déplacements continuent. De 1994 à 2003, on estime à 8,7 millions le nombre de personnes qui ont fui leur pays d'origine à l'occasion de divers exodes massifs (voir plus loin la section intitulée « Tendances des conditions d'asile dans les pays industrialisés » pour les cas de demandeurs d'asile sollicitant le statut de réfugié). Force est de reconnaître cependant que le nombre de réfugiés déplacés a sensiblement baissé depuis 1999. En 2002 et 2003, moins de 300 000 réfugiés ont fui leur pays d'origine, chiffre le plus bas des dix dernières années. Comme indiqué précédemment, le chiffre modeste des nouveaux déplacements, combiné avec les solutions durables actuelles, a eu un impact favorable sur la taille de la population totale de réfugiés. L'exode massif de 1994 était causé par la crise du Rwanda, tandis que l'apogée atteinte en 1999 concordait avec les crises qui sévissaient au Kosovo (900 000 réfugiés) et au Timor-Leste (300 000 réfugiés) [voir figure VII.4].

Bien que de 1999 à 2003 le nombre total de nouveaux déplacements de réfugiés ait été inférieur à ce qu'il fut les cinq dernières années, le nombre de pays qui ont été à l'origine de

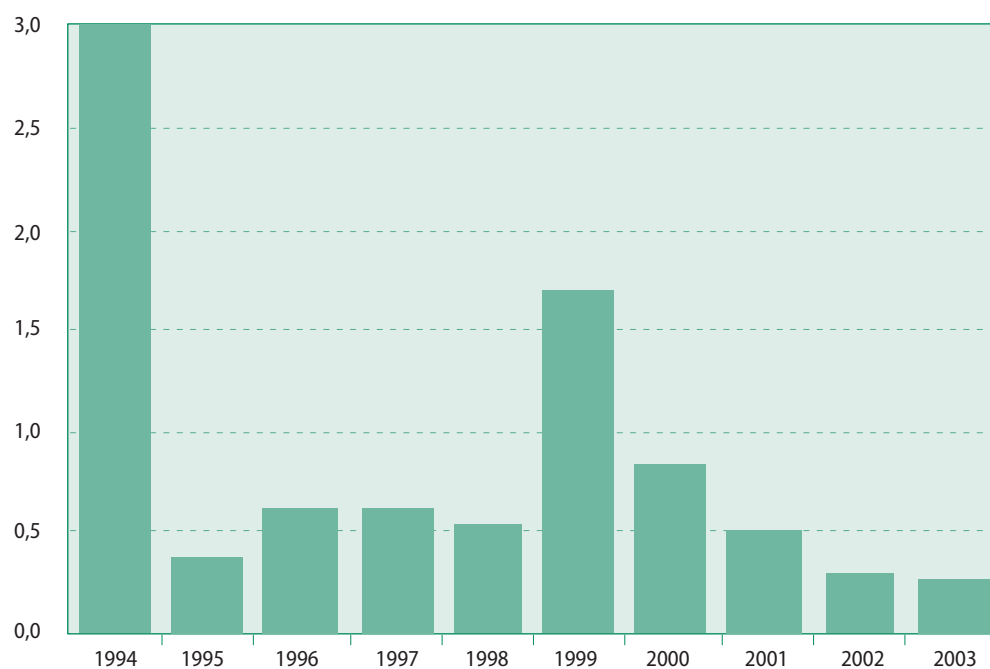
Bien que l'on ne dispose pas de données complètes, on peut dire que des dizaines de milliers de réfugiés ont chaque année la possibilité de se naturaliser et de s'intégrer dans la population de leur pays d'accueil

En 2002 et 2003, moins de 300 000 réfugiés ont fui leur pays d'origine chaque année, chiffre le plus bas sur plusieurs années

nouveaux exodes massifs de réfugiés est passé de 8 à 10. De 1994 à 1998, le Rwanda a été la principale source de nouvelles émigrations massives de réfugiés (2,4 millions de réfugiés), suivi par le Burundi (424 000) et la Sierra Leone (365 000). Seulement cinq autres pays (Libéria, République démocratique du Congo, Croatie, Somalie et Soudan) ont connu des exodes de plus de 100 000 réfugiés. Au cours de la période 1999-2003, les pays ayant provoqué l'exode d'une majorité de réfugiés étaient plus dispersés géographiquement, les flux les plus importants provenant de Serbie-et-Monténégro (871 000 du Kosovo), Afghanistan (641 000), République démocratique du Congo (365 000), Timor-Leste (280 000), Soudan (249 000) et Libéria (220 000). On a également enregistré les exodes de 100 000-200 000 réfugiés provenant de quatre pays (Angola, Burundi, Érythrée et Somalie).

Figure VII.4

Exodes de réfugiés relevant du mandat du HCR, 1994-2003 (en millions)

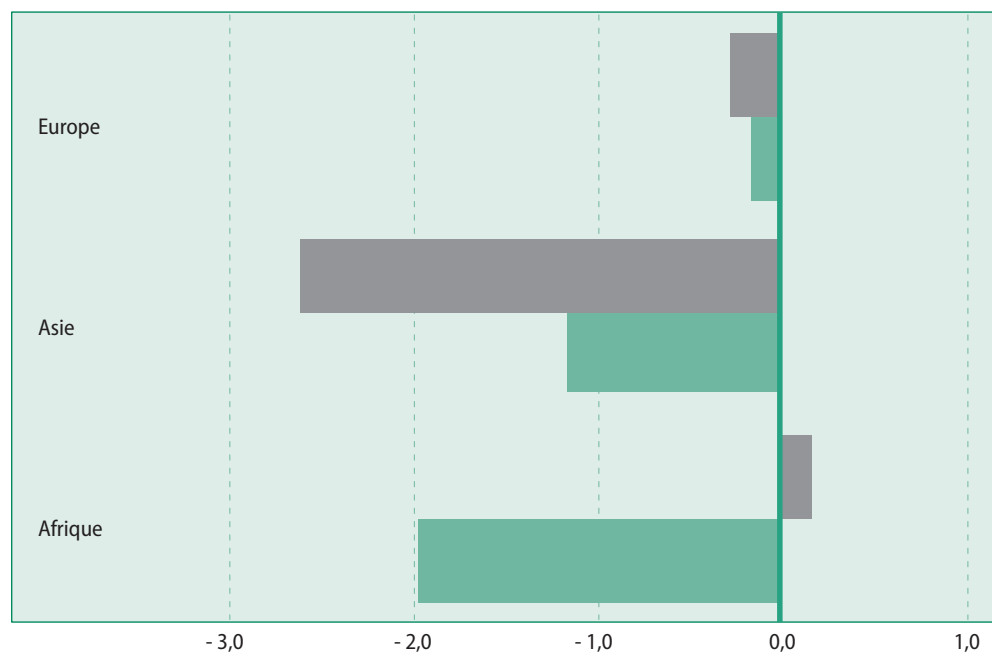


Plusieurs pays (Burundi, République démocratique populaire du Congo, Somalie et Soudan) ont été source de réfugiés pendant presque toute la période, tandis que d'autres (Sierra Leone, Croatie, Kosovo (Serbie-et-Monténégro), Afghanistan, Timor-Leste, Angola et Érythrée) ont eu des exodes de plus courte durée.

Conclusions

Les tendances enregistrées au cours de la décennie 1994-2003 semblent indiquer que, dans l'ensemble, la situation des réfugiés dans le monde s'est améliorée. La population totale de réfugiés a baissé, passant de 15,7 millions de personnes en 1994 à 9,7 millions en 2003, soit une réduction de 40 %. La baisse la plus importante du nombre de réfugiés a été enregistrée dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, suivie par l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Europe. L'Océanie a été la seule région où le nombre de réfugiés est resté stable.

Figure VII.5
Flux nets de réfugiés relevant du mandat du HCR, par région, 1994-2003



L'analyse des mouvements de réfugiés confirme cette image généralement positive. Les nombreux retours de réfugiés dans leur pays d'origine, se conjuguant avec la prévention de nouvelles crises génératrices de réfugiés, ont contribué à une baisse spectaculaire de la population de réfugiés dans le monde. Entre 1994 et 2003, le nombre de réfugiés en mesure d'être rapatriés dans leur pays d'origine a dépassé de loin le nombre de réfugiés déplacés¹. Le nombre de réfugiés rentrés dans leur pays d'origine en 2002 par rapport à la population totale de réfugiés (1 sur 5) a été le plus élevé en 10 ans au moins.

Les progrès réalisés dans la recherche de solutions durables et pour prévenir de nouveaux exodes ont été inégaux d'une région à l'autre. De 1994 à 1998, toutes les régions ont enregistré un retour net. Alors que l'Afrique connaissait le mouvement de retours le plus élevé entre 1994 et 1998, l'Asie était le centre des solutions durables durant la période 1999-2003. En Europe, le nombre de réfugiés rapatriés était plus élevé que celui des déplacés entre 1999 et 2003, bien que la différence ait été minime (voir figure VII.5).

De 1994 à 1998, sur le continent africain, les rapatriements librement consentis l'ont emporté de 2 millions sur les nouveaux exodes, mais au cours des cinq dernières années les réfugiés déplacés étaient légèrement plus nombreux que ceux qui avaient trouvé des solutions durables. Afin d'inverser cette tendance préoccupante, le HCR a proposé un *Dialogue sur le rapatriement librement consenti et la réintégration durable en Afrique*, en mars 2004².

¹ Le nombre de réfugiés qui s'enregistrent pour le rapatriement ou lorsqu'ils arrivent dans leur pays d'origine est quelquefois supérieur à celui des réfugiés qui s'enregistrent dans le pays d'asile. Il est donc probable que les sorties de réfugiés soient sous-estimées tandis que le nombre des réfugiés rapatriés est peut-être surestimé.

² Lancé au forum de haut niveau organisé par le HCR les 8 et 9 mars 2004, à Genève. Pour plus de détails voir [http://www.unhcr.ch/Path:Special events](http://www.unhcr.ch/Path:Special%20events) (consulté le 10 novembre 2004).

Le nombre et la durée des situations prolongées ont nettement augmenté depuis le début des années 1990. Dans le même temps, le nombre absolu de réfugiés se trouvant dans des situations prolongées a diminué, ce qui reflète la réduction de la population totale des réfugiés. L'importance croissante des situations prolongées est due en partie au succès des mesures prises pour éviter de nouveaux flux de réfugiés.

Les expériences de réfugiés en situation prolongée diffèrent sensiblement. De nombreux réfugiés ont pu s'intégrer localement et devenir autonomes. De cette manière, ils ne sont plus une charge pour les pays hôtes et ils participent à la vie économique en tant que travailleurs et consommateurs. Cette participation n'est toutefois possible que si les réfugiés ont la possibilité de s'intégrer localement.

Toutefois, des millions de réfugiés s'éternisent dans des camps où ils dépendent de l'aide internationale pour survivre. Chaque situation prolongée est unique, demandant sa propre solution, en fonction des conditions prévalant dans les pays d'origine et d'asile. Étant donné que de nombreux réfugiés se trouvant dans des situations prolongées viennent de pays qui ont été touchés par des conflits pendant de nombreuses années, il est peu probable que le rapatriement librement consenti, organisé sur une grande échelle, soit la solution à court terme. Pour ces réfugiés, l'intégration locale semble l'option la plus logique, bien qu'elle ne soit pas nécessairement possible pour eux dans le pays où ils se trouvent actuellement.

Bien que, d'après ce que l'on sait, les difficultés auxquelles les réfugiés ont à faire face se soient atténuées durant la décennie considérée, ce n'est peut-être pas le cas de ceux qui ont été déplacés par suite d'un conflit, mais ne répondent pas à la définition officielle de réfugié. Il arrive souvent que les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays soient plus nombreuses que les réfugiés proprement dits. Compte tenu des souffrances humaines, leur détresse peut être tout aussi cruelle que celle des réfugiés. Cependant, les déplacés n'entrent pas dans le contexte de cette publication, essentiellement consacrée aux mouvements de population internationaux.

Tendances des conditions d'asile dans les pays industrialisés

Outre les mouvements de masse abordés dans la section précédente, des milliers de personnes demandent asile à titre individuel chaque année. La présente section est consacrée à une étude portant sur 38 des pays les plus industrialisés d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Océanie et d'Asie. Non seulement ces pays sont les hôtes du plus grand nombre de demandeurs d'asile, mais ils sont également devenus le centre où asile et émigration convergent. Entre 1994 et 2003, près de 5,3 millions de demandes d'asile ont été présentées à ces 38 pays. Il faut noter cependant qu'un nombre croissant de demandes d'asile individuelles sont également présentées aux pays en développement.

Au cours des 10 dernières années, 5,3 millions de personnes ont déposé des demandes d'asile dans 38 pays développés

La présente section s'appuie essentiellement sur des statistiques fournies par les gouvernements. Elles se rapportent au nombre de « nouvelles » demandes : les deuxièmes demandes ou demandes en appel ont été éliminées pour la bonne raison que les personnes faisant appel d'une demande seraient comptées plus d'une fois. Il n'empêche que ces données surestiment probablement l'arrivée réelle des demandeurs d'asile, d'autant plus qu'elles se fondent sur des sources nationales et que le double comptage des personnes demandant asile dans plus d'un pays ne peut être évité s'il n'a pas été détecté par les autorités nationales. Les données concernant l'asile, bien que donnant une indication des mouvements réels, diffèrent des statistiques de l'immigration. Bien que la plupart des demandes soient déposées dès l'arrivée, une demande d'asile peut n'être soumise qu'après que la résidence légale a été établie, par exemple, pour éviter le retour dans le pays d'origine. En outre, les demandes d'asile sont quelquefois déposées dans les ambassades de la régions d'origine.

La majorité des pays d'asile déclarent le nombre des demandeurs d'asile. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis, les statistiques s'appuient sur le nombre de demandes (« affaires ») non sur le nombre de personnes. Dans certains cas, le HCR a procédé aux ajustements nécessaires, d'après des estimations émanant de responsables compétents. Les données sont le plus souvent communiquées par année civile, sauf aux États-Unis où les chiffres correspondent à l'exercice financier. Les données fournies par la France excluent les enfants de moins de 16 ans.

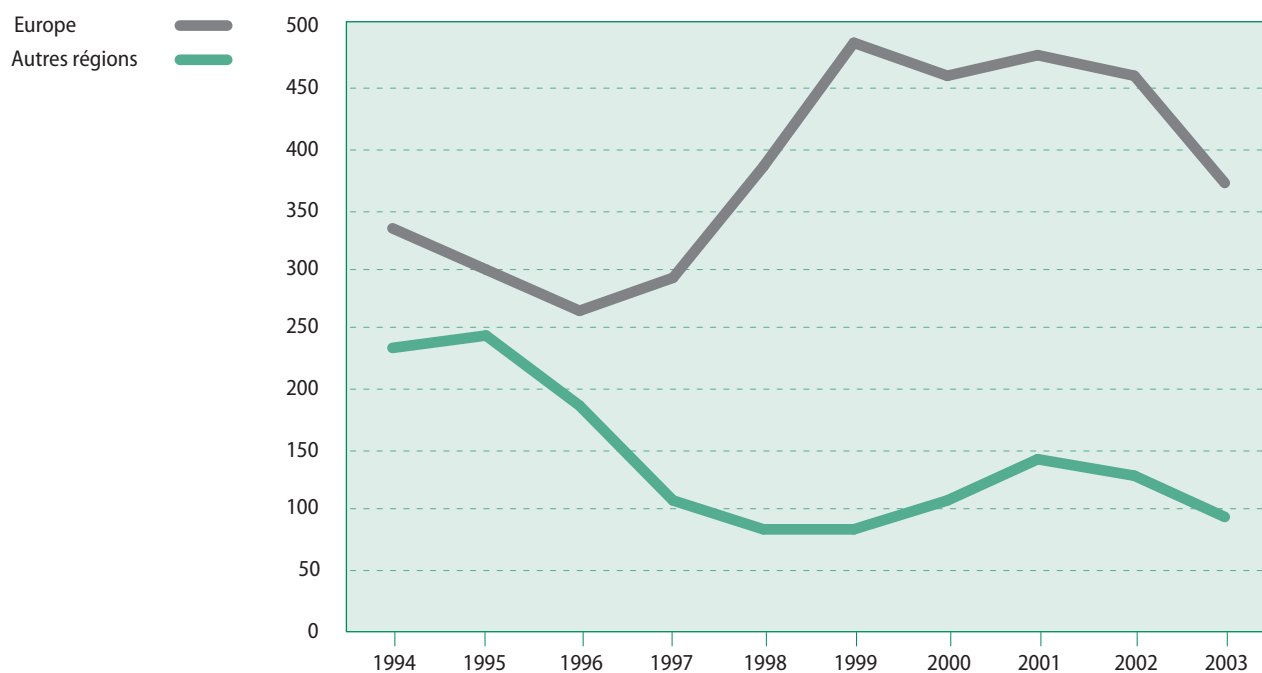
Flux de demandeurs d'asile par pays d'asile

De 1994 à 2003, quelque 5,3 millions de demandes ont été déposées dans les 38 pays mentionnés. L'Europe était le principal point de destination des demandeurs d'asile (73 %), l'Amérique du Nord venait au second rang des principales régions de destination (25 %), tandis que relativement peu de demandes étaient présentées pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (2 %). Le plus grand nombre de demandes déposées l'ont été en 2001, année où 619 000 demandes ont été enregistrées. En 2003, les 38 pays ont reçu quelque 468 000 nouvelles demandes, chiffre le plus faible depuis 1997 (voir figure VII.6).

Près des trois quarts de toutes les demandes d'asile durant les dix dernières années ont été présentées dans des pays européens

Figure VII.6

Demandes d'asile déposées dans 38 pays industrialisés, 1994-2003 (en milliers)



Alors qu'en Europe les chiffres et ceux d'autres pays étaient comparables en 1994-1996, les tendances ont commencé à diverger en 1997. Tandis que le nombre de demandeurs d'asile hors d'Europe avait diminué depuis le milieu des années 1990, l'Europe a connu une forte reprise des arrivées de demandeurs d'asile. Dans les deux régions, le nombre de demandeurs d'asile a diminué depuis 2001.

Au cours de la période 1999-2003, 2,8 millions de demandes d'asile ont été déposées dans les pays industrialisés, soit 16 % de plus que durant la précédente période quinquennale. Tandis que s'accroissait le flux des demandeurs d'asile, leurs points de destination se diversifiaient. Parmi les principaux pays d'asile en mesure de réduire sensiblement le flux des

Le nombre de nouvelles demandes d'asile a diminué dans toutes les régions depuis 2001

Le nombre de pays recevant un nombre élevé de demandes d'asile s'est accru ces dernières années

demandeurs d'asile figuraient les États-Unis (- 52 %), l'Allemagne (- 33 %) et les Pays-Bas (- 18 %). En revanche, le nombre de nouvelles demandes d'asile a augmenté en Autriche (264 %), en Suède (106 %), en France (105 %), en Belgique (93 %), au Royaume-Uni (90 %) et au Canada (48 %).

Une grande diversification s'est produite dans les pays d'accueil. Le nombre de pays recevant 90 % de toutes les demandes d'asile s'est accru, passant de 10 % durant la période 1994-1998 à 15 % entre 1999 et 2003. On peut en déduire que la « zone d'asile » s'est considérablement étendue du fait qu'un nombre accru de pays ont pris la responsabilité d'accepter des demandes et d'accueillir des réfugiés.

On peut mesurer plus systématiquement cette diversification en comparant le nombre de demandeurs d'asile dans les pays européens à la population nationale de chacun. De 1994 à 2003, l'Europe a reçu en moyenne 7 demandeurs d'asile pour 1 000 habitants. La Suisse en a reçu cinq fois plus (35 pour 1 000 habitants) que la moyenne européenne. Un certain nombre de petits pays figuraient parmi ceux qui ont reçu un nombre élevé de demandes d'asile en proportion de la taille de leur population (voir tableau VII.3).

Tableau VII.3

Les 20 principaux pays d'Europe ayant accueilli des demandeurs d'asile de 1994 à 2003

(Nombre de demandeurs d'asile pour 1 000 habitants)

Pays d'asile	1994-1998	1999-2003	1994-2003
Suisse	16,2	18,3	34,5
Liechtenstein	6,9	22,2	29,1
Autriche	4,7	17,3	22,0
Luxembourg	6,2	15,2	21,5
Pays-Bas	11,4	9,4	20,8
Belgique	7,0	13,5	20,5
Suède	6,3	13,0	19,3
Norvège	3,8	15,3	19,2
Irlande	2,7	12,4	15,1
Danemark	6,0	8,9	14,9
Allemagne	7,0	4,7	11,6
Royaume-Uni	4,0	7,5	11,5
Chypre	0,7	10,8	11,4
Moyenne	2,8	4,0	6,8
Slovénie	0,3	6,8	7,1
République tchèque	1,1	5,3	6,3
Slovaquie	0,4	5,8	6,1
France	1,8	3,7	5,5
Hongrie	0,8	3,8	4,6
Malte	1,2	3,1	4,3
Finlande	0,9	2,8	3,7

L'Allemagne et le Royaume-Uni sont, parmi les pays les plus peuplés, les deux seuls qui aient reçu plus de demandeurs d'asile que la moyenne européenne. Tous les autres pays plus peuplés n'ont pas atteint cette moyenne, par exemple la France, l'Italie, la Pologne et l'Espagne. L'Europe australe (Grèce, Italie, Espagne et Portugal) n'est le point de destination que

d'un très petit nombre de demandeurs d'asile en Europe, en rapport avec le nombre d'habitants. Ces données indiquent que malgré l'élargissement de la « zone d'asile », la répartition géographique des demandeurs d'asile reste inégale.

Origine des demandeurs d'asile

Les flux de demandeurs d'asile sont souvent consécutifs à un conflit. Entre 1994 et 2003, l'Asie a été la principale région d'origine des demandeurs d'asile à destination des pays industrialisés, composant 41 % du total des arrivées. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile durant cette période étaient l'Iraq (354 000), la Turquie (300 000) et l'Afghanistan (229 000). En 2001 et 2002, près de la moitié des demandeurs d'asile provenaient d'Asie (voir figure VII.7).

Le quart des plus de 5 millions de demandeurs d'asile entre 1994 et 2003 provenait d'Europe. La Serbie-et-Monténégro, y compris le Kosovo, était le principal pays européen d'origine (552 000), suivi de la Fédération de Russie (134 000, essentiellement de Tchétchénie), de la Bosnie-Herzégovine (110 000) et de la Roumanie (107 000). En 1998 et 1999, plus du tiers de toutes les demandes d'asile déposées auprès des pays industrialisés provenait d'Europe, par suite de la crise au Kosovo.

Quelque 935 000 Africains ont demandé asile dans des pays industrialisés durant la période 1994-2003, représentant 19 % du total des arrivées au titre de l'asile. La proportion de demandeurs d'asile africains a augmenté, passant de 16 % en 1999 à 25 % en 2003. Les demandeurs d'asile somaliens étaient les plus nombreux (140 000), suivis par des ressortissants de la République démocratique du Congo (98 000), de l'Algérie (87 000) et du Nigéria (87 000).

Le nombre de demandeurs d'asile provenant d'Amérique latine et des Caraïbes a manifestement baissé depuis le milieu des années 1990, correspondant en particulier à la fin du conflit en Amérique centrale. Une majorité de demandeurs d'asile originaires de cette région venaient d'El Salvador (175 000), du Mexique (85 000) et du Guatemala (79 000).

Comme c'est le cas pour d'autres types de mouvements, la proximité est un important déterminant des flux de demandeurs d'asile. En Europe, l'Asie est la principale région source de demandeurs d'asile (44 %), suivie par l'Europe (30 %), et l'Afrique (21 %). Seulement 2 % de toutes les personnes cherchant asile en Europe sont originaires de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. En revanche, en Amérique du Nord, la moitié des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique latine et des Caraïbes. L'Asie est la source de 27 % des demandeurs d'asile, tandis que seulement 14 % de ceux-ci viennent d'Afrique et 7 % d'Europe. En Australie et en Nouvelle-Zélande, 60 % des personnes qui avaient déposé une demande entre 1994 et 2003 provenaient d'Asie.

La diminution des demandes d'asile de la part des ressortissants de Bosnie-Herzégovine, d'El Salvador et du Guatemala témoigne de la fin de conflits à grande échelle dans ces pays. Les demandes d'asile provenant de Serbie-et-Monténégro n'ont diminué que de 14 % entre 1999 et 2003 par comparaison avec la période 1994-1998, en raison surtout de la crise déclenchée au Kosovo en 1999. La décroissance des demandeurs d'asile du Sri Lanka coïncide également avec de récentes activités d'instauration de la paix. Les conflits plus récents en Afghanistan, en Iraq et en Fédération de Russie (Tchétchénie) ont causé une recrudescence des demandes d'asile provenant de ces pays.

Un autre groupe de pays d'origine de demandeurs d'asile concerne les pays en proie à des conflits prolongés et à l'instabilité (par exemple, la République démocratique du Congo et la Somalie) ou les pays qui connaissent des déplacements internes (par exemple l'Algérie et la Turquie). Enfin, il y a des pays d'origine qui sont exempts de conflits à grande échelle (la Chine et l'Inde), où les demandeurs d'asile se prévalent surtout de persécutions personnelles.

L'Asie a fourni 40 % des demandeurs d'asile dans les pays développés entre 1994 et 2003

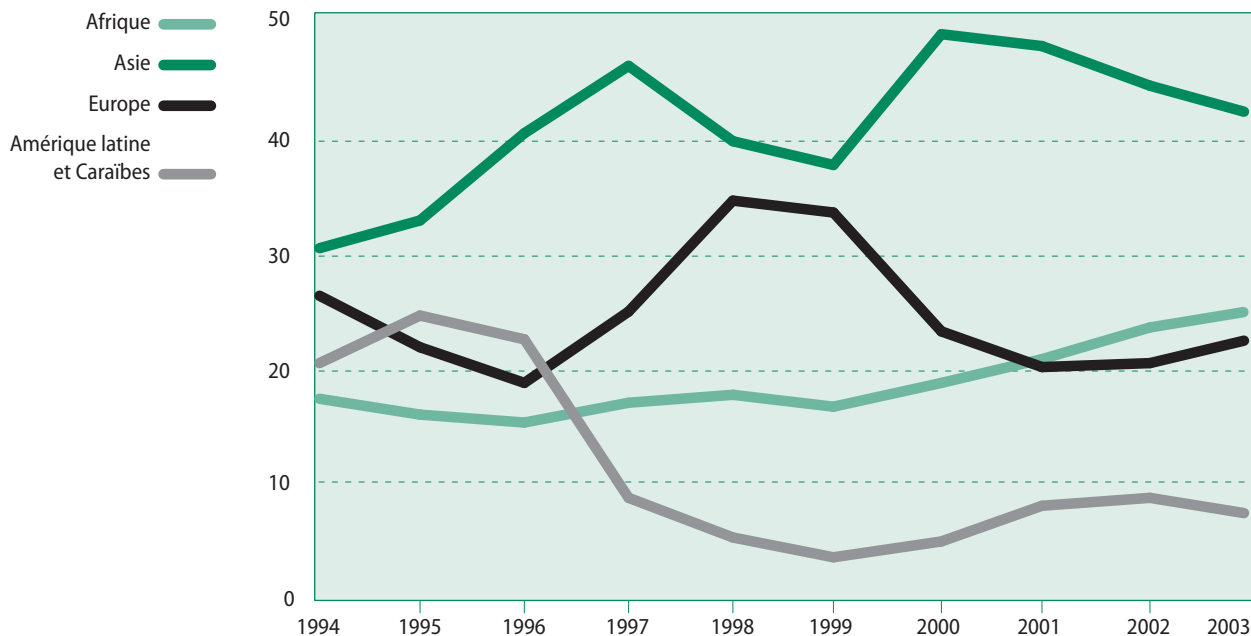
En Europe, la crise du Kosovo a été l'un des événements les plus importants ayant entraîné un flux de demandeurs d'asile ces dernières années

Entre 1994 et 2003, 19 % de toutes les personnes demandant asile à un pays développé provenaient d'Afrique

D'une manière générale, les gens tendent à demander asile à des pays relativement proches de leur pays d'origine

Figure VII. 7

Proportion de demandes d'asile déposées dans 38 pays, par région d'origine, 1994-2003
(en pourcentage)



Admission de réfugiés

Sur le nombre des demandeurs d'asile, une très faible minorité obtient le statut de réfugié, ou le droit de rester pour des raisons humanitaires. Le retour de demandeurs d'asile susceptibles de ne pas avoir besoin de protection internationale est par conséquent l'une des majeures préoccupations des gouvernements qui envisagent d'accorder l'asile. Malheureusement, la compilation et les analyses internationales de statistiques relatives au retour de demandeurs d'asile refusés fourmillent d'incohérences. Certaines données concernant les rapatriés omettent de faire la distinction entre immigrants clandestins en général et demandeurs d'asile refusés. De plus, la définition de rapatriement peut tout aussi bien signifier inviter le demandeur refusé à quitter le pays, que l'expulser du territoire.

Durant la dernière décennie, près du quart de toutes les demandes d'asile avait été accordé

Pendant la période 1994-2003, on estime que les pays industrialisés ont accordé le statut de réfugié, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, à quelque 901 000 demandeurs d'asile en première instance ou en appel, et que 492 000 autres demandeurs d'asile ont été autorisés à rester pour des raisons humanitaires. Au total, près de 4 million de demandeurs d'asile, soit 28 % du nombre total de ceux qui avaient déposé de nouvelles demandes durant cette période, ont été admis à résider. C'est au Royaume-Uni que le plus grand nombre de demandeurs d'asile a reçu le statut de réfugié ou le statut humanitaire (264 000), suivi par l'Allemagne (190 000), les États-Unis (188 000), les Pays-Bas (138 000), le Canada (130 000) et la Suisse (118 500).

L'Europe a accordé une protection temporaire sur une base collective à plus de 500 000 réfugiés durant la période 1994-2003. Quelque 350 000 de ces réfugiés venaient de Bosnie-Herzégovine et ont été accueillis en Allemagne. Dès la fin de 2003, la majorité de ces réfugiés était retournée dans leur pays d'origine.

Alors que les réfugiés entrant dans le cadre de la Convention et les réfugiés réinstallés se voient généralement accorder un droit de résidence à long terme, ce qui les met à l'abri du

refoulement, la protection accordée aux demandeurs d'asile admis pour des raisons humanitaires, ainsi que les personnes bénéficiaires d'une protection temporaire, est de plus courte durée et ne correspond pas toujours à une protection complète et adéquate comme prévu par la Convention. Un grand nombre de réfugiés ou de personnes se trouvant dans une situation analogue ayant reçu un statut de résident temporaire peuvent être invités à retourner dans leur pays lorsque le pays hôte estime que la situation s'est améliorée dans le pays d'origine, même si la sûreté et la sécurité de ces rapatriés n'est pas absolument établie.

Alors que les tendances et les nombres correspondant aux migrations de demandeurs d'asile et de réfugiés sont généralement bien connus, il est quasiment impossible de déterminer la proportion de ces demandeurs d'asile et réfugiés dans la totalité de l'immigration. Même lorsque l'on dispose de données par catégorie d'immigrant, les sources, définitions et fréquences de présentations de rapports sont tellement divergentes qu'il est difficile de comparer les différentes statistiques entre les pays. Les exceptions les plus marquantes sont les pays de résidence permanente (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis), où les flux d'arrivants pour raisons humanitaires se distinguent généralement bien des autres afflux. L'Agenda pour la protection, adopté par le HCR et les États parties en 2002, demande une amélioration de la collecte des données et de la recherche sur le lien entre l'asile et la migration³. Il appelle notamment les États à produire des tableaux conformément aux *Recommandations révisées des Nations Unies sur les statistiques en matière de migrations internationales* (Nations Unies, 1998a).

Coopération internationale

Innovations récentes

La coopération internationale et un authentique partage des charges peuvent renforcer le respect par tous les États de leurs responsabilités internationales vis-à-vis des réfugiés en matière de protection. Cette question a été examinée en détail durant les Consultations mondiales sur la protection internationale, tenues de 2000 à 2002, et occupe une place centrale dans l'Agenda pour la protection, qui a été approuvé par les États parties au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. L'Agenda définit les six objectifs ci-après, assortis des activités correspondantes, conçues pour assurer un partage plus équitable de la charge et des responsabilités, et créer les capacités nécessaires à la protection des réfugiés, et trouver des solutions durables à leur déplacement :

- a) Meilleur dispositif de partage de la responsabilité pour assumer le fardeau des pays de premier asile;
- b) Coopération plus efficace pour renforcer les capacités de protection dans les pays d'accueil de réfugiés;
- c) Renforcement de partenariats avec la société civile, y compris les ONG aux fins de protection;
- d) Communautés de réfugiés habilitées à satisfaire leurs propres besoins de protection;
- e) Inscription des questions de réfugiés sur les agendas de développement nationaux, régionaux et multilatéraux;
- f) Utilisation plus efficace de la réinstallation en tant qu'instrument de partage de la charge.

Tout demandeur d'asile qui a besoin de protection, mais n'a pas obtenu le statut de réfugié aux termes de la Convention, court de plus grands risques de refoulement

Les Consultations mondiales du HCR ont abouti à l'élaboration d'un Agenda sur la protection, préconisant un renforcement de la coopération internationale pour la protection des réfugiés

³ Agenda pour la protection a initialement été publié sous la cote A/AC.96/965/Add.1 du 26 juin 2002, et entériné par la cinquante-troisième session de Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

On peut trouver des exemples de progrès accomplis en matière de coopération dans la mise au point par le HCR d'un cadre des solutions durables pour les réfugiés et les personnes relevant du HCR, portant sur trois instruments : aide au développement pour les réfugiés; rapatriement, relèvement et reconstruction; et développement dans le cadre de la réinsertion locale. D'autres efforts sont étroitement liés à ce cadre : il s'agit de l'initiative pour conclure des accords au titre de la « Convention Plus » en vue d'assurer le suivi de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. Ces accords visent à définir clairement les responsabilités et à promouvoir un partage plus équitable de la charge entre les États, notamment dans le contexte des déplacements massifs, et des flux migratoires mixtes, et à instaurer des solutions durables. Grâce à une coopération étroite entre les gouvernements hôtes, les donateurs et d'autres organismes des Nations Unies, des programmes consacrés aux solutions durables ont été mis en œuvre dans des pays de diverses régions, notamment en Afghanistan, Érythrée, Sierra Leone, Sri Lanka, Ouganda et Zambie.

La coopération internationale est indispensable pour mener à bien les efforts de protection des réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires plus larges. À cet effet, l'Agenda pour la protection précise un certain nombre d'objectifs et d'activités comprenant :

- a) Meilleures identification et prise en compte des besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés, y compris l'accès à la protection dans le cadre plus large de la gestion des migrations;
- b) Renforcement des efforts internationaux pour lutter contre la traite et le trafic des personnes;
- c) Amélioration de la compilation de données et de la recherche sur le lien entre l'asile et la migration;
- d) Réduction des mouvements irréguliers ou secondaires;
- e) Intensification du dialogue et de la coopération entre le HCR et l'OIM;
- f) Campagnes d'information visant à garantir que les migrants potentiels soient conscients des perspectives de migration légale et des dangers inhérents à la traite et au trafic illicite de personnes;
- g) Retour des personnes considérées comme n'ayant pas besoin de protection internationale.

Dans ce domaine, le HCR collabore étroitement avec un certain nombre de partenaires, tels que les participants à l'Initiative de Berne. Le HCR participe également à un certain nombre de processus régionaux où les liens entre protection des réfugiés, asile et migration sont fréquemment étudiés.

Amélioration de la collecte des données

Il est indispensable de disposer de données fiables sur le sexe et l'âge des réfugiés pour mettre au point, suivre et évaluer des programmes consacrés aux réfugiés. Précisément, pour l'établissement des priorités s'agissant du respect des sexospécificités, des enfants et des adolescents et des réfugiés âgés, le HCR demande que soient établis avec exactitude des profils concernant le sexe et l'âge.

En vertu de la Convention de 1951, les pays sont tenus de fournir des statistiques au HCR. On a ces 10 dernières années enregistré de notables progrès dans la collecte et la diffusion de statistiques sur les réfugiés. Le premier *Annuaire statistique du HCR* (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2001), publié en 2002, est l'un des résultats les plus concrets de ces progrès. Les données présentent cependant encore un grand nombre de lacunes à combler, et les données existantes ont besoin d'être améliorées de bien des manières.

Les statistiques mondiales relatives aux réfugiés sont très incomplètes faute d'évaluations officielles de la part des gouvernements des pays industrialisés sur le nombre de réfugiés qu'ils hébergent. Bien que les réfugiés constituent une fraction de plus en plus importante de la population étrangère des pays développés, on ne dispose que de données insuffisantes sur

leur présence et leurs caractéristiques. Sans enregistrement, il est difficile d'estimer la taille de la population des réfugiés avec exactitude.

En conséquence, l'un des domaines prioritaires du HCR en matière de renforcement de la protection des réfugiés est l'enregistrement : l'enregistrement individuel est pour chaque réfugié l'une des conditions préalable à remplir pour obtenir une protection et un appui appropriés. À cette fin, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a adopté une conclusion sur l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile, en 2001⁴.

Il convient de noter que c'est l'enregistrement individuel qui a permis de constituer la base nécessaire à la compilation de la plupart des données statistiques présentées dans ce chapitre.

⁴ Voir le Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, cinquante-deuxième session, 1^{er}-5 octobre 2001, *Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-sixième session, Supplément n° 12A (A/56/12/Add.1)*, chap. III.B, Conclusion n° 91(L.11) du Comité exécutif.

Chapitre VIII

Coopération internationale pour la gestion des migrations

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on cherche à mettre en place des mécanismes pour améliorer la gestion des migrations internationales. Les massifs déplacements de population qui ont eu lieu pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale ont appelé à une coopération pour la gestion des migrations internationales. Ces circonstances ont donné lieu à la création d'organisations internationales telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME)¹. De même, durant la période de rapide croissance des migrations de travailleurs vers les pays européens, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté plusieurs conventions et recommandations internationales pour réglementer l'emploi et les conditions de travail des travailleurs migrants. Par ailleurs, de nombreux gouvernements ont coopéré à la gestion des migrations de travailleurs dans le cadre d'accords ou de programmes bilatéraux, principalement pour la réglementation des mécanismes servant au recrutement légal des travailleurs migrants et à leur remplacement.

Les années 1990 ont connu non seulement une poussée des flux migratoires internationaux vers les pays développés, mais aussi une recrudescence des appels au renforcement de la coopération en matière de migrations internationales. Ces appels ont été motivés par la certitude que la mobilité de populations dans le monde n'allait pas se ralentir dans un avenir proche, en raison des disparités croissantes qui caractérisent le développement économique. En outre, les conflits et l'instabilité politique qui sévissent dans certaines parties du monde ont continué de produire des flux de migrants forcés. D'autre part, les craintes pour la sécurité que suscite l'expansion du terrorisme international ont intensifié l'urgence de la protection des frontières. En raison de toutes ces circonstances la question des migrations internationales a été inscrite en tête de l'ordre du jour mondial. L'impact des migrations internationales tant sur les politiques nationales que sur les relations internationales a progressivement mis en évidence les limites de l'unilatéralisme dans ce domaine et a renforcé la conviction que la coopération était un moyen approprié pour organiser les mouvements migratoires de manière ordonnée.

Dans le présent chapitre sont passés en revue les mécanismes de coopération actuels et les récentes initiatives prises en faveur d'une organisation rationnelle des migrations internationales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les accords bilatéraux sont un moyen traditionnel de gestion des flux migratoires entre pays limitrophes. Dans les années 1990 cette approche a pris de l'essor. À l'échelon régional, les accords d'intégration économique n'ont jusqu'à présent que peu réussi à assurer la libre circulation des personnes ou des travailleurs, à l'exception des accords passés par l'Union européenne (UE); mais les processus consultatifs régionaux ont pris place dans presque toutes les régions du monde, et sont devenus un mécanisme pratique de coopération dans la gestion des migrations. En outre, les migrations internationales sont de plus en plus considérées comme des priorités pour la communauté internationale. De nombreuses activités multilatérales ont été entreprises par des organisations internationales au sein et en dehors du système des Nations Unies. Elles ont contribué à l'instauration de normes mondiales sur la gestion des migrations par l'adop-

Les appels à la coopération mondiale pour gérer les migrations internationales se multiplient.

¹ Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) est devenu le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) en 1980, et par la suite l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 1989.

tion d'instruments juridiques et la mise en place de tribunes ouvertes au dialogue intergouvernemental sur les questions de migrations internationales.

Approche bilatérale

Les accords bilatéraux concernant les mouvements migratoires sont en forte augmentation

Les arrangements bilatéraux sur les migrations internationales, souvent codifiés dans des accords signés par les gouvernements, sont d'utiles instruments permettant de répondre rapidement à des tendances ou caractéristiques migratoires changeantes, ou à des questions spécifiques au cas par cas. Les accords donnent un caractère officiel aux engagements pris par les deux parties pour veiller à ce que les mouvements migratoires internationaux se déroulent conformément aux règles établies et dans des conditions mutuellement avantageuses. Les accords bilatéraux sont normalement conclus entre des pays ayant des frontières communes et des pays membres d'une même union économique régionale. La présente section examine le rôle des accords bilatéraux portant sur la coopération de deux pays en vue d'assurer le déroulement ordonné des mouvements migratoires.

Contrairement aux accords régionaux ou multilatéraux, les accords bilatéraux sur les migrations internationales existent depuis longtemps. Des arrangements réglementant la mobilité internationale des populations remontent à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle (Organisation internationale pour les migrations, 2003 b). À la même époque, les États-Unis signaient des accords consulaires ou des traités d'amitié, de commerce et de navigation avec plusieurs pays. Ces traités portaient essentiellement sur le commerce mais autorisaient également les ressortissants des États parties à entrer dans les ports des autres parties et leur octroyaient un droit limité d'installation ou de résidence sur le territoire de l'une ou l'autre parties. Juste après la Seconde Guerre mondiale la promotion de la libre circulation des personnes dominait les accords bilatéraux en Amérique latine (Mármora, 2003). Dans les années 1960 plusieurs pays d'Europe occidentale se trouvant dans une pénurie critique de main-d'œuvre ont passé des accords bilatéraux avec des pays de la région méditerranéenne pour le recrutement temporaire de travailleurs migrants. Mais avec le marasme économique qui a suivi, un grand nombre de ces accords ont été remplacés par un cadre beaucoup plus lâche d'accords, de mémorandums d'accord et de déclarations de coopération mutuelle sur l'emploi sous contrat et la protection des travailleurs étrangers (Organisation internationale du travail, 2004a). À partir de 1970, le gros de la demande de main-d'œuvre était passée de l'Europe occidentale aux pays producteurs de pétrole en Asie de l'Ouest. Les pays producteurs de pétrole de cette région conclurent des accords ou des déclarations de coopération mutuelle avec les pays d'origine à propos du recrutement et de la protection des travailleurs étrangers, bien que le recrutement de travailleurs soit normalement laissé à des agences privées opérant sous contrôle de l'État (Abella, 1997).

De nombreux pays ont passé des accords bilatéraux durant les années 1990

Durant les années 1990, de nombreux pays ont passé des accords bilatéraux relatifs aux migrations. L'ouverture des frontières en Europe orientale et l'effondrement de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) ont conduit à une pléthore de ce type d'accords entre les pays d'Europe orientale et les membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), et entre les pays d'Europe orientale et les membres de l'Union européenne ou des pays en dehors de l'Europe (Organisation internationale du Travail, 2004a). Dès l'an 2000 on comptait 173 accords bilatéraux auxquels participaient des États membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), c'est-à-dire que le nombre avait quintuplé par rapport à 1990 (ibid.,). En Amérique latine, 84 accords bilatéraux sur les migrations internationales avaient été signés entre 1991 et 2000 (Mármora, 2003), dont 42 % étaient passés entre des pays d'Amérique latine et 58 % avec des pays d'autres régions.

Les accords bilatéraux sur les migrations visent à régler un grand nombre de questions. Ces dernières années les gouvernements s'en sont remis systématiquement aux accords bila-

téraux pour traiter des questions ayant trait au travail temporaire, à la surveillance de l'immigration illégale, au contrôle des frontières, au retour des émigrants, et à l'administration des transferts de salaire. Les accords entre pays développés et en développement contiennent quelquefois des dispositions relatives à l'aide étrangère et à l'assistance technique.

La coopération bilatérale est courante en matière de migration temporaire de la main-d'œuvre. La Malaisie, par exemple, a conclu des accords bilatéraux avec le Bangladesh, l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande pour recruter des travailleurs migrants temporaires. Les travailleurs originaires de ces pays sont principalement employés dans le secteur manufacturier, les plantations et les chantiers de construction, ainsi que dans les services (Nations Unies, 2003a). L'Afrique du Sud a institué un programme de migration temporaire bien conçu, dans le cadre duquel 100 000 travailleurs étrangers sont recrutés chaque année pour travailler dans les mines d'or et de charbon du pays (Adepoju, 2000). Les contrats de travail sont réglementés par les traités sud-africains bilatéraux passés avec le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et le Swaziland. De même, l'Allemagne a des arrangements bilatéraux avec un certain nombre de pays en Europe orientale, visant à obtenir de la main-d'œuvre immigrante temporaire (Stalker, 1994). Des quotas touchant l'admission de travailleurs migrants provenant de pays donnés ont été fixés par accords bilatéraux par l'Algérie, l'Espagne, le Guatemala, la République de Corée, la République tchèque, Singapour, la Slovaquie et la Suisse (Organisation internationale du Travail, 2004a).

Ces dernières années, les accords bilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre ont pris de l'ampleur, visant à contrôler le processus depuis le point d'origine au point de destination. Depuis 1999, l'Espagne a conclu des accords bilatéraux avec huit pays, à savoir la Bulgarie, la Colombie, l'Equateur, la Guinée-Bissau, le Maroc, la Pologne, la République dominicaine et la Roumanie (Organisation internationale du travail, 2004a), tous allant jusqu'à prendre en considération la présélection des travailleurs et les conditions dans lesquelles le regroupement familial est possible.

La coopération bilatérale peut également être utile pour assurer la protection sociale des migrants à l'étranger. Les Philippines, l'un des principaux pays d'origine de travailleurs migrants, se sont activement occupées d'obtenir les meilleures conditions pour les travailleurs philippins à l'étranger. Le Gouvernement philippin a passé 15 accords bilatéraux relatifs à la protection des droits de ses travailleurs migrants, dont 13 avec des pays d'Asie de l'Ouest (Nations Unies, 2003a).

Les stratégies visant à assurer les effets positifs des migrations internationales tant pour les pays d'origine que de destination ont été encouragées par exemple dans le modèle français de « codéveloppement » qui encourage la circulation des migrants internationaux entre pays d'origine et de destination, et fournit une assistance technique et financière aux migrants qui décident de rentrer dans leur pays d'origine (Weil, 2002). Dans ce programme, le pays d'origine bénéficie du retour de travailleurs qualifiés, de retraités ou de travailleurs saisonniers, en même temps que les besoins du pays de destination en matière de main-d'œuvre sont satisfaits. Depuis l'année 2000 la Consultation annuelle Mali-France sur les migrations ont porté sur l'intégration de Maliens qui souhaitent rester en France, la gestion des flux migratoires, et la coopération au développement de régions d'émigration au Mali (Martin, Martin et Weil, 2002).

Le programme de travail de vacances est un programme unique qui permet à des jeunes de combiner travail et tourisme dans le cadre d'un accord bilatéral. Il a été mis en œuvre par des pays de plus en plus nombreux, notamment l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, la France, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dès le début de l'an 2000, l'Australie avait passé un accord de ce type avec huit pays² (Organisation de coopération et de développement économiques, 2001). Pour la seule année 2000, le Gouvernement australien a délivré 71 500 visas au titre de ce programme.

Certains accords bilatéraux sont distinctement conçus dans l'intérêt des pays d'origine aussi bien que de destination.

² Allemagne, Canada, Irlande, Japon, Malte, Pays-Bas, République de Corée et Royaume-Uni.

Les accord bilatéraux se concentrent de plus en plus sur le contrôle du trafic des migrants clandestins

La prévention et le contrôle de la migration clandestine, en particulier lorsqu'ils favorisent le trafic des personnes, sont également devenus les principales priorités de la coopération bilatérale. En 2000, la Colombie et l'Équateur ont signé le Statut permanent sur la migration ainsi qu'un mémorandum d'accord visant à lutter contre l'immigration illégale et le trafic illicite des drogues, et pour assurer une action commune sur tous les aspects du problème (Mármora, 2003). De même, le Costa Rica et le Nicaragua ont signé un accord pour freiner l'immigration irrégulière.

En 1993, Le Mexique et les États-Unis d'Amérique ont passé un accord appelé *Border Liaison Mechanism* (mécanisme de liaison frontalière) [Organisation internationale pour les migrations, 2003b] qui est devenu un instrument utile pour traiter les cas de passage illicite de migrants et de violation des frontières. Plus récemment, les deux pays ont adopté le *Border Partnership Action Plan* (Plan d'action commune à la frontière), qui confirme et renforce les mécanismes bilatéraux de coordination au niveau local, à celui des États et au niveau fédéral, l'attention portant particulièrement sur les opérations aux points de franchissement de la frontière. D'une manière analogue, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont réaffirmé leur engagement à renforcer la collaboration entre leurs organismes respectifs de surveillance frontalière, par leur Déclaration commune de *Smart Border Declaration de 2001* (ibid.).

En vertu du droit international, les États ont l'obligation de réadmettre leurs propres citoyens. Plusieurs arrangements bilatéraux ont pour but de faciliter le retour ordonné des migrants dans leur pays d'origine, y compris ceux qui se trouvent dans une situation irrégulière. En 1998 par exemple, l'Italie et la Tunisie ont signé un accord de réadmission par lequel la Tunisie accepte le retour de Tunisiens en situation irrégulière, ayant été appréhendés en Italie (*Migration News*, 1998). En compensation, l'Italie promet d'investir en Tunisie de manière à créer des emplois et à décourager l'émigration. Depuis 1990, le nombre des accords de réadmission et de retour assisté a augmenté en Amérique latine (Mármora, 2003).

Les accords bilatéraux ont principalement pris des dispositions pour faciliter les transferts de salaires

Les transferts de fonds effectués par les migrants continuent de constituer une importante source de devises et un apport non négligeable au produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays. Un nombre croissant de pays s'efforcent d'encourager les entrées de fonds envoyés par leurs ressortissants de l'étranger. La coopération bilatérale visant à assurer des taux de change stables et à promouvoir le transfert sûr et ponctuel n'a que lentement progressé. Le programme mis au point par le Mexique et les États-Unis représente un effort novateur. En 2001, le Gouvernement mexicain a conclu des accords avec les banques et les agences de transferts électroniques aux États-Unis pour faciliter les transferts de salaires et réduire les commissions retenues sur ces opérations entre les États-Unis et le Mexique (Organisation internationale pour les migrations, 2003b). En vertu de ces arrangements, près de 15 banques autorisent des Mexicains aux États-Unis à ouvrir des comptes en banque sur présentation de cartes d'identités délivrées par des consulats du Mexique, de manière à faciliter l'envoi de salaires plus rapidement et sûrement.

Les approches bilatérales, bien que géographiquement limitées, fournissent un moyen de recherche mutuellement avantageux, de gestion des migrations internationales. Les arrangements bilatéraux ont été un instrument utile pour servir les intérêts des deux gouvernements en jeu, souvent dans un temps relativement court. Depuis 1990, le nombre d'accords bilatéraux n'a fait que croître et leur portée, s'agissant de la nature des questions traitées, s'est étendue.

Approche régionale

L'Union européenne

Les accords intergouvernementaux régionaux de coopération économique contiennent souvent des dispositions visant à faciliter les migrations

Les organismes régionaux et sous-régionaux ont également placé au rang de leurs priorités l'amélioration de la gestion des mouvements transfrontaliers. La recherche de l'intégration économique et quelquefois politique a conduit à l'adoption d'accords officiels passés entre les États membres de divers groupes régionaux, concernant la libre circulation de leurs res-

sortissants et d'autres types de coopération sur l'harmonisation des mesures prises pour gérer les migrations.

L'Union européenne a réalisé de sensibles progrès à cet égard. La libre circulation des travailleurs à l'intérieur de ses frontières est l'un des principes fondamentaux d'un marché commun. Déjà, le Traité de Rome de 1957 (Nations Unies, 1958), texte fondateur de l'Union européenne, qui n'était alors que la Communauté économique européenne (CEE), avait établi le droit de libre circulation des travailleurs au sein de la communauté. Il s'est étendu progressivement aux six membres originaux de la Communauté européenne et était complètement établi en 1968 (Commission européenne, 2001). Par la suite, l'UE s'est adjointe de nouveaux États membres bien que la crainte de flux migratoires incontrôlés aient obligé certains États adhérents comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne à passer par de longues périodes de transition avant l'entrée en vigueur complète des dispositions relatives à l'immigration. En outre, l'UE a graduellement établi le principe de libre circulation de toutes les personnes, pas seulement des travailleurs. Depuis 1993, la liberté de circulation est étendue à tous les citoyens des États membres de l'UE en tant que droit inhérent à leur qualité d'Européens. Parallèlement, un processus tendant à supprimer le contrôle de toutes les personnes, indépendamment de leur nationalité, passant les frontières qui séparent les États membres de l'Union, a débuté en 1985 par l'Accord de Schengen, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signé par l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le Traité d'Amsterdam de 1999 a incorporé l'Accord de Schengen dans le corpus de traités fondateurs, et dès 2001, tous les États membres de l'époque, au nombre de 15, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, en appliquaient les dispositions.

En mai 2004, dix nouveaux pays, essentiellement d'Europe orientale, se sont joints aux 15 États membres de l'UE. Alors que l'UE garantit aux citoyens des nouveaux États membres le droit de vivre et de travailler à l'intérieur des frontières de l'Union, les anciens États membres se sont alarmés de l'impact que de nouvelles arrivées de travailleurs venant des nouveaux adhérents allait avoir sur le marché du travail existant. Aux termes de l'accord d'extension, les 15 anciens membres limitent par diverses mesures les arrivées de travailleurs des nouveaux membres durant les deux premières années de leur adhésion. Deux pays seulement, Chypre et Malte, sont exemptés des restrictions touchant la libre circulation des travailleurs. À présent, l'accès aux marchés du travail des anciens membres dépend de mesures et de politiques nationales, ainsi que d'accords bilatéraux qu'ils peuvent avoir passés avec les nouveaux membres. À l'expiration des deux premières années, en 2006, le fonctionnement de ces dispositions transitoires sera examiné. On prévoit que la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres sera effective d'ici à 2011, soit sept ans après leur adhésion.

La libre circulation des personnes ainsi que des travailleurs à l'intérieur des frontières de l'UE a été envisagée en même temps qu'un durcissement des contrôles des frontières extérieures de l'UE. En 1999, lors d'un sommet spécial organisé à Tampere (Finlande) les gouvernements européens se sont engagés à œuvrer à l'élaboration d'une politique commune sur l'asile et l'immigration, mettant l'accent sur une gestion plus rationnelle des flux migratoires internationaux, sur un contrôle plus rigoureux des frontières extérieures, de manière à juguler l'immigration clandestine, le trafic des personnes et le passage illicite des frontières, ainsi que des questions d'intégration d'immigrants. Depuis lors, l'UE a passé des accords de partenariat avec certains pays d'origine, pour élaborer un système commun d'asile, et encourager le traitement équitable des ressortissants de pays tiers immigrant dans les États membres de l'UE. Plus récemment, le projet de constitution de l'UE a défini les responsabilités respectives des organes directeurs de l'UE et des États membres en matière de migrations internationales et d'intégration des migrants.

L'Union européenne a été plus loin dans cette direction

L'Union européenne renforce et harmonise ses politiques sur l'immigration en provenance d'États non membres de l'Union

**Hors d'Europe
les perspectives d'accords
sur les migrations
sont moins favorables**

Initiatives régionales dans le contexte de l'intégration économique

En dehors de l'Europe, des accords visant à faciliter le mouvement des personnes ou des travailleurs dans des conditions particulières sont également entrés dans le cadre réglementaire du marché commun ou des accords de libre échange entre groupes de pays. Aucun de ces arrangements n'a cependant encore prévu l'intégration économique dans l'Union européenne. Les migrations entre États parties aux divers accords continuent d'être frappées de restrictions. En fait, en raison des disparités économiques qui subsistent entre les États membres des divers groupes, les perspectives d'une intégration complète de leurs marchés du travail respectifs et de la libre circulation des personnes restent peu encourageantes.

En Afrique par exemple, ont été adoptés des instruments comme le Protocole sur le libre mouvement des personnes, le droit de résidence et d'établissement (en Afrique de l'Ouest), adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1979, et le Protocole sur la libre circulation des personnes, des travailleurs et des services, et le droit d'établissement dans les États du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), adopté par le COMESA en 1994. Aucun de ces instruments n'a cependant été pleinement appliqué. En 2003, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a accepté de prendre de nouvelles mesures pour appliquer son accord de libre circulation de la main-d'œuvre, remplaçant les anciennes mesures qui n'avaient jamais été effectivement appliquées (Organisation internationale du Travail, 2004a).

En Asie de l'Ouest, le document principal relatif aux migrations est l'Accord du Conseil de l'unité économique arabe (le Conseil a été créé par le Conseil économique de la Ligue arabe), adopté en 1965. Le Conseil vise à l'intégration économique de la région dans un cadre de développement économique et social. Il prévoit la liberté de circulation, l'emploi et le droit de résidence, et abolit certaines restrictions touchant la circulation dans la région (Organisation internationale pour les migrations, 2003b). En 1984, la déclaration arabe des principes sur les mouvements de main-d'œuvre était adoptée. Cette déclaration souligne le besoin de donner préférence aux nationaux arabes et appelle à la coopération intrarégionale. Ailleurs en Asie, les pays n'ont pas encore formulé d'accords régionaux officiels portant spécialement sur la libre circulation des travailleurs. La seule exception est fournie par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui a institué une carte de voyages d'affaires pour faciliter le déplacement des personnes en voyage d'affaires de courte durée dans la région, éliminant ainsi la nécessité d'obtenir un visa.

Dans les Amériques, la Communauté andine, groupe sous régional composé de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, et du Venezuela, a adopté en 1977 l'instrument andin pour la migration de la main-d'œuvre. Révisé en 2003, cet instrument cherche à faciliter la libre circulation des personnes dans la région andine (Organisation internationale du travail, 2004a). De même, les États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ont approuvé en 2002 un accord sur la résidence de leurs ressortissants, afin de renforcer le processus d'intégration du groupe (ibid). L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur en 1994. Il contient des dispositions visant à faciliter les mouvements transfrontaliers des personnes en voyage d'affaires qui sont ressortissantes des pays membres. Cependant, la libre circulation de personnes entre les États membres n'est pas autorisée.

**Les institutions
intergouvernementales
régionales pour la
coopération dans le
domaine politique ont
souvent inscrit
les questions de
migrations en tête de leur
ordre du jour.**

Organisations intergouvernementales régionales

Un certain nombre d'institutions intergouvernementales ont été actives dans le domaine des migrations internationales et ont largement contribué à faire comprendre le phénomène à l'échelon régional. Certaines des initiatives les plus en vue méritent une attention particulière.

Le Conseil de l'Europe, qui compte 45 États membres, a pour but de promouvoir les droits de l'homme et de travailler à renforcer la coopération européenne dans le domaine des migrations internationales. Le principal organe chargé des migrations au Conseil de

L'Europe est le Comité européen pour les migrations, qui a pour mandat, notamment, d'instaurer la coopération européenne sur les migrations, la situation et l'intégration sociales des populations de migrants et de réfugiés, et sur les relations communautaires. Le Conseil a formulé des recommandations, des directives et des principes pour promouvoir la protection de migrants à long terme, des personnes admises au titre du regroupement familial, et des travailleurs migrants. L'adoption de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (Nations Unies, 1997b, sect. B.26), adoptée à Strasbourg le 24 novembre 1977, et entrée en vigueur en 1983, est un remarquable exemple de l'établissement de normes européennes. Plus récemment, les activités se sont concentrées sur l'intégration des immigrants et des personnes d'origine étrangère dans le pays d'accueil et sur l'instauration de bonnes relations communautaires dans des sociétés multiethniques.

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires est une organisation intergouvernementale centrée sur l'Europe avec des intérêts mondiaux. Il a été créé en 1993 pour promouvoir des politiques migratoires générales et viables, et pour encourager les échanges entre gouvernements concernés par les questions de migrations européennes. Le Centre international fait office de secrétariat pour le Processus de Budapest, chargé d'harmoniser les mécanismes de contrôle des entrées d'étrangers. Ce processus intéresse plus de 40 États et 10 organisations internationales. Le Centre international pour le développement des politiques migratoires a organisé 70 réunions intergouvernementales depuis 1995 sous les auspices du Processus de Budapest.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui compte des États participants en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Nord, assure la formation de gardes frontières, participe à l'élaboration de législation relative aux migrations, et coordonne les activités entre divers organismes gouvernementaux s'occupant de gestion des migrations internationales.

En Afrique, l'Union africaine, anciennement Organisation de l'Unité africaine (OUA), a été créée en 2000. La protection des populations forcées de fuir leur pays a été une préoccupation majeure pour les États membres de l'OUA dans les années 1960. Consciente de la nécessité de tenir compte des caractéristiques spécifiques de la situation des réfugiés en Afrique, l'OUA a adopté en 1969 la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Nations Unies, 1983) qui a étoffé la définition de « réfugié ». Dans le cadre du nouveau mandat de l'Union africaine, les questions de migration ont été examinées par les différents départements de son secrétariat, dans leurs domaines de compétence respectifs, pour l'application, le contrôle et le suivi.

En Asie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a adopté un plan d'action pour les questions d'immigration. Elle a également adopté en 2002 un programme de travail très complet, détaillant les initiatives pratiques et les mesures à prendre par les États membres. Les Directeurs généraux des départements de l'immigration et chefs de divisions consulaires des ministères des affaires étrangères de l'ANASE, qui comptent des représentants des pays membres constituent, au sein de l'ANASE, le principal organe de décision en matière de migrations. L'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) s'est progressivement intéressée à la traite des femmes et des enfants dans et entre les pays de la sous-région. Lors de leur onzième sommet à Katmandou (Népal), en 2002, les États membres ont signé une Convention régionale sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution.

Dans les Amériques, l'Organisation des États américains (OAS) agit en tant que cadre légal réunissant les chefs de gouvernement des États membres pour coopérer, au niveau régional, dans des domaines comme l'éducation, la justice, la sécurité, et autres questions, dont l'immigration. En 2000, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, organe autonome de l'OAS, a signé un accord institutionnel de coopération avec l'OIM, et a coordonné les efforts déployés dans l'hémisphère pour améliorer la promotion et la protection des droits des migrants en général, et notamment ceux des travailleurs migrants et des

membres de leurs familles. À cette fin, la Commission a établi un système de présentation de rapports sur les travailleurs migrants et les membres de leurs familles.

Processus consultatifs régionaux

Les gouvernements ont établi des processus consultatifs sur les migrations internationales...

Partant du principe que l'entente entre gouvernements se réalise souvent plus facilement au niveau régional, un certain nombre de processus consultatifs régionaux et sous-régionaux ont été établis au cours de la dernière décennie. Ils sont souvent issus de conférences ou de séminaires régionaux axés sur des questions spécifiques de migration d'importance régionale. Les processus consultatifs portent essentiellement sur une question particulière, comme l'immigration clandestine, l'asile ou la traite des personnes. Chaque processus réunit des représentants d'États de la région outre les organisations régionales et, dans certains cas, des organisations non gouvernementales également. Des organisations telles que le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), l'OIM, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le HCR ont apporté un appui tangible dans l'organisation et le maintien de ces processus consultatifs. Le tableau VIII.1 présente le nombre de membres par région des principaux processus consultatifs sur les migrations internationales.

... en Europe

Les consultations intergouvernementales sur l'asile, les réfugiés et les politiques migratoires en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, constituent le plus ancien des processus consultatifs figurant dans le tableau. Ce processus consultatif a pris corps à la suite d'une réunion tenue en 1985 pour examiner la manière de traiter la question des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. Le processus de consultations intergouvernementales a offert une tribune pour l'échange d'informations et des entretiens sur les orientations politiques entre les gouvernements participants. Il est actuellement constitué de six groupes de travail s'occupant de diverses questions ayant trait à la gestion des migrations et des demandes d'asile à l'échelon international.

Dans la communauté d'États indépendants (CEI) et les pays voisins, la Conférence régionale de 1996, réunie pour étudier les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays d'origine de la CEI et dans certains États voisins, a été appelée à se pencher sur les préoccupations suscitées par les déplacements de population qui eurent lieu après la désintégration de l'Union soviétique, et a conduit à la formulation d'un programme de coopération technique visant à établir, à améliorer et à harmoniser la législation, les politiques et les structures administratives nationales en matière d'immigration au sein de la CEI. Ainsi s'est établi un processus consultatif régional pour assurer le suivi de la Conférence. La Conférence de la CEI s'est caractérisée par son insistance sur la participation des organisations non gouvernementales et le renforcement des capacités des ONG locales (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

Le Processus de Budapest est né des préoccupations engendrées par l'immigration clandestine en provenance d'Europe orientale et centrale vers l'Europe occidentale après la chute du mur de Berlin (Klekowski von Koppenfelds, 2001). Depuis sa première réunion en 1991, le Processus de Budapest a accru le nombre de ses membres et élargi son mandat. Il s'est transformé en un forum consultatif de plus de 40 gouvernements et a noué des liens plus étroits avec l'UE. La Conférence ministérielle du Processus de Budapest a adopté une série de recommandations à Prague en 1997, dont plusieurs sur la question de la traite des personnes (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

L'initiative de Berne est un processus consultatif qui s'est étendu à des pays non seulement d'Europe mais d'autres régions. Elle a été lancée par le Gouvernement suisse lors du Colloque international sur les migrations, tenu à Berne en juin 2001. Elle permet de définir les intérêts communs à tous les États ainsi que les avantages qui pourraient découler d'une coopération plus systématique (Omelaniuk, 2003). Grâce à l'Initiative de Berne, des gouvernements de toutes les régions du monde peuvent confronter leurs priorités politiques et définir

des intérêts à long terme en matière de migrations internationales, et leur offre la possibilité de dégager une orientation commune sur la manière de gérer les migrations internationales. L'Initiative de Berne vise à établir un vaste plan directeur destiné à faciliter la coopération entre les gouvernements pour assurer une circulation des personnes plus humaine et plus rationnelle.

Plus récemment, le processus consultatif connu sous l'appellation « Cinq plus cinq » offre un forum de dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination de la région méditerranéenne. Il a démarré à la première Conférence ministérielle de la Méditerranée occidentale, tenue à Tunis en 2002. Ce processus vise à mieux faire comprendre la dynamique des migrations internationales par les échanges d'informations et de données sur les meilleures pratiques, de manière à traiter les questions concernant les migrations internationales et le développement (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

En Afrique, deux processus consultatifs ont été mis en œuvre depuis 2000, l'un avec la participation de pays d'Afrique orientale, centrale et australe (MIDSA), et l'autre avec la participation de pays d'Afrique occidentale (MIDWA). Issu d'un groupe d'études sur la coopération technique réunissant de hautes personnalités gouvernementales, MIDSA cherche à améliorer le contrôle des frontières et la gestion des flux de main-d'œuvre dans le cadre d'activités de coopération technique, de formation et d'échanges d'informations entre les gouvernements. Le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest a débuté en 2002 en tant que processus de suivi de la Déclaration de Dakar adoptée en 2000, lors de la Réunion ministérielle régionale de l'Afrique occidentale sur la contribution des migrants au développement de leur pays d'origine. MIDWA s'efforce de trouver des approches régionales pour combattre la traite des êtres humains, se charger de questions liées aux migrations de main-d'œuvre, et à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique occidentale (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

En Asie, les consultations intergouvernementales de l'Asie et du Pacifique sur les réfugiés et les personnes déplacées (APC), qui ont débuté en 1996, consistent en une série de réunions auxquelles prennent part des pays d'Asie et d'Océanie. Elles portent sur une vaste série de questions touchant les migrations internationales, y compris celles qui concernent les réfugiés et les personnes déplacées. Le Processus de Manille, fruit d'une conférence tenue en 1996, réunit des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est pour des échanges d'informations, notamment sur l'immigration clandestine et la traite. Les deux processus ont été renforcés par le Colloque international sur les migrations qui s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur les migrations irrégulières, en 1999.

Plus récemment, la Conférence ministérielle de Bali sur l'introduction clandestine de personnes, la traite d'êtres humains et les délits internationaux connexes, tenue en 2002, a bénéficié d'une forte participation régionale. Le suivi de la conférence comprendra des consultations visant à renforcer l'application des recommandations adoptées et à coordonner les activités prévues pour combattre l'introduction clandestine de personnes, la traite des êtres humains et les délits internationaux connexes dans la région³. En 2003, des consultations de niveau ministériel ont eu lieu à Colombo (Sri Lanka) entre les principaux pays fournisseurs de main-d'œuvre en Asie. Ce processus a donné naissance à un forum qui sert aux échanges de données d'expérience et où se tiennent des consultations pour cerner les difficultés que présente la gestion de la migration des travailleurs. Les États participants se sont mis d'accord sur un suivi régulier de la question.

Depuis 1996, les gouvernements de pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord se réunissent périodiquement pour tenir des consultations qui ont donné naissance au « processus de Puebla ». Lancé à une époque où le débat sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) battait son plein, le processus de Puebla se tourna d'abord vers la réduction des migrations clandestines, notamment le transit de migrants clandestins par l'Amérique centrale et le Mexique vers les États-Unis d'Amérique. En 1997, un Plan d'action a été arrêté pour examiner les principaux sujets de préoccupation. Depuis

... en Afrique

... et dans les Amériques

³ Voir <http://www.baliprocess.net> (consulté en date du 15 mars 2004).

Tableau VIII.1

Nombre de gouvernements participant aux processus consultatifs régionaux sur les migrations internationales

Région et sous-région	Europe			Afrique		Asie			Amériques		
	IGC ^a	Processus de Budapest	Processus de la conférence	Cinq plus cinq	MIDSA ^d	MIDWA ^e	APC	Processus de Manille	Processus de Bali	Processus de Puebla ^g	Processus de Lima ^h
Afrique											
Afrique de l'Est					6						
Afrique centrale					2						
Afrique du Nord				4							
Afrique australe					5						
Afrique de l'Ouest ^f				1		15					
Asie											
Asie de l'Est							5 ⁱ	4 ⁱ	5 ⁱ		
Asie Centre-Sud			5				6		7		
Asie du Sud-Est							19	10	9		
Asie de l'Ouest		3	3								
Europe											
Europe orientale		10	4								
Europe septentrionale	6	10									
Europe méridionale ^f	2	10		4							
Europe occidentale	5	7		1							
Amériques											
Caraïbes										1	
Amérique centrale										8	
Amérique du Sud											10
Amérique du Nord	2	1								2	
Océanie											
Australie/ Nouvelle-Zélande	1	1					2	2	2		
Mélanésie							4	1	4		
Micronésie							3		2		
Polynésie							1		1		
Total	16	43	12	10	13	15	31ⁱ	17ⁱ	32ⁱ	11	10

a Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie (IGC).

b Communauté d'Etats indépendants (CEI) et processus de conférence de certains Etats voisins.

c Conférence sur les migrations dans la région de Méditerranée occidentale.

d Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe (MIDSA).

e Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA).

f Consultations intergouvernementales de l'Asie et du Pacifique sur les réfugiés et les personnes déplacées (APC).

g Conférence régionale sur les migrations.

h Dialogue sud-américain sur les migrations.

i Avec la participation de la Région administrative spéciale de Chine à Hong Kong.

lors, le processus de Puebla s'est élargi jusqu'à inclure des activités telles que la coopération technique (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

Des représentants de pays d'Amérique du Sud se sont rencontrés à Lima en 1999 et ont lancé une tradition de réunions annuelles pour échanger leurs points de vue sur les migrations internationales et organiser la coopération régionale. La Déclaration de la réunion de Lima consacre leur décision de surveiller de près les migrations internationales dans la région. Sa détermination de promouvoir la sécurité des migrations internationales et de renforcer les mécanismes, mis en place pour combattre la traite des personnes, a été réaffirmée en 2002 (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

La plupart des processus consultatifs se déroulent dans des conditions informelles qui facilitent une plus large participation, la libre circulation d'informations et un franc dialogue entre les participants. Les conclusions et recommandations de ce type de processus n'ont pas un caractère contraignant, contrairement à celles des rencontres plus officielles. Les processus consultatifs sont axés sur la coopération et la recherche d'une entente commune sur les questions de migrations. Des objectifs sont définis et souvent des recommandations ou un programme d'action sont adoptés. Du fait qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir un accord total sur toutes les questions, il est possible d'étudier diverses options ouvertement, ce qui accroît le nombre de solutions possibles aux questions débattues (Klekowski von Koppenfels, 2001). Bien qu'un processus consultatif ne soit pas un dispositif officiel, mais plutôt un arrangement continu qui ne demande qu'un minimum d'administration, la communication directe entre les personnalités de haut niveau est possible et souhaitable. Les processus consultatifs mettent souvent en contact les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination, ainsi que des représentants de différents ministères nationaux, ce qui encourage la communication et la coordination même au sein des pays.

Bien que les processus consultatifs régionaux aient été initialement conçus pour favoriser le dialogue et les échanges d'informations entre les gouvernements participants, il s'est trouvé qu'au fil des ans, alors que les participants se sentaient plus confiants et que l'entente entre eux s'affirmait, certains processus se sont transformés en approches orientées vers l'action. Le Processus de Puebla, par exemple, a fait progresser une vaste série de questions. Il a contribué à mobiliser des ressources et à mettre en place des stratégies régionales. Le succès du Processus de Puebla a incité d'autres processus régionaux à élaborer des programmes d'action concrets fondés sur les relations et l'entente issues de ces consultations officielles (Organisation internationale pour les migrations, 2003b).

Étant donné que les processus consultatifs régionaux ont une histoire relativement courte, il est probablement trop tôt pour évaluer l'ampleur de leur influence sur les migrations internationales par le renforcement de la coopération internationale. Tandis que l'impact du dialogue informel et du libre échange d'informations demeure intangible, on s'accorderait à penser semble-t-il que les processus, en donnant l'occasion de contacts personnels renouvelés entre les décideurs dans la région, contribuent utilement à instaurer une coopération mondiale à la gestion des migrations internationales.

Certains processus consultatifs régionaux évoluent du stade de forum à celui d'approche orientée vers l'action

Approches internationales

Le rôle du système des Nations Unies

L'ambition de créer un nouvel ordre mondial à la fin de la guerre froide, au début des années 1990, combinée à la mondialisation accélérée des marchés et des économies, a contribué à mettre en évidence le caractère planétaire des migrations internationales et la nécessité de gérer efficacement ce phénomène afin d'en maximiser les avantages pour tous les protagonistes intéressés. Ainsi, dans son rapport du 9 septembre 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général a déclaré que les migrations internationales étaient l'une des principales questions

que l'Organisation devait apprendre à mieux connaître, à mieux appréhender et à mieux maîtriser.

L'Organisation des Nations Unies a encouragé de trois manières la coopération mondiale dans le domaine des migrations : *a*) par l'adoption d'instruments juridiques internationaux sur les migrations; *b*) par l'intermédiaire des bureaux agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs; et *c*) par l'établissement de normes internationales adoptées par des conférences mondiales.

Tableau VIII.2

Principaux instruments juridiques des Nations Unies ayant trait aux migrations internationales

Instrument	Année d'adoption	Année d'entrée en vigueur	Nombre de pays ayant ratifié ^a
Déclaration universelle des droits de l'homme ^b	1948	–	–
Pacte international relatif aux droits civils et politiques ^c	1966	1976	152
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1966	1976	149
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ^d	1965	1969	169
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^e	1979	1981	177
Convention relative aux droits de l'enfant ^f	1989	1990	192

^a Au 1^{er} mai 2004, le nombre comprend des États non membres des Nations Unies et les Gouvernements des îles Cook et Nioué.

^b L'article 13 prévoit le droit de circuler librement, et le droit de quitter tout pays ainsi que le droit de revenir dans son pays.

^c L'article 14 prévoit le droit de chercher asile, et l'article 15 le droit à une nationalité.

^d L'article 12 prévoit la liberté de circulation, et le droit d'émigrer d'un pays et de retourner dans son pays d'origine.

^e L'article 5 prévoit le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays.

^f L'article 9 prévoit le droit à une nationalité.

^f L'article 7 prévoit le droit à une nationalité. L'article 10 prévoit le droit d'entrer dans un pays ou de le quitter pour des raisons familiales.

Élaboration de normes juridiques internationales et d'instruments liés aux migrations internationales

À l'échelon mondial, les droits de l'homme des migrants sont progressivement codifiés par les organes du système des Nations Unies

Alors que les États exercent un droit souverain sur la protection de leurs propres intérêts nationaux, ils peuvent choisir de limiter leur souveraineté en adhérant à des engagements internationaux contraignants. Le système des Nations Unies contribue depuis longtemps à la formulation de normes et d'instruments juridiques mondiaux relatifs aux migrations internationales.

Le tableau VIII.2 fournit la liste des principaux instruments des Nations Unies, concernant les droits de l'homme, indiquant la date d'adoption, et la date d'entrée en vigueur, ainsi que le nombre de pays qui ont ratifié chacun d'eux. Comme ces instruments portent sur les libertés et droits fondamentaux individuels, s'appliquant à tous sans distinction, ils ont été ratifiés par un grand nombre de pays. Alors que ces instruments ont joué un rôle limité dans les débats internationaux sur les migrations, ils présentent un certain nombre de dispositions touchant les mouvements de population. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme [Résolution 217 A (III)], adoptée en 1948, affirme le droit à la libre circulation et à la liberté de choisir sa résidence à l'intérieur des frontières de chaque État et le droit de quitter un pays, y compris son propre pays et d'y retourner (article 13), le droit de demander et d'obtenir l'asile dans d'autres pays pour échapper aux persécutions (article 14), et le droit à la nationalité (article 15). Le droit de quitter un pays, y compris le sien, a été réaffirmé à l'article 12 du Protocole international relatif aux droits civils et politiques [voir résolution 2200 (XXI), annexe, de l'Assemblée générale]. Ce droit est également énoncé à l'article 10 de

la Convention de 1989 sur les Droits de l'enfant (Résolution 44/25 de l'Assemblée, annexe) s'agissant de la circulation des enfants et des parents.

Tableau VIII.3
Instruments juridiques ayant trait aux migrations internationales

Instrument	Année d'adoption	Pays ayant ratifié ^a		Parmi lesquels : pays d'immigration nette au moment de la ratification	
		Nombre	Pourcentage	Número	Porcentaje ^c
Travailleurs migrants					
Convention de l'OIT n° 97 concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949)	1949	42	21,5	12	28,6
Convention de l'OIT n°143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions supplémentaires)	1975	18	9,2	8	44,4
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	1990	26	13,3	2	7,7
Trafic et traite					
Protocole relatif à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ^d	2000	54	27,7	16	29,6
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ^d	2000	48	24,6	14	29,2
Réfugiés					
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1951	142	72,8	39	27,5
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	141	72,3	47	33,3

^a A la date du 1^{er} septembre 2004, le nombre comprend des États qui ne sont pas membres de l'ONU et les Gouvernements des îles Cook et Nioué.

^b De tous les États membres de l'ONU.

^c Des pays ayant ratifié.

^d En complément de la Convention des Nations Unies contre le crime international organisé.

Le tableau VIII.3 donne une liste des instruments internationaux ayant spécialement trait aux migrations internationales. Parmi ceux-ci, trois instruments principaux sont consacrés à la protection et au traitement des travailleurs migrants internationaux : deux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 (annexe). On peut voir d'après ce tableau qu'il n'y a eu pour chacune des conventions que très peu de ratifications, ce qui témoigne du faible appui consensuel apporté à cette question.

La Convention n° 97 de l'OIT concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) contient des dispositions rejetant les inégalités de traitement des migrants internationaux par rapport aux nationaux dans les domaines de l'emploi pouvant découler de mesures légales ou autres prises par les pouvoirs publics. Elle ne s'applique qu'aux migrants légaux. Bien que 55 ans se soient écoulés depuis l'adoption de cette Convention, elle n'a été ratifiée que par 42 pays. Par ailleurs, elle n'a obtenu qu'un appui limité de la part des pays qui ont un solde migratoire positif. Comme on peut le voir dans la dernière colonne du tableau VIII.3, sur tous les pays qui ont ratifié la Convention n° 97, seulement 12 avaient un solde migratoire positif au moment de la ratification. L'expérience d'un pays en matière de migration peut cependant changer après ratification, ce qui oblige les gouvernements à s'occuper de la pro-

Trois des principaux instruments internationaux sont spécialement consacrés aux droits des travailleurs migrants

Deux de ces trois instruments sont des Convention de l'OIT...

tection des migrants d'un point de vue différent, ce qui a été le cas de l'Espagne, de l'Italie, du Kenya, de la Norvège, des Pays-Bas, qui étaient des pays de migration nette au moment de la ratification, mais qui ont actuellement un bilan migratoire positif.

L'adoption de la Convention n° 97 de l'OIT de 1949 a été encouragée par l'intérêt de faciliter le mouvement de la main-d'œuvre excédentaire d'Europe vers d'autres parties du monde (Organisation internationale du Travail, 2004a). Depuis lors, le contexte économique et social international a connu de spectaculaires changements. Dès 1975, lorsque la Conférence internationale du Travail de l'OIT a adopté la Convention n° 143, les gouvernements étaient devenus très inquiets à propos du chômage et de l'ampleur que prenait l'immigration irrégulière; ainsi se souciaient-ils maintenant de maîtriser les flux migratoires (Organisation internationale du Travail, 2004a). La Convention n° 143 de l'OIT dispose que les travailleurs migrants devraient avoir droit non seulement à un traitement égal mais aussi à l'égalité en matière d'accès à l'emploi, de droits syndicaux et de libertés individuelles et collectives. Le nombre de pays qui ont ratifié cette Convention est extrêmement bas : 18 seulement.

**... et l'une des convention
a été adoptée par
l'Assemblée générale de
l'ONU**

En 1990, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté et ouvert à la signature et à la ratification la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette convention était le premier instrument consacré aux travailleurs migrants qui ait été élaboré par l'Organisation des Nations Unies. Dérivée des conventions de l'OIT consacrées aux migrations, elle établit les droits de l'homme et les libertés fondamentales dont devraient jouir tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, qu'ils soient en situation régulière ou non dans le pays d'accueil. Elle est officiellement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, 13 ans après son adoption, et 25 pays sont maintenant parties à cette convention, parmi lesquels la Bosnie-Herzégovine, et le Timor-Leste qui étaient des pays d'immigration nette au moment de la ratification.

**Les trois conventions
sont entrées en vigueur
mais les ratifications
ont été lentes et peu
nombreuses**

La lente ratification de la Convention internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille tenait, dans certains pays, à un manque de compréhension de sa valeur et de son importance pour les pays d'origine et les pays de destination. Pour de nombreux pays d'origine, les processus de ratification et d'application sont des entreprises coûteuses auxquelles ne peuvent être affectées des ressources financières et humaines suffisantes (Iredale et Piper, 2003). Ces pays craignent qu'en ratifiant la Convention ils perdent des marchés du travail à l'étranger et des transferts de fonds. Dans les pays d'accueil, les travailleurs migrants sont considérés comme bien protégés en leur qualité de travailleurs, conformément à la législation nationale. Les incohérences relevées dans les lois et réglementations nationales ou les chevauchements de droits existants font également partie des obstacles qui empêchent les pays d'accueil de signer et de ratifier la Convention. Toutefois, de nouveaux progrès ont été réalisés à la quatre-vingt-douzième session de la Conférence de l'Organisation internationale du travail, en juin 2004 lorsqu'un plan d'action a été adopté appelant la mise en place d'un cadre multilatéral contraignant en vue d'aborder la question de la main-d'œuvre migrante selon des normes fondées sur le droit (Organisation internationale du Travail, 2004b).

**Cependant, deux
protocoles sur le trafic
international
des personnes
et l'introduction illicite
de migrants dans un
pays, ont été rapidement
et largement ratifiés**

Contrairement aux instruments relatifs aux travailleurs migrants, ratifiés par un nombre relativement réduit de pays, les deux Protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée en 2000 (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 2000, annexe I), à savoir le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, par mer ou par air, additionnel à la ladite Convention (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe III), ont déjà été ratifiés par 54 et 48 pays respectivement, et tous deux sont entrés en vigueur. Le premier Protocole définit le trafic des personnes de telle manière que toutes les formes en sont abordées. Le deuxième protocole criminalise l'introduction illicite de migrants dans un pays et détermine quel Etat a l'obligation d'enquêter et de poursuivre en justice les coupables qui servent de passeurs pour les migrants clandestins. Le fait qu'un grand nombre de pays soient devenus parties à ces instruments montre l'importance que les États membres attachent à

la question de l'immigration irrégulière et à la nécessité d'une coopération sur la base d'un cadre bien défini, en vertu duquel il sera possible d'agir contre le trafic des personnes et le passage des clandestins.

Enfin, il existe deux instruments internationaux clefs sur les réfugiés cherchant à protéger les personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays d'origine, et que les gouvernements ne sont pas désireux ou en mesure de protéger. La nécessité d'assurer une protection internationale à des millions de réfugiés après de la Seconde Guerre mondiale a aidé à élaborer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Nations Unies, 1954), et a conduit à la création du HCR. La Convention de 1951 définit le statut des réfugiés et établit le principe de non-refoulement, selon lequel nulle personne ne peut être contrainte à retourner contre sa volonté dans un territoire où elle risque d'être l'objet de persécutions. Elle normalise l'attitude des États en matière de traitement des réfugiés, y compris leur statut juridique, leur emploi et leur protection sociale. À l'origine, les termes de la Convention ne s'appliquaient qu'aux pays affectés par la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (Nations Unies 1967) abroge cette restriction. À la différence des autres instruments énumérés dans le tableau VIII.3, ces deux instruments humanitaires relatifs aux réfugiés ont été ratifiés par une majorité de pays. Près du tiers des pays qui ont ratifié ces instruments étaient des pays d'immigration nette au moment de la ratification. Cependant, étant donné les changements survenus dans l'expérience acquise par les pays en matière d'immigration au fil des ans, les pays d'immigration nette représentent maintenant près de 40 % des pays qui ont ratifié ces deux conventions.

Activités courantes en matière de migrations internationales

Bien que les Nations Unies aient une longue histoire d'interventions dans le domaine des migrations internationales, l'architecture actuelle du système ne comporte aucun bureau chargé de s'occuper entièrement des questions de migrations internationales. L'absence d'une entité directrice dans ce domaine passe quelquefois pour avoir affaibli le rôle des Nations Unies dans le débat sur les migrations internationales. Des appels ont été lancés récemment en faveur de l'établissement d'un nouvel organe chargé de l'ensemble des responsabilités des bureaux qui jusqu'à présent étaient investis de mandats divers (Bhagwati, 2003). Mais ce type de proposition n'a recueilli qu'un appui limité.

Le Département des affaires économiques et sociales, du Secrétariat de l'ONU, s'emploie à orienter les efforts visant à accroître l'exactitude et la comparabilité d'un pays à l'autre des statistiques sur les migrations internationales. Outre ces activités courantes, on observe un intérêt croissant pour les questions touchant les migrations internationales de la part de diverses commissions techniques et instances. Le point subsidiaire intitulé : « Migrations internationales et développement » a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale tous les deux ans jusqu'en 2003, et renvoyé à la Deuxième Commission pour examen. Le point subsidiaire a également été inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée tenue de septembre à décembre 2004.

Les travaux du Secrétariat sont également complétés par ceux des commissions régionales, à savoir la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO), qui s'intéressent aux aspects régionaux des migrations internationales.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a pour mandat de veiller à l'application des droits de l'homme universellement reconnus et des principaux instruments relatifs aux migrations internationales, notamment la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le Rapporteur spécial aux droits de l'homme des migrants, nommé par la Commission des droits de l'homme, s'efforce d'éliminer les obstacles qui entravent l'authentique protection des droits de l'homme des migrants internationaux.

Deux instruments clefs concernant les réfugiés sont entrés en vigueur depuis plus de 30 ans

Pas un seul bureau ou organe des Nations Unies n'est chargé des migrations internationales.

Le Département des affaires économiques et sociales, du Secrétariat de l'ONU, fournit des données et des études...

... complétées par les commissions régionales

Plusieurs entités s'occupent de divers aspects des migrations internationales

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, chargé de la prévention du crime, met en œuvre des programmes de coopération technique pour lutter contre la traite des êtres humains et fait prendre conscience de la généralisation de ce crime. La communauté internationale a été prompte à répondre aux problèmes causés par la traite des êtres humains. Plusieurs organismes des Nations Unies ont collaboré à la lutte contre la traite des personnes, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui concentre ses efforts sur la prévention de la traite des enfants.

Depuis 1998, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) assure l'exécution du Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales, programme interinstitutions coparrainé par l'OIT, l'OIM, le FNUAP et l'UNITAR. Ce programme a pour but de rendre les gouvernements mieux à même de gérer les migrations internationales et de faire prendre conscience des questions relatives aux politiques migratoires. Le Programme organise à l'échelon régional, des conférences, des séminaires et des ateliers de formation à l'intention des hautes personnalités gouvernementales.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dirige et coordonne une action internationale pour la protection des réfugiés, et cherche à résoudre les problèmes des réfugiés. Le HCR fournit des services essentiels aux réfugiés et encourage leur autonomie dans les pays d'asile. Il facilite aussi le retour et la réintégration durable des réfugiés dans leur pays d'origine. Il protège en outre les apatrides ou les personnes dont la nationalité est objet de contestation, et dans certains cas les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le chapitre VII du présent rapport donne des informations complémentaires sur l'ampleur des activités du HCR et sur de récentes initiatives prises dans le cadre du processus de consultations mondiales du HCR. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), créé avant le HCR, fournit des services de base aux réfugiés palestiniens et à leurs descendants au Moyen-Orient.

**Des institutions
spécialisées et d'autres
organes autonomes
s'occupent également
des migrations
internationales**

Parmi les institutions spécialisées et organismes connexes, les activités de l'OIT, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce sont particulièrement pertinentes. L'OIT est chargée de promouvoir l'égalité des chances et le traitement des travailleurs migrants sur le même pied que les autochtones. Comme indiqué plus haut, un certain nombre de conventions, de recommandations et de normes du travail adoptées par l'OIT fixent des normes internationales pour le traitement des travailleurs migrants employés dans un pays autre que le leur afin de les protéger contre l'exploitation et la discrimination. L'OIT encourage l'adhésion à ces normes en suivant de près les lois, règlements et pratiques concernant le traitement des travailleurs migrants, en fournissant des services consultatifs à ses partenaires sur la bonne administration de la main-d'œuvre migrante et en aménageant, au moyen de travaux de recherche, de réunions et de séminaires, une base de connaissances sur la main-d'œuvre migrante et son impact.

La Banque mondiale a entrepris un certain nombre d'études sur les rapports réciproques des migrations internationales et du développement, notamment en ce qui concerne les transferts de salaires et la migration de la main-d'œuvre. Ses principes directeurs portent sur les situations créées par les mouvements de population et leurs incidences sur les économies des pays en développement.

Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, l'Accord général sur le commerce des services⁴ fixe des règles dont l'application est légalement obligatoire dans ce domaine. L'Accord désigne le mouvement temporaire de professionnels qualifiés sous l'appellation de Mode 4, qui est l'un des quatre modes selon lesquels les services peuvent être fournis. Il s'en suit que l'Organisation mondiale du commerce facilite les négociations entre les États membres concernant le mouvement temporaire de main-d'œuvre dans des conditions spécifiques et le droit des individus de séjourner temporairement dans un pays autre que le

⁴ On peut consulter le texte complet sur http://www.wto.org/english/tratop_elserv_elservintr_btm (consulté à la date du 19 octobre 2004).

leur pour fournir un service spécial. Toutefois les négociations concernant la circulation de personnes relevant du Mode 4 ont été lentes et difficiles, ce qui témoignait de la crainte des pays de destination de voir des séjours temporaires de migrants se transformer en séjours à long terme, voire permanents (Organisation internationale du Travail, 2004a).

La présente analyse indique qu'un nombre non négligeable de bureaux, de programmes et d'organismes du système des Nations Unies et organisations apparentées ont été saisis d'une diversité de problèmes posés par les migrations internationales. Le champ d'activités s'étant élargi, il a fallu coordonner plus rigoureusement les activités entre les organisations compétentes. Afin de promouvoir les échanges d'informations sur les migrations internationales et pour coordonner les activités sur le terrain, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales organise, depuis 2002, des réunions annuelles de coordination sur les migrations internationales. Ces réunions rassemblent des représentants des principaux acteurs appartenant au système des Nations Unies ainsi que des organismes compétents, en dehors du système des Nations Unies.

Conférences et réunions internationales

Les Nations Unies ont joué un rôle clef dans la promotion du dialogue intergouvernemental sur les questions de migrations internationales qui a contribué à l'élaboration de normes et de directives pour la formulation de politiques et la gestion des migrations. Les conférences internationales notamment ont constitué un cadre d'action concertée au niveau régional ou mondial. Les documents finals adoptés par les conférences internationales, bien que non contraignants, peuvent aider à forger le cadre normatif à partir duquel les pays peuvent poursuivre leurs activités.

Toutes les conférences sur la population convoquées par les Nations Unies ont abordé la question des migrations internationales; en outre l'attention portée à cette question s'est accentuée avec le temps. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Nations Unies, 1995, chap. I, résolution 1, annexe), tenue en 1994 au Caire, consacre un chapitre entier à la question (chap. X) et énonce une série d'objectifs visant les migrations internationales et le développement (sect. A); les migrants en situation régulière (sect. B); les migrants en situation irrégulière (sect. C), et les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées (sect. D). Le programme d'action met l'accent sur les droits fondamentaux des migrants indépendamment de leur statut légal, et reconnaît les avantages des migrations internationales pour les pays hôtes. Les gouvernements sont également invités à coopérer en échangeant des informations, en fournissant une coopération technique et en participant à des négociations bilatérales ou multilatérales. L'un des objectifs principaux du Programme d'action est d'encourager la coopération et le dialogue entre pays d'origine et pays de destination de manière à maximiser les avantages des courants migratoires et faire que les migrations aient dans toute la mesure possible des conséquences positives pour le développement. Ce document fournit en outre une justification aux processus consultatifs qui se développent depuis son adoption (Klekowski von Koppenfields, 2001).

Le débat sur les migrations internationales amorcé lors de la Conférence internationale sur la population et le développement a fait ressentir l'opportunité d'une conférence internationale sur les migrations internationales et le développement, question dont la Deuxième Commission de l'Assemblée générale est saisie tous les deux ans depuis 1995. Les résultats des enquêtes faites auprès des gouvernements pour connaître leurs vues sur la possibilité d'organiser une conférence internationale ont révélé que la réalisation de cette proposition était loin jusqu'à présent de faire l'unanimité. Dans l'intervalle, par sa résolution 58/208 du 23 décembre 2003, l'Assemblée a décidé qu'en 2006 elle consacrerait un débat de haut niveau à la question des migrations internationales et du développement.

Depuis 1994 ont eu lieu d'autres conférences et réunions internationales organisées par des organismes du système des Nations Unies, qui ont abordé la question des migrations internationales. Ainsi, l'équipe spéciale de l'ancien Comité administratif de coordination sur

La Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) a mis l'accent sur les migrations internationales

D'autres conférences internationales récentes ont également traité de migrations internationales

les services sociaux de base pour tous a organisé un colloque technique sur les migrations internationales et le développement, tenu à La Haye en juin-juillet 1998. Le colloque a fait le point sur la recherche consacrée aux migrations internationales et au développement et évalué les mérites des diverses possibilités d'action (Castles, 1999). Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, ainsi que ses travaux de suivi à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », tenu à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000, a examiné les défis que posait l'intégration sociale des migrants internationaux. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, et la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », qui s'est déroulée du 5 au 10 juin 2000, a mis l'accent sur les besoins particuliers des femmes et des enfants migrants, notamment ceux qui sont victimes de la traite. Enfin, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban, Afrique du Sud, en 2001, a réaffirmé le besoin urgent de prévenir, combattre et éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des migrants.

L'Assemblée du Millénaire des Nations Unies de septembre 2000 a été une occasion d'examiner le rôle de l'ONU face aux défis auxquels l'humanité est confrontée à l'aube du XXI^e siècle. Bien que les questions liées aux migrations internationales n'aient pas été directement inscrites dans les objectifs fixés pour l'application de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale), la Déclaration appelait au respect et à la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, à l'élimination des actes de racismes et de xénophobie, et à la promotion d'une plus grande harmonie et d'une plus grande tolérance dans toutes les sociétés (par. 25).

Rôle des organisations intergouvernementales en dehors du système des Nations Unies

Il existe en dehors du système des Nations Unies un certain nombre d'organisations dont les activités liées aux migrations internationales facilitent la coopération. La présente section décrit le rôle et les activités des principales organisations internationales qui sont activement engagées dans des domaines liés aux migrations internationales.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) fondée en 1951 joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des migrations dans le monde. Elle compte 105 États membres et 27 États ayant un statut d'observateur. L'OIM part du principe que les flux migratoires organisés dans des conditions humaines et ordonnées peuvent être avantageux pour les pays d'origine comme pour les pays de destination. L'OIM entreprend des activités opérationnelles très diverses, pour ce qui est notamment de créer des capacités, d'aider les migrants à retourner dans leur pays d'origine, œuvrer à l'élaboration de mesures de lutte contre la traite des personnes, faciliter les migrations de main-d'œuvre, et diffuser des informations crédibles et en temps voulu sur les migrations internationales par la voie des médias. L'Organisation entreprend en outre des recherches, et ses publications comprennent entre autres le rapport biennal sur les migrations dans le monde. Depuis 2000, l'OIM organise chaque année un Dialogue international sur les migrations à l'occasion duquel les représentants de la communauté internationale peuvent débattre et échanger des données d'expérience et de pratiques optimales sur la gestion des migrations. Entre chacun de ces dialogues annuels, l'OIM coopère avec des organisations partenaires pour réunir des groupes de travail sur des thèmes nouveaux tels que les migrations et le commerce. L'OIM a également joué un rôle dans la création et la progression de nombreux processus consultatifs entre divers gouvernements.

Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les migrations, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est active dans le cadre de débats,

Certaines organisations pilotes, en dehors du système des Nations Unies, actives dans le domaine des migrations, comprennent l'OIM...

... l'OCDE...

d'études et de production d'informations sur divers aspects des migrations internationales. Les travaux de l'OCDE sur les migrations internationales consistent à suivre en permanence les mouvements migratoires internationaux et les politiques pratiquées dans les États membres ainsi que dans certains autres États non membres de l'OCDE, ainsi qu'à procéder à des analyses approfondies des aspects économiques et sociaux des migrations. Les sujets abordés portent sur le potentiel des migrations internationales à remédier aux pénuries de main-d'œuvre; les liens entre les migrations internationales, la structure démographique et la croissance économiques; et les effets des migrations internationales sur la fiscalité.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, spécialisée dans les secours en cas de catastrophes, la prévention des catastrophes, la santé et la protection communautaire, fournit une aide directe aux réfugiés, aux déplacés et aux migrants qui sont victimes des catastrophes naturelles, des crises socio-économiques et de situations d'urgence médicale.

La Commission mondiale sur les migrations internationales, créée en décembre 2003 à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, est un organe indépendant composé de 12 personnalités éminentes de toutes les régions du monde. La Commission a pour mandat : *a)* de veiller à ce que la question des migrations internationales figure en bonne place à l'ordre du jour mondial; *b)* d'analyser en détail les lacunes que présentent les politiques migratoires actuelles et leur relation avec d'autres questions; et *c)* de présenter des recommandations au Secrétaire général et aux autres parties prenantes sur la meilleure façon de régler les questions des migrations internationales au niveau mondial. La Commission organisera une série d'auditions régionales et présentera un rapport au Secrétaire général vers le milieu de l'année 2005.

... la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge...

... et la Commission mondiale sur les migrations internationales

Conclusions

La question des migrations internationales est inscrite en tête de l'ordre du jour politique d'un nombre accru de pays depuis 1990. La complexité des flux migratoires internationaux et l'ampleur qu'ils ne cessent de prendre ont incité les gouvernements à dépasser les mécanismes traditionnels unilatéraux ou bilatéraux auxquels ils avaient recours pour gérer les migrations internationales. Pour répondre à la situation actuelle, les gouvernements ont recherché de nouvelles méthodes de collaboration et de coopération pour gérer les migrations.

Le présent chapitre a présenté une synthèse des diverses activités menées en coopération visant à une gestion plus rationnelle des migrations internationales. De plus en plus nombreux sont les pays qui ont recours à une approche bilatérale. À défaut d'un régime international dans ce domaine, les processus consultatifs officiels sont devenus un élément critique de la réglementation des migrations et ils existent dans pratiquement toutes les régions. Alors que certains instruments internationaux relatifs aux migrations internationales n'ont pas encore recueilli un appui unanime, diverses organisations non gouvernementales et organismes sont de plus en plus actifs dans ce domaine.

Devant la complexité des migrations internationales, certains gouvernements ont recours à un assortiment varié de mesures de coopération pour veiller à ce que ces déplacements se fassent en bon ordre et que dans toute la mesure possible ils soient avantageux pour tous les intéressés. Chacune des approches a ses points forts et ses limites. Étant donné que les mouvements migratoires ne vont probablement pas décroître dans un avenir proche, il est de l'intérêt de toutes les parties prenantes — gouvernements, organisations internationales et intergouvernementales — de continuer à utiliser les mécanismes existants qui sont valables, tout en recherchant des formes nouvelles et efficaces de coopération internationales.

Annexe

État actuel de la compilation de statistiques sur les migrations internationales

Depuis plus de 50 ans, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales au Secrétariat de l'ONU compile des statistiques sur les migrations internationales. La disparité des critères selon lesquels les pays déterminent qui est un migrant international est bien connue des dirigeants nationaux ainsi que de la communauté internationale. Dès le début des années 1920, la Conférence internationale du Travail s'était efforcée d'uniformiser les définitions et les méthodes servant à établir des statistiques comparables sur les migrations internationales. À la fin des années 1940, la Commission de la population et la Commission de statistique de l'ONU s'étaient attelées à la tâche de formuler des recommandations à propos des statistiques sur les migrations internationales. Il en est résulté la parution de la première série de recommandations des Nations Unies, adoptée en 1953 (Nations Unies, 1953). Ces recommandations ont été révisées en 1976 (Nations Unies, 1979). Par la suite les recommandations révisées ont été publiées sous le titre : *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Rev. 1*, en 1998 (Nations Unies, 1998c).

Facilités par des modes de transport et de communication sûrs et peu coûteux, les mouvements migratoires se sont régulièrement amplifiés durant la seconde moitié du XIX^e siècle, époque de mondialisation progressive et de disparités persistantes entre les pays. Malgré l'importance croissante des migrations internationales et des préoccupations qu'elles tendent à susciter, les statistiques nécessaires pour définir les flux migratoires, en analyser l'évolution dans le temps et fournir aux gouvernements une base leur permettant de formuler et de mettre en œuvre des politiques font très souvent défaut. Il semble notamment que l'on dispose pour les pays en développement de moins de statistiques sur les flux migratoires internationaux depuis 1976 (Bilsborrow, 1997; Nations Unies, 2004a).

Consciente de la nécessité d'améliorer les statistiques des migrations internationales, la Commission de statistique a demandé, lors de sa vingt-septième session, qu'il soit procédé à une révision des recommandations révisées de 1976 concernant les statistiques des migrations internationales¹. La première révision des recommandations résulte d'une collaboration entre la Division de statistique de l'ONU et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), en coopération avec la Division de la population du Secrétariat de l'ONU, plusieurs commissions régionales et d'autres organisations intéressées.

Outre l'élaboration de la première révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* et leur mise en œuvre, la Division de statistique de l'ONU s'est également attelée à la mise au point d'autres normes et méthodes concernant l'établissement de statistiques des migrations internationales ainsi qu'à la compilation de données sur les migrations, remontant à plus de 50 ans. Le but de la présente annexe est de donner un aperçu de l'état actuel de la collecte des données sur les migrations internationales par la Division de statistique. La première partie de la présente annexe fait une synthèse des principales activités menées par la Division de statistique pour élaborer des normes et des méthodes en matière de statistiques des migrations internationales. La deuxième partie étudie les informations collectées sur les effectifs de migrants. Elle fait le point de la disponibilité des données nationales et de la situation concernant la publication dans l'*Annuaire démographi-*

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément n°6* (E/1993/28, par. 129, d).

que des Nations Unies des données provenant des deux dernières décennies de recensements (1985-1994 et 1995-2004)². La dernière partie de l'annexe passe en revue les difficultés que présente la collecte des données statistiques des migrations internationales sur les flux migratoires et illustre les efforts incessants déployés par la Division de statistique pour améliorer la disponibilité et la comparabilité des données sur les flux migratoires internationaux.

Élaboration de normes et de méthodes

La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a publié des directives et des recommandations sur les principes et les méthodes afin d'aider les pays à la collecte et à la diffusion de leurs données. Les recommandations ont été formulées dans le but d'améliorer la qualité des données sur les migrations internationales et de promouvoir l'application de définitions et de principes communs par les pays de manière à améliorer la comparabilité des données au niveau international. Deux des plus récentes séries de recommandations des Nations Unies concernent la collecte de données sur les migrations internationales : les *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales, première révision*, déjà mentionnées, et les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision* (Nations Unies, 1998d).

Pays et régions qui ont fourni au moins une fois à l'*Annuaire démographique des Nations Unies* des statistiques sur les personnes nées à l'étranger ou étrangères, 1985-2004

Région	Données fournies sur						Total de pays
	Population née à l'étranger			Population par nationalité			
	1985-1994	1995-2004	1985-2004	1985-2004	1995-2004	1985-2004	
Afrique	12	4	15	19	6	22	56
Amérique du Nord	14	6	17	11	2	11	37
Amérique du Sud	7	3	7	3	1	3	14
Asie	13	7	15	15	13	20	50
Europe	16	13	25	17	10	23	48
Océanie	7	5	11	5	2	6	25
Total	69	38	90	70	34	85	230

La dernière révision de la série de recommandations concernant les migrations internationales, *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, a été publiée en 1998, suite à une demande de la Commission de statistique. Cette publication examine de nouvelles définitions concertées sur le plan international et des sources de données pertinentes, et propose une nouvelle terminologie concernant les arrivées et les départs de voyageurs internationaux (tableau 1 et encadré 2)³. Ces *Recommandations* fournissent également un cadre pour la compilation des statistiques sur les flux, insistant particulièrement sur l'établissement de statistiques opérationnelles à partir de données existantes.

² L'*Annuaire démographique* est une publication annuelle qui englobe un large éventail de questions démographiques et sociales. Les statistiques des migrations internationales sont recueillies au moyen de questionnaires auprès des autorités nationales en matière de statistiques, dans le cadre du système de collecte de données de l'*Annuaire*. Les données recueillies sont publiées dans l'*Annuaire*.

³ Cette nouvelle terminologie remplace celle qui a été présentée au tableau 1 des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (Nations Unies, 1980).

Par ailleurs, les *Recommandations* mettent l'accent sur les questions des demandeurs d'asile et des réfugiés, et donnent des définitions de concepts appropriés, et présentent des modèles de tableaux.

Les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision* ont été publiés pour aider les pays à planifier et exécuter des recensements de la population et de l'habitat. Cette publication analyse les aspects opérationnels des recensements de la population et de l'habitation ainsi que les points couverts par les recensements. La publication envisage d'inclure les migrations internationales comme une rubrique du recensement. Les *Principes et recommandations* proposent une liste de points subsidiaires qui pourraient être utilisés dans les recensements pour identifier l'effectif d'immigrants et ses caractéristiques; il fournit également des modèles de tableaux concernant les migrations internationales aux fins de diffusion des données de recensements.

Collecte de données sur les effectifs de migrants

Les données sur les migrations internationales sont communément appelées données sur les effectifs et données sur les flux. Selon les deux séries de *Recommandations*, l'effectif de migrants internationaux présents dans un pays englobe les personnes qui ont sans cesse changé de pays de résidence habituelle. Cependant pour les besoins d'une étude de l'impact international des migrations, deux sous-populations retiennent l'intérêt : *a*) les étrangers (non ressortissants) qui vivent dans un pays; et *b*) les personnes nées dans un pays autre que celui dans lequel elles vivent (les personnes nées à l'étranger). Les recensements de la population ont la réputation d'être la meilleure source de données sur l'effectif de migrants et ses caractéristiques.

La Division de statistique de l'ONU recueille presque toutes ses données auprès des services nationaux de statistique au moyen d'un jeu de questionnaires utilisés pour l'*Annuaire démographique*. La collecte des données s'applique principalement aux effectifs de migrants. Ces données sont recueillies à l'aide de deux questionnaires concernant le recensement de la population, qui sont envoyés aux pays lorsque l'on sait qu'un recensement a eu lieu; ils sont envoyés tous les ans jusqu'à ce que la quasi-totalité des données ait été reçue. Le questionnaire du recensement de la population portant sur les caractéristiques générales collecte les informations suivantes :

- Population autochtone et née à l'étranger, par âge, sexe et résidence urbaine/rurale;
- Population née à l'étranger, par pays de naissance, âge et sexe;
- Population née à l'étranger établie dans le pays depuis moins de 5 ans, par pays de naissance, âge et sexe;
- Population par pays de nationalité et sexe.

Le questionnaire du recensement de la population portant sur les caractéristiques économiques collecte des informations sur la population née à l'étranger et économiquement active, par profession, âge, sexe et résidence urbaine/rurale.

Puisque les effectifs de migrants sont essentiellement définis en termes de population née à l'étranger et d'étrangers (non ressortissants), le niveau de réponse des pays et régions se mesure par la disponibilité des données relatives aux non-ressortissants ou aux populations classées par nationalité, collectées à l'occasion des deux derniers recensements de la population (1985-1994 et 1995-2004). Comme de nombreux questionnaires de l'*Annuaire démographique* demandent aussi des données ventilées par sexe, le nombre de pays qui ont été en mesure de fournir des données sur les non-ressortissants ou sur la population par nationalité, ventilée par sexe, est également examiné. On ne s'étendra pas plus à ce stade, bien que l'on sache que plus le questionnaire demande de renseignements détaillés, moins on reçoit de réponses.

Le nombre de pays et régions qui ont jusqu'ici communiqué des informations sur les ressortissants et les non-ressortissants depuis 1985 s'élève à 90 sur 230. Le nombre de pays

qui ont fourni ces renseignements dans le recensement de 1990 (1985-1994) est, jusqu'ici, plus élevé que pour le recensement de 2000 (1995-2004). Le nombre plus faible de réponses données sur les ressortissants et non-ressortissants pour le recensement des années 2000 tient au fait que certains pays n'ont pas encore procédé à leur recensement de 2000, et que certains autres, bien qu'ils aient fait leur recensement, n'ont pas transmis leurs données à la Division de statistique de l'ONU⁴. De plus on relève de considérables variations dans le nombre de réponses par régions géographiques (voir tableau). Par exemple, 25 pays et zones, sur 48 en Europe, ont fourni des données sur les non-ressortissants, tandis que 15 pays et zones en Afrique ont fourni ce type de données.

Depuis 1985, on compte 85 pays et zones ayant fourni des données sur la population par nationalité. Le pourcentage de pays qui ont ventilé leurs données par nationalité était à peu près le même pour tous les continents dans le recensement de 1990; l'Afrique et l'Europe ayant un taux de réponses légèrement supérieur à celui des quatre autres continents. S'agissant du recensement de 2000, près du quart des pays et zones d'Asie et d'Europe ont déclaré leur population par nationalité, tandis que sur les autres continents le taux de réponses était beaucoup plus bas. La faible proportion de pays ayant répondu pour le recensement de 2000 semble s'expliquer par le fait que certains pays n'avaient pas fait de recensement ou qu'ils n'avaient pas encore rendu compte des résultats de ce recensement.

La plupart des pays qui depuis 1985 ont fourni des données sur les non-ressortissants ou sur la population par nationalité ont également communiqué des données classées par sexe. Par exemple, sur 90 pays et zones qui ont communiqué des données sur les non-ressortissants depuis 1985, 83 (soit 92 %) ont également fourni une ventilation par sexe. De même, sur les 85 qui ont ventilé leurs données par nationalité depuis 1985, 79 (soit 93 %) ont également communiqué des données ventilées par sexe.

Outre les informations demandées dans le questionnaire de l'*Annuaire démographique* sur le recensement de la population, les mises en tableau suivantes sont recommandées par les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, première révision* :

- Population née à l'étranger, par période d'arrivée, pays de naissance, âge et sexe;
- Population par pays de naissance et nationalité, âge et sexe;
- Population née à l'étranger, par situation de famille, âge et sexe;
- Population née à l'étranger, par groupe d'âge, statut professionnel habituel ou actuel, âge et sexe;
- Population économiquement active, née à l'étranger, par groupe d'âge, par période d'arrivée, profession et sexe;
- Population née à l'étranger, par groupe d'âge, niveau d'instruction, âge et sexe.

Bien que les mises en tableaux ci-dessus soient recommandées par les Nations Unies, le nombre de réponses, même en ce qui concerne les informations les plus élémentaires sur les effectifs de personnes nées à l'étranger ou étrangères, est encore très bas. Par exemple, jusqu'à présent seulement 90 pays et zones sur 230 ont été en mesure de fournir des données sur la taille de leur population née à l'étranger, ou sur la population classée par nationalité (85 sur 230) depuis 1985. Le fait que, parmi les pays n'ayant pas communiqué ces données, 17 pays et zones n'aient pas fait de recensement depuis 1985 fausse les comparaisons internationales. De plus, même pour les pays qui ont récemment effectué un recensement depuis 1985, ils se peut que certains d'entre eux aient omis, dans leurs questionnaires de recensement national, de poser des questions sur les populations nées à l'étranger ou sur la nationalité, comme souligné précédemment.

⁴ Les questionnaires du recensement ont été envoyés jusqu'en mars 2004 à tous les pays qui avaient exécuté un recensement durant la période 1995-2004. Un additif spécial à l'*Annuaire démographique* sur les recensements de la population sera publié en 2005.

Les efforts n'ont pas cessé pour améliorer la collecte des données sur les statistiques des effectifs de migrants internationaux. Par exemple, la Division de statistique de l'ONU a encouragé certains pays, qui n'ont pas fait de recensement au cours des 10 dernières années, de procéder à un recensement sur la population et l'habitation. La Division de statistique s'occupe également d'aider les pays et zones à entreprendre des recensements nationaux bien préparés, incorporant les questions traditionnelles ainsi que de nouvelles questions. Un colloque sur les recensements se tiendra en septembre 2004, auquel seront invitées de hautes personnalités gouvernementales afin de promouvoir de meilleures méthodes de planification, d'exécution et de traitement des données en vue du recensement de 2010 sur la population et l'habitat.

En outre, la réunion d'un Groupe d'experts se tiendra à la même époque pour réviser les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Cet examen portera sur de nouvelles questions qui se posent. Par exemple, dans le domaine des migrations internationales, des variables correspondant au *lieu de naissance* et à la *nationalité* sont particulièrement pertinentes pour une étude des migrations internationales. Alors qu'une variable peut être appropriée pour un pays, une autre peut être mieux adaptée à un autre. Pour certains pays, l'accent est mis sur le lieu de naissance en raison du problème de la double nationalité et aussi parce qu'il est difficile de suivre les changements de nationalité, ce qui demanderait une variable supplémentaire : *Nationalité à la naissance*. Le Groupe d'expert se penchera sur ce type de questions afin que les expériences nationales soient prises en compte dans la révision des *Principes et recommandations*. L'objectif final est de formuler les recommandations les mieux appropriées que les pays puissent suivre lorsqu'ils préparent un recensement.

Quant aux pays qui ont mené un recensement à bien, la Division de statistique s'emploie activement à améliorer leur niveau de réponses aux questionnaires de l'*Annuaire démographique*. Il s'agit maintenant d'améliorer les questionnaires de l'*Annuaire démographique*, et à cette fin une réunion de Groupe d'experts a formulé une liste de recommandations sur la manière de mieux répondre aux besoins des gouvernements et de la communauté internationale en matière de collecte et de diffusion de données plus complètes, comparables et actualisées, tout en réduisant le volume de travail imposé aux pays pour remplir ces questionnaires. Par ces améliorations générales on compte également faciliter la collecte de données concernant les statistiques en matière de migrations, provenant de pays et zones.

Collecte de données sur les flux migratoires

Les données sur les flux migratoires décrivent l'incidence des personnes qui se déplacent vers un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une durée déterminée d'au moins trois mois. Ces données excluent l'incidence de personnes qui font des voyages temporaires à l'étranger à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, ou autres déplacements qui ne changent pas le pays de résidence habituelle d'une personne (voir encadré 1 dans les *Recommandations en matière de statistique des migrations internationales, Révision 1*). Les principales sources de données sur les flux sont les rapports sur le passage des frontières, les enquêtes sur les voyageurs, les registres d'état civil, les demandes de visas, de permis de travail, de permis de séjour et les demandes d'asile.

Différentes entités sont généralement chargées de communiquer les données servant à l'établissement des statistiques des migrations internationales; ce sont par exemple le ministère du travail, le ministère de l'intérieur, et la police. Dans ces conditions la grosse difficulté à laquelle doivent faire face les bureaux nationaux de statistique lorsqu'ils recueillent et compilent toutes ces données sur les migrations internationales tient à la diversité des sources et au degré de coordination nécessaire entre les diverses institutions en jeu.

La Division de statistique de l'ONU a pour mandat de prendre contact avec les responsables des statistiques nationales en matière de collecte, de compilation et de diffusion des données, et de les assister. Elle a ainsi été en mesure de fournir des directives à certains

pays sur la manière de collecter et de compiler les statistiques des migrations internationales concernant les effectifs, notamment à partir des recensements de la population et d'enquêtes par sondage, comme indiqué dans la section précédente. Il faut noter cependant que les données sur les flux migratoires sont souvent détenues par d'autres ministères, tels le ministère du Plan, le ministère du travail ou le ministère de l'intérieur.

Bien qu'il soit assez difficile de collecter des données sur les flux migratoires sans être investi d'un mandat international précis pour contacter les organismes nationaux compétents, la Division de statistique de l'ONU essaie d'accroître le nombre des réponses et leur comparabilité par l'intermédiaire de ses contacts officiels avec les responsables nationaux dans ce domaine.

La Division de statistique de l'ONU fournit aux pays un appui technique pour collecter et compiler les données, et aide à la formation de statisticiens sur l'application des principes et recommandations relatifs aux concepts et méthodes statistiques. Elle répond aussi aux demandes émanant de bureaux nationaux de statistique qui ont besoin d'assistance technique et de conseils.

Dans ce contexte, la Division de statistique des Nations Unies, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a organisé à Genève, du 15 au 17 septembre 2003, un séminaire sur l'amélioration de la compilation des statistiques des migrations internationales. Ce séminaire avait pour principal objectif de familiariser les statisticiens avec l'application des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales (première révision)*. Les participants ont examiné les conditions de production et d'utilisation des statistiques des migrations internationales, et ont étudié comment on pourrait produire des statistiques plus complètes et actuelles de manière à répondre à la demande croissante de statistiques pouvant servir à l'élaboration de politiques et aux prises de décisions. Un autre séminaire tenu dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est prévu pour aider les pays de la région à collecter et compiler des statistiques des migrations.

Un questionnaire d'essai sur les statistiques des voyages et des migrations pour *l'Annuaire démographique* a été mis au point et utilisé pour la première fois à titre de test dans la communauté des îles du Pacifique ainsi que dans d'autres régions et sous-régions du monde.

Il existe également un plan d'harmonisation des pratiques nationales sous forme de modules informatiques accessibles sur Internet. Le but de ce système est d'aider les bureaux de statistiques à collecter des statistiques des migrations internationales en explorant diverses sources de données nationales et en offrant une approche harmonisée des pratiques nationales les plus remarquables.

Conclusion

La collecte de données sur les statistiques des migrations telle qu'elle s'est pratiquée au cours des 50 dernières années a été une difficile entreprise. Par exemple, depuis 1985, moins de 40 % des pays et zones ont fourni des données sur les effectifs de migrants, et les réponses sur les données concernant les flux sont encore moins nombreuses. Les statistiques des migrations internationales pâtissent de l'absence de concepts et de définitions harmonisés sur l'ensemble des pays. Il y a aussi un manque de ressources, et un manque de coordination entre les divers organismes nationaux, et internationaux.

La Division de statistique de l'ONU s'est activement employée à obtenir à faire passer des accords sur les concepts et définitions comparables sur le plan international. À cet effet elle a élaboré une série de recommandations sur les statistiques des migrations internationales, et s'est employée à renforcer les capacités nationales grâce à la coopération technique sous forme de séminaires nationaux et internationaux et de réunions de groupes d'experts.

Il est probable qu'un nombre accru de pays sera en mesure, dans un avenir proche, de fournir des données sur les effectifs de migrants. Toutefois, en raison des mécanismes spéci-

fiques dont ils se servent pour collecter les données sur les flux migratoires, et aussi en raison du fait que la Division de statistique n'est pas investie d'un mandat précis l'habilitant à collecter ces données directement auprès des responsables nationaux les plus compétents, les améliorations dans ce domaine resteront limitées. Il n'est pas certain que l'on puisse parvenir à un accord international pour faciliter la collecte de données sur les flux migratoires par l'intermédiaire de responsables nationaux autres que les bureaux de statistiques. Par ailleurs la question de savoir comment un tel accord aurait une incidence sur le processus actuel de collecte des données reste encore à étudier.

Bibliographie

- Abella, Manolo I. (1997). *Sending Workers Abroad*. Geneva, International Labour Office.
- Adams, J. D. (1997). Technology, Trade and Wages. National Bureau of Economic Research (NBER) Working Paper, n° 5940. Cambridge, Massachusetts, NBER.
- Adams, R. H., Jr. (1989). Worker remittances and inequality in rural Egypt. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 38, No. 1.
- _____ (1998). Remittances, investment, and rural asset accumulation in Pakistan. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, No. 1, p. 170.
- _____ (2003). *International Migration, Remittances and the Brain Drain: A Study of 24 Labor-Exporting Countries*. World Bank Policy Research Working Paper, No. 3069. April. Washington, D.C., World Bank.
- Addy, D. N., B. Wijkstrom and C. Thouez (2003). Migrant remittances: country of origin experiences: strategies, policies, challenges and concerns. Paper prepared by the International Migration Policy programme (IMP). Geneva. Available from www.livelihoods.org/hot_topics/docs/REMITPAPER.doc (accessed 27 October 2004).
- Adepoju, Aderanti (2000). Afrique subsaharienne. *Rapport sur l'état de la migration dans le monde en 2000*. Genève, Organisation internationale pour les migrations, p. 133-162.
- _____ (2001). Regional organizations and intra-regional migration in sub-Saharan Africa: challenges and prospects. *International Migration*, vol. 39, No. 6, pp. 44-57.
- African Centre for Technology Studies (ACTS) (2002). Return and reintegration of qualified African Nationals Programme (RQAN III) phase 3 report. Nairobi.
- Alárcon, Rafael (2002). The development of home town associations in the United States and the use of social remittances in Mexico. Department of Estudios Sociales, El Colegio de la Frontera Norte, Baja California, Mexico.
Available from <http://www.thedialogue.org/publications/alarcon.pdf> (accessed 1 November 2004).
- Aleinikoff, T. A. (2003). International legal norms and migration: a report. In *Migration and International Legal Norms*, T. Alexander Aleinikoff and Vincent Chetail, eds. The Hague, T. M. C Asser Press.
- Aleinikoff, T. Alexander, and Vincent Chetail, eds. (2003). *Migration and International Legal Norms*. The Hague, T. M. C. Asser Press.
- Amuedo-Dorantes, C., and S. Pozo (2002). *On the Use of Differing Money Transmission Methods by Mexican Immigrants*. Working Paper, No. E2004/06. Sevilla, Espagnia, Fundacion Centro de Estudios Andaluces, pp. 15-16. November.
- Angrist, J. D., and A. D. Kugler (2001). *Protective or Counter-productive? European Labour Market Institutions and the Effect of Immigrants on EU natives*. NBER Working Paper, No. 8660. Cambridge, Massachusetts, NBER.
- Appleyard, Reginald T. (1977). Major international population movements and policies: an historical review. In *Conférence internationale sur la population*, Mexico, 1977, vol. 2. Liège, Belgique, Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).
- _____ (2001). International migration policies 1950-2000. *International Migration*, vol. 39, No. 6, pp. 7-18.

- Armstrong, F. (1998). Migration of nurses: finding a sustainable solution. *Australian Nursing Journal*, vol. 11, n° 3.
- Auerbach, A. J., and P. Oreopoulos (1999). Analyzing the fiscal impact of U.S. immigration. *American Economic Review: Papers and Proceedings*, vol. 89, No. 2.
- Balan, Jorge (1992). The role of migration policies and social networks in the development of a migration system in the Southern Cone. In *International Migration Systems: A Global Approach*, Mary M. Kritz, Lin Lean Lim and Hania Zlotnik, eds. Oxford, Clarendon Press, pp. 115-130.
- Barro, Robert and J. W. Lee (1996). *International Measurement of Schooling Years and Schooling Quality*. American Economic Review, Papers and Proceedings, vol. 86, No. 2, pp. 218-223.
- Bedford, Richard (2003). New Zealand: The politicization of immigration. Migration Information Source. Available from <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=86> (accessed 28 October 2004)
- Beine, M., F. Docquier and H. Rapoport (2002). *Brain Drain and LDCs' Growth: Winners and Losers*. Working Paper, No. 129. Palo Alto, California, Center for Research on Economic Development and Policy Reform, Stanford University.
- Bernard, W. S. (1982). A history of U.S. immigration policy. In *Immigration*, R. A. Easterlin *et al.*, eds. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- Bhagwati, Jagdish (2003). Borders beyond control. *Foreign Affairs* (New York), vol. 82, No. 1 (January-February), pp. 98-104.
- Bhagwati, J. (2004). In *Defense of Globalization*. New York, Oxford University Press, chap. 14.
- Bilsborrow, Richard E., *et al.* (1997). *International Migration Statistics: Guidelines for Improving Data Collection Systems*. Geneva, International Labour Office.
- Boeri, Tito, *et al.* (2001). *The Impact of Eastern European Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States: Final Report*, Berlin; and Milan, Italy: European Integration Consortium; Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung, Center for Economic Policy Research, Trade Union Institute for Economic Research, Institute for Advanced Studies and Innocenzo Gasparini Institute for Economic Research.
- Bollini, P., and H. Siem (1995). No real progress towards equity: health of migrants and ethnic minorities on the eve of the year 2000. *Social Science & Medicine*, vol. 41, No. 6, pp. 819-828.
- Bonin, Holger (2002). Eine fiskalische Gesamtbilanz der Zuwanderung nach Deutschland. *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, vol. 71.
- _____, B. Raffelhuschen and J. Walliser (2000). Can immigration alleviate the demographic burden. *FinanzArchiv*, vol. 57, No. 1. *World Economic and Social Survey 2004*
- Borjas, George (1994). The economics of immigration. *Journal of Economic Literature*, (Nashville, Tennessee), vol. 32, No. 4 (December), pp. 1667-1717.
- _____, (1995). The economic benefits from immigration. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, No. 2.
- _____, (1999). The economic analysis of immigration. In *Handbook of Labor Economics*, vol. 3A, Orley Ashenfelter and David Casel, eds. Dordrecht, Netherlands, North Holland.
- _____, (2001). *Does immigration Grease the Wheels of the Labour Market?* Brookings Papers on Economic Activity, No. 1. Washington, D.C., Brookings Institution.

- _____ (2003). The labour demand curve is downward sloping: re-examining the impact of immigration on the labour markets. *The Quarterly Journal of Economics*, November 2003, pp. 1335-1374.
- Bourgignon, Francois, and Christian Morrison (2002). Inequality among world citizens: 1820-1992. *American Economic Review*, vol. 92, No. 4 (September).
- Boyd, Monica, and Elizabeth Grieco (2003). *Women and Migration: Incorporating Gender into International Migration Theory*. Washington, D.C., Migration Policy Institute.
- Buencamino, Leonides, and Sergei Gorbunov (2002). Informal money transfer systems: opportunities and challenges for development finance. DESA Discussion Paper, No. 26. ST/ESA/2002/DP/26. United Nations, New York.
- Burney, N. (1987). Workers' remittances from the Middle East and their effect on Pakistan's economy. *The Pakistan Development Review*, vol. 26, No. 4.
- Card, D. (1990). The Impact of the Mariel boatlift on the Miami labour market. *Industrial and Labour Relations Review*, vol. 43 (January 1990), pp. 245-257.
- Cardenas, Enrique, Jose Antonio Ocampo and Rosemary Thorp, eds. (2000). *An Economic History of Twentieth Century Latin America*, vol. I, *The Export Age*. London, Palgrave.
- Carlos, Reinarruth D. (2002). Determinants of international migration in the Philippines. *International Migration Review*, vol. 36, pp. 81-102.
- Carrington, W. (1999). International migration and the "brain drain". *The Journal of Social, Political, and Economic Studies* (Washington, D.C.), vol. 24, No. 2.
- _____, and P. deLima (1994). Large-scale immigration and labour markets: an analysis of the retornados and their impact on Portugal. Working paper. Baltimore, Maryland, Johns Hopkins University.
- Carrington, W., and E. Detragiache (1998). *How Big is the Brain Drain?* IMF Working Paper WP/98/102. Washington, D.C.
- Castles, Stephen (1999). International migration and the global agenda: reflections on the 1998 United Nations Technical Symposium. *International Migration* (Geneva) vol. 37, No. 1. pp. 5-20.
- _____ (2000). International migration at the beginning of the twenty-first century: global trends and issues. *International Social Science Journal*, vol. 165, pp. 269-281.
- _____ (2002). Migration and community formation under conditions of globalization. *The International Migration Review*, vol. 26, No. 4 (winter), pp. 1143-1168.
- Centre d'études et de Recherche sur la Population et le Developpement (CERPOD) (1995). *Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO): Resultats Preliminaires*. Bamako, Mali, CERPOD.
- Chanda, Rupa (2003). Rapports entre le mode 4 et les autres modes de fourniture de services prévus dans l'Accord général sur le commerce des services. Mémoire présenté au cours du séminaire OCDE-Banque mondiale-OIM sur les échanges et les migrations, Genève, 12-14 novembre 2003.
- Chiswick, B. R. (2000). Are immigrants favorably self-selected? In *Migration Theory: Talking Across the Disciplines*, Caroline D. Brettell and James F. Hollifield, eds. New York, New York, Routledge.
- Chiquiar, D., and G. H. Hanson (2002). *International Migration, Self-Selection, and the Distribution of Wages: Evidence from Mexico and the United States*. NBER Working Paper, No. 9242. Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research.

- Choo, Vivien (2003). Philippines losing its nurses, and now maybe its doctors. *The Lancet*, vol. 36, p. 1356.
- Clark, K., and S. Drinkwater (2001). An investigation of household remittance behavior. School of Economic Studies, University of Manchester, Manchester, and Department of Economics, University of Surrey, Surrey, United Kingdom.
- Collado, M. D., I. Iturbe-Ormaetxe and G. Valera (2003). Quantifying the impact of immigration on the Spanish welfare state. Mimeograph. University of Alicante, Alicante, Spain.
- Commission des communautés européennes (2003). Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, 3 juin, Bruxelles.
- Coppel, J., J.-C. Dumont and I. Visco (2001). Trends in immigration and economic consequences. OECD Economics Department Working papers, No. 284. Paris.
- Cordero-Guzman, Hector R., Robert Smith and Ramon Grosfoguel (2002). *Migration, Transnationalization, and Race in a Changing New York*. Philadelphia, Pennsylvania, Temple University Press.
- Cortés-Conde, Roberto (2000). The vicissitudes of an exporting economy: Argentina (1875-1930). In *An Economic History of Twentieth Century Latin America*, vol. I, *The Export Age*, Enrique Cardenas, Jose Antonio Ocampo and Rosemary Thorp, eds. London, Palgrave.
- Conseil de l'Europe (2004). Convention sur la participation des étrangers à la vie politique au niveau local : situation au 22 octobre 2004. Peut être consulté à l'adresse électronique suivante : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=144&CM=8&DF=&CL=ENG> (consulté le 1^{er} novembre 2004).
- Crul, M., and H. Vermeulen (2002). The second generation in Europe. *The International Migration Review*, vol. 37, No. 4, pp. 965-987.
- Crush, Jonathan, and Wade Pendleton (2004). Regionalizing xenophobia? Citizens' attitudes to immigration and refugee policy in Southern Africa. Southern African Migration Project.
- Davis, K. (1951). *The Population of India and Pakistan*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- de Braw, Alan, Edward J. Taylor and Scott Rozelle (2003). L'impact de l'immigration et des transferts de salaires sur les revenus ruraux en Chine. Mémoire établi sous l'égide du Centre de recherches pour le développement international, de la Banque mondiale et de la Fondation Ford, Beijing.
- de Ferranti, D., *et al.* (2003). Inequality in Latin America and the Caribbean: breaking with history? Washington, D.C., International Bank for Reconstruction and Development/World Bank.
- Delaunay, Daniel (1998). Le cas français. In *La mesure de la migration clandestine en Europe*. Volume 2, *Rapport des experts*, G. Tapinos and D. Delaunay, eds. Eurostat Working Papers (3/1998/E/no.7). Luxembourg.
- Department of Trade and Industry, United Kingdom (2004). *Making Globalization a Force for Good*. Trade and Investment White Paper 2004. London, DTI. 7 July.
- Desai, M. A., D. Kapur and J. McHale (2000). Sharing the spoils: taxing international human capital flows. Updated version of paper presented at the NBER National Council of Applied Economic Research (NCAER) Conference on India's Economic Reforms.
- Devan, Janamitra, and Parth S. Tewari (2001). Brains abroad. *The McKinsey Quarterly*, No. 4 (Emerging markets), p. 57.

- Dialogue: Dial Newsletter* (2003). No. 19 (June). Paris.
- Doudeijns, M., and J.-C. Dumond (2003). Immigration et pénurie de main-d'œuvre : évaluation des besoins et limites des politiques de sélection dans le recrutement de main-d'œuvre étrangère; mémoire établi pour la Conférence sur les aspects économiques et sociaux des migrations, organisée conjointement par l'OCDE et la Commission européenne.
- Drinkwater, S., *et al.* (2002). The economic impact of migration: a survey. Paper prepared for the second Workshop of the Fifth Framework Programme project entitled "European Enlargement: The Impact of East-West Migration on Growth and Employment". Vienna.
- D'Sami, Bernard (2000). Migration patterns and challenges for Indians seeking work abroad: a special focus on South India, National Forum of Migrant Workers Rights. CARAM-Asia, Royapuram, Chennai, India. Available from http://aidsouthasia.undp.org.in/publication/6TH%20CCAP/hiv_migration.htm (accessed 1 November 2004).
- Duleep, Harriet O., and Mark C. Regets (1992). Some evidence on the effect of admission criteria on immigrant assimilation. In *Immigration, Language and Ethnicity: Canada and the United States*, Barry R. Chiswick, ed. Washington, D.C., American Enterprise Institute.
- Durand, J., *et al.* (1996). International migration and development in Mexican communities. *Demography*, vol. 33, No. 2 (May), pp. 249-264.
- _____ E. A. Parrado and D. Massey (1996). Migradollars and development: a reconsideration of the Mexican case. *International Migration Review*, vol. 30, No. 2, pp. 423-444.
- Edwards, A. C., and M. Ureta (2001). Income transfer and children's schooling: evidence from El Salvador. California State University at Long Beach, Long Beach, California, and Texas A & M University, College Station, Texas. Revised June. NBER Inter-American Seminar on Economics, Monterrey, Mexico, November 2002.
- Egan, Timothy (2004). Border desert proves deadly for Mexicans. *The New York Times*. 23 May.
- Eurobarometer (1997). Opinion poll: racism and xenophobia in Europe. Eurobarometer Opinion Poll, No. 47.1, 1997.
- European Commission (2001). The free movement of workers in the context of enlargement. Information note. 6 March. Available from http://europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/migration_enl.pdf.
- _____ (2003). Migration and social integration of migrants. Valorisation of research on migration and immigration funded under 4th and 5th European Framework Programmes of Research. Community Research. Proceedings of a dialogue workshop organized by DG Research, Brussels, 28 and 29 January 2002.
- Ferenczi, I., and W. F. Willcox (1929). *International Migration*, vol. I., *Statistics*. New York, National Bureau of Economic Research.
- Fetzer, Joel S. (2000). Economic self-interest or cultural marginality? Anti-immigration sentiment and nativist political movements in France, Germany and the USA. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 26, No. 1, pp. 5-23.
- Financial Times*, (2004). April 28.
- Freeman, Gary P. (2003). Immigration policies. In *Encyclopedia of Population*, Paul Demeny and Geoffrey McNicoll, eds. New York, Macmillan Reference USA.
- Friedberg, R. M. (1997). The impact of mass migration on the Israeli labour market. Manuscript.

- _____, and J. Hunt (1995). The impact of immigrants on host country wages, employment and growth. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, No. 2.
- Galenson, D. W. (1984). The rise and fall of indentured servitude in the Americas: an economic analysis. *Journal of Economic History*, vol. 44 (March).
- Gammeltoft, P. (2002). *Remittances and other Financial Flows to Developing Countries*. Centre for Development Research Working Paper. Copenhagen.
- Garson, Jean-Pierre, and Anais Loizillon (2003). Migration en Europe : tendances et perspectives. Mémoire présenté à la Conférence internationale sur les aspects économiques et sociaux des migrations, organisée conjointement par l'OCDE et la Convention européenne, Bruxelles, 21 et 22 janvier.
- Gemery, H. A. (1994). Immigrants and emigrants: international migration and the US labor market in the Great Depression. In *Migration and the International Labor Market, 1850-1939*, T. J. Hatton and J. G. Williamson eds. London, Routledge. *World Economic and Social Survey 2004*
- Gieseck, A., U. Heilemann and H. D. von Loeffelholz (1995). Economic implications of migration into the Federal Republic of Germany, 1988-1992. *The International Migration Review*, vol. 29, No. 3.
- Glaessel-Brown, E. E. (1998). Use of immigration policy to manage nursing shortages. *Journal of Nursing Scholarship*, vol. 30, No. 4.
- Government of Canada (2003). Canada's view and proposals on transparency of horizontal Mode 4 commitments. Paper presented during the Expert Meeting on Market Access Issues in Mode 4 and Effective Implementation of Article IV on Increasing the Participation of Developing Countries. Geneva, 29-31 July 2003.
- Grant, Oliver (2003). Globalisation versus de-coupling: German emigration and the evolution of the Atlantic labour market, 1870-1913. *Explorations in Economic History*, vol. 40, p. 390.
- Grondin, Danielle (2004). Well-managed migrants' health benefits all. *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 82, No. 8 (August), p. 561.
- Guarnizo, Luis Eduardo (2003). The economics of transnational living. *The International Migration Review*, vol. 37, No. 3 (fall), pp. 666-699.
- Hallock, J. A., S. S. Seeling and J. J. Norcini (2003). The international medical graduate pipeline. *Health Affairs*, vol. 22, No. 4.
- Hansen, Randall (2003). Migration to Europe since 1945: its history and its lessons. In *The Politics of Migration: Managing Opportunity, Conflict and Change*, Sarah Spencer, ed. Oxford, Blackwell.
- Hatton, T. J., and J. G. Williamson, eds. (1994). *Migration and the International Labor Market, 1850-1939*. London, Routledge.
- Hatton, Timothy J., and Jeffrey G. Williamson (2005). *World Mass Migration: Two Centuries of Policy and Performance*. Cambridge, Massachusetts, The MIT Press.
- Hendricks, L. (2002). How important is human capital for development? evidence from immigration earnings. *American Economic Review*, vol. 92, pp. 198-219.
- Hille, Hubertus, and Thomas Straubhaar (2001). The impact of EU enlargement and economic integration: results of recent studies. In *Migration Policies and EU Enlargement: The Case of Central and Eastern Europe*. Geneva, International Labour Organization.
- Hirschman, C. (2001). Immigration: public policy. In *International Encyclopedia of Social and Behavioral Science*, vol. 11, N. J. Smelser and P. B. Baltes, eds. Oxford, United Kingdom, Elsevier.

- Hoddinott, J. (1996). A model of migration and remittances applied to Western Kenya. *Oxford Economic Papers*, vol. 46.
- Huff, W. G. (1994). *The Economic Growth of Singapore: Trade and Development in the Twentieth Century*. Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press.
- Hunt, J. (1992). The impact of the 1962 repatriation from Algeria on the French labour market. *Industrial and Labour Relations Review*, vol. 45. April.
- Huttenback, R. A. (1976). *Racism and Empire: White Settlers and Colored Immigrants in the British Self-Governing Colonies, 1830-1910*. Ithaca, New York, Cornell University Press.
- Hysenbegasi, A., and S. Poza (2002). What prompts workers to remit: evidence using a panel of Latin American and Caribbean nations. Citigroup, Irving, Texas, and Western Michigan University, Kalamazoo, Michigan. Available from [http://homepages.wmich.edu/~poza/what %20prompts.fnal.pdf](http://homepages.wmich.edu/~poza/what%20prompts.fnal.pdf) (accessed 25 October 2004).
- Institute of Public Affaris (2002). How Asian brain drain winds up benefiting Asia. *Review, Institute of Public Affairs*, vol. 54, No. 2 (June), p. 30.
- Inter-American Development Bank (2001). Remittances to Latin America and the Caribbean: comparative statistics. Paper prepared by the Multilateral Investment Fund-Inter-American Development Bank for the Regional Conference on Remittances as a Development Tool. Washington, D.C.
- International Labour Office (1936). *World Statistics of Aliens: A Comparative Study of Census Returns 1910-1920-1930*. Studies and Reports, Series O (Migration), No. 6. Geneva, International Labour Office.
- Organisation internationale du Travail (2003). Travailleurs migrants. Base de données NATLEX sur les législations et réglementations nationales en matière de travail, de sécurité sociale et droits de l'homme au travail. Peut être consultée à l'adresse électronique suivante : <http://natlex.ilo.org>.
- _____ (2004a). *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*. Rapport VI, Conférence internationale du travail, 92^e session, 2004. Genève, Bureau international du Travail.
- _____ (2004b). Compte rendu provisoire 22, Conférence internationale du travail, quatre-vingt-douzième session, Genève, 2004. Peut être consultée à l'adresse électronique suivante : www.ilo.org/public/english/standards/re/m/ilc/ilc92/pdf/pr-22.pdf (consulté le 24 novembre 2004).
- Programme international sur les politiques relatives aux migrations (2000). *Conférence sur les politiques relatives aux migrations internationales, pour l'Asie centrale, le Caucase et pays d'alentour : Rapport et conclusions*. Genève.
- _____ (2003). Séminaire sur la politique des migrations dans la région des Caraïbes, document de base, Genève.
- International Monetary Fund (2003). *Balance of Payments Statistics Yearbook, 2003*. Washington, D.C.
- International Organization for Migration (IOM) (1996). Combating migrant trafficking through legislation. *Trafficking in Migrants: Quarterly Bulletin*, No. 12, pp. 1-3.
- Organisation internationale pour les migrations (2002a). Programme d'émigration pour le développement en Afrique (MIDA). Brochure, Genève.
- _____ (2002b). Managing migration at the regional level: strategies for regional consultation. Paper prepared for the Roundtable on Managing Migration at the Regional Level, held on 5 June 2002, Geneva. Available from <http://www.iom.int>. *World Economic and Social Survey 2004*

- _____ (2003a). Migrants' remittances in the Americas: trends and policy options for RCM countries. Intervention by Mr. Brunson McKinley, Director-General of IOM, during the VIII Regional Conference on Migration in Cancun, Mexico, 29 and 30 May.
- _____ (2003b). Illustration of multilateral, regional and bilateral cooperative arrangements in the management of migration. In *Migration and International Legal Norms*, T. Alexander Aleinikoff and Vincent Chetail, eds. The Hague, T. M. C. Asser Press, pp. 305-333.
- _____ (2003c). *World Migration 2003: Managing Migration: Challenges and Responses for People on the Move*. Geneva.
- _____ (2003d). *Labour Migration in Asia: Trends, Challenges and Policy Responses in Countries of Origin*. Geneva.
- _____, Conseil (2003). Migration et mondialisation. Quatre-vingt-sixième session, 10 novembre, MC/INF/268.
- _____ Bureau de l'évaluation des programmes (1999). *Évaluation des programmes d'information de l'OIM*. Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Nations Unies (2000). *État de la migration dans le monde en 2000*. Numéro de vente : F.00.III.S.3.
- _____ (2002). *International Migration Report 2002*. Numéro de vente : E.03.XIII.4. United Nations.
- Iredale, Robyn, and Nicola Piper (2003). *Identification of the Obstacles to the Signing and Ratification of the UN Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers: The Asia-Pacific Perspective*. Paris, UNESCO.
- Issawi, C. (1966). *The Economy of the Middle East, 1800-1914*. Chicago, Illinois, University of Chicago Press.
- Japan, Ministry of Justice (2001). *Immigration Control, 2001*. Tokyo.
- Jaret, C. (1999). Troubled by newcomers: anti-immigrant attitudes and action during two eras of mass immigration to the United States. *Journal of American Ethnic History*, vol. 18, No. 3 (spring), pp. 9-39.
- Joint United Nations Programme on HIV/AIDS and International Organization for Migration (2004). UNAIDS/IOM statement on HIV/AIDS-related travel restrictions. Geneva. June. Available from http://www.iom.int/en/pdf_files/hiv aids/un aids_iom_statement_travel_restrictions.pdf (accessed 20 October 2004).
- Kandil, M., and M.F. Metwally (1990). The impact of migrants' remittances on the Egyptian economy. *International Migration*, vol. XXVIII, No. 2.
- Kapur, D. (2003). Remittances: the new development mantra? Paper prepared for the G-24 Technical Group Meeting, Harvard University, and Center for Global Development. UNCTAD/GDS/MDPB/G24/2004/5. New York, United Nations.
- Kasasa, Aya (2001). Asylum and immigration: Europe's search for a common policy. *The Courier*, ACP-EU, vol. 187, pp. 30-32.
- Kenwood, A. G., and A. L. Lougheed (1999). *The Growth of the International Economy, 1820-2000*, 4th ed. London, Routledge.
- Kesler, Christel (2004). Defining migrant status and assessing employment outcomes in Europe. May. Unpublished paper.
- Kirk, Dudley (1946). *Europe's Population in the Interwar Years*. League of Nations. Princeton, New Jersey, Princeton University Press.

- Klekowski von Koppenfels, Amanda (2001). *The Role of Regional Consultative Processes in Managing International Migration*. IOM Migration Research Series, No. 3. Geneva, IOM.
- K. von Koppenfels, Amanda (2001). Informal but effective: regional consultative processes as a tool in managing migration. *International Migration*, vol. 39, No. 6, pp. 62-82.
- Koc, I., and I. Onan (2001). The impact of remittances of international migrants on the standard of living of the left-behind families in Turkey. Conference Proceedings, XXIV IUSSP General Conference, Salvador, Brazil, 18-24 April 2001. Available from http://www.iussp.org/Brazil2001/s20/S26_03_koc.pdf (accessed 25 October 2004).
- Kogan, I. (2004). Employment careers and unemployment dynamics of immigrants in Germany and Great Britain. Mannheim Centre for European Social Research, University of Mannheim, Mannheim, Germany. P. 18.
- Koser, Khalid (2001). New approaches to asylum? *International Migration*, vol. 39, No. 6, pp. 85-99.
- Kramer, Roger G. (2003). Development in international migration to the United States: 2003. Immigration Policy and Research, Working Paper 38. Washington, D.C., United States Department of Labor, Bureau of International Labor Affairs.
- Kule, D., et al. (1999). *The Causes and Consequences of Albanian Emigration during Transition: Evidence from Micro Data*. Working Paper, No. 46. London, European Bank for Reconstruction and Development.
- Labour Migration Ministerial Consultations for Countries of Origin in Asia (2004). Summary of statements and recommendations of the Ministers. Colombo.
- Latham, A. J. H., and L. Neal (1983). The international market in rice and wheat 1868-1914. *Economic History Review*, vol. 36, pp. 260-275.
- Leon-Ledesma, M., and M. Piracha (2001). *International Migration and the Role of Remittances in Eastern Europe*. Studies in Economics, No. 0113. Canterbury, United Kingdom, Department of Economics, University of Kent.
- Lewis, W. Arthur (1978). *The Evolution of the International Economic Order*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- Lewis, W. A. (1978). *Growth and Fluctuations 1870-1913*. London, Allen and Unwin.
- Lim, Lin Lean (1996). The migration transition in Malaysia. *Asian and Pacific Migration Journal* (Manila), vol. 5, Nos. 2-3, pp. 319-337.
- Lloyd, J. (2003). The closing of the European gates? the new populist parties of Europe. In *The Politics of Migration*, S. Spencer ed. Malden, Massachusetts, Blackwell Publishers, pp. 88-99.
- Lowell, B. L. (2001). *Some Development Effects of the International Migration of Highly Skilled Persons*. International Migration Papers, No. 46. Geneva, International Labour Office.
- _____, and R.O. de la Garza (2000). The developmental role of remittances in U.S. Latino Communities and in Latin American countries. Final project report prepared for the Thomas Rivera Policy Institute (TRPI), University of Texas, Austin, Texas, and the Inter-American Dialogue.
- Lowell, B. L., and Allan Findlay (2001). *Migration of Highly Skilled Persons from Developing Countries: Impact and Policy Responses: Synthesis Report*. International Migration Papers, No. 44. Geneva, International Labour Office.
- Lowell, B. L., and Yvonne B. Kemper (2004). Transatlantic roundtable on low-skilled migration in the twenty-first century: prospect and policies. *International Migration*, vol. 42, No. 2, pp. 117-138.

- Lucas, Robert E. B. (2001). Diaspora and development: highly skilled migrants from East Asia. Report prepared for the World Bank. November. Available from <http://www.bu.edu/econ/ied/dp/papers/dp120.pdf> (accessed 25 October 2004).
- Lynch, James P., and Rita J. Simon (2003). *Immigration the World Over: Statutes, Policies, and Practices*. Lanham, Maryland, Rowman & Littlefield Publishers.
- Maiden, Samantha (2004). Degrees come with a visa. *The Australian*. 25 February.
- Marmora, Lelio (2003). Mutually agreed migration policies in Latin America. In *World Migration, 2003*. Geneva, ILO.
- Martin, David A., and T. Alexander Aleinikoff (2002). Double ties: why nations should learn to love dual nationality. *Foreign Policy*, vol. 133, pp. 80-81.
- Martin, Philip, and Elizabeth Midgley (2003). Immigration: shaping and reshaping America. *Population Bulletin*, vol.58, No. 2.
- Martin, Susan, Philip Martin and Patrick Weil (2002). Fostering cooperation between source and destination countries. Migration Information Source, Migration Policy Institute (MPI), Washington, D.C. Available from www.migrationinformation.org.
- Martinez-Herrera, Enric, and Djaouida Moualhi (2004). Public opinion and immigration policies in five EU countries: accounting for (in)consistency between immigrants selection and integration policies and citizens' attitudes. Paper presented at the thirty-second European Consortium for Political Research (ECPR) Joint Sessions of Workshops, Uppsala, Sweden, 13-18 April 2004. Available from <http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/upsala/ws16/Moualhi.pdf> (accessed 20 October 2004).
- Massey, Douglas S., Jorge Durand and Nolan Malone (2002). *Beyond Smoke and Mirrors: Mexican Immigration in an Era of Economic Integration*. New York, New York, Russell Sage.
- Mattoo, Aaditya, Sumantha Chauduri, and Richard Self (2003). Liberalizing Mode 4: a possible approach. Paper presented during the OECD-World Bank-IOM Seminar on Trade and Migration, Geneva, 12-14 November 2003.
- McClelland, C. (2002). South African brain drain costing \$5 billion—and counting. *Canadian Medical Association Journal*, vol. 167, No. 7, p. 793.
- McCormick, B., and J. Wahba (2003). Return international migration and geographical inequality: the case of Egypt. *Journal of African Economics*, vol. 12, No. 4, pp. 500-532.
- Meyer, J.-B., and M. Brown (1999). Scientific diasporas: a new approach to the brain drain. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Gestion des transformations sociales (MOST) document de synthèse, n° 41, établi pour la Conférence mondiale sur la science, UNESCO. Conseil international pour la science, Budapest, 26 juin-1^{er} juillet 1999.
- Migration News* (1998). Italy: North Africans, Kosovo. Vol. 5, No. 9 (September). Available from www.migration.ucdavis.edu.
- Miller, Mark J. (1992). Evolution of policy modes for regulating international labour migration. In *International Migration Systems: A Global Approach*, Mary M. Kritz, Lin Lean Lim and Hania Zlotnik, eds. Oxford, Clarendon Press.
- _____, and Philip L. Martin (1996). Prospects for cooperative management of international migration in the 21st century. *Asian and Pacific Migration Journal* (Quezon City, Philippines), vol. 5, n°s 2-3, pp. 175-199.
- Mosisa, Abraham T. (2002). The role of foreign-born workers in the U.S. economy. *Monthly Labor Review*, vol. 125, No. 5, pp. 3-14.

- Mutume, Gumisai (2003). Reversing Africa's "brain drain". *Africa Recovery* (New York), vol. 17, No. 2.
- National Science Foundation (1996). *Undergraduate Origins of Recent (1991-95) Science and Engineering Doctorate Recipients: Special Report*. Division of Science Resources Studies, Directorate for Social, Behavioral and Economic Sciences. Detailed Statistical Tables, NSF 96-334. Arlington, Virginia.
- New Zealand Department of Labour (2003). *The Fiscal Impact of Migrants to New Zealand 2003*. Immigration Research Programme. April. Wellington.
- Northrup, D. (1995). *Indentured Labor in the Age of Imperialism, 1834-1922*. Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press.
- Ocampo, Jose Antonio, and Juan Martin, eds. (2003). *Globalization and Development*. Palo Alto, California, Stanford University Press/World Bank/ECLAC.
- Okolski, Marek (1998). Regional dimension of international migration in Central and Eastern Europe. *GENUS* (Rome), vol. LIV, Nos. 1-2, pp. 11-36.
- Omelaniuk, Irena (2003). Elements of a more global approach to migration management. In *World Migration 2003*. Geneva, ILO, pp. 271-289.
- O'Neil, Kevin (2004). *Labor Export as Government Policy: The Case of the Philippines*. Washington, D.C., Migration Policy Institute.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2001). *La mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés*. Paris, OCDE.
- _____ (2003). *Migration and the Labour Market in Asia: Recent Trends and Policies*. Paris.
- O'Rourke, K. H., and J. G. Williamson (1999). *Globalization and History: The Evolution of a Nineteenth-Century Atlantic Economy*. Cambridge, Massachusetts, The MIT Press.
- Pang, T., M. A. Lansang and A. Haines (2002). Brain drain and health professionals: a global problem needs global solutions. *British Medical Journal*, vol. 324 (2 March), pp. 499-500.
- Parrado, Emilio A. and Marcela Cerrutti (2003). Labor migration between developing countries: the case of Paraguay and Argentina. *International Migration Review*, vol. 37, No. 1, pp. 101-132.
- Passel, Jeffrey S. (2002). New estimates of the undocumented population in the United States. Mimeograph. In Migration Information Source, feature story, No. 19, 22 May. Available from www.migrationinformation.org (accessed 2 November 2004).
- _____ (2004). Undocumented immigrants: facts and figures. Mimeo. Also available from <http://www.urban.org/url.cfm?ID=1000587> (accessed 1 November 2004).
- Piguet, E., and S. Losa (2002). *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'oeuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Zurich, Switzerland, Seisomo.
- Plant, Roger (2002). Forced labour, migration and trafficking. *Labour Education*, vol. 4, No. 129. Available from <http://www.-ilomirror.cornell.edu/public/english/dialogue/actravl/publ/129> (accessed 1 November 2004).
- Poirine, B. (1997). A theory of remittances as an implicit family loan agreement. *World Development*, vol. 25, No. 4, pp. 589-611.
- Portes, Alejandro (1995). Children of immigrants: segmented assimilation and its determinants. In *The Economic Sociology of Immigration*, A. Portes ed. New York, New York, Russell Sage, pp. 248-279.
- Potts, Lydia (1990). *The World Labour Market: A History of Migration*. London, Zed Books.

- Pries, Ludger (2003). Labour migration, social incorporation and transmigration in the New Europe: the case of Germany in a comparative perspective. Department of Social Sciences, Ruhr-University Bochum, Germany.
- Puri, S., and T. Ritzema (1999). *Migrant Worker Remittances, Micro-finance and the Informal Economy: Prospects and Issues*. Working Paper, No. 21. Geneva, Social Finance Unit, International Labour Organization.
- Ratha, Dilip (2003). Workers' remittances: an important and stable source of external development finance. In *Global Development Finance 2003: Striving for Stability in Development Finance*. Washington, D.C., World Bank.
- Rodrik, D. (2001). Comments at the Conference on Immigration Policy and the Welfare State. Paper presented at the Conference on Immigration Policy and the Welfare State, Trieste, Italy.
- Rodrik, Dani (1997). *Has Globalization Gone too Far?* Washington, D.C., Institute for International Economics.
- _____ (2002). *Feasible Globalizations*. Centre for Economic Policy Research Discussion Papers, No. 3524. London, CEPR.
- Rowthorn, R. (2004). The Economic Impact of Immigration. A Civitas Online Report. Available from http://www.civitas.org.uk/pdf/Rowthorn_Immigration.pdf (accessed 25 October 2004).
- Rozelle, S., C. Pray and J. Huang (1998). Importing the means of production: foreign capital and technology flows in China's agriculture. Paper presented at the 1999 International Agricultural Trade Research Consortium Conference, San Francisco, California, 25 and 26 June 1999.
- Ruhs, Martin (2003). *Temporary Foreign Worker Programmes: Policies, Adverse Consequences, and the Need to Make Them Work*. Genève, Programme international consacré aux politiques migratoires, Bureau international du travail.
- Russell, M. (1984). Beyond remittances: the redistribution of cash in Swazi societies. *The Journal of Modern African Studies*, vol. 22, No. 4, pp. 595-615.
- Russell, Sharon Stanton (1992). International migration and political turmoil in the Middle East. *Population and Development Review* (New York), vol. 18, No. 4, pp. 719-728.
- Saggar, Shamit (2003). Immigration and the politics of public opinion. *Political Quarterly*, vol. 74, No. 1, pp. 178-194.
- Salt, John (1999). *Évolution actuelle des migrations internationales en Europe*. Comité européen sur les migrations, Conseil de l'Europe (1999) 30. Ronéo.
- _____ (2000). *Évolution actuelle des migrations internationales en Europe*. Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
- _____ (2002). *Évolution actuelle des migrations internationales en Europe*. Comité européen sur les migrations, Conseil de l'Europe (2002). Ronéo.
- Sander, C. (2003). Migrant remittances to developing countries. Paper prepared for the United Kingdom Department for International Development (DFID), London.
- _____, and S. M. Maimbo (2003). *Migrant Labour Remittances in Africa: Reducing Obstacles to Developmental Contributions*. World Bank Group Africa Region Working Paper Series, No. 64. Washington, D.C., World Bank.
- Santangelo Group (2004). Do visa delays hurt business? Washington, D.C. Available from <http://www.nfrc.org/default/visasurveyresults%20final.pdf> (accessed 20 October 2004).
- Schindlmayr, Thomas (2003). Sovereignty, legal regimes and international migration. *International Migration*, vol. 41, No. 2, pp. 109-123.

- Shehu, Abdullahi (2003). The Asian alternative remittance systems and money laundering. *Journal of Money Laundering Control*, vol. 7, No. 2 (autumn), pp. 175-185.
- Smith, James P., and Barry Edmonston, eds. (1997). *The New Americans: Economic, Demographic, and Fiscal Effects of Immigration*. Washington, D.C., National Research Council, Commission on Behavioral and Social Sciences, and Education.
- Solimano, Andrés (2003). *Development Cycles, Political Regimes and International Migration: Argentina in the Twentieth Century. Macroeconomía del Desarrollo, Serie 22*. Division du développement économique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago, Chili, numéro de vente : E.03.II.G.14. Janvier.
- Solimano, A. (2003a). Emigrants' remittances as a source of development finance. Exposé établi pour l'Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les économiques du développement — Conférence Partager la prospérité mondiale, Helsinki.
- _____ (2003b). *Remittances by Emigrants: Issues and Evidence*. Santiago, Economic Development Division, Economic Commission for Latin America and the Caribbean. October. Sales No.: E.03.G.152.
- _____, and Molly Pollack (2004). *International Mobility of the Highly Skilled: The Case between Europe and Latin America*. Working Papers Series, No. 1. January. Washington, D.C., Inter-American Development Bank.
- SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations); diverses années. *Tendances des migrations internationales*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (1992). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 1992*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (1994). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 1993*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (1998). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 1998*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (1999). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 1999*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (2001a). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 2000*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (2001b). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 2001*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (2003). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 2002*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- _____ (2004). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, 2003*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- South Africa, Chamber of Mines (1987). *Statistical Tables, 1987*. Johannesburg, South Africa, Chamber of Mines.
- _____ (1993). *Statistical Tables, 1993*. Johannesburg, South Africa, Chamber of Mines.
- South Africa, Ministry of Home Affairs, Task Team on International Migration (1999). White paper on international migration. Available from <http://www.info.gov.za/whitepaper/1999/migrate.htm> (accessed 2 November 2004).

- Stahl, C. W., and A. Habib (1989). The impact of overseas workers' remittances on indigenous industries: evidence from Bangladesh. *The Developing Economies*, XXVII-3 (September), pp. 269-289.
- Stalker, Peter (1994). *The Work of Strangers: A Survey of International Labour Migration*. Geneva, ILO.
- _____ (2001). *The No-Nonsense Guide to International Migration*. London, New Internationalist/Verso.
- _____ (2002). Migration trends and migration policy in Europe. *International Migration*, vol. 40, No. 5, pp. 151-179.
- Stark, Oded (1991). Migration in LDCs: risk, remittances, and the family. *Finance and Development*, vol. 28, No. 4, pp. 39-41.
- _____, and R.E.B. Lucas (1998). Migration, remittances and the family. *Economic Development & Cultural Change*, vol. 36, No. 3, pp. 465-481.
- Stiglitz, Joseph E., and Andrew Charlton, with the Initiative for Policy Dialogue (2004). The development round of trade negotiations in the aftermath of Cancun. Report prepared for the Commonwealth Secretariat. London.
- Taran, P., and E. Geronimi (2003). *Globalization, Labour and Migration: Protection is Paramount*. Geneva, International Labour Office.
- Taylor, A. M., and J. G. Williamson (1997). Convergence in the age of mass migration. *European Review of Economic History*, vol. 1, pp. 27-63.
- Taylor, J. E. (1999). The new economics of international migration and the role of remittances in the migration process. *International Migration*, vol 37, No. 1, pp. 63-88.
- Teitelbaum, M. S. (2002). The role of the state in international migration. *The Brown Journal of World Affairs*, vol. VIII, Issue 2.
- _____ (1959). International migration. In *The Study of Population: An Inventory and Appraisal*, Philip M. Hauser and Otis Dudley Duncan, eds. Bombay, India: Asia Publishing House, pp. 510-543.
- Thomas, Brinley (1959). International Migration in *The Study of Population*, Philip M. Hauser and Otis Dudley Duncan, eds. Chicago, Illinois: University of Chicago Press, pp. 510-543.
- Tilly, Charles (1998). *Durable Inequality*. Berkeley, California, University of California Press.
- Timmer, A., and J. G. Williamson (1998). Immigration policy prior to the thirties: labor markets, policy interaction, and globalization backlash. *Population and Development Review*, vol. 24, No. 4 (December), pp. 739-771.
- Tinker, H. (1974). *A New System of Slavery: The Export of Indian Labour Overseas, 1830-1920*. London, Oxford University Press.
- Torres, F. (2002). Migrants' capital for small-scale infrastructure and small enterprise development in Mexico. Final report of a project undertaken by the World Bank in response to a request by Nacional Financiera (NAFIN). Washington, D.C.
- World Economic and Social Survey 2004*
- Trindade, V., and J.E. Rauch (2000). Ethnic Chinese networks in international trade. Working Papers, 2002-007. Department of Economics, Syracuse University, Syracuse, New York.
- Tsay, Ching-Lung (2000). Trends and characteristics of migration flows to the economy of Chinese Taipei. In *Proceedings of the International Workshop on International Migra-*

tion and Human Resources Development in the APEC Member Economies, Chiba, Japan, 20-21 January 2000. Chiba, Japan, Institute of Developing Economies, pp. 131-166.

- _____, and Ji-Ping Lin (2001). Impacts of labour importation on the unemployment of local workers: an exploration based on survey data. In *Proceedings of the International Workshop on International Migration and Structural Change in the APEC Member Economies, Chinese Taipei, 19-20 October 2000*, Yasuko Hayase and Ching-Lung Tsay, eds. Chiba, Japan: Institute of Developing Economies-Japanese External Trade Organization, pp. 307-332.
- Uh, SooBong (1999). Immigration and labour market issues in Korea. In *Migration and Regional Economic Integration in Asia*. Paris, OECD, pp. 153-164.
- Nations Unies (1953). *Statistiques des migrations internationales*. Études statistiques, n° 20. Numéro de vente : F.53.XIII.10.
- _____. (1954). *Recueil des traités*, vol. 189, n° 2545.
- _____. (1958). *Recueil des traités*, vol. 89, n° 4300.
- _____. (1967). *Recueil des traités*, vol. 606, n° 8791.
- _____. (1980). *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationale*. Études statistiques, n° 58. Numéro de vente : F.79.XVII.18.
- _____. (1983). *Recueil des traités*, vol. 1001, n° 14691.
- _____. (1985). *World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies: 1983 Monitoring Report*, vol. I, *Population Trends*. Numéro de vente : F.84.XIII.10.
- _____. (1995). *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*. Numéro de vente : F.95.XIII.18.
- _____. (1996). *World Population Monitoring, 1993*. Numéro de vente : E.95.XIII.8.
- _____. (1997a). *Migrations internationales et développement. Rapport concis*. Numéro de vente : F.97.XIII.4.
- _____. (1997b). *Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux*, vol. II, *Rinstruments régionaux*. Numéro de vente : F.97.XIV.1.
- _____. (1998a). *International Migration Policies*. Numéro de vente : E.98.XIII.8.
- _____. (1998b). *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*. Études statistiques, n° 58, Rev.1. Numéro de vente : F.98.XVII.14.
- _____. (1998c). Études statistiques, n° 58, Rev.1. Numéro de vente : F.98.XVII.14.
- _____. (1998d). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, révision 1*. Études statistiques, n° 67, Rev.1. Numéro de vente : F.98.XVII.8.
- _____. (1998e). *World Population Monitoring, 1997: International Migration and Development*. Numéro de vente : E.98.XIII.4.236
- _____. (1999). *World Population Prospects: The 1998 Revision*, vol. I, *Comprehensive Tables*, and vol. II, *Sex and Age*. Numéros de vente : E.99.XIII.9 et E.99.XIII.8.
- _____. (2001). *Les migrations de substitution offrent-elles une solution au recul démographique et au vieillissement ?* Numéro de vente : F.01.XIII.19.

- _____ (2002a). *International Migration from Countries with Economies in Transition: 1980-1999*. United Nations Department of Economic and Social Affairs Population Division Working Paper No. ESA/P/WP.176, September.
- _____ (2002b). *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002. Numéro de vente : F.02.II.A.7.
- _____ (2003a). *Levels and Trends of International Migration to Selected Countries in Asia*. Sales number: E.03.XIII.2.
- _____ (2003b). Migrations internationales et développement : Rapport du Secrétaire général A/58/98 du 1^{er} juillet 2003, présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.
- _____ (2003c). *Population, éducation et développement : Rapport concis*. Numéro de vente : F.03.XIII.11.
- _____ (2003d). World population monitoring, 2003: population, education and development. Projet de rapport établi pour la Commission de la population et du développement à sa trente-sixième session, 31 mars-4 avril 2003, p. 158.
- _____ (2003e). *World Population Prospects: The 2002 Revision*, vol. I, *Comprehensive Tables*. Sales number: E.03.XIII.6.
- _____ (2004a). *Demographic Yearbook review: national reporting of international migration data-implications for international recommendations*. United Nations Department of Economic and Social Affairs Statistics Division Technical Report, No. ESA/STAT/2004/4. April.
- _____ (2004b). Examen et évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : Rapport du Secrétaire général E/CN.9/2004/3, du 12 janvier, présenté à la Commission de la population et du développement à sa trente-septième session 22-26 mars 2004.
- _____ (2004c). *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2003), database in digital form.
- _____ (2004d). *Trends in Total Migrant Stock: The 2003 Revision. Diskette Documentation*. United Nations Department of Economic and Social Affairs Population Division Working Paper, No. ESA/P/WP.188.
- _____ (2004e). *World Population Policies, 2003*. Sales n° E.04.XIII.3.
- _____ (2004f). *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : les femmes et la migration internationale, 2004*. Numéro de vente : F.04.IV.4.
- _____, European Commission, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development, United Nations Conference on Trade and Development and World Trade Organization (2002). *Manual on Statistics of International Trade in Services*. Statistical Papers, n° 86. Sales number: E.02.XVII.11. *World Economic and Social Survey 2004*
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2003). Rapport de la réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (Mouvement des personnes physiques pour la prestation de services) et l'application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement, tenue au Palais des Nations, à Genève, du 29 au 31 juillet 2003. TD/B/COM.1/64-TD/B/COM.1/EM.22/3. 27 novembre. Présenté au Conseil du commerce et du développement, Commission du commerce des biens et de services, et des produits de base, à sa huitième session. Genève, 9-13 février 2004.

- Programme des Nations Unies pour le développement (2004). *Rapport mondial sur le développement humain, 2004: La liberté culturelle dans un monde diversifié*. PNUD, New York.
- United Nations High Commissioner for Refugees. Country of Origin Information (COI) database. Available from <http://unhcr.ch>.
- _____ (années diverses). *Les réfugiés dans le monde*. Oxford et New York, Oxford University Press.
- _____ (1993). *The State of the World's Refugees: The Challenge of Protection*. Middlesex, England: Penguin Books.
- _____ (2000a). Thème annuel : Le HCR a 50 ans : de la réponse aux solutions. Rapport présenté par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa cinquante et unième session, A/AC.96/938. 5 septembre.
- _____ (2000b). *Les réfugiés dans le monde, 2000 : cinquante ans d'action humanitaire*. Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press.
- _____ (2002a). *Statistical Yearbook 2001*. Geneva.
- _____ (2002b). *Statistical Yearbook, 2001: Refugees, Asylum-seekers and Other Persons of Concern—Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Geneva, UN-HCR. October.
- _____ (2003a). *Rapport global 2002 : stratégies et activités*. Genève.
- _____ (2003b). *Les réfugiés en chiffres, 2003*. Genève.
- _____ (2004a). *2003 Global Refugee Trend Overview of Refugee Populations, New Arrivals, Durable Solutions, Asylum-Seekers and Other Persons of Concern to UN-HCR*. Geneva, Population Data Unit/PGDS, Division of Operational Support. 15 June. Available from <http://www.unhcr.ch/statistics>.
- _____ (2004b). Situations de réfugiés prolongées – Document établi pour la 30^e séance du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, EC/54/SC/CRP.14, 10 juin.
Peut être consulté à l'adresse électronique suivante : <http://www.unhcr.ch/statistics>.
- United States Census Bureau (2001). Profile of the foreign-born population in the United States: 2000. *Current Population Reports*, Series P23-206. December. Washington, D.C., United States Government Printing Office.
- United States Commission for the Study of International Migration and Cooperative Economic Development (1990). *Unauthorized Migration: An Economic Development Response*. Washington, D.C.
- United States Committee for Refugees. Worldwide Refugee Information database. Available from <http://www.refugees.org/world/worldmain.htm> (accessed 20 October 2004).
- _____ (various years). *World Refugee Survey*. Annual. Washington, D.C.
- United States, Department of Commerce Economics and Statistics Administration, Bureau of the Census (1997). *Census and You*, vol. 32, No. 6 (June). Available from <http://www.census.gov>.
- United States Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics (2003). *2002 Yearbook of Immigration Statistics*. Washington, D.C., United States Government Printing Office.
- United States Department of Justice, Immigration and Naturalization Service (1991). *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*. Washington, D.C., United States Government Printing Office.

- _____ (1999). *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*. Washington, D.C., United States Government Printing Office.
- United States Immigration and Naturalization Service (2003). Estimates of the unauthorized immigrant population residing in the United States: 1990 to 2000. Office of Policy Planning. Available from http://uscis.gov/graphics/shared/aboutus/statistics/Imm_Report_1211.pdf (accessed 28 October 2004).
- Villa, Miguel, and Jorge Martinez Pizarro (2001). Tendencias y patrones migratorios en las Americas. In *La Migración Internacional y el Desarrollo en las Americas. Simposio sobre migración internacional en las Americas, San Jose, Costa Rica, September 2000*. Santiago de Chile, CEPAL.
- Voigt-Graf, Carmen (2003). Fijian teachers on the move: causes, implications and policies. *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 44, No. 2, pp. 163-175.
- Waddington, Clare (2003). International migration policies in Asia: a synthesis of ILO and other literature to manage the recruitment and protection of migrants, and facilitate remittances and their investment. Paper prepared for and presented at the Regional Conference on Migration, Development and Pro-Poor Policy Choices in Asia, 22-24 June 2003, Dhaka, Bangladesh, jointly organized by the Refugee and Migratory Movements Research Unit, Bangladesh, and the Department for International Development, United Kingdom. Available from http://www.livelihoods.org/hot_topics/docs/Dhaka_CP_10.pdf (accessed on 20 October 2004).
- Wahba, S. (1991). What determines workers' remittances? *Finance & Development*, vol. 28, No. 4, p. 42.
- Wallace, Claire (2000). Patterns of migration in Central Europe. Paper presented at Session 2: Potential Spillovers between the Labour Markets of EU and of Accession Countries, Conference on Economic and Social Dimensions of EU Enlargement, Belgium, 16 November 2000, Presidence française de l'Union européenne.
- Weil, Patrick (2002). Towards a coherent policy of co-development. *International Migration* (Washington, D.C.), vol. 40, No. 3, pp. 41-55.
- Williamson, J. G. (2000). Globalization, factor prices and living standards in Asia before 1940. In *Asia Pacific Dynamism 1500-2000*, A. J. H. Latham and H. Kawakatsu, eds. London, Routledge.
- Williamson, Jeffrey G. (2004). The political economy of world mass migration: comparing two global centuries. American Enterprise Institute for Public Policy Research (AEI) Wendt Distinguished Lecture. Washington, D.C. 11 May.
- Winkelman, R. (2000). The labour market performance of European immigrants in New Zealand in the 1980s and 1990s. *The International Migration Review*, vol. 34, No. 1, pp. 33-58.
- Winters, L. Alan, *et al.* (2002). *Negotiating the Liberalization of the Temporary Movement of Natural Persons*. Discussion Papers in Economics, No. 87. Brighton, United Kingdom, University of Sussex at Brighton. October.
- Wocke, Albert, and Saul Klein (2002). The implications of South Africa's skills migration policy for competitiveness. *Development Southern Africa*, vol. 19, No. 4, pp. 441-454.
- Woolcock, Michael, and Deepa Narayan (2000). Social capital: implications for development theory, research, and policy. *World Bank Research Observer*, vol. 15, No. 2, pp. 225-249.
- World Bank (2003). *Global Development Finance 2003*. Washington, D.C. chap. 7, pp. 165-166.

- Organisation mondiale du commerce (1999). *Textes juridiques : résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay*. Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press.
- _____ (2000a). Communication de l'Inde : Libéralisation proposée du mouvement des professionnels au titre de l'Accord général sur le commerce des services. Présentée au Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce à sa session extraordinaire, S/CSS/W/12, 24 novembre.
- _____ (2000b). Communication des États-Unis : Mouvement de personnes physiques. Présentée au Conseil du commerce à sa session extraordinaire, S/CSS/W/29, 18 décembre.
- _____ (2001a). Communication des communautés européennes et de leurs États membres : AGCS 2000 : Mouvement temporaire des fournisseurs de services. Présentée au Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce à sa session extraordinaire. S/CSS/W/45. 14 mars.
- _____ (2001b). Communication du Canada : Proposition initiale en vue des négociations : Mouvement temporaire des personnes physiques fournissant des services au titre de l'AGCS (Mode 4). Présentée au Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce à sa session extraordinaire, S/CSS/W/48, 14 mars.
- _____ (2001c). Communication du Japon : Mouvement des personnes physiques, supplément. Présentée au Conseil du commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce, à sa session extraordinaire, S/CSS/W/42/Suppl. 2, 6 juillet.
- _____ (2002). Engagements concernant le Mode 4 : Documents d'information établis par le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce pour le Symposium sur le Mouvement des personnes physiques (Mode 4), dans le cadre de l'AGCS, organisé conjointement avec la Banque mondiale, Genève, 11-12 avril 2002.
- _____ (2004). *Rapport sur le commerce mondial, 2004*. Genève, Suisse.
- Wright, G. (1986). *Old South, New South*. New York, Basic Books.
- Xu, Yu (2003). Are Chinese nurses a viable source to relieve the U.S. nurse shortage? *Nursing Economics*, vol. 21, No. 6 (Health Module), pp. 269-279.
- Zachariah, K. C., and S. Irudaya Rajan (2001). Gender dimensions of migration in Kerala: macro and micro evidence. *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 16, No. 3 (September), pp. 47-70.
- Zegers de Beijl, R. ed. (2000). *Documenting Discrimination against Migrants in the Labour Market*. Geneva, International Labour Organization.
- Zetter, Roger, et al. (2003). *An Assessment of the Impact of Asylum Policies in Europe 1990-2000*. London, Home Office Research, Development and Statistics Directorate.
- Zimmerman, K. F. (1995). Tackling the European migration problem. *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, No. 2.
- Zlotnik, Hania (1998). International migration 1965-96: an overview. *Population and Development Review* (New York), vol. 4, No. 3 (September), pp. 429-468.
- _____ (2003). The global dimensions of female migration. Under Data Insight, at Migration Information Source. Available from <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=109> (accessed 1 November 2004).

